

*Mohamed Hassan Ouazzani*

**Combats  
d'un  
nationaliste  
marocain**



**Tome I**

**Fondation Mohamed Hassan Ouazzani**

**Combats  
d'un nationaliste marocain  
1930-1937**



MOHAMED HASSAN OUAZZANI

# Combats d'un nationaliste marocain

TOME PREMIER

1930-1937

Préface de  
Robert Jean Longuet

EDITEUR

Fondation Mohamed Hassan Ouazzani  
9, Allée Docteur Faraj — Fès — Maroc.

## *Du même auteur*

- **Les Mémoires d'une Vie et d'un Combat.**  
L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc (1900-1955 – 6 volumes parus – septième volume en préparation – en arabe).
- **Le Combat par la Plume (Harbo El Qalam)**  
(Recueil des écrits de 1935-1978 – 6 volumes parus en arabe).
- **Etudes et Réflexions (6 volumes parus en arabe):**
  - L'Islam et l'Etat ou la réalité du pouvoir en Islam.
  - La liberté de l'Individu et les pouvoirs de L'Etat.  
(Traduction du livre de Ch. Dupont-White: L'Individu et L'Etat).
  - Constitution et Parlement.
  - Politique et Société... après l'Indépendance.
  - L'Islam, Société et Civilisation.
  - Questions nationales.
- **Discours et Interviews (4 volumes parus en arabe).**
- **Combats d'un Nationaliste marocain (1933-1937), tome II.**
- **Renaissance et Résurrection (à paraître en arabe et en français).**

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© Fondation Mohamed Hassan Ouazzani.

## SOMMAIRE

---

- 7 Avant-propos.  
11 Préface de Robert Jean Longuet.
- 17 PREMIÈRE PARTIE:  
Le Socialisme français et le Nationalisme marocain.  
La revue «Maghreb» (1932 – 1936).
- 19 *Chapitre I: Le Socialisme français et le Nationalisme marocain.*  
95 *Chapitre II: La revue «Maghreb».*
- 129 DEUXIÈME PARTIE:  
Les articles de Mohamed Hassan Ouazzani dans «Maghreb» et  
dans «Al-Atlas».
- 131 *Chapitre I: Etudes sur le Protectorat.*  
185 *Chapitre II: Le dahir berbère.*  
227 *Chapitre III: Espagne – Maroc.*  
263 *Chapitre IV: Sujets divers.*
- 317 Annexes.  
321 Notes.  
327 Documents.  
357 Esquisses biographiques.



## Avant-Propos

La Fondation Mohamed Hassan Ouazzani créée en septembre 1980, deux ans après la disparition de Mohamed Hassan Ouazzani s'est fixé parmi ses objectifs :

- a) La publication et la diffusion des écrits de Mohamed Hassan Ouazzani.
- b) La promotion de la connaissance de son action et de sa pensée en encourageant des études sur son action de militant, de journaliste et d'homme politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc.

En exécution de ces objectifs, elle a édité les Mémoires posthumes de Mohamed Hassan Ouazzani (en arabe) en plusieurs volumes sous le titre :

- Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat ;
- L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc ;

ainsi que le recueil de tous ses écrits dans la collection : « Harbo El Qalam » — « Le Combat par la Plume ». Il s'agit du recueil de tous les articles parus dans différents journaux et revues en arabe.

Cependant, il y a lieu de signaler que les premiers articles de Mohamed Hassan Ouazzani ont paru en français dans « La Nation Arabe » de Chekib Arsalan (Genève 1930) et dans la revue « MAGHREB » (Paris 1932-1935).

Le présent ouvrage contient tous les articles publiés dans « Maghreb » et dans « Al-Atlas » entre 1932 et 1935. Ils sont signés : Mohamed Hassan Ouazzani — Mohamed El Ouezzani — El Maghrebi — Un Marocain — Fata Al-Maghreb.

Etant donné l'importance :

- a) de cette période pour le mouvement de libération nationale au Maroc ;
- b) de l'appui apporté par certaines personnalités socialistes françaises aux jeunes nationalistes marocains ;

c) *de la collaboration très fructueuse entre eux ;*

*la Fondation Mohamed Hassan Ouazzani a estimé utile de faire précéder la publication des articles parus dans « Maghreb » et « Al-Atlas » par le témoignage de Mohamed Hassan Ouazzani en ce qui concerne les relations entre les socialistes français et le mouvement nationaliste marocain et dont la revue « Maghreb » en est le fruit. Il s'agit de la traduction complétée en langue française des chapitres des « Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat » relatifs à ces sujets. Nous terminons cet ouvrage par les biographies succinctes de Mohamed Hassan Ouazzani, de Robert Jean Longuet et de Léo Wanner. Pour présenter un travail le plus complet possible, la Fondation a eu recours à la collaboration de Robert Jean Longuet dont les archives sont d'une grande importance pour l'histoire contemporaine marocaine.*

*En plus de nombreux entretiens qu'il nous a accordés et au cours desquels des précisions nous ont été fournies pour une meilleure compréhension des événements, il a eu l'amabilité de nous communiquer des journaux, des notes personnelles, des lettres, des brochures, des photographies. Notre gratitude va à son épouse et précieuse collaboratrice Christine Graefe qui nous a toujours chaleureusement reçu chaque fois que nous nous sommes rendu Rue Cassini à Paris.*

*Nous tenons à préciser que les activités marocaines de R. J. Longuet ne se limitent pas à la période 1932-1936.*

*R. J. Longuet a visité le Maroc en 1926 après un voyage en Algérie. Depuis cette date, il s'est intéressé au Maroc et aux problèmes posés aux Marocains par les autorités du Protectorat français.*

*Il est resté en constante relation avec les nationalistes marocains.*

*C'est ainsi qu'en 1946, il était un des fondateurs à Paris de la Ligue de Défense du Maroc libre qui avait pour but d'appuyer les Marocains résidant à Paris dans leur action pour l'indépendance du Maroc. Il a toujours fait campagne en faveur de la souveraineté marocaine dans les milieux politiques français et même étrangers, surtout en Angleterre et aux Etats-Unis où il avait beaucoup de relations personnelles.*

*Dans les années 50, au moment de la crise franco-marocaine, il a toujours été aux côtés des nationalistes marocains à Paris lors de la session des Nations unies au Palais Chaillot. Des raisons indépendantes de sa volonté l'ont empêché d'être présent à l'ONU à New York au moment où la question marocaine était évoquée. Cependant, il avait fait le nécessaire pour établir des contacts entre les milieux de la presse américaine et la délégation marocaine en vue de faire connaître les revendications nationalistes.*

*Au moment des négociations franco-marocaines 1955-1956, il a facilité les relations et les discussions dans les coulisses entre les personnalités françaises et les délégations marocaines présentes à Paris. Il est ainsi l'auteur*

*d'un intéressant mémorandum sur la question marocaine (1955).*

*En 1956, R. J. Longuet représente le Parti démocrate de l'Indépendance – PDI (Maroc) au symposium organisé à Londres sur l'anti-colonialisme par le député anglais Fenner Brokway.*

*Il a effectué quelques voyages au Maroc après l'indépendance du pays et écrit des articles dans des revues après son retour en France.*

*R. J. Longuet a eu beaucoup d'adversaires pour avoir épousé d'une manière engagée, active, passionnée la cause de l'indépendance, de la liberté, de la dignité des peuples opprimés (Syrie, Maroc, Algérie, Tunisie, Ethiopie), pour s'être attaqué inlassablement aux réactionnaires et aux fascistes.*

*En parlant de Longuet «Le Marocain» nous ne pouvons pas nous empêcher de nous interroger sur les raisons des responsables qui ne l'avaient pas fait participer aux émissions SAMAR de la Télévision marocaine.*

*Les Marocains auraient été heureux de le voir sur leur petit écran, de l'écouter et d'apprendre par un esprit totalement indépendant un peu plus sur l'histoire contemporaine de leur pays.*

Le Président de la Fondation  
Izarab OUAZZANI

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and transparency of financial reporting. This section also outlines the various methods used to collect and analyze data, highlighting the role of statistical techniques in identifying trends and patterns. The text further explains how these methods are applied in different contexts, such as market research and operational analysis, to provide valuable insights into business performance and customer behavior.

The second part of the document focuses on the challenges faced by organizations in implementing effective data management strategies. It identifies key factors that can hinder success, such as limited resources, outdated technology, and a lack of skilled personnel. The text offers practical advice on how to overcome these challenges, including investing in training and development, adopting innovative solutions, and fostering a data-driven culture. Additionally, it discusses the importance of data security and privacy, providing guidelines for protecting sensitive information and complying with relevant regulations.

The final part of the document concludes with a summary of the key findings and recommendations. It reiterates the significance of data in driving business growth and decision-making, and encourages organizations to embrace a data-centric approach. The text also provides a call to action, urging stakeholders to take immediate steps to address the identified challenges and implement the proposed strategies. Overall, the document serves as a comprehensive guide for organizations seeking to optimize their data management practices and achieve long-term success.

## Préface

---

Ce livre que présente avec soin, compétence et talent Maître Izarab Ouazzani, est un nouvel apport à l'histoire du Maroc.

Il éclaire avec une grande précision une période cruciale: la genèse et la montée rapide du mouvement nationaliste marocain. Il complète l'édition importante des œuvres considérables de son père, Mohamed Hassan Ouazzani, sur l'histoire, cette véritable histoire du Maroc qu'il a contribué à façonner par toute une vie de militant.

Nous tenons ici à féliciter Maître Izarab Ouazzani de sa piété filiale, mais surtout d'avoir — avec une grande probité intellectuelle — étudié, classé et fort bien présenté les riches et inestimables archives de son père, qui n'a cessé au cours d'une vie très active de militant convaincu, de noter, analyser, commenter les événements essentiels de la vie politique et sociale du Maroc et de conserver les documents y afférents.

L'intérêt du présent livre est aussi dans sa conception. Mon ami, Maître Izarab Ouazzani, a eu l'idée originale et heureuse de confronter les documents, analyses et interprétations de l'histoire vécue des deux participants les plus actifs, les plus entièrement engagés dans cette période — l'un Marocain, l'autre Français.

C'est ainsi, qu'au cours de multiples et longs entretiens, nous avons pu, Maître Izarab Ouazzani et moi-même — documents, et notes en main — préciser et éclairer certains points de détails.

Ce travail m'a fait revivre ces années intenses de luttes communes. Il a été grandement facilité par l'étonnante connaissance des événements que mon jeune interlocuteur n'avait cependant pas vécus. Si bien, que par moment j'avais l'impression d'avoir en face de moi non pas le fils, mais mon vieil et fidèle ami Mohamed Hassan Ouazzani.

La similitude de vues et commentaires de Mohamed Hassan Ouazzani et de moi-même est frappante. Elle n'a rien d'étonnant; relatant les faits sans les dénaturer et les commentant honnêtement, nous nous appuyons l'un et l'autre sur une solide documentation.

En butte aux attaques venimeuses et tendancieuses des colonialistes, il ne nous était pas permis de commettre la moindre faute, la moindre erreur et de prêter ainsi le flanc à nos détracteurs — ce qui nous incitait à redoubler de rigueur.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani et moi-même avions des traits de caractère assez proches. Intransigeants et adversaires de toute compromission, nous poursuivions le même but sans la moindre ambition personnelle; tandis que le goût pour la notoriété et des honneurs fit hélas! bientôt dévier — c'est le moins que l'on puisse dire — certains de nos premiers compagnons de route.

De mes amis marocains de cette époque, il était le seul à exprimer sans détour — quelquefois avec une franchise un peu brutale — ses profondes convictions. Il était le plus studieux, avide d'apprendre, de connaître, et se documentant sans cesse. Partout où il séjournait longuement, il en tirait un enseignement. C'est ainsi, qu'au retour d'un voyage, il put me tracer un tableau de la situation en Egypte, de l'activité des partis, de l'influence des diverses tendances et des conclusions que nous pouvions en tirer.

Mohamed Hassan Ouazzani était le seul qui ait assisté avec constance en observateur attentif aux Congrès socialistes en Espagne et en France. Montrant dès le début — en démocrate convaincu — sa parfaite compréhension des aspirations populaires, il n'a cessé de se pencher sur les problèmes sociaux.

Il cherchait les contacts avec hommes politiques, écrivains et journalistes, susceptibles de s'intéresser sérieusement au problème marocain.

Ses solides et nombreux articles de fond dans la revue «*Maghreb*», notamment sur le protectorat, était le fruit de ses recherches et de ses réflexions. Ils ont contribué largement à la réputation de la Revue, consultée encore aujourd'hui par des historiens.

Déjà lorsque la Revue paraissait, je fus agréablement surpris — et encouragé dans mes efforts — par une demande personnelle d'abonnement du Comte Sforza, ministre italien. Et davantage encore lorsque, accompagnant mon père chez Winston Churchill, celui-ci dit en me regardant: «C'est le Marocain», ajoutant «je lis Maghreb». Un autre ami de mon père, Sir Wickham Steed, célèbre journaliste anglais, ex-Editor du «*Times*», me demanda l'envoi d'une collection complète de la Revue. Le grand écrivain H.G. Wells se révéla, lui aussi, être un de nos lecteurs.

En France, le professeur Albert Bayet me ménéa une entrevue avec

Edouard Daladier, Ministre de la guerre, qui désirait avoir quelques précisions sur nos «révélations». Je lui apportai une solide documentation qui l'impressionna; l'entrevue fut très cordiale.

Mohamed Ouazzani a donc pu dans ce livre, souligner à juste titre le rôle et l'importance pour le mouvement marocain de cette «tribune libre à Paris».

Il a été le seul par sa solide étude de la situation, à saisir, à comprendre l'importance et l'influence que notre Revue n'allait pas manquer de prendre. C'est pourquoi il s'est lancé sans réserve dans l'action, en parfait accord avec moi, prenant tous les risques des attaques dont nous allions être l'objet.

Les autres collaborateurs, assez orgueilleux et prudents, n'ont pas participé sans réserve à la création de la Revue qui leur paraissait une expérience sympathique, mais trop dépendante d'un Français. C'est la raison pour laquelle Mohamed Hassan Ouazzani et moi-même avons été quelque peu choqués par les prétentions fallacieuses faites beaucoup plus tard par certains Marocains arrivistes, devenus ministres, se targuant d'avoir été les «instigateurs et fondateurs» de «*Maghreb*».

L'indéniable intérêt des historiens pour «*Maghreb*» me fait un devoir d'apporter le maximum de précisions sur la genèse de la Revue. (Ma note sur la fondation de *Maghreb*, voir page 319).

Le chapitre consacré à la guerre d'Espagne est le plus passionnant de ce livre et d'une inestimable valeur. Il est l'unique document sur l'importante mission marocaine qui aurait sans doute pu modifier le cours de l'histoire.

C'est à lui, Mohamed Hassan Ouazzani, l'un des instigateurs et le principal acteur de cette mission, qu'il revenait de la révéler en détail, documents à l'appui.

Son témoignage a d'autant plus de valeur que les historiens n'ont fait qu'une brève allusion à ces événements et avec réserve, la documentation officielle ayant été soigneusement cachée. Le gouvernement français ne tenait pas à ce que sa tragique faute soit connue, véritable crime contre les démocraties, par lâcheté. Toujours ces initiatives «négatives»!

Qu'il me soit permis ici d'apporter ma modeste contribution sur la genèse de cette mission. Je lis dans mes notes, prises à l'époque:

« Dès les premiers jours de la guerre d'Espagne, Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT, et mon père, Jean Longuet, étaient en contact permanent avec l'ambassadeur de la République Espagnole, Araquistain. Je fus invité à plusieurs de ces colloques. Il fut décidé d'un commun accord que moi, «le Marocain», je partirai au Maroc pour examiner avec mes amis marocains le moyen de torpiller le recrutement par Franco des troupes indigènes dans le protectorat.

Tout en préparant mon voyage, je fus chargé — avec un militant nommé KATZ, dit Simone, — d'organiser une agence de presse gouvernementale «L'Agence Espagne». Mon père s'entretint avec Pierre Cot, Ministre de l'Air, partisan lui aussi, de l'aide maximum aux républicains. Je fus reçu par son chef de cabinet, Jean Moulin, qui me remit deux billets d'avion: l'un pour moi et l'autre pour Léo Wanner, l'infatigable militante.

Je passe sur les détails de notre voyage et les difficultés avec la police à l'aérodrome de Fès. Nous fûmes enfin chez Mohamed Hassan Ouazzani.

Il me reçoit et convoque immédiatement quelques amis. J'expose le but de notre mission initiale et mes conceptions personnelles. Je considère que nos «démocrates» du Front populaire sont trop timorés et que l'on pourrait peut-être organiser des guérillas pour prendre les franquistes à revers.

Des objections me sont faites: le risque est gros... etc. Certains hésitent, mais le dynamique Ouazzani accepte d'examiner rapidement ce qu'il est possible de faire et quelles seraient les exigences marocaines.

Nous voyons un certain nombre d'amis influents — notamment Ahmed Mekouar. Déjà la police interroge nos interlocuteurs pour savoir ce que je viens faire à Fès.

Finalement, il est décidé de prendre contact avec les Rifains mais très discrètement. Une chance: une cousine de Ouazzani se marie. Des parents doivent venir de toutes les parties du Maroc, de Ouazzane notamment et du Rif.

C'est un grand mariage qui doit durer sept jours. Il y aura de nombreux invités. Ouazzani en a profité pour inviter des émissaires rifains importants, mais comme nous ignorons si dans l'incessant défilé de visiteurs ne se trouve pas un agent secret de la Résidence, nous devons prendre des précautions. Il a été convenu que lorsque des émissaires s'approcheront de moi, Mohamed Hassan Ouazzani me fera un signe particulier.

Vers la fin de la deuxième journée, un homme au visage énergique s'approche de moi. Comme moi, il regarde Ouazzani. Le signal est donné.

Ouazzani nous rejoint, un cercle d'hommes sûrs nous entoure. L'entretien va longuement se prolonger: questions et réponses. Après plusieurs heures, les Rifains discutent loin de moi avec Ouazzani.

Mohamed Hassan Ouazzani a dirigé et influencé toute la discussion. Il m'expose alors clairement que le principe d'action était accepté moyennant l'octroi par les républicains espagnols et le gouvernement français d'un certain nombre de revendications, bien modérées et fort raisonnables.

Le gouvernement espagnol devra alors à chaque Rifain 15 Pesetas (ce que Franco donne à ses recrues) et un fusil. Pour l'envoi des fusils (le chiffre de 50 000 est énoncé) et celui de l'argent, les nombreuses criques de la côte seront étudiées sur une carte. Le tout sera mis au point par le gouvernement espagnol avec Ouazzani et son adjoint Omar Abdeljalil lors de leur séjour en Espagne.

Cette décision prise, je reprends l'avion. A la longue escale à Alicante, j'ai le plaisir de retrouver chez le gouverneur mon amie, l'écrivain Andrée Viollis arrivant de Madrid.

J'expose la remarquable décision de Mohamed Hassan Ouazzani et des Marocains. Elle est immédiatement télécommuniquée par le gouverneur aux ministres à Madrid, en citant souvent le nom de Ouazzani, connu et estimé par plusieurs d'entre eux.

Très pris ensuite comme secrétaire du «*Comité des républicains espagnols*» et membre de «*l'Association Juridique Internationale*», j'ai peu de contact avec le Maroc.»

Les révélations de Mohamed Ouazzani sont donc d'une grande richesse.

Elles mettent en valeur l'étendue du rôle considérable de Mohamed Hassan Ouazzani. Il avait si bien saisi l'importance que jouait le Maroc dans la vie internationale que son action pour le peuple et son avenir avaient infiniment plus d'ampleur que celle de ses camarades, limitée à des revendications de droits internes.

Ce livre est un précieux enseignement de l'histoire authentique et récente du Maroc.

Nous le dédions à la Jeunesse marocaine et aux historiens.

Paris le 16 octobre 1986

Robert Jean Longuet



*Première Partie*

Le Socialisme français  
Le Nationalisme marocain  
La Revue « Maghreb » (1932 – 1937)



*Le Socialisme français et le  
nationalisme marocain*

SECTION I:

LE MOUVEMENT NATIONALISTE MAROCAIN ET LE  
SOCIALISME FRANÇAIS

Les responsables du Mouvement nationaliste marocain se mettent en rapport avec les socialistes au Maroc, en France et en Espagne pour dénoncer les injustices et les exactions auxquelles est exposé le peuple marocain en général, et les nationalistes en particulier.

Ce contact entre les dirigeants nationalistes et les socialistes donne l'occasion à nos adversaires de lancer contre nous des accusations pour atteindre notre réputation de militants pour la cause du pays et de la nation. C'est ainsi que la presse, porte-parole de nos adversaires, contient en permanence des attaques que nous considérons comme des bagatelles et des futilités. Etant donné leur nombre, leur bassesse et leur mesquinerie, nous ne prenons même pas la peine d'y répondre. Notre silence permet cependant à nos adversaires de continuer à propager des mensonges. Cela ne manque pas de porter préjudice à notre mouvement dans certains milieux politiques qui sont trompés en quelque sorte par cette propagande tendancieuse lancée contre la cause nationale et qui condamnent injustement ceux qui militent en sa faveur.

Dans leurs campagnes lancées contre nous, les colonialistes nous accusent d'être des « communistes », des « socialistes ». Ils nous taxent de « collaborateurs avec l'étranger » c'est-à-dire avec l'Allemagne et l'Italie. Ils

ne ratent aucune occasion pour nous attribuer des « crimes » que nous n'avons pas commis dans le but de détruire notre jeune mouvement.

Nous ne donnons pas beaucoup d'importance à tout cela en nous disant : « L'aboïement des chiens ne nuit pas aux nuages » et « Les chiens aboient et la caravane passe ».

Quant au fond, tout est clair. Seuls les opposants à notre cause veulent se tromper sciemment. La plupart d'entre eux connaissent la vérité. Ils savent que nous ne sommes ni des communistes, ni des socialistes, mais des nationalistes libres, éclairés, œuvrant pour l'intérêt de notre pays, de notre peuple, de notre juste cause, pour la renaissance et la résurrection, la liberté et l'honneur. Pour tout cela, nous ne refusons ni aide ni assistance de la part des libéraux de l'étranger. En tant que persécutés, nous avons besoin d'alliés et de défenseurs.

Nous trouvons appui et soutien chez nombre de militants des partis de gauche français et espagnols. Nous accueillons avec joie ceux qui nous manifestent de la compréhension, de la sympathie et de la bonne volonté. Nous collaborons avec les partis qui ne nous ont jamais rien imposé, leur aide étant spontanée. Ils ne nous demandent ni d'épouser leur doctrine, ni de nous astreindre à leurs orientations, ni de faire partie de leurs organisations.

Nous n'hésitons pas à accepter toute aide désintéressée et positive dans l'intérêt de la cause nationale qui attire de par sa nature des libéraux, et qui mérite toute sympathie et tout soutien.

Il faut ajouter que nous avons un ennemi commun : le colonialisme qui implique l'oppression, l'occupation, l'exploitation et les exactions.

Notre lutte commune a le même champ d'action. Elle est menée contre toute exploitation avec force et par tous les moyens afin de permettre aux victimes du colonialisme de se libérer de son emprise. Indépendamment de cela, chacun a son orientation personnelle. La nôtre est nationaliste. La leur est, soit communiste, soit socialiste.

Tel est le fondement de nos rapports avec la gauche française. Et c'est à cause de la politique coloniale française que nous sommes entrés en contact avec les socialistes français lorsque Robert Jean Longuet est venu au Maroc en tant qu'avocat d'un Marocain, en l'occurrence Ahmed Djebli Aydouni, qui était arrêté et condamné à la prison et à l'exil pour avoir distribué des tracts contre la politique berbère du Protectorat.

Pour assurer la défense de cet opprimé, Longuet effectue beaucoup de voyages au Maroc, ce qui lui permet d'être en relation avec les autorités françaises. Il peut alors se rendre compte par lui-même des abus de la politique française, ce qui lui inspire l'idée de publier un périodique dont le rôle consistera à éclairer l'opinion publique française, à tirer la sonnette d'alarme par compassion pour les Marocains et pour sauver la réputation



Mohamed Hassan Ouazzani entouré de Omar Abdeljalil (à sa droite) et de R. J. Longuet (à sa gauche) – Paris 1932.

de la France. Le projet de Longuet trouve un écho favorable de notre côté. Pour sa réalisation, nous nous rapprochons et nous nous entraïdons.

Par l'intermédiaire de Robert Longuet et de son père, nous rencontrons des personnalités socialistes qui collaborent au sein de la revue. Elles sont attirées par la publication à cause de la réputation et de l'influence dont jouissent Longuet, père et fils, en leur qualité de descendants de Karl Marx, et par ce qu'elles apprennent sur la politique française au Maroc. Leur amour pour leur pays crée en eux la volonté d'œuvrer et de collaborer avec les Marocains pour les aider à obtenir leurs libertés bafouées et leurs droits frustrés pendant l'ère du Protectorat français.

En réalité, nous n'étions en relation qu'avec une élite de socialistes qui collaboraient avec nous à titre personnel sachant bien qu'au sein du Parti socialiste, il y avait des membres qui ne sympathisaient pas avec nous et qui ne partageaient pas nos idées, mais qui gardaient une certaine neutralité. Ils n'osaient pas aller à l'encontre de leurs camarades proches de nous.

Nous nous efforçons en même temps, avec l'aide de nos amis socialistes d'attirer certaines personnalités, membres des autres partis de gauche, tel le parti radical socialiste. La revue «*Maghreb*» est un moyen pour nous d'atteindre ce but. Nous parvenons effectivement à convaincre des personnalités politiques autres que les socialistes à collaborer avec nous, à soutenir notre mouvement qui attire les libéraux chaque fois qu'elles comprennent la justesse de notre cause, qu'elles en saisissent la légitimité.

Nous n'avons jamais renoncé à notre personnalité. Lors d'un meeting organisé à Paris le 19 mai 1933 par la revue «*Maghreb*», Georges Monnet, membre du Comité de patronage de la revue, prenant la parole, a demandé de bonne foi aux jeunes Marocains d'adhérer au Parti socialiste français, ce qui leur permettra selon lui, de rejeter les accusations de leurs adversaires qui les qualifient de rétrogrades et de réactionnaires.

Dès que j'ai pris connaissance du discours de Monnet, j'ai reproduit dans «*L'Action du Peuple*» du 25 août 1933 la réponse des Jeunes Marocains :

«Mais est-ce bien pour nous d'adhérer au parti socialiste? Est-ce un bien pour les peuples asservis d'avoir une doctrine politique quelconque, outre celle de se libérer et d'être des hommes ayant une dignité égale à tous les autres?

«Adhérer à la section française de l'Internationale n'est-ce pas une sorte d'assimilation? Or, nous nous élevons contre toute espèce d'assimilation?

«Ils (les adversaires du mouvement nationaliste) savent bien que si nous nous penchons sur la misère du peuple, ce n'est pas pour mieux l'exploiter comme ils le font, mais pour lui porter secours. Ils savent enfin que ce n'est pas l'avantage personnel qui stimule notre action, mais le dévouement à un idéal supérieur. Servir notre communauté, la libérer, l'élever au-dessus de la condition humiliée dans laquelle on prétend la garder afin que demain elle puisse collaborer utilement à l'idéal commun de l'humanité.»

De même, j'ai toujours reproché ouvertement aux socialistes français du Maroc de ne pas se conduire comme des démocrates et de se soucier beaucoup plus des intérêts français que des intérêts marocains, sauf rarement et occasionnellement. Quant à notre collaboration avec les socialistes à Paris, elle était tactique sans être doctrinaire. Cette collaboration se faisait tant avec certains membres du Parti (SFIO) qu'avec le nouveau: Le Parti socialiste de France dont le chef était Renaudel. Nous avons réussi à conserver nos amitiés dans les deux camps. C'est ainsi que j'ai reçu à Fès, à mon domicile, Robert Jean Longuet (1933) et Renaudel (1934) qui s'était rendu au Maroc en tant que président de la commission de la Défense nationale au parlement. Nous ne faisons pas de distinction entre nos amis socialistes quel que soit leur parti, car ce qui nous réunissait, ce n'était pas un parti politique, mais une certaine compréhension, entre nationalistes marocains et des libéraux français quelles que fussent leur orientation idéologique et leur couleur politique.

Il faut préciser que nos amis des partis de gauche ne collaboraient pas dans la revue «*Maghreb*» et ne nous soutenaient pas en tant que membres de ces partis, mais à titre personnel. Nous partagions ensemble les mêmes idées en ce qui concerne le problème marocain. Combien de fois, ils n'étaient pas d'accord avec leurs camarades et s'exposaient à leurs critiques sous prétexte de leur soutien exagéré à notre cause.

C'est pourquoi, nous n'étions d'accord avec les sections de ces partis que très rarement et au sujet de quelques questions précises seulement.

De ce qui précède se dégage clairement la position du mouvement nationaliste marocain à l'égard des partis de gauche français en général, et à l'égard du Parti socialiste en particulier.

Notre mouvement était nationaliste, libéral qui attirait la sympathie et le soutien des hommes politiques aux idées libérales et qui étaient les défenseurs des droits en France et dans les pays colonisés. De même, les masses populaires en France appuyaient les causes des peuples sous domination coloniale, car les militants des partis progressistes usaient de divers moyens pour informer l'opinion publique française de la mauvaise situation créée par le colonialisme et dans laquelle se débattaient ces peuples.

*Traduction du chapitre (Le Mouvement national marocain et le Socialisme français) du troisième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat – L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc. (Pages 254-260).*

## SECTION 2:

LE MOUVEMENT NATIONALISTE ET LES  
ORGANISATIONS SOCIALISTES

Tout chercheur ou historien ne saurait négliger les liens étroits qui unissent le Mouvement nationaliste marocain aux nombreuses personnalités socialistes en France et au Maroc.

Ces personnalités collaborent, dans une entente parfaite, avec les responsables du mouvement nationaliste, pour lesquels elles ont une sympathie particulière.

Ainsi, en France, le Mouvement nationaliste réussit-il à avoir à ses côtés certains des leaders les plus en vue du Parti socialiste tels: Jean Longuet, petit-fils de Karl Marx et Pierre Renaudel, tous les deux, députés. Ils figurent parmi les membres du comité de patronage de la revue «*Maghreb*» et font partie de la délégation qui présente le *Plan des Réformes marocaines* au nom du Comité d'Action marocaine au gouvernement français. Il y a lieu de rappeler le voyage de Renaudel à Fès, la réception que je lui ai offerte, et les échanges des discours. Jean Longuet et Pierre Renaudel écrivent beaucoup d'articles sur le Maroc et interviennent souvent pour la défense de la cause marocaine.

Jean Longuet est considéré à juste titre chez les parlementaires et dans le Parti socialiste comme étant le spécialiste de l'affaire marocaine, qu'on consulte souvent avant de prendre une décision quelconque. Son collaborateur le plus proche pour la question marocaine, est son fils Robert Jean Longuet, le Rédacteur en chef de «*Maghreb*» et dont le nom est tellement lié au Maroc combattant que les nationalistes le considèrent comme un membre à part entière de leur mouvement, étant donné son dévouement, son action, ses sacrifices pour le triomphe de notre cause.

Jean Longuet, Pierre Renaudel et Robert Jean Longuet sont les plus dévoués et les plus actifs parmi les membres du Parti socialiste. Ils ont acquis notre haute considération et méritent notre reconnaissance pour toujours. Ils collaborent avec nous, non en tant que militants socialistes, mais à titre personnel. Cette indépendance leur assure une grande liberté d'action sans qu'ils aient de compte à rendre aux instances de leur parti, surtout qu'au sein du Parti socialiste, il y a des tendances et des orientations qui ne sont pas toujours favorables à la cause nationaliste marocaine. Bien plus, il existe dans ce parti des personnes qui ne manquent aucune occasion pour attaquer notre mouvement et dresser des obstacles sur son chemin.

Comme je l'expliquerai en détail par la suite, j'assiste en mai 1936 à Paris au Congrès du Parti socialiste en tant que journaliste. Grâce aux amis sincères participant à ce Congrès, je fais connaître les revendications marocaines et explique la réalité du Mouvement nationaliste pour qu'il ne soit plus exposé aux calomnies de nos adversaires dont certains sont des membres actifs du Parti socialiste lui-même. Si nous ne parvenons pas à obtenir l'appui sans réserve du Congrès en ce qui concerne le plan des revendications marocaines, nous réussissons cependant à faire adopter une *résolution relative au «Programme des revendications immédiates au Maroc»* inspirée des documents que j'ai distribués. Malheureusement, la rédaction de cette résolution subit l'influence de nos adversaires socialistes au sein de la Commission coloniale où siège Charles André Julien. La résolution concernant la question marocaine est précédée d'un préambule dont la rédaction reflète le souci de concilier les points de vue de deux tendances opposées au sein de cette commission. Ce préambule est ainsi libellé :

«Pour défendre le peuple marocain, le Parti socialiste, parti du prolétariat, n'a pas besoin de se mettre à la remorque d'un parti nationaliste bourgeois. Le Parti socialiste n'a que faire d'une minorité de privilégiés qui voudraient remplacer l'exploitation impérialiste par leur propre exploitation. Le Parti socialiste est loin d'être hostile aux revendications nationales, qu'il ne confond pas avec des revendications réactionnaires, frisant le cléricalisme et le racisme. Pour nous, défendre les ouvriers, les paysans, n'implique pas qu'on doive soutenir le panarabisme et le panislamisme. Pour nous, la question nationale ne se sépare pas de la question ouvrière. Nous disons que la question de l'indépendance du peuple n'est pas liée au sort de la bourgeoisie indigène.»

Connaissant l'attitude négative de Charles André Julien à l'égard du Mouvement nationaliste marocain, le préambule précité ne peut être que de sa rédaction ou de son inspiration. Il est à la tête de nos adversaires qui s'opposent à Longuet pour la question marocaine (voir pages 62 et 63 et note : 1).

Il y a lieu de rappeler la position de la Commission coloniale du Parti socialiste français lors de sa réunion du 30 novembre 1936. (Voir pages 92 et 93).

Tel est très brièvement résumé, le comportement du Parti socialiste en France à l'égard de l'affaire marocaine. (Les sections suivantes du présent chapitre donneront tous les détails nécessaires).

Au Maroc, nous avons des relations avec certains dirigeants importants de la Fédération socialiste qui nous appuient sans réserve en leur qualité de libéraux et de démocrates, et qui voient en nous l'avant-garde de la lutte nationale pour le peuple et au profit de toutes les couches sociales défavorisées et soumises à l'exploitation étrangère.

Les dirigeants qui nous soutiennent sont des membres de la section de Casablanca, (siège de la Fédération socialiste du Maroc). Les socialistes de la section de Fès nous apportent beaucoup plus d'aide et d'encouragement, car ils sont de la tendance de l'extrême gauche.

A Casablanca, c'est Paul Chaignaud, responsable du «*Le Maroc Socialiste*», journal de la Fédération socialiste, qui, avec sacrifice et dévouement, nous soutient fermement. En effet, il représente la tendance évoluée de la Gauche dans le parti ayant à sa tête Marceau Pivert, chef de la section socialiste dans la Seine.

Nous n'avons pas que des amis dans les sections de la Fédération socialiste. Il y a aussi des membres de ces sections qui n'ont pas de sympathie pour nous, tel Jean Léonetti, responsable de la section de Rabat et membre de la Section française du Conseil de Gouvernement au Maroc dont l'attitude est à l'opposé de celle de Paul Chaignaud.

D'une manière générale, nous sommes en désaccord avec la Fédération socialiste en ce qui concerne sa participation à ce qui a été créé par le Résident général Steeg: «*le troisième collège*» élu par les Français non représentés dans les Chambres françaises d'Agriculture et de Commerce. Nous considérons la création de ce «*troisième collège*» et la manière dont il se compose comme une atteinte à la souveraineté marocaine, une violation des traités en vigueur et à l'exercice d'un droit de souveraineté par des Français sur une terre qui ne leur appartient pas. En cela, la création du «*troisième collège*» va à l'encontre de la politique adoptée par Lyautey et qui était en conformité avec les obligations internationales de la France à l'égard du Maroc, pays étranger sur le territoire duquel il était permis aux Français de ne constituer qu'un «*Conseil de consultation privé*» nommé par le Résident général qui le consultait à l'occasion en matière économique et non politique.

Par ailleurs, notre désaccord avec la Fédération socialiste s'aggrave quand elle réclame la création d'un collège unique dont l'élection doit être faite au suffrage universel par des Français, quelle que soit leur profession.

Par contre, la Fédération socialiste ne réclame aucun changement en ce qui concerne la section marocaine du Conseil de Gouvernement dont les membres sont nommés par l'Autorité et ne sont pas par conséquent élus par le peuple. En effet, les socialistes de la Fédération estiment que le moment n'est pas encore arrivé pour accorder aux Marocains le droit d'élire leurs représentants dans une Assemblée centrale, considérant — pour employer leur expression — «les Marocains attardés au point de vue social et politique». Mais ils proposent d'octroyer aux Marocains, à titre d'expérience et dans une phase transitoire, un bulletin pour élire leurs représentants dans les conseils régionaux et dans les conseils municipaux comme les Européens.

Ainsi, la Fédération socialiste pratique-t-elle une politique coloniale basée sur le droit d'établissement des Français au Maroc.

L'attitude ainsi décrite de la Fédération socialiste est en contradiction flagrante avec la déclaration faite le 17 mai, lors de la clôture de son congrès ainsi rédigée :

«Le Parti socialiste fidèle à la pensée de Marx soutient qu'un peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre. Notre immortel Jean Jaurès a condamné la guerre du Maroc et l'occupation militaire de ce pays, faite contrairement aux traités. Le Parti socialiste soutient donc le Mouvement national libérateur des Marocains et, tout en faisant des réserves formelles sur le caractère de certaines revendications de la bourgeoisie arabe, il proclame hautement le droit à l'indépendance de toutes les nations, le droit des peuples à disposer librement de leur sort».

C'est une déclaration de principe qui est due sans doute aux membres libéraux de la Fédération socialiste et qui correspond aux orientations, aux objectifs et aux revendications politiques du Mouvement nationaliste. Malgré cela, la Fédération socialiste cohabite avec le régime du «Protectorat», voire même, collabore avec lui dans des domaines qui portent atteinte à la souveraineté nationale marocaine. C'est là une des contradictions fondamentales que nous lui reprochons.

En réalité, nous n'espérons pas que les socialistes du Maroc adoptent tous nos points de vue en ce qui concerne nos revendications, en raison du fait qu'ils sont des internationalistes, alors que nous sommes des nationalistes attachés à la personnalité marocaine et militant pour le peuple marocain. Mais tout cela ne devrait pas nous éloigner les uns des autres et créer entre nous des oppositions. Nous réussissons cependant à dépasser les éléments du désaccord pour nous rapprocher et nous entraider dans les domaines où règnent une entente entre nous. Ce qui permet de déblayer le chemin du rapprochement entre les deux parties. C'est ainsi que le Congrès réuni à Marseille en juillet 1937 étudie avec intérêt le rapport présenté par notre ami Chaignaud relatif aux revendications du Mouvement nationaliste qu'il appuie de toutes ses forces, s'opposant ainsi à Jean Léonetti, délégué de la section de Rabat dont la majeure partie est composée de fonctionnaires influencés par l'esprit et la politique du Protectorat. Par ailleurs, en décembre 1937, le Congrès s'est également intéressé à la question marocaine. Après plusieurs heures de débat, il refuse de considérer le Mouvement nationaliste marocain comme «un parti bourgeois vendu à Franco». Il annonce sa décision de collaborer avec notre mouvement en vue de réaliser nos revendications progressivement en fonction de l'évolution du peuple marocain.

Ainsi, la tendance de la section de Casablanca triomphe-t-elle sur celle de Rabat qui ne veut autre chose que de mettre fin aux agissements indi-

gnes du Protectorat, alors que la première réclame des réformes essentielles et radicales menant le peuple marocain à la libération et à l'émancipation du joug du Protectorat.

*Traduction du chapitre (Le Mouvement nationaliste et Les Organisations socialistes) du quatrième volume des «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat» — «L'Histoire du Mouvement de libération nationale au Maroc». (Pages 314-320).*

### SECTION 3:

## LES RESPONSABLES SOCIALISTES A FÈS: R. J. LONGUET ET P. RENAUDEL

### **Le militant socialiste Robert Jean Longuet à Fès: mars 1933.**

Robert Jean Longuet effectue de nombreuses visites au Maroc en tant qu'avocat de Ahmed Djebli Aydouni, arrêté et condamné à deux ans de prison pour ses activités politiques contre le Protectorat.

Ainsi, Robert Jean Longuet a-t-il l'occasion de connaître sur place les réalités politiques marocaines et les agissements abusifs des autorités françaises. Il est révolté par tout ce qu'il voit, par tout ce qu'il apprend. Il en parle à ses camarades socialistes à Paris et plus particulièrement aux parlementaires parmi lesquels figure son père Jean Longuet. Il a l'idée de créer une publication pour dénoncer les méfaits de la politique du Protectorat au Maroc et défendre les peuples persécutés par le colonialisme. Nous accueillons son idée avec enthousiasme. Nous collaborons avec lui pour lancer «*Maghreb*» et pour lui permettre de remplir sa mission dans les meilleures conditions.

Grâce à la revue «*Maghreb*», Robert Jean Longuet devient très connu de tous les Marocains. Par son dévouement, sa fidélité à la cause nationaliste, il est considéré comme l'un des militants marocains. Dès notre pre-

mière rencontre, une amitié particulière et profonde s'établit entre nous, amitié que ni le temps, ni les distances n'ont affectée. Même après l'indépendance, nous continuons à nous voir soit au Maroc soit à Paris. Dans les années 60, me trouvant dans la capitale française avec mes enfants, j'ai tenu à leur faire rencontrer Robert Jean Longuet et à leur montrer son domicile qui était le siège de la Revue et le centre de beaucoup d'activités politiques, et dont je garde d'excellents souvenirs.

En mars 1933, Robert Jean Longuet se rend au Maroc dans le cadre de ses activités militantes. Il y reste plus d'une vingtaine de jours. La plus grande partie de son séjour se passe à Fès. Il habite à mon domicile en médina.

Le voyage de R. J. Longuet n'est pas apprécié dans les milieux colonialistes et par la Résidence française à Rabat. Déjà, dans le bateau qui le conduit d'Algésiras à Tanger, il est l'objet d'une surveillance continue. Dans un article publié dans «*Maghreb*» (numéro 10 — avril 1933) sous le titre: «*Le Maroc sans masque — Un mois au Maroc chez des Marocains*», il raconte lui-même son voyage d'Algésiras à Fès:

«Dès Algésiras, la police nous entoure de ses soins les plus attentifs. Sur le bateau de la «*Transmediterraneo*», le monsieur qui a une «*sale gueule*» nous observe dans la glace du bar, avec un air qui veut être dégagé.

Nous le retrouvons à la gare de Tanger, derrière l'inspecteur qui examine les passeports. Les questions les plus indiscretes nous sont posées. A peine installés dans notre compartiment, le chef de gare lui-même, sous un fallacieux prétexte qu'il bredouille — tant la mission dont il est chargé est illégale, stupide — vient nous reprendre nos billets pour en noter les numéros.

Un va-et-vient insolite dans le couloir, des têtes qui se penchent pour nous examiner, de ces têtes caractéristiques, bêtes, brutales et vulgaires. Un contrôleur, l'air obsédé, demande les billets.

Le train va partir. Le monsieur qui a une «*sale gueule*» apparaît à la porte du compartiment. Toutes les places sont occupées par des valises. Surgit par un bien curieux hasard, leur propriétaire, un fort gaillard, qui a trouvé une meilleure place à côté. Notre «*ange gardien*» s'installe et fait semblant de dormir.

A minuit, un douanier au visage contracté par la peur de ne pas être à la hauteur de sa tâche, nous oblige à ouvrir nos valises. Je n'ai jamais, au cours de voyage à travers l'Europe, assisté à fouille plus minutieuse. Des livres sont feuilletés page par page. 5 exemplaires de *Maghreb* sont à leur tour examinés. «*L'ange gardien*» observe du coin de l'œil chaque objet extirpé par le gabelou. En désespoir de cause, le pauvre fonctionnaire me demande en brandissant un petit flacon d'eau de cologne aux trois quarts vide si je ne transporte pas d'alcool?!

L'air accablé, il passe à la valise de mon ami Balafrej, qui subit le même sort. Soudain notre pauvre homme, le masque tragique, l'esprit tendu, exhibe un cours de droit. Il n'ose se retourner sous nos regards ironiques pour consulter d'un signe «*l'ange gardien*». Le cours est feuilleté, puis enfin reposé. C'est fini.

La conversation s'engage. L'« ange gardien » vient d'apprendre que des policiers recherchent « deux communistes ». « Ils ont leurs passeports en règle et on espérait un incident douanier pour leur faire faire demi-tour », dit-il. Or, ce colon — il se fait passer pour tel — si bien informé, est un commissaire qui, 2 mois auparavant, s'était fait passer pour un négociant en café auprès de notre ami Mohamed bel Hassan El Ouazzani. (Note: 2).

A Fès, le même luxe de précaution nous attend ».

Ainsi sont-ils traités les Français libéraux qui soutiennent la cause nationaliste.

En compagnie d'un groupe de militants, j'attends Robert Jean Longuet le matin, à la gare de Fès. Au vu et au su des policiers en civil, je lui souhaite la bienvenue au nom des habitants de Fès et du peuple marocain.

Nous nous rendons tous ensemble à mon domicile situé en Médina, 15 Derb Bouhaj. Robert Jean Longuet et son épouse s'installent dans une aile de la maison. Le fait que Longuet loge avec moi ne plaît pas aux autorités du Protectorat. Elles auraient souhaité certainement le voir descendre dans un hôtel pour pouvoir le surveiller, l'espionner et même l'importuner. En habitant avec moi, il est en dehors de leur portée.

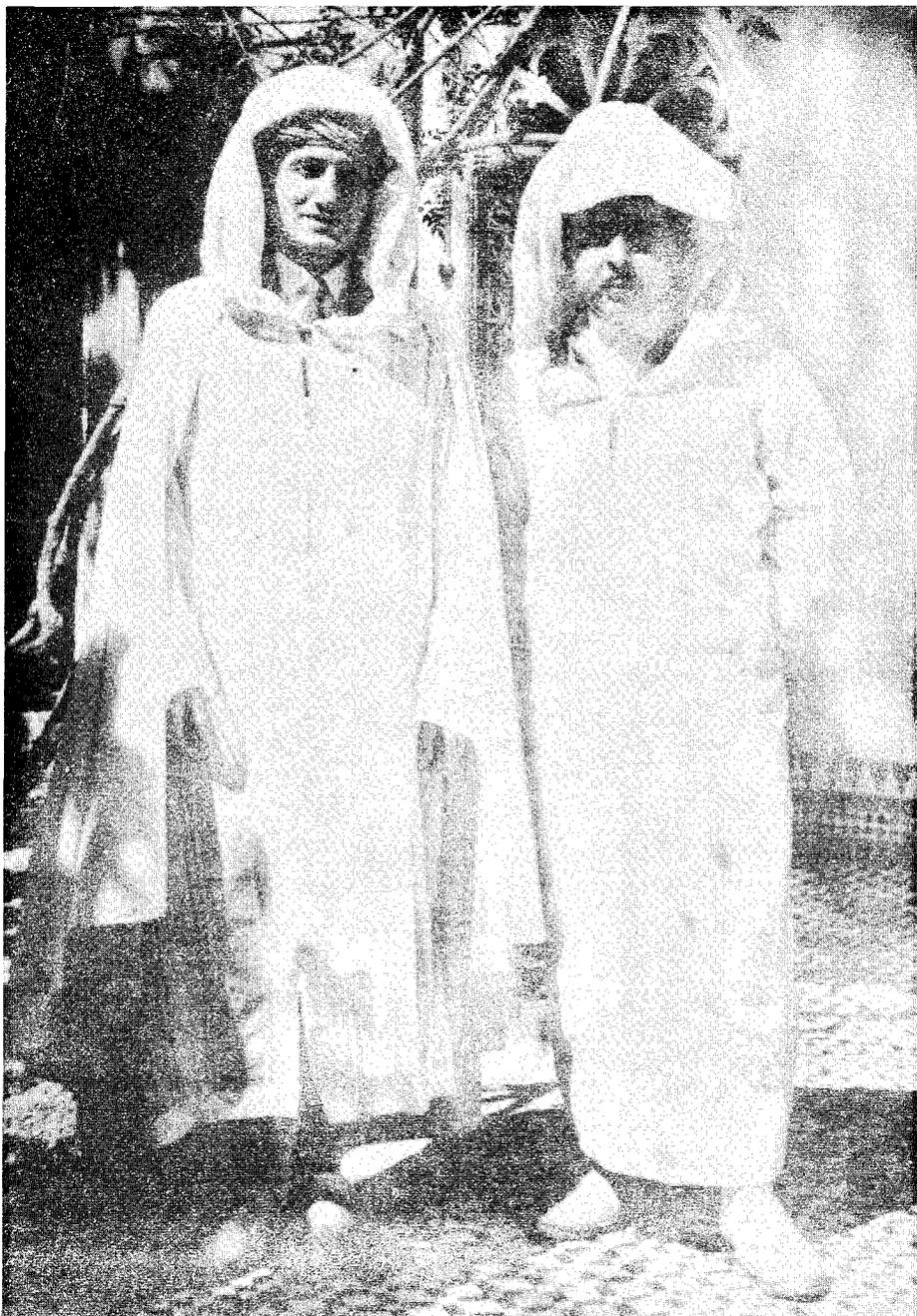
Dès son arrivée à la maison, de nombreux visiteurs viennent le saluer, lui exprimer leur joie de le voir au Maroc et lui faire part de toute leur considération et de leur gratitude pour le travail qu'il accomplit pour la cause marocaine. Pendant le séjour de R. J. Longuet, le 15 Derb Bouhaj est le pôle d'attraction de tous les militants venus de toutes les régions du Maroc. Plusieurs réceptions sont offertes en son honneur en pleine Médina et dans la région de Fès. Ainsi, mon oncle maternel le reçoit-il dans sa propriété à Inaouen et Mohamed Ben Mekki Benzakour dans sa résidence plantée d'oliviers de Dar Ben Amar, près de Bab Ftouh. De nombreux nationalistes assistent à toutes ces réceptions aux cours desquelles des discussions s'engagent entre eux et R. J. Longuet. Souvent, Longuet et son épouse revêtent le costume traditionnel marocain pour recevoir les invités ou pour assister aux fêtes données en leur honneur.

La présence de Robert Jean Longuet à Fès et ses déplacements donnent beaucoup de soucis aux agents de l'Autorité qui surveillent mon domicile en permanence. Si ceci nous laisse indifférent, il agace par contre la police. Un journal de Casablanca, « *Le Cri Marocain* » résume l'activité de la police pendant le séjour de Longuet à Fès :

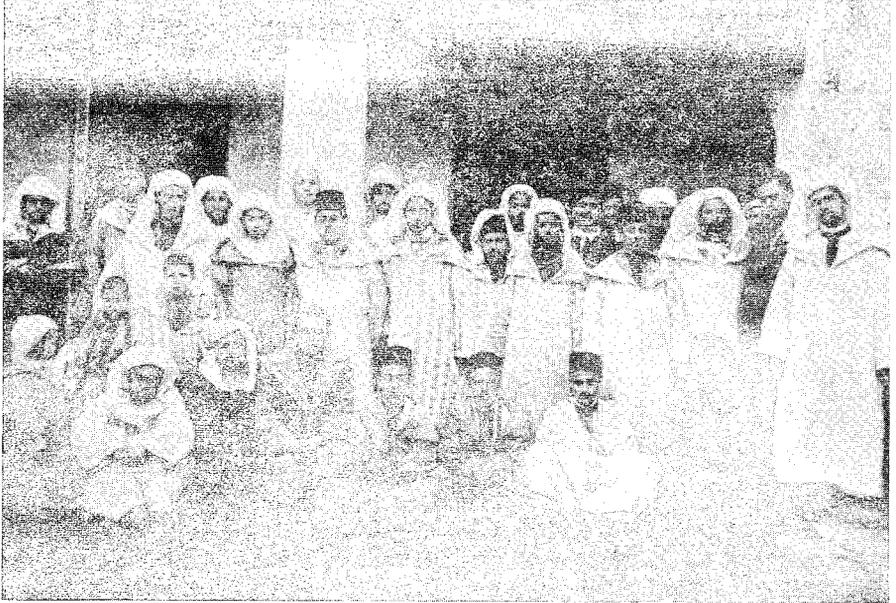
« Il a été reçu cordialement par de nombreux amis et de brillantes réceptions ont été offertes en son honneur à la Médina.

Il était accompagné de son collaborateur M. Balafrej qui a reçu partout lui aussi l'accueil le plus sympathique.

Bien entendu, la présence à la Médina du Directeur de la Revue « *Maghreb* » a suscité l'émoi que l'on devine chez les Autorités et la Police.



Mohamed Hassan Ouazzani (à droite) et Robert Jean Longuet (en costume marocain) (15. Derb Bouhaj – Fès – mars 1933).



**Photographie prise à la suite de la réception offerte dans les environs de Fès (mars 1933) en l'honneur de R. J. Longuet (en costume européen accroupi). Derrière lui, Mohamed Hassan Ouazzani (avec le Fez et lunettes).**

Jamais souverain ni chef d'Etat ne vit déployer en son honneur un tel luxe de surveillance et de précautions.

Police et assès étaient sur les dents, suivant partout le distingué visiteur, notant précieusement l'adresse des notables chez qui il était reçu et, bien entendu, lançant dans son ambiance de puissantes et peu discrètes cohortes de «mouches».

Tout s'est bien passé quand-même».

Le soir les portes des quartiers de la ville sont fermées vers 23 heures. Cela permet de mieux contrôler les sorties des habitants.»

Robert Jean Longuet écrit de son côté :

«Les malheureux Fassis, lorsqu'ils veulent sortir le soir, en sont réduits, à faire de longs détours pour se rendre à un point de la ville, quelquefois tout proche de leur maison.

J'ai moi-même expérimenté plus d'un soir ce système grotesque de vexations inutiles et si j'ai trouvé le procédé amusant et puéril il n'est pas douteux qu'il devient à la longue énervant et fort gênant, surtout lorsqu'il s'y ajoute la fouille des poches par les assès (gardiens de quartiers).»

Ces pratiques habituelles permettent ainsi aux autorités locales d'être au courant de toutes les activités de R. J. Longuet.

Le séjour du Rédacteur en chef de «*Maghreb*» lui permet de connaître mieux tous les aspects de la civilisation marocaine et de juger par lui-même les agissements de l'Autorité colonialiste et tout ce qui empoisonne la vie quotidienne des Marocains.

R. J. Longuet conserve un excellent souvenir de son passage à Fès et n'oublie pas les sentiments d'affection et de considération dont il était l'objet.

«Je ne veux pas terminer ces mots sans remercier tous nos amis de leur accueil si enthousiaste et si cordial. Qu'ils sachent bien que les «Français de France» sont les défenseurs de la liberté et de la justice» écrit-il dans son article paru dans «*Maghreb*». (Avril 1933).

### **Le leader socialiste Pierre Renaudel à Fès: avril 1934**

Pierre Renaudel est l'un des plus grands leaders de la SFIO «Section française de l'Internationale ouvrière». Il est l'une des personnalités les plus influentes dans les milieux parlementaires et plus particulièrement le milieu de la Gauche française.

En 1932-1933, il quitte la SFIO avec un groupe de camarades pour fonder le «Parti socialiste de France».

Au moment de la création de «*Maghreb*», il est l'un des premiers à accepter de figurer dans le Comité de patronage de la revue, car il s'intéresse aux problèmes coloniaux et défend les peuples opprimés en général et le

nôtre en particulier. Il est également l'un des membres de la délégation parlementaire française qui nous représente pour soumettre le «*Plan de Réformes marocaines*» le 1<sup>er</sup> décembre 1934 au ministre des Affaires étrangères. Son soutien à la cause nationaliste est très précieux, étant connu pour sa forte personnalité, sa droiture et son intégrité. Ces qualités font de lui un homme respecté, même par ses adversaires politiques.

Député au Parlement français, il est membre de la commission de l'Armée et rapporteur du budget de l'aviation. Dans le cadre de ses responsabilités parlementaires, il effectue un voyage d'études au Maroc, en avril 1934.

Dès son arrivée dans notre pays, quelques-uns parmi nous sont allés à Rabat pour le saluer au nom des «*Amis de Maghreb*».

Pendant son séjour à Meknès, je lui rends visite accompagné de Omar Abdeljalil. Nous l'invitons à assister à une réception lors de son passage à Fès. Il accepte avec émotion et ne cache pas son plaisir de prendre contact avec les habitants de Fès.

La Résidence générale, en apprenant la réception projetée, essaie de saboter. Elle charge l'emploi du temps du député pour l'empêcher de se rendre à notre invitation. Le comportement de la Résidence montre une méconnaissance totale de la personnalité de Pierre Renaudel qui ne peut en aucun cas se défaire de son engagement à notre égard. Il me reçoit dès son arrivée au Grand Hôtel de Fès et me confirme expressément son désir d'assister à la réception qui sera offerte en son honneur. Au jour et à l'heure convenus, une délégation composée de Omar Abdeljalil, de Mekki Naciri et de moi-même se rend à l'hôtel pour le chercher et l'accompagner à mon domicile sis 15 Derb Bouhaj, sanctuaire du nationalisme marocain. Nous trouvons à la réception de l'hôtel quelques officiers français en train de l'attendre. Il s'excuse de ne pas pouvoir rester avec eux. Il part avec nous pour aller au lieu de la cérémonie. Nous arrivons chez moi à 13 heures. La maison, malgré ses grandes dimensions est pleine. Beaucoup de monde — des notabilités, des jeunes, des artisans — est venu accueillir l'ami du Maroc qui est ravi d'assister à une cérémonie traditionnelle. Il discute avec les personnes présentes des problèmes qui intéressent le pays. Des militants parlant les langues française et arabe assurent la traduction.

Après le déjeuner pris dans un salon avec les notabilités de la ville, il va dans une autre pièce où sont réunis les jeunes. Il serre la main de chacun. Il discute avec cette jeunesse en se documentant sur ses aspirations. Pierre Renaudel reste avec nous longtemps, oubliant ses rendez-vous et ses occupations. Il est sensible par l'accueil chaleureux qui lui est ainsi réservé.

Pendant la cérémonie du thé, je prononce un discours dans lequel je souhaite la bienvenue au grand démocrate qu'est Renaudel. J'expose lon-

guement ses idées sur le problème colonial. J'évoque son passé tout de générosité et d'humanité.

La réponse de Renaudel est empreinte de cordialité. Il aborde clairement les aspects du problème marocain et les solutions que son parti entend y apporter.

Vient ensuite le tour de Kholti. Il présente Renaudel en tant que militant socialiste, et rappelle son passé et son action en faveur du peuple marocain et des opprimés. Il affirme la solidarité du peuple marocain avec les partis de gauche contre le fascisme.

Mekki Naciri procède à la traduction en arabe de mon discours que j'ai prononcé en français.

Omar Abdeljalil traduit en arabe la pensée de Renaudel et le discours de Kholti.

La cérémonie se termine par un dé clic du photographe qui prend en souvenir de cette mémorable manifestation le groupe des invités entourant le député du Var.

Celui-ci a un mot d'adieu pour chacun. Nous l'accompagnons ensuite à son hôtel où l'attendent les autorités locales françaises qui, manifestement ne sont pas enchantées par ce qui s'est passé.

Voici le texte du discours que j'ai prononcé :

« Monsieur le député,

Ce n'est pas un discours que je me propose de prononcer. Ne voulant pas abuser de votre temps que je sais précieux et limité, je voudrais, tout simplement, en peu de mots, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier pour l'accueil que vous avez bien voulu réserver à l'invitation des « *Amis de Maghreb* ».

Les mots me manquent, Monsieur le député, pour vous exprimer toute la joie que nous avons éprouvée au moment où nous est parvenue la nouvelle de votre voyage au Maroc. Je ne peux vous cacher qu'immédiatement nous avons eu la quasi certitude que nous aurions l'honneur de vous connaître en personne et l'immense plaisir de vous témoigner notre admiration sans bornes et notre sympathie la plus cordiale.

Votre présence, aujourd'hui parmi nous est une preuve éclatante de ce que, malgré le temps restreint dont vous disposez, les nécessités de la mission que vous êtes venu accomplir au Maroc et les commodités de votre santé qui nous est chère et que vous êtes obligé de toujours ménager, vous considérez comme un devoir de consacrer quelques instants aux « *Amis de Maghreb* » qui sont aussi vos amis et vos admirateurs.

Cette réception n'est pas celle que nous aurions voulu organiser en votre honneur. Elle est modeste, je le reconnais, mais elle est d'une portée considérable par le fait qu'elle est le symbole de cette union des cœurs et des esprits qui existe et se développe entre les Marocains et ceux parmi les

Français qui, surtout en France prennent sincèrement, courageusement, sans y faillir un instant, la défense de notre peuple grandement déçu.

Par son caractère et sa portée, notre réunion d'aujourd'hui, qui demeure empreinte de cordialité et d'enthousiasme, fait date dans l'histoire du jeune Maghreb renaissant. C'est en effet, la deuxième fois, que les Marocains, les non-officiels, se voient avoir l'insigne privilège de recevoir chez eux un des meilleurs défenseurs de leur cause en France, et sont heureux de pouvoir, en cette circonstance lui donner une marque palpable de l'amitié profonde qu'ils lui vouent et de la grande estime dont ils l'entourent.

Les Marocains admirent donc en vous, Monsieur le député, le grand démocrate que vous êtes et le défenseur zélé de leur cause.

Qui ne se souvient parmi nous de vos brillantes et innombrables interventions en faveur du Maroc dans tous les débats auxquels vous avez pu prendre part au cours de votre longue et admirable vie politique et parlementaire?

Qui ne se rappelle parmi les Marocains ici présents, et parmi tant d'autres qui, retenus loin de nous, s'associent à notre manifestation par l'esprit et le cœur, l'appui moral que vous n'avez pas hésité à accorder à la revue *Maghreb* en acceptant de collaborer dans son Comité de Rédaction avec vos honorables collègues Messieurs les députés, François Albert dont nous regrettons vivement la disparition, Jean Longuet, Bergery, Sixte Quenin, Monsieur le professeur Antonelli et du courageux rédacteur en chef de cette revue, notre ami R.-J. Longuet que nous aurons prochainement le plaisir de revoir à Fès? Qui peut oublier parmi nous, tous vos récits et discours qui demeurent autant de preuves visibles de la juste compréhension que vous avez toujours eue de la question marocaine, avant et après le Protectorat, de la justesse des vues que vous avez exprimées, à maintes reprises, sur les aspects les plus délicats et les plus complexes de cette même question, et de la grande franchise comme du réel courage qui ont toujours caractérisé vos convictions personnelles et donne une grande force persuasive à votre conception du régime colonial sous toutes ses formes?

Ce que vous pensez de ce régime, nous le savons grâce à votre activité, à votre vie de combat pour les justes causes.

Vos conceptions en matière de protectorat et la claire vision dont vous avez toujours fait preuve quant aux responsabilités de la France vis-à-vis du Maroc, se dégagent avec netteté aussi bien de vos articles que de votre célèbre discours prononcé au meeting organisé, l'an passé, par «*Maghreb*» pour protester contre la politique berbère du Protectorat.

Parlant des engagements pris par la France en vue du Protectorat, vous disiez dans ce discours qu'elle «a d'autant plus le devoir de les res-

pecter qu'elle est maintenant seule au Maroc» et que sa responsabilité «s'est donc accrue de ce fait vis-à-vis des populations.»

Le cheminement d'une idée pour vous, Monsieur le député, «le Protectorat comporte que la puissance protectrice doit fonder son action sur le maintien des institutions traditionnelles de l'Empire chérifien, sur le respect des populations dans le cadre intangible des institutions propres du Maroc».

Mais si vous souscrivez aux belles et séduisantes définitions du régime de protectorat, vous reconnaissez avec nous que ce «droit à la protection» ne s'est concrétisé que par des réalisations de très peu d'importance aux yeux des intéressés, je veux dire les Marocains.

Vous n'avez pas manqué Monsieur le député, d'exprimer votre accord là-dessus en réclamant l'application des belles théories connues en la matière.

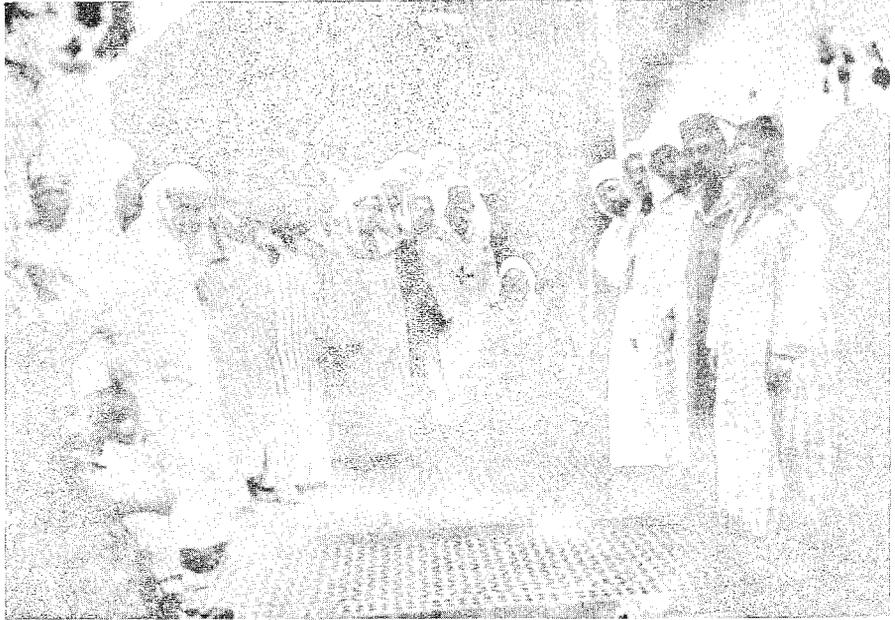
Vous vous êtes expliqué en disant que: «si on ne pourchasse pas les abus que font naître les individus colonisateurs, dans leur appât du gain, les exactions que permet la toute-puissance administrative, la corruption qu'engendre l'éloignement de la métropole et la conviction de l'impunité, on couvre seulement par de belles paroles des actes répréhensibles et cela s'appelle de l'hypocrisie».

Pour qu'il soit possible d'éviter ou de restreindre tout régime d'abus et d'injustices, vous convenez qu'il y a nécessité d'instituer un contrôle permanent et efficace s'exerçant sur l'orientation et l'activité de l'administration coloniale, «ce contrôle de l'opinion publique auquel comme vous l'avez écrit, chacun se réfère aujourd'hui et que l'on voudrait pouvoir considérer comme une grande puissance d'action, de règle et de frein internationale. Et où, donc, comme vous le dites, y aurait-il plus besoin de ce contrôle qu'en matière de colonisation ou de protectorat? C'est rendre service à notre pays lui-même que d'attirer son attention sur les faits afin qu'il puisse les corriger. Je ne veux pas dire seulement châtier les coupables qui compromettent son renom, mais prendre toutes mesures afin que ne se reproduisent pas les actes qui soulèvent à la fois la conscience et la colère».

C'est pour toutes ces raisons que vous préconisez comme le fit le Grand Chef socialiste Jaurès dans son discours de 1911 qu'on applique «au Maroc le minimum de protectorat ostensible».

Comme Jaurès vous déclarez que vis-à-vis des Marocains: «une politique est nécessaire qui protège non seulement la liberté de leurs coutumes et de leurs traditions, mais qui protège en fait contre les roueries des hommes d'affaires leur propriété traditionnelle». Comme Jaurès aussi vous vous êtes adressé à vos concitoyens en ces termes:

«Vous pouvez transformer et améliorer leurs habitudes de culture



**Renaudel (en costume européen) reçu à Fès. 15. Derb Bouhaj, domicile de Mohamed Hassan Ouazzani qu'on reconnaît au milieu (+).**

sans leur dérober le sol sur lequel ils vivent indépendants depuis des siècles et prenons garde d'étendre au Maroc tout entier les procédés d'expropriation pseudolégale qui déjà à Oujda ont volé aux Marocains toute la riche et féconde terre».

Mais votre connaissance en fait de protectorat vous a fait dire «le problème marocain est un exemple caractéristique de l'impérialisme colonial».

C'est ainsi que s'est formée chez vous la conviction de demander pour le Maroc un «minimum de justice et de civilisateurs qui veulent civiliser la terre à leur manière».

Résumant votre haute et équitable conception du problème marocain tel qu'il se pose à l'heure actuelle, vous disiez en mai 1933: «Nous voudrions que l'on aboutisse à une situation différente de celle que nous avons toujours connue et que la France au Maroc revienne à une conception plus voisine de celle qu'elle a pour la plupart de ses habitants.

Ce problème marocain est unique dans l'histoire de la colonisation.

...Puisque la France avait reconnu qu'elle était chargée d'une mission, cette mission devrait aboutir à l'indépendance.

...Il ne faut pas être surpris que les revendications prennent un peu de véhémence.

Des hommes qui sentent leur pays privé de liberté doivent être amenés à lutter.

Cela ne peut pas servir d'arguments à nos gouvernants. Ils n'ont même pas le droit d'invoquer que ceux qui réclament l'indépendance sont, comme on les appelle, des Nationalistes. Nous savons bien ce que veut dire leur nationalisme, il est inutile de jouer sur les mots pour troubler les esprits et créer l'équivoque.

Il faut que le peuple marocain apprenne l'exercice des libertés démocratiques.

Nous avons maintenant des exemples où nous apprenons ce que c'est que la suppression des libertés démocratiques.

...Il faut que les libertés démocratiques soient connues et que ce peuple les connaissant soit capable de les maintenir.

Pour nous-mêmes, il faut choisir entre deux politiques coloniales.

S'il est entendu que vous ne devez user que de la force militaire pour maintenir l'amitié que vous prétendez avoir pour le peuple et la reconnaissance que vous prétendez réclamer de lui, s'il faut pour cela canons et fusils, naturellement vous justifiez toutes les révoltes les plus nationalistes et vous justifiez les protestations les plus vigoureuses, de ceux qui souffrent de voir leur pays subir une telle oppression.

Beaucoup d'entre eux se sont initiés au secret de notre vie, ils se sont initiés aux libertés dont nous prétendons disposer, qui ne sont d'ailleurs

pas complètes, mais qui suffisent pour éveiller dans leur esprit des rêves pour demain. Lorsqu'ils rentrent chez eux, ils ne voient plus dans le colon qu'un adversaire.

Le grain de la liberté semé dans la Métropole ne peut là-bas sous l'oppression germer qu'en révolte.

Nous avons voulu marquer la solidarité de race à race. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il y a des races inférieures et des races supérieures, car lorsqu'on les regarde dans le cours de l'histoire on s'aperçoit que les peuples qui sont considérés comme les plus arriérés dans le chemin humain ont aussi des sentiments d'art et de culture.

Nous venons affirmer cette solidarité et nous indiquerons que dans le domaine politique, nous avons le devoir d'agir.

...Les grandes espérances que peut avoir le peuple marocain à l'égard de la France c'est de penser que d'une part la démocratie y sera maintenue sans défaillance, et que les Socialistes lorsqu'on leur en aura donné le moyen, ne failliront ni à leur devoir ni à leur promesse».

Toutes ces belles et courageuses paroles nous permettent, Monsieur le député, de conclure que nous sommes d'accord sur les principales données du problème marocain et le seul moyen de lui apporter sa meilleure solution.

La conformité de nos conceptions reste donc à la base de notre compréhension mutuelle.

Elle est aussi la raison d'être de la sympathie que vous avez pour notre cause et de l'amitié que nous éprouvons pour votre honorable personne.

Aussi la confiance que nous inspirent vos qualités personnelles, vos convictions politiques et vos méthodes et moyens de combat pour les bonnes causes, nous autorise-t-elle à envisager et nous apparaît-elle comme un sûr garant du progrès que notre cause pourra réaliser en France.»

Nos rencontres avec P. Renaudel au Maroc et la réception de Fès permettent de renforcer nos liens avec les dirigeants et les militants du nouveau Parti socialiste: «le Parti socialiste de France». Ainsi, pouvons-nous conserver d'excellentes relations avec les deux partis socialistes, l'ancien et le nouveau. Ce qui nous lie tous, ce sont les principes de lutte pour la liberté, la justice et la démocratie en faveur des peuples opprimés. Ce qui nous rapproche, c'est le refus du colonialisme sous tous ses aspects.

Notre mouvement qui porte le flambeau pour réaliser les aspirations de notre peuple sort renforcé de cette rencontre historique.

*Traduction du chapitre du quatrième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» — «L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc». (Pages 7-21).*

## SECTION 4:

## LES SOCIALISTES ET LA PRÉSENTATION DU PLAN DE RÉFORMES

**Remarque préliminaire**

Dans le quatrième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» — «L'Histoire du Mouvement de libération nationale au Maroc», l'auteur, Mohamed Hassan Ouazzani aborde dans un chapitre intitulé «Mouvement des revendications marocaines» (pages 63-90), la genèse, la présentation et le contenu du *Plan de Réformes marocaines*.

Dans le présent chapitre, nous n'allons reproduire le témoignage de Mohamed Hassan Ouazzani qu'en ce qui concerne la préparation du *Plan de Réformes* à Paris et sa présentation au ministre des Affaires étrangères.

Cependant, pour une meilleure compréhension de ce qui s'est passé dans la capitale française en 1934, nous donnons un bref résumé des événements qui ont précédé et entouré la préparation du *Plan*.

\* \* \*

En avril 1934, le Mouvement nationaliste marocain est en pleine expansion. Il connaît une grande activité. Le passage de Renaudel à Fès donne l'occasion aux nationalistes d'organiser un grand rassemblement au cours duquel ils exposent leurs idées et la manière dont ils envisagent la solution du problème marocain.

Quelques jours après cette grande réunion, Mohamed Hassan Ouazzani, dans son journal, «*L'Action du Peuple*» du 4 mai 1934, appelle la population fassie à pavoiser et à venir nombreuse acclamer le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef le 8 mai lors de son entrée officielle à Fès. Le Comité de rédaction du journal organise d'importantes manifestations. Le mot d'ordre est suivi par la population fassie. Sa Majesté le Sultan est acclamée par son peuple. «*L'Action du Peuple*» consacre des articles à ce voyage parus dans les numéros des 11 et 13 mai 1934. Roger le Tourneau dans son ouvrage: «*Evolution Politique de l'Afrique du Nord Musulmane: 1920-1961*» décrit brièvement le déroulement de la visite royale: (pages 188-189).

«quelques mois après, ils (nationalistes) allèrent plus loin et organisèrent des manifestations publiques en l'honneur du «roi». Ce fut à l'occasion de son annuelle visite officielle à Fès qui apparaissait alors comme le grand centre du nationalisme marocain. Le jour de son entrée solennelle dans l'antique

capitale (8 mai 1934), quelques groupes de jeunes acclamèrent bruyamment le «roi» en plusieurs points du parcours. Puis le 10, lorsque le souverain fit, à travers la vieille ville, la tournée des principaux sanctuaires, il fut à plusieurs reprises entouré et séparé de son cortège par une foule qui l'acclamait sans se lasser, tandis que le nouveau pacha de la ville était sérieusement bousculé, que ce fût volontairement ou non. Plus tard, en regagnant son palais, Sidi Mohammed passa devant l'immeuble de «l'Action du Peuple», où, du haut du balcon, l'état-major au grand complet l'acclama pendant un long moment, cependant que, dans la rue, de nombreux jeunes gens entouraient sa monture et lui faisaient grande fête. Les vizirs, craignant que l'affaire ne tournât mal, montraient des visages réprobateurs, mais le Sultan, visiblement satisfait, n'était pas pressé de s'arracher aux manifestations enthousiastes de ses sujets. Il avait d'ailleurs, par avance, donné ordre aux autorités marocaines de laisser libre cours à l'affection de son peuple. Les choses se gâtèrent quelque peu lorsqu'à l'issue de la visite, les jeunes marocains qui avaient accompagné le Sultan jusqu'au palais, revinrent en cortège vers la vieille ville, chantant des hymnes nationalistes et poussant quelques cris hostiles en passant devant le Bureau régional des Affaires indigènes et la demeure du général commandant la région. On décida aussitôt à Rabat qu'il serait imprudent de laisser se prolonger le séjour du Sultan à Fès; on le pria de regagner sa capitale et de publier une déclaration condamnant tout désordre. Le 16 mai, les organes de presse nationalistes étaient tous interdits».

«*L'Action du Peuple*» accusé d'entretenir l'agitation est interdit le 16 mai 1934 par une décision du général de division, MC. Carthy, commandant supérieur des troupes au Maroc.

Mohamed Hassan Ouazzani ne reste pas inactif. Il ne comprend pas les véritables raisons de l'interdiction du porte-parole du mouvement national. Il se rend alors à Rabat pour essayer d'avoir des explications de la part des autorités responsables de l'arrêt de la parution du journal. Il raconte lui-même ce déplacement :

«Après l'interdiction de «*L'Action du Peuple*» en mai 1934, je suis allé à Rabat pour en discuter avec les services de la Résidence. Reçu par M. Brousta, chef du Cabinet civil, il m'avait dit, entre autres, que le journal avait fourni trop de travail aux services compétents de Rabat et que lui-même était chargé par le Résident de suivre le journal et de faire rapport à son chef de tous les thèmes évoqués dans les articles. Me montrant quelques dossiers avec des numéros de «*L'Action du Peuple*», il m'a dit que l'étude de ces dossiers, qui augmentaient chaque semaine, lui prenait le gros de son temps. A la fin de l'entretien, il m'avait dit: Vous demandez trop de choses, nous n'avons pas le temps de nous en occuper, à plus forte raison de les réaliser. Parlant de la mesure d'interdiction du journal, il m'avait alors dit que cela nous donnait le temps de réfléchir à tout ce que nous avons publié. Puis il m'a suggéré l'idée de faire le travail dont la Résidence avait besoin, à savoir: établir la nomenclature des revendications dont le journal s'était fait le porte-parole et de permettre ainsi aux responsables de savoir exactement ce que nous voulions réaliser en fait de changements et de réformes. Je lui ai promis d'y penser. Après mon retour à Fès, j'ai réuni le groupe pour lui rendre compte de l'entretien de

# **P L A N**

de

## **Réformes Marocaines**



Élaboré et présenté à S. M. le Sultan  
au Gouvernement de la République française  
et à la Résidence Générale au Maroc par le

### **Comité d'Action Marocaine**



Edition française 1934 — 1353 de l'Hégire

Rabat. On a pris alors la décision de préparer un programme de réformes à soumettre au gouvernement et à la Résidence, une série de réunions avait donc eu lieu chez moi à Fès. «*L'Action du Peuple*» nous avait servi de matière de base au travail qui était en préparation. Une fois le programme établi, on avait demandé de le soumettre au nom d'un groupe de dix qui en prenait la responsabilité. Ce sont les noms qui figurent par ordre alphabétique, au début du *Plan*. Une délégation s'était formée pour la présentation du *Plan*. Une partie de cette délégation devait le soumettre au Sultan et au Résident, l'autre partie devait aller à Paris pour le soumettre au gouvernement français. J'étais donc parti avec Omar à Paris pour nous en charger.»

\* \* \*

Mohamed Hassan Ouazzani évoque dans ses «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» ses activités dans la capitale française dans les termes suivants:

«Accompagné de Omar Abdeljalil, je pars pour Paris en passant par Tétouan et l'Espagne.

Au moment de notre départ, la date de présentation du *Plan* à Paris et à Rabat n'est pas arrêtée. Elle dépend de nous deux, car nous sommes chargés de la rédaction et de l'impression des revendications nationalistes. Comme nous allons séjourner assez longtemps à Paris, nous louons un appartement meublé, Rue Passy, dans le 16<sup>e</sup> Arrondissement.

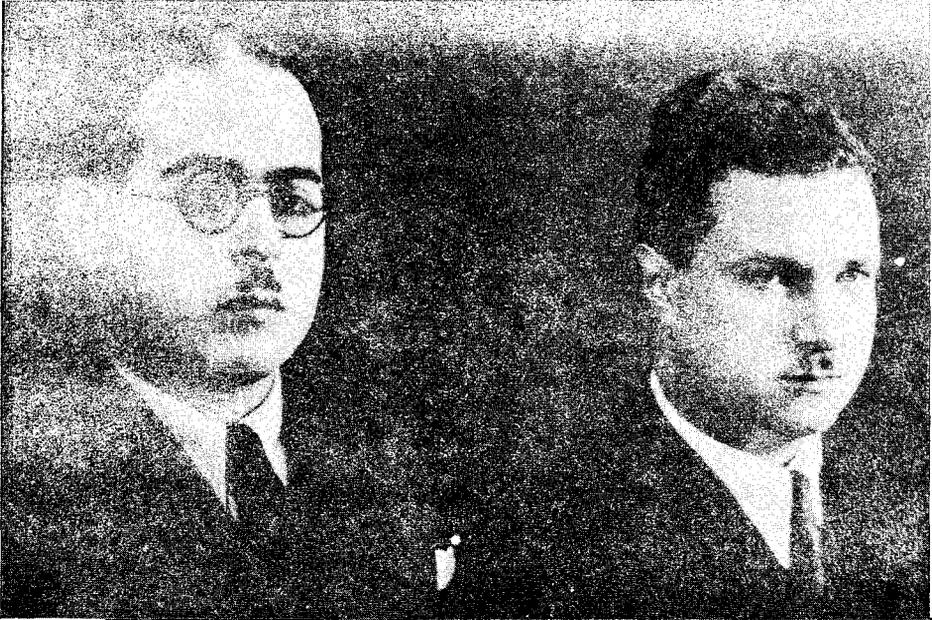
Dès notre arrivée, nous entrons en relation, avec l'aide de notre ami Robert Jean Longuet, avec des journalistes et des hommes politiques. Jean Longuet, de son côté, appuie nos démarches dans les milieux intéressés par la question marocaine.

Dans notre appartement, nous recevons, en présence de R. J. Longuet et de son épouse, les personnalités françaises que nous entretenons de l'affaire marocaine et de notre projet en leur précisant le caractère secret de notre travail.

Nous réussissons à obtenir l'appui d'un certain nombre de ces personnalités après les avoir convaincues de la justesse de notre cause. Nous leur demandons de nous apporter leur concours. Elles acceptent de faire partie du Comité de patronage du *Plan de Réformes* qui sera soumis au gouvernement français.

A la suite de tous ces entretiens, nous avons l'idée de revoir le *Plan*, d'en changer la disposition, de compléter certains chapitres et de rédiger de nouveau certaines parties.

Il faut donner ensuite un titre à l'ensemble des revendications et des réformes marocaines et un nom au groupe qui doit les présenter aux autorités franco-marocaines. Après réflexion, je suggère d'appeler le programme: *Plan de Réformes marocaines* et le groupe: *Comité d'Action marocaine* (note: 3). Mes amis du Maroc y donnent leur accord.



Je vous en  
sympathie et de  
à votre ami Robert Brignet  
28/11/34  
Mohamed Hassan Ouazzani

Mohamed Hassan Ouazzani (lunettes) et Omar Abdeljalil.  
La dédicace est écrite de la main de Mohamed  
Hassan Ouazzani.

Omar tape le texte manuscrit.

Une fois le travail terminé, nous faisons imprimer le *Plan* avec l'aide de notre ami, Robert Jean Longuet (Imprimerie Labor, 20 rue Delambre. Paris 14<sup>e</sup>).

Nous expédions le texte arabe à notre ami Abdelkader Ribahi au Caire pour l'imprimer.

Tout ce travail comme notre mission sont secrets. Seuls quelques amis français dont Longuet et Renaudel savent pourquoi nous sommes à Paris.

La Résidence générale inquiète par notre longue absence du Maroc et préoccupée par nos contacts avec les journalistes et les parlementaires français demande au gouvernement français de nous faire partir de Paris.

Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, ayant rencontré Renaudel dans les coulisses de la Chambre, lui souffle mot des démarches de la Résidence. Renaudel réagit en demandant de surseoir à toute mesure et de patienter quelque temps en l'assurant que le travail que nous préparons à Paris est destiné au gouvernement français et qu'il doit lui être soumis par l'intermédiaire de Laval lui-même.

Pierre Laval ayant beaucoup de considération et de respect pour Renaudel promet alors de ne rien faire.

Renaudel nous téléphone pour nous mettre au courant de ce qui vient de se passer en nous donnant les assurances nécessaires.

Quelque temps après, nous réussissons à constituer un Comité de patronage pour le *Plan*.

C'est Renaudel qui prend rendez-vous avec le ministre des Affaires étrangères, Pierre Laval pour la remise du *Plan de Réformes* destiné au gouvernement français. C'est le 1<sup>er</sup> décembre 1934 à 16 heures.

Nous contactons nos camarades au Maroc pour leur demander de présenter, de leur côté, aux autorités de Rabat, le jour indiqué, le *Plan de Réformes*.

A Paris, une délégation du Comité de patronage composée de Jean Longuet, Renaudel, De Tessan, Jean Piot que nous accompagnons au Quai d'Orsay est seule reçue par Laval à qui elle remet le *Plan* en l'appuyant auprès de lui.

C'est moi qui avais rédigé la lettre de présentation du *Plan de Réformes* au gouvernement français dont voici quelques extraits :

«...Nous savons les préoccupations qui retiennent l'attention du gouvernement et absorbent son activité tant à l'intérieur que sur le terrain international.

«Mais nous croyons devoir signaler que la question marocaine ne mérite pas moins que d'autres problèmes extérieurs l'intérêt suivi de la France. Ceci nous paraît d'autant plus nécessaire que le Gouvernement possède, au Maroc, une assez grande liberté d'action qui lui permet d'entrer résolu-

Encore merci, chers amis. J'ai lu avec  
 le plus vif intérêt le plan de réformes pour  
 le Maroc. Il me paraît très modeste et  
 d'une indiscutable sagesse. Quand pour-  
 ra-t-il se réaliser. Hélas ! Je n'os  
 revenir de la fameuse tristesse et  
 découragé. L'heure me semble appar-  
 tenir plus que jamais aux impérialistes.  
 Il faut malgré tout tenir. Notre heure,  
 votre heure viendra. à mes sentiments  
 fraternellement cordiaux,  
 André Viollis

Le dernier paragraphe d'une correspondance du 30 janvier 1935  
 d'André Viollis, écrivain, membre du Comité de patronage  
 du Plan de Réformes.

ment dans la voie des réformes prévues par les traités et conformes à la mission que nous voudrions que la France réalisât dans notre pays.

«...Nous ne saurions trop insister auprès de Votre Excellence que notre revendication la plus urgente consiste à demander l'octroi aux Marocains de la liberté d'expression dans les deux langues française et arabe, afin qu'ils puissent légalement extérioriser leurs doléances et leurs aspirations légitimes. Il y a là, Monsieur le ministre, non seulement un besoin impérieux, mais la condition indispensable à toute œuvre de compréhension mutuelle...».

C'est la grande surprise chez les responsables à Paris et à Rabat qui sont mis devant le fait accompli. En agissant ainsi, nous avons évité tout sabotage de leur part.

Le rôle joué par «*L'Action du Peuple*» dans la préparation et la réalisation du *Plan de Réformes* est incontestable.

Il est intéressant de relire le dernier paragraphe de «*L'Avant-Propos*» du *Plan de Réformes*:

«Notre conclusion sera celle-ci: avec ce *Plan* tombe le reproche qui nous était fait de manquer de programme général, précis, et concret. Nous devons à la vérité de dire que ce reproche était en partie injustifié. Car, depuis deux années, nous n'avons fait qu'exprimer nos desiderata. Des parties même de ce *Plan* ont été publiées dans notre presse de langue française, la seule qui était tolérée pour nous au Maroc. A ce sujet, nous pouvons signaler qu'après la suppression de cette presse, en mai dernier, un haut fonctionnaire, voulant excuser la carence de l'administration, nous a déclaré que celle-ci se trouvait devant beaucoup de propositions qu'il lui était matériellement impossible d'étudier! Un autre fonctionnaire a ajouté que l'interdiction de notre presse était jugée comme un moyen de remédier à cet état de chose!

En tout cas, avec notre *Plan*, nous détruisons tous reproches et objections.

Aujourd'hui, nous pouvons donc dire aux Autorités compétentes: «Voici notre programme. Qu'en pensez-vous? Quel est maintenant le vôtre? Allez-vous continuer à en manquer et à n'agir qu'au petit bonheur? Nous voulons bien espérer qu'elles ne se refuseront pas à examiner utilement, comme il mérite, cet effort loyal et constructif, entrepris par les jeunes générations marocaines qui sont éprises de justice, de paix et de progrès, sans majuscules démagogiques».

*Traduction d'une partie du chapitre du quatrième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» — «L'Histoire du Mouvement de libération Nationale au Maroc. (Pages 63-90).*

## SECTION 5:

## LE FRONT POPULAIRE ET LA QUESTION MAROCAINE

Dans l'intervalle de temps qui sépare la présentation du *Plan de Réformes Marocaines*, le 1<sup>er</sup> décembre 1934 et la victoire des partis de gauche au nom du Front populaire dans les élections parlementaires de mai 1936, le Mouvement nationaliste connaît un certain retard dans son action dû probablement à la fatigue de ses membres dont la cause est le combat continu pendant de nombreuses années de lutte.

Des signes de relâchement apparaissent également dans les rangs du dit mouvement et qui sont le résultat de plusieurs facteurs: — l'instranquité de la politique française, — les manœuvres de la colonie française au Maroc dans le but d'élargir ses intérêts et d'avoir une certaine hégémonie, — les provocations et les abus des autorités colonialistes qui adoptent à l'égard des revendications nationalistes une attitude de répression et d'exaction, — les moyens réduits dont dispose le Mouvement national: l'absence de toute presse et de toute liberté de réunion. A cela, s'ajoute le fait que le Gouvernement français est préoccupé par des affaires intérieures, (la recrudescence de l'activité des organisations fascistes en France et au Maroc et le danger qu'elles représentent) et par des questions de politique étrangère (comme le maintien de la sécurité et de la paix en Europe à l'abri des dangers de la guerre que l'Allemagne nazie et ses alliés, dont l'Italie fasciste, menacent de faire exploser.)

Nous pouvons citer également parmi les causes essentielles du relâchement du mouvement national, la lassitude et le désespoir qui s'emparent de la plupart de ses membres qui commencent à prendre leur distance.

Du fait de leur éloignement du champ d'action, ils ne participent plus aux décisions du Comité d'Action Marocaine. Ils ont de ce fait l'impression d'être écartés, ce qui ne leur plaît pas. Ils accusent ainsi le Comité d'Action Marocaine d'une certaine hégémonie et lui adressent des critiques et des reproches. Le CAM leur répond pour justifier sa conduite, mais sans les convaincre. Il ne peut cependant admettre les agissements découlant des fantaisies et des caprices de certains membres du mouvement national.

Je reçois personnellement de nombreuses réclamations à ce sujet. J'essaie d'éviter les conséquences néfastes qui en résulteraient en calmant les esprits.

En réalité, les membres du Mouvement nationaliste qui sont mécontents, ne cachent pas leur attitude à l'égard du CAM dont ils qualifient une partie de «classe dominante».

Bien plus, quelques-uns parmi lesdits membres menacent de se retirer

du CAM dans certaines villes qui avaient soutenu d'une manière effective le Mouvement nationaliste depuis les manifestations organisées lors de la récitation du «Latif» contre la politique berbère de la France au Maroc. Ils ont cependant renoncé à le faire au dernier moment, montrant ainsi leur patience et faisant preuve d'un esprit d'abnégation, de noblesse de sentiment lié à leur dévouement, à leur attachement, malgré tout, à l'unité du mouvement et à leurs sacrifices pour la grande cause du pays. Ils sont conscients que toute division ferait la joie de nos adversaires.

Malgré tout cela, un mauvais climat politique et moral fait son apparition dans le Mouvement nationaliste, mauvais climat qui, loin d'inspirer un certain apaisement, ne fait qu'aggraver le relâchement mentionné supra.

Je suis parmi les rares personnes qui œuvrent pour le redressement de la situation dans laquelle s'enlise le mouvement national et pour la sauvegarde de l'Unité du *Comité d'Action Marocaine*. Je lutte contre le sentiment de pessimisme qui commence à s'emparer de certains de ses membres en insufflant de nouveau un air de confiance qui permettrait à notre mouvement de poursuivre sa route avec les forces vives et agissantes, dans un esprit militant et déterminé pour le triomphe de la cause commune qui, en réalité, grandit et se développe sans cesse.

Le Mouvement nationaliste a donc besoin, plus que par le passé, d'un climat serein, fait de solidarité et d'entraide entre tous ses éléments.

Cependant, je dois le souligner, nous nous heurtons à ce que l'on peut appeler la «résistance passive» de certains de nos camarades qui se cantonnent dans leur mutisme sous prétexte que «l'intérêt» du mouvement ne nécessite pas d'élargir la classe dirigeante, et a besoin d'un certain «secret» même à l'égard des autres nationalistes, mettant en avant leur confiance en eux-mêmes et leur amour pour leur patrie. Ils estiment, par ailleurs, que les circonstances ne permettent pas autre chose que d'envoyer des notes, des télégrammes lors de certaines occasions...

Tous ces prétextes fallacieux sont très fragiles et constituent même des obstacles et des handicaps à l'évolution de notre mouvement. C'est ainsi que ce dernier est atteint de paralysie dans ses activités, à part certaines «palpitations» justifiant encore son existence et certains «éclaircs» laissant encore apparaître sa présence.

C'est l'ambiance qui règne au Maroc en 1935 dans les rangs du Mouvement nationaliste. A Paris, les vents nous sont défavorables, ce qui n'empêche pas notre ami Robert Jean Longuet de brûler d'envie de poursuivre le combat en reprenant la parution de la revue «*Maghreb*» pour faire entendre notre voix dans les milieux français et dénoncer, comme auparavant, la situation lamentable qui règne alors dans notre pays. Je conserve dans mes archives de nombreuses lettres datant de 1935 à ce sujet.

Dans une correspondance en date du 27 février 1935, il m'écrit :

«Il me paraît qu'il est urgent, après l'effort qui a été fait, de ne pas rester inactif. Il est absolument indispensable de multiplier nos moyens de propagande pour que le *Plan* ne paraisse pas un effort ultime et stérile. Avec la rapidité des événements, avec la vie instable et trépidante de Paris on oublie très vite et déjà plusieurs de ceux qui ont signé le *Plan* ont totalement oublié les événements du Maroc.

C'est ainsi que j'ai déjeuné avec Bergery et que j'ai eu le plaisir de recevoir Cudenet, qui se passionne, à son tour, comme moi, pour la Bulgarie. Nos deux amis ont fait la même réflexion : alors «*Maghreb*» «ne paraît plus, que se passe-t-il au Maroc?»

J'ai vainement essayé de réunir des amis de *Maghreb* et de faire une conférence d'information et je me suis bien gardé de faire des conférences de presse puisque je n'avais absolument rien à dire de nouveau. Je trouve absolument déplorable de rester sans aucune nouvelle et sans aucun moyen.

Nous perdons un temps précieux et nous ne profitons pas de l'effervescence créée par la diffusion du *Plan*. Nous ne parvenons pas à comprendre ici, le brusque silence dont vont profiter, bien entendu, nos adversaires.

Je vous prierais de vouloir vous mettre en rapport avec Abdeljalil et de vouloir bien également, examiner la situation.

J'attends de vous une longue lettre et des précisions sur l'action future.

Je vous prie de faire toutes mes amitiés à tous les amis de Fès et d'ailleurs et vous prie de croire, mon cher ami, à mes sentiments cordiaux et les meilleurs.»

Dans une lettre du 22 octobre 1935, Robert Jean Longuet me fait part des efforts qu'il a déployés — mais sans résultat — pour susciter un «intérêt» autour du *Plan des Réformes*. Cependant, personne n'y fait attention. Quant à sa demande d'entrevue au Quai d'Orsay, il ne trouve pas un seul parlementaire qui accepte de contacter Pierre Laval, le ministre.

Dans une correspondance du 12 novembre 1935, R. Longuet m'écrit :

«La revue est bien parue voilà déjà pas mal de temps.

.....  
 Je songe au prochain numéro.....

Il faudra paraître régulièrement si nous voulons tenter de reprendre la place que nous avons perdue depuis le début de l'année.

Ce numéro n'a pas encore provoqué de réactions de nos adversaires. Sans doute, attendent-ils de savoir si nous reparaissons vraiment et régulièrement.

.....  
 Je suis absolument sans nouvelles du Maroc.

J'aimerais savoir où en est le Maroc et ce que vous comptez faire.

Il serait temps d'écrire votre article.

Je compte sur une réponse de vous.»

En ce qui concerne la revue «*Maghreb*», Robert Jean Longuet m'écrit le 23 janvier 1936:

«.....  
 C'est pourquoi, je vous demande mon cher Ouazzani, de vouloir bien songer plus que jamais à une collaboration étroite entre nous et à la parution régulière de la revue.  
 Il faut que la revue paraisse régulièrement et qu'elle soit le pivot du mouvement.  
 S'il est possible, on y adjoindra un petit journal mais la revue doit être l'élément solide et durable et régulier.

.....  
 Je me résume. Il est indispensable de consolider et d'étendre, à Paris, ce petit noyau de réformes marocaines constitué par la revue et autour de la revue. Si l'on ne fait pas cela, toute l'œuvre croulera et nous aurons déçu bien des amis — si peu sincères — que ce peu là il faut savoir le garder.»

Robert Jean Longuet insiste beaucoup sur la publication régulière de «*Maghreb*» et se plaint du silence de ses amis marocains et de l'absence des nouvelles du Maroc.

Dans une correspondance du 27 décembre 1935, il me dit: «Je n'ai pas de nouvelles de Lyazidi auquel j'ai écrit.

«Que devient également cet excellent Abdeljalil.

«Encore une fois, donnez-moi des nouvelles du Maroc, des coupures de journaux. Je ne reçois rien sauf «*Le Cri Marocain*».

Au Maroc, j'essaie de sensibiliser les camarades. Je me heurte toujours à un mur de silence et d'impossibilité, ce dont profitent les milieux politiques à Paris en ce qui concerne la question marocaine, sans parler de la situation de stagnation dont souffre le Mouvement nationaliste.

Je pense que les signes de relâchement apparus dans l'action du Mouvement nationaliste sont le résultat de la négligence dans le travail et de l'absence de tout enthousiasme de certains membres du dit mouvement qui sont frappés par la déception et sombrent dans le pessimisme.

Il y a aussi dans leur attitude des raisons d'ordre personnel. Certains ont besoin d'une «période de pause et d'un certain repos» après tant d'années de lutte et de sacrifice. C'est là chose naturelle chez certains caractères humains exposés à la fatigue et aspirant au répit après avoir fourni des efforts et enduré des peines!

Pendant ce temps, un fait nouveau se produit en France. En effet, en mai 1936, se déroulent les élections législatives qui connaissent des campagnes électorales intenses et des batailles politiques entre les partis de droite à tendance fasciste et ceux de gauche groupés sous le nom de «*Front populaire*». Nous nous intéressons beaucoup au déroulement de ces élections dont nous attendons les résultats avec impatience. Dans une corres-

pondance du 23 janvier 1936, Robert Jean Longuet me dit :

«Les événements se déroulent avec une rapidité prodigieuse. Il nous faut donc, si nous ne voulons pas être dépassés et débordés agir sans tarder et nous tenir prêts.

Nous allons entrer dans une période déprimante d'agitations et de luttes électorales, pendant laquelle il va être à peu près impossible d'obtenir quelque chose de concret, de précis. Il sera difficile de joindre les gens. Mais nous espérons une victoire.

Dans ces conditions, il faut préparer quelque chose de solide pour que nous aussi Marocains, amis des Marocains, nous tirons un bénéfice-moral et une amélioration du sort des Marocains, de cette victoire des gauches.»

Heureusement pour nous, ainsi que nous le supposions, la victoire est remportée par le Front populaire. Nous étions en relation avec de nombreux dirigeants des partis composant le Front populaire, tel le Parti socialiste. Après le succès de ces partis aux élections législatives, il est prévu la formation d'un gouvernement constitué du Front populaire présidé par le leader du parti socialiste, Léon Blum. Aussi, ai-je proposé aux camarades d'envoyer à Paris une délégation composée des membres du CAM pour renouer le contact avec ceux qui sympathisent avec nous au sein du Front populaire et assister au Congrès du Parti socialiste dont la tenue est décisive pour la formation du futur gouvernement. Pour ces mêmes raisons, les leaders des partis nationalistes du Liban, de Syrie (Riyad Solh), d'Algérie (Messali Hadj), du Sénégal (Lamine Gay) et de Tunisie (Bourguiba) se rendent à Paris, siège du Congrès socialiste pour mener une action au sein du Congrès et dans les coulisses au profit des peuples qui aspirent à leur émancipation et à des réformes.

Quant à ma proposition, elle ne trouve aucun écho chez les camarades qui avancent des prétextes décourageants mais sans fondement : manque de fonds pour financer le voyage et le séjour à Paris de la délégation, l'absence de tout intérêt d'un tel déplacement, — nos amis socialistes pouvant être contactés autrement — et autres raisons non crédibles pour empêcher le voyage, s'abstenant ainsi de faire un travail utile. J'essaie de les convaincre de la nécessité de la présence des membres du CAM à Paris en ce moment crucial aux côtés des leaders représentant les mouvements nationalistes du Liban et de Syrie (Comité national), d'Algérie (Le Parti du Peuple algérien) et de Tunisie (Parti du Néo-Destour) pour s'entraider, se concerter avec eux et servir ainsi nos causes communes.

Les camarades persistent dans leur refus. Devant cette attitude, je les abandonne. En me retrouvant seul, je fais mon examen de conscience pour trouver le meilleur choix : effectuer le déplacement imposé par les circonstances et les événements, par les espérances, indépendamment du devoir national et de l'intérêt général pour la cause marocaine. J'analyse la

réalité du comportement du «groupuscule» du CAM qui aime se confiner dans l'immobilisme et dans la quiétude, préférant se borner à poursuivre «la politique de l'envoi des notes et des télégrammes» lors de certaines occasions, étant convaincu qu'il n'est plus possible de faire autre chose. Après réflexion, je conclus que ceux qui veulent s'improviser comme dirigeants du CAM sont mus par l'orgueil, la jalousie. Ils n'ont qu'un seul but : m'empêcher d'aller à Paris assister au Congrès socialiste pour des considérations d'ordre personnel. Ils ont peur que je me fasse distinguer par mes activités. Ils préfèrent que nous restions tous dans une situation d'immobilisme et de stagnation au lieu d'agir.

Je reviens à la charge pour une dernière tentative. Après beaucoup de discussions, je ne peux arracher aux camarades «immobiles et stagnants», ne serait-ce que cette parole : «Pars et combats, à la grâce de Dieu ! quant à nous, nous restons». Que faire alors ? — Accéder à leur désir et manquer au devoir ou bien répondre à l'appel de la conscience, de la raison et de l'intérêt national. Je n'hésite pas à faire le deuxième choix. Je prends la résolution de faire le déplacement à Paris comptant sur moi-même et sur mes propres moyens, servant ainsi la cause de mon pays même si cela déplait «aux immobiles» et aux «stagnants». Je ne doute pas un seul instant qu'ils changeront d'attitude lorsqu'ils apprendront les résultats de mes activités parisiennes. Dans mon choix, je me suis basé sur le fait que nous sommes une minorité unie autour d'un principe et œuvrant pour sa réalisation et son succès. Au sein de cette minorité, il n'y a pas de règlement, pas de chef et pas de subordonnés. Nous n'avons qu'à travailler pour la cause nationale, qu'à militer. Il n'est pas dans le pouvoir de cette minorité, ni dans celui de quiconque de dire : «Fais ceci ou ne fais pas cela !» Tant que les choses sont ainsi, il n'y a ni majorité, ni minorité, ni une prépondérance quelconque de la première sur la deuxième. Dans ces conditions, la minorité n'est aucunement liée par la décision de la majorité surtout quand il s'agit de répondre à l'appel de la conscience, d'exécuter un devoir sacré et d'être toujours à l'ordre de ce dernier.

Je fais part de tout cela à mes parents qui mettent à ma disposition tous les fonds nécessaires pour effectuer le voyage.

Aucun de mes camarades n'est venu me saluer le jour de mon départ, confirmant ainsi leur opposition négative qui me laisse indifférent, étant convaincu que j'étais dans le droit chemin.

Arrivé à Paris, je me rends aussitôt chez mon ami Robert Jean Longuet qui n'a pas cessé, dans ses lettres, de nous inciter à venir le rejoindre pour collaborer ensemble dans l'intérêt de la cause marocaine en cette période cruciale. Il est très content de me revoir.

C'est ainsi que nous travaillons ensemble et très étroitement pendant la tenue du Congrès socialiste (31 mai 1936). J'y assiste en tant que rédac-

teur en chef de «*L'Action du Peuple*» et rédacteur de la revue «*Maghreb*» aux côtés des journalistes français et étrangers. Je distribue le *Plan de Réformes Marocaines* à tous les congressistes et journalistes présents avec lesquels je m'entretiens de la question marocaine. Comme leur temps ne leur permet pas d'en prendre connaissance d'une manière approfondie, j'en fais le résumé, sous forme de revendications urgentes que j'ai imprimées sous le titre :

«*Appel du Peuple marocain au Gouvernement du Front populaire*» dont le préambule est ainsi libellé :

«L'énorme succès des partis de gauche et d'extrême-gauche aux dernières élections, et l'avènement d'un gouvernement du Front populaire, ont soulevé un immense enthousiasme au Maroc et chez les autres peuples colonisés.

Ceux-ci sont persuadés que l'avènement de ce gouvernement ouvre une ère nouvelle, non seulement pour la France, mais pour tous les peuples dont elle dirige les destinées.

Le peuple marocain, qui a déposé, au Quai d'Orsay, il y a près de deux ans, un *Plan de Réformes* — dont il a attendu avec patience l'application — résume aujourd'hui ses revendications les plus immédiates, les plus urgentes.

Il fonde son ultime espoir sur le nouveau gouvernement, pour obtenir ces réformes indispensables et modérées. Ce gouvernement se doit de ne pas décevoir cette immense espérance, sans courir le grave risque d'apporter à ce peuple une cruelle désillusion, grosse de conséquences.»

Font suite à ce préambule :

I. *Les revendications politiques* relatives à la réforme administrative, aux droits et libertés des Marocains.

II. *Les revendications sociales* concernant la réforme de l'enseignement, de la justice, la protection ouvrière, l'hygiène sociale et la protection de l'enfance.

III. *Les revendications économiques et financières* se rapportant au budget et aux mesures économiques.

IV. *Les réformes diverses.*

Tout le texte contient deux pages. C'est un bref résumé du «*Plan de Réformes Marocaines*» et des «*revendications urgentes du peuple marocain*», ce qui permet une lecture rapide de la part des journalistes et des congressistes qui peuvent avoir une idée du programme du Mouvement nationaliste marocain. Ceux qui veulent avoir des renseignements complémentaires peuvent se rapporter au «*Plan de Réformes*» que j'ai joint à «*L'Appel*»

Je distribue également un document intitulé «*Au Peuple Français*» dans lequel je fais connaître la situation au Maroc créée par la politique du Protectorat et justifier ainsi les revendications du peuple marocain et le «*Plan de Réformes*».

Etant donné l'importance du document «*Au Peuple Français*» nous en donnons le texte complet :

# APPEL DU PEUPLE MAROCAIN au Gouvernement du FRONT POPULAIRE

L'énorme succès des partis de gauche et d'extrême-gauche aux dernières élections, et l'avènement d'un gouvernement du Front populaire, ont soulevé un immense enthousiasme au Maroc et chez les autres peuples colonisés.

Ceux-ci sont persuadés que l'avènement de ce gouvernement ouvre une ère nouvelle, non seulement pour la France, mais pour tous les peuples dont elle dirige les destinées.

Le peuple marocain, qui a déposé, au Quai d'Orsay, il y a près de deux ans, un plan de réformes — dont il a attendu avec patience l'application — résume aujourd'hui ses revendications les plus immédiates, les plus urgentes.

Il fonde son ultime espoir sur le nouveau gouvernement, pour obtenir ces réformes indispensables et modérées. Ce gouvernement se doit de ne pas décevoir cette immense espérance, sans courir le grave risque d'apporter à ce peuple une cruelle désillusion, grosse de conséquences.

## REVENDEICATIONS POLITIQUES

### A) ADMINISTRATION

1. La réforme et la réorganisation des Vizirats et des services administratifs du Makhzen.
2. La représentation des Marocains par voie d'élection à toutes les assemblées locales et centrales (Municipalités, Chambres professionnelles, Commissions et Conseils consultatifs, Conseil du Gouvernement, etc.).
3. L'accession des Marocains à toutes les fonctions publiques qui relèvent du Gouvernement marocain, dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires de l'Etat.
4. L'emploi obligatoire de la langue arabe dans tous les services publics.
5. La séparation des pouvoirs administratif, exécutif et judiciaire (pachas, caïds et contrôleurs).

### B) DROITS ET LIBERTES

1. Une large amnistie comprenant tous les déportés, exilés et prisonniers politiques, à quelques partis qu'ils appartiennent.
2. L'abolition de toutes les lois spéciales et de toutes les mesures d'exception, telles que les dahirs et arrêtés sur la politique berbère, politique de divi-

sion raciale, culturelle, religieuse du Peuple marocain dans un but de domination et d'assimilation.

3. L'octroi des libertés démocratiques dont l'application sera consacrée par des lois :
  - a) Liberté de presse, avec l'application de la loi de 1881.
  - b) Liberté de réunion.
  - c) Liberté d'association avec l'application de la loi de 1901.
  - d) Liberté de pensée. Nul Marocain ne doit être inquiété à cause de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses.
  - e) Libertés syndicales, avec l'application des lois de 1884, de 1920 et de 1924.

## REVENDEICATIONS SOCIALES

### A) ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement primaire obligatoire et gratuit.
2. Développement de l'Enseignement secondaire, notamment par la création de collèges à Casablanca et à Marrakech.
3. Accession de tous à l'enseignement supérieur par l'octroi des Bourses et Prêts d'honneur aux plus méritants.

- 4. L'enseignement de la langue arabe obligatoire à tous les degrés.
- 5. Création d'une école de Droit musulman pour former une magistrature instruite.
- 6. Création immédiate d'écoles ou de sections normales d'instituteurs et d'institutrices.

**B) JUSTICE**

En attendant la réorganisation de la justice marocaine par la création d'un code et de cadres, exiger le recrutement de tous les magistrats et leurs auxiliaires par voie de concours et leur assurer un traitement décent prélevé sur le budget de l'Etat, et non sur les justiciables et administrés.

**C) PROTECTION OUVRIERE**

- 1. L'extension aux Marocains de toutes les lois sur la protection ouvrière.
  - a) Lois sur les assurances sociales.
  - b) Lois sur la prévoyance sociale.
  - c) L'octroi de prime de chômage aux sans-travail.
  - d) L'octroi d'une indemnité familiale aux chômeurs chefs ou soutiens de famille.
  - e) Création de cuisines populaires dans les villes et les villages.
  - f) Ouverture de Travaux nationaux pour résorber la main-d'œuvre en chômage.
- 2. L'application de la semaine de 40 heures
- 3. L'application aux Marocains de la formule « A Travail égal, Salaire égal ».

**D) HYGIENE SOCIALE**

- 1. Multiplier le nombre des établissements sanitaires, hôpitaux et dispensaires, dans les centres importants, infirmeries dans les villages et infirmeries mobiles pour les douars et les marchés. Intensifier la distribution gratuite des médicaments aux familles pauvres.
- 2. Création de sanatoria anti-tuberculeux.
- 3. Création dans les villes et les centres importants de Maternités pour les femmes marocaines.
- 4. Aménager les asiles d'aliénés selon les méthodes modernes.
- 5. Organiser une lutte permanente et intense contre les taudis et toutes les habitations insalubres en ville et dans les campagnes (bidonvilles, etc.).

**E) PROTECTION DE L'ENFANCE**

- 1. Prendre les mesures qui s'imposent pour la protection de l'enfance coupable ou abandonnée.
- 2. Création au Maroc de Tribunaux pour enfants.

**REVENDICATIONS  
ECONOMIQUES ET FINANCIERES**

**F) BUDGET**

Dégrèvement des impôts et égalité fiscale entre Marocains et Européens.

- 1. Remplacer les innombrables taxes par une imposition unique et progressive.
- 2. Réduction des gros traitements qui grèvent lourdement le budget marocain.

**G) MESURES ECONOMIQUES**

- 1. L'arrêt des ventes-saisies sans distinction et des expropriations, même celles en cours, opérées au profit de la colonisation officielle.
- 2. Abolition de cette colonisation.
- 3. Décréter le moratoire des dettes au profit des fellahs, des artisans et des petits commerçants.
- 4. Ouverture et élargissement du crédit agricole aux fellahs.
- 5. Création des biens de famille inaliénables en utilisant les terres collectives et les biens domaniaux.
- 6. Protection des produits et des industries locales contre les dumpings, la contrefaçon et la concurrence à l'intérieur.
- 7. Le non-recours à l'expropriation, sauf pour cause d'utilité publique qui soit elle-même légalement établie, et conformément aux prescriptions des articles ad hoc du Code civil. Adopter le jury d'expropriation pour l'estimation des indemnités et l'arbitrage dans le cas où il ne peut se former de majorité au sein du Jury.

**REFORMES DIVERSES**

- A. — Suppression de l'état de siège des villes marocaines, où celui-ci n'est plus nécessaire (Faz, Marrakech, Meknès, Taza, etc.).
- B. — Suppression de la propagande religieuse chrétienne au Maroc, des aides et subventions accordées aux cultes catholique et protestant par les autorités du Protectorat.
- C. — Régime pénitentiaire. Distinction entre les peines politiques et le droit commun. Accorder aux détenus politiques le régime compatible avec leur condition, adoucir la vie des prisonniers qui est particulièrement inhumaine au Maroc.
- D. — Maintenir pour les œuvres d'assistance les biens (habous) qui leur ont été légués par les particuliers et éviter que l'Etat s'en serve pour entretenir la colonisation officielle, — ou pour tout autre chose.

Pour le financement de ces réformes :

- 1. Réduire considérablement les gros traitements et indemnités des trop nombreux hauts fonctionnaires.
- 2. Nationaliser les mines, les transports, etc...
- 3. Abolir la politique de la race privilégiée en faisant bénéficier les Marocains du Budget, dans toute la mesure où il est alimenté par leurs propres contributions fiscales.

« Au Peuple Français »

« Devant la victoire éclatante du Front populaire, le peuple marocain se réjouit de ce qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour lui.

Le Maroc a été un des pays qui ont subi l'oppression la plus brutale de l'impérialisme conjuguant ses efforts avec ceux du capitalisme pour arrêter l'évolution d'un peuple, fier de son passé et digne de toutes les sollicitudes de la démocratie française.

A une Résidence militaire où la force primait le droit, ont succédé, en l'espace de onze ans, trois hauts-commissaires français, dont les injustices et l'incapacité ont conduit le peuple marocain à une situation désespérée.

C'est d'abord la conquête militaire, avec plusieurs villes demeurées sous le régime de l'état de siège, la population soumise au despotisme d'officiers rétrogrades et provocants, maintenue dans l'ignorance et exploitée par des administrateurs sans scrupules et le *Service des Renseignements*, véritable *officine de mouchardage*, formant un *Etat dans l'Etat* pour brimer odieusement le peuple marocain.

Puis c'est encore, à *coups de décrets* et sous le *fallacieux prétexte* de l'utilité publique, l'*expropriation massive* des fellahs au profit de la colonisation et des sociétés capitalistes européennes et le *refoulement des paysans vers les terres incultes*.

A ces méthodes spoliatrices s'ajoutent une lutte systématique contre l'unité politique, judiciaire et culturelle du peuple marocain, et une véritable croisade incarnée par une politique d'évangélisation, soutenue par la Résidence, à l'instigation des éléments cléricaux de l'administration.

Des subventions sont accordées à l'Eglise sur le budget général de l'Etat marocain! La néfaste politique berbère du Protectorat demeure l'illustration évidente de la collusion du cléralisme et des autorités françaises du Maroc.

Dans sa lutte quotidienne, le Maroc appelait de tous ses vœux qu'un gouvernement qui osait enfreindre les traités et les conventions fût balayé par la volonté populaire. C'est maintenant chose faite depuis la victoire de la démocratie française. Un immense espoir étreint les cœurs des Marocains. La réparation immédiate d'erreurs passées et le retour à une politique conforme à l'idéologie de la véritable République française, celle qui est digne des grandes révolutions, s'imposent d'urgence. Le peuple marocain qui a déjà, voici deux ans, présenté au gouvernement un cahier de revendications, réclame aujourd'hui l'*application de toutes les lois démocratiques au Maroc*. Il insiste sur le fait que ces libertés ne seraient pas appliquées si elles se heurtaient à la mauvaise volonté des autorités françaises au Maroc.

D'où la nécessité et l'urgence d'une épuration dans les services de l'administration, et l'institution d'un contrôle efficace de leurs actes. Il veut qu'au régime militaire succède le régime civil sur toute l'étendue du territoire, car *le maintien du régime militaire en matière d'administration sera une provocation permanente à l'égard du peuple marocain*.

La représentation de la République doit être confiée à un homme capable, dont le passé n'appelle aucune critique. Un résident général doit être républicain, animé des meilleures intentions à l'égard de la population marocaine, en tout premier lieu, et décidé à lui appliquer les principes d'humanité, de liberté et de justice qui ont jusqu'ici fait défaut à ceux qui avaient en mains les destinées du Maroc.

Le peuple marocain serait déçu si demain on conservait à la tête des

# AU PEUPLE FRANÇAIS !

---

Devant la victoire éclatante du Front populaire, le peuple marocain se réjouit de ce qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour lui.

Le Maroc a été un des pays qui ont subi l'oppression la plus brutale de l'impérialisme conjugant ses efforts avec ceux du capitalisme pour arrêter l'évolution d'un peuple, fier de son passé et digne de toutes les sollicitudes de la démocratie française.

A une résidence militaire où la force primait le droit, ont succédé, en l'espace de onze ans, trois hauts commissaires français, dont les injustices et l'incapacité ont conduit le peuple marocain à une situation désespérée.

C'est d'abord la conquête militaire, avec plusieurs villes demeurées sous le régime de l'état de siège, la population soumise au despotisme d'officiers rétrogrades et provocants, maintenue dans l'ignorance et exploitée par des administrateurs sans scrupules et le **Service des Renseignements, véritable officine de mouchardage**, formant un **Etat dans l'Etat** pour brimer odieusement le peuple marocain.

Puis c'est encore, à **coups de décrets** et sous le **fallacieux prétexte** de l'utilité publique, l'**expropriation massive** des fellahs au profit de la colonisation et des sociétés capitalistes européennes et le **refoulement des paysans vers les terres incultes**.

A ces méthodes spoliatrices s'ajoutent une lutte systématique contre l'unité politique, judiciaire et culturelle du peuple marocain, et une véritable croisade incarnée par une politique d'évangélisation, soutenue par la Résidence, à l'instigation des éléments cléricaux de l'administration.

Des subventions sont accordées à l'Eglise sur le budget général de l'Etat marocain ! **La néfaste** politique barbare du Protectorat demeure l'illustration évidente de la collusion du cléricisme et des autorités françaises du Maroc.

Dans sa lutte quotidienne, le Maroc appelait de tous ses vœux qu'un gouvernement qui osait enfreindre les traités et les conventions fût balayé par la volonté populaire. C'est maintenant chose faite depuis la victoire de la démocratie française. Un immense espoir étirent les cœurs des Marocains. La réparation immédiate d'erreurs passées et le retour à une politique conforme à l'idéologie de la véritable République française, celle qui est digne des grandes révolutions, s'imposent d'urgence. Le peuple Marocain qui a déjà, voici deux ans, présenté au gouvernement un cahier de revendications, réclame aujourd'hui l'**application de toutes les lois démocratiques au Maroc**. Il insiste sur le fait que ces libertés ne seraient pas appliquées si elles se heurtaient à la mauvaise volonté des autorités françaises au Maroc.

D'où la nécessité et l'urgence d'une épuration dans les services de l'administration, et l'institution d'un contrôle efficace de leurs actes. Il veut qu'au régime militaire succède le régime civil sur toute l'étendue du territoire, car **le maintien du régime militaire en matière d'administration sera une provocation permanente à l'égard du peuple marocain**.

La représentation de la République doit être confiée à un homme capable, dont le passé n'appelle aucune critique. Un résident général doit être républicain, animé des meilleures intentions à l'égard de la population marocaine, en tout premier lieu, et décidé à lui appliquer les principes d'humanité, de liberté et de justice qui ont jusqu'ici fait défaut à ceux qui avaient en mains les destinées du Maroc.

Le peuple marocain serait déçu si demain on conservait à la tête des services de l'administration des hommes, tant Français que Marocains, qui ont contribué à esboiser la main-mise du capitalisme sur le pays, et à faire de celui-ci une **citadelle clérico-capitalo-fasciste**.

Escomptant le soutien du peuple de France, le Maroc attend des premiers actes du gouvernement le concernant, la réalisation immédiate d'un programme minimum de réformes politiques, économiques et sociales, seul capable de ramener la confiance perdue et de resserrer davantage les liens d'amitié entre les deux peuples français et marocain !

services de l'administration des hommes, tant Français que Marocains, qui ont contribué à asseoir la main-mise du capitalisme sur le pays, et à faire de celui-ci une *citadelle cléric-capitalo-fasciste*.

Escomptant le soutien du peuple de France, le Maroc attend des premiers actes du gouvernement le concernant, la réalisation immédiate d'un programme minimum de réformes politiques, économiques et sociales, seul capable de ramener la confiance perdue et de resserrer davantage les liens d'amitié entre les deux peuples français et marocain!»

Grâce aux documents ainsi distribués, je réussis à conquérir les milieux politiques français et en particulier, ceux qui s'intéressent aux questions coloniales et aux mouvements nationalistes dans les pays soumis à l'hégémonie française, comme le Maroc. Ces documents ont un large écho au Congrès socialiste qui a précédé la formation du Gouvernement du Front populaire composé des partis de gauche. Ils éclairent aussi toutes les personnes concernées par le problème marocain et dissipent la confusion dont sont victimes certains esprits à cause de la propagande mensongère des journaux de droite dirigée contre le Mouvement nationaliste exposé depuis longtemps à toutes sortes d'attaques et de haine.

Le travail que j'entreprends au sein du congrès et dans les coulisses avec l'aide de Robert Jean Longuet et d'autres sympathisants, est un travail positif que reconnaissent et apprécient tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des pays colonisés et plus particulièrement les pays soumis à la domination française.

Ainsi, le Congrès socialiste est-il l'occasion pour le Mouvement nationaliste marocain de faire connaître la situation générale qui règne dans le pays et les revendications du peuple marocain qui aspire à s'en sortir.

Dans ce même congrès, les représentants d'autres pays réussissent également à faire entendre la voix de leurs peuples: Messali Hadj au nom du peuple algérien et Riyad Solh en tant que délégué de la coalition nationaliste en Syrie et au Liban. Représentant les mouvements de libération dans nos pays, et servant les mêmes causes, nous travaillons ensemble et coordonnons toutes nos actions pour que les aspirations de nos peuples soient connues davantage de la part des hommes appelés à assumer les responsabilités gouvernementales (Document n° 1, page 329). Soucieux d'entendre notre champ d'action au-delà des assises du Congrès socialiste, et désireux de soumettre les problèmes des pays colonisés au peuple français lui-même, nous décidons, en accord avec quelques amis français de gauche, d'organiser un grand meeting dans la célèbre salle de «La Mutualité». Nous lançons une large campagne publicitaire dans les journaux et par des affiches pour assurer à notre rassemblement un grand succès. Une élite de penseurs et de politiciens français y participent. Les

autorités prennent d'importantes dispositions autour de la salle où se tient la réunion. Les forces de l'ordre sont aux abords de «*La Matualité*», faisant de la provocation et brutalisant ceux qui se rendent au meeting et plus particulièrement les ressortissants des pays colonisés, intéressés par l'objet du rassemblement. A la fin de la réunion, les forces de l'ordre tentent de nous arrêter à la sortie. Nos amis français s'interposent. Les journaux de gauche relatent le déroulement du meeting, en critiquant violemment le comportement des forces de sécurité dans un pays connu pour la liberté d'expression et où l'opinion publique a besoin de connaître la réalité de la politique française dans les pays colonisés. Par contre, les journaux de droite se déchaînent contre les organisateurs du meeting en s'attaquant aux orateurs et en considérant le principe même de la tenue de la réunion comme un défi lancé aux Français, chez eux.

Pendant le congrès, j'essaie, mais en vain, d'insérer un paragraphe appuyant les revendications marocaines dans la résolution relative à la question coloniale. La majorité des membres composant la Commission coloniale de la SFIO qui est une commission technique du congrès s'y est opposée sous prétexte que le Parti socialiste ne pouvait pas par idéologie adopter globalement et en détail les revendications d'un mouvement nationaliste. En réalité, l'attitude de la majorité de la Commission coloniale est dictée entre autres par des considérations personnelles pour faire échec à ceux qui nous soutiennent et qui ont à leur tête Robert Jean Longuet. Le chef de cette opposition dirigée contre nous, au sein de la Commission n'est autre que Charles André Julien qui devint quelques années plus tard, à l'aube de l'indépendance du Maroc, doyen de la Faculté des Lettres de Rabat (de 1957 à 1961). (Voir pages: 62-63 et note: 1). Cette nomination de Ch. A. Julien est incompréhensible. En agissant ainsi, les responsables marocains de l'époque ont fait preuve d'une défaillance de mémoire et d'un pardon mal placé à l'égard du premier doyen de la Faculté des Lettres, car nous nous sommes toujours heurtés à l'opposition de cet individu dans toutes nos démarches, d'autant plus qu'il était le conseiller de Léon Blum, Chef du Parti socialiste. Telle a été l'attitude des responsables marocains vis-à-vis de Charles André Julien, tandis que dès les premières années de l'indépendance, Robert Jean Longuet, l'ami actif et fidèle, a fait l'objet de leur part d'une ingratitude, d'un oubli le récompensant ainsi pour tout ce qu'il a fait pour le Maroc!

Après la constitution du gouvernement du Front populaire sous la présidence de Blum, je sollicite du ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, une entrevue afin de l'entretenir de la question marocaine. Je m'attends à un refus, car son parti soutient la thèse colonialiste et a dans ses rangs, de célèbres colons du Maroc, (comme le frère du leader radical, Daladier) et certains Résidents et hauts fonctionnaires comme Steeg.

jusqu'au 20 décembre

demanter auprès de Las Lax

Conversations avec Mgr

Baupin

avec Pezet -

avec Demaughem .

Conversations négatives

avec Julien

Loubet

Lm

Entiens d'ores avec Luzon  
et les amis de la révolution  
proletarienne - nous devons

les revoir le mercredi 22.12.37

nous devons avec Louis Perigault

que la C. P. a désigné pour se

rendre au Maroc . J'ai un

rendez-vous pour le mardi 21. à

la Redoute

les délégués des fédérations  
coloniales et ceux qui  
s'intéressent à cette question  
se sont réunis, sur ma demande  
à la fin de la séance du  
~~soir~~.

L'attitude anti-musulmane  
de la plupart des délégués  
et de Julien en particulier  
est odieuse.

Le soir réunion au  
Versailles.

La présence de Ouazzani  
choque - je veux me  
retirer avec lui.  
Sur l'insistance de

tous je demeure - mais  
le geste et ma protestation  
ont fait leur effet.

-

L'incident de  
la fin du Congrès a permis  
de voir le déchaînement  
des appetits.

Le petit d'un fin à chambre  
Blum a été visé et  
sauf Par fin à obtenu  
promesse au sujet de  
cette place - personne

Deux pages du carnet de notes personnelles de R. J. Longuet relatives au Congrès socialiste de mai 1936. Il est écrit: «Les délégués des fédérations coloniales et ceux qui s'intéressent à cette question se sont réunis à la fin de la séance. L'attitude anti-musulmane de la plupart des délégués et de Julien en particulier est odieuse. Le soir, réunion au Versailles. La présence de Ouazzani choque. Je veux me retirer avec lui. Sur l'insistance de tous, je demeure - mais le geste et ma protestation ont fait leur effet».

ca: vu  
d'em-  
mois  
vu en  
con-  
a vic-  
  
orlac,  
con-  
qu'on  
re en  
este  
ulain  
  
di  
hèe,  
n cy-  
ation,  
re le  
tation  
  
to-  
oir  
al-  
rien.  
an a  
d'us  
go-  
ava  
naire  
l'au-  
lation  
lique-  
gé de  
mani-

diates a prendre qui ne sauraient que renforcer l'amitié entre les peuples français et syriens : Le relèvement de leurs fonctions des hauts fonctionnaires fascistes, la levée d'interdiction de la presse et du Front populaire en Syrie, l'amnistie pour les manifestants du 14 juillet, coupables d'avoir exprimé paisiblement leur joie de la victoire du Front populaire en France.

## Une entrevue de M. Viénot avec le Comité d'Action Marocaine

M. Pierre Viénot, sous secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, a reçu longuement ce matin, au Quai d'Orsay, le représentant du *Comité d'Action Marocaine*, M. Ouezzani, accompagné de Robert Jean-Longuet, directeur de la *Revue Maghreb*.

M. Ouezzani a remis au ministre un exemplaire du plan de réforme et l'a entretenu de la situation des indigènes marocains.



Cependant la présence de Delbos au sein d'un gouvernement à prédominance socialiste laisse percevoir une lueur d'espoir. En effet, je reçois de Pierre Viénot une lettre pour me fixer un rendez-vous.

Dans l'attente d'une réponse positive ou négative, je prépare un dossier complet sur la question marocaine comprenant des rapports sur les principaux problèmes marocains et un exposé écrit sur le Mouvement nationaliste, son évolution, ses revendications. J'y joins un exemplaire du «*Plan de Réformes marocaines*» et une lettre de présentation du dossier au gouvernement français. Le 7 juillet 1936 au matin a lieu l'entrevue au Quai d'Orsay, siège du Ministère des Affaires étrangères. Elle dure une heure pendant laquelle le contenu du dossier était examiné. L'entretien se déroule dans une ambiance détendue en présence de mon ami Robert Jean Longuet. Pierre Viénot montre alors une certaine compréhension et une bonne disposition à étudier le dossier que je lui ai remis. Les journaux français relatent cette rencontre qui est la première dans son genre. Se passant dans le bureau de Pierre Viénot, au Quai d'Orsay, elle a donc un caractère officiel et représente un important acquis politique et moral pour le Mouvement nationaliste marocain. (Note: 4).

Au Maroc, la Résidence générale et les Français ne cachent pas leur mécontentement. Quant à la presse colonialiste, elle peste également. Cette rencontre entre Viénot et moi-même est considérée par nos adversaires comme une gifle pour ceux qui soutiennent l'idée colonialiste, et une offense aux Autorités du Protectorat. Elle constitue par ailleurs une reconnaissance du Mouvement national marocain et un encouragement dans sa lutte contre la politique française pratiquée au Maroc. Rézette dans son livre «*Les Partis Politiques marocains*» écrit que je suis reçu par Viénot avec bienveillance. Charles André Julien, dans «*L'Afrique du Nord en marche*», écrit de son côté: «Le 7 juillet, Ouazzani fut reçu par Pierre Viénot, dont l'accueil lui fut sensible. Le ministre promit de se consacrer d'une façon toute particulière au Maroc, pour lequel il avait une sympathie spéciale, dès qu'il aurait réglé le problème syrien».

Il faut rappeler que Viénot était au Maroc comme haut fonctionnaire, du temps de Lyautey et a gardé un excellent souvenir de notre pays. Un des premiers résultats de notre entretien est le rappel du Résident général Peyrouton qui est un adversaire acharné du Mouvement nationaliste en Tunisie et au Maroc et auprès duquel les colons trouvent appui et compréhension. Le limogeage de Peyrouton leur porte un coup sévère. Il est profitable aux nationalistes.

Durant mon séjour à Paris, je fais parvenir aux camarades de lutte au Maroc, toutes les informations relatives à mes activités politiques au service de la cause nationale. Je leur envoie tous les documents que j'ai rédigés et diffusés pour faire connaître la question marocaine et le Mouvement

nationaliste.

Par esprit de fidélité, j'ai le souci de les mettre au courant de tout pour qu'ils puissent suivre l'évolution des événements à Paris. Comme ils étaient opposés à mon voyage qui était pourtant dans l'intérêt de la cause nationale, ils ne me répondent pas. Malgré leur silence, je continue à leur écrire. Je ne leur tiens pas rigueur pour leur attitude. Cependant, combien est grande ma surprise, le jour où je reçois leur première lettre après mon entretien avec Viénot, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Leur correspondance met fin à une ambiance de froideur, — du moins en apparence — et constitue une renonciation à leur attitude initiale.

Aucun de mes camarades au Maroc ne pense qu'un responsable du gouvernement français m'accorderait une audience, car la Résidence générale s'oppose à tout contact entre le gouvernement et les nationalistes marocains d'une part, et le Ministère ne fait rien sans l'avoir consultée et obtenu son approbation d'autre part. Ainsi, Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères a-t-il refusé de nous recevoir pour lui présenter le «*Plan des Réformes marocaines*» le 1<sup>er</sup> décembre 1934. Nous avons détourné cet obstacle en le lui présentant par l'intermédiaire d'un comité composé de parlementaires.

Cependant, la nomination de Pierre Viénot en tant que secrétaire d'Etat aux Affaires tunisiennes et marocaines montre l'intérêt du gouvernement du Front populaire pour le Maroc et la Tunisie.

Le fait de donner ce poste gouvernemental à Viénot constitue un bon choix, car l'homme mérite cette confiance. Il est connu pour sa grande humanité et sa sympathie particulière pour le Maroc, car il faisait partie de ce qu'on appelait «*L'Ecole de Lyautey*». Il est animé par le désir de s'intéresser aux questions marocaines. Tout le monde connaît cette lettre qu'il écrit, — alors qu'il est hospitalisé — et dans laquelle il lance un appel pour venir au secours de ceux qu'il désigne comme ses «*chers Marocains ravagés par la famine*». Ch. A. Julien qui le connaît beaucoup écrit de lui dans «*L'Afrique du Nord en marche*» :

«Il avait cette qualité si rare chez les hommes d'Etat de penser les ensembles et l'avenir. Il savait parfaitement où il allait, pesait les conséquences lointaines de ses décisions et s'attachait à prévoir les difficultés pour les empêcher de naître par des mesures opportunes. Ainsi fit-il pour le Traité franco-syrien, en dépit de l'hostilité à peu près unanime du Quai d'Orsay. L'histoire dira qu'il fut un des ministres les plus lucides de la Troisième République».

Dans l'affaire tunisienne, Viénot prend également des mesures en vue d'abroger les lois d'exception et d'établir les libertés publiques. Avant d'entreprendre le règlement du problème tunisien, il se rend sur place pour faire lui-même une enquête. Il résume ses conclusions dans le discours prononcé à Radio-Tunis le 1<sup>er</sup> mars 1937 dans lequel il mentionne le

programme à appliquer en Tunisie. Avec un homme tel que Pierre Viénot, il est tout à fait normal que le Quai d'Orsay ne soit plus seulement accessible aux officiels, aux colons et aux hommes d'affaires, comme cela se passait auparavant. Il est désormais possible aux Nord-Africains d'y pénétrer pour faire entendre leurs voix avec franchise et liberté, ce que les agents d'autorité, les colons et les capitalistes français d'Afrique du Nord acceptent difficilement.

Pierre Viénot ne cache pas son intérêt pour le dossier marocain que je lui ai remis personnellement le 7 juillet.

Tout cela donne l'espoir que Viénot ne manquerait de ménager aucun effort pour prendre des décisions en ce qui concerne l'affaire marocaine dont le dossier qui est entre ses mains, lui permet d'en connaître tous les aspects et tous les éléments qui l'aideraient à y apporter des solutions valables.

En résumé, mes activités au sein du Congrès socialiste, la propagande que j'y entreprends pour la cause nationale en diffusant des documents relatifs aux revendications marocaines, mon entrevue avec le secrétaire d'Etat aux Affaires tunisiennes et marocaines, les entretiens que j'ai avec les journalistes et les hommes politiques, les articles de presse se rapportant à mes activités, contribuent à faire connaître davantage la question marocaine. Mon voyage à Paris a un intérêt certain pour la cause nationaliste qui aurait souffert du vide politique, préjudiciable à notre lutte légitime du fait de la non-participation du CAM aux assises du Congrès de la SFIO.

Bien que mes camarades au Maroc soient revenus sur leur première attitude qui consistait à s'opposer à mon déplacement à Paris, je sens en réalité au fond d'eux-mêmes une certaine réticence à mon égard, réticence qui n'est pas de bon augure. En réalité, ils ne me pardonnent pas d'être passé outre leur opposition. Heureusement, il est démontré qu'ils étaient dans l'erreur quels que soient les mobiles de leur comportement, mobiles qui ne servent pas l'intérêt du Mouvement nationaliste au Maroc.

*Traduction du chapitre du quatrième volume des «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat» – «L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc. (Pages 207-229).*

## SECTION 6:

LE MOUVEMENT NATIONALISTE ET LE  
GOUVERNEMENT DU FRONT POPULAIRE

Le 3 août 1936, le Mouvement nationaliste a adressé un mémoire sous forme de télégramme au président du Conseil des ministres, à De Tesson, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, au ministre des Affaires étrangères, à Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à Monnet, ministre de l'Agriculture, à Moutet, ministre des Colonies, à Paul Faure, ministre d'Etat, au président de la Chambre des députés, aux présidents de la Commission des Affaires étrangères à la Chambre et au Sénat, à Cachin, sénateur, chef du Parti communiste participant au gouvernement, à Campinchi, député radical.

Ce mémoire a été distribué sous forme de tract en arabe dont voici le contenu :

«*Le Comité d'Action marocaine* qui ne cesse de placer ses espoirs dans l'avènement du Front populaire se croit fondé à constater après deux mois qu'aucune amélioration positive n'a été apportée au sort du peuple marocain. Loin d'imputer cette carence au gouvernement actuel, notre comité en attribue toute la responsabilité à la politique résidentielle. Tous les pays de protectorat et sous mandat ont, sauf le Maroc, obtenu satisfaction sur d'importantes revendications, tels la négociation du Traité franco-syrien, le rétablissement de la Constitution libanaise, l'ouverture des négociations franco-libanaises, l'octroi aux Tunisiens, à l'occasion du 14 juillet, des libertés de presse et de réunion et l'application des lois sociales françaises. Au Maroc, notre attente fut déçue par les mesures résidentielles inopérantes et dangereuses telle l'institution de divers organismes, notamment le *Comité Permanent de Défense économique* dont la création, la composition et le fonctionnement sont opposés au principe du protectorat, organismes non reconnus d'ailleurs par les Marocains pour défendre leurs intérêts. Nous signalons parmi les mesures iniques l'octroi de 46 millions aux colons pour dettes et vins bloqués ainsi que l'institution de délais de grâce à l'intention des colons déçus. Les millions de Fellahs marocains demeurent totalement négligés et cinquante mille francs seulement sont accordés aux artisans en détresse. Quant aux Dahirs sociaux édictés par la Résidence: journée de 8 heures, salaire minimum de 4Fr., quoique insuffisants, ils restent inappliqués et servent surtout de prétexte de propagande. Les libertés de presse, de réunion et syndicales restent inexistantes pour les Marocains. Malgré la rigueur du régime de la presse arabe, autorisation administrative préalable, retrait de cette autorisation par voie administrative, compétence des juridictions militaires en matière de presse arabe, les Marocains ne peuvent obtenir aucune autorisation.

Après l'exposé de ce bilan, nous espérons que le gouvernement du Front populaire prendra les mesures adéquates et envisagera des réformes profondes pour répondre aux espérances du peuple marocain et justifier la mission de la

France au Maroc.

Nous réclamons, d'urgence, du pain pour les affamés, du travail et l'application des lois sociales françaises pour les classes laborieuses, des écoles pour les masses et les libertés de presse et de réunion pour tous les éléments de la population».

*Le Comité d'Action marocaine*

\* \* \*

Par ailleurs, lors de notre séjour à Paris, nous avons assisté à la campagne des milieux de la Gauche contre le gouvernement du Front populaire dont certains membres s'entendaient bien avec les radicaux, partisans de la colonisation. De même, nous avons demandé par lettre en date du 19 octobre 1936 (Document n°2) un rendez-vous à Viénot, secrétaire d'Etat aux Affaires marocaines et tunisiennes, pour l'entretenir des revendications marocaines immédiates. Nous avons suggéré dans cette correspondance la constitution d'une commission composée des représentants du Mouvement nationaliste marocain et des représentants de l'Administration dont le but serait d'examiner les moyens et les étapes de l'application des réformes marocaines et les contre-propositions et les suggestions du gouvernement français.

Nous avons aussi réclamé l'octroi dans un bref délai des libertés démocratiques sans aucune restriction et ce, par l'annulation des règlements constituant une entrave à la liberté d'expression. Nous avons fait allusion à titre comparatif, aux libertés de presse, d'association et d'enseignement accordées par un régime de dictature militaire à la zone Nord du Maroc au moment où la zone chérifienne restait privée de ces libertés. Cette comparaison n'a pas été du goût de Viénot qui n'a pas apprécié notre franchise. Il a alors refusé de nous accueillir, contrairement à ce qu'il avait fait par le passé en me recevant officiellement le 7 juillet au Quai d'Orsay, et en m'assurant d'étudier avec attention le dossier marocain après le règlement de l'affaire syrienne. (Document n°3, page 339: lettre du 23 octobre 1936 adressée par Viénot à Ouazzani et à Abdeljalil et document n°4, page 340: lettre de réponse du 26 octobre 1936 adressée au nom du Comité d'Action marocaine par Ouazzani et Abdeljalil à Viénot).

L'attitude de Viénot dans l'affaire marocaine était loin d'être la même à l'égard de la Tunisie où il a effectué un voyage d'étude et pris des décisions améliorant ainsi la situation politique et sociale dans ce pays.

Au Maroc, la politique française s'est montrée très dure. La volonté coloniale s'y est manifestée avec force. Aucune concession n'a été faite au Mouvement nationaliste. Contrairement à ce qui s'est passé en Tunisie, le Mouvement nationaliste marocain a été l'objet de plusieurs attaques et dénigrements dans les milieux français, même ceux de gauche et ce, pour

justifier l'absence de tout changement politique au Maroc. Notre mouvement qualifié de raciste, d'adversaire des étrangers, de religieux fanatique, de bourgeois était limité aux intellectuels, selon nos détracteurs.

Selon ces mêmes sources, notre mouvement était un mouvement de clan, limité, qui n'avait rien de populaire et ne pouvait en aucun cas parler au nom du peuple marocain.

Les milieux de gauche dans leur grande majorité prêtaient une oreille attentive aux instigateurs de la campagne menée contre notre mouvement. Ils ne se rendaient pas compte que le but de cette campagne était d'anéantir notre action en vue d'amener le gouvernement du Front populaire à pratiquer au Maroc la même politique que celle menée en Syrie, au Liban et en Tunisie.

Devant ces accusations fausses et calomnieuses, nous ne sommes pas restés passifs. C'est ainsi que j'ai rédigé le 25 octobre 1936 au nom du Comité d'Action marocaine une mise au point ayant pour titre «*Pour rétablir la vérité*» que j'ai distribuée sous forme de tract dont voici quelques extraits :

«Au moment où certaines attaques sont dirigées contre le Comité d'Action marocaine, nous rappelons que celui-ci est l'expression du Mouvement national marocain. Il est la seule formation politique qui existe pour le peuple marocain. Il est l'interprète et l'avocat des revendications de toutes les classes sociales dont se compose ce peuple. Ainsi, par sa composition, sa doctrine, son programme et son action, le CAM présente un caractère essentiellement populaire.

Dans sa presse de langue française<sup>1</sup> («*Maghreb*» à Paris et «*L'Action du Peuple*» à Fès), dans son action quotidienne et ses interventions auprès des pouvoirs publics, le CAM a toujours exprimé et défendu avec autant de dévouement que d'énergie les intérêts matériels et moraux du peuple marocain. Ce qui lui a valu la confiance absolue et l'appui résolu de ce peuple dont les souffrances augmentaient avec le développement de la colonisation.

Après l'interdiction arbitraire, en mai 1934, de sa presse, le CAM élabora un *Plan de Réformes*, répondant ainsi aux calomnies de ceux qui l'accusaient de manquer de programme défini et de ne pas s'intéresser à toutes les classes laborieuses du pays. Présenté en décembre de la même année aux gouvernements marocain et français, le «*Plan de Réformes marocaines*», dont le caractère social est indiscutable, fut le point de départ d'une action méthodique et ferme en faveur de la réalisation progressive des revendications nationales marocaines. Des centaines de pétitions et de télégrammes — seul moyen demeuré au pouvoir des Marocains pour extérioriser leurs sentiments et leurs opinions — vinrent, à diverses reprises, appuyer auprès des pouvoirs publics

---

1. Les autorités françaises n'ont jamais voulu autoriser les Marocains à avoir une presse dans leur langue, l'arabe, alors que les textes législatifs régissant particulièrement toute presse rédigée en arabe, pour draconiens qu'ils fussent, donnaient aux Marocains quelques possibilités d'ordre journalistique. Ce régime édicté depuis seize ans est toujours en vigueur.

au Maroc et en France l'action revendicative du Comité d'Action marocaine. Celui-ci menant son action avec persévérance et confiance, eut maintes fois l'occasion d'entrer en contact, à Rabat et à Paris, avec les autorités supérieures compétentes en vue de faire connaître ou d'insister sur les réformes réclamées par la situation de plus en plus intenable de la population laborieuse du Maroc. De nombreux documents furent présentés à cet effet aux cabinets qui se succédèrent, jusque et y compris le gouvernement du Front populaire. Les grandes Commissions parlementaires intéressées en furent également saisies. Une certaine publicité fut même donnée, au Maroc et en France, aux documents les plus importants. Les archives de certains départements ministériels et des organismes compétents du Parlement renferment tous les documents du CAM. Il ne s'agit donc pas de pures inventions. Nous ne pouvons malheureusement pas citer de tels documents dont l'énumération serait fastidieuse. Nous voulons, néanmoins, à titre indicatif et pour renseigner objectivement les personnes de bonne foi qui, seules, nous intéressent, mettre sous leurs yeux les passages caractéristiques de quelques-uns de ces documents. Nous leur prouverons ainsi que l'Action marocaine n'est pas, comme le prétendent certaines gens qui la calomnient dans une intention tendancieuse, un parti d'intellectuels purs, mais qu'elle repose, dans sa très grande majorité, sur toutes les classes laborieuses marocaines (paysans, artisans, ouvriers, etc.) dont elle exprime les desiderata et défend les intérêts.

.....

Qui oserait donc, après ces preuves, accuser injustement l'Action marocaine de ne pas servir la cause de toutes les couches sociales marocaines?

Quant à ses revendications immédiates, elles furent extraites du *Plan de Réformes* pour être distribuées au dernier Congrès socialiste SFIO et remises au Quai d'Orsay au mois de juillet de cette année. Ces revendications soulèvent des problèmes qui intéressent tous les éléments de la population marocaine, unis dans leurs souffrances et solidaires dans leurs aspirations. Si le Comité d'Action marocaine met une insistance particulière à réclamer toutes les libertés démocratiques (y compris la liberté de l'enseignement et la liberté syndicale), c'est seulement à titre de mesures symboliques, en attendant la mise en application des autres réformes qui nécessitent temps et argent.

Voici, pour terminer, quelques-unes de nos revendications les plus urgentes empruntées à notre cahier de revendications immédiates, qui fut distribué au dernier Congrès socialiste SFIO et présenté le 7 juillet 1936 par mes soins à Viénot dans son bureau au Quai d'Orsay.»

\* \* \*

Les efforts du Mouvement nationaliste pour amener le gouvernement du Front populaire à changer sa politique à l'égard du Maroc ont échoué. Le Maroc n'avait pas de chance avec les dirigeants français qui étaient attachés à pratiquer une politique coloniale dans notre pays et craignaient les conséquences de tout comportement de facilité et de concessions, même en ce qui concernait quelques droits et libertés.

L'attitude du gouvernement du Front populaire a renforcé la foi et la conviction du Mouvement nationaliste dans la continuation du militantis-

me: Le Droit se prend et ne se donne pas! Désormais le combat politique constitue la seule voie pour obtenir les droits légitimes et permettre au peuple marocain de réaliser tous ses espoirs.

*Traduction du chapitre (Le Mouvement nationaliste le gouvernement du Front populaire) du quatrième volume des «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat» – «L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc». (Pages 258-265).*

#### SECTION 7:

### LES SOCIALISTES FRANÇAIS. LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE ET LES NATIONALISTES MAROCAINS

#### **Remarque préliminaire:**

Dans le quatrième volume des «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat», l'auteur, Mohamed Hassan Ouazzani aborde la question marocaine et le franquisme (pages 230-257).

Dans la présente section, nous ne reproduisons que le témoignage de Mohamed Hassan Ouazzani relatif aux démarches de la Gauche française auprès du Comité d'Action marocaine pour combattre Franco et venir en aide à la République espagnole.

Cependant, nous donnons un bref résumé des événements que connaissent le Nord du Maroc et d'Espagne pour mieux comprendre l'intérêt de l'intervention des personnalités françaises auprès de leurs amis du Mouvement national marocain.

\* \* \*

Mohamed Hassan Ouazzani, après son entrevue avec Viénot le 7 juillet 1936, regagne le Maroc par bateau qu'il prend de Marseille pour Tanger en passant par Gibraltar. Pendant l'escale de Gibraltar, il apprend qu'un coup d'Etat vient de se produire en Espagne (18 juillet 1936) contre la République espagnole. Le général Franco qui n'est pas un inconnu des Marocains, (il avait participé à la guerre du Rif) en est l'auteur.

Le coup d'Etat est fomenté à partir de la zone nord du Maroc («zone espagnole») qui sert de réservoir d'hommes pour les rebelles franquistes. Ainsi, le général Franco avec la complicité d'officiers espagnols et la parti-

cipation des Marocains de la zone nord en tant que soldats, renverse-t-il le régime légal républicain. (Note: 5).

Les Espagnols (civils et militaires) fidèles à la République s'opposent par tous les moyens à Franco et à ses partisans. On assiste alors à de durs combats entre les protagonistes sur terre et en mer.

Le Nord du Maroc sous domination espagnole devient alors le point d'appui du franquisme et un centre d'activités de ses alliés fascistes, allemands et italiens.

En échange de l'exploitation des mines de cuivre dans le Nord du Maroc, les Allemands fournissent à Franco un appui considérable en armes et en techniciens.

Un message radio en langue allemande capté par les autorités de la République espagnole est publié par la presse parisienne. Ce message dit textuellement :

« Nous venons d'obtenir satisfaction sur le plan économique, dans la question du Maroc. Nos amis ici nous ont assurés de leurs meilleurs sentiments en ce qui concerne le libre exercice d'un futur contrôle dans certaines zones de ce territoire que je spécifierai ultérieurement.

D'ores et déjà, je voudrais vous faire remarquer que notre accord, formulé ainsi, équivaut à la probabilité d'un monopole de l'exploitation de certaines mines de cuivre qui s'y trouvent. Etant donné la grande considération avec laquelle on nous a traités à cet égard, et comme nous nous trouvons actuellement en possession de toutes garanties qui s'imposent, il n'y a aucune raison de ne pas intensifier incessamment les mesures aptes à satisfaire les besoins que vous connaissez. »

*L'Informateur marocain* (n° 12 du 12 janvier 1937) sous le titre: « Les Allemands dans la zone espagnole » écrit sous la signature de R. J. Longuet :

« Dès le début de la conquête de la zone espagnole du Maroc par le général Franco, les journalistes et d'une façon générale tous les étrangers qui eurent l'occasion de séjourner ou de traverser cette partie de l'Empire chérifien, remarquèrent — non sans étonnement — la présence d'Allemands dans les principales villes et notamment à Tétouan.

C'est ainsi que dès le 10 août se trouvaient à Séville 60 aviateurs allemands habillés de blanc, tant à l'hôtel Christine qu'à la pension Otto. Des autocars, quatre fois par jour, assuraient la liaison entre ces hôtels et le camp d'aviation.

Ces pilotes venaient en partie du Portugal, et en partie du Maroc espagnol.

Au début d'août, séjournaient à l'Hôtel national, une délégation de la jeunesse hitlérienne et des techniciens portant les uns et les autres le brassard rouge avec la croix gammée. Des avions allemands à croix gammée survolaient chaque jour Tétouan.

Le directeur des affaires indigènes, le germanophile Belaeder qui avait vécu comme diplomate dix années en Allemagne, s'est empressé d'ouvrir

toutes les portes aux techniciens et arabisants allemands.

Toute la politique indigène de Franco a été dictée par des Allemands spécialistes de la question.

Lors de mon passage à Oran, le 24 août, dans le sympathique bar où les voyageurs d'Air-France avalent rapidement quelques aliments, le patron nous déclara qu'on n'avait jamais vu autant d'Allemands à Oran en transit pour le Maroc espagnol où ils vont paraît-il pour s'engager dans la légion!»

L'Italie de Mussolini apporte de son côté une aide militaire au général rebelle. Les Allemands et les Italiens font parvenir dans toutes les villes du Maroc, à partir de la zone nord, des tracts et des brochures de propagande nazie et fasciste.

Franco ne réagit pas. Il laisse faire. Son seul objectif est de vaincre la République espagnole.

Par ailleurs, Franco sait parfaitement que les nationalistes marocains travaillent dans une union et dans une entente parfaites. Les nationalistes du Nord comme ceux du Sud militent ensemble pour la réalisation des objectifs communs.

Franco est aussi au courant des liens qui unissent les nationalistes marocains à la République espagnole.

Il n'ignore pas les idées libérales et démocratiques des dirigeants nationalistes marocains. Il ne peut pas douter un seul instant de la réaction hostile du Mouvement nationaliste à son égard. Pour la prévenir, en fin stratège et avec les conseils de Beigbeder, il déclare sa disposition à accorder à la zone nord du Maroc son autonomie. Il offre aux Marocains de la zone nord la liberté de presse, d'association, de réunion. Des écoles sont créées librement. En agissant ainsi, il pense mettre le Mouvement nationaliste de son côté. Cependant les responsables du *Comité d'Action marocaine* savent parfaitement qu'un dictateur, allié des nazis et des fascistes qui essaie de renverser un régime républicain libéral dans son pays, ne peut en aucun cas être sincère dans ses promesses de libertés à l'égard d'autres peuples. Mouvement de libération nationale, le CAM rejette toute collaboration avec une dictature. Un responsable nationaliste de Tétouan, Abdel-Khalek Torrès croit dans les promesses de Franco qui l'encourage à créer son propre parti — *Parti des Réformes marocaines* — et qui encourage aussi la parution d'un journal «*Le Rif*» (note: 6).

En créant son propre parti, Torrès crée une scission au sein du CAM. C'est ce que vise Franco. Désormais, l'influence la plus importante du CAM se limite à la zone sous protectorat français. Si le CAM est organisé d'une manière démocratique et libérale, le Parti de Torrès s'organise à la manière fasciste. En imitant les phalanges en Espagne, Torrès crée un mouvement «*Al-Fityane*» dont les membres portent un uniforme militaire (avec des bottes). Ce mouvement a son propre hymne. L'emblème est

constitué par des mains tendues vers le ciel (à la manière nazie).

Torrès se donne le titre «Al-Ghazi». Une collaboration très étroite se produit entre Torrès et le franquisme représenté à Tétouan par Beigbeder qualifié par les nationalistes de «Peyrouton espagnol».

Torrès prend publiquement position pour l'Espagne franquiste dans son discours, lors de l'ouverture du Congrès de l'Association des étudiants musulmans nord-africains à Tétouan (21-27 octobre 1936) en présence du général Orgaz et du Khalifa du Sultan. La participation des autorités espagnoles est la cause du retard apporté à l'ouverture du Congrès. Le CAM se fait représenter par un observateur Hassan Bouayad (protégé anglais).

Ce dernier a instruction de ne pas prendre la parole et de se retirer au cas où sa présence serait exploitée au profit de la politique espagnole.

En réalité, le CAM délègue un observateur pour être informé du déroulement du congrès.

Dans ce congrès, Torrès dit ouvertement :

«Le Maroc ne peut vivre sans l'Espagne qui lui apportera toutes les libertés souhaitées par les Marocains en faisant pour eux ce que les oppresseurs de l'Afrique du nord lui ont toujours refusé».

Torrès est autorisé à faire paraître un journal «Al-Horia» (1<sup>er</sup> mars 1937).

Cependant les journaux de la zone nord gardent le silence sur la politique espagnole et critiquent par contre celle de la France au Maroc.

L'Espagne crée le 17 mars 1937 un ministère des Habous qu'elle confie à Torrès. Ce dernier démissionne un mois après sa nomination.

Cette démission jette un froid d'ailleurs vite dissipé entre Torrès et Beigbeder.

En effet, le général espagnol assiste au mariage de Torrès en février 1938.

Les deux hommes sont tellement liés que Torrès octroie un diplôme de «*Frère de prédilection des musulmans*» — «*Hermano predilecto de los Musulmanes*» — à Beigbeder le jour de son départ de Tétouan pour Madrid où il est nommé ministre des Affaires étrangères.

Torrès et ses amis du Nord sont tellement déçus par la République espagnole surtout après la victoire du «*Frente Popular*» aux élections législatives de février 1936 qu'ils se jettent sans trop réfléchir dans les bras de Franco en faisant confiance à ses promesses.

Les réformes accordées par Franco ont un caractère beaucoup plus spectaculaire qu'autre chose.

Franco victorieux ne parle plus d'autonomie de la zone nord du Maroc. Il se limite à «faire prospérer l'agriculture et à cultiver les esprits!»

«Cultura y cultivo» dit-il.

Ne déclare-t-il pas début 1939: «Je ferai en sorte que notre Protectorat de l'Afrique du nord soit la province la plus florissante de l'Empire».

Les partis marocains de la zone nord dont l'existence dépend de l'Espagne ont alors désillusionné. Tous les espoirs sont déçus.

Les membres du CAM qui observent avec beaucoup de peine la conduite de leurs anciens camarades de lutte de la zone nord ne sont pas surpris par les réalités de la politique franquiste. Dès le début, ils savent que la démagogie fasciste réussit malheureusement trop souvent, car une des manœuvres du fascisme est d'appliquer dans le minimum de temps les parties du programme des partis de gauche, qui sont les plus désirées par les masses. «Alors que les démocraties discutent, tâtonnent, hésitent, les dictatures agissent.»

Les membres du CAM surtout de formation occidentale sont conscients du danger du franquisme.

Profondément démocrates et foncièrement antifascistes, ils réagissent pour mettre en échec la politique franquiste et venir ainsi en aide à la République espagnole.

R.J. Longuet écrit dans «*L'Informateur marocain*» du 5 novembre 1936 sous le titre «Le Maroc en danger»:

«Ces jours-ci encore, une délégation composée de Omar Abdeljalil et Hassan Ouazzani était à Paris, pour tenter de voir les ministres responsables et les leaders des partis de gauche.

J'ai assisté aux efforts tenaces, fatigants, de ces courageux et sincères délégués.

Ils sont venus demander au gouvernement du Front populaire de les aider à lutter contre la démagogie fasciste et l'influence étrangère, en leur accordant ce minimum de libertés démocratiques, liberté de presse, de réunion, d'association, libertés syndicales, sans lesquelles il n'est pas d'action possible.

Ces libertés ont été récemment appliquées à la Tunisie, avec un succès total. Il faut les appliquer au Maroc.

Il y a *urgence*. C'est notre seule façon de ruiner l'influence de Franco.»

Le Parti jeune marocain publie un communiqué qu'il distribue sous forme de tract ayant pour titre: «*Le Maroc est solidaire de la Démocratie Espagnole*». Voici le texte du communiqué:

«La campagne meurtrière que Franco mène contre la République espagnole ne saurait laisser les Marocains dans l'indifférence. Ceux d'entre eux qui appartiennent à la zone riffaine y sont intimement mêlés par la force des choses, ceux de la zone française voient avec inquiétude s'accroître de jour en jour les menaces que l'insurrection des fascistes d'Espagne fit peser dès le début sur le Rif.

Le Protectorat espagnol devait s'exercer dans le respect des traditions

# **A L'AIDE DU PEUPLE MAROCAIN ET DE LA DEMOCRATIE ESPAGNOLE**

**CE SOIR LUNDI, à 20 heures 30,  
Salle des Fêtes de la Mutualité  
:: :: 24, rue Saint-Victor :: ::**

## **Grand meeting de solidarité**

sous la présidence de **Francis Jourdain**, assisté  
d'orateurs marocains et de **Robert-Jean Longuet**,  
du parti socialiste ; **Lozeray**, du parti commu-  
niste ; **Ben Ali Boukhort**, militant algérien.

Les représentants de toutes les organisations  
démocratiques de France sont fraternellement et  
cordialement invités.

Participation aux frais : 0 fr. 95

Le parti Jeune Marocain

religieuses et des mœurs marocaines pendant le temps nécessaire à l'évolution du peuple. Or la zone se trouve actuellement sous un régime dictatorial, illégal et manœuvré par toutes les puissances fascistes d'Europe; c'est inadmissible.

Nos frères riffains sont victimes de cette dictature despotique. Franco ne recule devant aucun moyen, aucune pression, pour les enrôler et pour les envoyer mourir pour une cause qui leur est totalement étrangère. Et ceux qui refusent, Franco les fait fusiller.

On nous assure que Franco promet aux Riffains leur liberté et leur bonheur; nous nous refusons à le croire, à être dupes de ces promesses, car nous avons le souvenir des méfaits commis par le précédent dictateur espagnol: Primo de Rivera.

La semaine passée le Parti jeune marocain organisa un grand meeting au cours duquel furent dénoncés les agissements des factieux d'Espagne, et notamment l'enrôlement massif des riffains sous la bannière de Franco. Si Franco était privé des milliers de Riffains qu'il a embrigadés, il cesserait rapidement de croire au succès possible de ses armes.

IL FAUT INTERDIRE CET ENRÔLEMENT; IL FAUT DECLENCHER UNE CAMPAGNE D'OPINION EN FAVEUR DU RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RIFFAINE.

Que le gouvernement français fasse donc quelque chose, tout de suite. Au Maroc la propagande fasciste s'intensifie, qui peut être d'autant plus fructueuse que les Marocains ayant mis leur espoir dans le Front populaire ne voient pas sans amertume que rien n'a encore été fait en leur faveur.

Puisse l'exemple de l'Espagne déterminer le gouvernement français à agir avant qu'il ne soit trop tard.»

Ainsi les nationalistes dénoncent le fascisme et s'élèvent contre le recrutement forcé des Marocains par les responsables franquistes.

Le Sultan, de son côté, dénonce de pareils agissements.

Le journal «*La République*» publie dans son numéro du 15 septembre 1936 la déclaration envoyée par le Sultan au Résident général de la France ainsi libellée:

«Nous assistons avec une grande tristesse aux luttes qui déchirent un pays ami, dont l'influence s'exerce, en vertu des traités, sur une partie de notre Empire. A l'émotion que nous causent les souffrances de nos sujets s'ajoute le profond regret que certains d'entre eux puissent être appelés à soutenir une guerre sans merci, non pas pour défendre contre une agression étrangère le gouvernement avec qui nous sommes en relation, mais bien au contraire pour servir les entreprises de ses propres fils qui cherchent à le renverser.

C'est dans cet esprit que nous avons été particulièrement heureux de voir, dès le début des événements d'Espagne, le gouvernement français prendre avec nous toutes mesures utiles pour éviter que nos sujets ne participent à des luttes que nous déplorons profondément.»

Cette déclaration est à rapprocher de la lettre de Vincent Auriol du 12 août 1936 destinée à son grand ami Léon Blum. Le passage suivant de cette correspondance est significatif:

.....

«Evidemment, je ne demande pas l'intervention du Maroc, vous le pensez bien... Si le Sultan laissait entendre une vive protestation et qu'elle fût portée à la connaissance de ses sujets lancés par Franco contre les fils de l'Espagne, je crois qu'au point de vue moral cela produirait un grand effet et générerait le général fasciste.»

Dans une lettre du 10 novembre 1936 adressée au secrétaire du Haut Comité méditerranéen, Mohamed Hassan Ouazzani expose la situation générale au Maroc. Il y rapporte l'entretien qu'a eu Lyazidi avec Chaignaud au sujet de la collaboration des nationalistes du Nord avec Franco. Il y précise que le CAM s'est abstenu de participer au Congrès de l'AEMNA à Tétouan, se contentant seulement d'y envoyer un observateur avec des instructions précises.

Mohamed Hassan Ouazzani expose d'une manière claire la position du CAM par rapport aux événements du nord du Maroc et de l'Espagne.

A Paris, des personnalités de gauche ne partagent pas la position de Léon Blum («*La non-intervention*») en ce qui concerne la politique suivie par Franco. Ils sont favorables à la République espagnole. Ils connaissent le danger que fait courir le franquisme et le rôle que peuvent jouer les Marocains dans la lutte contre les rebelles espagnols. «La guerre civile en Espagne ne peut se prolonger que grâce à l'aide considérable apportée aux rebelles par la zone espagnole du Maroc. C'est au Maroc qu'est née la sédition. C'est par le Maroc que peuvent mourir non seulement la République espagnole mais aussi la République française», écrit Robert Jean Longuet.

Ces personnalités hostiles à la politique de «non-intervention» de Léon Blum tels Francis Jourdain, Lozery, Robert Jean Longuet, Léo Wanner organisent de grands meetings sous le signe: «*A l'aide du peuple marocain et de la démocratie espagnole*» avec la participation des nationalistes nord africains: Boukhort, Messali Hadj, Hadi Nouira et Abdeljalil.

Dans une mise au point publiée à Paris le 2 décembre 1936 (Document n° 5, page: 343), Omar Abdeljalil apporte au nom du CAM les précisions suivantes, confirmant ainsi la lettre de Ouazzani au secrétaire du Haut Comité méditerranéen du 10 novembre 1936:

«Nous n'avons aucune relation ni directe ni indirecte avec Franco, ni avec le mouvement qu'il a suscité dans la zone d'influence espagnole du Maroc. Nous n'avons fait aucune propagande pour le Congrès de Tétouan; personne de notre zone n'y a pris part; nous nous sommes contentés, pour être complètement et directement renseignés, d'envoyer, à titre d'observateur un ami qui n'est pas officiellement membre de notre organisation et qui avait des instructions formelles pour intervenir si sa mission était abusivement interprétée.

.....

Dans l'orientation de notre action, nous ne pouvons recevoir de mots d'ordre, ni de Tétouan ni d'ailleurs.

.....  
 Nous n'attendons, en outre, absolument rien du fascisme. Le fascisme qui opprime ses propres nationaux ne peut pas nous donner la liberté. Au point de vue économique, il est l'expression du capitalisme international qui nous asservit».

Il y a lieu de rappeler qu'en décembre 1936, la zone sud du Maroc connaît une vague d'arrestations (voir infra section 8).

Les positions du CAM ont une influence certaine sur la population du nord du Maroc. Malgré l'existence du Parti de Torrès, le CAM garde une audience dans les milieux nationalistes de la zone nord. Des contacts entre les dirigeants du CAM et les militants de cette zone n'ont jamais cessé d'exister. Cette fidélité à la cause nationaliste des habitants de la zone espagnole s'est manifestée concrètement lors des arrestations des dirigeants politiques en 1937 opérées par les autorités du Protectorat français.

Ainsi, grâce à l'action menée par le CAM contre la politique de recrutement des Marocains, la population du nord du Maroc résiste-t-elle à la politique de Franco sans se soucier des bonnes paroles des dirigeants marocains pro-franquistes. Un journaliste français, Jean Vertex décrit dans *«Le Petit Parisien»* du 26 septembre 1936 cette résistance au franquisme :

«J'ai signalé en temps voulu la tension des esprits indigènes de la zone espagnole contre le mouvement militaire du général Franco, notamment l'assassinat, par des indigènes exaspérés, d'un officier, de trois sous-officiers et d'une soixantaine de soldats espagnols. Nous avons signalé également qu'une accalmie avait semblé se produire et que l'ordre paraissait finalement régner dans la zone. Or cette accalmie n'était que superficielle, et voici que, de tous côtés, s'annoncent des rébellions nouvelles.

On peut juger que la situation est assez sérieuse, puisque le général Franco, bien informé, a jugé devoir intervenir personnellement pour reprendre sa zone en main. En effet, les principaux caïds, chefs de guerre, et les notables riffains se sont mis d'accord pour organiser un soulèvement général dès le commencement de la saison des pluies, qu'on attend pour le 15 octobre environ.

Cette période pluvieuse n'a pas été choisie au hasard, car c'est celle qui est la plus néfaste aux opérations militaires et qui interdit, entre autres, l'usage de l'aviation, en raison des atterrissages à peu près impossibles dans la boue, ainsi que l'utilisation des tanks et des voitures, qui, par les trombes d'eau marocaines, dérapent et patinent.

Les choses sont si avancées que le chef guerrier des indigènes en humeur de rébellion est, d'ores et déjà, désigné. Il s'agit de Negoh Ben Mohamed Boutahar, dit Boulahya (le barbu), qui est tout simplement l'ancien lieutenant d'Abd al-Krim.

Les tribus indigènes, qui ne paraissaient point dangereuses, il y a seulement quelques semaines, à cause de l'impuissance de leur potentiel de guerre,

sont au contraire, maintenant, très sérieusement armées.

Non seulement les tribus du Rif sont prêtes à la guerre, mais encore leurs notables ont réussi à rallier à leur cause de nombreux « réguliers », en réserve dans la zone. Ils ont d'ailleurs opéré par personnes interposées, pour réaliser cette conversion, et ils ont bien choisi leurs intermédiaires, puisqu'ils ont fait intervenir les marabouts, les chorfas (descendants du Prophète) et les chefs qualifiés des confréries musulmanes les plus importantes.

Il semble très nettement que nous allons vers des événements comparables à ceux qui ont ensanglanté An-Oual en 1921, lorsque les soldats indigènes se sont révoltés contre les cadres de l'armée espagnole et en ont fait une véritable boucherie.

L'activité de propagande des tribus riffaines, qui sont évidemment à la tête du mouvement, s'est également exercée sur les tribus des Gomaras; celles-ci n'ont pas tardé à se rendre à la cause des guerriers de la montagne.

De plus, les juifs de la zone, se disant persécutés, se sont alliés aux arabes du Rif.

C'est ainsi que les membres influents des communautés israélites ont pris l'initiative d'ouvrir une souscription dite de résistance à l'oppression. En un peu plus d'une semaine, ils ont réuni 500.000 pesetas, dont la majeure partie a été versée aux tribus arabes de la montagne qui organisent la révolte.»

Tels sont les événements qui se déroulent dans la zone nord du Maroc qui sert de point d'appui pour Franco en lutte contre la République espagnole.

Comment réagissent certaines personnalités de la gauche française qui ne partagent pas le point de vue de Léon Blum quant à sa politique à l'égard du régime légal espagnol? En plus des meetings qu'elles organisent à Paris et des campagnes de presse qu'elles mènent pour soutenir la démocratie espagnole, elles demandent aux nationalistes marocains d'intervenir pour aider les républicains espagnols.

Mohamed Hassan Ouazzani apporte son témoignage sur tous ces contacts. Il écrit:

«Lorsque l'avance fasciste s'accroît sous le commandement du général Franco, avec le soutien de l'Allemagne nazie et de l'Italie mussolinienne, s'appuyant sur des forces marocaines constituées de mercenaires, lorsque la pression se fait très forte sur les armées républicaines encouragées par les mouvements libéraux et les organisations de gauche dans le monde, les regards des démocrates à Paris et à Madrid s'orientent vers le Mouvement nationaliste marocain, mouvement de libération demeuré étranger à toute entreprise d'arbitraire et de dictature.

C'est ainsi que les partis de la gauche française nous dépêchent à Fès, à l'époque du Front populaire, quelques personnalités que je reçois à mon domicile, 15 Derb Bouhaj en présence de quelques membres du Comité d'Action. C'était en août 1936, un mois environ après le soulèvement franquiste.

Une délégation comprend une personnalité de la CGT et David Rous-



**R. J. Longuet et Léo Wanner dans leur hôtel à Fès (août 1936).**

set, l'un des meilleurs et des plus actifs parmi les jeunes de la gauche. Il devient par la suite l'un des plus brillants et des plus célèbres écrivains politiques en France.

Robert Jean Longuet et Léo Wanner me rendent visite. (Note: 7).

J'accueille également Robert Louzon, un «anarcho-syndicaliste».

Toutes ces personnalités nous font un exposé détaillé sur la situation en Espagne. Elles mettent en relief le rôle important des Marocains combattant aux côtés de Franco. Elles attirent notre attention sur les conséquences fâcheuses pour le Maroc résultant d'une défaite éventuelle de la République espagnole. Elles nous demandent, au nom des principes de liberté, de démocratie et dans l'intérêt du Maroc, d'agir pour anéantir le mouvement franquiste dans le nord du Maroc qui fournit à Franco une force de frappe dans sa lutte contre la République espagnole.

Elles manifestent le souhait de voir le CAM apporter un appui actif à la démocratie espagnole.

Après mûre réflexion, nous exprimons à ces personnalités notre entière disposition pour venir en aide à la République espagnole, moyennant la conclusion d'un accord préalable garantissant la libération du nord du Maroc de toute occupation étrangère après la défaite franquiste.

Nous leur faisons part de notre plan d'organiser un soulèvement contre Franco dans le Nord appuyant ainsi les forces républicaines.

Nous demandons la neutralité du gouvernement français et de ses représentants à Rabat pour que nous puissions exécuter notre plan d'action à partir de Fès qui va nous servir de Quartier Général.

Nous demandons par ailleurs au gouvernement de Madrid de garantir cette neutralité.

Les personnalités françaises présentes à Fès acceptent nos conditions, à savoir: l'indépendance de la zone nord du Maroc — la neutralité du gouvernement français et de ses représentants au Maroc, — la garantie par le gouvernement de Madrid de cette neutralité.

Ces personnalités, sauf David Rousset, repartent pour Paris pour rapporter notre position aux organisations et partis de gauche qui interviendront auprès du gouvernement du Front populaire pour le convaincre de la justesse de nos conditions. Nous décidons, en même temps, avec David Rousset de nous rencontrer à Port-Vendres, près de la frontière franco-espagnole, et de nous rendre en Espagne pour discuter directement avec les milieux officiels et les principales organisations qui se sont constituées pour défendre la République. Avant de quitter le Maroc, nous dressons à Fès un plan d'action et nous commençons nos préparatifs dans la zone nord sans mettre au courant les hommes politiques marocains de Tétouan, gardant ainsi le secret le plus absolu. Sans ce secret, notre entreprise sera vouée à l'échec.

En compagnie de Omar Abdeljalil, je me rends à Port-Vendres où nous trouvons David Rousset en train de nous attendre.

David Rousset part pour Barcelone. Nous le rejoignons par train. La frontière avec la France est pratiquement fermée afin d'empêcher les franquistes de quitter l'Espagne républicaine pour ne pas aller grossir les rangs franquistes. (Note: 8).

Nous avons beaucoup de mal à traverser la frontière pour aller à Barcelone. Etant donné l'appui apporté par certains Marocains à Franco, pour la police, tout Marocain est franquiste.

Après plusieurs heures de pourparlers et de discussions avec la police des frontières, nous réussissons à la convaincre d'entrer en contact avec certains responsables espagnols à Barcelone qui sont au courant de notre déplacement.

Ils donnent alors l'ordre de nous conduire dans une voiture particulière et de veiller à notre sécurité jusqu'à la capitale de la Catalogne où nous sommes accueillis avec chaleur et beaucoup d'égards. Nous descendons à l'Hôtel Continental où loge le chef de la plus importante organisation de gauche en Espagne, «La Fédération Anarchiste internationale» — «FAI» qui détient avec la «Confédération nationale des travailleurs» — «CNT» — le pouvoir populaire dans la zone contrôlée par les républicains. Des bureaux sont mis à notre disposition dans une aile d'un luxueux palais appartenant à un aristocrate espagnol en fuite; une autre aile de ce palais est occupée par les services de la Censure dirigés par notre ami Argila fils, dont le père était membre du Comité de patronage de la revue «*Maghreb*». Une voiture avec chauffeur appartenant au Ministère de la guerre est mise à notre disposition.

Comme nous ne voulons pas aller à Madrid par avion, certains ministres, Largo Caballero, ministre de la Guerre<sup>1</sup>, Del Fayo, ministre des Affaires étrangères, Indalacio Prieto, ministre des Finances sont venus nous rejoindre à Barcelone.

Nous nous entretenons avec ces ministres, représentant le gouvernement républicain. Nous avons aussi des conversations avec les délégués des partis et organisations de gauche.

Au cours des séances de travail, nous exposons nos revendications qu'ils approuvent. Ils s'engagent à les appliquer.

Un protocole d'accord de plusieurs articles est alors rédigé. Pour la signature de ce document, une réunion plénière se tient au Quartier Général de Barcelone à laquelle assistent toutes les personnalités espagnoles représentant le gouvernement et les organisations de la République.

---

1. Caballero est mort en exil le 23 mars 1946. Il est enterré à Paris au Père Lachaise.

Omar Abdeljalil et moi-même, signons au nom du Comité d'Action marocaine de Fès. Les Espagnols reconnaissent dans ce document l'indépendance de la zone nord du Maroc et le pouvoir du CAM à l'exclusion de toute autre organisation dans la dite zone en cas de la victoire de la République sur le franquisme. Des photos de la séance de signature sont prises. Des copies du protocole d'accord signées sont échangées entre les parties.

C'est alors que le gouvernement républicain entreprend des négociations avec le gouvernement du Front populaire en France pour obtenir sa neutralité absolue. Ainsi notre action à partir de Fès en direction de la zone nord ne sera-t-elle pas entravée par les autorités du Protectorat français.

Nous nous sommes engagés à ne provoquer ni désordre, ni insécurité dans nos déplacements.

En attendant d'être fixés sur la position française, nous nous sommes mis au travail. Nous demandons des cartes d'état-major de la zone nord du Maroc qui nous sont fournies et que je conserve encore dans mes archives.

Nous demandons également la désignation d'un officier républicain ayant une expérience dans les affaires marocaines, qui remplira à nos côtés le rôle d'agent de liaison entre les milieux intéressés en Espagne et nous-mêmes. Ainsi, un officier, du grade de Commandant, connaissant parfaitement l'arabe et le riffain est-il immédiatement nommé.

Nous partons ensuite par avion pour Genève, pour rencontrer l'Emir Chekib Arsalan qui est au courant de notre mission en Espagne. Nous l'informons des résultats de nos pourparlers. Nous nous sommes mis d'accord avec lui sur l'assistance qu'apportera le monde musulman à notre action future.

Nous revenons à Barcelone en passant par Paris et Toulouse.

A Barcelone, nous travaillons avec nos amis espagnols.

Nous coordonnons avec eux notre action.

Nous correspondons secrètement avec nos camarades à Fès pour les tenir informés de nos activités. Le code utilisé est de faire précéder nos lettres soit par la formule usuelle "Louange à Dieu Seul" si elles ne contiennent pas des informations secrètes soit par celle de "Louange à Dieu" s'il y a un secret quelconque. Dans ce cas, les passages secrets sont écrits avec une matière spéciale que nous fabriquons nous-mêmes.

L'écriture est alors invisible et incolore. Elle ressort dès qu'on y passe un produit donné. Elle devient lisible. C'est un procédé utilisé par les révolutionnaires vietnamiens, à l'époque, que j'ai découvert en lisant un jour un livre sur le mouvement de libération vietnamien.

Nos lettres portent des numéros. Cette numérotation nous permet de nous assurer du suivi du courrier.

Pour éviter toute censure de la part des autorités françaises au Maroc, des amis, du Parti socialiste, travaillant à la poste de Fès mettent directement les lettres qui nous sont expédiées dans le sac d'envoi. Quant aux lettres que nous expédions à nos camarades, ils les leur remettent en mains propres.

Ces militants socialistes nous aident beaucoup, car ils sont au courant de notre mission en Espagne en vue d'aider la cause juste du régime républicain.

Ils collaborent avec nous, avec dévouement et fidélité. Je me rappelle encore du nom de l'un d'eux : Maldonado.

Toujours à Barcelone, nous attendons la réponse du gouvernement français avant de passer à l'exécution de notre plan.

Un jour, nous recevons la visite du ministre des Finances, Prieto, l'un des leaders du Parti socialiste espagnol. Il nous fait part du refus du gouvernement du Front populaire d'accepter une quelconque neutralité ou de nous permettre une quelconque activité «révolutionnaire» dans la zone sous Protectorat français. Devant l'échec des démarches effectuées par le gouvernement républicain espagnol, Prieto nous remet une feuille blanche portant sa signature, nous invitant à y inscrire le montant d'une somme d'argent que nous voudrions prendre pour défendre la cause de la République. Il nous précise qu'il est habilité à nous verser cette somme sur le champ.

Tout en lui exprimant notre surprise, nous déclinons son offre. Nous lui faisons savoir que nous ne sommes pas des quémandeurs, mais des nationalistes qui défendent les droits légitimes du peuple marocain. Nous lui rappelons que si nous sommes venus en Espagne, c'est à la demande de nos amis de Paris et de Madrid.

Après nous être assurés par nos propres moyens de la position du gouvernement français, nous quittons Barcelone pour Toulouse avant de regagner le Maroc.

Par mesure de précaution, par méfiance à notre égard et craignant une activité «subversive» de notre part, le gouvernement de gauche nomme le général Noguès (16 septembre 1936) déjà connu des Marocains pour son passé répressif, comme Résident général à Rabat. Il est chargé de prendre les affaires en mains avec fermeté et d'utiliser la force en cas d'incident au Maroc.

Nous protestons auprès de Paris contre cette nomination qui montre, — si besoin est — que le gouvernement du Front populaire entend enrayer notre action projetée qui a pour but d'aider la cause démocratique en Espagne et en Europe, et de libérer la zone nord du Maroc de l'occupation franquiste.

Le gouvernement du Front populaire, en agissant ainsi, adopte une

attitude de lâcheté, de trahison à l'égard de la cause de la liberté et de la démocratie en général, et à l'égard du régime républicain en Espagne, en particulier.

Les milieux politiques opposés à toute dictature, non seulement en France et en Espagne, mais dans le monde entier ne cachent pas leur indignation.

Le comportement du Gouvernement du Front populaire présidé par Léon Blum, chef du Parti socialiste déçoit toutes les forces progressistes qui se sont mobilisées pour empêcher le régime républicain espagnol de succomber sous le poids de la supériorité militaire franquiste et de la coalition fasciste hispano-germano-italienne.

*Traduction d'une partie du chapitre du quatrième volume des «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat» – «L'Histoire du Mouvement de libération nationale au Maroc». (Pages 230-257).*

#### SECTION 8:

### LE MOUVEMENT NATIONALISTE PASSE A L'ACTION DIRECTE. RÉPRESSION DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE. RÉACTION SOCIALISTE

#### Remarque préliminaire

Sous le titre «Le Mouvement nationaliste passe à l'action», Mohamed Hassan Ouazzani évoque dans le quatrième volume de ses «Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat» – «L'Histoire du Mouvement de libération nationale au Maroc» – (pages 269-313), les événements que connaît le Maroc en octobre-novembre et décembre 1936.

Nous nous limitons au résumé de ces événements pour exposer d'une manière détaillée la réaction des socialistes au Maroc et en France.

\* \* \*

Le Mouvement nationaliste a fourni beaucoup d'efforts pour réaliser ses aspirations légitimes. S'il est arrivé à mobiliser les masses marocaines, il n'a pas réussi à faire accepter ses revendications par le gouvernement du Front populaire dont certains membres soutenaient, avant leur entrée au gouvernement, la cause de leurs camarades marocains. En agissant de la

sorte, le Front populaire revenait à la dure politique de colonisation imposée au Maroc, au régime militaire qui régnait dans ce pays et à l'influence du groupe de répression composé d'industriels et de colons qui exploitaient les richesses marocaines. Il y a lieu de préciser que la France, voulait montrer une certaine fermeté face au putsch franquiste qui avait pris ses racines dans la zone nord du Maroc et qui bénéficiait des appuis allemand et italien. Par ailleurs, le gouvernement du Front populaire craignait un mécontentement des Français du Maroc qui étaient dans leur grande majorité, — pour ne pas dire dans leur unanimité — de la droite et qui risqueraient de se révolter, suivant ainsi l'exemple franquiste au cas où des réformes libérales seraient appliquées au Maroc. Telles sont résumées, les raisons pour lesquelles, le gouvernement du Front populaire n'avait strictement rien fait dans l'Empire chérifien, ni sur le plan politique, ni sur le plan social.

Le Mouvement nationaliste qui fondait beaucoup d'espoir sur le gouvernement du Front populaire a été très déçu par l'esprit colonialiste dont celui-ci avait fait preuve dans l'affaire marocaine. A leur demande d'audience du 19 octobre 1936, (Document n° 2, page: 334), Viénot renvoyait le Comité d'Action marocaine représenté par Mohamed Hassan Ouazzani et Omar Abdeljalil prendre contact avec le nouveau Résident général, Noguès connu déjà des Marocains et dont R.J. Longuet écrivait dans «*L'Informateur marocain*» du 20 juin 1936:

«Peyrouton est impossible au Maroc. Il doit partir sans délais. Ce n'est pas, bien entendu, pour le remplacer par un homme taré ou par un militaire au moment où le peuple marocain demande la suppression du régime militaire en matière d'administration. On prononce ces jours-ci le nom du général Noguès, gendre de Delcassé, du sinistre Noguès, ex-directeur des Affaires indigènes, de ce triste personnage qui faisait condamner les innocents après avoir tripotouillé les dossiers.

Nous l'avons personnellement, dans les colonnes du «*Populaire*» et dans «*Maghreb*» démasqué et obligé à quitter ses hautes fonctions et le Maroc».

Désillusionné par l'attitude du gouvernement du Front populaire, le *Comité d'Action marocaine* change de stratégie. Il replace le problème sur le sol marocain, non pas en suivant le conseil de Viénot, mais en mobilisant le peuple et les militants par l'organisation de grands rassemblements dans les grandes villes, étant convaincu que les droits se prennent et ne se donnent pas. Ainsi, après tant de démarches diplomatiques, les nationalistes passent-ils à l'action directe. Et, au moment où Mohamed Hassan Ouazzani distribue à Paris le 25 octobre 1936, sous forme de tract la mise au point intitulée: «*Pour rétablir la vérité*», le même jour, au Maroc, à Rabat, se tient le premier Congrès du *Comité d'Action marocaine* qui, tout en renouvelant sa confiance au gouvernement du Front populaire — courtoisie oblige — pour la réalisation de certaines réformes, arrête la ligne

politique à suivre, adopte son programme sous le titre de «*Revendications Immédiates*» et envoie des télégrammes à Sa Majesté le Sultan, au Résident général et à Viénot, au Quai d'Orsay.

Mohamed Hassan Ouazzani arrive à Fès en provenance de Toulouse le 29 octobre 1936 en compagnie de Omar Abdeljalil. Il prend la parole lors du meeting organisé par le CAM le 2 novembre 1936 à Fès pour rendre compte de sa mission à Paris en livrant franchement ses impressions. Un télégramme est envoyé au gouvernement du Front populaire (Document n°6, page: 345). Une réunion se tient à Salé le 6 novembre 1936 où les dirigeants du CAM expliquent leur programme. Le grand rassemblement prévu le 14 novembre au domicile de Benjelloun, Boulevard Victor Hugo à Casablanca sous le signe «*Pour la liberté de la Presse Arabe*» est interdit. Mohamed Hassan Ouazzani accusé d'avoir prôné l'action directe dans son discours du 2 novembre à Fès est arrêté avec Allal al-Fassi et Mohamed al-Yazidi. L'arrestation de ces trois chefs politiques entraîne un mouvement de protestations et des manifestations dans certaines villes du Maroc. Des centaines de militants sont arrêtés et jugés. Une campagne de la presse française est lancée contre le Mouvement nationaliste. La Résidence générale essaie de créer une tension entre le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef et le Comité d'Action marocaine. Cependant, ce dernier ne tombe pas dans le piège ainsi tendu.

Le CAM organise le 15 novembre un banquet pour la presse et les socialistes français du Maroc au cours duquel il explique la réalité des événements que connaît le pays. Il envoie Omar Abdeljalil à Paris pour remplir la même mission et mobiliser les milieux de la gauche française favorables au nationalisme marocain. Il publie le 2 décembre 1936 dans la capitale française une mise au point (Document n°5, page: 343). Il envoie de Paris le 26 novembre un télégramme à Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef, au général Noguès, à Hadj Mohamed Mokri, Grand Vizir et à Si Mohamed Mameri, sous-chef du protocole (Document n°7, page: 346).

Dans ce climat d'effervescence de la part de la population marocaine pour soutenir avec beaucoup de courage ses leaders et la campagne d'explication menée par le Comité d'Action marocaine, la Résidence générale, dans un esprit d'apaisement libère le 17 décembre les trois chefs politiques privés de leur liberté et la totalité des militants arrêtés et condamnés dans presque toutes les villes du Maroc.

Tel est le résumé des événements que connaît le Maroc en novembre-décembre 1936. Quelle est la réaction des milieux socialistes français? Mohamed Hassan Ouazzani la décrit ainsi:

«Ce qui permet de dévoiler la politique de coercition et de répression des autorités françaises au Maroc et de connaître la vérité sur les événements de novembre-décembre 1936, c'est le fait que notre ami Robert Jean

# L'INFORMATEUR MAROCAIN

Agence d'informations

8, rue Cassini, Paris-14<sup>e</sup>

Téléph. : Odéon 72-42

1<sup>re</sup> ANNEE. — N° 4.

29 AOUT 1936

Directeur : R.-J. LONGUET.

## Le Maroc et la Guerre d'Espagne

### Le Maroc et la paix mondiale

La guerre civile en Espagne, ne peut se prolonger que grâce à l'aide considérable apportée aux rebelles par la zone espagnole du Maroc. C'est au Maroc qu'est née la sédition. C'est par le Maroc que peuvent mourir non seulement la république espagnole, mais aussi la république française.

Je m'explique. Je viens de passer quinze jours chez mes amis marocains de Fès, Rabat, Kénitra, etc..., et tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai appris, n'a fait que préciser et confirmer le danger que je n'ai cessé de dénoncer.

### La collusion Peyrouton-Franco

Le Maroc, zone française, apporte l'aide la plus complète aux fascistes de la zone espagnole. Si M. Peyrouton n'a pas commis l'imprudence de recevoir lui-même l'ancien co-sul d'Espagne à Rabat, de la Plaña, il le fait recevoir par des hauts fonctionnaires. De la Plaña ne cesse de faire le trajet entre Tétouan et Rabat-Fès-Taza.

Trois jours avant mon arrivée, il se trouvait à Fès où il rencontrait un des chefs Croix de feu.

Son activité incessante a pour résultat l'envoi de wagons entiers de céréales, pommes de terre, melons, qui passent la frontière, soi-disant fermée, du Rif.

Des camions de bière, de légumes prennent la même destination. De leurs côtés, MM. Benzat, directeur des affaires politiques, et son second, Spielmann, se sont rendus à plusieurs reprises, à la frontière rifaine.

Mais ce n'est pas tout. La résidence ne se contente pas de ravitailler Franco, les militaires, eux, s'efforcent d'aider le recrutement des autochtones de la zone française. Pendant mon séjour à Fès, un autre agent de Franco, un vieil Espagnol, ancien médecin de Moulay Hafid, le D<sup>r</sup> Cortès, actuellement installé densité à la porte de Boujeloud, a fait deux voyages entre Tétouan et Fès rapportant des lettres pour les officiers et l'état-major français.

Puis, sans doute couvert par l'autorité militaire, il s'est mis en rapport avec des Arabes influents, leur demandant leur aide pour recruter des hommes dans les tribus de la région.

Tandis qu'elle se fait ainsi complice des factieux, la résidence paralyse l'action du nouveau consul espagnol républicain de Rabat, M. Arno. Celui-ci ne peut correspondre avec Madrid. « Toutes mes lettres, n'a-t-il dit, sont interceptées par la résidence et mon prédécesseur fasciste a donné les codes secrets à Peyrouton! »

Ajoutons encore ce fait : Deux avions militaires, pilotés par des officiers espagnols fidèles au gouvernement de Madrid, ont réussi à s'enfuir de Tétouan. L'un réussit à atteindre Taza, l'autre Port-Lyautey. Ils ont été confisqués l'un et l'autre par Peyrouton.

### Le danger Croix de feu

L'aide à Franco est favorisée par la présence au Maroc d'une immense majorité Croix de feu.

80 % des officiers, des hauts fonctionnaires et la quasi totalité des colons sont Croix de feu.

Ceux-ci se montrent pleins de morgue et impatients de suivre l'exemple de Franco.

Dès le 2 août, au soir, se tenait à Meknès une réunion d'officiers Croix de feu préparant un putsch. Un officier qui assistait à la réunion, le colonel Rochas, ne voulut pas les suivre. Il prit sa voiture et alerta la résidence. Peyrouton trouva l'opération prématurée. Aucune sanction n'a été prise.

À Rabat, des Croix de feu réunissent de nombreux Arabes et leur expliquent que le gouvernement Blum, gouvernement de juifs, amis des usuriers, ne représente pas la France et qu'il faudra un jour marcher avec eux contre ce gouvernement. Nos amis ont une peine inouïe à combattre ces influences néfastes.

On est en droit de se demander ce que font dans la Médina — la ville indigène — à Fès, les chefs Croix de feu, le colon des Isnards, et son coadjuteur Bouillon, Journalier, directeur de la *Dépêche de Fès*.

Leur présence presque quotidienne, et souvent à des heures tardives, indique l'intensité de leurs efforts auprès des Arabes.

Faut-il ajouter à cela les paroles, peut-être imprudentes, prononcées par le commandant Bertrand, officier retraité de la région de Fès, après avoir été « à la Région » de Taza, et aujourd'hui homme d'affaire. « Nous (Croix de feu) avons reçu l'ordre de nous tenir prêt pour agir dans la quinzaine, selon les événements. »

Que signifient enfin les voyages incognito, effectués par un chasseur torride, par M. Peyrouton à Fès, Meknès, Marrakech, Safi, Mogador, jusqu'à Taroudant aux portes du désert ? Pourquoi ces visites aux caïds et pachas ?

Pourquoi Peyrouton est-il notamment venu à Fès pour rendre visite à ce marabout influent sur certaines Tribus de l'Atlas, à Si Abdel Kebir Kittani, alors que, quelques semaines auparavant, il avait refusé à ce même marabout, la simple autorisation de faire une quête ?

Pourquoi l'autorité militaire de la région des Zaïans, tribus berbères de 200.000 âmes, autorise-t-elle des dépôts d'armes clandestins ?

Que prépare Peyrouton et nos militaires ? Et notre fameuse légion qui, à Meknès, officiers en tête criait : « Vive Hitler, mort aux Juifs ».

### La misère des fellahs et des artisans

Des milliers d'anciens combattants marocains de la grande guerre — non pensionnés bien entendu — meurent de faim.

Dans la banlieue de certaines villes on réclame aux fellahs 5 francs pour la lutte antipaludéenne. Aux portes de Fès, un pauvre diable ne peut s'exécuter, sa Djellaba (une pièce de son costume) lui est enlevée et mise aux enchères pour payer l'impôt.

C'est un exemple pris entre mille. Dans les campagnes, combien de fois, pour payer l'impôt, le caïd et le contrôleur font saisir la tente, « La Khaïma » qui abrite toute une misère.

Longuet reprend ses activités en tant que journaliste au profit de la cause marocaine. En l'absence de la revue «*Maghreb*», Robert Jean Longuet fait paraître «*L'Informateur marocain*» à compter du mois de juin 1936, pendant plusieurs mois. La parution de ce périodique précède les événements dont il s'agit et non pas l'inverse comme cela a été dit.

Il s'agit d'un journal d'information réservé à la question marocaine, de petit format, écrit en deux pages, seulement sur le recto, ce qui permet de l'afficher. «*L'Informateur marocain*» émanant d'une agence de presse sous la direction de R. J. Longuet, remplit bien son rôle en éclairant l'opinion publique française et en répondant aux allégations mensongères de la presse alliée des milieux colonialistes contre le Mouvement nationaliste marocain (note: 9).

.....

Au Maroc, la Fédération du Maroc du Parti socialiste (SFIO) envoie une délégation chez Orthlieb, chef de la région de Casablanca pour connaître les raisons de l'interdiction du meeting de Casablanca et les événements qui l'ont suivi.

Orthlieb répond aux membres de la délégation — comme cela est reproduit dans «*Le Maroc socialiste*» du 21 novembre 1936 — que les trois nationalistes sont inculpés de «rébellion envers le Sultan».

A la question de savoir pourquoi le Sultan n'a-t-il pas interdit les réunions de Fès et de Salé, Orthlieb, ne gardant pas son sang froid, répond par des injures.

Le Bureau fédéral du Parti socialiste publie un communiqué de protestation contre les agissements des autorités de la Résidence française au Maroc. Il manifeste par ailleurs son soutien au CAM et envoie à ce sujet deux lettres à Léon Blum en date du 17 novembre et 18 novembre 1936. (Document n° 8, page: 346: Communiqué de protestation — Document n° 9, page: 347: Lettre du 17 novembre 1936 — Document n° 10, page: 349: Lettre du 18 novembre 1936).

Dans une édition spéciale du 24 novembre 1936, «*Le Maroc socialiste*» écrit sous le titre: «La Vérité sur les incidents marocains»:

«Une certaine presse «infâme» essaie de jeter le trouble dans l'opinion publique en calomniant outrageusement des hommes qui revendiquent le droit de vivre libres dans leur pays et non d'être traités en esclaves. Des groupements politiques, pour des besoins tactiques, mais par d'autres voies, font chorus dans la calomnie.

Très objectivement nous voulons mettre les choses au point et démasquer les manœuvres louches de ceux qui, sous le couvert d'un patriotisme imaginaire, tentent de salir les défenseurs d'une cause honnête».

A Paris, R. J. Longuet envoie le 17 novembre à Viénot, sous-secrétaire

d'Etat un télégramme de protestation ainsi libellé :

*«Paris, le 17 novembre 1936*

*Viénot, sous-secrétaire d'Etat Quai d'Orsay. Proteste avec indignation contre arrestation arbitraire camarades marocains pour avoir tenu meeting en faveur Front populaire. Demande instamment que détenus soient relaxés sans délai.*

Robert Jean Longuet.

Secrétaire commission coloniale du  
Parti Socialiste.

Copie de ce télégramme a été adressée à Léon Blum, Germaine Moch, Gaston Bergery, Paul Faure, Vaillant-Couturier, Gabriel Péri, Jean Piot et Pierre Cot.

Viénot réagit violemment en contestant à R. J. Longuet la qualité de secrétaire de la Commission coloniale du Parti socialiste. Il envoie à Paul Faure une lettre en date du 18 novembre dans laquelle il s'attaque à l'auteur du télégramme de protestation et confirme les allégations de la Résidence générale en ce qui concerne les événements de Casablanca. (Document n° 11, page: 350: Lettre du 18 novembre 1936 du Viénot à Paul Faure dont une copie est transmise à R. J. Longuet).

R. J. Longuet répond à cette lettre en écrivant le 6 décembre 1936 à Paul Faure. Il confirme sa protestation, donne la version véritable des événements, défend le CAM et met le gouvernement du Front populaire devant ses responsabilités. (Document n° 12, page: 351: Lettre du 6 décembre 1936 adressée par R. J. Longuet à Paul Faure).

Dans le cadre du soutien au CAM, la Commission administrative permanente du Parti SFIO charge quatre de ses membres: Farinet, Jean Longuet, Marceau Pivert et Zyromski, de faire une démarche auprès de Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au sujet des événements du Maroc.

En l'absence de Farinet et Marceau Pivert, retenus hors de Paris, Jean Longuet et Zyromski sont reçus par Viénot, au Quai d'Orsay. Une longue conversation a lieu au sujet des graves incidents du Maroc et de l'arrestation arbitraire des militants d'Action marocaine.

Viénot promet la libération de ces militants dès le retour, au Maroc, du Résident général, actuellement à Paris.

Toujours à Paris, la Commission coloniale de la SFIO se réunit le 30 novembre. Elle entend le rapport de Robert Jean Longuet qui se compose de deux parties: la première est relative aux revendications marocaines, la deuxième concerne les derniers événements du Maroc. Jean Longuet intervient également pour ce dernier point.

«Sur la première partie du rapport (cahier de revendications marocaines) la Commission décide de prier Robert Jean Longuet de compléter son rapport pour le faire entrer dans le cadre de la résolution du dernier Congrès de

Huyghens (réformes communes à toute l'Afrique du Nord et réformes particulières au Maroc) en établissant un ordre d'urgence entre les réformes.

La discussion est ensuite ouverte sur la deuxième partie du rapport (situation actuelle au Maroc). En conclusion, la motion suivante est adoptée:

La Commission coloniale du Parti réunie pour examiner les événements qui se sont déroulés au Maroc depuis le 14 novembre,

Considérant que le Sultan a été amené à prescrire des sanctions disproportionnées aux responsabilités réelles,

Constate que l'interdiction de la réunion privée du 14, organisée par l'Action marocaine, témoigne de la part de certains fonctionnaires français du Maroc le dessein de provoquer, en l'absence du Résident, des troubles qui serviraient de prétexte à l'abandon des réformes prévues et l'établissement d'un régime de répression,

Dénonce les agissements suspects tendant à faire croire au Sultan que les manifestants de Casablanca avaient abusé de son nom et de son autorité,

Insiste pour que soient prises sans délai des mesures de grâce en faveur des condamnés, sans que soient prescrites des mesures d'exception ou des mesures administratives à l'encontre de certains d'entre eux,

Affirme que seule une politique hardie de réforme conforme au programme de Huyghens peut mettre un terme au trouble marocain,

Signale à nouveau la nécessité de rappeler les fonctionnaires coloniaux fascistes, qui contrecarrent sciemment la politique du Front populaire dans le but de provoquer des difficultés au gouvernement du Front populaire.»

(Extrait du communiqué de la Commission coloniale du Parti socialiste publié dans *«Le Populaire»* le 2 décembre 1936).

Par ailleurs, un meeting se tient le 1<sup>er</sup> décembre 1936 à La Mutualité. Y assistent Hadi Nouria, Messali Hadj, Kholti, Abdeljalil, Jean Longuet, Robert Jean Longuet, Francis Jourdain et Léo Wanner. Les orateurs dénoncent la répression qui a suivi les événements au Maroc et réclament l'application d'une politique libérale de la part du Front populaire.

*Résumé du chapitre intitulé «Le Mouvement nationaliste passe à l'action» du quatrième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» — «L'Histoire du Mouvement de libération nationale au Maroc». (Pages 269-313).*



## *La Revue «Maghreb»*

### SECTION 1:

#### CRÉATION DE LA REVUE

##### **Comment est née l'idée de la Revue?**

Le premier numéro de la revue mensuelle «*Maghreb*» paraît en langue française en juillet 1932, vingt-six mois après la publication du *Dahir Berbère* du 16 mai 1930.

La parution de cette revue répond au désir pressant de faire avancer d'un pas le Mouvement de protestation déclenché contre ce *Dahir*, en faisant sortir le dit Mouvement du cadre intérieur marocain pour le placer sur le plan extérieur et en l'armant d'une voix pour exprimer ses opinions, ses orientations et ses revendications.

«*Maghreb*» a pour but également de faire connaître, surtout à Paris, le Mouvement marocain de protestation et ses tendances.

Par ailleurs, «*Maghreb*» stigmatise la politique de coercition, de répression et de persécution menée dans un Maroc qui refuse la politique de Protectorat et s'oppose aux agissements injustes des Autorités françaises.

Ce désir de faire paraître une revue à Paris apparaît des deux côtés, français et marocain.

Du côté français, c'est notre ami Robert Jean Longuet (avocat à Paris, fils du député et leader socialiste Jean Longuet, qui est le petit-fils du fondateur du socialisme: Karl Marx) qui explique ce désir dans un article paru dans le premier numéro de «*Maghreb*» sous sa plume. Ce qu'il

2 Octobre 1932

Le Numéro : 1 franc

9<sup>e</sup> Année N° 229

# Les Annales Nord-Marocaines

**Direction - Administration :**

TANGER. Rue Alexandre Dumas - Tél. 278

RABAT. Boulevard Galliéni, Tél. 34-71

FÈS. 57, Bd. Premiers, Tél 32-33

MEKNÈS. 1, rue Sidi Hamamouch

IFRANE. Immeuble du Syndicat d'Initiative.

**REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE**

Directeur : Charles HÉDELIN

**ABONNEMENTS :**

Maroc, France et Colonies

1 an : 50 fr. — 6 mois : 25 fr.

Etranger : 1 an : 75 francs

Publicité au Bureau du Journal  
à Tanger, Meknès, Fes, Rabat, Ifrane

## La Combinaison du " Maghreb "

MACHINE DE GUERRE

écrit, peut se résumer ainsi: En visitant le Maroc en 1927, 1928 et 1931 dans le cadre d'une enquête en tant qu'avocat, il a pu se rendre compte des vérités et des agissements odieux de la politique française à l'égard du peuple marocain. Il est scandalisé par ce qu'il a vu et vécu au cours de ses contacts avec les Marocains et les Autorités françaises, ce qui lui fait ouvrir les yeux sur les exactions et les injustices commises par le colonialisme. Il se rappelle alors la parole du Maréchal Lyautey: «On ne colonise pas avec des pucelles», c'est-à-dire: il n'y a pas de colonialisme sans effusion de sang, ou comme dit le proverbe français: «On ne peut faire d'omelette sans casser les œufs». Ainsi, tout ce qu'il a vu et entendu au Maroc lui inspire-t-il l'idée de fonder une revue pour informer l'opinion publique française de la détérioration de la situation résultant de la politique des autorités du Protectorat. Il entretient son père de son idée et consulte leur ami commun, Yves Farge (note: 10). Les deux approuvent l'idée. Cependant la réalisation du projet de la création d'une revue exige de lui un nouveau voyage au Maroc à l'occasion de la défense, en tant qu'avocat expérimenté, d'Ahmed Djebli Aydouni qui a été arrêté, son domicile perquisitionné, et condamné par le Pacha de Rabat à deux ans de prison et à l'exil. Etant donné la force et la passion avec lesquelles Robert Longuet a mené cette défense, il attire l'attention de certains étudiants marocains à Paris, surtout après qu'il eut obtenu l'annulation du jugement du Pacha dans l'affaire Djebli par le Tribunal français compétent et la démission du général Noguès, directeur des Affaires indigènes à l'époque à cause de sa responsabilité dans cette affaire.

Du côté marocain, en ce qui nous concerne en tant que groupe de nationalistes à Fès, nous pensons au moyen de fournir à notre mouvement à l'étranger une voix pour faire connaître d'abord et combattre ensuite la campagne d'imposture que mènent contre nous les journaux français, au Maroc et en France. Cela nécessite des préparatifs et des moyens. Pendant le temps de réflexion que nous nous sommes accordés, un contact s'établit entre Robert Jean Longuet et nous-mêmes.

R. J. Longuet nous fait part de son désir et de son projet. Il montre son entière disposition à collaborer avec nous. Ce qui nous encourage dans cette collaboration, c'est le fait qu'il connaît les réalités et les dessous de la politique française au Maroc, qu'il est acquis à la cause marocaine, qu'il est possible de faire publier la revue sous le patronage d'un comité constitué des plus célèbres parlementaires et journalistes libéraux, qu'il est disposé à faire de son cabinet le siège de la revue dont il sera lui-même le rédacteur en chef.

Un accord est intervenu pour réaliser le projet de la parution de la revue qui doit avoir les moyens matériels pour sa publication, son impression et sa diffusion. Elle doit être le reflet d'un Maroc combattant.



**Jean Longuet (avec le chapeau) et Yves Farge au Maroc.  
(Maroc, 1927).**

## **Concrétisation du projet de la revue**

Notre groupe décide que je me rende à Paris pour aider Longuet et Balafréj qui était étudiant dans la capitale française, à sortir la revue. Cependant, mon voyage se heurte à deux obstacles: Le premier, mon passeport est périmé; le deuxième, je me trouve en résidence forcée depuis six mois à Fès par décision des Autorités françaises. Comme il faut vaincre ces deux obstacles, j'entreprends une démarche qui sera couronnée de succès. En quoi consiste-t-elle? J'écris une lettre au commandant, chef du service des renseignements à Fès pour lui demander de me faire connaître les raisons pour lesquelles je suis en résidence forcée. La réponse ne tarde pas. Je suis convoqué le lendemain matin par l'intermédiaire d'un gardien du service pour voir immédiatement le commandant dans son bureau. Ce dernier est accompagné de quelques officiers. «J'ai reçu, me dit-il, votre lettre. Je ne vous cache pas ma surprise, car elle a trait à une affaire qui est déjà classée.»

En parlant ainsi, il se tourne vers les officiers présents qui confirment aussitôt: «Bien sûr», murmurent-ils.

Je les regarde avec étonnement en leur disant: «Je ne comprends pas très bien».

Le commandant répond:

«Sachez que la mesure d'assignation en résidence à Fès prise en votre rencontre est annulée depuis fort longtemps déjà. Le Pacha Baghdadi était chargé de vous notifier la nouvelle.»

Je lui dis aussitôt que le Pacha ne m'a rien fait parvenir. C'est la raison pour laquelle je lui ai écrit. Les choses étant ce qu'elles sont, je lui fais part de mon intention d'aller voir le Pacha pour le mettre au courant de ma nouvelle situation.

En cours de chemin, je rencontre un membre de notre groupe qui se rend à son magasin et qui me demande d'où je venais. Je lui raconte toute l'histoire. Il insiste pour que je n'aille pas voir le Pacha. Après avoir discuté tous les deux, nous concluons que les allégations du commandant sont de purs mensonges, ni plus ni moins, et cachent une intrigue quelconque. Les autorités françaises avaient peur que ma lettre ne cache quelque chose, surtout après un long silence de ma part. Aussi, veulent-elles faire échouer mon plan sous prétexte que ma lettre est sans objet, et faire également en sorte que l'annulation de la résidence forcée ne soit pas le résultat de ma démarche.

Je suis hanté par l'idée d'obtenir le renouvellement de mon passeport à tout prix, ce qui n'est pas facile — j'en conviens — étant donné les circonstances internes que connaît le Maroc et ma situation politique

spéciale. Mais après quelques jours, je décide de formuler une demande de passeport.

Le commandant du service des renseignements me convoque de nouveau pour me dire :

«Pourquoi voulez-vous un passeport, alors que vous avez terminé vos études supérieures à la fin de l'année universitaire en 1930 et que vous avez obtenu tous vos diplômes».

Je lui réponds que je me trouve dans l'obligation de me rendre à Paris pour passer deux épreuves d'examen que j'ai pu faire ajourner à cause du fait que j'étais emprisonné et exilé à Taza et que je me trouve en résidence forcée à Fès.

Le commandant n'accepte pas cette explication en répétant que j'ai tout terminé avant de rentrer au Maroc en juillet 1930.

«Est-ce qu'on me refuserait le passeport si je fournis la preuve de ce que j'avance?» lui demandè-je.

«Je ne sais pas», répond-il.

Après réflexion, j'écris à un de mes anciens professeurs à l'Ecole du Journalisme à Paris pour lui raconter ma vie politique au Maroc durant les deux dernières années. Je sollicite de sa part, en sa qualité de professeur à l'Ecole du Journalisme de m'aider à obtenir mon passeport qui me permettra de voyager. Je lui propose de m'écrire une lettre sur l'en-tête de l'Ecole, par laquelle il me convoque à Paris à une date déterminée (mars 1932) pour passer deux examens en retard.

Quelques jours plus tard, je reçois la réponse telle que je la souhaite. Je me rends aussitôt chez le Commandant du service des renseignements à qui je montre la lettre du professeur. Il est resté stupéfait après en avoir pris connaissance. Il me prie d'attendre, le temps de contacter Rabat. Il me convoque ensuite pour me faire part de l'autorisation de me délivrer le passeport, mais pour une validité de deux mois seulement, au cours desquels je pourrai passer les deux examens en question et rentrer au Maroc.

Je lui réponds que les deux mois sont suffisants. On me délivre immédiatement le passeport.

Je me rends alors à Paris où je suis l'objet d'une surveillance policière continue, ce qui ne m'empêche pas de voir Longuet et Balafrej et de collaborer avec eux en vue de faire paraître la revue. (Note: 11).

Avant l'expiration de la validité de mon passeport qui était de deux mois, j'ai préparé en collaboration avec mon ami syrien Farid Zineddine à Paris et l'Emir Chakib Arsalan à Genève un plan pour quitter la France pour la Suisse en passant clandestinement la frontière. L'opération qui comportait un risque dangereux et nécessitait une grande habileté réussit par miracle. Le plan arrêté est exécuté avec succès.

En arrivant à Genève sain et sauf, j'entre dans une nouvelle phase de ma vie politique, en tant que réfugié en Suisse. A partir de ce pays, je reste en contact permanent avec Paris pour faire paraître la revue «*Maghreb*», c'est ce qui se réalise en juillet par la publication du premier numéro.

Grâce à la parution de «*Maghreb*», notre jeune mouvement a désormais une tribune publique à Paris. Des plumes aussi bien marocaines que françaises se mobilisent pour soutenir la campagne menée contre la politique française dans notre pays en particulier, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient arabe en général.

### Organisation de la revue

La revue ne paraît que lorsque Robert Jean Longuet, avec l'aide de son père, parvient à constituer un comité de patronage comprenant des personnalités françaises dont les noms figurent sur la couverture de la revue en tant que Comité de rédaction. Les membres de ce comité sont: François-Albert, Gaston Bergery, Jean Longuet, Pierre Renaudel, députés; Antonelli, professeur de droit; De Los Rios, ministre de l'Instruction espagnole; Argila, homme de lettres espagnol.

Le Rédacteur en chef est Robert Jean Longuet.

Le siège de la revue se trouve au cabinet commun d'avocats Longuet, père et fils sis 38 bis, Avenue de la République, Paris XI<sup>eme</sup>.

La couverture de la revue est décorée par la gravure d'une porte marocaine, au centre de laquelle figure le nom de la revue «*Maghreb*». (Note: 12). En bas de la couverture qui est de couleur grise est indiqué l'objet de la revue comme étant une revue mensuelle d'information dans les domaines économique et social.

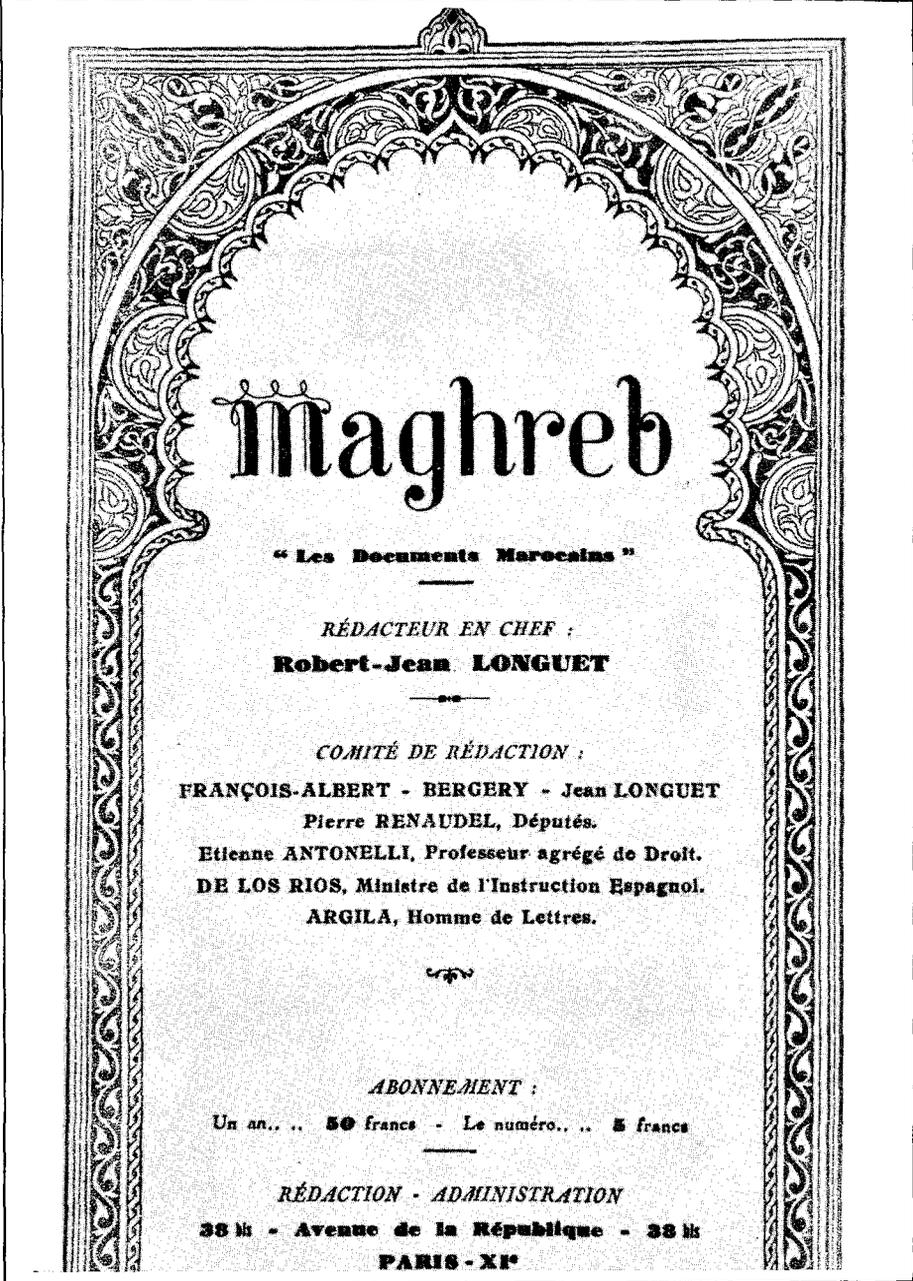
Le premier numéro contient quarante pages. A partir du second numéro, la couleur de la couverture devient jaune.

La mention: «*Les documents marocains*» au lieu de «Revue mensuelle d'information économique et sociale» figure sous le titre; au verso de la couverture, le nom de la revue est imprimé en arabe: «*المغرب* » avec cette précision dans la même langue: «Revue mensuelle pour la Défense des droits de la nation marocaine».

On peut lire aussi cet appel en arabe:

«Marocain, cette revue a été fondée pour défendre tes droits et élever haut ta voix, pour exprimer tes revendications et tes acquisitions, sachant bien que ton pays a besoin de la réalisation d'un projet tel que celui-ci.

En effet, le droit qui se perd parce qu'il n'est pas réclamé et la soumission à l'injustice constituent une mort. La revendication d'un droit, c'est la vie elle-même. Il est de ton devoir de saisir le contenu de la revue, de t'imprégner de son souffle, de répandre ses principes et d'aider à sa diffusion; et



# Maghreb

“ Les Documents Marocains ”

RÉDACTEUR EN CHEF :

**Robert-Jean LONGUET**

COMITÉ DE RÉDACTION :

**FRANÇOIS-ALBERT - BERGERY - Jean LONGUET**

**Pierre RENAUDEL, Députés.**

**Etienne ANTONELLI, Professeur agrégé de Droit.**

**DE LOS RIOS, Ministre de l'Instruction Espagnol.**

**ARGILA, Homme de Lettres.**

ABONNEMENT :

Un an.. .. 50 francs - Le numéro.. .. 5 francs

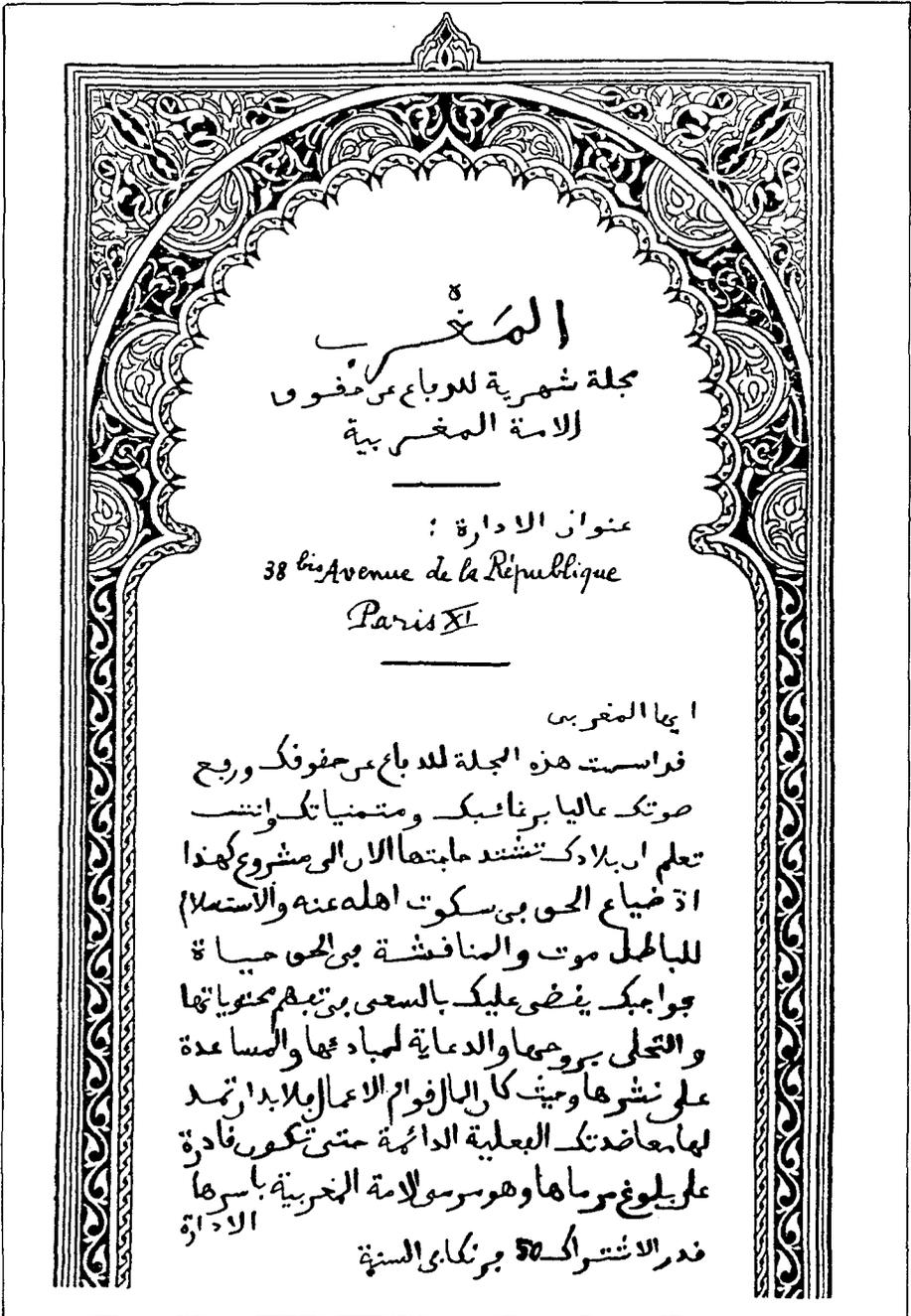
RÉDACTION - ADMINISTRATION

38 bis - Avenue de la République - 38 bis

PARIS - XI<sup>e</sup>



L'original de la couverture de la revue Maghreb (en couleur) fait par un artisan marocain à Fès. Le texte est rédigé avec une belle écriture arabe.



A Paris, Alexis Demarle fait la maquette de la couverture avec l'encre de chine à partir de l'original.

comme les fonds sont la base de toute action, tu dois lui donner ton appui effectif et durable, afin qu'elle puisse atteindre son objectif qui est celui de la nation marocaine toute entière».

signé: *La Direction*

Tout en bas de la couverture, il y a cette indication: Abonnement: 50 francs par an.

A partir du cinquième numéro, on fait une publicité gratuite — par courtoisie et afin de les encourager — pour des journaux socialistes tels: «*Le Jeune socialiste*» (porte-parole de la jeunesse socialiste en Tunisie), «*La Vie socialiste*» de Renaudel, membre du Comité de patronage de «*Maghreb*», «*Le Populaire marocain*» (porte-parole de l'Union socialiste au Maroc).

A partir du sixième numéro, le député parlementaire Sixte-Quenin adhère au Comité du patronage dont la composition s'élargit, à partir du septième numéro de la revue par la présence des deux députés espagnols Ortega Y Gasset et Melchior Marial.

On annonce la parution de l'opuscule «*Tempête sur le Maroc ou les Erreurs d'une Politique berbère*». et du livre de Gustave Babin «*Le Maroc sans masque*».

Le huitième numéro de la revue contient la publicité du «*Le Populaire*», porte-parole du Parti socialiste français.

A partir du neuvième numéro, Georges Monnet remplace François-Albert qui devient ministre du gouvernement en mars 1933.

Au douzième numéro, on trouve une annonce concernant l'hebdomadaire «*Monde*» qui publie d'excellents articles sur le Maroc sous la plume du camarade Daniel Guérin.

Le quinzième numéro indique le changement de l'adresse du siège de la revue qui est au domicile de Robert Jean Longuet, 8, Rue Cassini-Paris 14<sup>ème</sup>. Les numéros 18-19 contiennent une annonce relative à «*L'Action du peuple*», annonce qui était en retard de six mois par rapport à la parution du journal par la faute de Balafrej qui se trouvait à Paris et qui refusait de publier l'annonce, malgré l'insistance du groupe nationaliste du Maroc alors que la revue insère gracieusement des annonces des journaux socialistes en France, au Maroc et en Tunisie. Quand Balafrej fut contraint de faire paraître l'annonce concernant «*L'Action du Peuple*», il omet de mentionner mon nom en tant que Directeur et Rédacteur en chef du journal qui était le pivot et le porte-parole du Mouvement nationaliste au Maroc. A partir du vingt-et-unième numéro, sur le verso de la couverture de la revue, le texte arabe est transcrit en écriture orientale au lieu de l'écriture marocaine.

L'existence de la revue «*Maghreb*» est de courte durée, puisqu'elle est interdite au Maroc en mai 1934 à la suite des événements de Fès. (Note: 13).

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

à la

**Revue "MAGHREB"**

de documentation marocaine

**38 bis, Avenue de la République - PARIS (XI<sup>e</sup>)***Monsieur l'Administrateur,**Veillez m'inscrire pour un abonnement d'un an.**Je vous adresse ci-joint en mandat, chèque, etc., la somme de 50 francs.*

Signature :

Nom et prénom .....

Adresse .....

.....

**Faites des abonnés ! Aidez ceux qui vous défendent !**  
**Faites lire "Maghreb"**

A

# ATLAS

REDACTEUR EN CHEF :

Jean - Robert LONGUET

COMITE DE REDACTION :

BERGERY - Jean LONGUET - MONNET  
Pierre RENAUDEL, SIXTE-QUENIN, Député,  
Etiéenne ANTONELLI, Professeur agrégé de Droit.

Pour la Zone Espagnole :

ORTEGA Y GASSET, Avocat, ancien Député  
MELCHIOR MARIAL, Député  
ARGILA, Homme de Lettres

ABONNEMENT :

Un an..... 80 francs - Le numéro..... 4 francs

Etranger ..... 100 francs

Adresser les abonnements aux Ch. Post. 1711159 Paris

REDACTION . ADMINISTRATION :

8, Rue Cassini, 2  
PARIS (XIV<sup>e</sup> arrond.)

N° 1

AOUT 1934

Le vide autour de la question marocaine règne alors à Paris où disparaît pratiquement la tribune publique du Mouvement nationaliste marocain, jusqu'en juin 1936, date à laquelle je représente «*L'Action du Peuple*» au Congrès socialiste qui aboutit à la constitution du Gouvernement du Front populaire. Pendant ce temps, je collabore avec Robert Jean Longuet pour publier un bulletin sous le titre «*L'Informateur marocain*». Cependant, son existence est éphémère; et il disparaît à son tour. (Note: 9).

Il importe d'enregistrer pour l'histoire que le groupe des nationalistes marocains de Fès et de Rabat affilié au «*Comité d'Action marocaine*» a refusé de continuer à financer comme par le passé toute presse se faisant l'écho du Mouvement nationaliste à Paris, non pas par manque de fonds, mais pour des considérations personnelles et tendancieuses. En agissant ainsi, ils sacrifiaient l'intérêt du Mouvement nationaliste militant, et servaient la cause de nos adversaires qui ne supportaient plus que leur politique soit dénoncée par la revue «*Maghreb*».

Et c'est en vain que nos amis libéraux, et à leur tête Robert Jean Longuet tentent de faire réapparaître la revue. Les lettres de Longuet destinées à ses amis marocains à Fès et à Rabat se heurtent à la négligence et au silence. (Documents n° 13 et n° 14, page 356: Lettres de R.J. Longuet à Omar Abdeljalil). Bien plus, il devient isolé des membres du groupe nationaliste. Je demeure le seul en rapport constant avec lui soit par correspondance, soit par visites. J'agis ainsi pour son amitié, pour son sacrifice inconditionnel pour la cause marocaine et en reconnaissance des services rendus pour le Maroc pendant plusieurs années. Je ne cesse de lui rendre visite chaque fois que je me trouve à Paris.

Après l'indépendance du Maroc, Robert Jean Longuet n'est pas récompensé, même pas par une médaille!

Bien plus, je l'ai vu profondément peiné par le mauvais comportement du gouvernement de Balafrej à son égard, un important projet économique concernant la pêche maritime lui ayant été refusé. (Note: 14). J'ai essayé de le convaincre que le peuple marocain n'était nullement responsable des agissements et des travers du gouvernement dont il était entièrement innocent et blanc comme neige.



**Mohamed Hassan Ouazzani s'entretenant avec R. J. Longuet. (Paris, 1972).**

## SECTION 2:

## CONTENU DE LA REVUE MAGHREB

La revue est purement marocaine, raison pour laquelle elle publie des articles et des nouvelles beaucoup plus sur le Maroc que sur d'autres pays.

Elle est de tendance politique, nationaliste et libérale. A ce titre, elle exprime l'opposition marocaine en dénonçant la politique française au Maroc, en défendant les droits du Maroc, pays et peuple.

Elle ouvre ses colonnes aux écrivains français, tunisiens et syriens, afin de leur permettre d'exposer les questions touchant la vie et l'avenir des peuples maghrébins et arabes, et particulièrement ceux qui se trouvent sous la domination française, ce qui intéresse l'opinion en France.

Les Marocains écrivent dans la revue:

Balafrej écrit rarement et signe A.B.; Abdelkader Benjelloun signe Kaddour et son épouse, N.B. ou Romeyka; Al Yazidi signe Bouchaïb Al Fetouaki; quelques articles sont signés de son vrai nom; Omar Abdeljalil signe Bouazza Zemmouri ou Al Khabir ou Ezzembour ou Ennahla; Abdellatif Sbihi écrit un seul article qu'il signe de son nom.

Je suis également au nombre des écrivains fondamentaux de la revue. La plupart de mes écrits sont signés de mon vrai nom. Je publie des articles signés M.O. ou Fata Al-Maghreb ou Al-Maghrebi, dans divers domaines.

Lorsque j'ai sorti «*L'Action du peuple*», il me prenait la majeure partie de mon temps, à cause des campagnes qu'il déclenchait, des combats qu'il livrait et des attaques auxquelles il s'exposait. Ainsi, «*L'Action du peuple*» et «*Maghreb*» collaborent-ils ensemble, le premier comme hebdomadaire au Maroc, la seconde comme mensuelle à Paris. Ils militent en servant la cause nationale marocaine avec un dévouement et un courage extrêmes, bien que les circonstances dans lesquelles paraît «*L'Action du peuple*» soient très difficiles.

Lorsque «*Maghreb*» disparaît du champ de bataille, nos adversaires ne cachent pas leur joie. Tous les partisans de la revue à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc s'affligent.

La revue a laissé cependant le meilleur souvenir chez tous les libéraux qui ont regretté l'interruption d'une voix qui faisait triompher le droit et servir la vérité.

*Traduction du chapitre relatif à la revue Maghreb. (Pages: 206-219) du troisième volume des «Mémoires d'une Vie et d'un Combat» et «l'Histoire Politique du Mouvement de Libération Nationale au Maroc».*

## SECTION 3:

## ECHOS ET OBJECTIFS DE MAGHREB

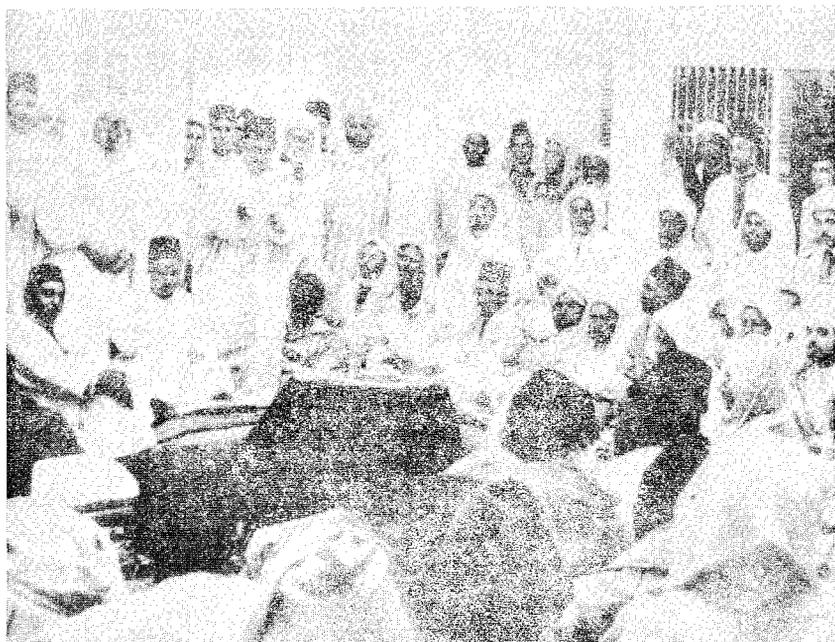
Les échos, les objectifs de «*Maghreb*», les réactions provoquées par sa parution, la réponse des nationalistes marocains à tous les remous qu'elle déchaîne sont résumés dans le discours prononcé à Salé (Maroc) le 9 juillet 1933 par Mohamed Hassan Ouazzani à l'occasion du premier anniversaire de la création de la revue. La traduction du discours est publiée dans «*L'Action du peuple*» n<sup>os</sup> 3-4-5-6, (18 et 25 août, 1<sup>er</sup> et 8 septembre 1933) que nous reproduisons ci-après :

Si la nation marocaine compte dans sa vie des jours, des heures durant lesquels elle se doit de renouveler le souvenir de certains malheurs dont tout cœur sain ne peut être que fendu de tristesse et d'inquiétude et dont la terreur afflige toute âme généreuse jusqu'à la souffrance et le deuil, cependant elle n'en compte pas moins des jours, des heures dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont des plus heureux moments dans la vie de cette nation bien-aimée et représentent des pages immaculées dans l'histoire de sa lutte fertile et glorieuse.

Une nation à laquelle le destin ne sourit pas à tout instant se doit, chaque fois qu'elle réalise dans le domaine de la vie un bienfait, modeste ou considérable, et chaque fois que l'effort commun se voit couronné d'un succès tangible et assuré, de veiller à la commémoration des journées de digne et évidente gloire, non par orgueil et vantardise, mais pour perpétuer le fruit des bonnes œuvres et par estime pour la valeur des hommes d'action qui se sont dévoués au service de la cause de tout le peuple.

S'il existe parmi les bonnes œuvres réalisées par les fils de la nation marocaine, lesquels n'en sont que des serviteurs dévoués, et grâce à cette nation elle-même comme à sa bienfaisante sympathie, une chose qui mérite d'être perpétuée et qui force l'estime de tous les membres de la nation sans exception, c'est bien la fondation à Paris, depuis un an, de la revue «*Maghreb*».

La revue parisienne «*Maghreb*» fut donc un résultat considérable ayant couronné des efforts solidaires fournis par une pléiade d'illustres Français dans le domaine politique, lesquels y furent déterminés par le souci du réel intérêt de leur nation et du bon prestige de leur patrie ; car cet intérêt et ce prestige ne peuvent durer que tant que demeurent intacts le triomphe du droit et le maintien de la justice dans les limites naturelles des obligations et des garanties et aussi dans le cadre de la dignité humaine qui reste au-dessus des races, des langues et des croyances. Elle fut aussi le résultat de l'appui rencontré par ces Français libéraux chez les Marocains qui, appréciant l'œuvre à sa juste valeur, se portèrent vers eux



**Mohamed Hassan Ouazzani prononce son discours à l'occasion  
du premier anniversaire de Maghreb (Salé-Dimanche 9 juillet 1933).**

par un élan de reconnaissance, d'encouragement et aussi par amour du bien pour tous les membres du peuple marocain très généreux.

M<sup>e</sup> Robert Jean Longuet, Rédacteur en chef de la revue, après avoir mentionné ses constatations personnelles au cours d'un voyage au Maroc et les expériences acquises de par l'exercice de sa profession, s'exprime ainsi :

Et alors, ma stupéfaction et mon indignation ne connurent plus de bornes lorsque je constatais la toute-puissance de la Résidence soutenue par le Quai d'Orsay, et l'inexistence d'un organisme auquel je pourrai m'adresser et auquel pourraient s'adresser les malheureuses victimes — trop nombreuses — de pareils exactions.

Il n'y avait qu'un seul moyen : s'adresser à l'opinion publique éclairée, à nos parlementaires.

Il y a un an, je décidai donc de fonder une revue de documentation. Je m'en ouvris à quelques amis fidèles de l'Islam, qui m'approuvèrent et me promirent de m'aider.

Nos efforts conjugués ont été récompensés, puisque, aujourd'hui, nous pouvons saluer la naissance de «*Maghreb*».

Les grands services rendus par la Revue «*Maghreb*» sont inappréciables. Il ne paraît pas possible de faire à présent, mention de tous les résultats déjà acquis et d'insister sur l'effet moral ou réel qui en résulte et dont on ne cesse de voir le développement et l'efficacité. Qu'il suffise de rappeler, puisse ce rappel profiter aux inattentifs ou aux personnes qui simulent l'insouciance, que le grand enthousiasme manifesté par les Marocains à la parution de «*Maghreb*» comme revue documentaire servant la vérité et aussi comme organe d'interprétation fidèle d'une opinion publique, ajouté au sérieux encouragement dont «*Maghreb*» a pu bénéficier de la part d'un grand nombre de Marocains sans distinction de classes ou de convictions, constitue une preuve péremptoire que cette revue a été conforme à un vœu populaire général, à une commune volonté nationale et qu'elle sert les divers intérêts vitaux du pays, lesquels avaient nécessairement besoin d'une tribune libre pour que la voix des opprimés et des plaignants pût s'y faire entendre sans que rien pût l'obliger à s'éteindre ou la dévier de l'orientation vers le but suprême qui ne peut être atteint que par la voie droite.

«*Maghreb*», comme l'affirmait le leader socialiste M. P. Renaudel, rendra vite de grands services, non seulement au Maroc et aux Marocains, mais encore à la France elle-même.

Ne va-t-il pas exercer ce contrôle de l'opinion publique auquel aucun se réfère aujourd'hui et que l'on voudrait pouvoir considérer comme une grande puissance — d'action, de règle et de frein — internationale?

Et où donc y aurait-il plus besoin de ce contrôle qu'en matière de colonisation ou de protectorat?

.....

C'est rendre service à notre pays lui-même que d'attirer son attention sur les faits, afin qu'il puisse les corriger. Je ne veux pas dire seulement châtier les coupables qui compromettent son renom, mais prendre toutes mesures afin que ne se reproduisent pas les actes qui soulèvent à la fois la conscience et la colère.

On se plaint parfois — c'est le triste envers de la colonisation ouverte ou déguisée — qu'on a affaire à des nationalismes exaspérés. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent les flatter ou les exacerber. Ils ne servent pas toujours bien — comme il arrive si souvent de tous les extrémismes — les justes causes qu'ils soutiennent. Mais n'est-il pas vrai que de telles fautes leur donnent un aliment et qu'ils peuvent ainsi gagner contre les pays colonisateurs, protecteurs ou mandatés, les masses qui se sentent victimes, méprisées, humiliées, d'autant plus qu'on leur a fait des promesses et qu'on se présente devant elles comme les apporteurs d'une civilisation meilleure?»

La parution de «*Maghreb*» a eu deux échos différents: l'un lui a valu l'approbation et la sympathie d'une grande partie de la presse en France et notamment à Paris; l'autre, a soulevé contre elle la colère d'un clan de profiteurs qui ne recherchent ici-bas que la satisfaction de leurs intérêts égoïstes et ne servent que les exigences de leur gloutonnerie, laquelle s'affirme à jamais inassouvie.

«De nombreuses publications, comme disait M<sup>e</sup> R. J. Longuet, ont publié complaisamment nos articles, en les accompagnant de qualificatifs plus ou moins grossiers, selon le degré de l'éducation de l'auteur.

Or, nous constatons avec une joie sans mélange qu'aucun des faits publiés par nous n'est démenti. Les injures, les phrases creuses, les vieux clichés, voilà, pour notre plus grande joie, l'arsenal de nos adversaires. Ils feignent de s'indigner. Ils s'agitent. Ils hurlent plus fort les uns que les autres.

Que ne faut-il pas faire pour gagner sa chienne de vie! n'est-ce pas, Messieurs les aboyeurs?

.....  
Mais pourquoi notre revue, «*Maghreb*» déchaîne-t-elle une pareille fureur?

Pourquoi cherche-t-on de si mauvaises raisons pour demander l'interdiction de notre revue?

N'a-t-on pas prétendu qu'elle pouvait nuire au Tourisme?

Ce n'est pas vrai. Et quand cela serait, n'y a-t-il pas des intérêts supérieurs à ceux du Tourisme?

La vraie raison, la voilà:

C'est que «*Maghreb*» est une revue bien faite, admirablement documentée. C'est qu'elle expose avec exactitude, des faits scandaleux qui ne peuvent être démentis, et qu'en un mot, elle dévoile ce malaise marocain, que tous les affairistes, les jésuites, les militaires et leurs journaux, cachaient soigneusement. «*Maghreb*» permet d'éclairer l'opinion publique française, et c'est ce que ces messieurs veulent éviter à tous prix.»

Les dessous de ces campagnes hostiles à «*Maghreb*» ne tardèrent pas longtemps à être découverts; la vérité fut donc établie en ce qui concernait

leurs auteurs et inspirateurs, et, lesdites campagnes ayant piteusement échoué, la Vérité remportera un succès triomphal sur le mensonge, lequel devait être inévitablement dévoilé. Et ainsi, M<sup>e</sup> R. J. Longuet, qui fut le point de mire des insultes des intrigants et de la stupide audace des radoteurs, fut amené à conclure en ces termes un de ses articles :

« Nous venons d'établir de la façon la plus absolue la véracité de nos informations et la valeur documentaire de *«Maghreb»*, toutes les choses que nos adversaires savent pertinemment. C'est pourquoi ils se montrent si violents et manifestent tant de mauvaise foi. Mais la vérité a subi d'autres assauts, dont elle a triomphé.

Elle triomphera une fois de plus ».

Malgré ce que publiait la revue en fait de vérités, que tout esprit impartial, que tout homme intelligent et bien informé ne songe à contester; malgré que la franchise et la sincérité furent et sont toujours parmi les caractéristiques constantes de *«Maghreb»*, ses rédacteurs et ses collaborateurs n'échappèrent point aux invectives de la bande des mécontents et des aigris, qui tirèrent mauvais augure de l'existence de cette libre revue et éprouvèrent des inquiétudes concernant la part qu'ils s'étaient réservée du « butin marocain » réclamé aujourd'hui par des gens qui ne connaissent ni fatigue ni répit, en vue de la récupération des droits spoliés d'une manière injuste et arbitraire.

Combien ces rédacteurs et ces collaborateurs furent-ils l'objet de soupçons auxquels ils sont totalement étrangers! Combien les plumes asservies à l'argent et aux bas et vils intérêts avancèrent-elles sur leur compte des accusations diverses, allant de la trahison à la francophobie, parce qu'ils ont une haute dignité et qu'ils sont les défenseurs du droit de la justice!

La revue *«Maghreb»* eut parmi ses mérites, celui de ne point tenir compte des injures et du radotage de ses adversaires, s'abstenant de faire état de leur petitesse d'esprit et de leurs stupides calomnies. Elle se moquait des injures et de ceux qui les lançaient, y puisant la preuve irréfutable pour réduire au silence les invectivés eux-mêmes. Tous les esprits lucides et toutes les âmes généreuses ont hautement estimé cette ligne de conduite dont *«Maghreb»* ne s'est point départi et qui l'éloignera dans l'avenir et toujours, de tout ce qui peut être petitesse, bassesse et humiliation. Bien au contraire, chaque nouvelle étape de l'attaque intéressée et honteuse organisée par les adversaires de *«Maghreb»* donnait à la revue l'occasion de repousser l'attaque en continuant l'œuvre entreprise et en tenant à cœur de publier des faits que corroborent des preuves solides et des arguments irréfutables; car le mensonge concerté, le radotage et le verbiage ne peuvent jamais servir la vérité.

C'est ainsi que M<sup>e</sup> R. J. Longuet récapitulant les griefs justifiés de la

revue à l'égard des ennemis du Maroc et de la France, et ceux, d'ailleurs injustes et non-fondés, de ces derniers à l'égard de la revue, écrivait :

« Depuis son premier numéro, *«Maghreb»* n'a cessé de mener le bon combat pour défendre un peuple opprimé, le peuple marocain, victime des exactions des militaires, des curés et des capitalistes.

Depuis le premier numéro, nous poursuivons un double but : Rendre à ce peuple une autonomie qui lui a été garantie par un traité au bas duquel nous avons apposé notre signature, et sauvegarder l'honneur de la vraie France, généreuse, laïque et républicaine.

Nous n'avons cessé de publier des faits précis, qui n'ont jamais été démentis.

Ces faits odieux ont été commis au nom de la France, par des hommes sans conscience.

C'est cela qui est extrêmement grave !

Si les musulmans cultivés qui connaissent le vrai visage de la France, ont pu me dire maintes fois : Hélas ! pourquoi les Français du Maroc sont-ils si différents des Français de France ? !, le peuple marocain, écrasé d'impôts, misérable, lui, ne connaît que les mauvais Français, ceux qui sont allés chez lui, le spolier et le jeter à la rue, après avoir tenté de le convertir au christianisme.

Et alors, notre devoir n'était-il pas de dénoncer dans la Métropole le scandaleux usage qui est fait du nom de la France et qui peut nous réserver de sanglants lendemains, comme l'a si bien laissé entrevoir M. Maurice Violette, ancien gouverneur de l'Algérie, dans son livre si intéressant : *«L'Algérie, vivra-t-elle?»*

Notre devoir n'est-il pas d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cet angoissant problème ?

Qui l'aurait fait, à notre place ? Les services compétents ? Nous connaissons.

Il existe bien au Quai d'Orsay, un M. de Saint-Quentin, qui dirige un département, Afrique-Levant ; mais il possède au suprême degré, l'art de manier l'éteignoir.

Bien avant moi, des hommes de valeur ont fait parvenir des rapports au Quai d'Orsay. Ils ont été étouffés discrètement.

Nos amis parlementaires les plus avertis ne connaissaient qu'une faible partie des exactions commises, trop absorbés par de graves problèmes.

Il ne restait qu'un moyen ; faire connaître dans la Métropole la situation telle qu'elle était et non telle que la représentait la presse officielle.

Depuis huit mois, nous ne cessons de publier des faits précis, de documenter les Français sur ce que l'on commet en leur nom, au Maroc.

Il n'en fallait pas plus pour soulever contre nous toute la presse réactionnaire.

Comment ! nous avons osé en France, à Paris même, donner aux crapuleries, petites ou grandes, une publicité qui dépasse les frontières du Maroc ?

Nous ne pouvons être que des anti-Français, aidés par l'œil de Moscou et la main de l'Allemagne ! ».

A la vérité, nous devons reconnaître que la revue *«Maghreb»* ne reçut point partout, l'accueil injurieux et insolent que lui réserva la coterie des

utilitaires professionnels. Bien au contraire, elle trouva dans les nombreux écrits exaltant son esprit et l'importance de son rôle et préconisant les services qu'elle peut rendre aussi bien aux Français qu'aux Marocains, une consolation aux critiques virulentes et injustes formulées par des plumes délibérément acerbes et expressément méchantes. Je n'éprouve nul besoin de citer tous ceux qui ont défendu la revue ou de reproduire tout ce qu'ils ont pu écrire dans ce sens. Je me permets de supposer que vous en savez suffisamment. Je ne peux cependant, résister à la tentation de vous présenter ou de vous rappeler des passages susceptibles d'être le prototype de ce qui fut écrit par des gens honnêtes et impartiaux, à propos de «*Maghreb*» et de son œuvre à la fois utile et méritoire. Ces passages sont empruntés au long article fort bien documenté, dû à la plume du célèbre publiciste français M. Alcide Ebray et publié par la revue parisienne «*Evolution*» dans son numéro de novembre 1932. Parlant de «*Maghreb*», M. Ebray écrit ceci :

«*Toutes les fois qu'une publication comme la revue «Maghreb» fait son apparition, on a coutume de l'attaquer au nom de l'intérêt national de la Métropole. Parce que les fondateurs et les rédacteurs de ces publications demandent plus de justice et plus de droits pour les indigènes, on les accuse de vouloir les détacher de la Métropole, et même de vouloir les faire révolter contre elle. La revue «Maghreb» n'a pas échappé à ce sort. Elle a déjà été critiquée et attaquée, non seulement par des journaux de caractère outrancier, mais même par des organes qui passent pour sérieux. Et pourtant, la présence dans son comité de rédaction d'hommes comme ceux cités plus haut devrait être une garantie qu'elle ne saurait avoir rien d'anti-national.*

«*Ceux dont la politique est, involontairement ou inconsciemment, anti-nationale, ce sont ceux qui veulent maintenir un système de colonisation qui irrite les indigènes contre les colonisateurs, parce que ceux-ci apparaissent à ceux-là comme des oppresseurs. Au contraire, travailler au rapprochement entre indigènes et colonisateurs, au moyen d'une politique de justice et de collaboration, c'est agir dans un sens national, car cela assure à la Métropole l'attachement des peuples coloniaux, et, en cas de danger, une coopération militaire d'autant plus sûre qu'elle ne sera pas demandée à des opprimés par leurs oppresseurs.*

«*C'est surtout en France que l'on devrait comprendre cela, puisque c'est surtout elle qui compte sur l'appui de ses populations coloniales en cas de guerre européenne. Plus la situation en Europe devient obscure et préocupante, plus la France devrait s'occuper à s'attacher à ces populations. C'est pourquoi ceux qui travaillent au rapprochement entre indigènes et Français, en préconisant une politique coloniale rénovée, travaillent en réalité pour la France, à l'encontre de ceux qui, en voulant maintenir des principes périmés, risquent de perpétuer les anciennes haines.*

.....

«*Ce que les rédacteurs, aussi bien français qu'indigènes, de la revue «Maghreb» combattent sans distinction et énergiquement, c'est la politique d'assimilation et d'absorption.»*

De telles observations ne sont pas uniques en leur genre. «*Maghreb*» a remercié en temps voulu, ceux qui ont pris la défense de sa cause ou porté sur sa ligne de conduite un jugement sincère. Quant à ses contempteurs, ils n'ont vu de la part de «*Maghreb*» que mépris pour leurs insultes outrageuses. C'est ainsi qu'elle a pu sauvegarder sa dignité fondée, non point sur les invectives et les critiques creuses, mais sur la révélation des abus et le service de la justice. Car la critique qui a le plus d'effet sur les consciences méchantes est bien celle qu'elles méritent, et les auteurs d'articles fielleux dirigés contre «*Maghreb*» éprouvent une grande peine à reconnaître la véracité du proverbe français qui dit : «Il n'y a que la vérité qui offense».

Les fondateurs du «*Maghreb*» s'attendaient aux critiques acerbes et à la défiguration des buts que la revue se propose de servir. On ne peut perdre de vue que le monde reste inchangé, qu'il comprend et comprendra toujours deux catégories d'hommes : les bons et les mauvais, et que chaque catégorie continuera à voir la réalité sous l'angle qui lui est propre et avec la foi dont elle est digne. Il était donc normal, et le cas s'est plusieurs fois renouvelé, de voir les collaborateurs tant français que marocains, de la revue taxés de communisme, de bolchevisme, et gratifiés d'autres qualificatifs que les plumes grossières et asservies ont accoutumé d'employer dans de pareilles circonstances...

Mais quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque nous vîmes ces mêmes plumes mises au service de détestables causes, dépasser toutes les limites sous le rapport du mensonge et de la diffamation en accusant de trahison les grands Français libéraux et intègres qui composent le comité de rédaction et les collaborateurs et militants marocains, de haine à l'égard de la France et pour tout ce qui est français.

Je n'ai nullement besoin de m'attarder à réfuter les accusations erronées des diffamateurs ; leur mobile est partout connu. Ce sont : ou bien des gens vivant de leurs plumes, qu'ils utilisent pour servir leur intérêt étrangement égoïste, ou bien des gens accoutumés à ne vivre que par le mensonge et pour le mensonge ; ou bien encore des exploiters qui, ayant pris part au partage du butin marocain, craignent aujourd'hui de perdre la part qu'ils détiennent. Tous se trouvent être en cette occurrence l'illustration vivante du proverbe arabe qui dit : «Lorsque les craintes se font jour, les mensonges se multiplient».

En ce qui concerne la justification de l'attitude des membres du comité de rédaction outrageusement critiqués, les rédacteurs français de la revue, et en particulier M<sup>e</sup> Robert Jean Longuet, son rédacteur en chef, s'en sont largement acquittés. Les citations puisées dans les articles de M<sup>e</sup> R. J. Longuet contiennent une preuve suffisante, croyons-nous, pour flétrir les calomniateurs et les ignares.

Quant à ce qui intéresse les collaborateurs marocains de la revue,

lesquels n'y expriment d'ailleurs, que les idées de leurs compatriotes et n'y traduisent que l'opinion générale du pays, c'est vraiment une stupidité que de les taxer de francophobes. Ils ne sont à la vérité, que des patriotes sincères, luttant par la plume et la pensée, pour faire triompher la cause de leur pays dans le cadre de ses droits naturels et d'une cordiale entente avec la nation française, éprise de liberté et de justice et respectueuse des traités signés, par l'accomplissement des engagements qui en découlent et un attachement constant et solide à la foi jurée et aussi à sa véritable mission de guide et de conseillère.

Les hommes qui sont donc pénétrés de cet idéal et qui luttent courageusement pour son triomphe méritent-ils vraiment les accusations fortuites et tendancieuses proférées à leur encontre? Est-ce que tout Marocain qui entend rester attaché à son patriotisme et qui remplit sincèrement toutes les obligations qu'il comporte doit nécessairement être considéré comme un ennemi de la France? Cette manière de concevoir les choses dépasse le cadre de la bonne logique et ne peut être comprise des hommes sains d'esprit et de conscience. Le fait de ne pas reconnaître le mal-fondé de cette conception rend quasi impossibles toute compréhension et toute entente entre la France et le Maroc. Nous ne pouvons admettre qu'il soit dans notre intérêt commun qu'une telle conception persiste à la base de toute idéologie et de toute œuvre destinées à assurer le bien de nos deux peuples.

Les Marocains ont donc l'inébranlable conviction que leur ardent amour pour leur patrie, leur dévouement à sauvegarder ses intérêts et à défendre ses droits ne sont pas inconciliables avec la possibilité d'une réelle et loyale entente avec la France à condition que les gouvernements successifs de ce pays justifient cette entente par tout l'effort possible et avec toute la sincérité voulue. Mais si, au contraire, certains Français voient les choses différemment, nous ne leur cachons pas que leur manière de voir est inadmissible et sera irrecevable et nuit énormément aux intérêts comme au prestige de leur pays. Et s'il n'est pas à prévoir que ces Français pensant et agissant ainsi, trassent un pas dans la voie de l'entente, nous sommes nous autres Marocains — alors que nous avons une telle conception des choses — fort désireux de réaliser cette entente et capables de montrer la meilleure voie qui y mène.

Tous nos actes et nos écrits se proposent d'atteindre un tel but. Mais nous avons la malchance de voir de quelle manière les faits sont dénaturés et comment on mésinterprète nos intentions, on cherche à souiller nos consciences pures, et jusqu'à quel point on essaye imprudemment à contester nos arguments les plus inattaquables. Ce que nous attendons, c'est qu'on aperçoive notre geste, qu'on revienne vers nous et qu'on réponde à notre appel.

Nous avons fait ce qui était en notre pouvoir, car nous n'avons d'autre moyen de réalisation que la parole et l'écrit. La carence est du côté de ceux qui ont, beaucoup plus que nous, la possibilité d'agir et, plus particulièrement, de s'engager dans la voie des réalisations. Elle est aussi du côté de ceux qui, par leurs actes sont des opposants irréductibles sur la voie de la compréhension et de la réalisation.

Il nous est fort pénible de voir que nos efforts n'aboutissent qu'à provoquer de nouveaux reproches et qu'à aggraver la mésinterprétation de nos sentiments, puisque certains vont jusqu'à se permettre de nous reprocher notre patriotisme. Ne comprennent-ils pas que nous sommes des hommes comme eux et qu'à ce titre, nous aimons notre patrie d'un amour aussi solide que pur? Ne savent-ils pas non plus, que notre patriotisme ne comporte aucun des éléments qui sont devenus inhérents au nationalisme occidental, lequel se base, sauf de rares exceptions, sur des sentiments de simple xénophobie et s'imprègne de racisme, d'utilitarisme et d'impérialisme à l'égard des peuples sans défense — autant d'éléments qui lui donnent un cachet répugnant, odieux et intolérable?

Notre patriotisme est, au contraire, celui que doit avoir tout homme vis-à-vis du pays où il a vu le jour et où il se réclame de plusieurs générations. Il est, du fait même des obligations islamiques, un patriotisme humain et louable, car, comme le reconnaît le célèbre orientaliste italien Dr Insabato: «l'Islam pénètre toute la vie dans son domaine intégral. Il en est la norme et la synthèse, comme résumant les traditions et inspirant la conduite et les attitudes. Il implique à la fois un patriotisme ardent et un universalisme résolu nés de lui, en lui et qu'il entretient sans défaillance ni hésitation. Il institue la patrie dans le cœur de l'homme et dispose ainsi, à se retrouver partout comme chez lui. Il est la seule chose au monde qui soit plus forte que les atavismes et les hérédités.»

Le patriotisme marocain s'identifie donc au patriotisme humain, et les patriotes marocains, en raison même de l'enseignement islamique, sont incapables de sentiments xénophobes à l'égard des Français ou des autres sujets étrangers; ils ont donc un sentiment de fraternité à l'égard de tous les hommes, sans distinction de race ou de patrie.

Si des gens ont essayé de nous dénier tout patriotisme, d'autres ont, à leur tour, cherché à donner à nos intentions et à nos penchants une défiguration inadmissible parce que non conforme à la vérité que le radotage et le mensonge demeurent impuissants à masquer. On a prétendu, et ceci n'a pas manqué de trouver preneur qui s'est donné pour tâche de le colporter, que tous nos actes, tous nos écrits et toutes nos paroles ne nous seraient dictés que par la recherche d'un intérêt égoïste que maints journalistes ou orateurs intéressés n'ont pu hésiter à considérer comme étant le but lointain vers lequel convergent ici-bas nos efforts et nos espérances.

Si ces tendances doivent prouver une chose, c'est bien l'ignorance réelle ou simulée de tous ceux qui les ont consignées dans des écrits ou prononcées dans des discours, car, en réalité, nous ne poursuivons aucun intérêt égoïste de quelque nature que ce soit. Nous ne sommes que des patriotes éprouvés et notre patriotisme reste parfaitement compatible avec la morale islamique dont nous sommes, encore, fortement imprégnés. Quant à la lutte que nous menons, elle s'inspire des obligations que comporte ce patriotisme marocain basé sur la défense légitime de notre nationalité et aussi sur le droit, la justice, la liberté et l'humanité. Nous ne pouvons donc admettre un patriotisme qui en soit différent, comme nous ne voulons mener dans la vie une autre lutte ou nous réclamer d'un autre idéal.

Nous sacrifions donc tout intérêt personnel pour nous consacrer uniquement à la défense d'un intérêt bien déterminé : celui de notre peuple. Et comme dans le passé, nous avons accepté, de gaieté de cœur et avec la conscience bien tranquille, toutes sortes de sacrifices pour la cause de ce peuple, nous nous sentons parfaitement disposés à souhaiter et à consentir tout nouveau sacrifice en vue de servir fructueusement cette même cause, la seule qui ait droit à notre appui et à notre dévouement. Nous le proclamons bien haut parce que cela procède d'un devoir impérieux et sacré vis-à-vis de nos consciences, parce que nous avons accoutumé de ne dire que la vérité et d'être sincères dans nos actes et nos paroles et, enfin, parce que, sachant mieux que quiconque ce que nous sommes et voulons être, nous avons l'inébranlable conviction de pouvoir, toutes les fois que l'intérêt de notre patrie nous le commande, répondre aussi bien par la parole que par l'acte : Présent ! Présent !

Que les ignorants et ceux qui simulent l'ignorance sachent donc que nous ne pouvons, alors que telle est notre ligne de conduite, être mus par la recherche d'un intérêt privé ou la convoitise d'une fonction gouvernementale. Non pas que l'intérêt privé ou la fonction soient méprisables par nature, mais parce que d'une part, notre intérêt privé étant, sinon inexistant, du moins insignifiant, nous préférons nous consacrer à l'intérêt général du peuple, lequel est d'un caractère plus élevé et plus digne, et parce que, d'autre part, la fonction gouvernementale est devenue, aujourd'hui, une sépulture où l'homme ne peut servir convenablement la cause de sa patrie, une attache impropre à tous les collets et une charge dont le poids ne peut allègrement être supporté par toutes les consciences et tous les cœurs.

Si ces gens qui voient ou qui font semblant de voir en nous de simples postulants de fonctions officielles jetaient un regard perspicace et sincère sur les militants marocains, ils s'apercevront que ceux-ci sont ou d'anciens fonctionnaires ayant délibérément abandonné leurs postes pour répondre à

l'appel de leur foi patriotique, ou bien des hommes éloignés, pour de multiples raisons, de toute pensée de fonctionnarisme. Tous les militants marocains se désintéressent, par conséquent, de toute fonction gouvernementale, donnant ainsi le primat à une fonction plus libre et plus conforme à leur idéal, celle de travailler pour la cause de leur peuple misérable en assumant la défense de ses intérêts vitaux et légitimes.

Si, par simple supposition, certains parmi nous briguaient des places, ne serait-il pas plus normal qu'ils suivent la voie dans laquelle s'engagent tous ceux qui sont en mal de fonctions? Car n'est-il pas contraire à toute logique de demander une chose qui est à la portée du commun des mortels en employant des moyens impropres et en suivant des voies qui en éloignent au lieu d'y conduire?

Jusqu'à quand continuera-t-on à méconnaître nos attitudes et nos aspirations? Et jusqu'à quand ceux qu'intéresse notre cause persisteront-ils à feindre de l'ignorer malgré la lumière, la franchise et la précision dont nous l'avons entourée? N'est-il pas par un stupide entêtement que cette cause reste, malgré tout, l'objet d'une incompréhension systématique et regrettable?

Il n'était pas difficile de comprendre que les revendications que nous avons formulées avec toute la franchise voulue et d'une manière péremptoire tendaient à une amélioration profonde et salutaire des conditions du peuple marocain et cela conformément à ses nécessités et en vue de lui faire effectuer des étapes aussi rapides que sûres vers la voie de l'évolution et du progrès?

Chaque fois que nous parlons des réformes, nous n'entendons pas celles qui consistent à «jeter la poudre aux yeux», ou qui n'atteignent que la surface des choses. Bien au contraire, nous voulons une réforme générale s'exerçant et sur le fond et sur la forme des institutions vieilles, car tout ce que nous signalons comme vicié, l'est certainement dans le fond et dans la forme. Les réformes boiteuses nous répugnent, de même celles qui tendent à des innovations inconciliables avec toute organisation dont nous jugeons le maintien comme une nécessité absolue.

Les véritables réformes sont celles qui plaisent au peuple, c'est-à-dire celles qui garantissent ses intérêts et satisfont à ses besoins. Le peuple ne sera rassuré que si les réformes répondent à ses vœux et si les hommes jouissant de sa confiance, prennent une grande part autant à leur élaboration qu'à leur application, de sorte que l'intérêt de tous soit mieux servi.

S'il n'est pas possible de spécifier en détail les réformes revendiquées par le peuple marocain, nous ne pouvons, cependant, cacher que le peuple veut que toute réforme s'inspire des principes énoncés et qui se réalisent à la lumière des vérités précisées qu'on n'a pas intérêt à méconnaître ou à dénaturer. Il est de notre devoir, sous ce rapport, de souligner toute la

valeur qui est attribuée à la dernière réforme sociale ordonnée par le Souverain et qui a trait à l'interdiction de certaines confréries qui n'ont cessé, jusqu'à ce jour, de nuire considérablement à notre pays par toutes sortes de superstitieuses et de détestables pratiques. La portée de cette réforme a été marquée par l'accueil légitimement enthousiaste de la part de la généralité des Marocains qui ont, en l'occurrence, donné la meilleure preuve qu'ils savent apprécier les actes à leur juste valeur et établir une juste discrimination entre ce qui est réforme et ce qui ne l'est pas.

Ceci nous amène à dire que la réalisation des réformes réclamées sera de nature à dissiper effectivement l'incompréhension qui règne entre les deux peuples et à prouver les bonnes dispositions du gouvernement français ainsi que son attachement à accomplir sa mission d'une façon décisive et salutairement efficace dans tous les domaines.

Les Marocains ont fait ce qui était en leur pouvoir pour effacer cette incompréhension qui ne cesse de régner entre eux et les représentants de la France au Maroc. Ils ne croient pas devoir se départir de cette ligne de conduite jusqu'à ce qu'ils obtiennent le succès auquel ils aspirent avec légitimité? Mais il est de notre devoir de déclarer que les Français sont, par la force même des choses, plus capables que nous d'enrayer le malentendu dont on doit profondément déplorer l'existence et le prolongement. Il n'y a pas un moyen plus efficace, pour y mettre rapidement un terme, que celui d'entreprendre d'urgence une longue série de réformes de plus en plus impérieuses, car le peuple marocain en éprouve toujours davantage un besoin fort pressant. Ces réformes introduites dans les conditions voulues inaugurerait, après avoir dissipé ou réduit tout malentendu, une ère d'amitié, de rapprochement et de compréhension, profitable non seulement aux Marocains, mais même à la cause française qui a énormément perdu et perd encore dans beaucoup de domaines.

La coopération est sans doute souhaitable. Mais certaines conditions sont indispensables à sa réalisation comme à sa continuité. Il est difficile que le peuple marocain puisse croire à cette coopération alors que la situation générale reste encore inchangée. Personne n'ignore en effet, qu'une longue expérience a prouvé que la politique n'a été qu'un assemblage de termes sans signification pratique; ce qui n'a pas manqué de conduire toute tentative de rapprochement à un échec décevant à l'origine duquel se trouve encore l'absence d'une confiance réciproque entre les deux éléments en présence. D'aucuns cherchent à faire douter de la réalité de l'échec subi ou essaient de l'excuser en incriminant une fatalité irrémédiable et en faisant ressortir les nombreuses et insurmontables difficultés rencontrées. Mais quelles que soient ces difficultés, on est obligatoirement amené à reconnaître que cette politique a fait faillite, non pas du seul fait de ces mêmes difficultés, mais surtout parce qu'elle s'inspirait constam-

ment de directives erronées et aussi parce que ses protagonistes n'admettaient pas qu'on essayât de les détourner des erreurs de corruption et de réalisation.

Mais cet échec ne doit cependant pas inciter à un pessimisme qui soit de nature à faire persister et à renforcer l'état d'esprit actuel et qui accule au désespoir et à l'obstination dans l'erreur. Bien au contraire, tout échec doit stimuler celui qui le subit, à changer de direction et à entreprendre une nouvelle expérience avec toute la bonne foi voulue et une ferme volonté de réussir.

C'est ce que commencent déjà à sentir quelques personnalités officielles, quoiqu'en ce qui nous concerne nous n'ayons pas encore enregistré de résultat positif à cette nouvelle disposition qui existe chez des hommes sincères et justes.

Il n'est donc pas possible de faire aboutir cette politique tant qu'elle ne sera pas basée sur une réelle coopération des deux peuples dans l'accomplissement, d'une manière loyale, franche et fructueuse, de toute l'œuvre gouvernementale de ce pays. Cette politique ne réussira que si elle demeure parfaitement conciliable avec les engagements contractés par la France vis-à-vis du Maroc, d'accord avec les autres puissances. Elle doit par ailleurs, sauvegarder et consolider les assises de la civilisation arabo-islamique, qui ne cesse depuis tant de siècles, de s'affirmer prépondérante au Maroc.

Toute politique de coopération utile ne peut se réaliser que si elle repose sur ces fondements, et ne peut durer qu'avec une confiance réciproque, justifiée par la pureté des intentions et la jouissance en commun de fruit récolté.

Bref, le Maroc, pays de civilisation arabo-musulmane, doit être considéré comme faisant partie intégrante du monde islamique qui, ainsi que le reconnaît le grand orientaliste italien Dr. Insabato, possède la seule civilisation qui accueille en elle les « esprits les plus disparates et la coopération des races les plus différentes. La tolérance et l'universalité, c'est-à-dire la générosité intellectuelle et la charité de l'esprit, ces deux principales qualités de l'Islam, permettent à un peuple et à une civilisation d'atteindre la plus élevée et la meilleure des formes sociales. Or, ce qui lui manque aujourd'hui pour évoluer, c'est l'appui sincère d'une nation européenne servant d'anneau, de trait d'union et l'amenant à jouir des bénéfices de la civilisation européenne, sans qu'il redoute, derrière les belles paroles de progrès, de perfectionnement, de liberté, de fraternité, l'esclavage politique et économique qui s'y cache. » *Il n'y aura donc aucune compréhension, aucun rapprochement, aucune coopération, tant que le peuple demeure victime d'une politique à travers laquelle il se sent humilié, asservi et exploité.*

Revenons maintenant, à la revue « *Maghreb* », après avoir rappelé

quelques-unes des idées qu'elle ne cesse de répandre et de soutenir, en obéissant au seul mobile de servir l'intérêt des deux peuples marocain et français, sur les bases que nous avons brièvement exposées plus haut.

La revue «*Maghreb*», malgré les attaques dont elle fut injustement l'objet de la part des esprits sectaires, ne s'est pas lassée de demander l'abandon de cette mauvaise politique qui n'a d'autre résultat que de créer des causes de friction entre les deux pays et qui traite encore le peuple marocain, chez lui, comme un élément méprisable et indigne de la sollicitude et du dévouement des autorités. «*Maghreb*» n'a jamais dissimulé que la persistance de cette politique décevante avait pour corollaires, l'élargissement du fossé creusé entre les deux pays, et la tension des relations entre le peuple marocain et ceux des Français qui sont responsables du prestige moral dont la France a nécessairement besoin, notamment dans toute l'Afrique du Nord.

La revue «*Maghreb*» s'est toujours forcée de dévoiler les mauvais côtés de cette politique afin que les Français puissent discerner ce qui peut leur être salutaire ou nuisible. Si cette tâche échappe à la compréhension d'une bande d'utilitaires qui se montrent insoucieux des vrais intérêts de leur pays, stimulent en zèle proportionné aux nécessités de leurs bourses et identifient la patrie avec le portefeuille et vice-versa, il y a par contre, beaucoup de Français qui, animés d'un esprit de justice et d'indépendance, et jaloux de leur dignité personnelle, comprennent parfaitement cette tâche et apprécient la ligne de conduite de «*Maghreb*» ainsi que l'élévation des sentiments de ceux qui la dirigent et soutiennent ses campagnes.

Quant au peuple marocain, il n'a pas été moins compréhensif que ces Français libéraux et justes, car personne n'ignore, en effet, qu'il ne s'est jamais abandonné au pessimisme pouvant résulter des faits et expériences d'une politique vicieuse et grosse de conséquences.

Il n'a jamais fléchi devant les nécessités édictées par le cours normal des événements et des circonstances. Il a donc gardé, malgré la manière dont il fut toujours traité, une lueur d'espoir dans l'avenir, parce qu'il n'a jamais manqué de confiance en sa cause et aussi parce qu'il n'a jamais cru devoir désespérer du peuple français, victime lui-même d'une politique fautive, brutale et nuisible.

La publication de «*Maghreb*» avec l'appui d'éminents Français, l'adhésion à son comité de rédaction de certains membres influents du Parlement et de l'Université et le concours qu'ils ne cessent de lui accorder poussèrent le peuple marocain à conserver la confiance qu'il a toujours accordée aux meilleurs éléments de France et fortifièrent en lui, la conviction qu'il existe encore, dans ce pays, des hommes libres et soucieux de ses intérêts légitimes. Autant notre peuple a réprouvé l'embûche tendue pour forcer au silence la voix libre de «*Maghreb*», autant il a approuvé avec une

admiration sans bornes, la courageuse sympathie du président Herriot qui, dans un élan d'indignation bien connu, mit rapidement fin à cette embûche, grâce à un simple trait de sa plume, particulièrement, consolida le succès symbolique de la revue à l'aube de sa jeune existence, et put ainsi sauvegarder la dignité de la troisième République, sous le gouvernement du président Herriot qui, en l'occurrence, se montra honorablement responsable de la France et de sa bonne renommée.

L'exemple du président Herriot demeure vivant dans l'esprit du peuple marocain, car il résume d'une manière claire et précise, l'idée que nous faisons du peuple français, épris de liberté et de justice. Il renforce la volonté d'inviter à une entente en vue d'une coopération salutaire que nous placerons sous de meilleurs auspices.

Il est hors de doute que les événements assurent tôt ou tard, un triomphe absolu à la cause marocaine, et qu'ainsi, les efforts de tous ceux qui restent animés de bonne volonté et qui agissent avec loyauté et courage ne se révéleront certainement pas stériles.

Quant à la revue «*Maghreb*», qui est à Paris, une tribune libre mise au service de la cause marocaine et qui peut être considérée comme l'interprète fidèle d'une politique faite de droiture et d'intelligence, nous ne pouvons en cette circonstance, oublier ses nombreux mérites, comme nous ne voulons contester la part qui lui revient dans le succès remporté et les résultats acquis — autant de raisons qui fortifient notre croyance en l'excellence de son action, sans cesse fructueuse, et qui nous encouragent à leur accorder avec une confiance bien méritée, un appui en proportion avec la réussite que nous désirons pour cause et les résultats escomptés dans notre louable lutte nationale.

C'est pour toutes ces raisons qu'à l'occasion de la première commémoration de la création de «*Maghreb*», création que nous considérons, à juste titre, comme l'inauguration d'une ère nouvelle et fleurie dans l'histoire du Maroc, nous voulons nous acquitter de l'impérieux devoir de saluer tous ceux qui ont accepté de la soutenir en lui accordant un appui de tous les instants. L'expression de nos meilleurs sentiments de profonde reconnaissance doit aller vers les éminentes personnalités de son comité de rédaction et aussi vers le grand chef Herriot qui, guidé par des scrupules de conscience et un sentiment très net de ses responsabilités gouvernementales, fut amené à prendre partie pour le droit contre l'injustice, prouvant ainsi par un tel exemple, une consolation, sans doute méritée, aux hommes courageux et capables d'une patience bien comprise.

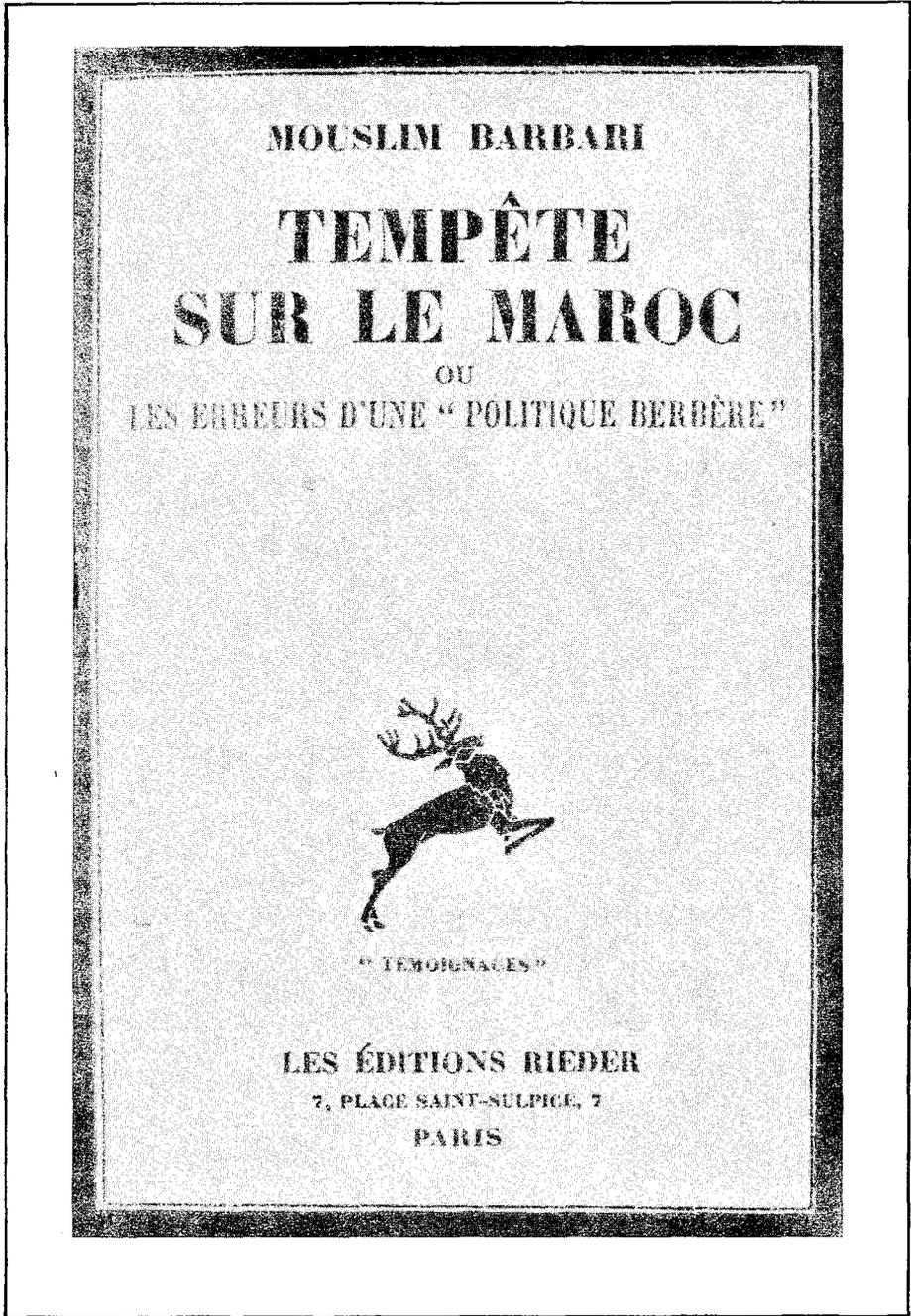
Après nous être acquittés du devoir de témoigner nos meilleurs sentiments à tous ceux qui ont encouragé la revue ou défendu sa cause, il importe que du fond de nos âmes nous formulions des vœux sincères pour le couronnement de tous les bons efforts qu'elle ne cesse de fournir pour la

continuation de sa lutte courageuse en faveur de la vérité; aujourd'hui bafouée mais demain triomphante, nous continuons donc à demeurer pour «*Maghreb*» des militants toujours disposés à l'épreuve et des défenseurs zélés du programme d'action qu'elle s'est imposé, justifiant ainsi le proverbe arabe qui dit: «Un droit réclamé n'est jamais perdu».



*Deuxième Partie*

Les articles de  
Mohamed Hassan Ouazzani  
dans «Maghreb» et dans  
«Al Atlas»



MOUSLIM BARBARI

**TEMPÊTE  
SUR LE MAROC**

OU  
LES ERREURS D'UNE "POLITIQUE BERBÈRE"



"TÉMOIGNAGES"

LES ÉDITIONS RIEDER

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

PARIS

## *Etudes sur le Protectorat*

### SECTION 1: LE PROTECTORAT

#### I

#### HISTORIQUE. PRINCIPE

Le Maroc, avant l'occupation étrangère actuelle, avait toujours été un pays indépendant. «Au Maroc, dit M. Louis Barthou, rapportant le propre témoignage du Maréchal Lyautey<sup>1</sup>, nous nous trouvions en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui, jusqu'à ces dernières années, faisait encore figure d'Etat constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux...» «L'empire chérifien, ajoute l'ancien président du Conseil, avait ainsi un état-major politique. Mais il avait aussi un état-major religieux, dont l'importance et l'influence n'étaient pas négligeables, et toute une équipe économique de premier ordre, composée de gros commerçants qui avaient des maisons, où ils étaient allés généralement eux-mêmes, à Manchester, à Hambourg, à Marseille.»

Cet empire, pendant plus d'une décade, s'était trouvé l'objet d'une compétition internationale telle que l'histoire en offre très peu d'exemples.

Nous ne voulons pas évoquer ici toutes les péripéties de la longue et hasardeuse joute diplomatique qui avait eu lieu, tantôt entre diverses puissances européennes à convoitises sur le Maroc, notamment la France et l'Allemagne, tantôt entre ces mêmes puissances et l'empire chérifien fermement résolu à sauvegarder effectivement et par tous les moyens ap-

---

1. Lyautey et le Maroc p. 103 et 104.

propriés ses droits à la liberté et à l'indépendance, seules garanties d'une vie nationale souveraine et digne d'un peuple appartenant à une des plus brillantes civilisations humaines. Il suffit de rappeler que cette rivalité internationale, s'était révélée dès l'avènement de Moulay Abd Al Aziz et qu'elle constituait une trame d'intrigues diplomatiques et de provocations militaires menées tantôt à l'ombre, tantôt au grand jour sous mille travestissements qui variaient selon les diplomates et hommes d'Etat et suivant les circonstances et les lieux.

En effet, le général Lyautey qui commandait dans le sud-Oranais se permettait de temps en temps des incursions en territoire marocain. Elles étaient incontestablement un défi à l'opinion publique marocaine et avaient eu pour conséquence immédiate l'excitation des tribus à la révolte et l'aggravation du désordre qui en résultait. Le général était animé d'un état d'esprit qui reflétait fidèlement le credo du parti militariste et colonialiste français en matière de politique «marocaine» de la France. Qu'on juge par ces témoignages: «Le Maroc, dit Lyautey, est un brûlot aux flancs de l'Algérie et, à moins d'évacuer celle-ci, il faudra forcément y intervenir, car son anarchie (due en notable partie au général Lyautey lui-même) a une répercussion étroite sur notre autorité et nos intérêts algériens» (Lettre à E. M. de Vogüé).

«Depuis douze jours et pour dix jours encore, avoue-t-il de même, je promène quelques centaines de fusils et de sabres sur le glacis qui me sépare de la Moulouya (un de mes détachements a même poussé jusqu'aux bords de cette rivière), que la diplomatie nous interdit de franchir... Mes officiers en sont revenus avec des émotions d'Hébreux devant la Terre Promise! Et nous avons ainsi exploré et battu tout le pays des Beni Guil (terra incognita)... Et je sens que je tiens ce pays en main comme il ne l'a jamais été. Et c'est ainsi, au temps où les rêves étaient permis, que je rêvais de pénétrer le Maroc de proche en proche, sûr de mon outil et de ma méthode...» (Lettre à E. M. de Vogüé).

Ce même Lyautey, impatient à voir le Maroc, demeuré de toute éternité libre et indépendant, subir le joug de l'occupation étrangère au moment où des pays pour lesquels la liberté n'avait été, hélas! qu'un trop beau rêve, jouissaient déjà ou se préparaient à jouir très prochainement de la plénitude de l'indépendance nécessaire et indispensable à la société humaine, et affligé aussi par la déception amère qu'il éprouvait après la conférence internationale d'Algésiras, crut «nécessaire et urgent d'améliorer (?) la frontière algéro-marocaine» et se résolut à pratiquer «la politique du vilebrequin, sans faire crier l'Europe, jusqu'à la Moulouya»<sup>2</sup>.

---

2. Maurois, Lyautey, p. 161.

Le Maroc, durant toute la bataille diplomatique entre Etats européens, était infesté d'agents provocateurs et d'espions intrigants qui, sous différents déguisements, pullulaient partout, s'infiltraient parmi tous, exerçaient, à grand renfort de brigues et de manœuvres, leur action malveillante contre la sûreté de l'Etat marocain et la tranquillité des habitants eux-mêmes et s'exposaient ainsi aux châtiments sévères du peuple provoqué, tracassé, molesté, indigné et des agents étrangers, français en particulier, durent subir une fin tragique. Entre autres, nous citons le Dr Mauchamp, un de ces espions déguisés en médecins, qui fut l'objet d'un attentat — et celui-ci est aussi possible que compréhensible dans un pays qui se voit imposer le désordre et autres sujets de mécontentement populaire que dans un pays qui se vante d'une sécurité publique défendue par des forces militaires et policières fort imposantes — qui eut lieu en 1907 à Marrakech. L'occupation de la ville d'Oujda par Lyautey en fut la rançon répressive comme celle de Casablanca par le général Drude dût être, dans la même année, le dédommagement fort singulier de l'assassinat de quelques ouvriers européens coupables de vexations fort irritantes dans une période de convulsions très graves.

Toute cette bataille était en somme, un complot international fort odieux, ourdi par des nations dites civilisées, contre le pays maghrébin dont le droit à la vie libre était considéré par ses voisins comme une entrave, un obstacle, une hérésie au xx<sup>e</sup> siècle dit siècle de la tolérance et de la liberté.

Le complot avait failli, à maintes reprises, engendrer un conflit armé entre certaines puissances compétitrices dont la rapacité impérialiste rivalisait d'intensité autour d'une proie affaiblie et saignante sous l'action malheureuse des serres de l'occupation déguisée. Sans entrer dans les détails encombrants de ce complot, il convient cependant d'en mentionner les étapes importantes. La première étape principale fut constituée par les accords de 1904 dont celui du 8 avril, intervenu entre la France et l'Angleterre, eut pour objet de trancher le problème litigieux relatif à la politique franco-anglaise au Maroc et en Egypte. Les deux puissances se reconnurent leur liberté d'action pour l'Angleterre en Egypte et au Maroc pour la France.

«Le gouvernement de la République française, dit l'article 2, déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc. De son côté, le gouvernement de S.M. Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc avec une vaste étendue, de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son *assistance* pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont *il a besoin.*»

L'accord du 3 octobre passé entre la France et l'Espagne régla les

limites primitives de leurs «sphères d'influence» dans l'empire chérifien. «L'Espagne, est-il stipulé dans l'art. 1, adhère aux termes de la présente convention, à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Égypte.»

Ces accords eurent pour conséquence immédiate la provocation de l'indignation de l'Allemagne marquée par le fameux incident qui amena Guillaume II à débarquer, le 31 mars 1905, à Tanger où il eut l'occasion de déclarer ceci: «Ma visite à Tanger a pour but de faire connaître que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Je considère le Sultan comme un souverain indépendant, et c'est avec lui que je désire m'entendre sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat.» Sans narrer les détails des événements subséquents, nous nous contentons de dire que la rivalité franco-allemande, en dépit de la résistance de Delcassé qui déclarait «qu'il ne pouvait pas plus y (au Maroc) avoir de puissance intermédiaire entre les gouvernements français et marocain, qu'il n'y avait de pays intermédiaire entre le Maroc et l'Algérie», provoqua une Conférence internationale tenue, du 15 janvier 1906, à Algésiras, qui internationalisa le statut du Maroc sur le triple principe de la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance du Sultan, de l'intégrité territoriale de son empire et de la liberté économique basée sur l'égalité absolue des puissances au Maroc.

L'opposition de l'Allemagne à la prépondérance française au Maroc après la conférence d'Algésiras, était devenue de plus en plus manifeste et farouche. Nous rappelons pour mémoire ses principales manifestations à savoir les incidents des déserteurs de Casablanca en 1907, l'affaire d'Agadir qui consista dans l'envoi par l'Allemagne, le 1<sup>er</sup> juillet 1911, d'une canonnière, la *Panther*, qui vint mouiller dans les eaux marocaines. L'intervalle des deux incidents fut marqué par une convention franco-allemande en date du 8 février 1909 qui consacra le principe du libre développement des intérêts économiques allemands au Maroc et de la reconnaissance par l'Allemagne de la situation spéciale de la France sur le domaine marocain. Cet accord comme disait le prince de Bülow au Reichstag dans la séance du 29 mars 1909, permettait à la France une certaine influence politique, «sans lui donner la possibilité de s'approprier le Maroc sous une forme quelconque.» Après l'incident de la *Panther*, il s'ensuivit une période de cinq mois de négociations entre la France et l'Allemagne; cette période fut connue sous le nom de: crise d'Agadir et se termina par l'accord du 4 novembre 1911 dont l'article I précise la portée en ces termes: «Le gouvernement impérial allemand déclare que ne poursuivant au Maroc que des intérêts économiques, il n'entravera pas l'action de la France en vue de *prêter son assistance au gouvernement marocain* pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires,

économiques, financières et militaires dont *il a besoin* pour le *bon gouvernement de l'Empire*, comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent. En conséquence, il donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, après *accord* avec le gouvernement marocain, le gouvernement français croira devoir prendre à cet effet, sous la réserve que l'action de la France sauvegardera au Maroc l'égalité économique entre les nations.»

Déarrassée de la compétition ouverte de l'Allemagne, la France, après la conclusion de cet accord, s'attacha à organiser son «action» dans l'empire chérifien. Nous nous dispensons d'insister sur les manières d'agir du gouvernement français d'alors et de ses agents sur le théâtre marocain et nous nous contentons de déclarer que le dénouement de la crise marocaine fut réalisé par l'établissement officiel du double protectorat de la France et de l'Espagne sur tout le Maghreb.

Mais avant de dégager les principes fondamentaux et obligatoires de l'intervention française dans les affaires du Maroc, il est nécessaire de revenir en arrière et de voir la conception originelle de la coopération franco-marocaine.

La France, limitrophe du Maroc par l'Algérie, paraissait avoir un certain avantage à s'entendre avec le Maroc et à faire agir sa politique conformément aux principes de justice et d'équité et au mieux des quelques intérêts communs des deux Etats. Il fut heureux que des dirigeants français d'alors l'eussent compris spontanément ou poussés par la pression dure des événements et la crainte d'une compétition internationale féconde en complications et périls. Pour réaliser sa pénétration politique au Maroc et déjouer les tentatives de concurrence européenne, le Gouvernement français fut ainsi amené à concevoir l'acquisition d'une situation privilégiée dans l'Empire sous forme d'une coopération franco-marocaine basée sur un programme de réformes à soumettre à l'agrément de S.M. le Sultan et à son gouvernement et à exécuter progressivement avec l'assistance *désintéressée* dont ce dernier aurait à bénéficier de la part de l'autre gouvernement. On voit donc que le principal mobile officiel de la politique française devait être l'accomplissement d'une mission déterminée dans le cadre des traités antérieurs et avec l'approbation préalable et librement consentie du Maroc.

De nombreux documents officiels et de témoignages autorisés peuvent corroborer, avec une précision et une justesse des plus rigoureuses, les idées et les faits précédemment avancés; qu'on veuille nous excuser de ne pouvoir, faute de place, en donner l'énumération ou le texte intégral; nous ne voulons cependant pas résister au désir impérieux et utile de rapporter ici le texte authentique de quelques-unes des plus importantes déclarations

officielles qui font ressortir et saisir la conception initiale du rôle *adjuvant* de la France au Maroc.

«Il s'agit maintenant, disait M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 10 décembre 1904, à la tribune de la Chambre, au sujet des résultats des accords de la même année, de convaincre le Maroc que nous avons la volonté immuable d'accomplir notre tâche, que cette tâche consiste dans notre propre intérêt à servir *son intérêt*, pour notre propre tranquillité à assurer chez lui la sécurité et le bon ordre, pour notre prospérité à lui fournir les moyens de tirer parti des ressources dont il abonde, de sorte que continuant à *vivre sa propre vie, ayant gardé ses coutumes, ses lois, ses chefs, sous un sultan dont l'autorité se sera fortifiée et étendue, il ne connaisse notre puissance qu'aux bienfaits qui l'auront accompagnée.*»

Il ressort évidemment de telles paroles d'un des principaux promoteurs de la collaboration franco-marocaine que celle-ci, dès le début de la pénible bataille diplomatique entre les Etats européens compétiteurs, était conçue comme devant être une tâche salutaire qui, tout en respectant les obligations internationales en maintenant la charpente gouvernementale du pays et en sauvegardant les institutions nationales du peuple marocain tout entier, faciliterait la réorganisation moderne de l'Empire selon les exigences d'un progrès bienfaisant et d'une vie moderne intelligemment comprise.

Le sultan Moulay Hafid, installé sur le trône à la suite d'un mouvement insurrectionnel représentant la réaction violente et la révolte armée du peuple marocain contre l'immixtion funeste de l'Europe dans la conduite de ses destinées nationales, fut obligé, sous l'empire des événements intérieurs et extérieurs et sous l'action des intrigues et de la force brutale, de se laisser arracher la signature d'un traité établissant un protectorat étranger sur l'empire chérifien. «A Paris, dit le *Temps* (30-3-32), le Conseil des ministres avait approuvé le projet de traité préparé par M. Regnault en s'inspirant du traité tunisien du Bardo. A Tanger, au départ de l'ambassade, nous parvenait de la cour de mauvaises nouvelles. Moulay Hafid faisait savoir que, refusant de signer «sa propre déchéance» il laissait à la France le soin de découvrir un autre sultan qui s'y prêterait. Des appels par T.S.F. de notre ministre à Moulay Hafid l'invitaient à ne pas précipiter la crise, M. Regnault lui apportait apaisements et satisfactions substantiels. A Fès, à l'arrivée de l'ambassadeur, silence glacial de la population. A la Cour, l'audience solennelle déroulée dans sa forme ordinaire, nous soulignait l'humeur ombrageuse et la défiance noire du Sultan».

«Au moment fatal où le Sultan, par la pression diplomatique, privé de tout appui extérieur, mis devant le fait accompli d'une partie du Maroc en révolte contre l'ingérence étrangère et de l'occupation par les troupes

françaises de plusieurs points stratégiques du pays tant à l'Est qu'à l'Ouest et placé devant l'ultimatum de se soumettre aux exigences de la force primant le droit, se décidait à rechercher l'échappement par la voie des négociations à l'obligation qu'on essayait de lui faire supporter, «il demandait des éclaircissements sur l'article qui autorisait la France à prendre les mesures militaires que nécessiterait la situation troublée de l'Empire. Puis il réclamait des garanties pour assurer le respect des traditions et coutumes islamiques. Sur la question de Tanger livrée à une autorité internationale, le Sultan s'irrita. Tanger devait demeurer terre de souveraineté chérifienne. Le principe en fut confirmé. La pensée du Sultan était de nous faire payer au plus haut prix sa signature, car l'acte que nous lui demandions était le plus grave qu'il dût accomplir en pleine souveraineté et c'était le dernier.»<sup>3</sup>.

«Pendant trois mois, dit M. L. Barthou<sup>4</sup>, le Résident général (Lyautey) dut lutter contre l'hostilité du Sultan Moulay Hafid. Ce signataire du traité en était l'adversaire et, loin de favoriser par sa coopération les débuts du protectorat, il s'appliquait à les compromettre par une obstruction qui s'affirmait à chaque difficulté par l'offre ou par la menace de sa démission.»

Puis «sans en dire davantage, ajoute le célèbre académicien, on est assuré de rester dans la vérité stricte en affirmant que son cœur n'était pas avec nous»<sup>5</sup>.

Moulay Hafid, proclamé comme le champion de la résistance nationale et considéré comme le symbole de la volonté unanime du pays injustement envahi, s'était montré digne du peuple qui l'avait soutenu dans la sauvegarde du trône chérifien en danger. Tout en ayant la possibilité de demeurer sur ce trône impérial après l'occupation étrangère, il s'en désista en signe de protestation contre le régime brutalement instauré au Maroc. Ainsi il fournit la preuve la plus éclatante de son auguste fidélité à son passé de lutte victorieuse pour la cause du pays et de son inestimable solidarité de sentiments et d'actes avec la nation marocaine en révolte armée et morale. «Il lui était difficile d'admettre qu'il pût être le Sultan du protectorat.»<sup>6</sup>. Quatre mois après l'installation officielle du protectorat, il n'avait cessé de récriminer contre ce régime imposé. «Le soir (10 août 1912) il eut avec le général (Lyautey) un long et étrange entretien où il dit que la France avait eu tort d'exiger un traité de protectorat.»<sup>7</sup>.

---

3. Temps, du 30 mars 1932.

4. Lyautey et le Maroc, p. 47.

5. Lyautey et le Maroc, p. 99.

6. Maurois, Lyautey, p. 200.

7. Maurois, Lyautey, p. 203.

Moulay Hafid, après avoir pris place dans le remorqueur qui l'emmenait vers le croiseur *Du-Chayla* devant le transporter ainsi que sa suite en France, remit au grand vizir sa lettre d'abdication dont nous détachons ce passage: «Vous n'ignorez pas ce que nous avons éprouvé comme fatigue et comme soucis pendant ces derniers temps, à tel point que notre santé a été ébranlée et que nous nous sommes vu empêché de remplir *convenablement nos devoirs de souverain envers le peuple*. Pour cette raison, nous avons choisi le repos pour notre personne et avons décidé de quitter le trône de la souveraineté... En conséquence, il n'y aura pas d'inconvénient à ce que vous choisissiez, pour prendre en mains les intérêts des musulmans, un de nos frères que vous agréerez et *sur la personne duquel le peuple tombera d'accord*. Puisse Allah choisir pour les musulmans quelqu'un qui leur *soit utile*. (27 Chaâban 1330 de l'Hégire).»

Dans une lettre destinée au général Lyautey, il disait: «...Si le peuple tombe d'accord sur le choix de notre frère Moulay-Youssef pour prendre en mains *la direction* des affaires, il n'y a pas d'inconvénients à cela. Puisse Allah choisir quelqu'un qui *ait en lui le bien de l'élite et de la foule*.»

Le traité de protectorat vint compliquer la situation troublée du pays en provoquant une recrudescence d'agitation et de révolte dans plusieurs provinces. L'armée marocaine s'insurgea à Fèz, massacra ses officiers français et aggrava l'émeute dans toute la ville. Ces événements méritèrent le nom des journées sanglantes de Fèz. (17-18 avril 1912). La répression fut arbitraire et impitoyable: bombardement partiel de la ville, fusillades, etc. Parlant de l'autorité militaire dont il était le premier représentant au Maroc, Lyautey, disait dans une lettre à M. de Mun: «Celle-ci (l'autorité militaire) s'est rattrapée par une série de brimades mesquines, inopportunes et prolongées. Se laissant dominer par une conception trop simpliste et sommaire, elle a englobé toute la population dans la même réprobation... Tout le monde a été traité sur le même pied, bousculé, ignoré, humilié, ulcéré; plusieurs familles notoires ont commencé un exode à Tanger, pour y être à l'abri des vexations. L'instruction du Conseil de guerre répressif de l'émeute y a englobé, comme complices, sur la moindre délation, des gens honorables qui n'avaient rien à y faire, ni y voir. Il pesait sur tous un régime de suspicion et de terreur — vraiment on a été ici par trop caporal...».

Ainsi Fèz, capitale cerveau du Maroc et métropole de l'Islam en Occident, accueillit jadis l'établissement du protectorat et le souffrit sous l'action militaire furieuse et inclément.

Dans tous les cas, ne tenant aucun compte des anciennes visées secrètes ou des aspirations impérialistes de certains hommes d'Etat français et ne nous en référant qu'aux traités et aux déclarations officielles du gouvernement de la République, nous devons affirmer que le régime instauré en

1912 au Maroc ne pouvait être basé que sur l'*assistance salutaire* ayant *nécessairement* l'agrément du gouvernement chérifien. La France se devait de ne pas avoir la moindre intention de destiner ce régime d'assistance dit de protectorat, soit ouvertement soit secrètement, à autre chose qu'à remplir la double mission de conseiller et de prendre part à l'exécution des réformes et cela, nous ne saurions trop le répéter, dans le cadre du respect le plus complet des engagements découlant des traités antérieurs que ledit régime n'avait point abrogés ou rendu inopérants.

Le traité du 30 mars 1912 que nous nous abstenons d'envisager autrement que du point de vue politique et malgré les justes reproches que nous pouvons lui faire, demeure un texte officiel qui constitue la charte fondamentale du protectorat. Sous ce rapport il conserve une importance indéniable et doit rester scrupuleusement respecté par la France qui l'avait voulu, élaboré et imposé. Sans prétendre le considérer comme l'unique document constitutif du régime qui en est résulté, nous pouvons dire, néanmoins, qu'il est la source directe et autorisée où le protectorat doit toujours puiser ses inspirations et ses directives. Tout en évitant l'analyse détaillée du traité en question, il importe, pour le moment, de nous arrêter, sans y insister, à quelques-unes de ses stipulations les plus importantes, parce que relatives aux principes fondamentaux du protectorat.

«Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S.M. le Sultan, affirme le préambule, soucieux d'établir au Maroc un régime régulier, basé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale, qui permette l'introduction des réformes et assure le développement économique du pays, sont convenus des dispositions suivantes... La raison d'être du protectorat, expressément stipulée, ne peut donner lieu à nulle équivoque; ce préambule, partie intégrante du traité, suffit à faire ressortir l'œuvre à accomplir. Mais pour plus de clarté et pour couper court à toute contestation malveillante, nous reproduisons d'autres stipulations explicatives du traité.

«Le gouvernement de la République française et S.M. le Sultan, dit l'article I, sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires que le gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain. Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses notamment de celles des habous (fondations pieuses). Il comporte l'organisation d'un Maghzen chérifien réformé.»

Malgré les stipulations expresses de cet article, il importe de faire une remarque fort nécessaire à son sujet. Le premier paragraphe peut faire croire que l'introduction de toutes les réformes dépend inévitablement du

jugement et de la volonté du gouvernement français. Cette croyance ne saurait être raisonnablement et diplomatiquement justifiée, car rien ne devait permettre à ce gouvernement la mise en tutelle complète du Sultan et de son gouvernement. Cela ne peut être conforme ni aux engagements internationaux relatifs au statut du Maroc ni à l'esprit *loyal* du protectorat qui doit toujours se défendre d'être pratiquement un régime de domination escroqueuse et intolérable et, par conséquent, d'annihilation manifeste ou déguisée de l'autorité chérifienne dans tout l'Empire. L'approbation du représentant de la France auprès du gouvernement de Sa Majesté n'est nécessaire que dans le cas d'une réforme dont l'accomplissement engage la responsabilité du gouvernement français. Toute autre attitude de la part de celui-ci à l'égard du Sultan ne peut être considérée que comme un empiètement condamnable sur les droits inhérents au Sultan en sa qualité de chef suprême réel d'un Etat auquel le protectorat ne doit pas faire perdre sa personnalité nationale et sa souveraineté interne ou externe. Il importe de dire aussi que la condition nécessaire de toute réforme est de répondre toujours aux droits et aux intérêts de la nation « protégée ».

« Le gouvernement de la République, stipule l'article III du traité, prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats. Le même appui sera prêté à l'héritier du trône et à ses successeurs. »

Ainsi le gouvernement français se doit de protéger le Sultan contre tous les dangers. Il se doit évidemment de s'abstenir de lui imposer une réforme ne cadrant ni avec les obligations internationales ni avec les principes du protectorat et constituant par elle-même une menace pour son auguste personne et son autorité impériale ou un danger compromettant la paix, l'ordre et les intérêts du pays.

D'aucuns se montrent enclins à méconnaître ces vérités que nous, Marocains, n'avons pas le droit et le devoir de négliger. Les représentants de la France au Maroc ont tout avantage à les connaître et à les respecter. Le bon accomplissement de leur mission en dépend étroitement. D'autres textes officiels doivent être pour eux un bréviaire à la fois précieux et nécessaire. En voici un que nous rappelons ou révélons à leur indifférente attention :

« La tâche, disait M. R. Poincaré, alors président du Conseil, dans une lettre en date du 27 avril 1912 adressée au président de la République, qu'il (Lyautey) aura à remplir est difficile et complexe. Il faut qu'il mette notre protectorat *en valeur, en observant nos engagements vis-à-vis des puissances et en faisant notamment respecter l'égalité économique que la France a promise. Il faut qu'il demeure fidèle à la conception même du protectorat, qui est seule conforme aux traités internationaux et qui est*

*exclusive du gouvernement direct.»*

L'autorité que la personnalité de M. Poincaré confère à cette déclaration se passe d'insistance. Lyautey, et c'est une justice que nous lui rendons ici, avait pu demeurer généralement fidèle à cette conception, non telle qu'elle devait être, mais, et c'est déjà assez heureux, telle que la pouvait respecter un personnage comme lui qui s'était consacré à l'expansion « coloniale » de son pays. On possède de lui nombre de déclarations qui renforcent les principes que nous avons essayé de dégager. Nous n'en voulons retenir que quelques-unes, dont la suivante, ayant émané du ministre des Affaires étrangères, avait été lue par lui, le 7 décembre 1919, devant S.M. Moulay-Youssef: « Je tiens, dit-il, à renouveler personnellement à votre Majesté les assurances formelles qu'elle n'a cessé de recevoir du gouvernement de la République à l'égard du régime du protectorat garanti par les traités, fondé sur la souveraineté de votre Majesté, sur le fonctionnement du Maghzen, sur le maintien des institutions traditionnelles de l'empire chérifien, sur le respect des populations. C'est dans ce *cadre intangible* de ses institutions propres que le Maroc assurera le mieux son développement matériel et social, sa sécurité et sa force. »

« Cette souplesse, cette adaptation, disait Lyautey dans son discours prononcé à Londres, en novembre 1931, à l'United Association Great-Britain and France, nous avons cherché à l'obtenir par la formule du protectorat... Opposée à la méthode de l'administration directe que nous avons pratiquée sur d'autres parties de nos territoires d'outre-mer, j'en fus et j'en demeure chaque jour davantage, le partisan le plus convaincu. Laisser à un peuple le cadre de ses traditions, de ses croyances, de ses habitudes de gouvernement en *contrôlant* seulement ceux de ses gestes qui risqueraient d'entraver l'harmonie de ses bonnes relations avec le monde extérieur, voici, je crois, la définition en quelques mots du système que j'ai prôné et pratiqué au cours de mes longues années de gouvernement colonial. En somme, pas de fausse assimilation mais une collaboration de tous les instants dans la plus cordiale des associations. Je ne saurais, en effet, trop insister sur la cordialité indispensable qui doit exister dans les rapports entre protecteurs et protégés. Une véritable politique de protectorat doit s'inspirer avant tout de la compréhension des indigènes et comment celle-ci serait-elle possible en dehors de la sympathie sans laquelle il ne peut exister de parfaite connaissance des individus, de leurs mobiles et de leurs besoins collectifs?... Le droit à la colonisation ne se justifie que par la somme des bienfaits moraux et matériels apportés par la nation colonisatrice. »

Mais la colonisation a-t-elle jamais pu se justifier ainsi? Toutes les annales coloniales nous incitent à lui dénier tout bienfait moral ou matériel basé sur la spontanéité et la loyauté.

Les Puissances n'accordèrent donc à la France *la possibilité de se mettre à la disposition du gouvernement marocain en vue de l'aider dans l'œuvre de réorganisation ayant nécessairement le plein agrément de ce même gouvernement* que sous une condition — laquelle fut insérée dans les traités mentionnés plus haut — de maintenir les bases fondamentales du statut marocain arrêté par les Puissances à la demande de l'Etat chérifien. Ces bases — nous le rappelons une fois de plus — sont consignées expressément dans le préambule de l'Acte d'Algésiras ainsi conçu. «S'inspirant de l'intérêt qui s'attache à ce que l'ordre, la paix et la prospérité règnent au Maroc, et ayant reconnu que ce but précieux ne saurait être atteint que moyennant l'introduction de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté de Sa Majesté le Sultan, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté économique sans aucune inégalité, ont (les Puissances) résolu...»

Mais tandis que la politique officielle du gouvernement français était amenée à contracter des obligations qui, malgré tout, laissaient subsister les fondements du statut général du Maroc et le garantissaient solennellement par la signature de la France, sa politique pratique, parfois indiscreète, tendait résolument à édifier un ordre de choses incompatible avec les engagements officiels. C'est pourquoi l'observateur des événements de la crise marocaine est surpris de constater, dans l'histoire de celle-ci, une série de faits spéciaux qui furent le résultat inéluctable de la politique des manœuvres et des violences, au même moment où il est amené à voir la diplomatie, nonobstant les visées impérialistes de certains hommes d'Etat en France et ailleurs, la pression des événements de la politique générale des Puissances et le produit forcé d'une politique de tractations — celle qui accoucha des traités de 1909 et de 1911 à la suite des difficultés qui faillirent, dès cette époque, déchaîner une conflagration mondiale — conduire la France à accepter des engagements qui devaient empêcher les faits en question par le respect du plan établi par les traités antérieurs, notamment par l'Acte général d'Algésiras. Et même après la rupture brutale avec cet ensemble d'engagements par l'établissement d'un protectorat sur le Maroc, on n'a cessé d'entendre des déclarations officielles dont celles citées précédemment, qui abondaient dans le sens du respect des obligations antérieures relatives au Maroc. Exprimaient-elles une conviction confirmée par la réalité ou s'inspiraient-elles d'un simple souci de diplomatie ou d'opportunisme? Dans un cas comme dans l'autre, elles reconnaissaient éloquemment qu'un régime de collaboration franco-marocaine ne devait se concevoir hors le cadre fixé par les traités qui engageaient la France — et ils n'ont cessé de le faire — vis-à-vis des Puissances, dont le Maroc.

## II

## LA CONCEPTION PÉCHERESSE

On a soutenu — c'est le cas de M.R. Poincaré dans une lettre datée du 27 avril 1912 et adressée au président de la République — que la conception du protectorat était la seule qui fût possible et conforme aux traités internationaux. Cette prétention ne serait vraie que dans le cas où ladite conception *sauvegarderait intégralement et constamment la souveraineté du Sultan, l'intégrité territoriale du Maroc et la liberté économique basée sur l'égalité des Puissances*. Par souveraineté, il faut entendre logiquement le droit réel pour le Sultan d'agir librement à l'intérieur comme à l'extérieur. Il ne peut y avoir donc de souveraineté où il n'y a pas d'indépendance interne et externe, car, seule, elle permet la liberté d'action du souverain, c'est-à-dire de l'Etat qu'il représente, aussi bien dans la totalité du territoire national que dans le domaine des rapports de ce souverain, donc de son Etat, avec l'ensemble des nations. Ainsi la souveraineté se trouve nécessairement conditionnée par l'indépendance, autrement dit par la plénitude de la liberté d'action du souverain comme incarnation du droit absolu de l'Etat: la liberté. Quant à l'intégrité territoriale, elle exige que, sous aucun prétexte, le territoire marocain ne fasse l'objet d'un partage en zones d'influence, encore moins d'une annexion temporaire, fût-elle déguisée sous les formes les moins choquantes qui puissent être imaginées. Ceci ne peut être le cas d'un protectorat à base d'occupation militaire.

En examinant, à la lumière de telles notions d'une évidence si inflexible, certaines stipulations du traité du protectorat, nous constatons qu'elles renferment un certain respect des engagements internationaux relatifs au Maroc.

En effet, des clauses de ce traité dont nous avons essayé de dégager des principes devant présider à la coopération franco-marocaine, il résulte, explicitement ou implicitement, qu'en subissant une collaboration avec la France (et aussi avec l'Espagne), l'empire chérifien ne devait pas être dépouillé de l'un quelconque de ses droits d'Etat pleinement souverain, car, qu'on veuille bien le noter une fois de plus, le gouvernement français n'était destiné à jouer, par l'intermédiaire *de ses représentants, qu'un rôle purement adjuvant, celui d'un conseiller loyal et désintéressé* dans l'œuvre projetée de réorganisation du pays selon les besoins réels du peuple maghrébin, dont la satisfaction devait permettre, suivant l'expression même des traités, «*le bon gouvernement*» du Maroc, et dans le *cadre intangible* du statut international régissant le Maroc. Rien donc, dans les clauses en question, ne condamnait le gouvernement chérifien à supporter une su-

bordination inconciliable avec ses droits et ses devoirs. Pour éviter toute mésinterprétation à ce sujet, il importe encore — bien que nous nous soyons déjà expliqué là-dessus — de faire remarquer que l'expression : que le gouvernement français jugera utile d'introduire sur le territoire marocain, ne pouvait signifier qu'une chose, à savoir que les réformes à introduire au Maroc seraient celles que ce gouvernement, à titre de conseiller, considérerait comme utiles de proposer au Maroc qui devait demeurer l'unique juge de ses besoins dans le domaine de sa réorganisation moderne. Ainsi notre pays devait conserver le droit d'agréer ou de repousser les propositions de réforme qui lui seraient faites éventuellement par le gouvernement français.

Une telle conception du « protectorat », seule, peut être considérée comme conforme aux traités. Les stipulations de la convention du 30 mars 1912 qui l'impliquent, selon notre appréciation particulière, peuvent, seules, constituer le fondement de la collaboration française avec le Maroc. Sous ce rapport, elles revêtent une certaine importance et méritent d'être pratiquement respectées par la France.

Mais, en envisageant d'autres clauses du traité de 1912, nous sommes forcés de déclarer mal fondée sa prétention à la moindre conformité aux principes sanctionnés par les actes internationaux, notamment la souveraineté du Sultan et l'intégrité territoriale du Maroc.

Voici comment on peut le faire ressortir.

L'article II du traité, ainsi conçu : « S.M. le Sultan admet dès maintenant que le gouvernement français procède, *après avoir prévenu le Maghzen*, aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales et qu'il exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines », nous paraît contredire le respect effectif de l'intégrité territoriale qui ne peut souffrir une occupation militaire ou une opération de police, lesquelles sont de simples euphémismes qui n'impliquent pas moins l'annexion la plus terrible, à savoir celle opérée et maintenue par la force brutale. Cette intégrité est d'autant plus mutilée qu'avec l'entrée en action de la force guerrière, la diplomatie opère le partage du Maroc en deux zones dont le principe est consacré par l'article 1<sup>er</sup> que voici : « Le gouvernement de la République se concertera avec le gouvernement espagnol au sujet des intérêts que ce gouvernement tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine. »

Que peut-il survivre de l'intégrité du pays après les opérations destinées à servir la paix et l'ordre par la guerre et le désordre, et la détermination pratique des intérêts de l'Espagne au Maroc ? Que peut-il signifier ce plein pouvoir reconnu à la force et à la diplomatie, pour créer la paix, l'ordre, la sécurité, autant de prétextes sans fondement possible, sinon la

conjuraison des militaires et des politiciens dans le but exclusif de servir leurs ambitions impérialistes sans y être soumis à des conditions restrictives? Mais la stipulation de l'une quelconque de ces conditions eût-elle apporté une atténuation aux modalités de l'occupation et permis quelque respect à l'égard de l'intégrité?

En réalité, la violation sous un prétexte quelconque de l'intégrité du Maroc n'était nullement nécessaire ou profitable à la cause de la coopération précédemment définie. Elle en avait plutôt détruit un des fondements les plus indispensables. Les euphémismes sous lesquels le traité l'avait autorisée comme ceux dont on l'avait baptisée par la suite, à savoir: pacification ou pénétration pacifique, ne l'avaient empêchée d'être pratiquement une invasion avec, cependant, cette particularité que le principe en avait été, au préalable, imposé au pays envahi.

Quant à la souveraineté du Sultan, elle n'en est pas moins jugulée dans le traité dont le tranchant est, à cet égard, capable des pires mutilations. Pour écouter la démonstration, nous donnerons les textes en vigueur: «...Le Commissaire résident général, dit l'article V, sera le *seul* intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le gouvernement marocain. Il sera, notamment, chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'empire chérifien.

«Il aura le pouvoir d'approuver et de promulguer, au nom du gouvernement français, tous les décrets rendus par Sa Majesté chérifienne.»

L'Etat marocain se trouve ainsi privé d'avoir ses relations extérieures, désormais confiées à un représentant étranger qui devient aussi une sorte de ministre en pratique, de sa politique extérieure, si politique extérieure il y a, le Sultan «protégé» assiste à une fuite de sa souveraineté externe, à son rapt d'abord, à son assassinat en dernier lieu. La souveraineté interne subit le même triste sort, puisque l'initiative des lois, leur approbation et leur promulgation, appartiennent dorénavant à l'ambassadeur français, devenu ministre des Affaires étrangères et aussi de l'Intérieur par-dessus le marché.

Les innovations du traité sont d'autant plus compromettantes pour les droits de l'Etat chérifien que d'autres stipulations achèvent par leur action dissolvante la tâche d'annihilation de l'autorité chérifienne: «Les agents diplomatiques et consulaires de la France, lisons-nous dans l'article VI, seront chargés de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger.

«Sa Majesté chérifienne s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du gouvernement de la République française.»

« Sa Majesté chérifienne, dispose l'article VII, s'interdit de contracter à l'avenir, directement ou indirectement, aucun emprunt public ou privé et d'accorder, sous une forme quelconque, aucune concession sans l'autorisation du gouvernement français. »

Par ces engagements et interdictions, le gouvernement marocain s'est vu ôter son droit de légation active et réduit de telle sorte à l'incapacité en fait de diplomatie. Tout acte qui en relève a été soumis à l'assentiment préalable et à l'autorisation du gouvernement français. Cela signifie l'accaparement de l'intégralité des rapports extérieurs. Cet accaparement est résulté d'un coup d'éponge — il était encore admissible par la diplomatie du Quai d'Orsay — passé sur des droits absolus et fondamentaux de notre Empire. Ainsi la souveraineté du Sultan et sa condition nécessaire — l'indépendance — ont disparu sous le poids écrasant d'engagements extorqués au gouvernement qui en est tombé victime.

Nous ne sommes pas en présence de la co-existence de deux souverainetés adjacentes ou superposées. L'installation de l'une a fatalement provoqué, sinon l'anéantissement, du moins l'inactivité, l'inertie, le sommeil de l'autre. Une seule subsiste donc dans sa toute puissance: la française. Ce n'est donc pas celle que consacrent les traités. Car elle est nouveau-née, postérieure à ceux-ci qui l'ignorent et ne garantissent que celle qui a sa raison d'être dans le pays: la marocaine, laquelle était, est et sera exclusive de toute autre.

De là nous concluons que le traité du 30 mars 1912 viole, dans ses clauses précipitées et de la manière la plus flagrante, les principales bases du statut marocain. Toutes les déclarations de la politique officielle concernant le respect des obligations et l'intangibilité des traités marocains constituent des circonstances aggravantes. De plus, le gouvernement français n'a aucune raison valable de continuer à édifier un régime sur des bases dont l'existence équivaut, d'ailleurs, à leur annulabilité, puisque le statut qui sanctionne les principes violés subsiste toujours et ses obligations ne cessent de recevoir des confirmations dans nombre de déclarations officielles dont celle du ministre des Affaires étrangères en date du 7 décembre 1919 qui affirme — nous l'avons déjà citée et nous nous excusons de le refaire — que le Sultan n'a cessé de recevoir du gouvernement de la République des assurances formelles à l'égard du régime du protectorat garanti par les traités (nous savons maintenant dans quelle mesure), fondé sur la souveraineté du Sultan, sur le fonctionnement du Maghzen (gouvernement marocain), sur le maintien des institutions traditionnelles de l'empire chérifien, sur le respect des populations, et que c'est dans ce cadre intangible de ses institutions propres que le Maroc assurera le mieux son développement matériel et social, sa sécurité et sa force. »

Lequel donc a raison? Le traité international d'Algésiras renforcé et

confirmé par des traités et des déclarations gouvernementales ou le minuscule traité du protectorat imposé et vicieux?

La raison, l'impartialité, la justice exigent de reconnaître que les clauses incriminées de ce traité n'ont aucune raison d'être tant que vit encore quelque chose qui s'appelle le statut marocain fondé sur l'acte général d'Algésiras. Elles ont d'autant moins de raison d'être que nous possédons des aveux officiels que rien ne nous incline à considérer comme de simples manifestations solennelles commandées par une diplomatie de circonstances, c'est-à-dire par une hypocrisie et une malhonnêteté politiques inexplicables pour nous; *de tels aveux sont autant de jugements infirmatifs des dispositions vicieuses du traité du 30 mars 1912.*

Ce traité, comme le montre notre courte analyse, ne pèche pas seulement par ses violations manifestes et injustifiées à l'encontre des actes constitutifs du statut marocain. Il présente d'autres défauts non moins graves, c'est-à-dire des contradictions aussi étranges qu'inconcevables.

En effet, tandis que certaines stipulations reconnaissent ou supposent le maintien de la volonté souveraine du Sultan, le respect des institutions marocaines, mais réorganisées et renforcées dans l'intérêt du pays, bref *l'intangibilité de l'individualité de l'empire chérifien comme Etat indépendant*, donc souverain intérieurement et extérieurement, d'autres articles dudit traité prétendent aux innovations les plus offensives et partant les plus attentatoires aux droits imprescriptibles de l'Etat marocain fondés sur sa personnalité autonome. Nous ne relevons pas encore en quoi consistent ces incompatibilités, puisque nous les avons spécifiées à propos du parallèle que nous avons essayé de faire entre le traité du protectorat et l'Acte d'Algésiras. Car de même que les stipulations reprochables de ce traité contredisent manifestement le préambule de ce dernier, elles commettent les mêmes contradictions à l'encontre de la partie du traité qui peut s'accorder avec le préambule de l'Acte général de 1906.

Cependant, nous ajoutons que nous ne comprenons pas comment on peut établir une conciliation entre les attributions du commissaire résident général comme dépositaire des pouvoirs de la République au Maroc pour l'exercice de la représentation purement diplomatique de son gouvernement auprès de Sa Majesté le Sultan et celles qui lui sont arbitrairement conférées en tant que chargé des relations extérieures de certaines questions d'ordre intérieur et surtout en tant que chef réel du pouvoir exécutif. Ce cumul de tant de hautes charges fait du simple ambassadeur que doit être le représentant de la France au Maroc, le véritable Sultan, bien qu'il n'en possède pas le titre honorifique.

Le Pouvoir législatif reconnu au Sultan par l'article IV pour édicter toutes les mesures nécessitées pour le nouveau régime est inexistant parce

que nominal. En réalité, Sa Majesté ne fait que subir toutes les mesures, autant dire toute la législation du pays. C'est le cas, par exemple, du décret sur la désislamisation des Berbères marocains.

Le fait de subir toutes ces mesures prouve la passivité de l'autorité qui y est soumise. Mais la reconnaissance théorique d'un pouvoir législatif n'est-elle pas une preuve de la souveraineté interne bien qu'elle ne soit pas en activité à cause des dispositions contradictoires relevées dans le traité du protectorat et de l'abus de pouvoir qui demeure, lui aussi, à la base du régime institué par le traité en question? Certes oui. Mais la passivité du législateur de droit résultant du ligotage qu'il subit en vertu des restrictions et des entorses insérées dans le traité du protectorat, suspend l'exercice de cette souveraineté qui s'éclipse devant l'autre souveraineté détentrice de la force matérielle.

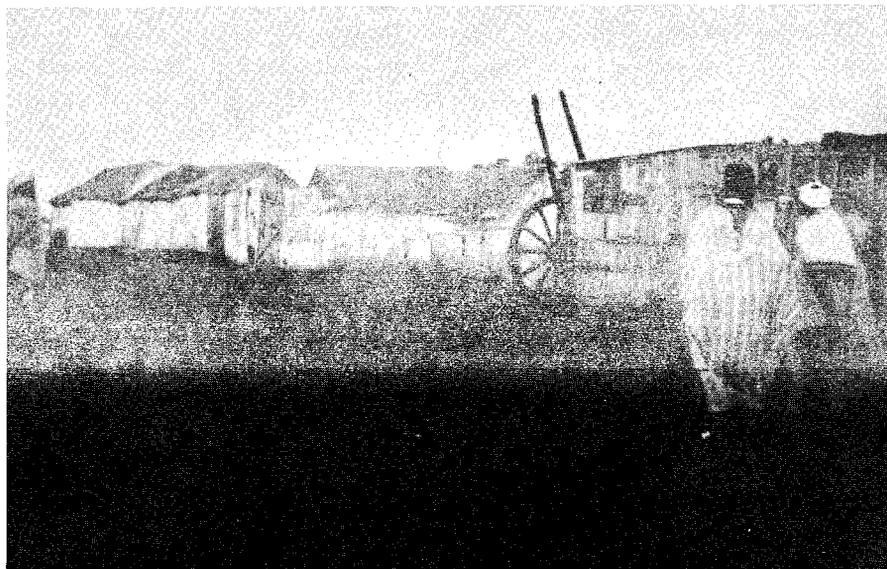
C'est, en somme, la brutale confiscation, de la totalité du pouvoir effectif maghrébin. C'est l'expulsion, la mise en vacance de toute l'autorité nationale qu'on sait exclusive de toute autre et que le protectorat a la prétention de fortifier et d'étendre. Simple prétention. Car au lieu de la fortifier, le régime l'a chambardée, affaiblie, ligotée. Au lieu de l'agrandir, il n'a rien épargné pour l'entamer, la ronger, la réduire à sa plus simple expression, l'ingurgiter de telle manière à n'en laisser que des vestiges: un titre, un symbole, un pieux souvenir.

Pour nous résumer, nous dirons que ce même traité abonde en violations et en incompatibilités, autant dire en injustices et en bizarreries. D'où les causes initiales de tant d'erreurs et de torts qui se sont traduits dans la réalité par presque toute l'application qu'on a faite jusqu'ici de l'idée de protectorat *faussement conçue* et *infidèlement pratiquée*. L'infidélité à la mission nous paraît l'expression adéquate qui caractérise le mieux les entreprises du protectorat sur la terre du Maghreb. Affrontons maintenant la brutalité des faits pour donner pleine justification à notre jugement qui n'en sortira que fort illustré, donc considérablement fortifié et aussi invulnérable que persuasif.

### **L'infidélité à la mission**

La France, lors de l'installation du protectorat, n'a pas rencontré le vide devant elle au Maroc.

«Ici, affirmait Lyautey dans son rapport au gouvernement, en date du 3 décembre 1920, nous avons trouvé *un Etat et un Peuple*. Il passait, il est



**Photographie parue dans le n°12 de «Maghreb», juillet 1933.**

vrai, par une crise d'anarchie, mais crise *relativement récente et plus gouvernementale que sociale*.

«Si le Makhzen n'était plus qu'une façade<sup>8</sup>, du moins tenait-elle encore à peu près debout et il suffisait de remonter à peu d'années pour retrouver un gouvernement effectif, faisant dans le monde figure d'Etat, avec de grands ministres, des ambassadeurs, ayant frayé avec les hommes d'Etat européens et dont plusieurs survivaient encore et survivent toujours.

«Mais au-dessous du Makhzen, la plupart des institutions étaient encore debout, diverses selon les régions, mais *représentant vraiment des réalités*.

«Si c'étaient, au Sud, les grandes et solides organisations féodales, c'étaient, dans le reste du Maroc, des institutions communales et sociales: Administration des villes, fort bien gérée, comme nous pûmes encore le constater dans les années qui précédèrent le protectorat, corporations, Djmaâs des tribus, grandes firmes commerciales avec des agents résidant dans les grands ports anglais, allemands ou italiens, une très forte bourgeoisie éclairée, riche et puissante. Rien d'analogue n'existait en Algérie.

«Ajoutons que la masse du peuple, en grande majorité berbère, n'a rien de l'inertie habituelle des musulmans d'Orient! Elle est laborieuse, active, avide d'instruction, ouverte aux nouveautés, attachée au sol, à la propriété, à la culture, nullement nomade.

«De cet exposé succinct, il résulte que nous sommes loin d'avoir affaire à des populations primitives, barbares et passives, qu'il n'y en a pas dans l'Afrique du Nord, ayant plus de réceptivité aux nouveautés. Il n'y en a pas où les bêtises et les fausses manœuvres se paieraient plus vite et plus cher.»

«Dans ce pays a vécu et vit toujours un peuple, a écrit M. Georges Hardy, ancien directeur de l'Instruction publique au Maroc et recteur actuel de l'Université d'Alger. Autrement dit, nous ne trouvons pas au Maroc, comme en tant d'autres régions de l'Afrique, un tourbillon de peuples hétérogènes, parlant des langues différentes et séparées les unes des autres par une hérédité de caractères ethniques, d'habitudes matérielles et de préférences morales.

«Il y a un type marocain, d'origine et de type essentiellement berbère, un peuple qui comporte assurément quelques variétés (des blonds et des bruns, des rablés et des élancés), mais dont tous les membres gardent *un air de famille* et pendant longtemps ont parlé la même langue: la langue berbère...

---

8. A cause des intrigues résultant de l'intervention des Puissances rivales dans les affaires intérieures du Maroc. Voir quelques détails dans notre article paru dans le 1<sup>er</sup> numéro de *Maghreb*.

«On devine ce que cette double tendance (un puissant attachement au profit matériel et à l'indépendance), maintenue à travers les siècles comme le fond même du tempérament de la race, a pu communiquer de vigueur et d'énergie à des hommes que la nature avait, par avance, solidement bâtis et doués d'une vive intelligence. Peu de peuples, dans l'histoire du monde, sont demeurés, en dépit des événements, aussi semblables à eux-mêmes, aussi attachés à leurs coutumes et à leurs institutions traditionnelles, aussi jaloux de leur vraie liberté.

«Les qualités qu'il fallait pour soutenir un tel rôle — la vaillance, le courage guerrier, le labeur patient, la prudence — les Berbères du Maroc les ont poussées au plus haut degré, jusqu'à l'héroïsme et, de même que les frontières et les aptitudes géographiques, *ces qualités foncières et permanentes ont fait de ce même Maroc une forte individualité historique.*

«Cette double résistance du pays et du peuple marocains aux influences et aux événements de l'extérieur, elle apparaît dès que le Maroc entre dans l'Histoire»<sup>9</sup>.

Il résulte donc de ces deux éloquents et irrécusables témoignages rendus dans un langage si expressif que le Maroc a toujours constitué un Etat, non pas en tant que «fiction diplomatique» selon certains esprits bornés et partiaux, mais comme une forte et permanente réalité répondant à l'organisation politique, sociale et économique du pays et justifiant amplement le concept, non pas dans toute sa rigueur inflexible, mais dans la mesure où il peut être pratiqué par un peuple constamment obligé à la résistance «aux influences et aux événements extérieurs» et vivant continuellement sous la menace ou l'effet d'intrigues intermittentes, entreprises sur le territoire national par des étrangers rivaux ou complices et compromettantes pour la tranquillité et la sécurité tant individuelles que collectives des membres de ce même peuple.

En quoi consistait l'Etat marocain à la veille de l'installation du protectorat?

L'organisation du pays et les rapports du gouvernement avec le peuple étant *grosso modo* régis par la Loi islamique formant le droit public de l'Etat, il convient de rappeler sommairement les principaux éléments de ce droit afin de permettre de mieux comprendre le mécanisme de l'Etat marocain et de se rendre compte de l'esprit de nos institutions d'essence purement démocratique.

Le droit public islamique repose sur ce fondement que les rapports de la puissance publique avec la nation sont déterminés sur la base de l'harmonie du pouvoir et de la liberté des administrés. Ce qui fait que la loi

---

9. La Renaissance du Maroc (1912-1922), ouvrage édité par la Résidence générale, pages 6 et 7.

islamique est profondément démocratique. Elle ne reconnaît de pouvoir décisif qu'à la nation représentée par ses élus, c'est-à-dire les personnalités compétentes jouissant de sa pleine et constante confiance. La gestion des affaires publiques est l'effet de la consultation et de l'exercice des fonctions de ces élus devant lesquels les gouvernants sont absolument responsables. Le souverain, pure émanation de la volonté populaire, n'en fait pas exception et doit donc répondre de ses actes, non seulement devant cette même volonté en tant que source du pouvoir temporel, mais aussi devant le simple juge ou cadhi, lequel est le gardien vigilant de la loi sous la protection de laquelle se trouve placé le pouvoir spirituel dont le souverain est investi.

Le pouvoir législatif émane de la loi islamique et résulte de l'effort des jurisconsultes faisant fonction d'interprètes de cette même loi et agissant en plein accord avec les élus du peuple. Quant aux autres pouvoirs exécutif et judiciaire, ils sont exercés respectivement par le corps des fonctionnaires et la magistrature musulmane. D'où la séparation des pouvoirs en droit islamique.

Celui-ci se contente de poser des principes fondamentaux identiques à ceux des démocraties modernes. Il en laisse la détermination des modalités d'application aux détenteurs du pouvoir constitutionnel travaillant avec les docteurs de la loi qui ont toute latitude pour l'interpréter de la meilleure façon compatible avec l'évolution et les intérêts de la société à toutes les époques.

Ainsi donc la souveraineté populaire, la responsabilité de l'exécutif, la séparation des pouvoirs et la garantie des droits et libertés individuels constituent les éléments organiques du droit public musulman.

Voyons, maintenant, à la lumière de ces quelques notions, quels étaient les rouages de l'Etat marocain :

Le pouvoir central avait à sa tête le souverain qui représentait les pouvoirs temporel et spirituel. D'où son double titre de Sultan et de Prince des Croyants. Il était donc le chef suprême de l'Etat.

Sa proclamation et son détronement dépendaient de la volonté de la Nation. C'était donc un Sultan électif. Il ne régnait que tant qu'il demeurerait fidèle à la mission en vertu de laquelle il avait été porté au pouvoir. Le peuple avait sur lui un droit de contrôle effectif, appuyé et sanctionné par la loi confiée aux docteurs musulmans. Pour mieux faire ressortir la puissance pratique de la souveraineté populaire marocaine, nous donnons, à titre d'exemple, la proclamation de la déchéance de Moulay Abdel Aziz ainsi que de la reconnaissance de Moulay Abdel-Hafid par la population de Fèz, alors capitale de l'Empire.

De nombreux habitants des trois quartiers de Fèz s'étant réunis au sanctuaire de Moulay Idriss pour délibérer sur la conduite du souverain et

de son gouvernement, délèguèrent 25 personnes qui s'entendirent, par la suite, sur les termes d'une consultation à soumettre aux magistrats de la ville et dont nous détachons ces passages :

«... Vous n'ignorez pas ce qui se passe dans ce pays du Maghreb, ni l'invasion successive de certains étrangers dans plusieurs régions, telles que le Touat, le Figuig, Aïoun Beni Mathar, l'occupation par eux de la ville d'Oujda et du port de Casablanca; ces invasions ont été causées par les fautes du gouvernement, par l'imprévoyance de ceux qui le dirigent et par leurs sympathies pour certaines nations étrangères qui les ont entraînés à faire avec elles des traités qui poussent les musulmans à se soumettre à l'autorité de ces nations et ont autorisé celles-ci à étendre leur administration dans toutes les campagnes et dans toutes les villes. Il est résulté de cela que l'autorité du Chrâa a disparu... A tout cela, il faut ajouter que ce gouvernement a vidé le Trésor qui était rempli; il faut ajouter encore le débarquement de la police dans la plupart des ports..., comme l'envoi d'un corps d'armée contre les combattants des Chaouia pour aider les troupes qui ont envahi Casablanca et leur donner la victoire. Le peuple s'est rendu compte que celui qui est chargé de la défense de ses intérêts, est complètement impuissant, et les cœurs se sont écartés de lui. Quel est votre avis, dans cette grave circonstance, quelle est la route à suivre pour sortir de cette situation dont nous comprenons toutes les difficultés et qu'arrivera-t-il, si les choses restent dans l'état actuel et si l'Emir continue à se laisser aller aux mêmes entraînements?

Est-il légal que sa déchéance soit prononcée, étant donné que tout ce que nous venons d'énoncer est bien établi?»

Des notaires authentifièrent le texte de cette consultation par une déclaration soumise au magistrat de la ville pour être légalisée, approuvée et signée par lui.

Une autre déclaration recouverte de 120 signatures établit et corrobora les faits contenus dans la consultation en déclarant le souverain «coupable d'actions contraires au Chrâa et à la raison par son inclination pour certaines nations étrangères».

Deux notaires donnèrent confirmation absolue de ce document, puis, vint un autre document reconnaissant aux sujets le droit «*de s'occuper eux-mêmes de trouver celui qu'ils chargeraient de leurs affaires et de leur défense*».

Enfin, les docteurs de la loi proclamèrent leur réponse à la consultation en question :

«...Etant donné, disait cette réponse, que les faits énoncés ont été reconnus exacts, sa déchéance est nécessaire, ainsi que la proclamation d'un autre capable de défendre les intérêts des musulmans et aux ordres et aux actions duquel on se soumettra».

« En effet, les actes de son Imamât ne sont conformes ni aux prescriptions du Chrâa, ni aux règlements en vigueur, car l'Imam qui est convaincu d'impuissance à combattre est déchu et a perdu tous ses droits à l'Imamat... ».

Ainsi, l'on voit que la puissance de la loi et l'exercice de la souveraineté populaire ont toujours été deux réalités indéniables et se sont, le cas échéant, manifestés souverainement envers et contre tous.

Le Souverain marocain convoquait très souvent une conférence consultative réunissant, outre les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires, des notables, des magistrats et des professeurs de l'Université. Il s'en rapportait généralement à leur avis. Ainsi le peuple pouvait se flatter d'avoir voix au chapitre quant à la gestion des affaires publiques. La déclaration de la guerre, la signature de la paix, la négociation et la ratification des traités ne pouvaient engager le pays que si elles étaient autorisées et approuvées par cette conférence réunissant les éléments compétents de la nation.

Aux membres du gouvernement marocain nommés par le Sultan correspondaient les départements ministériels suivants :

Le Grand Vizir ou Chef du gouvernement dirigeait la politique générale du pays. Il cumulait avec cette haute charge, celle de ministre de l'Intérieur. A ce titre tous les gouverneurs provinciaux, Caïds des tribus, Pachas des villes et Amels des régions frontières de l'Empire, relevaient de lui. Il avait même le droit de regard sur les autres services ministériels et, avec l'agrément du Sultan, nommait aux hautes fonctions. Le Grand Vizir avait comme collaborateurs d'autres ministres ou plutôt des sous-secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères (ministre de la Mer), aux Finances (chef des Administrations financières), à la Guerre (Intendant général), à la Justice (ministre des Réclamations).

Un Conseil des ministres avait lieu quotidiennement pour rendre compte au Sultan de la gestion des Services publics.

Le corps diplomatique accrédité auprès du souverain siégeait à Tanger où celui-ci était représenté par un Naïb ou délégué par l'intermédiaire duquel communiquaient les ambassadeurs des puissances avec le gouvernement marocain et vice-versa.

Quant à l'administration provinciale, elle était représentée par les délégués des pouvoirs du Sultan : Pachas dans les villes, Caïds dans les tribus ; les deux étant chargés de l'administration et de la justice répressive, Cadis ou juges en matière de statut personnel et des affaires immobilières.

Nous devons à la vérité de dire que le gouvernement marocain n'a pas toujours été celui qui réunissait constamment les conditions imposées aux dirigeants par la loi constitutionnelle islamique. Nous savons que certains sultans s'en sont parfois écartés. Aussi ont-ils toujours encouru les

sanctions qu'ils méritaient, par leurs actes contraires à la loi et aux intérêts de la Nation. Le cas de Moulay Abdel-Aziz est, sous ce rapport, un exemple fort typique. Son successeur, Moulay Hafid, proclamé par le peuple comme sultan et chef de la résistance nationale à l'intervention étrangère, s'est efforcé d'associer tous les éléments actifs du pays à la réalisation de l'ardent vœu national : l'évacuation du pays par les troupes étrangères et la sauvegarde des droits et des intérêts de l'Empire en danger. Plus ce danger se précisait et s'aggravait et plus Moulay Hafid, peut-être redoutant les responsabilités imposées par les circonstances, faisait appel au concours de ces éléments. Au lendemain de sa démission du trône par protestation contre le protectorat et avant de monter sur le croiseur *Du-Chayla* il remit au Grand Vizir la lettre d'abdication où il reconnaissait n'avoir pas pu remplir convenablement ses devoirs de souverain envers le peuple et suggérerait le choix d'un de ses frères sur la personne duquel le peuple tomberait d'accord. Dans sa lettre à Lyautey, il formulait le vœu qu'Allah choisisse pour les Marocains un souverain qui leur soit utile.

Le dernier gouvernement du Maroc libre n'était donc pas aussi autocratique et aussi despotique que d'aucuns le pensent et le soutiennent, soit par ignorance, soit par aveuglement.

L'établissement du protectorat laissa croire à certains esprits peu avertis et trop confiants par naïveté, excès ou absence de logique, que le Maroc métamorphosé en pays dit « protégé » allait connaître une ère nouvelle faite de paix, de travail fécond, de progrès matériel et moral et que, collaborant loyalement, non pas avec de nouveaux maîtres, mais bien avec de vrais et constants « protecteurs », sous le signe de la foi jurée des traités, assurerait progressivement et aussi rapidement que possible la réorganisation du pays selon ses besoins réels et légitimes, dans le cadre de sa civilisation propre, en accord constant et absolu avec les engagements sauvegardant ses droits naturels et inaliénables et formellement garantis par les conventions. Ces mêmes esprits, oublieux de faits trop connus ou obnubilés par l'effet d'une propagande à base de duplicité, pensèrent ingénument que les représentants de la France, pays de démocratie, de liberté, de justice et de silence, entreprendraient les réformes promises dans le traité de 1912 en s'inspirant de l'esprit de ses institutions libérales, lequel s'accorde parfaitement avec l'essence de notre constitution politique et sociale fondée sur la double autorité de la loi et de la souveraineté populaire. En s'autorisant tant de son idéalisme que de son réalisme démocratique et aussi du substratum de notre organisation gouvernementale et surtout des principes fondamentaux du droit public islamique, charte constitutionnelle millénaire de notre société, la France, décidée à agir conformément aux désirs de tous ceux qui crurent devoir lui accorder leur entière confiance pour la réalisation de l'œuvre projetée, n'eût rencontré aucun sérieux

obstacle et, en exauçant réellement de tels vœux, sincères et légitimes en eux-mêmes, elle eût fait œuvre utile dans ce pays qu'elle devait rapprocher d'elle, non par l'asservissement de la politique de violence, mais uniquement par une aide loyalement offerte, une réorganisation du pays sur des bases assurant son développement général au profit de son peuple avide de progrès et ardemment désireux de continuer à occuper plus brillamment et plus dignement son rang dans le concert des nations civilisées.

On s'attendait donc à voir nos institutions essentielles démocratiques s'accroître, se développer et se consolider pour finir par constituer une jeune et complète démocratie marocaine qui n'eût été ni inopportune, ni stérile, encore moins funeste dans un pays disposé par l'effet millénaire de la loi islamique et par ses mœurs politiques à vouloir tout régime reposant sur la souveraineté du peuple, le règne incontesté de la loi et la garantie tant effective que permanente des droits sacrés de l'Homme.

Mais la manière dont on pratiqua le protectorat fut cause de la déception générale et suscita des résistances de toutes sortes. Lyautey à qui fut confiée la charge de diriger les destinées du pays et qui ne manquait ni de diplomatie ni d'idées intéressantes ou de louables dispositions à l'égard du peuple marocain, ne sut pas conformer ses actes et ceux de son gouvernement à la doctrine qu'il soutint toujours comme la plus raisonnable, la plus juste et la plus digne de respect. Qui ne se rappelle ses déclarations concernant la conception du protectorat comme étant un régime de contrôle et non d'administration directe? « Notre établissement dans ce pays est basé sur la doctrine du protectorat, disait-il dans son rapport au gouvernement en décembre 1920, nous le proclamons, le gouvernement le proclame à toute occasion ».

Mais Lyautey, théoricien du protectorat fut presque toujours opposé à Lyautey, praticien de la théorie du protectorat. Presque toute l'œuvre réalisée sous son règne porte l'empreinte indélébile de sa politique pratique. Il en supporta la responsabilité en tant qu'exécuteur peu conséquent dans ses actes.

Au lendemain de l'installation officielle du protectorat, ce même Lyautey, armé des pleins pouvoirs de la République démocratique, libérale et émancipatrice des petites nations opprimées, non seulement n'opéra pas l'exécution des clauses du traité fraîchement signé dans le strict plan des obligations contractées et selon tant de souhaits formulés, mais, s'appuyant sur des pouvoirs illimités à lui confiés par le gouvernement français et agissant dans une irresponsabilité quasi totale, commença par balayer nombre de nos institutions pour les remplacer par des innovations tant impropres que funestes pour le pays et son peuple.

Le problème du Protectorat devint donc un permanent conflit entre deux conceptions, celle invoquant les garanties des traités sur lesquels

repose la personnalité de l'empire marocain et celle purement impérialiste soutenue et pratiquée par la Résidence au moyen d'une politique dite «Indigène» faite de violence et d'oppression et dominant de façon absolue les rapports des «Protecteurs» et «Protégés».

En admettant que le régime du Protectorat put être organisé en accord absolu avec les stipulations du pacte du 30 mars 1912, le Maroc eût connu une orientation différente de celle que lui donnèrent les représentants de la France.

En effet, l'article premier de ce traité sauvegarde la souveraineté interne du Sultan, l'intégrité du territoire national et les institutions de l'Etat et du peuple.

Pour étendre et mieux asseoir le pouvoir marocain, la France s'engage dans les articles 2 et 3 à aider l'Etat marocain dans l'œuvre de la pacification et à lui prêter l'appui constant de ses forces contre tout danger menaçant ses droits et intérêts et compromettant la tranquillité du peuple.

Quant aux réformes prévues dans l'article premier et constituant la raison d'être du Protectorat, le représentant de la France en possède l'initiative et le contrôle (articles 4 et 5). La souveraineté interne du Maroc, cependant restreinte, eût été, en grande partie, conservée.

La France, étant devenue collaboratrice de l'Etat chérifien, s'attribue dans l'œuvre de réorganisation du pays une part de responsabilité se traduisant en droit et en fait par des restrictions imposées à la souveraineté extérieure du Maroc. Ainsi le Résident général s'interpose entre le gouvernement marocain et les puissances. Il en devient donc le ministre des Affaires étrangères (art. 5).

La représentation diplomatique du Maroc à l'étranger se trouve confiée aux Agents de la France (art. 6). Mais passive à l'étranger, elle ne peut l'être en France où le droit de légation active de l'Etat chérifien doit subsister.

Ce n'est pas le seul vestige de la souveraineté extérieure du Maroc; car celui-ci conserve le droit de traiter avec les Puissances et de conclure avec elles toutes sortes de pactes avec, cependant, l'assentiment de la France, lequel n'est que le corollaire de sa part de responsabilité et par l'intermédiaire du commissaire Résident général faisant fonction de ministre des Affaires étrangères.

En résumé, le Maroc ainsi protégé eût gardé son gouvernement et son administration générale réformée, c'est-à-dire adaptée aux besoins de la vie moderne et assurant la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de notre peuple. La présence de fonctionnaires français comme conseillers techniques agissant pour le compte de l'Etat marocain n'eût pas nui aux prérogatives des pouvoirs publics autochtones; il eût de même continué... à faire figure d'Etat intérieurement autonome et dont la souveraineté

externe, quoique partiellement limitée, pût s'exercer plus activement au profit de l'Empire. Mais une interprétation et une application absolument abusives de l'esprit et de la lettre du traité franco-marocain de 1912, aboutirent à la situation que nous avons déjà analysée<sup>10</sup> et qui se traduit, en fait, par l'organisation de la machine gouvernementale du Maroc sur les bases suivantes :

L'entrée en vigueur du traité du Protectorat amputa le gouvernement marocain de deux ministères : celui des Affaires étrangères et celui de la Guerre, le premier étant confié au Résident et le second au Général commandant le corps d'occupation. Le ministère des Finances fut supprimé et transformé en une direction relevant de la Résidence.

Aujourd'hui, le gouvernement marocain se présente sous la forme la plus simple : le Grand Vizirat (présidence du Conseil), le Vizirat de la justice chérifienne, du culte et de l'enseignement musulmans et le Vizirat des Habous ou fondations pieuses.

Le Grand Vizirat s'occupe de l'administration des populations autochtones et de la justice répressive chérifienne. Etant chancelier, le Grand Vizir soumet à la signature du Sultan les mesures législatives ou « Dahirs » tandis que lui-même signe les arrêtés ministériels. Les Pachas et Caïds, administrateurs et magistrats répressifs en province, dépendent de ce haut fonctionnaire. La correspondance entre celui-ci et ses agents subalternes, est soumise au contrôle des autorités françaises. En voici la procédure : « La lettre du Grand Vizir est soumise, en minute, à la section d'Etat dont tous les agents sont arabisants. Une fois son texte approuvé, elle est recopiée et adressée sous pli fermé, accompagnée d'une copie, à la section d'Etat, qui transmet les deux pièces sous bordereau d'envoi à l'autorité de contrôle locale ; celle-ci prend connaissance de la copie, qu'elle garde et fait tenir la lettre originale au destinataire. La même procédure, en sens inverse, est suivie pour faire parvenir la réponse de l'intéressé au Grand Vizir<sup>11</sup>. »

Aux deux autres départements Viziriels correspondent des services français de contrôle. Deux hautes cours de justice, le Haut Tribunal chérifien connaissant des appels des jugements des Pachas et Caïds et le Tribunal d'appel du Chrâa dont relèvent les jugements des Cadis, complètent le gouvernement central chérifien.

Un tel gouvernement ne peut être capable d'assumer à lui seul la direction de la puissante armature administrative du pays, laquelle est dirigée par les Services Français du Protectorat, seuls maîtres des destinées de l'Empire. Ce gouvernement, dépourvu du pouvoir d'initiative et de

---

10. Voir *Maghreb*, n<sup>os</sup> 4 et 9.

11. Conférences franco-marocaines, page 144.

décision ayant force exécutoire, est condamné à représenter un pouvoir de façade qui prouve le degré de métamorphose auquel est parvenue l'autorité marocaine sous le Régime d'un protectorat faussement conçu et abusivement appliqué.

Les vrais et puissants détenteurs de l'intégralité du pouvoir au Maroc, sont donc le gouvernement central du protectorat et ses agents à l'intérieur du pays. Quant à l'autorité législative, elle se trouve, en fait, concentrée, dans leurs mains.

Nous avons déjà montré que dans le Maroc d'avant le Protectorat, le Pouvoir législatif émanait de la loi islamique et des interprétations qui en étaient faites par les docteurs musulmans, seuls ayant qualité pour travailler avec les pouvoirs publics à l'élaboration des mesures législatives exigées par les nécessités de l'évolution constante de la société régie par un statut d'essence islamique.

Les Sultans ne formulaient donc pas les lois, mais devaient les exécuter selon l'esprit et la lettre de ce statut. Le régime nouvellement instauré au Maroc se devait de consacrer cet état de choses et, le cas échéant, lui donner plus de relief dans l'intérêt même du peuple marocain qui ne pouvait escompter qu'aide et collaboration utiles des représentants de la France. Malheureusement, il n'en fut rien.

Ainsi, le nouveau régime, non seulement ne se soucia pas de donner au mécanisme législatif autochtone une figure mieux assise, une accentuation plus prononcée, mais il le démonta pour s'en attribuer les pièces et en former un autre mécanisme ne rappelant le précédent que par une simple et creuse appellation.

Depuis 1912, le Sultan que la doctrine du Protectorat s'est évertuée pour les besoins de la colonisation, à faire passer aux yeux des Marocains, des étrangers, pour un souverain absolu au temporel comme au spirituel, s'est vu privé des droits que la loi islamique conférait à ses prédécesseurs qui exerçaient le pouvoir exécutif et se faisaient les gardiens de cette même loi considérée comme la constitution sociale et politique du peuple.

Sa Majesté chérifienne ainsi que son Grand Vizir sont devenus théoriquement des législateurs incontestés. Pratiquement, le Résident général, possédant en vertu du traité organique du Protectorat le simple contrôle des mesures législatives chérifiennes, exerce le pouvoir réel qui finit par se manifester tantôt sous forme de Dahirs et arrêtés viziriels s'appliquant notamment aux sujets marocains, tantôt sous formes d'arrêtés résidentiels intéressant surtout les Français résidant au Maroc. La procédure suivie pour l'élaboration des textes législatifs est la suivante :

«Le service des Etudes législatives, placé sous les ordres directs du secrétaire général du Protectorat, est-il dit dans le rapport résidentiel au ministère des Affaires étrangères en date du 31 juillet 1914, a précisément

pour rôle de centraliser tout le travail de législation. Il examine les avant-projets préparés par les services, consulte les autres services intéressés, élabore le texte *définitif*, qui, revêtu enfin d'un bon à traduire par le secrétaire général du Protectorat, est envoyé au secrétaire général du gouvernement chérifien (*lui aussi fonctionnaire français*) pour être présenté par lui à l'agrément du Sultan ou du Grand Vizir.

Les textes importants sont préalablement soumis à l'examen d'un comité de législation, institué par un arrêté du Résident général. Ce comité, présidé par le secrétaire général du Protectorat, est composé de membres de la Cour d'appel (française) de Rabat, du chef du Bureau diplomatique, de l'officier supérieur Directeur du service des renseignements, d'un délégué du secrétariat général chérifien. Y sont en outre appelés les représentants des différents services, lorsque l'examen du comité porte sur un projet qui les intéresse;

Les Chambres de Commerce, les Commissions municipales, les associations ou syndicats (groupements exclusivement français) intéressés, sont consultés le plus souvent possible. Le département des Affaires étrangères l'est aussi toutes les fois qu'il s'agit de projets ayant une répercussion politique ou internationale.

Quand le texte législatif est enfin adopté et approuvé par le Résident général, il est transmis au secrétariat général chérifien, organe de liaison avec le Makhzen, qui le fait traduire par son bureau de traduction.

Le service de la traduction doit les rédiger dans une langue administrative assez élevée pour être agréée du Sultan et de son Makhzen...».

On voit donc qu'une telle législation ne peut prétendre à un caractère marocain et que, par conséquent, la responsabilité de toutes les lois incriminées n'incombent nullement au Sultan ou à son Gouvernement, mais uniquement aux vrais législateurs du pays: *le Résident général et les Directeurs de services*, ses collaborateurs immédiats. Les Autorités marocaines sont réduites à une passivité que n'autorisent ni les engagements du traité du 30 mars 1912 ni les intérêts réels de la France, lesquels ne peuvent être utilement servis qu'avec le minimum d'erreurs politiques à la charge des représentants de la troisième République au Maroc.

Cette législation, ainsi élaborée, devient entre les mains des autorités du Protectorat un puissant moyen d'asservissement et d'oppression. D'autant plus que, revêtue du sceau chérifien, elle échappe au contrôle de l'opinion qui, en fait, n'existe pas en raison de l'impitoyable théorie de la politique dite «indigène» du Protectorat, laquelle érige la sujétion du peuple marocain en dogme sacro-saint, inattaquable et inflexible du nouveau régime.

Pour corroborer la manière dont, à juste titre, nous venons de caractériser la législation du Protectorat, il suffit de rappeler les nombreux

décrets qui ne cessent d'être stigmatisés par l'unanime réprobation des Marocains.

1. Les Dahir et arrêtés relatifs à l'odieuse politique berbère consacrant la maxime impérialiste: diviser pour régner et scindant, par conséquent, le peuple marocain en deux blocs opposés par un conflit factice de juridiction, de culture, de religion et d'intérêts économiques. Cette politique se base sur les deux principaux Dahir des 11 septembre 1914 et 16 mai 1930;

2. Les Dahir sur l'enseignement des Marocains, notamment ceux des 18 février 1916 et 14 octobre 1919, soumettant respectivement la création des écoles pour les Marocains à une série d'entraves dont l'autorisation officielle et empêchant la création des écoles destinées, non pas aux étrangers, mais uniquement aux autochtones. C'est en somme, la monopolisation officielle de l'enseignement par obscurantisme excessif et intolérable;

3. Les Dahir sur la Presse des 27 avril 1914 et 9 février 1918 soumettant l'organisation de la presse à des conditions respectives; un autre Dahir du 20 novembre 1920 relatif à la presse marocaine, arabe et hébraïque, qui, outre les conditions stipulées dans les autres textes, reste soumise à l'autorisation préalable des autorités centrales dont le décret d'autorisation est toujours révocable; un ordre général du commandant en chef du corps d'occupation en date du 24 janvier 1921, place la presse autochtone sous la sauvegarde de la loi martiale en ordonnant que la répression des infractions au Dahir du 20 novembre 1920 relève de la compétence des juridictions militaires françaises. C'est en vertu de ces textes qu'il demeure impossible pour les Marocains d'avoir le moindre journal, même de défense des intérêts municipaux ou d'informations locales;

4. Les Dahir sur l'organisation de la justice en date du 12 août 1913 et du 1<sup>er</sup> septembre 1920, lesquels instituent la juridiction française en matière mobilière dans tous les cas où l'une des parties est un ressortissant français, l'autre partie peut être un Marocain soit comme demandeur, soit comme défendeur, en toute matière dans tous les cas «se rattachant à l'exécution ou à l'interprétation d'une décision ou d'un acte de l'autorité judiciaire française» et en matière pénale dans tous les cas intéressant un ressortissant français et dans d'autres cas énumérés dans le Dahir du 12 août 1913. Le Dahir sur l'immatriculation foncière du 12 août 1913 déclarant que les immeubles immatriculés ressortissent exclusivement et d'une manière définitive à la juridiction des tribunaux français. Ainsi fut porté le coup de grâce à la compétence de la juridiction islamique, seule qualifiée en cette matière de par la convention internationale de Madrid du 3 juillet 1880. La francisation des immeubles immatriculés équivaut à une naturalisation de cette catégorie de la propriété foncière; ce qui constitue une atteinte à la loi islamique comme à l'unité de l'Empire;

5. Les Dahirs sur l'expropriation du 31 août 1914 (Décret organique sujet à une application abusive aux dépens des Marocains), du 2 juin 1915 dont l'art. 214 déclare que ce Dahir s'applique aux immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation, du 3 mai 1919 conférant aux Pachas et Caïds le droit d'exproprier par arrêté rendu sur le rapport du service des Travaux publics sans l'intervention de l'acte déclaratif d'utilité publique; le Dahir de décembre 1927 (chef-d'œuvre de M. Steeg) assimilant l'expropriation pour la colonisation à l'expropriation pour cause d'utilité publique. Tous ces textes sont autant d'armes pour la spoliation des Marocains au profit des colons aux ambitions exorbitantes.

Nous arrêtons là cette énumération qui fait bien ressortir la nature et le but de la législation sur laquelle se base la politique qui régit les rapports des représentants de la France avec les Marocains.

C'est cette usurpation du Pouvoir législatif chérifien que Lyautey définissait dans son rapport au Gouvernement en 1920. «Un très grand souci disait-il en parlant du Sultan, de sauvegarder ses prérogatives extérieures, de s'entourer d'égards protocolaires. Mais, sous cette apparence, qu'elle est la réalité?

«Toutes les mesures administratives sont prises en son nom. Il signe les Dahirs. Mais, dans la pratique, il n'a aucun pouvoir réel, n'a de rapport qu'avec le conseiller chérifien qu'il voit journallement; mais c'est tout. Son avis n'est, en fait, demandé que pour la forme. Il est trop isolé, enfermé dans son palais, trop à l'écart du mouvement des affaires publiques, n'allant rien voir par lui-même, malgré le désir certain qu'il en aurait et l'intérêt très réel qu'il porte aux choses, mais y mettant une grande réserve attendant qu'on le lui offre.»

A propos du Makhzen central, Lyautey ajoutait: «Le Grand Vizir, les Vizirs ne participent à aucune délibération sur les affaires importantes, traitées exclusivement et en dehors d'eux dans les services français. Ils en sont très sommairement tenus au courant par le conseiller chérifien, qui n'en a lui-même qu'une connaissance restreinte et n'est pas muni pour en faire des exposés techniques.

«Il n'y a presque aucun rapport de service ni d'affaires entre les chefs de services et les Vizirs. Le Makhzen, que rien ne galvanise, risque de s'enliser dans une douce somnolence.»

Ce détournement du pouvoir législatif au profit des fonctionnaires français, ajouté au fait que ceux-ci sont agents exécuteurs de leur propres décisions, aboutit à une confusion des pouvoirs et à une entière irresponsabilité gouvernementale. Ce qui n'est pas sans gros inconvénients pour le peuple privé des moyens d'opposition et, partant de légitime défense contre abus et injustices.

Il résulte donc de tous ces faits que les autorités françaises sont maîtresses absolues de la gestion des Pouvoirs publics et de la direction de la politique générale du Protectorat. Voici, en peu de mots, en quoi consiste l'ossature de l'administration actuelle: le pouvoir central est composé du commissaire Résident général comme chef incontesté de tous les services administratifs, du délégué à la Résidence générale faisant fonction de contrôleur général de l'Administration et représentant le Résident en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Auprès du Résident les cabinets civil, militaire, politique et diplomatique, l'aident dans l'exercice de ses fonctions de chef de l'Administration, des forces de terre et de mer et des Affaires étrangères.

Le secrétaire général du Protectorat centralise toutes les affaires administratives, dirige les services de contrôle dans les régions soumises à l'Administration civile et prépare en collaboration avec le service des Etudes législatives les textes des lois à soumettre aux sceaux impérial, viziriel ou résidentiel.

Deux services de contrôle: la direction des Affaires indigènes et du service des Renseignements dont l'action s'exerce dans les régions militaires et le service des Contrôles civils.

Quant aux services chérifiens à personnels français, ils se répartissent comme suit:

1. *Services d'administration générale*, comportant une direction des Affaires civiles (administration générale, administration municipale, service pénitentiaire et bureau de travail, de la prévoyance et des études sociales), et une direction des Affaires indigènes exerçant un double contrôle militaire et politique;

2. *Services financiers*: (Budget et comptabilité, impôts et contributions, douanes et régies, enregistrement et timbres, domaines et trésorerie générale);

3. *Services d'intérêt économique* se composant d'une direction des Travaux publics, d'une direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la colonisation et d'une direction des PTT;

4. *Services d'intérêt social* divisés en une direction générale des Beaux-Arts et des Antiquités et direction générale des services de Santé.

La direction générale des Affaires chérifiennes assure la liaison entre le Sultan et ses Vizirs, d'une part, et la Résidence et les autres services, d'autre part. Elle est dirigée par le conseiller français du gouvernement chérifien.

Le Résident général réunit périodiquement une conférence consultative appelée Conseil du gouvernement, comprenant les chefs de services, les présidents des Chambres de Commerce, d'Agriculture et mixtes (1923) et des élus de la colonie française dont les membres ne figurent pas sur les

listes électorales de ces chambres (3<sup>ème</sup> collège créé par M. Steeg, le 13 octobre 1926).

Le Protectorat, régime de colonisation reposant sur l'exploitation matérielle du pays et de ses habitants, ne pouvait mieux servir les intérêts de cette colonisation qu'en appelant à la direction de l'économie générale du Maroc les élus de la colonie française. D'où l'idée de donner à celle-ci une représentation avec des cadres de plus en plus élargis. Colons, industriels, commerçants, fonctionnaires et personnes appartenant aux carrières libérales, se voyaient de plus en plus en possession de la défense de leurs propres intérêts au service desquels les autorités du Protectorat ont toujours consacré tout le dévouement possible.

Comme attribution, cette assemblée exerçait de plus en plus un droit de regard sur tous les projets gouvernementaux intéressant, de près ou de loin, la colonie française.

Aujourd'hui, le budget et, d'une manière générale, toute l'activité du Gouvernement sont soumis à ses délibérations. C'est à dessein que nous qualifions ainsi les débats de cette assemblée. Car le régime de Protectorat étant basé sur la sauvegarde et le développement des intérêts de l'élément colon et le Gouvernement n'étant que le serviteur de ces mêmes intérêts, l'assemblée, déguisée en Conseil du Gouvernement, ne manque jamais de critiquer sévèrement les actes des autorités et, en dernier lieu, de formuler «ses conseils» sous forme de résolutions à imposer au Gouvernement qui, pris de peur ou soucieux, à tout prix, de sauver ses conquêtes et privilèges, ne peut éviter les foudres de ses «conseillers» qu'en tombant à plat ventre devant leur volonté souveraine.

A côté de ce «Conseil du gouvernement», maître absolu de l'économie générale du Maroc, siège un autre conseil du Gouvernement groupant quelques soi-disant représentants des populations marocaines, autrement dit, des administrateurs dociles et d'un loyalisme fortement éprouvé et des membres appartenant aux chambres autochtones d'Agriculture et de Commerce qui sont de simples groupements fantoches et sans utilité pratique pour la grande masse méconnue et malheureuse.

Cette assemblée «représentative!» marocaine, réunie après la discussion et le vote par l'autre assemblée du budget, presque uniquement alimenté par le produit des contributions autochtones, ne joue qu'un triste rôle d'une équipe de figurants, lequel consiste à faire acte de présence comme «délégués» marocains et à donner à certains esprits simplistes l'impression que le peuple «Protégé» s'associe à la gestion des affaires publiques. Ce n'est qu'un trompe-l'œil, ni plus ni moins.

L'incapacité théorique et pratique de ce Conseil du gouvernement marocain est due à une foule de raisons dont les principales sont, d'abord, le caractère officiel de ses membres qui reçoivent des contrôleurs militaires

ou civils une éducation préalable consistant en instructions formelles à suivre à la lettre, ensuite, leur inaptitude personnelle à comprendre et à défendre le bien public de même, le fait qu'ils sont pour la plupart des personnes qui, ayant de gros intérêts à assurer et des affaires en perspectives, quêtent toujours les bonnes grâces de l'Administration, desquelles elles ne se montrent jamais repues et, enfin, le fait que les quelques rares et modestes vœux formulés par l'infime minorité constituée par les membres les plus indépendants du Conseil se révélant, le plus souvent, contraires aux intérêts des colons et hommes d'affaires français, et le Résident étant inévitablement lié par les résolutions souveraines des élus de la colonie française, le Protectorat, par obéissance aux dogmes de la politique des deux poids et deux mesures, donne la prééminence aux puissantes résolutions sur les simples vœux, autrement dit sanctionne l'hégémonie de l'élément colon sur l'élément autochtone.

Cette hégémonie semble appelée à s'affirmer de plus en plus écrasante pour notre peuple à mesure que les prétentions au pouvoir souverain des Français résidant au Maroc prendront plus de développement et de consécration. Elle sera, sinon irrémédiablement, du moins gravement funeste et désastreuse pour les Marocains le jour où le gouvernement français, méconnaissant arbitrairement nos droits et intérêts et ce, en déshonorant la signature de la France, consacrera, sous quelque forme que ce soit, des prétentions qui, outre qu'elles sont injustifiables, demeurent sérieusement compromettantes, dans les circonstances fort graves de notre époque, pour les intérêts permanents de la nation française qui n'a et n'aura jamais rien gagné de positif et de durable à la réalisation des ambitions de ceux de ses fils qui ne rêvent qu'oppression et impérialisme dans le Maghreb.

Certains Français, soucieux par sentiment de justice ou simplement par nécessité, ont préconisé comme remède, à cet état d'infériorité déplorable dont souffrent considérablement les Marocains, la fusion des deux assemblées en un Conseil unique où siègeraient élus français et «délégués marocains». Ceci, paraît-il, serait susceptible de donner plus d'autorité à ces derniers et de leur permettre de jouer un rôle plus utile parce que moins effacé et moins hypocrite.

Le remède proposé nous semble difficilement praticable et totalement inopérant. Impraticable, parce que le Protectorat et les colons ne donnent pas l'impression d'adhérer à la création au sein même de leur assemblée d'une opposition autochtone qui, après tout, ne paraît pas souhaitable.

Inopérant pour la principale raison que les délégués marocains, élus ou nommés, étant numériquement inférieurs, ce qui serait plus certain, ou égaux aux élus français, ne pourraient pas faire œuvre utile; car dans le premier cas, ils seraient toujours écrasés par la force majoritaire et dans le second cas et à l'occasion d'un conflit, c'est le Résident général qui dispo-

serait absolument de l'aiguille de la balance. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, nos délégués présenteraient l'affligeant spectacle de lutteurs impuissants et toujours réduits à la défaite.

Abordons, maintenant, l'organisation régionale et municipale du Protectorat; la voici très sommairement exposée: les Caïds, administrateurs des campagnes, les Pachas, gouverneurs des villes et les Cadis, magistrats musulmans, restent maintenus dans leurs fonctions qu'ils exercent sous le contrôle permanent des autorités correspondantes qui les enserrent dans leur dépendance et détiennent abusivement les pouvoirs réels revenant, en principe, aux fonctionnaires marocains contrôlés.

Le territoire marocain comporte toujours des régions militaires et des régions civiles. Le commandement d'une région militaire appartient à un général ayant sous ses ordres un état-major pour les affaires purement militaires et un bureau régional de renseignements pour les affaires civiles et administratives. Ce dernier service a notamment pour fonction de diriger la politique intéressant la population marocaine régionale et de contrôler l'administration de cette population.

Quant aux régions civiles, elles sont dirigées par les contrôleurs civils qui, représentants du Résident général, exercent une autorité prééminente sur toutes les Administrations civiles ou militaires de leurs régions.

### **Infidélité à la mission**

Les villes gouvernées par les Pachas et leurs adjoints ont pour véritables maîtres les chefs des services municipaux, qui sont vice-présidents des commissions municipales, contresignent les décrets des Pachas pour les rendre exécutoires, peuvent se substituer aux gouverneurs dans toutes leurs attributions n'ayant pas un caractère réglementaire et possèdent, en outre, leurs pouvoirs en ce qui concerne les Finances et la police municipales, les travaux municipaux, l'hygiène et l'assistance dans les périmètres urbains.

Certaines villes possèdent des commissions municipales marocaines comprenant deux sections, musulmane et israélite ou mixtes composées de l'élément français en majorité écrasante et de l'élément marocain. Leurs membres sont nommés et ont voix consultative. Le rôle de ces commissions est ainsi défini: «La commission municipale, parce qu'elle a le pouvoir et le moyen, exerce un contrôle effectif sur la gestion administrative et financière du chef des services municipaux. A l'occasion de l'examen du budget primitif, et du budget additionnel, tous les actes de l'administrateur de la ville sont soumis à ses discussions, toute la vie de la cité, au présent comme au futur, est livrée à ses délibérations.»

Casablanca et Fèz possèdent des organismes municipaux particuliers.

La commission de Casablanca a le pouvoir «de régler par ses délibérations les affaires de la municipalité.» Ses membres sont nommés pour trois ans en vertu du Dahir du 1<sup>er</sup> juin 1922.

Fèz a une commission municipale française pour la ville nouvelle et une autre assemblée «élue» s'occupant de l'administration de la ville arabe. Cette assemblée élue au début du Protectorat par un collège de notables, présente l'aspect des assemblées analogues des autres villes. Les élections consistent dans la convocation par les autorités locales d'un certain nombre de personnes choisies pour leur incompétence et leurs dispositions dociles et appartenant aux divers quartiers de la ville. Les bulletins de convocation ne sont remis à leurs destinataires par les agents de l'administrateurs que très tard dans la soirée la veille de «l'élection» qui a lieu le lendemain à 8 heures précises. Ainsi même les personnes jouissant de la confiance des autorités n'ont pas le temps matériel pour se livrer à la moindre activité se rapportant à l'élection projetée.

Le lendemain, les «électeurs», munis obligatoirement de leurs bulletins de convocation, se présentent à la porte du Conseil municipal où des agents de contrôle formant barrage recueillent ces bulletins et suggèrent le candidat officiel, très souvent un membre sortant qui a «correctement» joué son rôle de loyaliste et de fantoche.

Le bureau de vote étant désigné, on passe aux élections. Si celles-ci ne se révèlent pas satisfaisantes pour l'administration, on casse le vote jusqu'à ce que le candidat officiel puisse être déclaré «élu». Il arrive, parfois, que des personnes s'élèvent avec courtoisie contre l'inique procédé; et c'est alors que les choses tournent vraiment au burlesque. Ainsi, on a pu, ces dernières années, être témoin du fait suivant: le renouvellement d'un mandat municipal s'étant traduit par 160 voix au candidat populaire et 60 voix seulement à la personne présentée par les autorités, le résultat fut déclaré nul et non avenue; les autorités, quelque peu perplexes, ne trouvèrent rien de mieux que de recourir, pour sortir de l'embarras, à la logique trop simpliste de feu Bagdadi, alors gouverneur despote de la ville arabe, lequel n'hésita pas à proposer insolemment à la stupéfaction de tous, y compris peut-être les autorités présentes au vote, le déplacement pur et simple de la majorité au profit du candidat «officiel». Ce qui fut fait sur le champ sans que le procédé pût paraître anormal et grotesque.

Les Fassis peuvent-ils donc se flatter d'avoir une assemblée électorale reflétant vraiment l'opinion citadine et capable de défendre utilement les intérêts de la ville? La réponse découle de ces quelques faits exposés.

En résumé, dans toutes ces assemblées locales, les Marocains «noyés au milieu des Européens, incapables de suivre la discussion qui se poursuit en français et dont on leur donne de loin en loin, un résumé hâtif, ont le sentiment d'être des figurants, et ils votent d'autant plus volontiers avec la

majorité que leur vote ne signifie rien pour eux». (Préface de Lyautey au rapport sur le Protectorat en date du 31 juillet 1914).

Les années n'ont rien changé dans la situation, car, comme le déclarait Lyautey en 1920, «la participation de l'élément indigène aux affaires est encore trop insuffisamment assurée. Il y a une exception; le Medjless élu de Fèz (nous venons d'en voir le mécanisme), qui administre réellement la cité.

En dehors de lui, si les commissions municipales sont théoriquement présidées par les Pachas et comprennent des membres indigènes, ce n'est, sauf sur certains points, qu'une fiction, *et tout s'y règle entre les membres français et le chef des services municipaux.*

«Les Chambres de Commerce et d'Agriculture indigènes, instituées il y a 18 mois, n'ont pas fonctionné. Une circulaire, il est vrai, vient de faire un vigoureux rappel à ce sujet, mais il faut en attendre le résultat. Les corporations jadis solidement organisées, ont disparu à notre arrivée, sauf à Fèz et à Marrakech.

«De fait, on en arrive de plus en plus à l'administration directe.»

Le Protectorat comme régime d'exploitation coloniale avait fatalement besoin d'une organisation administrative parfaitement adaptée à la besogne mercantile à entreprendre. D'où l'orientation progressive vers l'administration directe en partie déguisée pour les besoins d'une colonisation coûteuse et de plus en plus ruineuse pour le peuple, qui, outre de nombreuses charges fort écrasantes, fait les frais d'un fonctionnarisme absorbant à lui seul plus de la moitié du budget global du Maroc.

Ce fonctionnarisme profite surtout aux agents français qui encombrant les services et constituent, par conséquent, la charpente du régime, lequel se trouve obligatoirement amené à souffrir des atténuations se manifestant, en fait, par l'admission de certains Marocains comme employés subalternes et ceci, bien entendu, dans la stricte mesure voulue par les intérêts du colonialisme. L'agent marocain n'apparaît donc que comme l'instrument inévitable, parce qu'indispensable, des entreprises gouvernementales du Protectorat.

Cette bureaucratie française est, comme la définissait un célèbre publiciste parisien, «d'une incompetence effarante, d'une ignorance totale en ce qui touche les mœurs, les lois, les besoins, les sentiments, la constitution nationale et les réactions du peuple qu'elle exploite. Elle ne capitule que devant l'arrogance d'un consul étranger, spécialement d'un consul américain. Mais alors, elle capitule tout de suite chapeau bas.»

La minorité des fonctionnaires marocains, en principe qualifiés pour comprendre les besoins du peuple et les servir utilement s'en trouvent pratiquement empêchés le plus souvent, par leur incompetence technique et, toujours, par la nature subalterne de leurs fonctions.

A signaler de même que de cette bureaucratie, viciée dans le fond et la forme résulte une méconnaissance pratique de la langue du pays : l'Arabe. Une telle méconnaissance place la presque totalité des administrés marocains dans l'impossibilité de comprendre leurs gouvernants français, grands ou petits, ainsi que de se faire comprendre d'eux, notamment — c'est le cas d'une forte majorité — quand ceux-ci joignent à leurs défauts professionnels une arrogance et une grossièreté qu'ils étalent insolemment dans leurs rapports avec les autochtones. On devine toutes les conséquences de cette étrange et détestable attitude comme le mauvais effet qu'elles ne manquent pas de produire sur les dispositions des deux éléments français et marocain. Cette ignorance des fonctionnaires français en fait de langue arabe, non seulement condamne celle-ci au rang d'une simple langue étrangère, mais nuit considérablement aux intérêts des Marocains. Il est vraiment trop navrant, sous ce rapport, de constater que même les services spécialisés dans les affaires intéressant exclusivement les Marocains, négligent, sinon totalement, du moins le plus souvent, la langue des administrés qui dépendent étroitement et constamment de leur pouvoir, et ne l'emploient que dans des cas de force majeure.

Le Protectorat n'a pas été simplement faussé par la pratique de l'administration directe où «le pays protecteur tient toutes les ficelles, manœuvre tous les rouages, les gouvernants du pays protégé n'ont plus que l'apparence de l'autorité» et où «tout ce qu'ils font leur est suggéré, imposé parfois». Cette administration directe, toutefois contraire aux obligations contractées par la France au Maroc, eût été, à la rigueur, moins répréhensible, si elle avait toujours reposé sur des assises de Paix, de Liberté, de Justice et de Progrès au profit du peuple maghrébin. Mais, en réalité, elle s'est constamment révélée comme un puissant moyen d'oppression à base d'exploitation et d'antilibéralisme. Elle a été toujours caractérisée par la politique des deux poids et deux mesures, autrement dit, par une politique bicéphale, s'appliquant, d'une part, aux Français, d'abord, aux Européens, ensuite comme les deux éléments privilégiés, et, d'autre part, intéressant spécialement les Marocains considérés comme la masse asservie aux besoins de l'autre caste des seigneurs.

En gros, la politique marocaine du Protectorat, baptisée symboliquement de ce terme péjoratif d'«indigène» consiste à perpétuer, le cas échéant, par la violence, la déchéance de l'autochtone de ses droits d'homme libre et actif. Elle place donc le Marocain sous le règne d'un régime d'exception qui tend de plus en plus à l'animaliser et veut, à tout prix, qu'il s'efforce de s'animaliser. Ces efforts de déchéance et d'animalisation se traduisent, en fait, par l'érection de l'insécurité individuelle en dogme de la politique protectrice.

Toutes les libertés individuelles, celles du travail, de la parole, de la

Presse, d'association, d'enseignement sont législativement entravées et pratiquement refusées. Le droit de pétition n'est même pas autorisé sous conditions. Les bénéfiques de toutes les lois en vigueur et l'égalité devant les charges publiques échappent au Marocain. D'aucuns ont appris, voici plus de deux ans, le bruit concernant un projet de «Dahir des suspects», c'est-à-dire des Marocains soupçonnés de libéralisme qui, quel qu'il soit, passerait pour subversif et compromettant pour l'ordre public, lequel est d'une extensibilité fantaisiste. Les Marocains dits de «droit commun», selon l'expression nouvellement consacrée, autrement dit, tous les Marocains à l'exception de quelques centaines de protégés des Puissances, peuvent être emprisonnés sans le moindre jugement ou motif justificatif par simple mesure administrative. La libre circulation des sujets marocains est inexistante dans nombre de régions du Protectorat. On ne peut s'y rendre que par autorisation officielle et toute infraction à cette pratique entraîne pour son auteur une pénalité parfois excessive. Les paysans, et aussi les citadins surpris dans certaines régions, sont obligés, par bon plaisir, à des corvées autant variées que dures. Aucune distinction n'est souvent établie entre hommes ou femmes, jeunes ou vieux, et les bêtes de somme. Les malheureux marocains peuvent s'estimer heureux chaque fois qu'ils sont astreints à des corvées, qui, quoique accablantes, se déroulent sans coups de cravache ou de bottes et sans toutes sortes d'injures ou de gifles. La propriété même, établie par des titres inattaquables, demeure sous la menace constante de l'expropriation pour cause d'utilité publique (?), c'est-à-dire de spoliation des Marocains au profit des immigrants européens venus en conquistadores dans ce pays. Le domicile du Marocain n'est pas moins exposé aux violations de l'arbitraire administratif.

Toute l'action coloniale du régime de Protectorat telle qu'elle continue à se pratiquer aux dépens des Marocains, se trouve, enfin, corsée par une politique d'espionnage basée sur un système de délation difficilement contrôlable et donnant lieu à la mise en surveillance, à la détention, à l'éloignement avec ou sans internement, etc...

Ainsi, pour des considérations de politique dite «indigène», le Marocain passe, chez lui, pour un paria, un être indigne des droits inhérents à la personnalité humaine.

«Cette situation, concluons-nous avec Lyautey, outre qu'elle est formellement contraire à l'esprit du Protectorat, offre les plus sérieux dangers. Ce serait absolument une illusion de croire que les Marocains ne se rendent pas compte de la mise à l'écart des affaires publiques dans laquelle ils sont tenus. Ils en souffrent et ils en causent.

«De là à être accessibles, le jour venant, aux suggestions de revendication de leurs droits et aux inspirations hostiles, il n'y a qu'un pas. Ils sentiront de plus en plus ce qu'ils valent et leur force. Ils ne sont ni

barbares, ni inertes. Ils sont très curieux de ce qui se passe dans le monde et en sont très informés. Ils sont avides d'instruction et très adaptables. Il se forme chez eux une jeunesse qui se sent vivre et veut agir, qui a le goût de l'instruction et des affaires... Elle cherchera à se grouper elle-même pour formuler ses revendications comme cela s'est déjà produit, en juin dernier, à la suite du regrettable discours de M. Guyot, président de la Chambre d'Agriculture de la Chaouïa, pour réclamer une presse indépendante, des réformes dans l'enseignement, etc...

«On peut être certain qu'il est en train de se former, à côté de nous, à notre insu, tout un mouvement d'idées, de conciliabules, de commentaires sur les événements mondiaux et sur la situation faite à l'Islam, et qu'un de ces jours, tout cela prendra corps et éclatera...»

Continuant ses observations, Lyautey affirmait que chez les Français, «presque tout ce qui est administratif cède plus ou moins à la tendance de regarder l'indigène comme de race inférieure, comme quantité négligeable». L'ancien Résident en parlant de la jeunesse, a bien dit que dès qu'elle sentira sa valeur et sa force, elle demandera pourquoi elle est tenue à l'écart de la gestion des affaires publique.

Mais faut-il rappeler, en terminant, que les treize dernières années n'ont fait que justifier progressivement les observations judicieuses, les justes prophéties de Lyautey qui, autant qu'il était averti de l'évolution marocaine, demeurait le principal responsable de toute la situation créée sous son proconsulat sans qu'il pût pratiquement empêcher les empiètements, éviter les erreurs, établir et maintenir une parfaite concordance entre la doctrine tant préconisée par lui et les entreprises réalisées dans tous les domaines par le régime du Protectorat qui demeure, aujourd'hui comme hier, basé sur des pactes engageant solennellement l'honneur de la France.

*Maghreb*: n° 1, juillet 1932  
 n° 4, octobre 1932  
 n° 9, mars 1933  
 n° 12, juillet 1933  
 n° 13, août 1933  
 n° 14, septembre 1933

## SECTION 2:

A PROPOS DU MINISTÈRE DE  
«LA FRANCE D'OUTRE-MER»  
PROTECTORAT ET COLONIE

Les campagnes déclenchées en France et ailleurs en vue d'amener le Gouvernement à la création d'un Ministère de «*La France d'Outre-Mer*», ont pris, ces dernières années une ampleur et une intensité considérables.

Les raisons et les arguments mis en avant pour l'aboutissement, à brève ou longue échéance, de cette «*innovation*», ressortent de considérations diverses que l'on peut ramener à un sentimentalisme colonial fortement teinté d'impérialisme économique et militaire. L'Académie des Sciences coloniales compte, parmi les groupements qui ont pris à cœur de travailler résolument et inlassablement pour le groupage et l'agrégation en un organisme unique de tous les éléments disparates et hétérogènes de ce que l'on a accoutumé d'appeler improprement «*le Bloc Colonial*».

L'activité de cet aréopage d'apparence scientifique, se manifeste, souvent, dans le domaine exclusivement politique. Elle est donc loin d'être celle d'une société entièrement consacrée à la science pure et désintéressée.

En ce qui concerne l'institution du «Ministère de la France d'Outre-Mer», cette Assemblée des *clercs coloniaux* n'a pas manqué, à maintes reprises, de faire entendre sa voix.

Entre autres démarches, qui sont à l'actif de l'*Académie des sciences coloniales*, il y a lieu de signaler celles entreprises, au début de juillet 1933, auprès de M. Lebrun, président de la République.

Le Maréchal Lyautey, président de l'Académie des sciences coloniales, MM. G. Hanotaux, ancien président, et Paul Bourdarie, secrétaire perpétuel, reçus en audience par M. Lebrun, portèrent à sa connaissance le vœu que l'Académie formait lors de sa dernière délibération et qui tendait à la création d'un Ministère de «La France Extérieure».

Pour le Maréchal, qui parlait au nom de son groupement, l'unification du domaine colonial s'imposait. Il se défendait, cependant, de vouloir «*l'unification des méthodes administratives*». A son avis, les Protectorats, malgré leur intégration au bloc colonial, n'allaient pas perdre leur *organisme particulier*. On devait, donc, tout en les rattachant au Ministère des Colonies appelé à changer de nom, en confier la haute direction à un sous-secrétariat d'Etat relevant du même Ministère.

L'Académie, par ses porte-voix, suggérait au président de la République que «*Le grand Ministère envisagé devrait constituer un des principaux rouages gouvernementaux, et qu'il serait souhaitable qu'il pût être soustrait aux fluctuations de la politique, afin que son titulaire puisse être assuré de la*

«durée» de son mandat, condition essentielle d'une construction inébranlable».

Un autre groupement, la «Société de géographie commerciale» de Paris, voyait ce Ministère avec trois sous-secrétariats d'Etat, un pour les colonies, un pour l'Afrique du nord, et un troisième pour les pays sous mandat.

Les efforts de tous les partisans, groupements et particuliers, de ce Ministère, n'ont pas été finalement voués à un échec, puisqu'avec la dernière combinaison ministérielle de M. Daladier, leur cher et agréable vœu s'est trouvé pratiquement exaucé.

Il paraît qu'il était même question de rattacher l'Afrique du nord au Ministère de l'intérieur! On n'a pas manqué de soutenir que, dans un cas comme dans l'autre, ce bouleversement était destiné à servir de «ballon d'essai» pour sonder l'opinion et avoir une claire vision des réactions des peuples «protégés» et des Puissances, en présence d'une telle violation du statut des Protectorats et Pays sous mandat.

Mais le ballon d'essai n'a pas tardé à crever sous l'écrasante pression aussi bien des «protégés» que des Puissances.

De partout, on a poussé le cri d'alarme. Tous les intéressés alertés, ont immédiatement fait preuve d'une vigilance imprévisible.

«Dès l'abord, l'Algérie n'a rien voulu savoir. Elle l'a fait connaître, une heure plus tard, par la voix de ses représentants parlementaires. Ces 600.000 Algériens français se tiennent pour des Français de l'intérieur, résidant à l'extérieur: à tel point qu'il y a entre l'Algérie et la France union douanière! Se voir soustraire au département de l'intérieur lui a paru une *capitis diminutio*. Des Algériens ont même dit et écrit qu'ils ne voulaient pas devenir Français de deuxième zone. Ce qui n'est pas gentil, ce qui est même injurieux pour les colons de Tunisie et du Maroc.

Et, deux heures après, le Sultan du Maroc protestait, lui aussi. A son avis, le Maroc ne fait pas partie de la France d'Outre-Mer. C'est un Protectorat, où la Métropole possède par traité des droits spéciaux qui ne peuvent être exercés que par les Affaires étrangères. On a eu beau lui dire que ce transfert ne changeait rien aux traités, que c'était affaire intérieure où il n'y avait rien à voir, le coup était porté. Seuls, les colons de Tunisie ne seraient peut-être pas fâchés de ne plus dépendre du Quai d'Orsay. Mais voyez-vous la Tunisie faire cavalier seul?»<sup>12</sup>

Le Sultan avait donc parfaitement le droit de ne pas se laisser bernier et endormir par le machiavélisme de telles assurances artificielles.

Il était impossible d'admettre que la constitution d'un «Ministère de la

12. Pierre MILLE, *Le Temps*, 21 février 1934.

*France d'Outre-Mer*» pût être conciliable avec le respect scrupuleux des pactes régissant les rapports de l'Empire chérifien avec la France. On était donc autorisé à rejeter toutes les explications par lesquelles on avait cru pouvoir obtenir l'apaisement des esprits légitimement inquiets sur le sort de ces pays, en cherchant à persuader les protestataires du maintien des statuts particuliers et de la conservation des disparités administratives propres à chacun des Protectorats.

Non seulement, le Sultan et le peuple marocain se sont élevés contre l'atteinte portée au statut diplomatique de notre pays, mais les Puissances participantes aux obligations et garanties de ce même statut ont été grandement étonnées de ce chambardement que rien ne pouvait autoriser ; elles ont dû envisager de provoquer les explications nécessaires sur un tel mépris des traités.

Tout le monde au Maroc a été donc unanime à réprover l'incorporation de notre pays au ministère colonial.

*«Au point de vue administratif, nous ne pouvions qu'y perdre. L'administration des colonies nous menaçait de centralisations excessives, abordait nos problèmes avec des routines et des conceptions qu'on pouvait traiter d'archaïques, en regard des méthodes modernes appliquées à ces pays neufs. Elle nous enlevait notre indépendance administrative pour nous asservir à des cadres formés hors des questions islamiques, nous lançant dans la grande sarabande des équivalences de Tahiti à Nouméa et au Dahomey. Tous les parasites qui gravitent autour de cette vieille administration s'ajoutaient d'un seul coup à notre faune spéciale, déjà assez redoutable. Cela n'aurait pu tenir. Mais il faut le noter pour l'avenir. Le rattachement des Protectorats à l'administration des colonies, sous le titre de Ministère d'Outre-Mer, souleva une véhémence protestation nationaliste de nos protégés. Même aux plus raisonnables, il fut impossible de faire comprendre qu'il s'agissait d'un dessein économique et que rien ne pouvait être changé au statut politique de leur pays. Ils virent dans cette épithète de Colonies qui restait attachée au bâtiment de l'Administration ministérielle un signe que la France voulait accaparer leur pays. Tout malentendu est aujourd'hui passé et on peut donc en parler très librement : si l'on avait persisté dans la formule du Ministère d'Outre-Mer, en se servant de l'administration coloniale, nous allions aux pires désagréments politiques dans nos pays de Protectorat. On peut également ajouter que l'expérience, même avec d'autres formes, et de plus élémentaires précautions, n'est pas à conseiller de nouveau.*

*Nous pensons que l'essai a été mal fait. Mais il a été fait.*

*Et il a soulevé une telle réprobation qu'il vaudra mieux n'y plus perdre son temps et son imagination. Ainsi aura-t-il servi à quelque chose.»<sup>13</sup>*

13. La *Vigie marocaine*.

Le fait que les Protectorats préfèrent continuer à relever du Quai d'Orsay n'implique pas qu'ils soient satisfaits de la manière dont ce Département gère leurs affaires. Loin de là.

Mais la thèse officielle soutient que le Ministère des Affaires étrangères est surchargé de travail, par suite de l'extension considérable de son champ d'action : multiplicité et gravité des problèmes spécifiquement européens, fréquence des déplacements ministériels nécessités par les conférences internationales, les négociations sur place ou les visites purement protocolaires à l'étranger — autant de charges qui créent des responsabilités et obligent à des préoccupations absorbantes. Il est donc d'extrême urgence — et ceci dans l'intérêt même des pays menacés par la négligence de ce ministère accablé sous le poids lourd des responsabilités (présentes et à venir) — de compatir à son destin en allégeant son fardeau par le détachement des Protectorats et Pays sous mandat.

L'argument, certes, ne laisse pas d'impressionner et mérite qu'on le prenne en juste considération. Mais, comme nous le verrons plus loin, il n'est pas décisif. Nous avons à lui opposer une objection de valeur supérieure et, partant, d'un effet persuasif, qui coupe court à toute contestation.

Voyons, tout d'abord, quelles sont les principales formules préconisées pour résoudre le double problème du « désencombrement » du ministère des Affaires étrangères et de l'administration de l'Afrique du nord à Paris.

Partant de cette idée que, d'une part, les trois pays de l'Afrique du nord possèdent des « similitudes » géographiques et ethniques et que, d'autre part, ils ont une communauté d'intérêts, les protagonistes de la *« réforme de l'organisation nord-africaine »* concluent à la nécessité de résoudre ce problème et y proposent diverses solutions.

M. Milliot, Doyen de la Faculté de Droit d'Alger, qui s'est spécialisé dans l'étude de cette réforme, consacre un article à la question dans le *Bulletin de l'Afrique Française* de janvier 1934.

Pour lui, *« cette communauté d'intérêts n'est pas encore concrétisée dans les institutions avec assez d'énergie. La liaison impériale France-Afrique du Nord manque d'unité et de vigueur, des méthodes d'administration différentes exaspèrent l'opposition des intérêts de province à province. Le besoin se fait donc sentir d'un organisme nouveau disposant de l'autorité nécessaire et d'un prestige suffisant pour remplacer par d'autres directives les errements vieillis et les pratiques périmées »*.

L'auteur ne se dissimule pas les obstacles que peut rencontrer la réorganisation envisagée. Mais il ne désespère pas de les voir s'anéantir. D'autant plus que, jusqu'ici, l'étude de cette réorganisation n'a, d'après lui, soulevé *« ni discussion ni controverse »*.

*«Ici, comme ailleurs, soutient-il, les préventions sont tombées devant la simplicité du réel. Il est faux que des complications diplomatiques puissent surgir et des protestations être élevées par les indigènes. La création envisagée est de pur droit interne, elle ne porte aucune atteinte aux traités, elle répond au vœu de nos sujets et protégés.»*

Mais les derniers événements relatifs à l'institution du ministère de la France d'Outre-Mer suffisent amplement à prouver que les pressentiments de M. Milliot ont reçu le démenti le plus formel et aussi le plus logique. Les protestations des Marocains et de leur souverain viennent de montrer, de façon évidente, que notre pays ne se fait aucune illusion sur la violation flagrante qu'a été son intégration au ministère d'Outre-Mer et qu'il se refuse à y voir une réforme de *«pur droit interne»*.

Faut-il donc soutenir encore que la réforme souhaitée cadre tant soit peu avec ses aspirations? Nous espérons que non. Et M. Milliot ne manquera pas d'observer plus objectivement les réalités, de donner leur véritable signification aux événements et de réviser ses conceptions qui révèlent un manque de psychologie nord-africaine et un excès d'optimisme pour les besoins de la cause.

Tirant argument de *«l'importance des relations de la France avec les colonies nord-africaines»*, de *«la gravité des querelles»*, entre, d'une part, les producteurs nord-africains, eux-mêmes, d'autre part, entre ceux-ci et les producteurs métropolitains, du *«malaise des esprits»*, M. Milliot conclut à la justification d'une *«surveillance directe et constante»*.

Les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères lui paraissent impropres à la tâche, parce qu'ils ont *«d'autres soucis plus absorbants»*. Alors, il convient de songer à une nouvelle création nord-africaine.

*«La réorganisation de la commission interministérielle des Affaires musulmanes, la réunion, en un seul, des trois rapports présentés à la Chambre des députés sur les budgets algérien, tunisien et marocain; l'institution d'une sous-commission parlementaire de l'Algérie, des colonies et des Protectorats; la réunion, à part de la conférence économique franco-coloniale, réunissant Résidents généraux et ministres intéressés aux problèmes nord-africains»*, tout cela constitue, déjà, aux yeux de M. Milliot, des étapes franchies vers une innovation de grande envergure. Il l'appelle de tous ses vœux et l'envisage comme un *«progrès technique»* et une réforme *«opportune»*.

Il s'agit donc, pour lui, de créer un organisme qui *«aurait à poser et à faire résoudre à Paris tous les grands problèmes nord-africains, qu'ils soient de caractère économique comme le Trans-saharien, politique comme la représentation électorale des indigènes ou sociale comme l'assistance et l'hygiène»*.

«Cette création, prétend M. Milliot, n'entraînerait aucun bouleversement dans l'agencement actuel des institutions, des trois provinces de l'Afri-

que du nord. La solution du problème nord-africain n'est pas d'uniformiser les rouages de ces mécanismes complexes que sont les administrations algérienne, tunisienne et marocaine. Il faut seulement que l'évolution de nos possessions s'accomplisse suivant des directives métropolitaines destinées à empêcher qu'un état d'esprit se crée, qui tendrait à entretenir les divergences initiales, plutôt qu'à collaborer, dans l'intérêt national, à la prospérité de l'ensemble des contrées nord-africaines.»

Faut-il avouer que l'organisme visé par M. Milliot n'est pas d'une clarté qui laisse voir ses contours, paraître tout son relief.

Au reste, le but à atteindre est, lui aussi, obscurément, contradictoirement conçu et défini. M. Milliot, qui se défend de vouloir la «fusion sous un même régime politique et administratif» des trois parties du nord de l'Afrique ne laisse entendre, pourtant, que cette impraticable et horrible idée. La solution qu'il propose au problème ne paraît réalisable qu'à condition de bouleverser l'organisation des institutions propres à chacun des trois pays, d'uniformiser, dans une large mesure, leurs mécanismes particuliers. Car, ne considère-t-on pas ceux-ci comme étant à l'origine de l'état d'esprit incriminé, des divergences initiales qui perpétuent cet état d'esprit et handicapent la collaboration que l'ont veut pouvoir, malgré tout, instaurer, en vue d'une prospérité sur laquelle on semble s'illusionner outre mesure.

Avant de se prononcer sur la solution préférée, M. Milliot examine deux autres solutions susceptibles d'être envisagées :

1. Le rattachement de l'Afrique du nord au ministère des Colonies, lequel deviendrait «le ministère de la France extérieure». Pour lui, celui-ci demeure sujet à controverse et présente des inconvénients d'ordre sentimental et administratif. Il le condamne.

2. Le rattachement de l'Algérie à un *sous-secrétariat spécial* relevant d'un ministère de l'Economie nationale. Ceci conduirait à la désagrégation du «bloc» nord-africain, assurerait la primauté de l'économique sur le politique — ce qui serait une hérésie — et méconnaîtrait ainsi les «réalités nord-africaines les plus évidentes». D'où sa condamnation sans circonstances atténuantes.

Reste l'unique solution possible, pour ainsi dire, au problème nord-africain : *Un ministère de l'Afrique du nord.*

Guidé, au point de vue technique, par le souci des économies — signe de notre époque — M. Milliot se garde bien, pour les besoins de la cause, de compliquer sa solution. A quoi servirait de s'y prendre autrement? N'existe-t-il pas déjà à Paris une direction des Affaires algériennes et une sous-direction d'Afrique? On pourrait donc s'en contenter pour constituer un sous-secrétariat d'Etat de l'Afrique du nord qui serait patronné par le président du Conseil.

Pour M. Milliot, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que ce sous-secrétariat soit à cheval sur trois ministères: l'Intérieur pour l'Algérie, le Quai d'Orsay pour le Maroc et la Tunisie et la présidence du Conseil. On aurait un avantage à instaurer ce brouillamini; la cause gagnerait à ce que ces différents organismes enjambent les uns sur le domaine des autres. Et, pour que l'organisme en question batte un record de bâtardise, on pourrait le compléter par une *«conférence nord-africaine élargie et rendue permanente, réunie et travaillant à Paris»*.

*«Le nouvel organisme, soutient M. Milliot, ne saurait donc prétendre à unifier l'administration de l'Afrique du nord, mais seulement à jouer un rôle de liaison et d'arbitrage, à coordonner le fonctionnement des trois puissantes machines administratives. En un mot, continuer d'administrer sur place, mais gouverner de Paris.»*

*«La formule, ajoute-t-il, présente l'avantage de respecter l'organisation politique et administrative actuelle de l'Afrique du nord. Elle laisse à chaque province son autonomie et sa décentralisation administratives.»*

M. Milliot, comme on le voit, se fait une idée, *très drôle*, du problème nord-africain. Seuls les obstacles techniques comptent pour lui. Et, puisqu'ils lui paraissent insignifiants — et l'auteur, pour dorer la pilule, nous les fait paraître comme aisément surmontables — il suffit d'un simple arrêté pour faire des trois pays du Maghreb une Alsace-Lorraine d'Afrique!

M. Milliot n'est donc pas à une erreur et à une contradiction près! Tantôt, il propose nettement un sous-secrétariat interministériel, tantôt il raisonne pour ne laisser entendre qu'un destin identique à celui de l'Alsace-Lorraine.

D'après lui, M. Chautemps, lors du remaniement de son dernier cabinet, aurait pu, en confiant au sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil les attributions du sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur, dont relève l'Algérie, remplacer le terme *«Algérie»* par l'expression *«Afrique du nord»*. Ainsi, comme par enchantement, on aurait créé l'organisme rêvé et bâtard. M. Milliot se trompe du tout au tout. Cette opération aurait chassé les Protectorats du ministère des Affaires étrangères et porté ainsi une grave atteinte à leur statut juridique et diplomatique comme la formule interministérielle aurait, en grande partie, chambardé ce même statut dont rien ne peut justifier un tel bouleversement.

Le Maroc s'insurge contre toute violation portée ouvertement ou discrètement à ses droits nationaux. Il n'a pas manqué de réagir vigoureusement, en temps opportun, contre son ingurgitation par le vorace ministère des colonies. Il a obtenu gain de cause; et c'est tant mieux et pour lui et pour la France elle-même.

Le Maroc, par la voix éloquente et autorisée de son souverain, a fait

entendre officiellement, à qui de droit, son attachement indéfectible au *statu quo ante*, conformément aux traités. Etant, malgré le régime du Protectorat, un pays autonome et étranger vis-à-vis de la France, notre pays a le droit le plus absolu de suspecter ce genre d'opérations, «réformatrices», de repousser toute combinaison présentant quelque péril pour sa destinée, qu'il attend améliorer autrement qu'en voguant à la remorque et au profit de n'importe quel pays ou colonie et de vouloir garantir le caractère de son statut par sa dépendance du ministère des Affaires étrangères.

A ceux qui prétendent que ce ministère ne peut plus, en raison de la somme de responsabilité qu'il assume aujourd'hui, continuer à exercer un droit de regard sur les affaires du Maroc, il nous sera facile de répondre que ce prétexte est nul et non avénu puisque la France se trouve chargée d'un *mandat diplomatique*, qu'elle se doit de respecter quant au fond et à la forme. Si les circonstances sont changées, que le ministère des Affaires étrangères, *sans préjudice pour les prérogatives de notre temps*, s'organise en vue de remplir l'intégralité de ses fonctions et de ses devoirs. C'est donc une affaire purement intérieure du département et elle ne peut, en aucune façon, motiver le bouleversement ou la négligence de notre destinée propre.

Le Maroc possède, certes, de nombreuses similitudes géographiques, ethniques et morales avec ses deux voisins, l'Algérie et la Tunisie. Mais des différences et des oppositions existent, pourtant, entre, d'une part, les populations elles-mêmes, et, d'autre part, entre les intérêts en présence des trois pays.

Différences et oppositions, initiales ou factices, se sont prononcées et concrétisées surtout au cours de ces dernières années. La crise et le malaise que connaissent actuellement les trois pays nord-africains leur donnent plus de relief et de gravité.

L'essai du ministère de la France d'Outre-Mer a eu une morale comme la fable: l'affaire de l'Afrique du nord «*ne pouvait*, ainsi que l'écrivait M. Pierre Mille, *se régler d'un trait de plume*».

Pour ce «*clerc*» colonial, il faut procéder par degrés à la conversion des Algériens «à l'idée d'une fédération de l'Afrique du nord, comprenant la Tunisie et le Maroc et même les convaincre qu'Alger doit devenir la capitale de toute l'Afrique française, même (noire)».

MM. Mille et consorts qui considèrent le Maroc et la Tunisie comme des bagatelles à côté de l'Algérie, s'illusionnent et perdent leur temps à répandre cette flagornerie qui n'enlève rien à la réalité et à l'importance des entités nord-africaines. Le Maroc pas plus que la Tunisie, même l'Algérie étant convertie, ne voudra jamais d'une fédération quelconque pouvant précipiter son avenir dans un gouffre. On fédère généralement des

éléments qui prétendent à de mêmes privilèges et acceptent, d'avance, un sort commun. Telle ne peut être la volonté du Maroc dont le sort diffère sensiblement de celui de la Tunisie elle-même, pourtant pays de Protectorat comme lui.

Sous-secrétariat ou Fédération, tout cela *risquerait*, ainsi que le relevait la *Vigie marocaine* du 21 février 1934, *d'être interprété comme un rattachement à l'Algérie, plus précisément même comme une vassalité à l'Algérie. Associer au sein du Gouvernement français les trois pays de l'Afrique du nord, ajoutait le même journal, serait faire marcher de compagnie deux pots de terre et un pot de fer. Par sa représentation parlementaire, l'Algérie possède sur nous dans toute formation gouvernementale une supériorité inégalable... L'Algérie veut être française.*

*«...On peut donc prévoir qu'elle si elle acceptait la formule d'un sous-secrétariat ou d'un ministère de l'Afrique du nord, ce serait avec l'idée bien nette de dominer ses deux comparses. Or, toute une série de conflits nous a démontré, au cours de ces dernières années, que l'Algérie ne nous considérerait pas comme un comparse, mais comme un concurrent. Passe encore pour la Tunisie, qui a de l'ancienneté, qui se trouve au diapason de l'Algérie et dont le développement ne présente plus aucun mystère agressif.*

*Mais le Maroc! Il y a peut-être plus d'angoisse que de jalousie dans l'opposition algérienne à notre égard. L'Algérie a connu notre concurrence en période d'une expansion rapide qui l'a surprise et lui a laissé l'impression que nous allions déborder toutes les prévisions. Aussi la grande pensée de l'Algérie est-elle de freiner et limiter le Maroc dans toutes ses initiatives...*

*Le Maroc serait donc en état très net d'infériorité et il n'a pas oublié avec quelle maestria on joue contre lui de l'intérêt national, comme dans le bel exemple du port de Nemours!*

*Aussi, n'aurait-on ici aucune confiance dans une formule de communauté nord-africaine où nous demeurerions avec notre infériorité de représentation. Et l'opposition du Maroc indigène se trouverait renforcée par l'opposition du Maroc français.»*

Tandis que les Français qui résident au Maroc mettent comme conditions à toute communauté nord-africaine un travail préalable d'égalisation des régimes des trois pays, nous divergeons complètement avec eux sur cette égalité que nous repoussons comme contraire au statut du Maroc, lequel est l'antipode de celui de l'Algérie, considérée comme colonie ou prolongement du territoire français.

A défaut de cette réalité qui est une illusion hérétique diplomatiquement et juridiquement parlant, les Français reconnaissent, d'ores et déjà, qu'ils s'associent avec nous pour maintenir *«notre liberté dans un destin marocain avec ses risques et ses chances»*.

Nous verrons prochainement comment les Marocains entendent

consolider ce destin et écarter les périls de toute vassalité économique et politique contre laquelle ils prononcent, à l'unanimité, un verdict qui la condamne sans rémission.

*Maghreb*: n° 21, avril 1934.

### SECTION 3:

## SOUVERAINETÉ ET PROTECTORAT

Il est regrettable de constater que les juristes des pays colonisateurs finissent presque toujours par subir bon gré mal gré la déformation coloniale dès qu'ils accomplissent un séjour assez long dans les pays soumis à la souveraineté coloniale de leurs nations respectives. Il s'ensuit donc que leur esprit ainsi subjugué perd toute sa noble indépendance au point qu'ils en arrivent à ne plus considérer la science juridique que comme un simple instrument destiné à servir des entreprises égoïstes quand elles ne sont pas inhumaines.

M. L. Milliot, de la Faculté d'Alger, n'a pas pu éviter d'appartenir à cette catégorie de juristes déchus. Dans le *Bulletin Mensuel de l'Afrique française* de novembre 1932, il écrivait à propos du Protectorat marocain.

«La doctrine française du droit public analyse le Protectorat en une superposition de notre souveraineté à celle du Sultan, maintenue mais diminuée de toutes les attributions cédées au Gouvernement par les traités. Elle exprime ce partage dans la formule: «Le Sultan gouverne et administre; le Résident général guide et conseille.» Analyse ingénieuse mais qui procède d'une erreur initiale. La situation juridique que nous appelons «Souveraineté» n'avait pas pu prendre naissance avant l'occupation française en l'état d'anarchie séculaire du Maroc (*air connu*). Les traités n'ont donc pas pu la maintenir. Ils l'ont, au contraire, établie à notre profit. Et ce n'est pas en reconnaissant au Sultan quelques attributions de chef de l'Etat que la pratique du Protectorat a pu créer une souveraineté marocaine qui ne préexistait pas!

Les jongleries auxquelles s'est livré l'ex-juriste impartial pour contourner le Droit et lancer un défi à la conscience juridique internationale nous auraient beaucoup amusés si elles ne masquaient pas une manœuvre perfide dirigée contre l'intégrité et la forme politique de notre pays. A ses yeux



Photographie parue dans le n° 12 de «Maghreb», juillet 1933.

aveuglés par un colonialisme des plus étroits, notre Etat apparaît n'avoir à aucun moment disposé des éléments constitutifs de la souveraineté: unité géographique précise, Justice, Administration organisée, etc.

Pour débiter de pareilles énormités, il faut qu'il ait ignoré totalement notre histoire nationale. Et, dans ce cas, nous tenons à lui dire qu'il a tort de parler d'un pays qu'il ne connaît pas et à lui citer, à titre de simple exemple, deux règnes: celui de Moulay Ismail, sous lequel «un Juif ou une femme pouvait aller d'Oujda à l'Oued Noun (jusqu'aux frontières de Rio de Oro) sans que personne osât leur demander d'où ils venaient ni où ils allaient.» (Cf. *Histoire de l'Afrique du Nord*, pages 505, 506); et celui tout récent de Moulay al-Hassan, selon le correspondant anglais du *Times*, le Maroc présentait encore aux touristes un aspect très digne (même ouvrage).

Mais pour confondre le détracteur de notre pays, opposons à ses affirmations gratuites le témoignage qualifié d'un grand personnage qui, lui, ne craint pas de dire la vérité, nous voulons nommer le maréchal Lyautey.

(*Extrait d'un discours prononcé par le général Lyautey le 29 février 1916, à la réception organisée par la Chambre de Commerce de Lyon.*)

«Permettez-moi maintenant, cher Monsieur Birot, de retenir l'attention sur une de vos paroles.

«Parlant de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, vous avez dit: «nos trois colonies.» Or, rien ne serait plus inexact et plus périlleux que de se faire de notre Afrique du Nord une image aussi simplifiée, et de considérer la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sous le même aspect.

«Alors que nous sommes en Algérie depuis plus de quatre-vingts ans, en Tunisie depuis trente-cinq ans, nous n'avons pris pied au Maroc qu'il y a huit ans, et notre Protectorat y date de moins de quatre ans. L'œuvre qu'y réalisait le général d'Amade en 1908, c'est celle qui s'accomplissait en Algérie entre 1830 et 1832. Et puis, si l'Algérie est bien une «colonie», le Maroc est un «Protectorat», et ce n'est pas là seulement question d'étiquette.

«Alors que nous nous sommes trouvés en Algérie en face d'une véritable poussière, d'un état de choses inorganique, où le seul pouvoir constitué était celui du Dey turc effondré dès notre venue au Maroc, au contraire, nous nous sommes trouvés en face d'un empire historique et indépendant, jaloux à l'extrême de son indépendance, rebelle à toute servitude, qui, jusqu'à ces dernières années, faisaient encore figure d'Etat constitué, avec sa hiérarchie de fonctionnaires, sa représentation à l'étranger, ses organismes sociaux dont la plupart subsistent toujours, malgré la défaillance récente du pouvoir central.

«Songez qu'il existe encore au Maroc nombre de personnages qui, jusqu'il y a six ans, furent ambassadeurs du Maroc indépendant à Petersbourg, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Paris, accompagnés de secrétaires et d'attachés, hommes d'une culture générale, qui ont traité d'égal à égal avec les hommes d'Etat européens, qui ont le sens et le goût des choses politiques: rien de similaire n'existe en Algérie ni en Tunisie.

«A côté de cet état-major politique, il existe également un état-major religieux qui n'est pas négligeable. Le ministre de la Justice actuel du Sultan a professé pendant des années à l'Université d'El-Azar au Caire, à Stamboul, à Brousse, à Damas, est en correspondance avec les Oulémas jusqu'aux Indes, et n'est pas le seul qui soit en relations avec l'élite islamique d'Orient.

«Il existe enfin une équipe économique de premier ordre composée de gros commerçants qui ont des maisons à Manchester, à Hambourg, à Marseille, qui y sont généralement allés eux-mêmes.

«Nous nous trouvons donc là en présence d'une élite politique, religieuse et économique qu'il serait insensé d'ignorer, de méconnaître et de ne pas utiliser, car, associés étroitement à l'œuvre que nous avons à réaliser au Maroc, elle peut et doit l'aider puissamment. Ajoutez, — et tous ceux d'entre vous qui sont allés au Maroc le savent bien, — qu'il y a là une race industrielle, laborieuse, intelligente, ouverte au progrès, dont on tirera le plus large parti à condition de respecter ce qu'elle veut voir respecter.» — (*Paroles d'Action*, pages 172-173).

## *Le Dahir Berbère*

### SECTION I :

#### LA POLITIQUE BERBÈRE ET LA STATUT DU MAROC

«La conception du Protectorat, dit le Maréchal Lyautey dans un rapport adressé au gouvernement français le 3 décembre 1920, est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne... Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule: *contrôle*, opposée à la formule; *administration directe*.»

«C'est un peu le procédé de la greffe, écrit M. Alfred de Tarde, qui conserve la plante vivante, enracinée au sol, mais lui refuse une sève nouvelle. Le Protectorat ne détruit rien, il respecte tout ce qui est digne de vivre. Et non seulement c'est la politique économique la plus habile, celle qui assure aux forces existantes le meilleur rendement, mais c'est aussi la plus sûre méthode pour élever les peuples soumis, et développer les richesses originales de leur âme. Car où s'appuyer, à quoi de fixe et de solide, pour préparer l'avenir d'une race, si l'on commence par ruiner les assises de l'être, les mœurs, les croyances, toutes ces alluvions spirituelles lentement déposées par les âges.»

De deux mauvais sorts, ne convient-il pas, faute de mieux, de choisir le moindre? Mais le Maroc, n'ayant pas eu à faire un tel choix, s'est vu, — des deux formes du régime colonial: l'administration directe et le contrôle — imposé, par les circonstances et pour des considérations d'ordre international, la protection de deux puissances, la France et l'Espagne, autrement dit le régime de simple **contrôle**, lequel est une forme atténuée du colonialisme.

Le régime subi par le Maroc est loin d'être conforme aux obligations résultant pour la France en ce qui concerne sa zone d'influence, des traités dont celui de 1912 — charte fondamentale du Protectorat —, ainsi qu'aux interprétations qui en ont été données par des personnalités aussi qualifiées que Lyautey et de Tarde.

Les obligations en question portent sur le maintien de l'intégrité de l'Empire chérifien sous la souveraineté effective et constante du Sultan telle qu'elle résulte de la convention signée à Paris, le 3 octobre 1904, entre la France et l'Espagne, et confirmée par les traités ultérieurs, se rapportant au Maroc, entre autres, l'Acte général d'Algésiras du 7 avril 1906, qui règle le statut du Maroc «sur le triple principe de la souveraineté de Sa Majesté le Sultan, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté économique sans aucune inégalité».

Le Protectorat, régime provisoire d'assistance et de conseil «consiste, disait Delcassé, ministre des Affaires étrangères, le 10 décembre 1904, dans notre propre intérêt à *servir son intérêt* (il s'agit du Maroc), pour notre propre tranquillité à assurer chez lui la sécurité et l'ordre pour notre prospérité à lui fournir les moyens de tirer parti des ressources dont il abonde, de sorte que continuant à vivre sa propre vie, ayant gardé ses coutumes, ses lois, ses chefs sous un Sultan dont *l'autorité se sera fortifiée et étendue*, il ne connaisse notre puissance qu'aux bienfaits qui l'aurent accompagnée.»

Toutes les réformes prévues, notamment dans l'article premier du traité du 30 mars 1912, doivent avoir toujours pour unique but de servir l'intérêt du peuple protégé, ce qui implique un gros avantage pour la France réellement protectrice, c'est-à-dire, agissant conformément aux obligations découlant des traités qui portent sa signature.

L'introduction de telles réformes dans les conditions fixées par les conventions, est loin de présenter des désavantages pour le Maroc, encore moins de constituer un danger pour son peuple et son gouvernement. Théoriquement le peuple marocain n'a rien à redouter d'une collaboration étrangère, fût-elle imposée, si finalement elle se révèle féconde en résultats positifs et durables. Le protectorat français au Maroc ne se justifiant pas au point de vue des droits sacrés des nations de disposer elles-mêmes de leurs destinées, trouverait en attendant sa cessation finale, quelque légitimité dans la réalisation d'un actif présentant le maximum de profits pour la nation dite protégée.

Tout en soumettant notre peuple à une tutelle exclusive d'une indépendance extérieure intégrale, le statut politique du Maroc, nonobstant certaines violations contenues dans le traité de 1912, sauvegarde sa souveraineté interne et, partant, lui conserve une autonomie générale vis-à-vis des puissances protectrices, la France et l'Espagne. L'Empire chérifien ne

cesse donc de faire figure d'Etat qui, quoique semi-indépendant, jouit, en principe, d'une souveraineté interne presque complète.

La politique «indigène» du Protectorat, au lieu de respecter scrupuleusement les principes fondamentaux de ce statut, s'est orientée vers des objectifs en désaccord absolu avec celui-ci. Elle a presque toujours présenté le caractère d'une politique nettement coloniale, l'assimilation étant son but et la désagrégation, la destruction même de ses moyens. Ainsi la personnalité du Maroc, dans presque toutes ses manifestations, a toujours souffert des préjugés, des conceptions initiales et des tendances générales de cette politique reposant sur la force et s'inspirant d'une doctrine erronée et sans intelligence.

La politique dite «berbère» imaginée dès 1914 par Lyautey pour les besoins de la colonisation, constitue une entorse aux droits les plus sacrés de notre nation, lesquels se trouvent expressément garantis par nombre de pactes, dont le traité de protectorat.

En quoi consiste-t-elle?

Elle tend à pratiquer l'administration directe par le moyen d'une soi-disant réforme judiciaire basée sur un faux respect du droit coutumier berbère et la désislamisation autant que la désarabisation de l'élément autochtone au profit d'une francisation à outrance de la majorité du peuple marocain.

Par le Dahir du 11 septembre 1914 a été posé «le principe de la non-islamisation des tribus berbères et de leur exception à la loi religieuse (Chraâ)<sup>1</sup>. Cet acte «constitue la charte légale (!) des tribus berbères, élève dans l'empire leur coutume (Izref) à la hauteur de la loi religieuse et *ouvre toutes les possibilités d'avenir*<sup>2</sup>».

Cette coutume est maintenue «non pour la codifier, nous n'en aurions que faire, mais pour la conserver afin qu'elle ne disparaisse pas par absorption dans le Chraâ (droit musulman). En effet, la coutume, en présence d'un code, est fatalement appelée à disparaître. Il y a au Maroc deux droits écrits: le droit musulman d'origine révélée et le droit français. Il nous semble préférable de voir la coutume se résorber dans le droit français plutôt que dans le Chraâ<sup>3</sup>.»

Les berbérissants voient dans la politique qu'ils préconisent et à la réalisation de laquelle ils consacrent un dévouement complet, un puissant moyen de francisation d'une notable fraction du peuple marocain. Ils envisagent naïvement que les Berbères «pourront un jour adopter purement et simplement nos codes et, tout de même qu'ils se donnent une ascendance arabe

1. et 2. C<sup>t</sup> Paul Marty: *Le Maroc de demain*, p. 221.

3. M<sup>e</sup> Surdon: *Esquisses de Droit coutumier berbère marocain*, p. 213.

dans la plaine, s'imaginer qu'ils n'ont jamais été différents des autres Français de souche<sup>4</sup>.»

On voit donc par ces quelques témoignages que la politique berbère est systématiquement francisatrice.

Le Dahir du 16 mai 1930, non seulement excepte les berbères marocains de la juridiction islamique, mais les oblige à se soumettre à deux justices: la coutumière et la française, lesquelles n'ont aucune raison d'être, la première étant propre aux temps anarchiques et la seconde, étrangère, ne devant nullement s'appliquer aux sujets marocains.

En effet, cet acte, outre qu'il abroge la compétence du juge musulman en matière de statut personnel et successoral qui continue à être régi par la coutume locale, instituée; on est donc loin du soi-disant respect du droit coutumier, la loi française stipulant en pays berbère: «Les juridictions françaises, dispose l'article VI, statuant en matière pénale, suivant les règles qui leur sont propres, sont compétents pour la répression des crimes commis en pays berbères, quelle que soit la condition de l'auteur du crime.»

Un autre pas est accompli par l'article VII qui soumet au Tribunal français, non seulement la propriété immatriculée comme dans le pays du Chraâ, mais toutes les actions immobilières «auxquelles seraient parties, soit comme demandeur soit comme défendeur, les ressortissants des juridictions françaises».

Le Dahir du 16 mai, en soumettant la majorité des sujets marocains à la compétence du Tribunal français, commet une grave atteinte aux engagements qui découlent pour la France des traités relatifs au statut marocain. L'action du juge français ne devrait pas s'exercer sur le Marocain. La justice française, simplement tolérée au Maroc, ne devrait donc s'appliquer qu'aux Français et aux ressortissants des puissances étrangères ayant renoncé au régime des juridictions consulaires. Son domaine se trouve donc strictement défini.

Ce Dahir ne peut prétendre à la consécration de la coutume intégrale. Le respect absolu du statut coutumier ne se concilie pas avec l'introduction du code français en pays berbère. Le maintien et l'application d'un droit exigent qu'il demeure intact et s'exerce souverainement dans tous les domaines.

Pratiquement, ce Dahir promulgué pour un prétendu respect des coutumes berbères, donne la prééminence au droit français. Cela est voulu car on s'efforce de faire évoluer les deux droits dans le même plan<sup>5</sup>, étant entendu qu'au terme de l'évolution apparaît l'assimilation<sup>5bis</sup>.

---

4. M<sup>e</sup> Surdon: Esquisses, p. 230.

5. et (5 bis) M<sup>e</sup> Surdon: Esquisses.

L'extension de la juridiction française aux ressortissants de la loi chérifienne à base islamique a pour résultat d'assimiler le territoire marocain au territoire français. C'est un coup de grâce porté au statut politique du Maroc défini plus haut, car le Maroc est, malgré l'installation du Protectorat et par rapport à la France, une terre complètement étrangère. Les traités ainsi que nombre de déclarations officielles constituent des arguments péremptoirs à toutes les objections émanant de personnes mues par un sectarisme colonial ou induites en erreur par une ignorance complète des affaires marocaines.

Mais pour renforcer notre thèse, nous tenons à rapporter la consécration donnée par la Cour suprême française au principe de la séparation des deux territoires français et marocain.

Ayant eu à juger un soldat qui avait déserté son corps pour se rendre au Maroc, le Conseil de guerre de Bourges l'a condamné pour désertion à l'étranger, c'est-à-dire au Maroc. La Cour de cassation, en se prononçant sur le pourvoi prétendant que l'Empire chérifien, du fait d'être soumis à la protection de la France, ne devait pas être considéré comme pays étranger, rejeta ce pourvoi par un arrêt du 12 avril 1924, affirmant que «le traité conclu entre la France et le Maroc pour l'organisation du protectorat français dans l'Empire chérifien n'a pas eu pour effet de faire perdre au Maroc son autonomie, que les territoires marocains placés sous ce protectorat restent, dès lors, au sens des articles 235 et 236 du code de justice militaire, territoires étrangers».

A signaler que, par un arrêt du 27 janvier 1913, la Cour d'Alger a reconnu que «la Tunisie, malgré le protectorat français, a conservé son autonomie, qu'il s'ensuit encore qu'aujourd'hui le Bey doit être considéré comme un souverain étranger».

Si telle est la position de la Tunisie, comment n'en serait-il pas autant, sinon davantage, du Maroc où l'action de la France «est embarrassée de toute une série de traités internationaux qu'il faut bien respecter<sup>6</sup> et où on n'a pas «du point de vue européen, les coudées franches que la conquête nous a données en Algérie<sup>6bis</sup>.»

Le Maroc est donc un Etat autonome, c'est-à-dire un pays «qui, sans être indépendant, s'administre lui-même, a sa législation propre et peut-on ajouter, a conservé des relations officielles avec les autres puissances. Tel est bien le cas du Maroc, dont la forme du Gouvernement est demeurée la même, avec, en plus, un prestige restauré; qui possède une administration autonome payée par le budget local; dont la législation, différente de la législation française, est appliquée par des tribunaux différents de ceux de

---

6. et (6 bis) C<sup>t</sup> Marty: Le Maroc de demain, p. 220.

la Métropole; qui, enfin, vis-à-vis de l'étranger, demeure l'Empire chérifien et conserve le droit de traiter avec lui<sup>7</sup>».

Certains ont prétendu que la politique berbère, en tant que réforme judiciaire, serait conforme au traité du Protectorat qui comporte une série de réformes prévues par son article premier. Ceci est absolument faux, puisque la seule organisation judiciaire possible, la seule donc conforme au traité de 1912, doit être générale et basée sur le statut fondamental de l'Empire chérifien, reposant sur l'unité nationale et l'intégrité du pouvoir marocain.

Si les autorités françaises avaient voulu réorganiser la justice au Maroc, elles auraient pu commencer par réformer les juridictions actuelles considérées comme des temples de l'arbitraire et de l'injustice en raison de l'absence d'un code et de l'emploi d'un personnel incompétent et malléable aux fantaisies de l'Administration.

Il n'y a pas de doute que la question berbère est contraire à l'esprit et à la lettre du traité du Protectorat, en ce sens qu'elle contredit les obligations essentielles résultant pour la France des dispositions formelles de ce traité. Nous savons, d'ailleurs, que celui-ci n'a pas la moindre prétention d'annihiler le pouvoir chérifien dans quelque partie que ce soit de l'Empire ou de porter la moindre atteinte à la loi islamique et aux institutions marocaines. Or les Dahirs berbères, en réduisant l'autorité tant temporelle que spirituelle du Maghzen dans la plus grande partie du Maroc, bouleversent tout le régime dont ils violent maladroitement la charte organique.

En effet, le Sultan, incarnation du pouvoir marocain actuel, se trouve amené à se contenter d'une autorité nominale, illusoire même dans toutes les provinces dites de coutume berbère dont la détermination n'est pas exempte d'arbitraire. Plus d'autorité religieuse sans *cadi* appliquant la loi islamique. Plus d'autorité temporelle sans juge chérifien appliquant, non la coutume, mais une loi émanant du pouvoir régulier marocain, sauvegardant et servant les intérêts marocains.

Par le fait de la berbérisation du pays, il arrive que «politiquement, le Sultan est un pavillon pour notre action extérieure et un adjuvant, le cas échéant, pour notre politique berbère, car certains *caïds* de la montagne s'en réclament parfois. Il n'est que cela<sup>8</sup>».

Certains soutiennent que la France peut et doit créer une question berbère au Maroc en vertu des droits que lui confère la conquête. «Les tribus que nous avons pacifiées se sont soumises à la France, a déclaré le commandant Isard, de la direction des Affaires indigènes et membre de la

7. P.L. Rivière: *Etudes Marocaines*.

8. C<sup>t</sup> Marty: *Le Maroc de demain*, p. 219.

commission chargée de l'étude de l'organisation de la justice berbère. Pour détruire une telle prétention, nous rapportons le témoignage fort autorisé de Lyautey: «Nous ne sommes pas venus ici en conquérants, déclarait-il à Rabat le 4 avril 1923, nous sommes venus pour sauvegarder les intérêts de nos nationaux menacés, dans un pays qu'agitait momentanément une vague de désordre et d'anarchie... Et si ces goums (soldats marocains), ces contingents fournis sans délais par les tribus mêmes qui luttèrent contre nous hier, sont aujourd'hui des alliés inappréciables dans notre œuvre de pacification, combattant avec nous sans scrupules, avec tant de vaillance, c'est parce qu'ils savent qu'ils se battent pour rétablir l'ordre au *nom du Sultan et pour le Sultan...*».

«Si nous avons réussi en 13 années, dont cinq de guerre, disait le maréchal Lyautey à M. Hubert Jacques en 1925, à occuper et pacifier ce vaste pays, si guerrier, si xénophobe, si jalousement fermé jusque-là à toute pénétration européenne, c'est *uniquement* parce que nous *n'y avons jamais agi autrement que comme mandataires du Sultan...*».

La thèse tendant à justifier la politique berbère par ces soi-disant droits de la conquête est absolument insoutenable, d'autant plus que la participation de la France à la pacification ne résulte pas d'un besoin de la politique de conquête, mais d'un engagement formel pris par le gouvernement français d'aider, notre Maghzen à rétablir l'ordre et la tranquillité dans les provinces dissidentes. Nous renvoyons à l'article II du traité du 30 mars 1912.

D'autres soutiennent que le maintien de la coutume est fait dans un but de pacification. Mais pour être complète et profiter de l'Etat marocain, il est fort nécessaire qu'avec la pacification se rétablisse l'unité de l'Empire par la soumission des tribus à la double autorité, temporelle et spirituelle, du Sultan. Or, les dahirs berbères n'ont fait que sanctionner des coutumes élaborées par des insurgés et propres aux temps de l'anarchie et du désordre. Car ces coutumes se sont fermées durant des périodes de troubles où il était presque impossible de conserver ou de créer une organisation judiciaire uniforme et régulière. Le pays insurgé ne pouvait se passer même d'un droit grossièrement conçu. Et ce droit coutumier ne s'est pas créé à côté du droit islamique ou contrairement à lui; son élaboration était destinée à parer à l'absence d'une juridiction en raison de la désorganisation et de l'insécurité complètement défavorables à l'installation d'une institution appliquant le droit musulman comme dans le reste du pays.

Ce droit coutumier, pure création de la période anarchique, était appelé à disparaître progressivement avec la soumission des régions et à être remplacé par le droit régulier de l'Etat. Ceci devait être le résultat fort logique de la pacification réalisée par l'armée chérifienne avec l'aide de la

France et constituait une des raisons d'être du régime du Protectorat.

La législation qui consacre les vestiges des époques anarchiques, un statut qui est l'œuvre des insurgés contre le pouvoir chérifien, doit être considérée comme irrégulière, anarchique même.

Cette législation est d'autant plus ce que nous l'avons caractérisée qu'elle a été extorquée à S.M. le Sultan, en violation des stipulations du traité de Fèz de 1912.

Réunie le 13 mars 1930, la commission de l'étude de l'organisation de la justice berbère, a examiné longuement la question de savoir comment arriver à faire décréter cette réforme par un acte du Souverain marocain, jugé nécessaire en pareil cas. M. R. Blanc, conseiller du gouvernement chérifien p.i., ayant rappelé — il avait déjà signalé les «difficultés sérieuses» que cet acte «a soulevé de la part du Maghzen central» — «que le dahir de 1914 a été longuement discuté au Maghzen», faisait remarquer que «le Sultan, empreint de sa qualité et de son prestige de chef religieux, ne peut que nous dire: faites ce que vous voulez mais faites-le vous-mêmes».

Le Gouvernement, ajoutait-il, a été averti de cet état d'esprit du Sultan; c'est ainsi que le conseiller du gouvernement chérifien écrivit à ce sujet, le 15 juin 1927 (lettre n° 3888 à Monsieur le Secrétaire général du Protectorat):

«Mais il n'a pas paru possible au Sultan d'entrer dans cette voie. Sa Majesté a fait remarquer que le Chraâ a sa procédure religieuse et qu'il lui est absolument impossible de la modifier.

«J'ai maintes fois signalé la position du Sultan dans ces questions berbères. Il admet fort bien que les tribus berbères soient organisées par les soins des autorités françaises... Mais il ne veut d'aucune façon être mêlé à ces questions et prendre par un texte officiel une décision qui bouleverserait le Chrâa et décréterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse. C'est pour lui une question de prestige personnelle aux yeux de ses sujets et aussi de conscience religieuse à laquelle il est attaché souverainement.

«Dans le traité du Protectorat, faisait remarquer M. Cordier, premier président de la Cour d'appel et président de la Commission, l'attitude de la France vis-à-vis du Sultan et vis-à-vis des Puissances a été définie, on pourrait craindre quelque gêne dans nos relations de part et d'autre en instituant une organisation française directe de la justice en pays berbère, organisation émanée de la souveraineté française seule... Prendre sur nous seuls, même avec l'assentiment du Sultan, l'organisation à créer, serait amener un divorce entre la France et le Sultan et un jour viendrait où Sa Majesté mieux avertie nous reprocherait certainement d'avoir usurpé son autorité. Ce serait, en tous cas, complètement contraire au traité du Pro-

tectorat, que nous nous devons de respecter...»

Il s'est trouvé donc, parmi les membres de la commission, des hommes ayant, dans une certaine mesure, fait preuve d'une intelligence des réalités marocaines; entre autres M. Bénazet, directeur général des Affaires indigènes, qui a invité ses collègues à «se préoccuper de l'accueil qui serait fait par les justiciables berbères à *une innovation aussi radicale*» et à examiner le problème du point de vue pratique pour mieux se rendre compte de «certaines difficultés» à craindre et d'«une réaction possible du Maghzen», le peuple marocain étant considéré comme une simple quantité négligeable; c'est ce que n'ont pas démontré les événements provoqués par le Dahir, non seulement parmi les Berbères, atteints directement par cette mesure, mais aussi parmi tous les Marocains dressés comme un seul homme contre ce décret.

Mais une fois de plus l'égoïsme et le sectarisme ont vaincu l'équité et le bon sens. Cette victoire a enfanté le triste Dahir avec toutes les fâcheuses répercussions qu'il a eues tant au Maroc qu'à travers tout l'Islam mondial.

En résumé, toute la politique berbère — et non seulement le Dahir du 16 mai 1930 — n'a aucune raison d'exister parce que illégalement établie et contraire aux obligations garantissant les droits fondamentaux de l'Etat marocain, lesquels ne cessent de subsister malgré le régime instauré au Maroc.

On doit espérer que les leçons des événements de ces trois dernières années, la clairvoyance de certaines hautes personnalités du Protectorat et le souci qu'ont les bons Français des vrais intérêts de leur pays, permettront, sans plus tarder, de trouver un remède à apporter au malaise actuel développé par une crise de confiance sans cesse croissante.

Le bruit a circulé que la Résidence fait étudier la «possibilité» d'une révision du Dahir du 16 mai 1930. Mais le Maroc, nous ne saurions trop le répéter, s'élève énergiquement et unanimement contre *toute* la politique berbère et demande qu'on l'abolisse purement et simplement.

Qu'on débarrasse donc le Maroc de cette iniquité qu'est la politique berbère, sujet de difficultés et de mésentente. Mieux vaudrait céder aujourd'hui que plus tard et, dans une résignation tranquille et sage, réfléchir sur les conséquences de ses actes et prouver que l'on sait tirer, pour l'avenir, une excellente leçon des expériences du passé.

C'est du moins notre humble avis.

## SECTION 2:

LA QUESTION BERBÈRE AU MAROC  
RÉACTIONS ET REPRÉSAILLES

«Le Dahir du 16 mai 1930 sur la législation berbère n'a pas été un de ces dahirs de tout repos comme il en est tant dans les tiroirs du peuple marocain. Il a suscité certains orages, orages peu désirés et même bien inattendus».

(*Le Petit Marocain*, 26-3-31).

«De cette affaire peuvent sortir les embarras les plus graves, des résistances, peut-être une insurrection générale appuyée par tout l'Islam... Il (le peuple marocain) s'insurge contre l'atteinte à sa religion, à sa constitution nationale, portée par un décret (dahir) du 16 mai 1930...»

(*La Nouvelle Aurore*, 30-4-31).

Publié le 6 juin 1930, le dahir portant apparemment sur l'organisation de la justice coutumière berbère ne tarda pas à provoquer dans les milieux marocains de longs et vifs commentaires absolument défavorables. L'opinion s'affirma de plus en plus qu'il fallait réagir énergiquement.

De puissantes considérations d'ordre politique, culturel, social, économique et spirituel imposaient à notre élite intellectuelle le devoir de se mettre à la tête du mouvement de protestation contre le dahir incriminé non seulement en tant que décret instituant une «réforme» odieuse pour le pays, mais aussi en tant que symbolisant la stupide hérésie qu'est la politique berbère du Protectorat.

Mais étant dans l'impossibilité, en raison de l'absence pour nous, Marocains musulmans, de toute liberté individuelle, de manifester nos libres opinions, de faire connaître nos doléances, de permettre, d'une manière générale, aux autorités françaises — les seules détentrices du pouvoir réel dans tout le Maghreb — de se rendre compte le plus directement et le plus sûrement possible de l'état d'esprit des milieux marocains, on était donc obligé de recourir à d'autres moyens de protestation.

Quelques semaines après la publication du dahir, un mouvement de protestation commençait à se dessiner vers le 20 juin à Rabat; le 27 juin 1930 à la grande mosquée de Salé et, après la prière rituelle de midi, tous

les fidèles récitèrent de la façon la plus pacifique et la plus émouvante des prières supplémentaires traduisant l'indignation publique contre toute la politique berbère que symbolise le dahir du 16 mai.

Les jours suivants les fidèles s'y rendaient de plus en plus nombreux et aux prières de protestation étaient ajoutés des chapitres coraniques appropriés aux circonstances et susceptibles d'exalter les sentiments de solidarité et de légitime défense des Marocains.

Le «*Ya Latif*» est une prière que les musulmans font chaque fois qu'ils sont affligés d'une grande calamité publique. La prière se terminait par la phrase: «O Sauveur, sauve-nous des mauvais traitements du destin et ne nous sépare pas de nos frères les Berbères».

Des discours avaient été prononcés pour expliquer au public la portée néfaste pour le pays des mesures relatives à la question berbère et insister auprès de lui pour ne pas manquer de sang-froid et pour persévérer dans le devoir envers notre Maghreb en danger. On avait essayé vainement d'étouffer dans l'œuf le mouvement qui s'amplifiait et devenait de plus en plus débordant.

A Rabat le mouvement s'amplifiait de plus en plus. Toute la population prit part sérieusement au mouvement protestataire. D'autres villes ne tardèrent pas à se solidariser avec Salé et Rabat: Fez, Tétouan, Tanger, Casablanca, Marrakech, El-Ksar, Meknès, etc., etc. Bref, l'indignation, malgré la fermeture des mosquées et les diverses tentatives de représailles, était générale et loin de demeurer localisée aux mosquées.

Fez, capitale intellectuelle, métropole de l'Islam maghrébin, ne tarda pas à prendre la tête du mouvement, qui finit par y revêtir une forme beaucoup plus accentuée et énergique que partout ailleurs et elle donna la preuve une fois de plus qu'elle était la ville-cerveau de l'Empire chérifien. Les prières publiques de protestation y étaient quotidiennes et avaient lieu à heure fixe. La grande mosquée Karaouyine était le principal foyer du mouvement. Chaque jour, vers midi, plusieurs milliers de fidèles s'y trouvaient en rangs fort pressés, l'âme torturée par les amertumes des circonstances et le cœur tourmenté par une émotion vivement ressentie. Après la prière rituelle des milliers de voix entonnaient la formule de protestation qui était de rigueur.

Une semaine s'était écoulée sans incident. Les protestataires espéraient que ces prières publiques amèneraient les autorités françaises à réfléchir et à agir avec sagesse et justice. Il n'en fut rien. On paraissait sous-estimer le mouvement d'indignation générale et mépriser les doléances fort justifiées du peuple. Les dirigeants du mouvement, loin de se laisser vite décevoir, n'épargnaient aucun moyen d'intéresser l'Administration aux événements et de l'orienter vers une solution pacifique et satisfaisante. Un comité formé de notabilités marocaines et servant d'intermédiaire

re entre les autorités et les protestataires, avait essayé des moyens de conciliation sans pouvoir arriver à déterminer l'Administration à prendre les dispositions souhaitées.

Le vendredi 18 juillet 1930, la déception ayant chassé le peu d'espoir que l'on s'était efforcé de conserver, la foule impatiente se porta à la mosquée Karaouyine où un discours fut prononcé réprouvant la politique berbère et exaltant la foule assemblée à faire tout son devoir pour empêcher la continuation de cette politique condamnée par le droit, la justice. Malgré son ton parfois sévère, le discours eut dans l'ensemble, un caractère absolument mesuré et courtois. Les policiers chargés de disperser les fidèles en violant la condition sacrée de la mosquée, furent dominés par les protestataires et finirent par se confondre avec eux.

La foule, ensuite, d'un élan des plus impétueux, se transporta massivement au sanctuaire de Moulay-Idris, symbole de l'unité marocaine; on y récita des prières de protestation et un autre discours acheva d'exalter cet immense auditoire.

La foule se constitua en un interminable cortège pour parcourir les principales artères de la ville et aller manifester pacifiquement devant la maison du recteur de l'Université islamique et les autorités françaises.

Arrivés à la résidence particulière du gouverneur de la ville, les manifestants furent reçus à coups de matraques tandis qu'une dizaine parmi eux conduits devant le Pacha, assisté de son contrôleur — un capitaine français — se virent admonestés, menacés et injuriés. Finalement les jeunes protestataires, invités par les autorités, à se rendre sous escorte au tribunal sous prétexte de s'expliquer sur les mobiles de leur manifestation en présence des autorités et des notabilités marocaines, furent surpris de se voir, dès l'arrivée du Pacha, l'objet d'une simple et ridicule machination préméditée par les autorités françaises et exécutée grossièrement, très certainement dans le sens des instructions officielles, par l'ignare et impopulaire bourreau Baghdadi. Les jeunes manifestants furent donc fixés sur le sinistre dessein des mauvais tyranneaux. Aucun notable ne fut convoqué et nulle explication fournie. Le brutal Baghdadi ordonna la fermeture des portes du tribunal. Les sbires armés de matraques garnies de gros clous, en repoussant violemment l'immense foule qui emplissait la vaste cour du tribunal Dar Bou Ali, raflèrent une trentaine de «récalcitrants» dont quelques adolescents de moins de quinze ans et un vieillard de plus de 70 ans. Manifestants et récalcitrants, supposés leurs complices, furent soumis successivement au supplice de la flagellation. Voici, en bref, ses principales modalités :

Chaque victime, couchée sur le ventre, était, pendant plus d'un quart d'heure, livrée mains et pieds liés à des sbires spécialisés dans l'application de cette barbare punition corporelle. Les pieds étant joints et passés dans

une corde formant un anneau au milieu d'un gros bâton et enroulée fortement autour des chevilles du patient; deux hommes tenaient solidement les extrémités du bâton tandis que deux autres, assis, avaient chacun un pied appuyé contre l'épaule du flagellé dont ils maintenaient les bras tout raidés. Ainsi le supplicié, immobilisé, «offrait» passivement son corps à trois cruels flagellateurs qui le rouaient simultanément de coups à l'aide de fouets faits de cordes tressées et trempées dans l'eau pour plus de raffinement dans la cruauté.

La presse française du Maroc asservie pour les besoins de la cause du Protectorat, ne signala cette barbarie que pour l'approuver et en glorifier les auteurs. Rares furent en France les voix qui s'élevèrent pour stigmatiser les procédés inhumains ordonnés ou même tolérés par les représentants de la France, celle des révolutions ayant fait progresser l'humanité, dans le domaine de la liberté et de la civilisation, et pour exiger des sanctions à l'égard des fonctionnaires français et marocains responsables de ces représailles dignes des tyrans les plus sanguinaires du moyen âge. *Le Populaire*, *Monde*, *Le Cri des Peuples*, *Europe*, publièrent des articles bien documentés et purent ainsi sauvegarder la dignité de la presse de gauche. Parmi les journaux de droite, que nous sachions, seule la courageuse *Nouvelle Aurore*, ne crut pas devoir taire les procédés qui avilissent leurs auteurs et portent préjudice à la réputation de tout un peuple: «...Et quelques dizaines de jeunes gens, écrivit la plume autorisée de M. Urbain Gohier, directeur dudit journal, appartenant à l'élite, des artistes, des poètes, des étudiants qui avaient obtenu en France les diplômes des universités françaises et de l'école des sciences politiques, ont été dépouillés de leurs vêtements, couchés sur le sol, maintenus par des policiers, des bourreaux leur ont arraché la peau du dos à coups de fouet, devant la foule silencieuse, sous l'œil du pacha qui avait reçu l'ordre d'un officier français; ils avaient «manifesté» contre le dahir qui violente leur foi et qui biffe l'article premier du traité de protectorat.

«L'officier qui a donné cet ordre-là, ou le général qui le lui a dicté, peut se vanter d'avoir fait plus de mal à la France que s'il avait fusillé cent prisonniers.

«Les incarcérations, séquestrations, déportations, exécutions militaires, multipliées dans toutes les villes importantes, peuvent être oubliées ou pardonnées. Chez une jeunesse ardente, issue d'une race noble et guerrière, les coups de fouet éveillent une haine inexpiable.»

Après la flagellation, les suppliciés furent jetés durant deux semaines dans des prisons infectes et les pères des flagellés furent pris en otages par les autorités françaises. Mais l'agitation, en dépit de ces détestables sévices, ne faisait que redoubler. Les prières publiques quotidiennes devenaient plus imposantes et dénotaient un état d'esprit fort inquiétant.

Vendredi 25 juillet: nouveaux incidents non sans gravité. Le bruit avait couru que des manifestations monstres allaient avoir lieu non seulement pour protester contre la politique berbère, mais aussi contre la barbarie des autorités. Toute la police mobilisée et renforcée était placée aux alentours des mosquées; une compagnie de la Légion étrangère, baïonnette au canon, occupait les principaux points des quartiers de la ville arabe. L'ordre fut intimé aux sbires armés et munis de pleins pouvoirs de pénétrer même dans les mosquées sans nul respect pour l'inviolabilité des lieux saints de l'islam.

Ce grand déploiement de force, imaginé pour jeter l'épouvante parmi la population et l'amener à s'abstenir de toute manifestation hostile au gouvernement, ne tarda pas à se révéler absolument inopérant et, au lieu d'intimider les protestataires, il surexcita la foule déjà indignée et furieuse. La protestation eut lieu malgré tout et contre tous. Fez, en ce jour mémorable, connut un spectacle qui dut lui rappeler *grosso modo* les fâcheuses journées de l'occupation militaire avant et après le protectorat officiel.

Comme l'agitation prenait incessamment de l'extension et accusait des signes de gravité sérieuse, les autorités, dont l'incompétence en matière de psychologie marocaine, se faisait mieux sentir surtout en ces heures difficiles et dont l'imagination se révéla peu fertile en expédients intelligents et efficaces, se leurrèrent complètement en croyant que la simple relaxe des principaux dirigeants du mouvement rétablirait comme par enchantement le calme des esprits et la foi dans les consciences.

Les flagellés, en sortant des prisons, reprirent le plus naturellement du monde et pour de bon l'attitude d'avant. L'opposition s'avérait donc plus active et plus intransigeante. Le comité officieux réapparut de nouveau. Les pourparlers apportèrent cette fois-ci et en fin de compte un résultat: suspension de l'agitation et formation par l'opposition d'une délégation librement élue par la population de Fez pour se rendre chez le Sultan à Rabat et lui présenter des revendications.

Les élections eurent lieu le 22 août au siège du Conseil municipal arabe. Une commission composée d'une vingtaine de notables fut désignée pour prendre en mains la défense contre l'inique politique berbère. Une dizaine parmi les membres de cette commission furent élus pour former la délégation officielle, laquelle comprenait: 1. S.E. Sidi Abderrahman Ben al-Kachi, grand jurisconsulte, ancien juge à Fez et ancien ministre de la Justice; 2. M. Mohammed Lahlou, négociant, ancien président de la Chambre de Commerce et membre du Conseil municipal; 3. M. Abdelouahed al-Fassi, secrétaire général du Conseil de l'Université de Karaouyne et jurisconsulte à Fez; 4. M. Mohamed Ben Mefedel Benjeloun, ancien président de la Chambre de Commerce, actuellement khalifa du Pacha de Fez; 5. M. Dris El Ouezzani, propriétaire; 6. M. Mohamed

Dioury, commerçant, vice-président de la Chambre de Commerce de Kenitra; 8. M. Omar Ben Abd al-Jalil, ingénieur agricole; 9. M. Allal al-Fassi jeune professeur; 10. M. Mohamed al-Ouezzani, journaliste, élève diplômé de l'école des sciences politiques. Ces deux derniers furent empêchés par les autorités françaises de se rendre à Rabat.

La délégation, bien qu'amputée arbitrairement, put se rendre quand même auprès du Sultan. A Rabat, elle fut reçue par la population dans une maison spécialement aménagée pour le défilé des nombreuses personnes qui venaient témoigner leur entière solidarité aux délégués de la capitale intellectuelle du Maghreb.

Ceci était peu fait pour plaire aux autorités qui jurèrent de tout entreprendre pour faire échouer les efforts de la délégation. Les délégations de Rabat et Salé avaient été empêchées même de présenter un mémoire sur la politique berbère. Les délégués de Fez, d'abord grossièrement accueillis et intimidés par le Grand Vizir, avaient pu finalement se faire recevoir en audience par Sa Majesté qui leur avait répondu par la voix du Grand Vizir qu'elle allait examiner les revendications soumises. Les délégués ayant pour mission d'apporter une réponse du souverain, ne pouvaient se retirer comme l'aurait voulu l'Administration. Mais les menaces de celle-ci avaient eu raison finalement de la résistance des délégués sans force pour maintenir leur position.

De retour à Fez, la délégation rendit compte des résultats de sa mission. Le geste maladroit de l'Administration qui la fit renvoyer brutalement et vulgairement, fut l'objet de toutes sortes d'interprétations qui concoururent à accroître l'exaspération des esprits.

Le lendemain, vers dix heures du matin, quelques membres de la délégation étaient arrêtés chez eux sans qu'ils puissent en savoir les motifs. D'où un nouvel élément de mécontentement général qui amena la reprise des prières publiques avec manifestations et bagarres sanglantes dans les rues. Il s'ensuivit des centaines d'arrestations, produits des rafles opérées par les sbires déchaînés pour satisfaire les instincts brutaux de leurs maîtres. Fez riposta par une grève de quarante-huit heures et fermeture des souks. La presse française passa sous silence tous ces événements tandis que la presse étrangère, attentive à l'évolution du mouvement, en rendit compte comme elle le jugea utile; les manifestations dégénérent parfois en émeutes.

Quelques jours après, de nombreuses arrestations ayant été maintenues, les unes se transformèrent en condamnations sans jugement et les autres en mesures d'exil avec ou sans cellule. Quelques autres arrestations furent opérées à Rabat, Salé, Casablanca, etc. L'arbitraire agissait partout en maître absolu.

Nous passons les mille et un mauvais traitements que l'on faisait

subir tant aux exilés qu'aux détenus. A signaler simplement que les prisonniers politiques étaient soumis au même régime que ceux de droit commun. Aucun statut n'existait encore au Maroc pour établir de distinction entre ces deux sortes de prisonniers. On n'effrayerait personne en affirmant que les criminels étaient, volontairement ou involontairement, mieux considérés que les détenus politiques.

Deux mois s'écoulèrent, caractérisés par une agitation intense, mais sournoise des esprits. Tous les événements du Maroc eurent la répercussion qu'ils méritaient dans tout le monde islamique. «Même dans les Indes Néerlandaises, des comités de défense musulmane se sont mis en mouvement. Du bassin de la Méditerranée aux confins de l'Extrême-Orient, animés par l'association militante: Chirket-Islam, musulmans de toutes nationalités, se sont sentis frappés dans leurs convictions, mais peut-être encore plus dans leur prestige.» (*Populaire*, 2-5-31). «Et ce qu'on ignore à Paris est connu, commenté, jugé à Bagdad, au Caire, sous la tente des Senoussi». (*Nouvelle Aurore*: 30-4-31).

Devant la levée des boucliers de l'Islam mondial et peut-être pour prévenir des événements éventuels au Maroc même, les autorités incapables de résoudre les difficultés autrement que par la violence — les leviers de commande étant entre les mains des militaires violents par profession et tempérament — voulurent faire preuve de dispositions conciliantes en remettant en liberté les intellectuels arbitrairement punis. Mais soucieux de leur prestige — si prestige il y avait — auprès de la masse des protégés, il leur fallait échafauder une combinaison qui, en sauvegardant le soi-disant prestige, aboutirait par miracle à l'apaisement des esprits troublés: d'où l'idée du voyage au Maroc du président de la République en octobre 1930. M. Doumergue fit des déclarations officielles qui corroborèrent la politique du Protectorat, cause de l'agitation générale. Arrivé à Fez, il décora le bourreau Baghdadi de la grande croix de la Légion d'honneur.

Ce geste provoqua divers commentaires exprimant l'état d'esprit de la population. Le président, craignant de fâcheux incidents, s'abstint de visiter la ville arabe. Le *Temps* signala, en son temps, l'accueil glacial rencontré par M. Doumergue.

Mais il fallait, cependant, accomplir l'autre but de la combinaison: faire libérer les prisonniers politiques de Fez. Le bruit courut que le président, voulant récompenser la population de Fez de l'accueil... enthousiaste qu'il avait rencontré auprès d'elle! était intervenu auprès du Sultan pour qu'il graciât des jeunes fassis, ceux-ci, bien entendu, passaient pour les prisonniers non des autorités françaises, mais de Sa Majesté chérifienne. La libération fut naturellement accordée par... le Sultan à S.E. M. Doumergue.

La combinaison fut donc exécutée. Mais eut-elle vraiment l'effet at-

tendu? Il est permis d'en douter; car la consécration de la barbarie exécutée par le pacha de sinistre mémoire, Baghdadi, n'était nullement de nature à faire bonne impression sur le peuple qui l'abhorrait et avait encore de ses actes de cruauté des souvenirs bien frais.

Les deux anniversaires de la signature du dahir du 16 mai 1930 ont été célébrés au Maroc et dans tous les pays islamiques avec l'éclat qu'ils méritaient. Des milliers de tracts et brochures répandus à travers le pays, stigmatisèrent la politique berbère du Protectorat. D'imposantes manifestations, des meetings monstres, les nombreux articles de presse, etc., traduisent chaque année l'hostilité des musulmans du monde entier contre cette néfaste politique. Le congrès islamique mondial, à l'unanimité, a condamné la politique berbère et protesté officiellement contre elle.

Au Maroc, les deux anniversaires ont été marqués par des arrestations dont celle d'un vieillard condamné arbitrairement à deux ans de prison et par la réédition du supplice de la flagellation exercée sauvagement sur la personne du vaillant militant Brahim El Ouezzani. *Maghreb* ayant déjà relaté les circonstances de ces persécutions, nous nous dispensons de les exposer à nouveau.

Voici donc succinctement exposée la genèse du mouvement de protestation contre l'ignominieuse politique berbère.

Est-il nécessaire d'insister davantage sur tous les mobiles ayant créé le mouvement et lui ayant donné les aspects graves qu'il a eus?

Il est bien évident que l'extravagante politique berbère a été la cause directe et principale de l'agitation brièvement décrite plus haut. Mais on ne doit pas oublier que la maladresse des gestes de l'Administration et l'illégalité autant que la brutalité des mesures répressives de celle-ci, ont eu des résultats opposés à ceux que l'on escomptait et aggravé les incidents se rattachant au mouvement général marocain.

«Le gouvernement du Protectorat, écrit un journaliste bien averti des choses marocaines, M. Yves Farge, doit rompre définitivement avec ces méthodes extra légales qui, sous couvert de politique indigène, ne sont rien moins que des actes arbitraires, qui viennent *amplifier inutilement, des faits déjà graves en eux-mêmes.*

«Il faut conclure en reconnaissant que d'une façon générale on n'a jamais rien à gagner, à diriger une politique indigène et coloniale, dans l'ombre et dans le silence.

«Car étant sans génie, les méthodes employées sont sans éclat, et comme, en outre, elles renferment des éléments de violence qui tôt ou tard, surgissent à la lumière, cela suffit (et nous venons de le voir dans le cas présent) pour faire apparaître la France sous un aspect qui n'est pas le sien.»

## SECTION 3 :

## LE RÈGNE DE L'INCOMPÉTENCE

La commission qui a préparé le Dahir berbère comprenait les représentants de toutes les administrations françaises, le barreau lui-même était représenté par son bâtonnier. Un seul élément était absent, c'est l'élément marocain à qui s'adressait cette «réforme».

Cette commission en effet n'a entendu aucun Marocain, ni arabe, ni berbère. Au Maroc cette politique s'appelle : politique de *collaboration* et d'*association*. Ceux qui la critiquent sont des antifrançais, des agents de Moscou, de Berlin, de Rome ou de l'Intelligence Service (au choix!) simplement.

En réalité le véritable inspirateur de la commission, c'est M. Surdon. Car les Cordier et C<sup>ie</sup> avec toute leur bonne volonté, ne connaissaient de la question berbère que les inepties répétées par M. Surdon dans ses conférences, lesquelles malheureusement ont acquis un caractère officiel par le patronage effectif que leur accordait un résident dont l'ignorance des choses musulmanes n'a d'égale que l'hypocrisie et l'ambition de certains fonctionnaires en qui il a mis une confiance illimitée.

Ces conférences n'avaient d'autre but que de bafouer la souveraineté du Makhzen que la France s'est engagée à accroître et à défendre.

M. Surdon espérait une direction générale de la justice berbère à la tête de laquelle il serait placé naturellement, en face de cette vieille et gênante vizirat de la justice. Il se contente cependant de la fonction de conseiller technique de la justice berbère, fonction grassement rétribuée. C'est lui qui juge souverainement et arbitrairement tous les conflits qui naissent chaque jour de l'application de l'incohérent dahir berbère. Singulière conception de la séparation des pouvoirs dont le dahir berbère prétend nous donner l'amorce!...

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que rien ne désigne cet homme à une telle fonction, ni son passé administratif (peu brillant d'ailleurs) ni son passé universitaire. Mais voilà, il invoque, paraît-il, le fait d'avoir fréquenté des soldats berbères nord-africains au front... Ce titre peut suffire, peut-être, pour diriger *l'Après-Guerre* (car M. Surdon est également journaliste), mais je ne crois pas qu'il soit suffisant pour permettre à un homme d'une médiocrité notoire de disposer en *souverain* des intérêts vitaux (car il s'agit de la *justice*) de la plus grande partie des habitants du Maroc.

## SECTION 4:

## A PROPOS DU DAHIR BERBÈRE

Le docteur Péchin, député de Paris, vient d'accomplir cet été un voyage au Maroc. Il était chargé d'une mission bien déterminée par la commission de l'armée: l'inspection des organisations sanitaires sur le front marocain.

De retour en France, ce n'est pas d'hygiène qu'il parla à ses collègues de la Chambre, mais de tout autre chose. Car là-bas, au Maroc, certains fonctionnaires de ses amis menacés dans leur situation, ont imploré son secours et lui ont demandé d'être leur porte-parole en France.

Le docteur Péchin a essayé de s'acquitter de sa tâche comme il a pu; il a écrit un article pour «L'Intransigeant», un autre pour la «Presse marocaine». A la Chambre, il a eu l'audace de vouloir répandre ses propos inconscients et intéressés, même parmi nos amis, Chouffet, par exemple.

Cette propagande perfide et mensongère ne nous inquiète nullement, car nous n'avancions aucun fait sans qu'il ne soit rigoureusement exact. Le docteur Péchin a beau traiter les jeunes Marocains de nationalistes fanatiques et de réactionnaires, il ne pourra pas étouffer leur voix qui est juste. Ils réclament le droit de vivre, de s'instruire, d'être régis par une justice équitable. Ils ont raison, ce n'est pas la France qui leur donnera tort. Les efforts du docteur Péchin iront rejoindre simplement ceux de son collègue, l'honorable Guernut.

Mais si nous jugeons inutile de répondre à toutes les divagations du docteur Péchin, nous tenons cependant à relever quelques erreurs grossières de son article sur la justice berbère qui dénotent son ignorance de la question ou sa mauvaise foi.

Le docteur Péchin prétend:

1. Que si la question berbère n'a pas été mentionnée dans le traité du Protectorat, c'est que l'on ignorait l'existence d'un statut spécial berbère, ce qui est inexact. Toutes les personnes qui ont lu les livres écrits sur le Maroc avant le Protectorat savent que les Berbères ont un genre de vie assez différent de celui des Arabes et qu'ils vivent dans un régime communal assez démocratique, celui-là même que la France détruit en prétendant le respecter.

2. Que le Berbère est musulman, incontestablement musulman, mais qu'il n'admet pas le Coran. Cette erreur est grossière et ridicule, il montre que le docteur ne connaît pas le rapport entre la religion musulmane et le Coran.

3. Que la France (au Maroc) observe une stricte neutralité à l'égard des différentes religions: alors que le Protectorat ne subventionne que le culte catholique romain.

4. Le docteur Péchin prétend avoir relevé cette phrase dans un journal arabe «El Fateh» (nous supposons qu'on l'a relevée pour lui étant donné qu'il ne lit pas l'arabe): «Nous acceptons la France amie, non comme suzeraine. Nous vous dégageons de SA TUTELLE PAR LA GUERRE SAINTE».

Nous nous sommes reportés à la collection de cette revue à la date qu'indique le docteur (30 août) et nous sommes heureux de dire au docteur député qu'on lui a joué un tour; cette phrase n'existe pas. Existerait-elle, qu'elle ne changerait rien à l'absurdité de la politique berbère.

5. Le docteur-député nous dit que les Arabes cherchent à fanatiser les Berbères qui sont probablement les gens les plus doux du monde. Oublie-t-il, le docteur-député, que ce sont les Arabes qui ont cru en la parole de la France, en signant un traité avec elle. Sait-il seulement que ce sont des Berbères qui ont fait la guerre du Rif, et que ce sont eux qui se défendent sur l'Atlas?

Pour terminer, nous allons reproduire quelques citations des rapports officiels publiés par «Maghreb» dans son numéro spécial. Ces citations donneront au docteur-député une idée de cette question qu'il ignore encore:

Il est dit dans le rapport des Affaires indigènes à la commission d'organisation de la justice berbère:

«L'INSTITUTION (remarquez bien le mot institution) d'une justice berbère répond donc au principal but qui lui était assigné. Cette réforme a permis d'enrayer d'une manière efficace, la lente mais sûre assimilation des Berbères à la loi coranique.»

Dans le compte rendu des séances de la commission qui a établi le dahir berbère, on peut lire: «Il est question actuellement de consacrer par un texte législatif, l'existence des Djémâas. Il serait intéressant d'examiner si CETTE CRÉATION RÉCENTE mérite d'être sanctionnée. C'est par des mesures administratives, les instructions résidentielles de 1924, que les Djemâas ont été créées, auparavant les Berbères s'adressaient à des arbitres.»

Nous conseillons charitablement au docteur-député Péchin de lire le numéro spécial de «Maghreb» sur la question berbère. Il en tirera beaucoup de profit. Autant que M. Saint lui-même, pourtant auteur du dahir berbère.

## SECTION 5:

## LE DROIT COUTUMIER BERBÈRE

La politique berbère constitue une des principales innovations du régime colonial en matière d'administration directe qu'elle entend pratiquer en s'inspirant du simple prétexte d'une réforme judiciaire réalisée au moyen d'un faux-respect du «droit» coutumier berbère, lequel n'aboutit qu'à désislamiser brutalement la population berbère au profit d'une entreprise d'assimilation à outrance.

Dès le 11 septembre 1914, le résident Lyautey imposa au Souverain du pays un décret qui, en prétendant respecter les coutumes berbères, pose le «principe de la non-islamisation des tribus berbères et de leur exception à la loi religieuse (Chrâa)». «Il constitue la charte légale (!) des tribus berbères, élève dans l'Empire leur coutume (Izref) à la hauteur de la loi religieuse et ouvre toutes les possibilités d'avenir» (Ct. O. Marty, LE MAROC DE DEMAIN).

Les coutumes qu'on prétend maintenir selon un soi-disant vœu des Berbères et une prétendue promesse des autorités du Protectorat, sont archaïques et barbares. En voici quelques exemples: «*La femme et les enfants du sexe féminin font partie de l'héritage; la succession d'une femme veuve décédant sans enfant mâle, même si cette femme a été abandonnée et a dû pourvoir seule à ses besoins, revient aux héritiers de son mari; le viol d'une vierge ou d'une femme mariée entraîne le versement d'une indemnité de 50 douros (250 fr.); l'indemnité accordée au mari trompé par l'amant de la femme est fixée à 75 douros (275 fr.), la «dia» (prix du sang) est fixée à 300 douros (1.500 fr.) pour un homme, à 150 douros (750 fr.) pour une femme*»... (REVUE DES ÉTUDES ISLAMIQUES). Chez les Imaziren «*l'institution de l'appel paraît inconnue en matière pénale. Les peines sont toujours appliquées sur-le-champ. Le seul mode de preuve connu est le serment appuyé d'un nombre variable de co-jureurs. Le testateur ne peut disposer de ses biens qu'avec le consentement de ses héritiers éventuels et dans la mesure où ils consentent. Les femmes berbères n'héritent pas parce qu'elles sont considérées comme inférieures et pour éviter, en cas de mariage, la diminution du patrimoine. En ce qui concerne les co-jureurs, il est dû cinquante serments en matière de crime commis sur la personne d'un homme ou pour avortement provoqué d'un fœtus mâle; trente-sept serments et demi pour un fœtus incertain (le demi-serment est fourni par une femme, par la femme dont les violences exercées sur sa personne ont provoqué l'avortement); vingt-cinq serments sont dus pour le meurtre d'une femme ou l'avortement d'un fœtus femelle ou encore en matière de vol dans les silos, car les Berbères considèrent le grain enfermé*

*dans le silo comme la moitié d'une âme. Si cinquante serments sont exigés pour une âme, vingt-cinq seront nécessaires pour la moitié de cette âme. On exige dix serments en matière de vol d'armes et de gros animaux, pour les blessures entraînant une impotence fonctionnelle, pour les atteintes à l'honneur; cinq serments pour les injures, blessures légères, coups, vol de petits animaux, etc. En droit pénal, existe l'énucléation des yeux par le procédé qui consiste à chauffer à blanc un bloc de fer et à l'approcher assez des yeux pour faire éclater la cornée. Pour apporter la preuve de la propriété, il faut également, comme en droit pénal, cinquante co-jureurs, puisque le champ, pour les Berbères, est assimilé à une âme. Lorsque le différend ne porte que sur les limites du champ, il suffira de dix co-jureurs; pour une contestation sur une partie plus importante du champ, il en faut vingt-cinq. Pour qu'un serment soit annulé, il suffit qu'un seul des co-jureurs se récuse ou refuse de prêter serment.» (G. Surdon, ESQUISSES DE DROIT COUTUMIER BERBÈRE MAROCAIN.)*

C'est ce droit coutumier que les représentants de la France prétendent conserver à la base de l'organisation de la justice berbère.

D'aucuns parmi les berbérissants se déclarent pour une politique berbère dans le sens de celle qui a vu le jour avec le dahir de 1914, dans un but de rapprochement, de fusion de races, «gage de paix, source de tranquillité, de garantie, de durée».

Mais la thèse me paraît fort injustifiable, puisque sur le terrain colonial, ce rapprochement et cette fusion se révèlent impraticables, tant les sentiments, les idées, les besoins, les intérêts des éléments en présence s'affirment opposés par un antagonisme qui ne peut que se développer et s'aggraver à mesure que l'un des éléments ethniques affiche des prétentions à l'assimilation de l'autre et travaille à la résorption de tout ce qui constitue son individualité propre.

C'est donc une hérésie sociologique des plus grotesques que de vouloir, au moyen d'un tel raisonnement, faire croire à la possibilité de réalisation d'une œuvre de l'envergure de celle visée par les protagonistes de la politique berbère. Ethnographes, sociologues, linguistes et juristes se leurrent profondément sur ce terrain.

De plus, la législation berbère, pour ne parler que de celle-là, a été toujours extorquée aux Sultans. Qui ne connaît, en effet, l'opposition irréductible de feu Moulay Youssef qui refusait constamment d'entrer dans la voie de la berbérisation, estimant ainsi que la moindre décision dans ce sens «bouleverserait le Chrâa et décréterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse». (Lettre n° 3.883, du conseiller du Gouvernement au secrétaire général du Protectorat, à la date du 15 juin 1927).

La politique berbère est donc un fait dont toutes les tristes conséquen-

ces ne se sont pas encore révélées et qui, en hypothéquant le sort de notre peuple, pèse lourdement sur nos rapports avec les autorités. Elle empêche tout rassérénement de l'atmosphère actuelle, qui est, sans nul doute, fort peu propice à toute œuvre d'entente et de rapprochement.

Que doivent en penser tous les Français qui considèrent la France, pays des plus grandes révolutions de l'Histoire, comme le guide des peuples et le grand pionnier de la civilisation ?

Doivent-ils tolérer cette politique qui se pratique au nom de leur pays, qui est néfaste pour son bon renom et qui compromet l'avenir de ses relations avec le Maroc et tout l'Islam ?

Ou bien doivent-ils prendre nettement position dans la question berbère pour qu'il y soit mis fin dans l'intérêt de nos deux pays et pour ramener la tranquillité dans les esprits ?

C'est ce que nous espérons.

C'est ce que nous voulons savoir.

## LA POLITIQUE D'ASSIMILATION LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE BERBÈRE

### I. Le tribunal

*«LES DJEMAAS JUDICIAIRES ont été créés dans les tribus de coutume berbère, ces organes ont été dotés de registres spéciaux. LE SYSTÈME COMMENCE A FONCTIONNER. Le moment est venu de déterminer les règles de leur procédure et de leur compétence.*

*Il n'y a aucun inconvénient, d'autre part, à ROMPRE L'UNIFORMITÉ DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE de la zone française, dès lors qu'il s'agit de RENFORCER L'ÉLÉMENT BERBÈRE, en vue du rôle de CONTREPOIDS qu'il peut être appelé à jouer. Il y a même, au contraire, un avantage certain, au point de vue politique A BRISER LE MIROIR.»*

(Extrait du procès-verbal de la commission d'Etudes de la réglementation de la justice berbère. Séance du 8 octobre 1924.)

«Pour fixer la jurisprudence, il faut un juge français habile à dégager dans une affaire le point de droit. Il faut un juriste pour introduire notre méthode à la base de la justice berbère...

«Ce gouvernement veut asseoir ce qui existe... Si on veut arriver au juge français, il faut le faire avec précaution...

« Il s'agit pour la justice berbère de consacrer un *état provisoire*... Il ne faut pas créer, mais prendre des dispositions réservant l'avenir et tendant vers le juge français ». (Séance du 26 février 1930).

« Je vois dans l'avenir des magistrats français chez les Berbères, mais ce n'est pas le moment actuellement. Je ne vois rien, toutefois, qui empêche ce moment d'arriver ». (Séance du 13 mars 1930).

« Le nombre des Djemaâs pourra diminuer graduellement et leurs membres deviendront peu à peu les assesseurs du juge français ». (Séance du 26 février 1930).

## II. L'École

« Il serait, en effet, dangereux, écrit M. R. Gaudefroy Demombynes dans sa thèse de doctorat : *l'Oeuvre française en matière d'enseignement au Maroc, de laisser se former un bloc compact d'indigènes dont la langue et les institutions seraient communes. Il faut reprendre pour notre compte la formule suivie autrefois par le Maghzen (?) «diviser pour régner»*. L'existence de l'élément berbère est un utile *contrepois* à l'élément arabe dont nous pouvons nous servir vis-à-vis du Maghzen. »

.....

« C'EST LE FRANÇAIS ET NON LE BERBÈRE, dit M. R. Gaudefroy Demombynes, QUI DOIT REMPLACER L'ARABE COMME LANGUE COMMUNE ET COMME LANGUE EN CIVILISATION. » Dans ces écoles, ajoute-t-il, « on VEILLE A NE PAS Y INTRODUIRE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE ET DU CORAN... les programmes de 1920 écartent dans toutes les écoles rurales l'étude de l'arabe classique... »

D'une circulaire du Maréchal Lyautey :

« Tout d'abord, nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations [qui s'en sont toujours passées... ; or, notre intérêt nous] **COMMANDE DE FAIRE ÉVOLUER LES BERBÈRES HORS DU CADRE DE L'ISLAM.** »

*Au point de vue linguistique, nous devons tendre à PASSER DIRECTEMENT DU BERBÈRE AU FRANÇAIS; pour cela, il nous faut des berbérisants et nos officiers de renseignements doivent se mettre résolument à l'étude des dialectes berbères (je rappelle à ce sujet ma circulaire du 20 février 1919). Il faut aussi créer des écoles franco-berbères où l'on apprendra le français aux jeunes Berbères. Cette notion a déjà été comprise dans certains postes où les délibérations des Djemaâs ont été consignées sur des registres non pas en arabe mais en français. »*

« C'est l'école française pour l'enseignement et la vie berbère par le recrutement et le milieu; françaises par le maître, berbères par les élèves.

Donc, pas d'intermédiaire étranger. Tout enseignement de l'arabe, toute intervention du « Fqih » (maître musulman), toute manifestation islamique seront *rigoureusement* écartés.

« Nous attirons à nous par le seul fait de notre Université les enfants chleuhs. Nous écartons *délibérément* tout stade d'islamisation, c'est-à-dire de cristallisation. Sur ce point, *l'unanimité* des opinions est faite, ici comme ailleurs. »

(C<sup>t</sup> Paul Marty: *Le Maroc de demain*, page 241).

### III. L'Église

« Le gouvernement français, écrit de Jurquet de La Salle, dans la *Revue d'Histoire des Missions*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, 1<sup>er</sup> septembre 1927, n'a cependant pas borné ses efforts à ce qui vient d'être rappelé; il a été plus loin dans sa politique si rationnelle, de *désagrégation des deux races marocaines*! »

« S'il a tenu essentiellement à l'érection du vicariat apostolique de Rabat sous la direction d'un évêque franciscain, assisté de ses frères en religion, et, *s'il favorise leurs écoles*, c'est qu'il se rend compte de *l'influence considérable* que ces « marabouts » chrétiens exerceront sur les musulmans le jour surtout où ils réussiront à leur faire accepter ce qui est l'âme même de la civilisation française, le christianisme. » « ... On laissera, dit de La Salle, le christianisme agir sur l'âme berbère comme il a agi naguère sur notre âme; ... ce sera sans nul doute faciliter d'une façon très puissante la dissolution du bloc arabe, par conséquent l'islamisme de notre Afrique du Nord au profit de notre civilisation et de notre race. »

*Al-Atlas*, Août 1934.

## SECTION 6:

20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA POLITIQUE BERBÈRE (1914-1934)**Témoignages autorisés**

Au lendemain de l'installation du «Protectorat» de la France au Maroc, on assista à la naissance d'une politique berbère.

La politique berbère? C'est une machine de guerre contre les traités fraîchement signés par la France avec le Maroc, contre le Sultan et le gouvernement marocain vis-à-vis desquels l'Etat français venait de s'engager notamment par le traité de 1912 dit de Protectorat, contre l'Islam, religion douze fois séculaire de la presque totalité des Marocains en même temps que loi civile organique de la société maghrébine, contre la langue et la culture arabes, contre l'ordre et l'union au sein de la société marocaine.

La politique berbère sert donc d'arme tranchante dans le combat mené pour favoriser une entreprise colonialiste d'exploitation, d'assimilation et de prépondérance. Elle poursuit en même temps que la *désarabisation* et la *désislamisation* de notre pays, sa francisation à outrance et même sa christianisation.

Les preuves? Devant leur abondance, nous avons l'embarras du choix. Mais nous donnons, cependant, quelques-unes qui nous paraissent parmi les plus probantes et les plus péremptoires. Voyons, pour commencer, ces témoignages autorisés et irrécusables.

«Tout d'abord, disait Lyautey dans une de ses circulaires, nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations qui s'en sont toujours passées (?) *L'arabe est un facteur d'islamisation*, parce que cette langue s'apprend dans le Coran; or, *notre intérêt nous commande de faire évoluer les Berbères hors du cadre de l'Islam*. Au point de vue linguistique, *nous devons tendre à passer directement du berbère au français...* (Je rappelle à ce sujet ma circulaire du 20 février 1919). Il faut aussi créer des écoles franco-berbères où l'on apprendra le français aux jeunes Berbères. Cette notion a déjà été comprise dans certains postes où les délibérations des Djemaâs (assemblées locales) berbères ont été consignées sur des registres *non pas en arabe, mais en français.*»

Définissant l'action coloniale contre l'Islam, un haut fonctionnaire français de l'administration centrale, Jules Sicard, a écrit, dans son livre: *Le Monde musulman dans les possessions françaises*:

«L'Islam étant dans son génie profond une puissance contraire à nos désirs, à nos aspirations, à nos tendances, qu'on peut apaiser et calmer sans songer à le réduire jamais, il est évident que notre intérêt est d'éviter, dans la mesure du possible, sa propagation chez les peuples soumis à notre empire.»



**Photographie parue dans le n° 12 de «Maghreb», juillet 1933.**

Victor Piquet, dans son ouvrage: *Le peuple marocain et le bloc berbère*, dit en substance:

«Ce qui importe avant tout, c'est de ne pas islamiser davantage et de ne pas arabiser les Berbères.»

Voyons comment les hommes de l'Eglise catholique apprécient l'action du Protectorat:

«Le maréchal Lyautey, écrivait Jean Guiraud dans le *Maroc catholique* (revue de l'évêché) de novembre 1923, a compris combien cet antagonisme séculaire peut servir la politique française.»

Dans la *Revue d'Histoire des Missions* (4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3, 1<sup>er</sup> septembre 1927), de Jurquet de La Salle écrivait également:

«... Le gouvernement français a été plus loin dans sa politique si rationnelle de *désagrégation des deux races (?) marocaines*. Non content de distribuer notre instruction aux populations arabes, il commence à créer pour les Berbères des écoles spéciales où *l'arabe est sévèrement proscrit* et, par conséquence directe, l'Islamisme toujours intimement mêlé, au Maroc, aux études littéraires.»

Le *Maroc catholique* (novembre 1923) disait à propos du maréchal Lyautey:

«S'il a tenu essentiellement à l'érection du Vicariat apostolique de Rabat, sous la direction d'un évêque franciscain, assisté de ses frères en religion, et, s'il *favorise leurs écoles*, c'est qu'il se rend compte de l'*influence considérable* que ces «marabouts chrétiens» exerceront sur les musulmans, le jour surtout où ils réussiront à leur faire accepter ce qui est l'âme même de la civilisation française, le *christianisme*.»

Le Protectorat ne peut donc pas contester qu'il a toujours encouragé la propagande chrétienne contre l'Islam. En agissant de la sorte, il a servi constamment les visées de l'Eglise, laquelle demeure sur le terrain colonial, l'alliée de l'impérialisme. Cédons encore la parole à ce sujet aux intéressés eux-mêmes:

«Un problème se pose, peut-on lire dans les *Annales de l'Académie des Sciences coloniales* (t. V., p. 114, 1932), qui retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales et *aux destinées du Maroc*, non en vue d'une solution immédiate, mais pour envisager les hypothèses possibles de l'Islam dans l'Afrique du Nord et *en particulier au Maroc*. Dans quelle mesure son évolution influera-t-elle sur notre domination?

La thèse du père de Foucauld était d'envisager la christianisation progressive des éléments musulmans. Il la pratiquait d'ailleurs avec infiniment de doigté et de modération, ne comptant que sur le temps et la vertu de son exemple pour faire des convertis.

Il rejoignait sur ce point la thèse un peu simpliste du cardinal Lavigerie, lequel voyant dans les Berbères d'anciens chrétiens convertis par le sabre à l'Islam, pensait qu'il serait assez facile de les ramener au christianisme. Il jugeait d'ailleurs que cette mesure était indispensable pour notre maintien en Afrique du Nord. «L'Empire nord-ouest Africain de la France a 30 millions d'habitants, écrivit-il, il en aura le double dans cinquante ans. Il sera alors en plein progrès matériel, riche, sillonné de chemins de fer et peuplé d'habitants rompus au maniement de nos armes, dont l'élite aura reçu l'instruction de nos écoles. *Si nous n'avons pas su faire des Français de ces peuples, ils nous chasseront. Le seul moyen qu'ils deviennent Français, c'est qu'ils deviennent chrétiens.*»

Dans son «*Miracle*» du Maroc, Henri Bordeaux, de l'Académie française, écrit (p. 275) à ce sujet :

«Le cardinal Lavigerie, résumant l'esprit de la France colonisatrice, fit cette invocation : «Ce n'est pas ta mission, ô France, d'arracher pour prix de ton sang et de ta gloire les trésors des peuples vaincus, ce n'est pas ta mission de les chasser devant toi pour te faire place en les livrant à la mort. Ton génie est de communiquer, au prix des sacrifices, tes sentiments et tes pensées.» Sentiments et pensées imprégnés de dix siècles de christianisme, c'est cela qu'il (Lavigerie) désire communiquer.»

Le célèbre académicien, précisant la pensée qui inspire la politique coloniale, déclare :

«La question religieuse est à la base de toute colonisation : elle seule résoud les autres, l'éducation et l'instruction.»

Un ancien contrôleur civil français au Maroc, Maurice Le Glay, écrit dans une brochure : *L'Ecole française chez les Berbères* :

«Il faut écarter l'enseignement religieux (islamique) et l'enseignement de la langue arabe des écoles berbères et transcrire les dialectes berbères en caractères latins.»

Il conclut ainsi :

«*Apprenons tout aux Berbères, sauf l'arabe et l'Islam.*»

Dans une conférence, Le Glay dit notamment :

«On doit cesser, en tout lieu, de parler arabe, d'écrire, de commander en arabe à des gens qui sont astreints, pour nous comprendre, d'emprunter des tolbas aux zaouias du voisinage, foyers d'islamisme irréfléchi, retardataire et souvent hostile.»

Dans cet ordre d'idées, nous pouvons invoquer d'autres témoignages non moins autorisés et essentiellement caractéristiques du rôle attribué à l'école dans les régions «décrétées» berbères. C'est ainsi que le commandant Paul Marty, ancien haut fonctionnaire à Rabat, écrit dans son livre : *Le Maroc de demain* (p. 241) :

«C'est l'école française par l'enseignement et la vie, berbère par le recrutement et le milieu; française par le maître, berbère par les élèves. Donc, pas d'intermédiaire étranger (!) Tout enseignement de l'arabe, toute intervention du fqih (instituteur musulman), toute manifestation islamique seront *rigoureusement écartés*. Nous attirons à nous par le *seul canal* de notre université les enfants chleuhs. Nous *écartons délibérément* tout stade d'islamisation, c'est-à-dire de cristallisation. Sur ce point, l'unanimité des opinions est faite ici comme ailleurs.»

Dans son ouvrage: *l'Œuvre française en matière d'enseignement au Maroc* (thèse pour laquelle l'auteur s'est servi de documents et de renseignements officiels à lui fournis par les services compétents), R. Gaudefroy-Demonbynes s'exprime ainsi :

«C'est seulement depuis octobre 1923 que nous avons une politique berbère en matière d'enseignement. *Cette politique consiste essentiellement à isoler artificiellement les populations berbères des populations arabes en s'efforçant de les rapprocher de nous dans le plan de leurs traditions.*»

Dans le domaine judiciaire, voici comment s'organise la manœuvre. Dans le procès-verbal de la séance tenue le 8 octobre 1924 par la *Commission d'Etude de la Réglementation de la justice berbère*, nous lisons :

«Il n'y a aucun inconvénient à *rompre l'uniformité de l'organisation* judiciaire de la zone française; dès lors qu'il s'agit de *renforcer l'élément berbère, en vue du rôle de contrepoids* qu'il peut être appelé à jouer, *il y a même un avantage certain, au point de vue pratique, à briser le miroir.*»

A la séance du 13 mars 1930, le président déclarait :

«*A l'esprit de tous est présente cette réforme idéale qui consisterait à installer des tribunaux français chez les Berbères.*»

### **Mobiles réels de la politique berbère**

Ses protagonistes vont jusqu'à prétendre qu'elle se justifie par une soi-disant volonté des Berbères d'être ainsi régis et administrés après leur soumission au pouvoir central et par une non moins soi-disant promesse des autorités françaises de respecter le «statut coutumier» berbère. Mais, au fait, les Français veulent, malgré les Berbères eux-mêmes, s'affirmer plus berbérissants que les plus purs et les plus irréductibles d'entre les Berbères. Ce raisonnement ou cette attitude ne doit pas surprendre, car l'un et l'autre sont, sur le plan du colonialisme, fonctions de la force qui seule fait loi, en tout et partout, foule aux pieds les droits de tous ceux à qui elle manque (provisoirement du moins), se montre capable et coupable

des entorses les plus étranges à la raison et au bon sens. Toute l'explication est là. Ne la cherchons pas ailleurs. Mais pour étayer le démenti catégorique que nous apportons à la prétention des colonialistes en mal de berbérisation, servons-nous de leurs propres témoignages, autant dire de leur propres désaveux.

Dès le début des opérations de guerre connues dans les annales du Protectorat sous l'euphémisme de *pénétration pacifique* et livrées contre le Maroc «insoumis et dissident», on s'était aperçu surtout à la suite de «quelques échecs retentissants et douloureux» que, pour réduire les montagnards marocains dits berbères et les maintenir sous l'obéissance des nouveaux maîtres, le Sultan n'ayant qu'une autorité nominale, il ne fallait pas compter sur «les moyens politiques ordinairement employés jusqu'alors» et qu'il y avait «une technique spéciale» dont il convenait d'user nécessairement dans la guerre en pays berbère. On avait pensé notamment qu'il devait y avoir une «*politique berbère appropriée, à découvrir et à pratiquer avec méthode, pour vaincre ces résistances, désarmer ces hostilités et transformer en auxiliaires ces adversaires dangereux, jugés jusqu'alors irréductibles.*» (*Les Annales de l'Académie des sciences coloniales*, T. V., 1932).

«Les leçons de l'Algérie et de la Tunisie» purent servir les desseins des nouveaux occupants. «Aux soucis et difficultés de leur tâche quotidienne, militaire et administrative» vint s'ajouter l'action d'une équipe de berbérissants en chambre improvisés pour les besoins de la cause, en vue de «faciliter la besogne du lendemain». N'insistons pas sur leur œuvre néfaste qui n'est faite que de négations, de chimères et d'inventions appropriées à la besogne à laquelle ils doivent leurs privilèges, leurs ambitions et leur habitude de se faire prendre pour des gardiens vigilants de la morale et surtout pour des hommes de savoir et des docteurs en sciences marocaines. Voyons rapidement les principaux mobiles de la politique berbère en tant que système d'administration et instrument de domination coloniale.

Dès 1915, une année après l'institution officielle de la politique berbère (dahir «résidentiel» du 11 septembre 1914), le colonel H. Simon, directeur des services des renseignements, publiait dans le premier numéro des *Archives berbères* «*Etudes berbères au Maroc et leurs applications en matière de politique et d'administration*». Il y signalait «toute l'ampleur et montrait toute l'urgence de la besogne».

«Ainsi, dès le début du Protectorat, un premier problème se posait: Fallait-il, à mesure que ces tribus se soumettaient au Makhzen que nous représentions, les administrer comme le vieux pays Makhzen, leur imposer(!) des institutions musulmanes: la justice des cadis et la langue arabe?

Quelques esprits simplistes(!) le pouvaient poser, mûs par un désir d'uniformisation et de centralisation..., mais leur thèse fut *promptement* écartée,

car cette politique eût été grosse de difficultés ultérieures et elle *ne servait* nullement les intérêts français que nous avons à considérer<sup>9</sup>».

Mais, à l'expérience, cette politique berbère pratiquée par le Protectorat, s'est révélée contraire aux intérêts et au prestige français au Maroc comme dans tout le monde de l'Islam. Elle a engendré toutes sortes de difficultés qui demeurent à l'origine du malaise général au Maroc et de la désaffection qui s'y développe à l'égard du Protectorat français.

La besogne à accomplir dans notre pays est très grave, «car elle n'est pas seulement un travail de recherche scientifique(!) sur des dialectes, *mais surtout l'affirmation d'un principe de colonisation que nous voulons mettre en valeur*»<sup>10</sup>.

Des *chaires de berbère* furent créées à l'Institut des Hautes Etudes marocaines de Rabat et à l'école des Langues orientales de Paris où «les instituteurs qui doivent exercer en pays berbère, reçoivent une préparation spéciale». Un collège fut installé à Azrou, au Maroc, en 1925 pour «les élèves berbères susceptibles de recevoir un *enseignement français* assez élevé, sans avoir à aller dans une région de langue et d'institutions arabes».

Au lieu donc de réaliser, conformément aux obligations formelles de la France vis-à-vis du Sultan et de son Gouvernement, l'unification du Maroc pacifié et d'établir dans toutes ses régions une organisation uniforme, les autorités du Protectorat y résistèrent dans toute la mesure du possible sans nul souci des conséquences immédiates ou lointaines d'une telle détermination. Ainsi elles «*décidèrent* de laisser aux tribus leurs coutumes, leur organisation, leurs procédés de gouvernement et leurs chefs naturels»<sup>11</sup>, en y superposant immanquablement des lois françaises, des systèmes d'administration directe et des chefs français, militaires ou civils. Et cette conduite, les autorités du Protectorat la baptisent: respect absolu du statut coutumier et de l'organisation sociale des Berbères. Vraiment, le Protectorat exagère et se moque royalement du plus élémentaire bon sens!

### **Le Sultan s'oppose à la politique berbère et ne la tolère qu'à titre provisoire.**

La politique berbère du Protectorat vit le jour le 11 septembre 1914, date à laquelle fut promulgué le «dahir» organique de la «justice» coutumière berbère.

---

9. 10. 11. *Annales de l'Ac. des Sc. Col.*, T. V. 1932.

Le sultan Moulay Youssef demeura toujours hostile à cette étrange politique en opposition avec les engagements formels pris par le gouvernement français pendant et après l'installation de son « Protectorat » au Maroc.

Moulay Youssef ne put jamais admettre que ce protectorat fût fondé à poursuivre une telle politique pour entretenir et exploiter toutes sortes de divisions parmi le peuple marocain au profit d'une entreprise de prépondérance berbère.

Le sultan Moulay Youssef demeura toujours hostile à cette étrange politique en opposition avec les engagements formels pris par le gouvernement français pendant et après l'installation de son « Protectorat » au Maroc.

Moulay Youssef ne put jamais admettre que ce protectorat fût fondé à poursuivre une telle politique pour entretenir et exploiter toutes sortes de divisions parmi le peuple marocain au profit d'une entreprise de prépondérance colonialiste.

Après la Grande Guerre, c'est-à-dire dès l'époque où Lyautey jugea opportun d'entrer résolument dans la voie de la « berbérisation » du Maroc pour favoriser une francisation de grande envergure, l'opposition du Sultan aux projets résidentiels se révéla des plus irréductibles. Lyautey eut, en ce temps-là, toutes les peines du monde à imposer *momentanément* au Souverain ses innovations hardies et aventureuses.

Sous ce rapport, nous pouvons signaler que lors de la préparation du dahir « portant réglementation des aliénations immobilières consenties par les Marocains appartenant à des tribus reconnues de coutume berbère au profit d'acquéreurs étrangers à ces tribus », la Résidence rencontra de sérieuses difficultés résultant du refus de Moulay Youssef de signer ce dahir tel qu'il lui fut proposé.

« Quand le texte du dahir, écrit Ribaud dans son ouvrage : *Les Djemaâs judiciaires berbères*, fut soumis au Sultan et au Grand Vizir, tous deux opposèrent une vive résistance, affirmant que toute tribu pacifiée devait, comme le reste de l'Empire, être soumise au Chraâ musulman. »

Ribaud ajoute qu'il fallut beaucoup d'efforts et de discussions s'inspirant notamment des nécessités de la pacification pour amener le Sultan à se déclarer *provisoirement* d'accord sur le point de vue de la Résidence. Celle-ci se servit aussi d'un autre argument pour essayer de calmer les appréhensions du Sultan. Elle fit comprendre à ce dernier que l'action de la France au Maroc n'était pas destinée seulement à faire régner l'ordre, mais aussi qu'elle était entreprise « dans l'unique intérêt de l'Islam ». Le Souverain ne se laissa pas persuader facilement. Il se montra très méfiant et fut amené à formuler nettement certaines réserves.

«Sa Majesté, toutefois, écrit encore Ribaud à ce sujet, ne consentit à donner son approbation que si cette réglementation était présentée comme ayant un caractère provisoire, en attendant l'organisation définitive.»

Le maréchal Lyautey ne put finalement que s'incliner. Le dahir sur les aliénations immobilières fut promulgué le 15 juin 1922 comme «portant réglementation des aliénations immobilières consenties par les Marocains appartenant à des tribus reconnues de coutume berbère et non pourvues de Mahakma pour l'application du Chraâ, au profit d'acquéreurs étrangers à ces tribus.»

Ainsi Moulay Youssef fit admettre par le Protectorat le caractère provisoire de la législation berbère.

Cette opposition du Sultan à la politique berbère fut signalée à la Commission d'Etudes de la réglementation de la justice berbère. Réunie le 13 mars 1930, cette commission eut à examiner les moyens de décréter la création de cette justice par un acte du Sultan. Le conseiller du gouvernement chérifien p.i. rappela que «le dahir de 1914 a été longuement discuté au Makhzen» et que «le Sultan, empreint de sa qualité et de son prestige de chef religieux, ne peut que nous dire: faites ce que vous voulez, mais faites-le vous-mêmes». Il ajouta que «le gouvernement a été averti de cet état d'esprit du Sultan»; c'est ainsi que le conseiller du gouvernement chérifien écrivit à ce sujet, le 15 juin 1927 (lettre n° 3888 à M. le secrétaire général du Protectorat):

«... Mais il n'a pas paru possible au Sultan d'entrer dans cette voie. Sa Majesté a fait remarquer que le chraâ a sa procédure religieuse et qu'il lui est absolument impossible de la modifier.

«J'ai maintes fois signalé la position du Sultan dans ces questions berbères. Il admet fort bien que les tribus berbères soient organisées par les soins des autorités françaises... Mais il ne veut d'aucune façon être mêlé à ces questions et prendre par un texte officiel une décision qui bouleverserait le chraâ et décréterait en quelque sorte sa propre déchéance d'Imam, gardien de la loi religieuse. C'est pour lui une question de prestige personnelle aux yeux de ses sujets, et aussi de conscience religieuse à laquelle il est attaché souverainement.»

### **Le dahir du 16 mai 1930: petit chef-d'œuvre de machiavélisme**

La persistance des autorités du Protectorat dans leur politique berbère aboutit au dahir du 16 mai 1930, lequel fut le plus grand démenti infligé par elles-mêmes à toutes les promesses données auparavant à Sa Majesté Moulay Youssef au sujet de la législation berbère qui n'avait officiellement qu'un caractère provisoire, du respect absolu de l'Islam et du maintien intégral de toutes les institutions nationales marocaines, celles-ci ne devant

subir de modifications que dans le sens voulu par une réorganisation moderne et salubre pour le peuple marocain.

En examinant le «dahir» du 16 mai 1930, on est amené à faire les constatations suivantes :

Dans ce décret promulgué au nom du Sultan, la Résidence prétend que le «dahir» du 11 septembre 1914 «a prescrit dans l'intérêt du bien de nos sujets et de la tranquillité de l'Etat de respecter le statut coutumier des tribus berbères pacifiées». Or, nous savons pertinemment qu'il n'en est rien et que la loyauté de Moulay Youssef a été singulièrement récompensée.

Dans ce sinistre «dahir», nous trouvons cette expression : «Dans les tribus de notre Empire reconnues comme étant de coutumes berbères». Elle n'a rien d'absolument véridique. Sans nier que certaines tribus dites berbères possèdent encore des coutumes d'un archaïsme moyenâgeux, nous affirmons que le classement de ces tribus s'est inspiré d'un arbitraire sans exemple.

### La «Justice» berbère et ses antinomies.

En quoi consiste la «justice» coutumière berbère? Tout simplement en ceci : la répression des infractions commises par des Marocains — à quelque région qu'ils appartiennent — en territoire décrété arbitrairement comme étant régi par les coutumes berbères, est de la compétence des chefs de tribus, au lieu d'être confiée aux caïds comme dans les autres parties du Maroc non classées sous l'empire de la coutume (art. 1).

Les «tribunaux coutumiers», sous réserve des règles de compétence qui régissent les tribunaux français du Maroc, connaissent en premier ou dernier ressort des actions civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières. A ces mêmes tribunaux est dévolue la compétence en toute matière du statut personnel et successoral (art. II).

L'appel des jugements de ces juridictions est porté devant les tribunaux d'appel coutumier (art. III). A ceux-ci est également confiée, en matière pénale, la répression de toutes infractions non prévues au premier alinéa de l'art. I. Ils en connaissent en premier et dernier ressort (art. IV).

L'article V organise le contrôle français auprès de ces juridictions. Le prétendu respect des coutumes berbères, affirmé dans le préambule du «dahir» subit dans le texte même un démenti cinglant. Car les art. VI et VII disposent, le premier, que les «juridictions françaises statuant en matière pénale, suivant les règles qui leur sont propres sont compétentes pour la répression des crimes commis en pays berbère, quelle que soit la condition de l'auteur du crime», et, le second, que «les actions immobilières auxquelles seraient parties soit comme demandeur, soit comme défendeur, des

ressortissants des juridictions françaises, sont de la compétence de ces juridictions».

Les considérations politiques et les intérêts de la colonisation se trouvent donc placées au-dessus de toute justice, priment tout droit, méprisent toute morale. Nous n'en fûmes jamais dupes.

L'art. VII du «dahir» du 16 mai 1930 prévoit l'intervention de textes fixant «toutes les règles d'organisation, de composition et de fonctionnement des tribunaux coutumiers». Ces règles feront plus tard l'objet des «dahir et arrêté» du 8 avril 1934 que nous verrons plus loin.

### La portée antimarocaine du «dahir» berbère

La simple lecture ou l'exposé du contenu de ce «dahir» ne révèle pas à tous la gravité des innovations qui en découlent forcément. Un bref commentaire s'impose donc pour souligner le caractère nettement offensif et antimarocain de ce décret. Celui-ci n'est qu'un chef-d'œuvre de machiavélisme colonial. Il symbolise l'abominable croisade livrée par les impérialistes et les prêtres à l'Islam et à la culture arabe. Il constitue par là un engin de guerre contre le pouvoir chérifien et le peuple marocain.

En effet, sans revenir sur la signification de son préambule, il importe de préciser que le décret du 16 mai, par ses art. I et II, fait abdiquer au Sultan, chef incontesté au temporel comme au spirituel, ce double pouvoir dans toutes les régions que le *bon plaisir* de l'Administration décrète comme *étant reconnues* de coutume berbère. Ce n'est pas donc peu de choses, surtout si l'on se place sur le terrain des engagements qui lient la France vis-à-vis de l'Etat marocain.

Cette abdication du Sultan se trouve poussée à l'extrême limite du fait des art. VI et VII, lesquels imposent la *naturalisation française* à toute la partie du Maroc dénommée berbère. Cette *francisation* atteint même les Marocains non reconnus *seulement dans leur région d'origine*, comme étant régis par la coutume berbère et tout ce qui s'ensuit...

A ces *innovations*, il convient d'ajouter celle que constitue la *consécration de la coutume comme loi régulière imposée* à une grande fraction du peuple marocain, malgré la *résistance* de nos Sultans et par *défi* aux engagements et aux promesses solennels de la France.

### L'impraticabilité de la politique berbère

Nous ne voulons pas conclure ce bref commentaire sans rappeler que la législation berbère se trouve *pratiquement* devant d'insurmontables obstacles, d'inextricables difficultés d'application. Car il ne suffit pas de consa-

crer le principe de la coutume comme droit régissant le territoire dit berbère. Il faut aussi spécifier et régler la ou les coutumes applicables.

Est-ce possible quand on se prétend mû par le souci de respecter *tout* le «statut» coutumier de *toutes* les tribus, en exécution d'un soi-disant engagement formel qui leur fut *généreusement donné*? Est-ce possible encore quand on est en présence de coutumes qui changent non seulement entre tribus, mais également entre fractions d'une même tribu? Peut-on être sûr de résoudre entièrement le problème en lui donnant une solution aussi simpliste que celle d'élaborer autant de codes coutumiers qu'il y a de tribus, de fractions et de sous-fractions de tribus?

Ce ne sont là que des difficultés fondamentales qui surgissent, de prime abord, devant qui raisonne tant soit peu sur l'application de la législation berbère du Protectorat. Et ce ne fut pas le mérite de MM. les berbérissants d'avoir fait preuve de compétence et de sens pratique pendant qu'ils forgeaient l'instrument qui leur était demandé. Mais, c'est bien malheureux à dire, cela ne les empêcha pas de faire leur *besogne* et de nous faire payer très cher le prix de leurs errements et de leurs combines.

### Réaction et répression

On saisit, maintenant, pourquoi la promulgation du «dahir» du 16 mai 1930 fut *nécessairement* suivie d'une réaction énergique du peuple marocain, lequel, chose toute naturelle, trouva un grand appui auprès de l'opinion et des masses de tout le monde arabe et musulman. On ne l'ignore point en «haut lieu», soit à Rabat soit à Paris, Tout a été relaté en son temps dans cette revue même. Tous ceux qu'intéresse le *mouvement latifiste* contre la politique berbère pourront s'y reporter<sup>12</sup>.

Le Maroc connut à cette époque une crise politique très aiguë, qui finit par y établir un «climat» difficilement imaginable à cause des brutalités et des iniquités qui pesaient sur les Marocains désarmés devant une administration omnipotente et déchaînée dans sa colère répressive. Nous n'exagérons point. Voici, d'ailleurs, quelques témoignages de Français qui se sont livrés sur place à une enquête objective:

«... Et quelques dizaines de jeunes gens<sup>13</sup>, écrivait Urbain Gohier dans la *Nouvelle Aurore* du 30 avril 1931, appartenant à l'élite, des artistes, des poètes, des étudiants qui avaient obtenu en France les diplômes des universités françaises et de l'école des Sciences politiques, ont été dépouillés de leurs vêtements, couchés sur le sol, maintenus par des policiers, des bourreaux leur

12. Consulter également la brochure: *Tempête sur le Maroc ou les erreurs d'une politique berbère*. Rieder, éd., 1931.

13. L'auteur de cet article fut le 3<sup>e</sup> de la série des suppliciés.

ont arraché la peau du dos à coups de fouet, devant la foule silencieuse, sous l'œil du Pacha qui avait reçu l'ordre d'un officier français; ils avaient «manifesté» contre le dahir qui violente leur foi et qui biffe l'art. 1<sup>er</sup> du traité de Protectorat. L'officier qui a ordonné cet ordre-là, ou le Général qui le lui a dicté, peut se vanter d'avoir fait plus de mal à la France que s'il avait fusillé cent prisonniers. Les incarcérations, séquestrations, déportations, exécutions militaires, multipliées dans toutes les villes importantes, peuvent être oubliées ou pardonnées. Chez une jeunesse ardente, issue d'une race noble et guerrière, *les coups de fouet éveillent une haine inexpiable.*

...De cette affaire peuvent sortir les embarras les plus graves, des résistances, peut-être une insurrection générale appuyée par tout l'Islam... Le peuple marocain s'insurge contre l'atteinte à sa religion, à sa constitution nationale, portée par un décret (dahir) du 16 mai 1930...»

*Mousslim Barbari*, dans *Tempête sur le Maroc*, donne une idée plus précise de ce supplice corporel :

«Au temps légendaire 1900-1912, plus d'un patient est passé dans l'autre monde en le subissant. A tour de rôle, pendant que le vieux Baghdadi (ancien pacha de Fèz) comptait sur son chapelet les coups reçus sur les fesses et les reins, ils (les suppliciés) ont été allongés face à terre, les mains et les pieds maintenus solidement en place par des *mokhazni* (gardes) pendant que deux autres les frappaient rageusement à coups de lanières de cuir. Les malheureux furent bientôt à bout de souffle. Leurs vêtements déchirés laissaient voir des plaques ecchymosées et saignantes. Quiconque a subi un supplice pareil s'en souviendra toute sa vie. On ne peut le comparer au passage à tabac des polices européennes. D'autres instruments de torture leur étaient réservés. Imaginez une grosse poutre, attachez-y une corde par ses deux bouts de telle sorte qu'elle forme un arc, faites passer les pieds du malheureux dans cet arc, tournez la poutre sur elle-même, elle les tiendra fortement serrés; élevez-la à la hauteur d'un mètre par deux *mokhazni* et vous mettez la victime dans la plus désagréable posture, les pieds levés haut, le torse pendant et la tête traînant par terre. Aux impitoyables *mokhazni* est ainsi offerte la plante des pieds du patient sur laquelle tombe une pluie de coups.

Il existe à Paris une Société protectrice des animaux. Elle prend la défense des lapins et des chiens sur lesquels les physiologistes font des expériences après avoir pris soin de les anesthésier. Que ne fait-elle le voyage au Maroc? Elle constaterait qu'on torture des êtres humains sans anesthésie et pour quel crime!... Et cependant ne sommes-nous pas sous l'égide de la France, cette France qui a fait la Révolution de 89, exécuté des rois pour la libération des peuples, soutenu la grande guerre pour sauver des «barbares germaniques» la «civilisation»?

Dans *Europe* (septembre 1930), M. Emile Dermenghem, examinant la question berbère au Maroc, écrivait :

«Quand j'étais au Maroc en 1926 et 1928, au moment des affaires du Rif, j'ai pu goûter moi-même cette atmosphère étouffante d'Okhrana et de Guépéou, savourer ce régime de l'adjudant Flik qui n'a pas trouvé de Courteline pour l'évoquer, et dont l'époque «Taisez-vous, méfiez-vous, les oreilles ennemies vous écoutent» ne donne qu'une faible idée».

**Pour la «trêve»!**

La situation empirait. On craignait des difficultés. Pour essayer d'amener une «détente», le Président Doumergue fut dérangé de l'Elysée et envoyé au Maroc en messenger de la «trêve». Pour préparer le voyage présidentiel, certaines mesures préventives furent prises: l'arrestation et l'envoi en exil dans diverses localités de l'Atlas et du désert de nombre de *militants latifistes*. Pendant que ceux-ci connaissaient les rigueurs de ce régime, M. Doumergue assistait au Djebel Hébrid à l'exécution de diaboliques danses du ventre! Durant son séjour sur la terre marocaine, il adresse la «bonne parole» au peuple déçu et méfiant. Le moment était mal choisi pour avoir l'attention de ce peuple. Et puis, ce n'était pas bien commode de se faire entendre de lui quand, par exemple, *Radio-Maroc*, lequel, d'ailleurs, s'y prêtait merveilleusement bien, ne pouvait faire parvenir le message présidentiel jusqu'aux foyers marocains.

A Fès, M. Doumergue trouva le vide devant lui. La ville arabe ferma deux jours comme pour un «hartal hindou». L'ancien chef de l'Etat français ne put se hasarder à visiter le centre de la Médina. Cela suffit à montrer quelle était la situation politique générale.

Donc, comme le reconnaissait un grand quotidien français, le *Petit Marocain* (26-3-31):

«Le dahir du 16 mai 1930 sur la législation berbère n'a pas été un de ces dahirs de tout repos comme il en est tant dans les tiroirs du peuple marocain. Il a suscité certains orages, orages peu désirés et même bien inattendus».

Depuis, tous les ans, l'anniversaire de ce dahir est commémoré, aussi bien au Maroc qu'en Orient, comme un jour de deuil et de protestation. Tout ceci finira par convaincre les autorités françaises que la politique berbère du Protectorat n'a jamais été qu'une lourde gaffe et un non-sens politique préjudiciable aussi bien à la France qu'au Maroc et à l'Islam.

**Le mal continue: les décrets des 8 avril et 15 septembre 1934**

Mais, aujourd'hui, il n'en est encore rien. La Résidence, malgré les assurances que ses agents peuvent nous donner sur le *caractère provisoire* de la législation berbère, ne donne pas l'impression qu'elle envisage résolument une éventualité telle que l'abolition de cette législation indésirable. Nous n'en voulons pour preuve que le dahir et l'arrêté viziriel du 8 avril et aussi l'arrêté du 15 septembre 1934.

Voici, en quelques mots, comment se présente la nouvelle situation: commençons, d'abord, par enregistrer une modification importante: la compétence du tribunal français instituée dans les régions «berbères» par

le dahir du 16 mai 1930, se trouve abolie par les nouveaux décrets. Il va sans dire qu'il y a là un résultat dont il n'y a pas un seul Marocain qui ne se félicite. C'est donc un grief qui tombe et qui fut des plus sérieusement et violemment reprochés à la «justice» berbère telle que l'organisait le «dahir» de 1930.

Mais du fait des décrets des 8 avril et 15 septembre 1934, la solution du problème est loin d'être ce qu'on espérait. La modification qu'ils apportent sur ce point ne peut et ne doit être qu'un pas vers la solution adéquate: *l'abrogation totale de la législation «berbère»*.

Par ailleurs, s'il faut se déclarer satisfait d'une telle révision partielle, il ne peut en être ainsi en ce qui concerne l'*innovation* qui résulte des textes du 8 avril et du 15 septembre 1934.

Car, élaborés par application de l'art. VIII du «dahir» du 16 mai 1930, ils ne se contentent pas d'organiser pratiquement les juridictions coutumières — ce qui prouve déjà la volonté du Protectorat de continuer ses errements et de persister dans ses gaffes politiques — mais ils imposent ces mêmes juridictions au Sultan et au Makhzen central en les décrétant *institutions chérifiennes*, relevant directement du Sultan et fonctionnant sous son égide. C'est un tour de force exécuté avec une audace extrême. L'installation de la «justice» coutumière au sein du palais impérial apparaît comme une tache noire qui souille la blancheur immaculée de l'auguste demeure, une manœuvre qui compromet l'autorité chérifienne et un subterfuge qui est utilisé pour camoufler le caractère et les visées de l'entreprise berbère.

Bref, la «besogne» du dahir du 16 mai 1930, sauf sur le point de la révision qui a été signalée plus haut, n'a fait que recevoir par les dernières mesures, une confirmation dans son esprit. C'est une aggravation intolérable.

Le décret de mai 1930 a posé le principe d'une *innovation*. Les trois nouveaux décrets sont venus *réaliser* cette même innovation en l'*aggravant*, bien entendu, *du patronage direct et permanent du Sultan et du Makhzen*. A ces griefs que nous invoquons à l'encontre des décrets en question, il faut ajouter ceux formulés au sujet du «dahir» du 16 mai 1930. L'ensemble de ces griefs représente les graves dangers qui découlent incontestablement des nouveaux textes; la suppression du tribunal français proprement dit en «pays berbère» reste le seul avantage qui résulte de la révision en question.

### **Conclusion: il faut abolir la législation berbère**

La situation s'est trouvée donc compliquée par l'intervention des nouveaux décrets berbères. Malgré l'amélioration qu'ils constituent, la question berbère se trouve gravement confirmée et organisée. Il va falloir que le gou-

vernement réfléchisse à cette situation complexe et y applique résolument et définitivement le remède nécessaire.

Le remède? Il est simple, logique, inévitable enfin de compte: l'abolition totale — par le moyen que ce même gouvernement juge utile et opportun — de la politique et de la législation berbères. Oui, c'est bien le remède efficace qui s'impose ou s'imposera.

Si les autorités n'entendent pas s'engager dans cette voie, le peuple marocain, tout en appelant au gouvernement français contre la politique de ses représentants au Maroc, intensifiera la lutte sur ce terrain, afin de faire admettre au Protectorat que le problème berbère ne postule qu'une seule solution qu'il faudra bien qu'il se décide à lui donner, à savoir *sa disparition pure et simple*. On ne saurait trop l'affirmer. Car la trêve sur ce terrain est à ce prix.



## *Espagne — Maroc*

### SECTION 1:

#### LA POLITIQUE MAROCAINE ET ISLAMIQUE DE L'ESPAGNE

Après l'avènement de la République en Espagne, les hommes de la Révolution ont pensé donner au problème marocain la solution la plus logique et la plus conforme à l'idéologie au nom de laquelle ils ont renversé le trône chancelant des Bourbons: ils ont pensé évacuer leur zone de Protectorat du Maroc et remettre leur mandat à la SDN. Le ministre Caballero n'avait pas fini de prononcer son fameux discours que déjà les protestations du Quai d'Orsay et du Foreign Office pleuvaient à Madrid. L'Angleterre craint la présence d'une nation forte devant Gibraltar, la France ne voit pas avec un œil favorable la remise de la question marocaine sur le tapis international; quant à l'Italie et l'Allemagne, elles avaient posé leur candidature à Genève. Le Maroc, une fois de plus, allait devenir la cause d'un conflit international.

L'Espagne se voyait donc obligée de rester au Maroc. D'ailleurs la présence de l'Espagne, avec laquelle nous sommes liés par de longs siècles d'histoire et de vie commune, est préférable à la présence d'une autre puissance. Un homme d'Etat espagnol, auquel je faisais part de ces sentiments me répondit:

— En somme, vous préférez l'ennemi le plus faible?

— Certes, répondis-je, entre deux maux nous préférons le moindre. Le colonialisme est un mal en lui-même à nos yeux. Mais nous savons que l'Espagne n'a pas de visée d'hégémonie sur le monde, ni de visée impériale. D'autre part sa zone au Maroc étant bien pauvre, le seul intérêt qu'elle peut en tirer est un profit moral.

— L'Espagne, répondit mon interlocuteur, dans le passé, a su faire de ses colonisés des hommes, ayant une conscience d'eux-mêmes et capables de se dresser contre elle pour réclamer leur liberté et leur indépendance. C'est à son honneur.

La République espagnole a donc pris la résolution de poursuivre au Maroc une politique libérale, tendant à rendre la zone de plus en plus autonome. Malgré la pression de la Résidence de Rabat, des réformes ont été accomplies, comme les élections des municipalités, l'ouverture de deux collèges, l'envoi d'une mission d'étudiants à Madrid, l'institution d'une commission pour l'enseignement de l'arabe, etc.

À côté de ce mouvement en faveur du Maroc, qui est un mouvement politique, s'en dessine un autre dans la péninsule dont la tendance est culturelle et historique. C'est le mouvement pour la Renaissance de l'histoire de l'Espagne musulmane.

En effet, cette période de l'histoire de l'Espagne, période la plus glorieuse a été, soit défigurée, soit systématiquement bannie par l'obscurantisme et les préjugés — en grande partie des hommes de l'Eglise. Un de mes amis, le député Marial, me disait qu'il n'a connu l'histoire musulmane de son pays que dans les livres étrangers.

Mais ce mouvement en faveur de l'Islam, heurte les sentiments impérialistes de certains colonialistes français, comme il fallait s'y attendre. Ce fut d'abord M. Lacharrière, professeur à tout faire et rédacteur du *Bulletin de l'Afrique française*, qui donna le cri d'alarme. Le mois dernier, ce fut le tour de *La Dépêche Coloniale*, qui a publié un article de son correspondant à Tanger intitulé: la politique islamique de l'Espagne, où les faits historiques les plus sûrs sont défigurés et où la politique libérale de l'Espagne est raillée et prise à parti. Mais le mensonge et les calomnies ne briseront pas l'élan d'un peuple libéré qui se penche sur son passé et veut tirer gloire d'une civilisation bienveillante, à laquelle il a collaboré et qui lui a épargné les ténèbres et la barbarie du moyen âge occidental.

C'est pendant huit siècles que les Arabes sont restés en Espagne (et non pas trois comme le prétend *La Dépêche*). C'est-à-dire plus longtemps que ne sont restés les Romains. Il y a eu un mélange intime de races tel qu'aujourd'hui encore des milliers de familles arabes vivent en Espagne et des milliers de familles espagnoles islamisées vivent au Maroc et ailleurs. C'est par mauvaise foi que *La Dépêche* prétend que «la domination des maures en Espagne pose la démarcation entre deux races qui ne peuvent se comprendre, s'entendre, se conjuguer». Cette assertion est contraire à tout ce que les savants historiens, tels que Dozy, Gustave Lebon et Lévy-Provençal, ont pu constater. «On reconnaîtra, dit Lebon, que ce mélange de chrétiens, de berbères et d'arabes, répété pendant huit siècles dans un milieu identique dut finir par produire une race nouvelle».

Les témoignages sur la splendeur de la civilisation musulmane espagnole ne manquent pas. De grands savants et de grands historiens ont rendu à l'œuvre de nos ancêtres l'hommage magnifique qu'elle méritait. Nous nous contenterons de reproduire un extrait d'une conférence sur l'histoire de la médecine en Espagne, qu'un grand savant, M. le Pr. Forgue, membre de l'Institut vient de faire sous la présidence de l'ambassade d'Espagne à Paris et qui prouve combien le rôle de la civilisation musulmane fut grand dans la civilisation occidentale actuelle. «Si vous voulez, dit le professeur Forgue, mesurer avec justice quelles ont été la portée et la durée de cette exportation, hors d'Espagne, de la Science, par la traduction des livres arabes, de leur action éducatrice prolongée, dans les centres médicaux de l'occident, l'exemple de notre Ecole de Montpellier en est la plus saisissante et précise démonstration... Jusqu'en 1534, on continue à lire dans notre école, les auteurs arabes. Ailleurs, il en est de même... c'est aussi un témoignage rendu aux qualités de lucidité et de méthode didactique des écrivains scientifiques de la nation arabe.

«D'autre part, c'est à l'extrême pointe espagnole de l'Empire islamique, vers l'ouest, qu'un mouvement de ferveur scientifique entraîne vers les bibliothèques musulmanes de l'Espagne, une équipe nombreuse, avide de science, dénuée, qui, dans la riche réserve des copies et commentaires arabes, va retrouver, sous une forme indirecte et enrichie, la pensée antique».

Que les Espagnols se passionnent aujourd'hui pour ce passé grandiose, rien d'étonnant. L'étonnant, au contraire, c'est qu'ils aient attendu si longtemps. Il est vrai que l'Espagne, n'était point libre et que les recherches sur le passé musulman ne faisaient point l'affaire de l'Eglise.

Pour rendre hommage à la science arabe, la République a décidé d'ouvrir un institut d'Etudes islamiques. Ce fait révolte *La Dépêche Coloniale*. Il n'y a là pourtant qu'un fait normal, toutes les nations civilisées possèdent des instituts de ce genre, à commencer par la France.

L'Espagne, pays que ce sujet intéresse le plus, vient en retard, mais elle est venue quand même. Nous sommes d'autant plus heureux de signaler ce fait, qu'à la tête de ce mouvement se trouve un de nos meilleurs amis, le très estimé savant Fernando de Los Rios, ministre de l'Instruction publique et un des leaders du Parti socialiste espagnol.

Il n'appartient pas aux colonialistes d'être plus forts que les événements et de diriger la marche du monde. Nous avons un passé brillant, nous ne l'oublierons pas. Nous savons très bien «que les peuples ne meurent que lorsqu'ils cessent de se souvenir». L'Espagne est appelée, si elle sait profiter des circonstances, à jouer un rôle considérable dans le monde musulman. Son présent et son passé la rendent digne de cette noble mission. Il n'est point besoin d'asservir un grand nombre de musulmans pour

être puissance musulmane, comme le veut le correspondant de *La Dépêche*. L'Espagne est islamique par son passé, ses traditions. Le quart de son vocabulaire dérive de l'arabe. Les musulmans n'ont pas seulement laissé des vestiges et des monuments grandioses, mais ils ont laissé une âme et l'influence d'une culture puissante. «Tous les avantages de l'Espagnol, dit le Comte de Keyserling, résident dans l'éthique, c'est-à-dire, dans le caractère. Il est l'Africain éternel, au meilleur sens du mot. Il faut donc qu'il le demeure, car tant qu'il conservera sa substance, il le restera dans toutes circonstances».

*Maghreb*: n° 3, août 1932.

## SECTION 2:

### L'ESPAGNE ET LE MAROC AVANT ET APRÈS L'AVÈNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

Après la conférence d'Algésiras en 1906, le Maroc se trouva en complication avec la France et l'Espagne; cette dernière, moins active que l'autre, occupa, un certain nombre de ponts dans les massifs du Gourougou et des Guelaya. Mais l'accord hispano-marocain du 19 novembre 1910 régla l'évacuation des territoires occupés et l'organisation d'une politique marocaine avec des instructeurs espagnols.

La crise marocaine se termina par l'établissement officiel du double «Protectorat» de la France et de l'Espagne dans l'empire chérifien. La convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 demeure la base du régime dont l'instauration fut confiée à l'Espagne au Maroc septentrional. Cette convention fut, aux dires d'un diplomate français, «une des pilules les plus amères que la diplomatie française ait jamais avalée». Voyons en quoi elle consiste:

Par cette convention, l'Espagne se chargea indirectement vis-à-vis du Maroc de *veiller* à sa tranquillité publique troublée par l'intervention étrangère et les intrigues de certains agents européens dont la rivalité était un germe fécond et continu de désordres et de complications, et de lui *prêter son assistance* en vue de l'introduction des réformes dont il aurait *besoin*.

Le Sultan nomme son représentant dans la zone, d'accord avec l'Espagne qui y est représentée par un haut Commissaire et lui donne «une délégation générale et permanente» pour exercer, avec l'approbation du haut Fonctionnaire espagnol, *tout le pouvoir législatif*. Le haut commissaire est seul qualifié pour représenter le pouvoir chérifien auprès des agents étrangers (art.1). A l'étranger, les sujets marocains de la zone sont placés «sous la protection des agents diplomatiques et consulaires de l'Espagne» (art. 22) et tous «les accords internationaux conclus à l'avenir par Sa Majesté chérifienne ne s'étendent à la zone d'influence espagnole qu'avec le consentement préalable du gouvernement de S.M. le roi d'Espagne.» (art. 26).

Cette convention fixe la base juridique du régime de protection institué dans le nord du Maghreb. La France et l'Espagne, obligées de par les traités internationaux de respecter l'intégrité du Maroc, purent la maintenir en sauvegardant l'autorité civile et religieuse que le Sultan continue d'exercer *également* dans les deux zones d'influence française et espagnole. La zone riffaine ne constitue donc pas un territoire indépendant et séparé du reste du Maghreb. C'est, comme elle le fut toujours, une province intégrante de l'empire chérifien où S.M. le Sultan exerce encore, quoiqu'indirectement, l'intégralité de ses pouvoirs temporel et spirituel.

Cependant, la zone jouit d'une autonomie générale sans laquelle l'Espagne ne pourrait facilement exercer son assistance en vue de la réorganisation indispensable de cette province chérifienne. Cette autonomie, tout en se conciliant avec le principe fondamental et indestructible du maintien de l'intégrité du Maroc grâce à l'exercice du pouvoir législatif par un haut représentant du Sultan, le Khalif, qui gouverne sans régner, dégage toute l'administration de l'autorité directe de S.M. le Sultan et par conséquent de l'ingérence de la France. L'intervention effective d'une tierce puissance eût signifié un condominium pur et simple. Cette ingérence est d'autant plus exclue de la zone que l'Espagne y a contracté vis-à-vis du Maroc les mêmes obligations que la France dans le reste de l'Empire. L'absence de toute immixtion de la France ou de l'Espagne dans leurs sphères d'influence marocaines demeure incontestable aussi bien de par les traités que de par les déclarations et rapports officiels dont nous ne citons que ce passage tiré de l'exposé des motifs du projet de loi portant approbation par le Parlement français de la convention du 27 novembre 1912: «Consolider en zone espagnole des emprises françaises politiques, financières ou administratives, c'était *accuser des arrière-pensées, maintenir des causes de friction, prolonger cette tension locale aussi contraire aux intérêts qu'au désir des gouvernements, c'était surtout retenir dangereusement une part de responsabilité dans les actes d'une administration étrangère*. Nous nous sommes donc efforcés de faire à l'Espagne, autant qu'il dépendait de nous, place

nette, de lui attribuer sa *liberté d'action* comme aussi la *plénitude des responsabilités*». De tels motifs furent sanctionnés par le Parlement français qui vota à mains levées, sans nulle discussion, l'approbation de la convention franco-espagnole de 1912.

Cette liberté d'action comme cette plénitude des responsabilités reconnues à l'Espagne lui évitent des heurts avec l'autre puissance assistante de l'Etat marocain et lui permet de coopérer effectivement, fructueusement et amicalement avec une partie du peuple marocain et les hauts représentants chérifiens dans la zone. Cette action séparée de l'Espagne dans cette dernière doit s'exercer conformément aux obligations qui découlent des traités dans l'intérêt de l'Espagne elle-même. La coopération hispano-marocaine ne peut être réelle et salutaire pour les deux peuples que dans la mesure où elle reste basée sur l'entente cordiale et continue des associés dans cette même coopération. Cette entente n'est d'ailleurs pas exclusive de toute celle qui l'appuie, la renforce et lui facilite les moyens de réalisation et de consistance. Mais l'entente avec le peuple marocain pour entreprendre utilement son action coopérative au Maroc est pour l'Espagne la plus loyale, la plus féconde, la plus durable et, par suite, la plus indispensable. Ceci est l'évidence même et n'a nullement besoin d'une démonstration, les idées douteuses étant seules susceptibles d'une preuve convaincante.

Tels sont les principes directeurs qui doivent inspirer la politique marocaine de l'Espagne. Les engagements pris par celle-ci, le bon sens, et l'intérêt des deux peuples espagnol et marocain associés dans l'œuvre de réorganisation générale du pays marocain, impliquent nécessairement une telle conception du rôle de l'Espagne au Maroc.

Mais en examinant les faits et événements du passé nous constatons, hélas! que les anciens représentants du gouvernement madrilène au Maroc n'ont jamais pu pratiquer une telle politique qui eût évité tous les malentendus et les antagonismes qui, malheureusement, dominaient les rapports hispano-marocains et trouvaient un aliment inépuisable dans des pressions tierces s'exerçant aussi bien en Espagne qu'au Maroc.

La monarchie espagnole avait méconnu les enseignements fort utiles et impérissables de l'histoire de la Péninsule et n'avait donné réellement la preuve d'aucun souci des devoirs qui résultaient pour elle des obligations contractées. La conception qu'elle s'était faite, sinon théoriquement, du moins en pratique, de sa mission marocaine, était à l'antipode de ces dernières; tout en constituant une source de périls et de désavantages pour l'Espagne et le Maghreb, la politique monarchique entretenait entre Espagnols et Marocains une opposition d'idées, de sentiments et d'intérêts. Cette *opposition* engendrait continuellement une rivalité armée, intermittente et une révolte sournoise et permanente. Cette politique était basée sur la manière brutale et stérile, le despotisme le plus exécrationnel et l'opposi-

tion réactionnaire à tout progrès et développement de la zone conformément aux engagements des protecteurs et aux droits des protégés. Elle s'encombra des méfaits des mauvaises inspirations, de la soumission aveugle et humiliante aux influences intéressées du dehors et de l'absence de tout esprit de compréhension et d'entente loyale chez les hauts fonctionnaires espagnols du Maroc qui trouvaient des encouragements absurdes et des complicités malveillantes auprès de certains hauts dignitaires marocains dont l'âge, l'esprit réactionnaire et les événements faisaient des instruments dociles entre les mains des despotes de la monarchie disparue. Primo de Rivera, Silvestre, Bérenger, Jordana, furent les sinistres protagonistes de cette funeste politique qui, comme le disait M. Salvador Corbella Alvarez dans la *Presse Marocaine* du 25 juin 1931, valut à l'Espagne 8 milliards de pesetas et 60.000 morts. «En un mot, ajoutait-il, l'Espagne a perdu 20 ans pour avoir donné le monopole de son action au Maroc à des militaires courageux, mais absolument ignorants de tout ce qui représente un travail de réorganisation et de développement du pays.»

La disparition de la Monarchie, en libérant l'Espagne de ses souffrances matérielles et morales, engendra une ère nouvelle pour toute la nation ibérique. L'avènement de la jeune République démocratique fut salué par les Marocains avec autant d'enthousiasme et de transports de joie sincère que les Espagnols eux-mêmes dont ils avaient longtemps partagé les malheurs dus aux égarements congénitaux d'une dictature militariste aveugle. Il était donc naturel et nécessaire que les Marocains de la zone fussent portés à s'associer avec le peuple républicain espagnol dans ses joies comme auparavant dans ses douleurs. L'élite marocaine de la zone réunissant les éléments les plus qualifiés de la population, tant parmi les vieux que parmi la jeunesse, ne tarda pas à s'organiser en vue de se faire octroyer par la démocratie espagnole naissante ce qu'elle était parfaitement en droit d'attendre du nouveau régime et de la révolution pacifique et libératrice du peuple d'Espagne. Une délégation composée de notables et pourvue de la confiance de la population se rendit de Tétuan à Madrid où elle rencontra un accueil des plus chaleureux, des plus cordiaux et des plus encourageants. L'opinion publique espagnole se rendit compte que les cœurs espagnols et marocains battaient à l'unisson et que, frères dans les souffrances d'hier, ils devraient être de même dans les joies et les bénéfices légitimes d'aujourd'hui. Toutes les déclarations des délégués cueillis avec empressement par la presse furent l'expression loyale et fidèle de nos sentiments à l'égard de la République démocratique et libératrice. «La République, affirmait une d'entre elles, ouvre à l'Espagne une nouvelle perspective d'infinies possibilités. Le monde musulman espère de grandes

choses du régime naissant. Nous autres, musulmans, nous l'avons accueilli avec respect, avec admiration et sympathie. Le problème marocain était quelque chose d'artificiel créé par la monarchie. Aujourd'hui le peuple commence à se pénétrer de nos aspirations, hors des antichambres des palais. Nous attendons de la République une compréhension cordiale et généreuse.»

Pour rappeler l'attitude de la population de la zone et donner une idée du programme de ses revendications immédiates, il convient de rapporter ici le texte de la lettre présentée par la délégation au chef du gouvernement provisoire à Madrid :

«Nous, habitants de cette zone, avons suivi attentivement et impatiemment les phases de la lutte que menaient les héros de l'Espagne en vue de libérer leur pays et relever son rang politique parmi les nations en lui rendant sa dignité humaine, sa gloire et son orgueil. Nous avons toujours considéré avec admiration les efforts des héros qui souffraient tous les sacrifices pour parvenir au but très haut auquel aspire l'âme humaine. Nous avons eu aussi la certitude que tout régime gouvernemental ayant besoin, pour asseoir ses assises, de l'intimidation, de l'oppression, de l'effusion du sang des innocents, du bannissement des patriotes convaincus et de l'emprisonnement de tous ceux qui prennent la défense de leurs droits, ne pouvait être éternel parce que cela est incompatible avec les lois de la nature. Quant à vous, vous avez renforcé notre certitude en brisant ce régime en décomposition et en purifiant l'atmosphère du pays de son injustice et de son oppression débordante. Ainsi nous avons pu voir que seul le droit reste vainqueur et invincible et que l'iniquité, quels qu'en soient l'appui et la résistance, est destinée à la disparition.

Excellence,

Notre joie est très grande en voyant l'ascension d'hommes comme vous vers les hauteurs du pouvoir dans le pays de la noble nation espagnole à laquelle nous sommes attachés par des liens historiques inoubliables malgré les agissements intéressés qui peuvent les atteindre. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion unique pour présenter à votre jeune gouvernement nos plus chaudes félicitations de votre éblouissante victoire dans votre lutte très légitime et votre acheminement avec le flambeau de la liberté et de l'égalité vers le pouvoir qui ne peut être digne que des hommes dévoués aux bonnes causes. Nous envisageons cette ère nouvelle que vous avez ouverte en Espagne grâce à votre effort et à votre zèle comme une ère de justice et de liberté. C'est pour cela qu'est apparue à nos yeux une aube rayonnante d'espoir dans cette nuit fort obscure qui nous enveloppait auparavant.

Nous savons que l'Etat est lié par des obligations internationales qui lui imposent des limites restrictives. Ceci nous conduit à déclarer que nous demeurons fermement attachés à S.M. le Sultan et à S.A. le Calife qui sont le symbole de notre existence. Nous sommes aussi respectueux à l'égard du régime de Protectorat qui doit être pour nous une tutelle bienveillante en nous prêtant un appui et en nous aidant à nous acheminer dans la voie du progrès afin que nous puissions devenir pour la nation protectrice autant de bons collaborateurs que de puissants alliés. Nous affirmons de même notre

profond attachement à l'obligation de respecter nos sentiments et de nous considérer comme une nation possédant des droits dont la pleine jouissance devra être la récompense méritée de l'accomplissement de ses devoirs.

Mais, sachant que le régime de Protectorat tel qu'il était pratiqué, n'a pu donner jusqu'à présent aucun résultat heureux, nous concluons que tant qu'il demeurera inchangé, il ne pourra jamais porter ses fruits. Un gouvernement qui fait perdre à ses sujets toute forme de liberté, les exclut ainsi de la qualité humaine et les abaisse au rang des animaux. Aussi longtemps que cet état de chose vivra, elle conduira à la corruption des mœurs, à l'extinction chez les personnes de tout souffle d'honneur et de dignité qui sont le propre de l'homme. Malgré la diversité des pensées, des intelligences et des milieux, le genre humain a toujours nécessairement besoin de certaines libertés sans lesquelles tout développement et toute évolution deviendraient pour lui éternellement impossibles. Ceci ne saurait être mis en doute, quoi qu'en pensent les théoriciens de l'autocratie qui, ne tenant compte que de l'autorité et de la force, méconnaissent les droits les plus sacrés de l'homme.

Monsieur le Président,

Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est offerte pour présenter à Votre Excellence un certain nombre de nos revendications :

I. Nous croyons nécessaire la création de conseils municipaux élus par la population dans toute la zone. Ce sera la première étape pour faire participer effectivement la nation à la direction de ses affaires intérieures. Ainsi la population pourra accorder sa confiance aux hommes qui seront chargés de veiller à ses intérêts locaux.

II. Nous ne croyons pas moins nécessaire l'institution d'un Conseil supérieur nommé par voie élective de la part des Marocains et chargé de la défense des intérêts de la zone, en particulier du vote du budget général. Le devoir de tout gouvernement libéral est de laisser aux sujets de l'Etat les garanties nécessaires au contrôle des finances publiques. Ainsi ils peuvent réellement avoir voix au chapitre en ce qui concerne la gestion de leurs affaires.

III. Il est incontestable qu'un pays renaissant a un pressant besoin d'une presse libre capable d'éclairer l'opinion publique et de le maintenir dans la bonne voie. Il n'a pas moins besoin des associations qui l'exercent à la vie publique, donnent aux masses le sentiment de leur dignité et les éduquent dans leurs opinions et leurs aspirations. Cette liberté de la presse et de l'association est d'autant plus nécessaire à l'homme qu'il ne peut s'en passer. Toute entrave qui la restreint constitue un obstacle au progrès, à l'éclaircissement de l'esprit et une atteinte au droit le plus sacré de l'homme.

IV. Nous enregistrons ici avec le plus grand regret que l'ancien gouvernement n'a jamais montré le moindre souci de l'enseignement des Marocains, comme cela devait être. Vingt ans ont passé depuis l'installation du Protectorat sans que fût ouverte pour les Marocains une école primaire où l'enseignement eût été basé sur leur culture particulière et leur langue maternelle. C'est pour cela que nous demandons au gouvernement républicain libéral l'ouverture d'écoles primaires dans les villes et les villages et secondaires dans les grands centres urbains. L'enseignement y sera basé sur la langue et la culture arabes, en faisant place naturellement à la langue et à la culture espagnoles.

Nous demandons la fondation d'écoles modernes d'apprentissage et d'agriculture, ainsi que la constitution de missions scolaires qui iront recevoir l'enseignement scientifique dans les universités et écoles supérieures d'Espagne.

En terminant, nous attirons l'attention du gouvernement sur la situation du cultivateur marocain et les misères dont il est accablé, en ayant le ferme espoir qu'il ne manquera pas de s'intéresser à lui en lui facilitant les moyens de travail et en le faisant bénéficier de l'aide des caisses de crédit.

L'approbation effective de ces revendications vous garantit la sympathie des Marocains et leur procure la satisfaction attendue. L'exécution fidèle de tels vœux sera, enfin, de la part des hommes qui ont héroïquement combattu pour la liberté et qui ont affranchi leur pays de l'oppression de l'autocratie et de la dictature despotique, la preuve la plus tangible qu'ils puissent fournir à l'opinion universelle de leur fidélité à leurs promesses et de leur attachement aux nobles principes auxquelles ils ne cessent certainement pas de croire.»

Cette lettre se passe de commentaires. Elle suffit à faire saisir les bonnes dispositions des Marocains à l'égard de la démocratie espagnole et à donner une idée précise de leurs aspirations légitimes qui sont l'expression de l'orientation nouvelle de l'esprit public marocain. Cette orientation heureuse ne doit pas être considérée comme fortuite. Elle est fort naturelle chez un peuple dont l'âme a été, pendant treize siècles, façonnée par l'Islam, source intarissable où le musulman puise les nobles principes de liberté, d'équité, d'égalité et de fraternité, non seulement en tant que principes humains, mais aussi en tant qu'impératifs catégoriques et prescriptions fondamentales de la Loi divine. Ces aspirations sont d'autant plus compréhensibles chez notre peuple que des années de dictature militaire et de gouvernement despotique l'ont prédisposé à ne pas laisser passer les occasions qui lui ouvrent des possibilités de réorganisation selon ses besoins dont toute méconnaissance serait grosse de conséquences. Nous n'oublions pas de dire que l'instauration de la démocratie en Espagne et l'avènement au pouvoir des hommes dont nous avons suivi la lutte héroïque avec presque autant de sympathie et d'admiration que les Espagnols eux-mêmes, ont été pour notre peuple un encouragement et un gage de succès. L'accueil chaleureux rencontré à Madrid par notre délégation et l'appui sympathique manifesté par l'opinion publique républicaine en Espagne sont venus renforcer la disposition du peuple marocain à l'égard de la nation espagnole et ont autorisé chez nous les espoirs les plus légitimes.

La jeune démocratie espagnole, malgré les problèmes intérieurs et organiques qui se posaient devant sa conscience et postulaient des solutions urgentes et appropriées, n'a pas négligé, cependant, de s'intéresser au problème marocain qui, quoique d'ordre extérieur, n'en demeurait pas moins complexe et de première importance. Quelques-unes des grandes réformes, surtout d'ordre administratif, que le gouvernement provisoire avait la possibilité de réaliser, ont été introduites dans la zone. Elles y ont inauguré l'ère nouvelle et affermi l'optimisme de notre peuple qui n'a eu

qu'à se louer des intentions du gouvernement républicain. Un avenir très prochain nous apprendra si les hommes de la Révolution sont bien décidés à s'acquitter de leur devoir, comme nous le souhaitons.

*Maghreb*: n° 2, septembre 1932

### SECTION 3:

## LA COLLABORATION HISPANO-MAROCAINE

Des amis espagnols m'ont suggéré l'idée de tracer, en quelques lignes, le point de vue de la jeunesse marocaine sur la politique de leur pays. A un moment, m'ont-ils dit, où le pouvoir républicain se consolide et où notre gouvernement est appelé à prendre une attitude sur la question coloniale, il n'est pas inutile pour les lecteurs espagnols de connaître les sentiments des intéressés eux-mêmes.

Avec un réel plaisir, je réponds à leur désir, et je serai heureux de donner une image exacte de la conception que se font mes compatriotes du Protectorat.

Si nous considérons le fait colonial au point de vue moral et historique, nous trouvons que c'est un problème très complexe et très digne d'attention. Pour les hommes épris de justice, c'est un cas de conscience très angoissant. Se basant sur ces considérations sans doute, certaines personnalités espagnoles, à la proclamation de la République, ont cru nécessaire de proclamer l'indépendance de la zone du Maroc protégé par l'Espagne. L'idée, certes, était généreuse, elle cadrait avec les principes démocratiques. Malheureusement l'Espagne n'avait pas encore fini de parler que certaines puissances posaient déjà leur «candidature» pour prendre sa place. L'héritage était tentant; des signes d'«appétit» se manifestaient un peu partout et le Maroc, si l'Espagne s'en était retirée aurait pu devenir, une deuxième fois, la cause d'une guerre internationale.

Mais nous les Marocains, si nous avions à choisir entre les candidats «possibles» et l'Espagne, je suis sûr que nous aurions préféré l'Espagne. Je dis cela avec toute sincérité. Car le colonialisme était un mal par sa nature même et entre deux maux il faut choisir le moindre. Je m'exprime.

L'Espagne, nous le savons n'est pas une puissance impérialiste, dans le sens que les colonialistes français donnent à ce mot. Elle n'a pas un

programme déterminé avec des idées extravagantes d'assimilation ou d'hégémonie mondiale. Nous savons enfin que sa zone est pauvre et que le seul profit qu'elle puisse en tirer, est un profit moral et non matériel: une amitié solide et une reconnaissance très grande de ses protégés qui sont en même temps ses voisins. Oserai-je parler de nos «liens de sang», de notre parenté de races? Un consul d'Espagne me disait un jour, on vient m'annoncer quelquefois la visite de M. Torrès ou de M. Medina, ou de M. Aragon, etc., alors j'hésite et je demande est-ce le Marocain, est-ce l'Espagnol? Oui, bien sûr, nous avons un passé commun très long que personne n'osera contester. Des fautes ont été commises, des malentendus voulus ont été répandus, un fanatisme religieux obscurantiste a voulu que l'histoire de l'Espagne musulmane demeure dans l'ombre. Maintes personnes ignorent encore que l'Espagne fut le foyer de culture et de civilisation qui rayonnaient sur le monde durant les siècles obscurs de l'Europe moyenâgeuse. Les noms de l'Université de Cordoue, d'Averroès, d'Abulcassis, d'Avempace suffisent à illustrer l'histoire d'un pays. Il est de notre devoir de faire disparaître les malentendus et de faire connaître la vérité. Des centaines de familles espagnoles musulmanes (elles ne sont pas d'origine arabe, mais des Espagnols islamisés, à leur arrivée au Maroc, après leur expulsion d'Espagne, elles ne parlaient même pas l'arabe) et des milliers de familles arabes chrétiennes vivent en Espagne. Ces liens sont suffisants pour invoquer d'autres.

Maintenant que le Protectorat est un fait que l'Espagne ne peut pas quitter le Maroc, la République ne devra-t-elle pas rechercher une politique humaine et digne d'une vraie démocratie pour exercer son pouvoir au Maroc?

Pour nous les Marocains, le Protectorat est une tutelle et toute tutelle au point de vue juridique doit avoir une fin. Vouloir donner un caractère éternel à une tutelle, c'est supposer que l'incapacité est inhérente au mineur, qu'il est frappé d'une tare qui le met hors de la loi naturelle qui veut que les peuples disposent d'eux-mêmes. Or, je vous assure que nous sommes des hommes comme tous les autres hommes, que nous sommes susceptibles de nous élever à la conscience de nous-mêmes et même nous pourrions devenir aptes à gérer nous-mêmes notre patrimoine et à collaborer à l'idéal commun de l'humanité. Vous pensez bien combien il est exaspérant pour nous de ne jamais entendre parler de notre «majorité» et de n'entendre parler que des moyens susceptibles de nous maintenir dans un état d'infériorité et d'avertissement dans notre propre pays.

Il est donc clair qu'une politique de justice dans la zone espagnole doit avoir pour objectif de hâter l'évolution des indigènes, de répandre l'instruction en leur propre langue et en langue espagnole parmi eux et de les habituer à gérer leurs affaires eux-mêmes. L'évolution des peuples

aujourd'hui est très rapide. Le Maroc évoluera malgré tous les obstacles. Les puissances colonisatrices ont à choisir : Cette évolution se fera ou par elles ou contre elles. Les liens de servitude doivent disparaître et laisser place à des liens d'amitié et de solidarité. Il faut que l'indigène ne soit pas traité en inférieur dans son propre pays, il faut qu'il soit *pratiquement* l'égal de l'Européen et que la même loi régisse tout le monde. Le colonialisme européen souffre d'un grave défaut, il veut continuer à vivre sur une somme d'idées vieilles et surannées alors que les sociétés colonisées évoluent et se transforment d'une manière étonnante. On continue à inculquer aux fonctionnaires coloniaux les mêmes idées ou à peu près qu'il y a vingt ans ou peut-être cinquante.

Une collaboration étroite doit s'établir entre protecteur et protégé. Mais toute collaboration exige une égalité, autrement, elle n'est qu'un asservissement du plus favorisé par le moins favorisé. Pour quelques-uns, la collaboration est très simple, elle consiste en ceci : donner à certains indigènes de hautes fonctions à caractère honorifique avec de larges traitements de façon à leur fermer la bouche, accorder à d'autres certaines fonctions inférieures sans importance et laisser les postes de commande et la gestion effective des affaires entre les mains de l'Européen, l'Homme privilégié. De telles conceptions sont à la base du malaise colonial qui sévit incontestablement aujourd'hui.

Pour moi, la République espagnole saura éviter de telles erreurs et saura établir dans sa zone une politique de collaboration effective et franche. Elle ne pourra réaliser ce désir qu'en instituant un Conseil élu librement pour la discussion du budget et la gestion des affaires intérieures, en généralisant l'application des principes libéraux à tous les habitants de sa zone, sans distinction de race, ni de confession ; la liberté de penser, d'écrire et de se réunir est une liberté sacrée, il serait injuste d'en priver les Musulmans tout en permettant au reste de la population d'en profiter. J'ai lu dans un journal arabe du Caire (*El-Jihad*) que M. Lopez Ferrer s'est opposé à la constitution d'une simple association littéraire arabe et qu'il a refusé aux Musulmans l'autorisation de créer un cercle, tel que le cercle juif et espagnol qui existent à Tetuan. Je veux croire que ce ne sont là que simples bruits sans fondement. Le Résident général d'Espagne doit être pénétré du sentiment qu'il représente un peuple libéral et démocratique, il ne doit se considérer, pour le bien de son pays, ni comme un tyran, ni comme un despote, mais comme un éducateur et un guide.

Des réformes agricoles et des lois sociales s'imposent également à l'attention de la République pour réussir une politique de sympathie et d'attraction.

Que l'on ne vienne pas nous parler de l'incompatibilité de ces réformes avec les statuts du Maroc, car le traité du Protectorat permet à l'Es-

pagne d'introduire «toutes les réformes scolaires, économiques et administratives qu'elle juge nécessaires». C'est vous dire combien ce traité est large et même élastique et combien il serait faux de prendre le traité du Protectorat pour prétexte afin de continuer une politique routinière dont les résultats ne sauraient être que désastreux.

Si l'Espagne consent à être libérale et à appliquer ce programme juste et modéré, nous les intellectuels nous l'assurons de notre sympathie et de notre collaboration loyale. Si, au contraire, elle veut se hasarder dans une politique d'assimilation (ceux qui l'ont essayé n'en ont tiré que des déboires), ou d'oppression, nous sommes là pour nous défendre et réclamer notre droit à la vie au nom de ces principes mêmes dont elle se réclame.

*Maghreb*: n° 3, septembre 1932.

#### SECTION 4:

### LE PROBLÈME MAROCAIN ET LE SOCIALISME ESPAGNOL

Dans un précédent article (*V. Maghreb* de septembre 1932) nous avons envisagé le problème marocain au double point de vue diplomatique et juridique et relaté, avec documents à l'appui, les événements qui avaient eu lieu dans la zone nord-marocaine dès le lendemain de l'avènement du régime républicain en Espagne. Maintenant que nous avons fixé les données de ce problème dans le cadre des événements historiques les plus saillants et indiqué les principes qui doivent en constituer les fondements, il importe, aujourd'hui, d'insister sur l'attitude tant privée qu'officielle du socialisme espagnol dans le problème du Maroc en ayant soin de préciser notre point de vue vis-à-vis de cette même attitude.

Le problème marocain a donné lieu, au début de la République, à des incidents qui ont alimenté une polémique dans la presse internationale, notamment celle des puissances déjà impérialistes ou en voie de le redevenir. D'aucuns ont eu l'impression fort angoissante que la politique européenne évoluait vers une nouvelle crise marocaine. Un discours de M. Indalacio Prieto, un des éminents représentants du socialisme espagnol, alors ministre des Finances de la jeune république, en fut la cause. En voici le passage le plus caractéristique à ce sujet: «Citoyens du Monde, Français, Anglais, Italiens, Américains des Etats-Unis, vous entretenez de

puissantes escadres et de grandes armées pour conserver vos positions au-delà des Mers. Vous faites ainsi peser sur la masse des contribuables des charges qui les écrasent. L'Espagne, elle, ne veut pas dominer. L'Espagne ne fait pas de rêves impérialistes. Vous nous avez mis assurément sur la côte nord de l'Afrique comme sentinelles, afin de surveiller le guèpier marocain et d'éviter d'être piqués vous-mêmes. Mais, nous ne voulons pas de cette domination au Maroc. L'Espagne peut dire au Monde: Société des nations, charge-toi, toi-même, du Protectorat. Ce protectorat nous a coûté des fleuves de sang, des milliers de morts et un appauvrissement du pays, que tu n'as pas le droit d'aggraver en faisant d'une belle nation un cadavre pétrifié. Laissez-nous consacrer ces millions à l'amélioration de notre culture et à mettre fin à la plaie hideuse de notre analphabétisme».

N'insistons pas sur l'attitude assez étrange de certains milieux politiques européens, notamment coloniaux, dans les incidents provoqués par ce discours et mésinterprétés à dessein ou par ignorance.

L'Espagne ne se trouve pas au Maroc par la volonté d'une puissance déterminée. Sa présence y est soumise à des restrictions et son action doit s'y exercer conformément aux obligations internationales déjà par nous exposées. De plus, le Maroc ne peut en aucune façon et sous aucun prétexte devenir une marchandise cessible à volonté. C'est un Etat, au sens juridique et politique le plus vrai du terme; il possède, tout au moins en principe, des droits identiques à ceux de n'importe quelle nation organisée du Monde. Sa situation particulière et *provisoire* n'entame nullement sa personnalité garantie par nombre de traités dont la méconnaissance pratique, si habile soit-elle, produirait infailliblement des effets gros de conséquences. De plus la transmission de tout ou partie du Maroc à une ou plusieurs puissances, même par le moyen de la SDN qui, dans ce cas comme dans tant d'autres, servirait d'instrument à l'assouvissement partiel de la rapacité impérialiste eût été une grave entorse portée aux engagements découlant pour l'Espagne de plusieurs traités dont celui du 27 novembre 1912 qui stipule dans son art. 5 que «l'Espagne s'engage à n'aliéner ni céder sous aucune forme même à titre temporaire, ses «droits» sur tout ou partie des territoires compris dans sa zone d'influence». Cette transmission eût été de même une injuste atteinte aux droits sacrés de notre pays.

Le Maroc, en dépit de sa situation, doit demeurer la propriété inaliénable et intransmissible des Marocains à l'exclusion de tous autres quels qu'ils soient, et cela en vertu de ce principe fort élémentaire que nul n'a le droit et le devoir de méconnaître et qui veut que le Maroc soit pour les Marocains ce que l'Espagne est pour les Espagnols. C'est pour cela que nous ne pouvons voir dans l'opinion du chef socialiste espagnol que le reflet de la célèbre revendication du parti socialiste espagnol relative à l'évacuation de la zone septentrionale et aussi la confirmation de la répugnance de

l'Espagne républicaine pour toute entreprise impérialiste et toute politique coloniale à base de domination politique et d'exploitation économique.

Mais le renoncement à toute visée impérialiste et la cessation effective de toute domination ruineuse n'impliquerait pas nécessairement le désistement de l'Espagne au profit d'une puissance quelconque. La paix mondiale, européenne en particulier, ne gagnerait rien à l'ouverture, dans les circonstances fort complexes de l'heure présente, d'une nouvelle crise marocaine.

L'Espagne démocratique et libérale qui prétend aspirer à se libérer de son protectorat considéré comme un fardeau fort pesant et un mandat trop dispendieux a la possibilité d'y atteindre, non en recourant, à tort d'ailleurs, à la cession immanquablement compromettante pour les intérêts du Maroc, de l'Espagne et de l'Europe elle-même, mais à la réorganisation de sa zone d'influence sur des bases qui opéreraient l'allègement progressif de ce fardeau alourdissant et assureraient l'extinction finale et normale du mandat fort coûteux. Ce serait, sans conteste, le moyen le plus logique, le plus loyal, le plus légal et le plus conforme aux intérêts de tous, tout particulièrement des protecteurs et protégés, pour accomplir, dans d'utiles conditions, l'œuvre d'aide et d'assistance, dont l'Espagne se trouve chargée dans le territoire marocain placé sous sa protection. Nous sommes fort heureux de savoir que telle est la pensée de nombre de hauts dirigeants de l'Espagne républicaine, dont un autre éminent chef socialiste, M. Fernando de Los Rios, ministre de l'Instruction publique, qui eut l'occasion à Tétouan, en décembre 1931, de soutenir une autre thèse socialiste sur le problème marocain: «Sachez, lisons-nous dans son discours adressé aux Espagnols de la zone, que le Maroc appartient aux Marocains et que l'Espagne a le devoir d'instruire ses habitants et de les éduquer jusqu'à ce qu'ils atteignent leur maturité d'esprit. Les Marocains doivent occuper le premier rang dans leur propre pays. Quant à vous, Espagnols, vous devez y occuper le second, maintenir aux premiers occupants leur position naturelle, respecter leur conscience, leurs coutumes et lois et demeurer pour eux des aides et des frères».

Mais pour avoir une idée plus complète du point de vue socialiste dans le problème marocain, il importe de passer en revue les propositions de divers groupements socialistes espagnols, lesquelles figurent dans le mémoire du XIII<sup>e</sup> Congrès ordinaire du parti socialiste ouvrier espagnol qui a eu lieu à Madrid à partir du 6 octobre dernier: abandon par l'Espagne du protectorat marocain (groupement de Manzavares). — Soumission du problème marocain à la SDN afin de pouvoir reviser le traité d'Algésiras. — Abandon du Maroc et, une fois ce résultat obtenu, affectation du budget destiné aux affaires du Maroc à la construction des hôpitaux et sanatoriums pour anormaux et tuberculeux et œuvres de culture en général

(Groupements de Labiana et Vallecás).

Le gouvernement devra poursuivre au Maroc une action culturelle et conciliatrice. Il envisagera ensuite la forme de son abandon sans soulever les difficultés internationales. (Groupement de Turon).

1. Création d'une commission des affaires marocaines pour enquêter sur l'action de l'Espagne au Maroc et travailler pour qu'elle soit humaine et efficiente. 2. Organisation d'un corps sanitaire marocain et aussi de cours de pédagogie spéciale pour la formation des cadres de l'enseignement dans le Protectorat. 3. Adaptation de la législation du peuple protégé aux fins de poursuivre progressivement la réalisation de son évolution et de son développement et reconnaissance aux Espagnols comme aux indigènes citoyens du droit de former des municipalités et des entités administratives adaptées au milieu et d'avoir une participation directe à la Chambre. 4. Intervention dans le Protectorat des ministères du travail et de l'économie et extension des bénéfices de ces ministères au territoire du Protectorat. 5. La prestation du travail ne doit pas être obligatoire sauf dans les cas de calamité publique. 6. Interdiction de la vente des alcools aux indigènes. Dans le cas où cette opération se révélerait impraticable, le service de l'Hygiène et de la Santé devrait intervenir et punir la vente des absinthes et leurs falsifications, comme d'ailleurs tout produit contenant une matière nocive. (Groupement et Barcelone).

Le Congrès socialiste espagnol vient de prendre dans le problème marocain une attitude à la fois hardie et résolue. Tout en demeurant fidèle à la conception socialiste de la solution de ce problème, celle de l'évacuation tant de fois réclamée sous l'ancien régime, notamment sous la dictature, il la rend pratique en la concrétisant par l'adoption, à l'unanimité, des résolutions défendues par les délégués de Barcelone, Melilla et Tétouan.

Voici lesdites résolutions :

1. Destitution du haut-commissaire Lopez Ferrer et de tous les consuls (contrôleurs civils) ;

2. Création d'un corps d'«interventores» (contrôleurs) ;

3. Suspendre les effets des attributions concédées au haut-commissaire par la suppression de l'organisation politique que l'on supporte au protectorat et qui fut déjà discutée au Parlement ;

4. Organisation des tribus par le rétablissement des autorités indigènes, comme les jemaâs (conseils des anciens), les caïds, et respect des traditions ;

5. Elaboration d'un plan de routes et de chemins qui permettent l'exploitation des sources naturelles de richesse au bénéfice de l'indigène ;

6. Réduction progressive de l'armée d'occupation à sa plus simple expression, en l'organisant en deux colonnes volantes résidant en territoire de souveraineté (Ceuta et Melilla) évitant ainsi cette *provocation constante*

que suppose pour un pays qui se prétend civilisé le maintien d'une armée d'occupation;

7. Construire le barrage de la Moulouya en se concertant avec les Français pour l'irrigation de 15.000 hectares sur lesquels pourraient se fixer des millions de familles espagnoles et indigènes qui formeraient des villages sur des terres aujourd'hui incultes et qui établiraient une communauté d'intérêts très utiles pour la garantie de la paix. Réaliser toutes les œuvres hydrauliques possibles, comme celle de la plaine de l'Alhucemas, qui donneraient un rendement positif;

8. Organiser l'enseignement en facilitant aux indigènes qui le méritent par leur intelligence, l'accès à tous les grades de l'enseignement qui leur ouvrent les carrières civiles. Ainsi, ils seront les meilleurs propagateurs de notre culture. Créer de même des écoles rurales pour indigènes, servies par des maîtres espagnols spécialement préparés;

9. Supprimer les subventions aux centres de réjouissance, à la presse et aux associations religieuses;

10. Expulsion des ordres religieux;

11. Revision de toutes les concessions accordées dans le protectorat à des entreprises et à des particuliers et obtenues par un régime de faveur qui est contraire au sens de justice et de moralité que nous voulons avoir sous la République;

12. Protection des petites colonies espagnoles et indigènes par leur constitution en petits syndicats agricoles; création de banques de crédit agricole qui seront substituées aux greniers publics actuels, nids de fonctionnaires inutiles qui durent leurs charges aux sinécures réparties à profusion, à ceux qui se pliaient devant les autorités de l'ignominieux ancien régime;

13. Dissolution du haut-commissariat; réorganisation des services avec une tendance économique et plus d'efficacité de la manière suivante:

Un Résident général.

Les services suivants seront affectés à la Résidence générale:

- Une direction de l'Enseignement,
- Une direction de la Guerre,
- Une direction de la Justice,
- Une direction des Finances et des Douanes,
- Une direction de Contrôle civil comprenant les départements de l'Intérieur, des Postes et Télégraphes et de l'Hygiène publique.

La République, ajoute la résolution du Congrès, doit réaliser cette œuvre, parce qu'elle est de même une exigence de toute révolution, en détruisant une organisation et un système qui n'ont rapporté à notre pays qu'échecs et douleurs.

Le délégué de Tétouan a fait approuver par le Congrès les additions suivantes :

1. Suppression des attributions accordées au haut-commissaire pour l'expulsion des Espagnols résidant dans la zone.
2. Octroi aux Espagnols de la zone de droits politico-sociaux identiques à ceux de la Péninsule.
3. Reconnaissance immédiate des sociétés ouvrières déjà constituées.
4. Constitution au sein du parti d'un groupe chargé de l'étude de tout ce qui concerne la zone marocaine.

De plus, notre ami F. Soriano de Lapresa, professeur à l'Université de Grenade, exposa aux congressistes la solution du problème marocain telle qu'elle est préconisée par le groupement socialiste grenadin dont il a été le premier délégué au Congrès et qui se résume ainsi :

1. Dérégation à la résolution du congrès socialiste de Madrid de 1928 ordonnant l'abandon absolu de toute action et intervention de l'Espagne au Maroc.
2. Substitution à cette résolution de celle comportant le développement du véritable protectorat par une action pacifique, culturelle, libérale et démocratique permettant aux frères marocains une rapide et entière libération et indépendance en expulsant pour toujours le militarisme, les prêtres et les ploutocrates impérialistes.
3. Acceptation par le congrès socialiste comme programme minimum pour l'action protectrice conduisant à l'émancipation des Marocains de toutes les revendications présentées en 1931, au gouvernement provisoire de la république par la délégation des notables marocains.

Ces trois propositions ont eu l'approbation et de la Commission et du Congrès.

Il convient maintenant de faire remarquer que, dans le programme des écoles projetées, on doit faire une grande place à la culture arabe qui est la culture nationale du peuple marocain.

Quant à la proposition relative à l'octroi aux Espagnols de la zone des mêmes droits que leurs compatriotes de la Péninsule, elle est inacceptable, parce qu'elle laisse supposer que la zone est une terre purement espagnole. L'exécution d'un tel vœu, tout en violant injustement les obligations contractées par l'Espagne au Maroc, opérerait l'annexion pure et simple du territoire nord-marocain. Cette annexion serait identique à celle réalisée en Algérie où, une fois baptisée terre française, l'élément français et francisé a affirmé au préjudice de la masse autochtone, sa prédominance politique, sociale et économique par sa double représentation aux assemblées locales et au Parlement à Paris. Les initiateurs espagnols de ce vœu doivent se rappeler ou apprendre que la zone est et demeurera inséparable du reste de notre Maghreb ; que citoyens actifs en Espagne, ils deviennent des

étrangers au Maroc; que leur participation actuelle à l'administration marocaine excède les limites compatibles avec les obligations du Protectorat et est donc regrettable à bien des égards; que la réalisation du traitement idéal souhaité par eux ferait commettre à leur pays de très graves violations à l'encontre des engagements garantis par sa signature et constituerait une négation pratique des droits sacrés de notre peuple; qu'ils n'ont, par conséquent, aucun titre à la jouissance des mêmes privilèges que leurs concitoyens de la Péninsule et que le vœu formulé et, sans conteste, injustifiable, doit être considéré comme mort-né.

Maintenant que le programme marocain du parti socialiste espagnol est officiellement établi, il importe que ce parti dont la représentation au Parlement se chiffre par 116 députés et au Ministère actuel par 3 ministres, agisse en toute conscience pour assurer l'exécution des résolutions votées par le Congrès en ce qui concerne la politique marocaine de la République ibérique.

Les hommes d'Etat espagnols qui nous paraissent pénétrés des principes de la jeune République, à savoir la liberté, la démocratie et la justice, se doivent de les respecter pratiquement et fidèlement dans la politique qu'ils seront amenés à inaugurer dans la zone du Rif. Ceci aurait le gros avantage de prouver leur parfaite intelligence du problème marocain qui postule une solution équitable et satisfaisante pour notre pays dont l'intérêt pourrait ne pas être divergent avec celui d'une Espagne vraiment protectrice, c'est-à-dire dépourvue de visées impérialistes et loyale dans sa collaboration avec notre peuple. Une telle solution nous semble inévitable à partir du moment où le plus grand parti espagnol entend l'orienter dans le sens compatible avec les idéaux libéraux de la République. Les dirigeants actuels de celle-ci ont l'impérieux devoir d'appuyer effectivement la conception socialiste de la politique de protectorat. Ils y sont d'autant plus obligés qu'ils comptent parmi les illustres héros de la démocratie, de la liberté et de la justice humaine, lesquelles ne doivent pas être l'apanage d'une société à l'exclusion de toute autre. Toute attitude contraire de leur part serait une infidélité à leur conscience libérale, un désaveu de leur passé de lutte, une négation de leurs idéaux et une incompréhension des vrais intérêts de la République qui résident dans le respect constant et scrupuleux des droits humains et des obligations politiques sanctionnées par la signature de l'Espagne.

## SECTION 5 :

LE PROBLÈME MAROCAIN  
ET LE PARTI RADICAL-SOCIALISTE ESPAGNOL

La question du Maroc n'a pas cessé de s'imposer à l'attention de l'opinion publique espagnole; de nombreux articles sont consacrés à cette importante question, notamment par une grande partie de la presse de gauche, où nous constatons une large concordance de vues et surtout une conclusion unanime: la nécessité de modifier la politique marocaine de l'Espagne et de l'adapter, dans toute la mesure du possible, tant aux exigences de l'évolution quotidienne de la population de la zone qu'aux nobles principes de démocratie, de liberté et de justice incorporés dans la charte fondamentale de la jeune République ibérique. Les congrès politiques n'ont pas négligé aussi de s'occuper du problème marocain. Le congrès socialiste y a précisé son attitude nouvelle (*V. Maghreb* de novembre 1932). Le congrès hispano-marocain organisé à Madrid par l'Association des études coloniales de Melilla s'est occupé de tous les aspects de ce même problème. Nous aurons prochainement l'occasion de faire connaître aux lecteurs les résolutions adoptées par ces diverses commissions et d'exposer les justes critiques qui nous sont inspirées et par l'organisation de ce congrès et par les conclusions de ses travaux qui, cependant, présentent quelque intérêt.

Nous voulons, pour le moment, nous contenter de parler de l'intérêt porté par un autre parti espagnol, la gauche radicale-socialiste, à la question du Maroc. Ce parti, de constitution récente, vient d'être saisi, dans son premier congrès national, d'une proposition relative à la politique de la République espagnole au Maroc et dont l'initiative est due à M. José Alberola avocat, vice-président de la municipalité de Tétouan, délégué pour toute la zone au Congrès en question et membre du comité exécutif national du Parti.

L'éminent avocat qu'est M. J. Alberola, invité, au cours de la séance de clôture du 29 octobre 1932, à défendre devant l'assemblée des congressistes la proposition dont il est l'auteur, s'est acquitté de cette tâche délicate avec un réel et légitime succès. Sa défense a été vraiment une éloquente plaidoirie pour la cause de notre peuple opprimé. L'intérêt de cette admirable proposition, les nobles sentiments qui l'inspirent et les arguments péremptoires qui y sont exprimés nous obligent à en donner, ici, le résumé tel que nous avons pu nous le procurer et à en faire contrôler le texte par M. Alberola lui-même.

«Il faut, tout d'abord, mes chers camarades, que je vous exprime ma profonde gratitude pour m'avoir permis de prendre la parole en cette assemblée sans d'autre titre que votre bienveillance. Cette gratitude a deux

causes: 1. L'occasion que vous m'offrez pour vous saluer, et, en vous tous les groupements que vous représentez dignement, au nom de tous les républicains sincères de notre Protectorat et des places de souveraineté du Maroc; 2. le fait que mes paroles, modestes et impertinentes, mais sincères, sont la défense d'un *peuple opprimé, d'une partie de nos semblables possédant une dignité d'origine identique à la nôtre et auxquels on continue de nier les attributs essentiels de la personnalité dans l'acception la plus large et la plus pure du concept*. Je viens donc vous entretenir du Maroc et défendre la proposition qui vous a été lue et qui représente, à mon avis, une déclaration ne pouvant faire défaut au programme du parti de la gauche radicale-socialiste.

«Maroc!!! Terme que la majorité des Espagnols prononcent avec gravité et écoutent avec une émotion singulière. Terme dont seule la prononciation évoque des tragédies déjà passées, pleines de douleurs qui auraient pu être évitées et d'héroïsmes tant admirables que stériles. En présence d'une brillante assistance de femmes espagnoles, je me vois obligé de leur rendre un hommage sincère et cordial, et en elles, à toutes celles qui, mères pleines d'abnégation, gravèrent en un tragique relief au fond de leur cœur, le souvenir d'êtres chers sacrifiés, non pour la Patrie, mais pour le triomphe d'un système de gouvernement qui, heureusement pour nous, disparut complètement. Mais cet hommage que je me complais à rendre ici, s'adresse aussi bien à la femme qu'à la mère, sans distinction de race ou de religion. Il est le même pour la mère marocaine que pour la mère espagnole, car l'une et l'autre sont mères. En l'une et l'autre il faut exalter également l'esprit d'abnégation et de sacrifice (Applaudissements)...

«Le parti de la gauche radicale-socialiste, de par les principes inclus dans son programme gouvernemental et le sentiment d'humanité qui imprègne sa doctrine, n'aurait pas complété son admirable programme si nous n'avions pas songé à y incorporer la déclaration contenue dans la proposition que j'ai présentée au bureau du Congrès et qui est soumise à votre approbation.

«Dans certaines classes de notre peuple, se maintient encore, par malheur, la «haine au Maure» (odio al Moro) et ceci, mes chers collègues, est aussi injuste qu'ignoble et provocant. Un tel sentiment, en opposition avec notre noblesse proverbiale, dénote une ignorance flagrante. Incapacité des gouvernants, appétences peut-être de caractère économique, souci démesuré de dilater des rôles de la hiérarchie militaire ou condamnable caprice de monarque, tout cela nous conduit à une guerre fratricide et cruelle que le peuple haïssait en résistant à s'embarquer dans une aventure absurde et illégitime qui exigea des hommes — beaucoup d'hommes même — sans une fin déterminée, sans une cause raisonnable pouvant justifier une si grande querelle. Il n'y a rien de vraiment noble dans l'emploi d'un procédé

semblable. Rappelez-vous les événements de Cullera et de Malaga et vous arriverez à la conclusion que le peuple n'avait point de sollicitudes belliqueuses ni d'affronts à réparer au-delà du Détroit. Les gouvernants d'alors, aveugles dans leur obsession ou serviles dans leur mandat, tâchèrent, par tous les moyens habiles, d'embrasser cette «haine au Maure» pour que, à l'ombre de cette position incensée, nous autres Espagnols, fussions incapables de nous opposer au départ des bataillons et des batteries, pour que nous puissions tolérer une guerre inutile, cruelle, absurde, inefficace et superflue.

«Nous manquerions donc à notre devoir si nous ne déterminions par nous-mêmes, les moyens et procédés propres à empêcher la répétition de l'aventure. Et, croyez-moi, c'est un honneur pour notre parti que de signaler le bon chemin afin que l'Espagne puisse accomplir sa mission en s'engageant dans les sentiers heureux de la paix. Ce n'est pas le moment de discuter si nous devons ou non continuer notre action de protectorat. Il n'est pas de même opportun de préciser si nous sommes ou non abandonnistes cependant, je vous livre mon opinion en vous disant que nous devons rester là-bas jusqu'à ce que nous ayons conduit pacifiquement notre mission à son terme le plus heureux. Mais, en tous cas, c'est le moment et le lieu pour affirmer *que nous sommes au Maroc pour convaincre, non pour vaincre, pour éduquer, non pour combattre.*

«A la suite de divers compromis internationaux, nous avons accepté un mandat sur une zone déterminée de l'Empire chérifien, dans laquelle nous nous sommes engagés à introduire certaines réformes législatives, administratives, économiques et judiciaires qui, sans détruire ni altérer ce qui est traditionnel et caractéristique dans la société marocaine et toujours d'accord avec les réalités historiques et géographiques, rendraient possible l'incorporation de ce pays à la culture du siècle présent par l'aptitude de ses nationaux à acquérir, au premier jour, la pleine capacité politique qui fera recouvrer à l'Empire chérifien la souveraineté dans laquelle aujourd'hui, interviennent l'Espagne et la France. Pour cela, chers collègues, point n'est besoin de la guerre. Nous ne serions nullement contraints à des entreprises belliqueuses si nous donnions à notre influence une orientation rationnelle, si nous savions respecter les institutions du pays, ses coutumes, sa religion et ses lois, si, enfin, nous obtenions à nous rallier l'esprit et à nous gagner l'affection de ses habitants. Ceci, Messieurs les congressistes, est aussi facile que faisable. *Il suffit, seulement, d'avoir présent à l'esprit que ces gens-là, comme nous autres, sont des personnes dans toute l'acception civile et politique du terme, oui, des personnes de nature égale à la nôtre, d'origine aussi digne que la nôtre.* Et si c'est ainsi, pourquoi ne pas leur reconnaître, dans toute son intégralité, l'exercice de leurs droits qui émanent de la condition de personne, de ces mêmes droits

appelés individuels, admis, reconnus et garantis par toutes les chartes constitutionnelles? Ces droits sont d'une telle nature que la loi ne les crée point, mais seulement, les reconnaît et en garantit l'exécution. Ce sont des principes de droit naturel qui enveloppent l'être humain, exercent sur lui une tutelle dès le moment de sa conception, l'accompagnent toute sa vie et le suivent outre-tombe. Et, veuillez bien me croire, il ne serait pas juste ni légitime, comme il est contraire au droit, de nier de telles notions dont la suppression placerait l'homme hors de sa qualité de personne. Ne nous paraît-il pas absurde de méconnaître ces suprêmes émanations de la personnalité par le fait d'appartenir à telle ou telle race, de pratiquer telle ou telle religion, d'être de telle ou telle couleur ou par le hasard d'être natif de telle ou telle circonscription géographique? Voyez-vous que l'on nie l'essence même, la propre nature de l'homme et la marque qui l'élève à la condition de personne? Et ces droits connus sous l'appellation de «droits de l'homme et du citoyen» sont de telle condition qu'ils exigent de leur tuteur le plein exercice de ces mêmes droits — tant ils sont essentiels — et de la négation ou de la prohibition arbitraire et violente d'un tel exercice résulte l'obligation irrésistible de se rebeller quelle que soit la raison ou la nature du «substratum».

«Dans le Maroc d'aujourd'hui, on prive l'indigène de toute liberté par simple caprice d'un fonctionnaire; on ne respecte souvent pas la propriété et la famille; on châtie pour de futiles motifs, pour des faits que la loi ne signale pas comme délictueux et les agents du fisc du pays protecteur n'éprouvent pas de grands scrupules pour se soumettre à la loi dans la perception des impôts. Est-ce ainsi que doit s'accomplir la fonction protectrice? J'estime que non. Croyez-vous que d'une telle manière et par des procédés pareils, il soit possible de conquérir l'affection des protégés? D'aucune manière. Respectons les Marocains et aimons-les comme des personnes. Sollicitons leur incorporation à la culture et faisons-les participer progressivement à l'administration de leur pays; rendons viable, en un mot, leur majorité d'âge; et, en cessant notre tutelle, nous serons nous-mêmes satisfaits autant qu'ils seront reconnaissants.

«Nous devons, d'ailleurs, aux Marocains une réparation qu'il n'est pas possible d'oublier. Durant huit siècles, les ancêtres de ces mêmes Marocains firent rayonner de l'Espagne sur tout le continent européen une culture qui valut à notre Patrie une admiration singulière — rappelez-vous Tolède, Cordoue, etc. — tandis que nous autres, après plusieurs siècles de luttes et de querelles exemptes de tout idéal noble et généreux, nous chassâmes de notre sol des centaines de milliers de musulmans en faisant répandre à l'Espagne un sang que nous n'avons pas encore réussi à arrêter définitivement..

«Aujourd'hui que le monde islamique, malgré tout, porte sur nous des

regards pleins d'anxiété et d'affection sincère; maintenant que nous jouissons d'un régime qui signifie la réalisation du droit et de la justice, nous ne pouvons pas continuer la négation à nos frères marocains, de ce même droit et de cette même justice.

«En agissant raisonnablement, nous gagnerons du prestige et, sans modestie, nous aurons la possibilité de manifester des idées évolutives de caractère international.

«Je vous demande bien pardon et je sollicite l'approbation, à l'unanimité, de la proposition dont vous êtes saisis.»

Après d'éminentes interventions dans le sens de celle de M. Alberola, notamment celles de M. Edouard Ortega y Gasset, avocat député et secrétaire politique du parti, du Dr José Estellès, président du parti radical-socialiste de Madrid et, enfin, de M. le docteur Rosell, délégué des groupements Catalans au Congrès, l'assemblée, à l'unanimité, approuva la proposition dans son texte originel que voici:

«La gauche républicaine radicale-socialiste, consciente de la mission qui incombe à l'Espagne dans notre protectorat, déclare: *que pour que notre action au Maroc ne dégénère pas en impérialisme déguisé, il convienne de comprendre dans son programme une orientation précise pour que les protégés acquièrent, le plus tôt possible, par des moyens pacifiques et dans des conditions avantageuses, l'émancipation volontaire de notre tutelle et leur pleine souveraineté.*»

Les principes énoncés dans cette proclamation, comme les résolutions du dernier Congrès socialiste espagnol convergent vers un même objectif bien déterminé: l'obligation pour la politique espagnole au Maroc de n'être qu'une politique de collaboration loyale et profitable et d'émancipation totale de notre peuple de la tutelle qu'on lui fait subir. Collaboration et émancipation doivent donc s'imposer comme moyen et but à l'action de l'Espagne dans le Nord du Maghreb. Elles sont l'expression synthétique de nos revendications actuelles. Cette conformité de sentiments et cette identité de conceptions sont déjà une garantie sérieuse d'une entente sincère et d'une coopération fructueuse entre nos deux peuples que rien ne doit laisser s'éloigner l'un de l'autre.

Mais la politique tant théorique que pratique du protectorat espagnol n'a pas d'analogie avec les principes déjà exposés. Ainsi le problème marocain tel qu'il continue de se poser devant l'Espagne républicaine est encore irrésolu conformément aux revendications légitimes et des Marocains et d'une notable fraction de l'opinion espagnole, et aussi aux obligations contractées par l'Espagne vis-à-vis de notre pays et d'elle-même.

La réalité est que le gouvernement républicain n'a pas encore pu se mettre en conséquence avec sa doctrine démocratique et libérale, réaliser franchement et solidement les promesses tant faites et refaites ou céder aux

vœux de partis qui continuent d'assurer leur collaboration à ce même gouvernement.

De plus le haut-commissariat ne cesse de remuer le ciel et la terre pour que dure une telle situation qui ne profite qu'à une camarilla d'exploiteurs. Nous déplorons donc cette hostilité ouverte des représentants de l'Espagne à Tétouan à l'égard de notre peuple et leur néfaste politique d'obstruction qui empêche le gouvernement de Madrid de modifier sa politique marocaine contre laquelle se fait à juste titre la levée des boucliers des Marocains et des Espagnols sensés dont de nombreux parlementaires non seulement de l'opposition, mais même de la majorité gouvernementale. Nous n'en déplorons pas moins cette hésitation de certains dirigeants espagnols qui cèdent aux agissements tant inexplicables que compromettants pour les intérêts de nos deux pays de M. Lopez Ferrer qui continue de prouver qu'il est indigne de représenter au Maroc une démocratie. Le jésuite Ferrer est libre d'afficher de la sympathie pour qui l'intéresse et lui plaît, d'abjurer son «idéologie républicaine» s'il croit en posséder; mais il doit comprendre que, pour s'acquitter de la mission qui lui est confiée, il est obligé de veiller à l'intérêt de nos deux pays en le *dissociant constamment* de ses inclinations personnelles.

Le choix d'un tel homme comme haut représentant de la République à Tétouan n'a pas tardé à se révéler maladroit. N.L. Ferrer n'a prouvé que son incapacité à apprécier parfaitement le rôle de son pays au lendemain de la Révolution du 14 avril dans notre empire chérifien, lequel rôle se trouve formellement défini par les engagements internationaux de l'Espagne.

Il faut espérer que celle-ci ne se fasse plus représenter chez nous que par des hommes qui réunissent les conditions requises pour être en mesure de comprendre les divers aspects du problème marocain, leur apporter, en temps opportun, les solutions appropriées, pratiquer, en somme, une politique qui favorise constamment le développement général du pays ainsi que le progrès incessant et salutaire de notre peuple qui appelle de tous ses vœux un rapprochement cordial et justifié avec tous ses «protecteurs».

La politique générale de l'Espagne gagnerait beaucoup à l'établissement à Madrid d'un service de contrôle permanent qui s'exercerait, par les moyens les plus efficaces, sur toute la marche du protectorat et qui veillerait sur les rapports de la population avec les autorités espagnoles. Ainsi le gouvernement serait en mesure de suivre régulièrement et utilement le développement de la zone, de connaître directement les divers problèmes qui s'y posent, de contribuer, au mieux des intérêts de tous, à leurs solutions fort indispensables et d'empêcher les autorités, en temps voulu, de dévier de la bonne voie. Espagnols et Marocains en tireraient de notables profits. Une irresponsabilité basée sur l'arbitraire administratif, l'absence

de toute haute surveillance officielle et efficace, et de laisser-aller ont été les principales causes de tant d'abus et d'erreurs et demeurent les germes de tous les torts et les malentendus à l'heure actuelle.

En attendant, la situation reste pratiquement immuable et marque même une régression fâcheuse et intolérable, puisque M. Lopez Ferrer vient de dissoudre violemment et sans aucun motif avouable la municipalité de Tétouan élue au suffrage universel au lendemain de la proclamation de la République. On persiste encore dans l'indécision. On fait traîner les choses d'atermoiements en atermoiements. Ainsi, on essaye d'éluder les mécontents en attendant de pouvoir satisfaire des vœux diamétralement opposés. C'est une position vraiment pénible qui ne produit que déception et énervement. Les relations entre les protecteurs et protégés s'en ressentent dans une assez grande mesure. Les Marocains souffrent injustement de cette position faite d'ambiguïté et de négligence.

Le devoir des dirigeants espagnols consiste à sortir le plus tôt possible de l'équivoque, à prendre une attitude nette et courageuse dans le problème marocain et à nous montrer ainsi de quel côté de la barricade vont leurs préférences. Ce que nous attendons n'est pas impossible. De la clairvoyance et du courage suffisent. Une telle solution aura l'avantage de permettre à chacun d'adopter une orientation franche et déterminée<sup>1</sup>.

Il faut espérer que la solution à choisir soit celle que nous souhaitons. L'Espagne y est d'autant plus obligée qu'elle manifeste déjà une certaine sympathie à l'égard de l'Islam tout entier: «Depuis que le régime républicain a été instauré en Espagne, le 14 avril 1931, lisons-nous sous la plume autorisée d'un publiciste espagnol tout dévoué à la politique de rapprochement hispano-islamique, un vif courant d'amitié et de sympathie s'est produit entre le peuple espagnol et les nations musulmanes. C'est une agréable sensation qu'éprouvent actuellement les mahométans en assistant à cette profonde évolution de l'esprit espagnol en faveur des choses et des hommes de l'Islam. Ce retour à une plus saine et plus juste compréhension d'un glorieux passé historique est de nature à créer entre l'Espagne et les musulmans des liens de solidarité profitables à tous. Une nouvelle ère de confraternité semble luire à l'horizon, d'autant plus que l'Espagne ne

---

1. «Le problème marocain est, comme le reconnaît *El Imparcial*, le grand quotidien libéral de Madrid (12-11-31), un des problèmes nationaux qui ont été très négligés sous la monarchie et, pour cela, il est un de ceux qui exigent, de la part du nouveau régime, les rectifications les plus énergiques...

Le problème est vital pour l'Espagne. Malgré ceci, le gouvernement de la République n'a pas cru convenant de traiter à fond, la solution définitive de ce problème... Il importe à tous, d'ailleurs, que ces faits (du passé) ne se répètent point et que l'action de l'Espagne au Maroc soit la plus intelligente, la plus pacifique et la plus efficace possible pour le plus grand prestige de la République.»

nourrit pas les ambitions et les projets intéressés que l'on constate, hélas! chez bien d'autres peuples qui ont été en contact plus étroit avec l'Orient.»

L'Islam, certes applaudit cordialement à cette orientation à son égard. Des liens historiques et indissolubles, malgré des siècles de malentendus et de dédain de *l'Espagne* d'hier, prédisposent Espagnols et Musulmans à se retrouver, à fraterniser et à communier également dans le souvenir de cette Espagne qui, du témoignage de ce publiciste, «atteignit son apogée de culture et de civilisation sous le califat de Cordoue, à une époque où les grandes nations européennes actuelles étaient encore plongées dans les ténèbres».

Mais la sympathie de l'Islam ne sera effective et complète qu'à partir du moment où l'Espagne moderne aura donné de multiples et sérieuses preuves de ses intentions confraternelles vis-à-vis de lui. La première preuve que l'Islam a pleinement le droit de réclamer de l'Espagne consiste à modifier sa conduite dans le pays où elle possède l'unique occasion de collaborer avec les Musulmans dont un certain nombre sont d'origine espagnole. Ainsi la politique espagnole au Maroc sera la mesure de l'ampleur et de la solidité des rapports hispano-islamiques que nous souhaitons de plus en plus étroits et sincères.

*Maghreb*: n° 6, décembre 1932.

#### SECTION 6:

### AUTOUR DU VOYAGE D'ESPAGNE

Les sceptiques continuent à ne pas croire que le voyage de M. Herriot en Espagne n'était qu'un voyage littéraire et artistique, le président du Conseil ne s'était pas rendu à Madrid pour fumer démocratiquement sa pipe avec M. Alcala Zamora, mais bien plutôt pour discuter politique et surtout politique marocaine.

D'après certains renseignements, M. Herriot aurait cherché une entente entre les autorités militaires de la zone espagnole et celles de la zone française pour une action de police conjointe contre les «dissidents» de l'Atlas, en refoulant vers la zone française ceux qui pourraient se réfugier dans la zone espagnole du Sud en fuyant les poursuites.

En second lieu, la France chercherait à occuper Ifni (Territoire au Sud d'Agadir, *nominalement* sous la souveraineté de l'Espagne) afin d'y aménager une base d'aviation «commerciale» à l'abri des *rezzou* des nomades sahariens. Ceci, le cas échéant et au moyen d'un ultérieur *achat* des régions espagnoles de Rio de Oro, permettrait à la France d'accomplir la jonction

du Sénégal et du Sahara atlantique au Maroc; l'empire français serait ainsi complètement *soudé et sans fissures*. Il se serait agi également d'une alliance européenne. En échange de ces complaisances honteuses, la France offrirait à l'Espagne:

a) Son désintéressement complet des fonctions de police et d'administration qu'elle exerce à Tanger conjointement avec les autres puissances, se désistant en faveur de l'Espagne. Ainsi l'Espagne jouerait le principal rôle dans l'administration de Tanger. Ce qui n'est qu'un leurre!

b) La révision favorable à l'Espagne des importations de fruits qui sont actuellement limitées par les contingentements.

c) La facilité de contracter dans la Banque française, un gros emprunt financier.

Le journal *l'Information* publie un télégramme de Madrid qui confirme, dans une certaine mesure, ce qui précède. Voici ce télégramme:

*Madrid, 28 octobre (correspondance particulière). — La question marocaine est remise à l'ordre du jour et des pourparlers sont engagés entre la France et l'Espagne.*

*D'ores et déjà, il s'agit des opérations d'hiver qui vont avoir lieu dans la région du Draa afin de réduire les 10.000 Maures rebelles qui se sont réfugiés dans la possession espagnole de Rio de Oro.*

*De telles négociations sont déjà prévues par le traité de 1925, qui autorise, à des fins militaires, des incursions réciproques dans le territoire des deux protectorats, sans qu'elles puissent influencer sur l'établissement de la frontière.*

Cette nouvelle n'a nullement inquiété les journaux pacifistes. Les journaux socialistes eux-mêmes ne l'ont pas relevée. A Paris, seule notre consœur la *Révolution prolétarienne*, revue syndicaliste, a protesté contre ces machinations odieuses qui ont pour but de déchaîner une nouvelle guerre du Rif. Elle a remarqué avec raison que cette dernière s'était déroulée sous un ministère de gauche et que celle-ci est préparée par un ministère de gauche *soutenu* par les socialistes. «Est-ce là simple coïncidence?» se demande la *Révolution prolétarienne*. Non, répond-elle, la raison c'est que la Banque de Paris et des Pays-Bas qui domine entièrement le Maroc, est également le soutien des partis de gauche; chaque fois qu'ils sont au pouvoir, elle ne manque pas de se faire payer ses faveurs.

Voici comment conclut notre confrère Chedly Khairallah, qui a également commenté le télégramme du journal *l'Information* dans son courageux journal la *Voix du Tunisien*:

«Aux amis de la Paix, à ceux qui s'inscrivent contre les attentats collectifs au profit des coffres-forts et qui réprovent la démagogie des brasseurs d'affaires, un devoir impérieux demande à être rempli de toute urgence: former le

bloc des volontaires de la paix contre l'agression inqualifiable dont est sur le point d'être victime une collectivité humaine qui ne demande qu'à vivre, dans la plénitude de son indépendance, et de la libre et absolue disposition d'elle-même.»

Ainsi, pendant que son parti se réfugie sous le signe de la Paix, le Résident-sénateur-radical Saint prépare la guerre; et quelle guerre! la plus odieuse entre toutes, la guerre offensive et de conquête.

*Maghreb*: n°6, décembre 1932.

#### SECTION 7:

### A PROPOS DU PROBLÈME DE LA TERRE EN ZONE ESPAGNOLE

M. Lucien Lopez Ferrer, haut-commissaire de la II<sup>e</sup> République espagnole dans le Rif, avait eu, au cours d'un de ses fréquents et mystérieux déplacements dans la région orientale, l'occasion, à savoir, si elle fut fortuite ou préméditée, de faire à un correspondant du quotidien madrilène *La Voz*, une déclaration non exempte d'étranges et confuses contradictions, dont nous reproduisons les phrases suivantes:

«Le labeur de l'Espagne en Afrique (lisez Maroc), comme celui de tous les pays qui exercent leur action de protectorat en quelque partie d'un pays étranger, est plein de difficultés. Mais dans notre cas, celles-ci ont considérablement augmenté, parce que la République espagnole non seulement a à réaliser cette politique d'une manière efficace et complète, mais elle a à *rectifier les erreurs commises durant dix-huit années*. Si la République espagnole avait donné l'impulsion à l'action de l'Espagne au Maroc, cette tâche aurait été plus difficile qu'à l'heure présente, où il faut arracher d'ici beaucoup de choses vieilles et vicieuses, en lésant des intérêts privés qui, forcément, réagissent.»

De toutes ces paroles qu'un député radical-socialiste, donc du groupe gouvernemental, qualifia publiquement au Parlement espagnol de «manières perfides et équivoques qui caractérisent la vieille diplomatie», nous ne voulons souligner que l'aveu formel de M. Lopez Ferrer au sujet de la rectification par le gouvernement espagnol des erreurs commises durant dix-huit années de régime monarchique.

Mais quiconque entend cet aveu, est forcément porté à se demander ce qu'a pu faire le haut-commissaire, en principe, le mieux qualifié pour

découvrir lesdites erreurs et en préciser la gravité, pour contribuer, dans une assez large mesure, à leur rectification immédiate, efficace et complète.

A vouloir vérifier la véracité positive et pratique de l'aveu en question, en recherchant non pas dans le verbiage confus de ce haut fonctionnaire, mais dans les actes déjà accomplis de l'œuvre ou de la manœuvre réalisée sous son égide, les corrections apportées aux erreurs du passé, on est obligé, pour être justement impartial, de faire l'inévitable constatation que rien, sous ce rapport n'a été exécuté. La politique du Résident Lopez Ferrer et sa conduite vis-à-vis des responsables des erreurs dénoncées un peu trop vaguement par lui, sont donc la démonstration la plus rigoureuse de la valeur irréaliste de l'aveu qui, selon le jugement du député mentionné plus haut, constitue un filet tendu au gouvernement mais dans lequel M. Ferrer est tombé lui-même.

Sans essayer, pour le moment, de censurer en détail et d'une manière plus concrète, les réalisations de la politique de M. Ferrer — lesquelles déterminent indiscutablement de lourdes et complexes responsabilités d'aspects assez variés — il importe, cependant, d'affirmer de la façon la plus catégorique que le haut-commissaire espagnol, non seulement n'a su et pu rien faire qui fût une vérification quelconque de la réparation des erreurs reconnues par lui comme appelant une prompt correction, mais il a contribué, volontairement ou involontairement, nous nous contentons de constater les faits, à aggraver le caractère de certaines — et non des moindres — d'entre elles en même temps qu'il les a surchargées d'une série d'autres fautes complètement nouvelles.

Une des principales erreurs sur laquelle nous voulons attirer l'attention, en promettant d'y revenir d'une manière plus substantielle, est celle relative au problème de la colonisation de la terre au sujet de laquelle il est intéressant d'utiliser la dénonciation formulée, il y a quelques semaines, par écrit, par le célèbre député M. Edouard Ortega y Gasset. En voici le résumé :

En 1911, le marquis de Cubas acheta dans le Rif un grand domaine de 400.000 hectares (quatre cent mille hectares) à des Marocains non propriétaires. Le rôle louche joué par ceux-ci fut gratifié de façon très insignifiante. L'occupation militaire du territoire de la tribu Bocoya étant faite, le marquis, par l'intermédiaire de M. Federico Pita Espelsin, avocat à Melilla, sollicita de la Résidence la reconnaissance du droit de propriété; Berenguer, après examen des conclusions de divers rapports émanant des autorités militaires et judiciaires, repoussa la prétention du marquis. Plus tard, celui-ci renouvela les mêmes démarches auprès de Primo de Rivera, alors haut-commissaire, lequel confia l'étude de l'affaire au grand magistrat M. Guillermo Navarro Cola qui constata le rejet antérieur de l'affaire et condamna les titres présentés comme nuls et sans valeur juridique, parce

que établis par des notaires et des juges rebelles au Maghzen et contrairement à l'art. 60 de l'Acte d'Algésiras et aux prescriptions du décret du Grand-Vizir de S.M.I. le Sultan en date d'avril 1912. Primo de Rivera, devenu dictateur, fit encore débouter l'insupportable marquis de Cubas.

La II<sup>e</sup> République envoya M. Lopez Ferrer au poste de haut-commissaire. On ne tarda pas à apprendre que l'avocat du marquis fut désigné par le nouveau haut-commissaire au double emploi de secrétaire particulier et d'assesseur juridique au haut-commissariat. Peu de temps après, les magistrats intervenus dans l'affaire des terrains étant tenus à l'écart, la requête de l'ex-marquis de Cubas fut favorablement agréée.

La dépossession illégale et violente des nombreuses familles des Bo-coya fut ainsi l'acte inaugural de l'entrée en scène de M. Lopez Ferrer comme haut-commissaire dépositaire de tous les pouvoirs de la jeune République dans le Nord de l'empire chérifien. Et de divagation en divagation, d'abus de pouvoir en abus de pouvoir, M. Ferrer finit par concevoir un plan de colonisation de grande envergure, forcément au préjudice des Marocains et surtout de la masse paysanne, livrés mains et pieds liés à l'omnipotence de l'administration et au déchaînement furieux et illimité des ambitions, des intrigues et de l'âpreté à arracher sa part du butin.

Les grandes lignes de ce plan de la dépossession foncière? C'est à M. Lopez Ferrer lui-même que nous cédon la parole pour nous faire la présentation de ses projets.

«La colonisation, a-t-il déclaré à un journaliste local de Melilla (il est à remarquer qu'il se montre fort communicatif et abondant en déclarations qui, selon l'éminent président actuel du Parlement madrilène, peuvent former «un volume extraordinaire»), est, actuellement, une réalité (grâce à son règne et à savoir si c'est un véritable titre d'honneur), puisqu'elle a commencé par l'exploitation des biens du Maghzen et du Habous qui atteignent soixante mille hectares (début vraiment admirable!).

«Pour l'acquisition des terrains qui s'effectue en divers points de notre zone, principalement dans le Garet, région orientale, il a été prévu aux prochains budgets deux millions de pesetas. Dans ces mêmes budgets, figurent trois millions de plus destinés à l'utilisation des bassins du Ker, du Guis, du Nekor, du Lau et du Martine.»

Puis M. Ferrer ajoute que le gouvernement a l'intention de faire des économies qui serviront au paiement d'une opération réalisée avec la Banque Madrilène et qui se chiffre par 24 millions de pesetas qui seront destinés à faire face aux travaux photogramétriques entrepris sur la Moulouya dont le barrage sera utilisé pour irriguer les 10.000 hectares (dix mille) qui ont résulté des expropriations accomplies dans les bassins en question et sur lesquels, a affirmé M. Ramos, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil (*Temps*, 17-8-32), «le gouvernement projette d'ins-

taller des familles venant de toutes les provinces espagnoles en vue de resserrer les liens qui unissent notre protectorat à la métropole et faire ainsi de ce pays, qui nous a été hostile, une terre aimée et populaire.»

Aux paroles gracieuses et significatives de Son Excellence, nous n'ajoutons qu'une légère précision, à savoir que la province de Valence, pays de M. Lopez Ferrer, a déjà fourni un bon contingent de colons et est, sauf imprévu, appelée à battre, sous ce rapport, le record final déjà placé sous de bons augures.

Cette politique de la terre dont nous venons, fort hâtivement, d'ailleurs, de signaler un triste aspect, n'a jamais pu, à aucun moment, enlever les suffrages des victimes, en l'espèce les Marocains, paysans pour la plupart, et aussi des Espagnols, particuliers, journalistes ou députés, qui hommes honnêtes et honorables ou dirigeants attentifs et consciencieux, se sont, à maintes reprises et sans discontinuer de le faire, élevés contre toutes les formes d'injustice commises, publiquement et avec une odieuse apparence de légalité, par les représentants surtout officiels de l'Espagne au Maroc. D'éminents députés et journalistes d'une compétence reconnue de tous ne cessent, en effet, de lancer contre le haut-commissariat et sa politique actuelle les accusations les plus concrètes qui sont, pour la plupart populaires, et de réclamer à cor et à cri un débat décisif à la Chambre ou un changement immédiat et radical de la politique de l'Espagne au Maroc compatible avec les principes de justice, de liberté et de démocratie de la jeune République péninsulaire.

Que pourrait signifier cette attitude expectante du gouvernement de Madrid, que nous savons admirablement disposé à notre égard, sinon la sanction *pratique* de la politique réactionnaire et extravagante du haut-commissariat actuel? Ou bien les mystifications du verbeux haut-commissaire ont-elles le pouvoir magique de rendre inopérantes des accusations aussi palpables, aussi écrasantes, et aussi irréfutables que celles connues des parlementaires et de l'opinion métropolitaine? «La République, a dit le député auquel nous faisons allusion plus haut, qui a le devoir, non seulement historique, par l'obligation découlant du régime, mais *humain*, par le problème dramatique de ce pays, d'examiner les accusations des députés de Ceuta et Melilla et de tous les députés du territoire national, n'a pas d'autre mesure à prendre que rectifier ou répondre à nos accusations.»

Rectifier, c'est bien; c'est mieux, c'est la seule chose raisonnablement possible. Mais toute rectification, pour être complète et bienfaisante, devrait nécessairement porter et sur les dix-huit années de l'ancien régime et, selon toute logique, sur la période qui date de l'avènement de la République. M. Ferrer fait bien de réclamer un compte rendu rétrospectif, mais n'est pas conséquent avec la logique commune quand il s'exclut et du

temps et de l'espace. Sa personne et surtout son œuvre — laquelle a réalisé ce qui fut hors de la capacité de ses prédécesseurs et d'une puissante dictature — sont, pour nous, les victimes, et pour les Espagnols, les protecteurs, deux réalités vivantes, visibles, perceptibles, donc aisément censurables.

Nous concluons en sollicitant du gouvernement républicain espagnol, dont l'éminent chef a eu l'occasion de faire officiellement des déclarations formelles et empreintes de justice, de libéralisme, de noblesse et de sympathie pour notre peuple, la réalisation de deux vœux conformes, d'ailleurs, à l'esprit justicier de la jeune République.

Le premier consisterait à nommer une commission de parlementaires incontestablement qualifiés pour enquêter, sur place, aux fins de *reconnaître les erreurs des dix-huit années de régime monarchique* et aussi, détail plus important, de déterminer le prolongement dans la période ultérieure de ces mêmes erreurs et tous les actes de la politique de M. Ferrer dignes d'être classés sous la rubrique des erreurs de vingt ans de protectorat sans réelle protection. Une fois les responsabilités mises en lumière, la justice démocratique agira en conséquence. La République a déjà châtié les responsables de certains actes en rapport avec l'intérêt national espagnol, il serait nécessaire, dans l'intérêt même de la République, de prononcer des sanctions contre les responsables de grands faits se rapportant à leur conduite vis-à-vis de notre peuple qui a eu à supporter de lourds sacrifices qui survivent encore dans leurs malfaisantes conséquences et que la persistance dans les errements pourrait rééditer au grand préjudice de nos deux nations. La principale erreur qui appelle une réparation prompte et équitable est celle relative aux opérations foncières malhonnêtes, précédemment signalées. Nous ne pouvons, à ce sujet, qu'élever notre voix indignée et protestataire et la joindre à celle de l'honorable parlementaire, M. Ortega y Gasset, qui conclut son document de dénonciation en attirant respectueusement l'attention de M. Azana sur la façon dont le haut-commissaire, au nom de la République, institua un *latifundia* (il n'est certainement pas le seul et le plus inique) en faveur d'un aristocrate en dépossédant contre tout droit les indigènes que nous avons l'obligation de protéger. « Je considère, ajoute-t-il, que faire ces choses au Maroc est, et sans doute M. le président du Conseil le reconnaîtra lui-même, aussi antipatriotique qu'antirépublicain. »

Il serait donc d'élémentaire justice de prendre des mesures propres à éclairer les malhonnêtes opérations foncières tant du passé que du présent à l'effet de réparer le plus d'arbitraire possible en renflouant les nombreuses familles déchues par extorsion de leurs droits les plus légitimes et, d'une manière générale, en garantissant solidement la propriété contre l'habituelle et abusive expropriation pour utilité publique, c'est-à-dire, la faculté purement arbitraire et revêtue d'une fausse et ignominieuse appa-

rence légale d'exproprier, sans indemnité équitable parce que équivalente, les propriétaires marocains au seul profit des colons européens dont l'intérêt privé ne peut aucunement s'identifier avec l'utilité publique, non pas telle que l'autorise une loi de conception et de portée pratique scélérates, mais conformément à l'esprit du droit moderne de l'homme honnête et civilisé.

Le second vœu, d'ordre général, comporterait la modification de tout ce qu'il y a de suranné et d'odieux dans la politique du haut-commissariat en commençant par un coup de balai des plus énergiques et des plus dignes des héros d'une révolution républicaine, libérale et démocratique. L'énergique coup de balai ardemment et légitimement attendu devrait emporter toute l'équipe figée dans son déplorable esprit de routine, de réaction, de pourriture et dont la présence aux différents postes de l'Administration constitue une permanente et inévitable possibilité de contamination et un anachronisme irrémissiblement condamnable par toute démocratie moderne et vivante comme celle de la jeune République espagnole.

Pour terminer, nous reproduisons, pour lui donner notre formelle et entière confirmation, la déclaration catégorique du député radical-socialiste préalablement cité, par laquelle il a cru devoir, en pleine séance du Parlement, «avertir, loyalement, républicainement et patriotiquement, M. le président du Conseil, que c'est un péril de maintenir au Maroc une politique exactement égale à celle qui se développait au temps de la monarchie.»

Le nettoyage s'impose immédiatement et immanquablement. Que le coup de balai soit donc énergique et le geste méritoire.

## SECTION 8:

## LE PROTECTORAT ESPAGNOL

Les Marocains de la zone du Protectorat espagnol avaient salué avec joie l'avènement de la République en Espagne. Ils croyaient que le régime démocratique ne manquerait pas de les faire profiter des libertés qu'il venait de conquérir. Des promesses ont été faites. On a éveillé des espoirs. Mais aucun n'a été réalisé. Le remplacement de Lopez Ferrer, réactionnaire, par Molles, républicain, laissait prévoir un changement complet dans la politique coloniale de l'Espagne. Mais Molles s'est montré aussi incapable que possible, il est dominé par un catholique fanatique et borné, Becirra, qui dirige les Affaires indigènes et par le secrétaire général du Protectorat.

Ce qu'il y a de curieux c'est qu'au moment où la France désavoue la politique insensée de M. Saint dans l'autre zone, l'Espagne essaie de la copier servilement. C'est ainsi que le «Cercle des amis de l'étudiant» fut informé qu'il lui était interdit de fêter l'anniversaire de l'entrée de Moulay Hassan à Tétouan. Cependant, une semaine avant, la Résidence espagnole avait fêté l'anniversaire d'Alarcon, vainqueur des troupes marocaines en 1860. Cet anniversaire s'est déroulé en grande pompe avec des parades militaires et un manque de tact, qui n'est pas à l'honneur d'une nation qui se prétend libérale et démocratique et qui répudie toute forme d'oppression.

A la suite d'une conférence historique, M. Mekki Naciri fut prié de quitter le Protectorat espagnol dans les 48 heures. Telles sont les méthodes libérales de l'Espagne républicaine...

Nous avons sincèrement conseillé aux Marocains de s'approcher de l'Espagne et de collaborer avec elle, parce que nous croyions que le gouvernement espagnol étant plus démocratique et moins lié par les ambitions coloniales, serait plus disposé à leur accorder les réformes libérales qu'ils demandaient. Puisque le gouvernement espagnol refuse à reconnaître son propre intérêt et puisque la Résidence de Tétouan tient à être la servile imitatrice de la Résidence de Rabat, nous la combattons comme nous combattons tout impérialisme.

Nous reviendrons dans le prochain numéro avec plus de détails sur la situation dans la zone du Protectorat espagnol.

## *Sujets divers*

### SECTION 1:

#### LES ASPIRATIONS DU «MAGHREB»

Les publications coloniales sont nombreuses à Paris. Toutes s'intéressent aux richesses naturelles des colonies, à leur exploitation méthodique et rationnelle. A les lire, on croirait qu'il n'y a dans les colonies que du phosphate, du pétrole, du fer et d'autres minerais. Les hommes ne les intéressent qu'à propos d'une révolte à réprimer ou d'une main-d'œuvre à asservir.

Le but du «Maghreb» sera différent: il s'occupera lui de la richesse humaine des colonies, il dégagera l'angoissant problème moral que ne cesse de poser la colonisation devant toutes les consciences saines. Le plus objectivement possible, il renseignera les Français, sans distinction d'opinions, sur la situation des autochtones, certain que la liberté et la justice n'ont jamais manqué de défenseurs en France.

Nous nous occuperons particulièrement du Maroc. Ce pays qui a toujours formé un Etat indépendant, n'est pas une colonie, mais un pays de Protectorat. Le traité international d'Algésiras a reconnu la souveraineté spirituelle et temporelle du Sultan. Le traité du Protectorat que la France a réussi à imposer au Sultan du Maroc, dans des circonstances particulières en 1912, confirme le traité international.

Le Maroc a donc une existence propre au point de vue international. Il est plus indépendant de la France que l'Inde de l'Angleterre. Cette puissance, pourtant, permet à l'Inde d'avoir un représentant à la Société des Nations; pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant pour son pays de Protectorat?

Le Protectorat est pour nous une tutelle, il doit avoir une fin, et nous pensons au jour où nous pourrions diriger nous-mêmes nos affaires, où le lien de sujétion entre le Maroc et la France ferait place à un lien d'amitié et de reconnaissance. Est-ce un crime?

Malheureusement, les fonctionnaires français n'ont pas toujours compris le devoir de leur pays. L'idée qui les obsède c'est de faire du Maroc «une province française». Pour atteindre leur but, en dépit de tous les engagements, ils poursuivent une politique d'absorption et d'assimilation. Quelle preuve plus grande que ce dahir berbère qui souleva l'indignation du monde musulman et porta un rude coup au prestige moral de la France en Orient? Mais nous sommes sûrs que leurs tentatives resteront vaines, ils réussiront simplement à élargir le fossé qu'ils ont creusé entre la nation protectrice et la nation protégée.

«Le Maghreb» se fera un devoir de combler ce fossé, en exposant aux Français les agissements de leurs compatriotes peu avertis, ou peu soucieux des véritables intérêts de la France.

Le Maroc n'est ni un pays sauvage, ni un pays primitif. «Il a connu une grande histoire, une prospérité brillante». Sa civilisation a brillé d'un vif éclat, il a un idéal culturel, propre, que la France s'est engagée à respecter.

«Certes, nous voudrions bien voir se poursuivre la modernisation de notre pays, nous sommes disposés à puiser ce qu'il y a de beau et d'élevé dans la culture occidentale moderne, mais nous tenons également à notre passé, à nos traditions, nous ne laisserons jamais s'éteindre ce puissant flambeau que l'Islam a définitivement planté au cœur de la Berberie, et si la modernisation devait nous coûter le sacrifice de notre personnalité propre, il est naturel que nous n'en voulions pas. Bref, nous tenons à nous moderniser, tout en restant nous-mêmes.»

L'évolution des peuples colonisés peut se faire par et pour les peuples colonisateurs, s'ils le veulent bien, ils pourront retarder cette évolution, mais non l'empêcher, elle se fera alors, mais contre eux.

Aujourd'hui où les nations cherchent à créer une justice internationale, où la force brutale ne peut plus créer le droit, l'espoir des peuples colonisés devient de plus en plus grand. Le principe de la libre disposition des peuples par eux-mêmes de leurs destinées, n'est déjà plus un mythe, il se précise chaque jour et deviendra demain une réalité.

## SECTION 2:

## LE MAROC FACE A L'EMPRUNT

M. Lucien Saint dont la funeste politique berbère a été et demeure pour beaucoup dans la genèse du malaise marocain actuel et du mouvement d'indignation général dans le monde arabo-musulman, vient encore d'obtenir deux emprunts destinés à peser lourdement sur le dos du peuple marocain en proie actuellement à une crise économique et politique des plus graves.

Le premier emprunt est de huit cents millions qui seront engloutis dans les entreprises du chemin de fer à voie normale Fez-Oujda qui, une fois réalisé, fera la liaison entre Marrakech et Tunis par l'Algérie. Cette ligne est appelée à devenir l'épine dorsale de l'Afrique du Nord et offrira un «intérêt national» du point de vue français en permettant «en cas de nécessité, comme l'avoue le *Temps* (24 mars 1932), le déplacement rapide des forces militaires et de police stationnées en Afrique du Nord».

Toutes ces dépenses seront supportées, comme avant, par le Maroc dans l'intérêt presque exclusif du militarisme français et constitueront, par conséquent, le tribut à payer par le peuple «protégé» à la puissance «protectrice».

Le deuxième emprunt, originairement de trois milliards et demi puis réduit à un milliard six cent cinquante millions sera consacré à «l'outillage économique et social» de l'empire chérifien infortuné.

Le Maroc a déjà une Dette publique considérable représentée par d'autres emprunts antérieurs qu'on a pu lui faire supporter en soutenant que, étant un pays neuf dépourvu d'outillage moderne et obligé de mettre en valeur ses richesses naturelles, réelles ou supposées, et manquant de capitaux pour faire face aux dépenses exigées par ses besoins économiques, il devait nécessairement et constamment recourir à l'argent français surtout par la voie des emprunts. On a toujours affirmé et réaffirmé que ceux-ci seraient de moins en moins fréquents et considérables au fur et à mesure du progrès de l'installation de l'outillage en question. De telles affirmations et réaffirmations ont été démenties par les faits de la politique économique et financière du Protectorat français, puisque le montant des emprunts a été toujours en augmentation souvent démesurée. Le budget chérifien, n'ayant pas atteint encore un milliard, malgré d'innombrables ressources fiscales, la création de charges nouvelles et l'aggravation excessive des taxes existantes, n'a jamais justifié le recours à l'emprunt suivant un rythme accéléré et déraisonnable. Les emprunts précédents, si excessifs qu'ils fussent n'ont jamais pu se chiffrer par des milliards. Il a fallu la politique financière de M. Saint (Lucien) pour que le malheureux Empire

chérifien pût se vanter d'être le détenteur d'un record assez «honorabile» en matière de l'endettement générateur du désastre économique et financier.

Les deux nouveaux emprunts, étant de deux milliards quatre cent cinquante millions de francs, constitueront à eux seuls la grosse partie de la Dette publique marocaine déjà représentée par plusieurs emprunts échelonnés sur une période de 24 ans dont la totalité n'a pas atteint deux milliards. Pour donner une idée précise de notre Dette publique, il importe d'indiquer les anciens emprunts:

1904: 62.500.000 Fr.

1910: 101.124.000 Fr.

1914: 170.250.000 Fr. (loi du 18 mars).

1916: L'emprunt de 1914 porté à 242 millions (loi du 25 mars).

1920: 744.000.000 Fr. (loi du 19 août).

1928: 819.822.000 Fr. (loi du 22 mars).

1.969.446.000 Fr.

Le dernier emprunt de 1928 ayant été complètement épuisé, en l'espace de 4 ans, la politique financière de M. Saint qui voit trop grand, ce qui ne veut pas dire qu'il arrive à voir juste, a d'abord conçu un projet d'emprunt de trois milliards et demi pour la période de 1933-1937. L'administration irresponsable du Protectorat n'avait jamais osé faire brûler les étapes au pays en matière d'endettement et de ruine financière autant que le fait actuellement le gouvernement de l'occupation française au Maroc.

Celui-ci se croit obligé de grever le pays «protégé» de lourdes charges en ce temps de crise économique aggravée par l'extrême misère où se débattent les Marocains sans arriver à bénéficier de l'aide de leurs «protecteurs». En qualifiant cette misère d'extrême, nous ne disons rien qui soit une exagération. En voici un témoignage fort éloquent. «La masse arabe et berbère, affirme le publiciste français M. Urbain Gohier (*Nouvelle Aurore* du 30 avril 1931) après une enquête faite sur place, apparaît misérable: l'usure juive, l'excès des impôts, l'insatiable avidité des seigneurs féodaux, les exactions terribles des publicains et des magistrats indigènes (et français aussi) qui trouvent des complicités dans le personnel du Protectorat, tiennent ces populations artisanales ou paysannes dans une perpétuelle famine. Le fisc arrache un tribut au gueux qui vend une poignée de menthe ou de sauterelles bouillies (au moment de l'invasion accridienne) sur la grande place; il taxe l'âne et le lit du «contribuable» dont il a déjà saisi la paillasse et dont la bête décharnée, couverte de plaies, crève sous les yeux des sbires».

Le *Temps*, se faisant par la plume docile et reconnaissante de M. Poulaine, toujours une vraie marionnette entre les mains de M. Saint et Cie, le défenseur des emprunts projetés, a cru devoir ressasser des triviali-

tés propres à ne leurrer que les naïfs qui pullulent un peu partout, notamment dans certains milieux politiques et financiers. Voyons, d'abord, comment il entend justifier l'émission des emprunts en question à une heure des plus critiques. «On peut s'étonner, dit-il, qu'en pleine crise mondiale, le Maroc pense à demander à l'épargne publique d'investir chez lui des capitaux d'un ordre de grandeur relativement important, tandis que partout ailleurs la consigne est à la restriction, à la compression, pour ne pas dire à la mise en veilleuse. *C'est que le miracle marocain poursuit ses effets.*» Pour montrer que le «miracle marocain» est une pure invention tant de fois ressassée pour les besoins de la cause par nombre des stipendiés et de favorisés de la Résidence, voyons sur quelles bases cet assemblage de mots creux repose dans l'imagination de M. Poulaine et ses acolytes.

L'assertion selon laquelle il existe une collaboration loyale et effective entre les deux éléments marocain et français «attelés à la même tâche de valorisation du sol et rivalisant d'ardeur et d'efforts pour tirer le maximum d'une richesse naturelle jusqu'ici mal exploitée» est complètement fausse. M. Poulaine sait toute la portée inexacte de telles affirmations sur commande et lancées dans le public pour les besoins de la cause, qui est, ici, la justification du vote des emprunts en question. Il reconnaît lui-même que la campagne marocaine est «livrée à la concurrence des colons européens et des laboureurs indigènes» et nous savons comme lui que dans cette concurrence les laboureurs marocains se trouvent les plus désavantagés et finissent presque toujours par en sortir vaincus, humiliés et appauvris. Les plus lourdes charges fiscales pèsent sur eux, une partie de leurs terres leur sont ravies par la violence et l'injustice, l'assistance des autorités du Protectorat leur est presque toujours refusée ou alors elle est insignifiante et très souvent cause de la misère des petits fellahs et des khamas (ouvriers agricoles). Les colons doivent leur victoire et leur prospérité à l'intervention directe, constante et avantageuse des autorités centrales et locales. Le gouvernement du Protectorat est trop influencé par le parti colon et son action s'exerce généralement dans l'intérêt de ce parti aux ambitions exorbitantes et inconciliables avec les intérêts légitimes de la masse marocaine. Dans la Métropole, ce même parti possède en M. Saint un serviteur qui, ainsi que le reconnaît M. Poulaine, défend «sa cause avec chaleur et succès». Cette attitude est celle préconisée par tous les théoriciens de la politique coloniale. M. Bernard, professeur de géographie et de colonisation de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de Paris explique dans son ouvrage, *le Maroc*, page 460, que «nous ne sommes pas venus au Maroc uniquement pour faire le bonheur des indigènes ou restaurer quelques mosquées en ruines. L'Afrique du Nord ne sera définitivement soudée à la France que si celle-ci réussit à y fixer une solide armature de colons français». Si on se demande comment y fixe-t-on cette armature

de colons, le même auteur répondra (pages 457 et 458) que la colonisation «tend à implanter et à maintenir au Maroc des colons de bonne souche française, que l'Etat met dans les *meilleures conditions de réussite* en les *installant sur des terres choisies*, à proximité des voies ferrées, et en les *dotant* de l'outillage économique nécessaire» et que ce même Etat «tend aujourd'hui plutôt à installer des fermes échelonnées dans les grandes vallées et sur les voies de communication importantes». De là il faut conclure que cette soi-disant collaboration franco-marocaine pour la valorisation du sol et l'exploitation des richesses n'est qu'un trompe-l'œil et un mensonge devenu trivial et sans valeur réelle.

La justification du «miracle marocain» par l'extension des villes dont le chiffre des constructions dépasse annuellement des dizaines de millions, n'est pas moins mal fondée que sa justification par la prétendue coopération franco-marocaine. Que M. Poulaine veuille bien écouter la voix autorisée de M. Célérier, professeur à l'Institut des Hautes Etudes marocaines à Rabat, qui affirme sincèrement dans son ouvrage sur le Maroc (page 128) que celui-ci ne séduit que les regards un peu superficiels et que les «grandes villes dont les magnifiques avenues sont bordées de magasins dignes de Paris», ne représentent «qu'une richesse encore factice». La même justification par «les prodigieuses richesses» du sous-sol marocain ne repose elle aussi que sur de pures assertions dont les autorités du Protectorat et leurs satellites métropolitains ont accoutumé de faire un abus immodéré. Nombre de témoignages autorisés corroborent nos réfutations. En voici quelques-uns: «Un fait essentiel, lisons-nous dans le *Soir* du 15 février 1932, domine la question des recettes pour le budget en cours: la carence des versements de l'Office chérifien des phosphates. L'Office chérifien des phosphates avait accepté, au début de l'année 1931, de verser au gouvernement chérifien, pendant l'exercice budgétaire 1931-1932, la somme de 160 millions de francs, tant en ce qui concerne les charges qu'en ce qui concerne les répartitions des bénéfices. Cette somme de 160 millions était en rapport avec les prévisions d'exportations des phosphates qui, à ce moment-là, dépassaient 2 millions de tonnes. La crise, qui s'est développée très rapidement à partir du premier trimestre 1931 a complètement faussé les prévisions initiales. Les exportations des phosphates marocains sont tombées aux environs de 800.000 tonnes, soit un déficit de 60%. Dans ces conditions, l'Office chérifien des phosphates n'a pu tenir les engagements qu'il avait pris en ce qui concerne l'exercice 1931-1932».

Les autres minerais beaucoup moins considérables que les phosphates et dont quelques-uns demeurent fort problématiques, sont loin d'autoriser des espoirs bien fondés. Qu'on nous permette de citer encore quelques témoignages corroborants. «Il faut se garder, dit M. Bernard dans l'ouvrage précité page 470, d'oublier que l'extraction des minerais, surtout lors-

qu'ils ne subissent sur place aucune préparation (ce qui est le cas pour ceux du Maroc), ne saurait à elle seule constituer pour un pays la base d'une saine économie et d'une prospérité durable». «La prospection du sous-sol marocain, dit M. Célérier (*Le Maroc*, A. Colin, page 171), a été active, devançant parfois la pacification; les magnifiques espérances qu'elle a suscitées ne se traduisent encore, sauf pour les phosphates (dont nous venons de voir les résultats actuels), que par de très insuffisantes réalisations». Pour plus de précision il faut faire remarquer que toutes les espérances au sujet du manganèse ne se sont pas maintenues. L'abandon de l'exploitation du manganèse du Djebel Narguechoun (Taourirt) a été pour quelque chose dans la déception de l'optimisme irréfléchi de certains gens naïfs et prompts à l'enthousiasme. Quant au pétrole, il a suinté, comme le confirme M. Célérier (page 174) «en de nombreux points sur la bordure externe de l'arc rifain. Mais «ces constatations, ajoute-t-il, rapprochées de similitudes de structure avec les Karpathes, ont donné d'abord de grands espoirs fortifiés par quelques venues d'huile dans de modestes sondages. L'huile a tari, les capitaux aussi et l'on est resté dans le doute avec des puits trop peu nombreux et trop peu profonds».

Après de tels témoignages qui nous édifient éloquemment sur les «richesses minières» du Maroc, il faut conclure que M. Poulaine est mal fondé à essayer de tromper l'opinion métropolitaine intéressée, par des «arguments» et des conclusions d'une fausseté et d'une illogicité manifeste au sujet de la prétendue «valeur du gage marocain» et des soit-disant «possibilités de rémunération qu'il offre aux capitaux publics et privés».

L'emprunt d'un milliard six cent cinquante millions de francs est destiné, dans la pensée du gouvernement du Protectorat, «à compléter, ainsi que le soutient le *Temps*, l'équipement économique et social du pays suivant un programme de réalisations établi pour cinq années». C'est bien possible. Mais l'essentiel pour nous est de demander au Résident Saint quelle sera la part de profit réel et salutaire que tirera le peuple marocain de ce vaste programme économique et social élaboré? Vingt ans de Protectorat, et partant d'expériences et de constatations pénibles pour nous, nous donnent une réponse catégorique, douloureuse et révoltante: notre part de bénéfice positif dans cet emprunt considérable sera inéluctablement ce qu'elle a été, malheureusement, dans les emprunts du passé, c'est-à-dire presque rien. La véritable destination est la réalisation d'un programme mis sur pied par les autorités compétentes du Protectorat sous la pression des colons et presque uniquement pour servir leurs intérêts économiques et sociaux. Les Marocains n'ayant pas voix au chapitre dans leur propre pays, ne sont rien dans la sollicitation de l'emprunt et n'espèrent guère obtenir, non toute la part qui doit leur revenir de par leurs droits légitimes et infiniment supérieurs à ceux des étrangers dont les Français qui résident

dans le pays et dirigent nos destinées nationales comme le veut le bon plaisir appuyé par l'administration et la force, mais même une portion égale à celle de l'infime minorité des Français qui demeurent beaucoup plus avantagés que nous par le maximum de droits et de profits et le minimum de devoirs et de charges.

Venant s'ajouter aux précédents, en attendant que l'année 1937-1938 nous surprenne par un nouvel emprunt d'une grandeur imprévue ou que l'actuel soit porté, au cours de 1932-1937, à un chiffre fabuleux de quelques autres milliards, et ne reposant sur aucun gage sérieux et suffisant, puisque nous venons de démontrer que le «miracle marocain» n'a rien de magique pour transformer des espérances fausses et des calculs problématiques en des richesses prodigieuses et inépuisables, cet emprunt sera supporté, comme les anciens par les finances publiques chérifiennes représentées par un budget qui, quoiqu'on fasse, n'arrive pas à atteindre un milliard — celui de 1932 a été arrêté à 733 millions 477.100 francs — dont la presque totalité est arrachée, le mot est fort congruent, au peuple marocain musulman et les 56 % seront employés à couvrir les frais d'un fonctionnarisme qui devient un fardeau de plus en plus lourd pour le contribuable marocain et un des gros méfaits d'un régime basé sur l'irresponsabilité tel que le Protectorat dont le Maroc offre un modèle du genre. Nous n'exagérons pas au sujet de ce fonctionnarisme. D'autres l'ont constaté et dénoncé bien longtemps avant nous.

«A Rabat, capitale administrative, constate M. Urbain Gohier (*Nouvelle Aurore* du 30 avril 1931), une *armée* de fonctionnaires payés royalement, logés royalement, occupe un quartier de jardins magnifiques. Des sommes énormes y ont été englouties; des millions y fondent. Les uns expliquent: «On a vu grand». D'autres murmurent: «Ils vont fort».

La Dette publique marocaine étant, jusqu'en 1932, de presque deux milliards, sera donc, après le nouvel emprunt, d'environ quatre milliards et demi. Le service de la Dette dans le budget de 1932 est d'environ 200 millions. Si on y ajoute la somme représentée par les 56 % du budget général et servant à payer les frais du fonctionnarisme, on constate que la plus grande partie des Finances publiques marocaines n'est pas dépensée pour l'équipement économique et social du pays. D'où une dilapidation des deniers publics et le recours constant à l'emprunt pour l'exécution du programme de l'Etat que nous connaissons.

Cette situation redoutable est des plus intolérables. Parlant de la Dette marocaine jusqu'en 1932, M. Célièrier, dans son ouvrage précité, page 127, constate que le total de cette Dette «représente une somme considérable pour un pays qui n'a pas d'épargne et dont la balance commerciale est déficitaire».

La conclusion qui s'impose, après ce bref exposé de la question des emprunts, est très nette: le Maroc souffre d'une politique financière comprenant mal ses besoins réels, se pratiquant au nom de l'Etat chérifien et à l'encontre des intérêts du peuple marocain et méconnaissant les répercussions de la crise mondiale dans le pays et le degré d'aggravation qu'elle a atteint à cause de la situation lamentable, à tous les points de vue, de la masse indigène de plus en plus rançonnée et souffrante. Cette politique financière est d'autant plus funeste qu'elle se poursuit à une heure où le pays souffre encore d'autres méfaits de la politique générale du Protectorat et ressent toujours les malheureux effets et les tristes conséquences d'une politique aussi absurde, aussi sinistre et aussi condamnable que la politique dite «berbère» dont M. L. Saint se considère comme le protagoniste le plus notoire. Les Marocains ont donc plus d'un sérieux motif de mécontentement, de révolte même. L'indignation s'aggrave continuellement par toutes les mesures impolitiques de la Résidence, dont le recours insensé à l'emprunt actuel qui pèsera lourdement et injustement sur notre génération.

Le Parlement français qui s'est prononcé sur le vote des deux emprunts n'aurait pas dû tomber dans le filet tendu par la Résidence et les intéressés parmi les capitalistes et autres profiteurs. Son devoir eût été de ne permettre l'émission des emprunts sollicités qu'après s'être exactement informé des besoins réels du peuple «protégé» au moyen d'une enquête librement menée par des techniciens compétents jouissant de sa pleine confiance et capables de l'impartialité requise en pareille matière. La logique, le Droit, la Justice et l'intérêt même de la France veulent que les Marocains profitent de l'emprunt selon les droits qui leur sont conférés par leur masses, leurs besoins légitimes et les engagements qu'ils possèdent sur la Puissance «protectrice». Ce même parlement, pour ne pas s'acquitter de sa tâche d'une façon insuffisante et infructueuse, et aussi dans l'intérêt au moins moral de la France, doit établir un contrôle permanent sur la gestion des finances publiques marocaines. Toutes ces mesures sont incontestablement propres à contenir la prodigalité ruineuse des pouvoirs publics au Maroc et à sauvegarder les intérêts de notre peuple pour lequel le Protectorat doit être un régime d'assistance et de progrès salutaire et non de ruine, d'injustice et de stagnation comme il nous apparaît aujourd'hui. Nous ne sommes pas sûrs que notre humble voix sera écoutée. Mais faute de mieux, nous gardons la satisfaction d'avoir fait, en temps opportun, ce que nous devons à notre conscience de patriotes, à la vérité et à la justice: dénoncer les méfaits et préconiser les réparations appropriées.

## SECTION 3 :

LA RÉSIDENCE CONTRE LES PETITS PROPRIÉTAIRES  
LA SITUATION CRITIQUE DU FELLAH ET LE  
RECOUVREMENT DES IMPÔTS

Des renseignements qui nous parviennent de France nous apprennent que la crise bat son plein et que les affaires sont très dures, cela en dépit des mesures de protection et de redressement entreprises par d'éminents économistes.

Au Maroc, la situation est plus envenimée qu'ailleurs et la crise est plus aiguë, les contribuables français se trouvent à tous les points de vue plus avantagés que les Marocains. Leurs échecs et leurs déboires sont souvent dûs à des récoltes déficitaires, des sinistres ou des épizooties dans le bétail, en dépit de leur instruction et la façon rationnelle et méthodique dont ils attaquent leur sol.

Les fellahs marocains, par contre, ont à lutter contre l'inconstance du régime pluviométrique, les champignons cryptogamiques, l'emprise de l'ignorance, sa fatale imprévoyance, son regrettable isolement (je veux dire qu'il n'existe jusqu'à ce jour aucune association régionale agricole indigène) et surtout la tyrannie et la cruauté des caïds soutenus et aidés par les contrôleurs français.

Le fellah marocain mérite plus que de la pitié de la part des agents du fisc et des préposés de l'Administration. Ces derniers devraient prendre modèle sur leurs camarades de France, et surtout être plus tolérants envers ces malheureux qui sont sincères et soumis, mais qui subissent avant n'importe qui, l'effet de la crise, qui se traduit par plusieurs phases : 1. d'abord par la perte irréparable de leurs biens mobiliers (car ils ignorent les bienfaits et les garanties que procurent les compagnies d'assurances); 2. Les affres de la faim. Oui, les affres de la faim, c'est un témoin oculaire qui l'affirme. J'ai pu connaître de très près la vie du fellah nord-africain, qui, abandonné à son propre sort, abandonne la partie et quitte les champs, origine de sa ruine et de sa misère.

Il appartient aux dévoués fonctionnaires d'accorder de larges facilités, conformes aux circonstances et d'être moins sévères dans le recouvrement des impôts.

Ces fonctionnaires doivent être les intermédiaires entre la Direction des Finances et les imposés en exposant par des rapports détaillés et circonstanciés, la situation misérable dans laquelle se débat avec acharnement, l'artisan de la glèbe.

Dans le bled, les agents du fisc sont les mieux placés pour initier leurs supérieurs qui, en pareils cas, ne peuvent être tenus pour responsables du

malaise et des injustices qui se commettent journellement; ils doivent, sans peur et avec franchise, mettre au courant l'Administration, sur la situation des fellahs et les difficultés dans lesquelles ils se débattent.

Cela est capital, pour ne pas dire indispensable, car une administration avisée doit être avant tout juste et équitable. Jamais elle ne doit pressurer le contribuable au-delà de ses possibilités. Car une décision impulsive risque d'avoir une répercussion grave et violente sur l'économie et le budget de l'Etat que ces fonctionnaires croient dignement servir.

Les méthodes forcées, l'appui de quelques fonctionnaires en mal d'avancement et voulant certainement attirer l'attention sur leur zèle et aveugle dévouement engendrent la plupart du temps des conséquences néfastes qui ralentissent brusquement l'énergie du fellah et le découragent. C'est alors que, dans les prochaines statistiques, on se rendra compte de l'erreur, car fatalement la superficie cultivée diminuera sensiblement et, à ce moment-là, ce sera trop tard pour remédier à ces regrettables inconvénients.

Cette année, il paraît que l'agriculteur marocain a fait une bonne récolte et que la joie et le bonheur règnent dans son gourbi. Profitant de l'avantage que la nature a accordé exceptionnellement à ces bons bougres de paysans, nos receveurs et agents du fisc se sont promis d'agir sans faiblesse, en faisant preuve de fermeté pour recouvrer le dû de l'Etat et au plus vite. Je dis au plus vite, car il paraît qu'il existe une organisation de course patronnée par je ne sais qui, mais toujours est-il que l'Administration délivre des bons points aux plus expédients. Et permettez-moi l'expression... il y a une brûlante et troublante question... c'est-à-dire que, malgré les sentiments humanitaires qui animent ces braves fonctionnaires, il y a la question de l'avancement probable et c'est *sérieux*... Allons, Messieurs, s'il vous plaît, un peu de mesure et surtout d'humanité, inspirez-vous de l'exemple de la métropole et soyez plus consciencieux, vous avez à faire à une population docile, qui ne manifeste jamais sa mauvaise humeur lorsqu'il s'agit de s'acquitter de ses contributions envers le Makhzen.

Je viens de dire que cette année est l'année de l'abondance et les trois années déficitaires auraient mieux fait de persister, car cette abondance a engendré la misère. Les prix sont très bas et le fellah désarmé, abandonné à lui-même vend malgré lui son blé à 50 francs et son orge à 30 francs le quintal. Aucune protection, pas de consolidation de sa dette, pas de dock-silos et les créanciers deviennent menaçants. Tous croient qu'il est bourré de billets bleus et rouges et chacun demande son dû. Pour lui, pas d'emmagasinage de grains, il les vend pour éviter d'être traîné devant l'autorité répressive et surtout sauvegarder son nom et sa dignité. Les grains s'évaporent, se volatilisent; alors c'est le tour des bêtes de trait, la paire de bœufs qui passe au marché et toute une famille éplorée, se confie au

fatalisme qui devient pour eux un réconfort moral. La première pluie arrive, le fellah ajuste ses sandales, endosse sa jellaba crasseuse et boqueteuse et regagne la ville la plus rapprochée d'un pas réglé et nerveux. Dans la cité, il s'accroupit devant les oisifs mercantis qui, tels des sangsues, s'engraissent lâchement sur la misère, je veux dire les usuriers notoires qui sont cruels, rapaces et dépourvus de scrupules.

C'est alors que les poings liés, il signe des reconnaissances de dettes d'une valeur triple de ce qu'il perçoit, et cette dette progresse et devient astronomique, acculant la plupart du temps les Bédouins à l'esclavage.

Monsieur le Directeur général des Finances fera œuvre utile en ordonnant par une circulaire un peu de mesure et de bienveillance à ces fidèles auxiliaires du bled qui jusqu'ici n'ont fait qu'observer les règlements à la lettre afin qu'à l'avenir, le fellah marocain et le reste des contribuables puissent respirer un air de quiétude et vivre à l'abri de la gêne.

C'est un des meilleurs moyens de lui prouver la maternelle sollicitude et de conquérir le cœur et la gratitude des fellahs.

Monsieur le Résident général se doit lui et ses dévoués collaborateurs de trouver une solution convenable pour remédier à ce regrettable état de choses et de protéger efficacement l'indigène en guidant ses premiers pas et cela ne pourra se faire que par des mesures de protection administrative due à l'initiative du Makhzen, en tenant surtout compte de l'ignorance du fellah, de son manque d'expérience et d'éducation.

Des conférences en arabe usuel et en berbère doivent être faites jusque dans les centres les plus retirés afin d'initier ces fellahs à tout ce qui intéresse leur activité.

*Maghreb*: n° 5, novembre 1932

#### SECTION 4:

#### LIBERTÉ

Le journal espagnol de Tanger, *Democracia*, du 4 décembre, consacrait, sous la signature de son rédacteur en chef, M. Solves, un article à une société culturelle marocaine en formation. Voici la traduction de cet article qui est en même temps une protestation pleine de bonne foi, un témoignage irrécusable.

« Il y a quelques jours, un groupe de Musulmans conçurent l'idée de créer un centre, exclusivement marocain, de destination culturelle.

Ils élaborèrent les statuts qui, peu de temps après, furent présentés pour être approuvés à leurs autorités immédiates, qui leur refusèrent l'autorisation non par écrit et avec « leurs » raisons justificatives, mais verbalement.

Nous autres qui prévoyions la création possible de ce groupement, ne pûmes nullement croire que les autorités indigènes locales se seraient opposées à ce que parmi leurs administrés, se répandit la culture, surtout quand les indigènes qui voulaient mettre en œuvre une société de cette nature, sont tous des jeunes éclairés qui se croient en droit de profiter de tant de moyens de culture, lesquels sont à leur portée, en créant un foyer dénué de tout caractère politique pour y former des bibliothèques et établir la communication avec tous les centres de diffusion scientifique, sociale, de travail, etc.

Le dahir qui régit les associations ne nie nullement que les indigènes puissent vivre en se modernisant. L'action « tutélaire » qu'exercent les puissances mandataires au Maroc ne suppose autre chose que « civiliser »; aussi n'y a-t-il pas lieu de blâmer les indigènes que nous venons « civiliser » de ce qu'ils profitent des avantages qu'apporte cette civilisation et veuillent encore davantage s'éduquer.

Et comment se fait-il qu'avec le procédé des autorités musulmanes — que nous ne critiquons pas, mais nous le commentons — on s'oppose à ce que les indigènes prennent part à ce que nous autres Européens avons apporté au Maroc ?

Tout ceci a une explication. Le terme, communisme, arme dont on vient d'user au Maroc pour faire avorter tout mouvement psychologique, n'est pas entendu dans sa véritable signification, bien qu'il soit présenté comme un péril pour l'intégrité du pays, comme une menace contre les nations productrices.

Cependant, il est juste de penser que si un groupe de Musulmans s'unissent pour faire de la politique extrémiste, ils ne vont pas le faire en plein jour et en sollicitant, à l'avance, l'agrément de leurs autorités.

Par cette attitude des autorités chérifiennes, par tant de suspicion, mal fondée, on va réveiller la défiance des indigènes qui, s'ils se préoccupent de se grouper pour des fins culturelles, finiront par le faire d'une manière ou de l'autre.

En dernier lieu, que peuvent demander les autorités ? Les Européens ne sont-ils pas venus pour les « civiliser » ? Qu'elles les laissent donc faire, tout au moins, tant qu'on ne voit pas parmi eux de mouvement politique.

Nous ne pouvons non plus croire qu'il existe, au sein de la société musulmane, un mouvement panislamique quelconque. »

L'interdiction de la société en formation ne nous surprend guère, bien qu'elle nous indigne et scandalise tous les gens doués de bon sens et épris d'humanité, de justice et de sympathie à l'égard de notre cause. Elle est la réédition de tant d'autres du même genre, sinon pires. C'est la conséquence fort inévitable de la fâcheuse et sempiternelle politique indigène qui tire sa racine d'être de l'antilibéralisme colonial.

Au vrai, tous les prétextes donnés comme justifiant apparemment le refus d'autorisation, sont, en plus de leur caractère illégal, totalement

prétendues d'ordre panislamique, mais à des mobiles exclusivement culturels et aussi au désir fort légitime de s'inspirer, si possible, de l'exemple de la jeunesse de Tétouan, laquelle parvint finalement, en dépit de l'obstruction réactionnaire et antipathique de la Résidence, à former la Société des Amis de l'Etudiant marocain et à ouvrir un grand cercle qui sert brillamment de foyer de culture et de progrès intellectuel pour toute la jeunesse éclairée et laborieuse de la capitale rifaine.

Mais le problème des libertés individuelles dépasse, en réalité, les limites de la localité tangéroise pour devenir un problème général marocain, et cela en raison de l'absence totale de ces mêmes libertés qui, permises aux Européens résidant au Maroc, sont législativement réduites pour les Marocains à leur plus simple expression et pratiquement prohibées pour les mœurs administratives.

Ce problème des libertés se pose, aujourd'hui, avec plus d'acuité que jamais. La solution nous semble, en définitive, dépendre d'un dilemme aussi catégorique et aussi irrévocable que le suivant :

1. Atténuer, dans toute la mesure du possible, la rigueur antilibérale, illégale et oppressive de la politique du Protectorat en y apportant, dans le plus bref délai, toutes les rectifications de fond et de forme exigées par l'évolution continue de notre peuple — laquelle est d'une force irrésistible et sans cesse grandissante, en dépit de tout effort d'obstruction systématique — et rendues de plus en plus inévitables par des circonstances tant d'ordre marocain que français, ou,

2. tolérer encore l'intransigeance et l'aveuglement de la politique actuelle du Protectorat, le maintien de la rigidité de ses principes surannés érigés en dogmes sacro-saints et immuables, aggraver, en un mot, les circonstances de la politique dite indigène qui est, sans conteste, une permanente et inqualifiable offensive contre les libertés humaines, spécifiquement les nôtres, en donnant plus d'intensité à l'inouïsme de ses conceptions et plus d'inflexibilité à ses méthodes et pratiques.

Dans le premier cas — celui qui est voulu par la justice, le bon sens et une habile et heureuse diplomatie — il y aurait le gros avantage d'ouvrir la voie à des possibilités d'entente et de collaboration franco-marocaine en vue de l'accomplissement de la mission d'assistance salutaire qui devrait *pratiquement* devenir celle d'une politique dite de Protectorat surtout lorsqu'elle est strictement fixée par des obligations internationales et admissibles.

Dans le second cas — celui de l'obstination dans les errements coutumiers, de la rupture avec le bon vouloir et de la répugnance pour toute conduite faite de sympathie, d'intelligence, de prévoyance et de courtoisie — on ne ferait que plus méconnaître nos droits légitimes à la vie libre et humaine comme on nous convaincrait de plus en plus de l'impossibilité de

rien obtenir par nos moyens actuels de persuasion et de conformisme, peut-être servile, aux iniques règlements et formalités, écrits ou capricieux, de la politique indigène, et aussi de la nécessité impérieuse de songer, un beau jour, à expérimenter d'autres moyens plus efficaces, c'est-à-dire forcément révolutionnaires, afin de pouvoir bénéficier d'une lueur de liberté de gestes sans quoi l'air vicié de l'atmosphère où nous vivons depuis bien longtemps, continuera à être irrespirable parce que empoisonné.

Il faut souhaiter que ce dilemme soit intelligemment compris à Paris où l'on est, à ce qu'il paraît, plus capable de sang-froid, de pondération, de compréhension et de souci des réalités du lendemain, autant dire de l'imprévu.

*Maghreb*: n° 8, février 1933

#### SECTION 5:

### LE PROBLEME DE L'ENSEIGNEMENT AU MAROC

On peut lire dans le dernier numéro de «*Maghreb*» à propos de l'obscurantisme doctrinal du Protectorat en matière de politique marocaine, les déclarations suivantes dont la véracité ne saurait être contestée par tout esprit, honnête, impartial et averti des réalités, des tristes réalités «marocaines»:

«Un des dogmes de la politique du Protectorat français au Maroc est de mettre des barrières à la diffusion de l'instruction parmi les Marocains. D'ailleurs ceci est une caractéristique du colonialisme français dans tous les pays mis sous sa domination... Cette politique d'obscurantisme n'a jamais été appliquée aussi intégralement et avec autant de cruauté qu'au Maroc. Venu le dernier à l'esclavage déguisé sous le doux nom de Protectorat, notre pauvre pays a été un champ merveilleux pour l'application de toutes les théories machiavéliques que les colonialistes ont élaborées en se basant sur leurs expériences antérieures.»

La simple qualité de Marocain musulman permet, hélas! à toute personne de connaître, de subir les effets de la rigide et multiforme politique obscurantiste pratiquée depuis toujours par l'autorité protectrice.

Point n'est besoin de revenir sur les développements amplement démonstratifs de cette politique d'obscurantisme publiés dans «*Maghreb*»,

par des collaborateurs renseignés, pour mettre en lumière les manifestations de cette même politique. Nous n'entreprendrons donc pas de commenter l'inflexible ostracisme gouvernemental qui continue à frapper l'arabe comme langue nationale propre à demeurer une des forces vives de la personnalité du Maroc, pas plus que nous ne nous imposerons, pour le moment, la pénible tâche de traiter longuement le thème de l'effort destructif dirigé contre nos institutions culturelles dont le respect et le développement furent garantis par la charte fondamentale et officielle du régime de Protectorat. Mais il est curieux autant qu'édifiant, quant aux barrières opposées par l'Administration à l'éclosion d'abord, à la prospérité ensuite des œuvres d'enseignement destinées aux Marocains musulmans, d'ajouter aux faits rappelés antérieurement dans «*Maghreb*» à savoir : état plus ou moins stationnaire de l'enseignement marocain, proscription autant que faire se peut de la culture arabe, opposition gouvernementale à l'exode des étudiants marocains à l'étranger y compris la France, etc..., certains autres non de moindre importance sous ce rapport.

Pour commencer, nous signalons que l'Administration ne recule devant rien pour mettre les jeunes et ardents professeurs arabes dans l'impossibilité de servir, dans la mesure de leur capacité et de leur zèle, la cause de la science si négligée dans notre pays colonisé. C'est sans doute pour une telle raison que Si Boucheta Jamaï dût connaître et connaît encore l'injustice d'un exil immérité, affirme-t-on, et que certaines autorités locales prêtent leur concours aux manigances de quelques envieux professeurs en vue d'empêcher les jeunes d'accéder au professorat à l'Université islamique de Fez. Et que doit-on penser, n'est-il pas souhaitable de le savoir ? de l'originalité de cette innovation en matière d'obscurantisme ou de tentative de trahison de la science et de la conscience : subordonner la délivrance des diplômes universitaires musulmans à la signature par une certaine catégorie de candidats bien méritants d'une formule de désaveu du type de celle présentée, le 14 décembre dernier, à trois étudiants de l'Université Karaouiyine de Fez et dont voici la traduction :

«Je réprouve entièrement tous actes et faits relatifs à mon intervention protestataire, laquelle ne devait aucunement émaner d'une personne comme moi en ce qui concerne la question du «Dahir chérifien» sur les coutumes berbères. Je m'en excuse donc et prends l'engagement formel de ne plus revenir à pareille conduite toute ma vie durant. De plus je fais le serment le plus catégorique d'avoir, à l'avenir, vis-à-vis du Maghzen une attitude faite d'obéissance».

Ces faits singuliers étant dénoncés, passons maintenant à deux autres qui relèvent de la plus brûlante actualité marocaine : le projet de suppression du Collège Moulay Idriss de Fez et la tentative de fermeture d'un cours privé.

### 1. *Suppression du Collège Moulay Idriss :*

«*Maghreb*» a déjà eu l'occasion de signaler l'existence d'une campagne «insidieuse et démagogique» tendant à cette suppression et a reproduit le télégramme de protestation envoyé par l'Association des Anciens Élèves de ce Collège à Sa Majesté le Sultan. Il importe, maintenant, de projeter plus de lumière sur les origines apparentes, demeurées elles-mêmes au début presque mystérieuses, de ladite campagne. Voici comment se présentaient les faits :

L'Amicale secondaire de Fez, réunie le 7 janvier 1933 pour discuter un projet d'économie à présenter à la commission tripartite, a été saisie par un professeur du Lycée français d'une proposition de suppression du Collège. Fez, dit-il, compte deux établissements d'études secondaires, le Lycée, très prospère et qui connaîtra un développement continu et le Collège disposant d'un corps complet de professeurs et d'une clientèle insuffisante et par conséquent méprisable et propre à effacer sa misère en s'éclipsant devant le flot montant de la prospérité de l'autre établissement. Pourquoi raisonne-t-on ainsi? Pour la raison toute simple, réplique-t-on, que, étant donné l'idée du Gouvernement de ne pas augmenter le personnel en raison du programme des économies projeté et le développement incessant des besoins du Lycée, il convient de transformer le Collège au profit de celui-ci, c'est-à-dire sacrifier les 50 % de l'enseignement secondaire marocain — lequel est toujours représenté par les deux collèges de Fez et de Rabat — au profit de l'un des nombreux établissements secondaires français ou plutôt au profit des poches de quelques fonctionnaires inquiets sur leurs supertraitements en ce temps de crise, de déficit budgétaire et de compressions des dépenses.

Une telle proposition a été vivement combattue par un projet rectificatif d'économies établi par les professeurs du Collège et où ils affirment que la suppression de ce dernier et aussi la simple fusion des deux établissements marocain et français «nuisibles en elles-mêmes à la bonne marche des études des élèves de ces établissements au point de vue pédagogique, sont au point de vue politique inopportunes au premier chef et dangereuses». Une fois divulguée, la proposition de suppression du Collège a produit dans les milieux marocains, fassis tout particulièrement, une émotion à la fois indignée et légitime. Les bruits les plus malsonnants aux oreilles des gouvernants responsables et les commentaires les moins souhaitables ont entouré l'événement, car nul ne doit ignorer ou feindre d'ignorer que la suppression du Collège, est bel et bien un événement susceptible d'avoir les conséquences les plus fâcheuses. N'a-t-on pas cru et colporté, en effet, que cette suppression aurait été imaginée par la Direction de l'Enseignement d'accord avec l'autorité locale ou vice versa?. N'y

a-t-on pas voulu voir surtout une intrigue tramée par l'arabophobe à tous crins Louis Brunot en vue de trouver une sorte d'apaisement pour son *implacable* ardeur coloniale et châtier Fez la mystérieuse! la coupable! en agissant, croit-il, en bon Français! en très bon Français même! plein de dévouement pour la cause que lui et ses acolytes entendent servir à leur façon bizarre autant que périlleuse? Dans quelle mesure de tels soupçons peuvent-ils être vrais ou faux? On ne saurait le préciser de façon certaine et catégorique. Mais il demeure hors de doute que la proposition de suppression du Collège était, dès le début, connue de certaines autorités centrales et locales et que nombre de Marocains initiés par hasard aux affaires ésotériques de certains services avaient le sentiment de plus en plus net que ladite proposition semblait fort alléchante pour la catégorie des fonctionnaires, grands ou petits, que leur impopulaire «indigénophobie» prédisposait à tout agissement aventureux. Certains initiés essayaient même de faire croire que la proposition en question aurait pris, ne fût-ce qu'en raison du programme des économies budgétaires, le caractère d'un projet sérieusement à l'étude.

En tout cas, d'aucuns reconnaissent que l'idée de suppression n'avait pas été combattue dès son apparition par l'autorité compétente et que cette inertie dédaigneuse ou cette complaisance déplacée était susceptible de favoriser l'aboutissement de cette entreprise dont la hardiesse et la portée pouvaient laisser entrevoir les suites tant immédiates que lointaines.

Il a fallu pour enterrer à jamais ou différer la mise en pratique de ladite combinaison, que des bruits alarmants circulassent un peu partout et que l'Association des Anciens Élèves du Collège en perdition, fut alertée par la consistance même que prenait la proposition susvisée dont la réalisation eût entraîné la dissolution de ce groupement, et pût joindre sa voix protestataire non sans poids à celle du corps enseignant du Collège partisan naturellement du maintien de cet établissement et de son autonomie même. Les membres de l'Association réunis en assemblée extraordinaire, le 18 janvier 1933, ont pris officiellement connaissance de l'existence de la campagne incriminée tendant à passer l'éponge sur la moitié de l'enseignement secondaire marocain. Inutile d'insister sur les débats à la fois très vifs et très instructifs de cette importante réunion où l'on a passé en revue les imperfections de la politique scolaire du Protectorat. On a ainsi constaté à nouveau l'insuffisance des écoles à Fez, le développement trop lent de celles existantes, le refus en octobre 1932 de plus de 1200 élèves selon le chiffre avoué par la Direction de l'Enseignement, l'état d'infériorité et de négligence où se trouvent la langue et la culture arabes dans ces mêmes écoles, etc..., etc...

Devant la carence inexplicable de la Direction de l'Instruction publique, un orateur réclamait la liberté de l'enseignement tandis qu'un autre

suggérait comme réplique à la suppression éventuelle du Collège Moulay Idriss et à la politique d'obscurantisme en général le *refus de payer l'impôt!*

Le résultat de tout ceci fut que des apaisements tardifs vinrent tranquilliser les consciences momentanément troublées. Le Collège put donc demeurer sur pied; mais sait-on ce que peut réserver le lendemain dans un pays où l'irresponsabilité devant l'opinion publique marocaine est une bien piètre chose? En tout cas ne doit-on pas souhaiter que l'aventure en reste, là et qu'elle ne puisse, un jour, se transformer en un scandale des plus répréhensibles?

Voici, maintenant, le second point de notre exposé:

## 2. Tentative de fermeture d'un cours privé:

Au mois de novembre 1932, voyant que l'enseignement des écoles franco-arabes ne leur donnait pas pleine satisfaction, quelques notables s'entendirent avec une institutrice française pour lui confier l'éducation et l'instruction de leurs huit petits enfants: deux fils du représentant du Sultan à Tanger, deux petits-fils de Si Bengelloun, président de la Chambre de Commerce indigène de Fez, deux fils de Si Benouattaf, notable algérien et deux autres fils de Si Lahlou, l'homme de confiance du Service des Renseignements. Le 1<sup>er</sup> décembre, l'institutrice était informée par l'Inspecteur primaire qu'elle contrevenait aux dispositions du Dahir du 14 octobre 1919, sur l'enseignement privé. Une lettre du Contrôleur civil, chef des Services Municipaux, en date du 7 décembre, venait confirmer la déclaration de l'Inspecteur, selon laquelle «*nul Européen n'était autorisé à ouvrir des établissements scolaires quels qu'ils soient pour les Marocains*» et l'institutrice devait fermer ses cours «*sous peine d'être passible des peines prévues par l'article 22 du Dahir du 14 octobre 1919*». Les démarches de l'Inspecteur ont été confirmées et sanctionnées par le Directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, dans sa lettre du 19 décembre, ainsi conçue:

«J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 décembre et de vous faire connaître que je prends note de la fermeture de votre école (?). L'article 1 du Dahir du 14 octobre 1919, sur l'enseignement privé est formel. «Il peut être créé ou entretenu dans notre Empire, par tout particulier ou Association, des écoles primaires privées à l'usage des étrangers». Par étranger, on entend les Européens, c'est-à-dire les Français, les Espagnols, les Italiens..., cette formule exclut nettement les Marocains musulmans...»

Mais en présence de l'affirmation rigoureuse et incontestable du droit plein et entier que possèdent ces notables, comme toutes autres personnes d'instruire leurs enfants nonobstant les règlements et entraves de quelque nature que ce soit et après bien des démarches et des interventions, le cours

menacé de suspension put être sauvé et les parents parvinrent, sous conditions, à arracher une promesse de tolérance provisoire!

Et en ce même mois de décembre, tandis que parents et autorités étaient en controverse au sujet de ce cours de leçons particulières pour huit petits êtres marocains musulmans, dont deux fils d'un Algérien sujet français, le Bulletin Officiel publiait un arrêté visiriel en date du 2 décembre (3 Châabane 1351) autorisant l'ouverture d'une école, mais d'une véritable école primaire privée à Marrakech. En voici le texte:

ARRÊTÉ VIZIRIEL

DU 2 DÉCEMBRE 1932 (3 châabane 1351)

*autorisant l'ouverture d'une école primaire privée à Marrakech.*

LE GRAND VIZIR

Vu le Dahir du 14 octobre 1919 (18 Moharrem 1338) sur l'enseignement privé, complété par les Dahirs des 14 septembre 1921 (11 Moharrem 1340) et 29 octobre 1921 (27 Safar 1340);

Vu le Dahir du 15 octobre 1919 (19 Moharrem 1338) portant institution d'un Conseil de l'Enseignement complété par le Dahir du 14 septembre 1921 (11 Moharrem 1340) relatif à la compétence dudit conseil;

Vu la demande d'autorisation présentée le 26 juillet par Madame Brevet Adèle à Marrakech, en religion Sœur Vianney, en vue d'ouvrir une école privée de filles à Marrakech, sous la dénomination de «*Institut de Notre-Dame-des-Apôtres*»;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Enseignement, en date du 20 octobre 1932;

Considérant que la requérante a fourni un dossier complet, et qu'il y a lieu en conséquence, de prendre sa demande en considération;

Sur la proposition du Directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Antiquités;

*Arrêté:*

*Article premier.* — Madame Brevet Adèle, en religion Sœur Vianney, est autorisée à ouvrir à Marrakech une école privée de filles sous la dénomination «*Institut de Notre-Dame-des-Apôtres*».

*Article 2.* — Madame Brevet enseignera dans ladite école assistée d'un personnel qualifié et autorisé.

*Article 3.* — Le Directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des Antiquités est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1932.

Fait, à Rabat le 3 Châabane 1351.

2 décembre 1932

**MOHAMMED EL MOKRI.**

Vu pour promulgation et mise à exécution:

Rabat, le 10 décembre 1932.

*Le Commissaire Résident général,*

**LUCIEN SAINT.**

N'est-ce vraiment pas l'illustration de l'inhumaine et détestable politique des deux poids et deux mesures?

N'ayant fait qu'effleurer un aspect du très important problème de l'Enseignement marocain, nous nous contentons pour le moment de tirer de ce bref exposé une conclusion d'ordre général consistant à demander à la Résidence française de justifier *pratiquement* et le plus vite possible les belles paroles qui furent prononcées par son représentant le plus autorisé à l'occasion du Jour de l'An et dont voici le texte authentique:

«Sa Majesté peut être convaincue que la France protectrice se fera toujours un bonheur et un devoir de ne point garder pour elle-même le fruit du travail de ses générations et qu'elle ne cessera de les répandre *largement* sur ceux qui l'ont choisie pour aide et pour guide.»

Répandre largement l'instruction parmi les Marocains ne peut vouloir dire que leur dispenser l'enseignement qui répond le mieux à leurs besoins comme à leurs vœux.

Si la Résidence demeurant cramponnée à la grande gaffe qu'est la «politique marocaine» actuelle, s'avère incapable d'agir conséquemment aux déclarations précitées, qu'elle laisse les Marocains maîtres de résoudre le problème de l'enseignement comme l'exigent leurs besoins et les commodités de la vie moderne. Ce qui équivaut à exposer l'alternative d'instruire les Marocains ou de ne pas continuer à usurper leur droit sacré à la lumière.

Est-ce criminel ou superflu de revendiquer pour nous le droit effectif et intégral de délivrer notre peuple de cette honte qu'est l'ignorance?

*Maghreb*: n° 10, avril 1933

#### SECTION 6:

### LE NOUVEAU RESIDENT

Malgré la formidable campagne de presse — qui a dû nous coûter très cher — déclenchée par M. Saint au Maroc et en France pour son maintien à la tête de la Résidence, le gouvernement Daladier s'est montré résolu à profiter de la loi des incompatibilités pour débarrasser le Maroc d'un homme aussi vaniteux qu'incapable. Les efforts de *Maghreb* et les démarches de nos amis du comité n'ont pas été vains.

C'est M. Henri Ponsot qui remplace M. Saint. Ce choix est caractéristique. Car M. Ponsot était un adversaire acharné de la politique de M. Saint en Tunisie et c'est celui-ci qui a fait tout ce qu'il a pu pour le renvoyer du poste de directeur des Affaires intérieures. M. Ponsot n'est pas un préfet, c'est un diplomate de carrière, il a représenté la France dans 4 continents. Ce n'est pas lui bien sûr qui écrira «la longue nuit de l'Islam», ni qui se fera guider par un fonctionnaire incapable et ambitieux tel que Surdon.

Quelques-uns disent que M. Ponsot n'a pas réussi dans sa mission en Syrie. Mais jusqu'à quel point le traité avec le gouvernement syrien dépendait de lui? En tout cas le problème marocain ne se pose pas actuellement dans les mêmes termes que le problème syrien.

Nous tenons cependant à mettre en garde M. Ponsot contre l'Administration et il faut qu'il sache également qu'aucun apaisement n'est possible dans les relations franco-marocaines tant que la question berbère n'aura pas reçu une solution satisfaisante. M. Saint a compromis le renom et le prestige de la France par son Dahir berbère, cela sera l'honneur de M. Ponsot de les sauvegarder.

Nous attendons M. le Résident à ses actes.

*Maghreb*: n° 13, août 1933

#### SECTION 7:

### CONVERSATION AVEC VANDERVELDE

Nous avons eu l'occasion de rencontrer le citoyen Vandervelde au Congrès de la II<sup>e</sup> internationale qui se tenait le mois dernier au Palais de la Mutualité.

Il a eu l'air un peu gêné en entendant le nom de *Maghreb*. Une vive discussion s'est engagée entre lui et mon ami Robert-Jean Longuet. J'aurais voulu que Monsieur Guernut fût présent, il aurait traité Longuet une seconde fois de super nationaliste marocain.

Vandervelde nous dit que malade il était allé passer trois semaines au Maroc pour se reposer, qu'il n'a pas eu le temps de voir, par lui-même, quoi que ce soit, qu'il ne partage aucune des opinions qu'il a rapportées dans ses articles sur le mouvement marocain, que ce ne sont que des

opinions de Français habitant le Maroc qui se sont présentés à lui comme de véritables marxistes.

Je suis incapable, nous dit-il, de porter un jugement de moi-même sur des choses que je n'ai pas eu le temps d'étudier. Étant collaborateur régulier de *La Dépêche* de Toulouse et du journal *Le Peuple* de Bruxelles, j'ai essayé de recueillir quelques renseignements hâtifs que j'ai adressés à ces deux journaux. Mais je vous le répète, je n'ai fait que rapporter l'opinion de quelques Français du Maroc. J'ignore d'ailleurs quelles sont les relations de ces Français avec les Marocains et s'ils connaissent parfaitement le mouvement qu'il juge.

Vandervelde nous dit ensuite qu'en restant dans la tradition de l'Internationale, il ne peut ne pas approuver une action qui a pour but la défense des opprimés, et qu'il souhaite sincèrement la libération de tous les peuples dans un cadre humain de fraternité et de paix.

Nous lui avons répondu que c'est là le but que poursuit *Maghreb*.

Nous avons demandé au président de l'Internationale de nous faire une mise au point par écrit; débordé par les travaux du Congrès, il s'est excusé mais nous a autorisé à reproduire dans *Maghreb* cette conversation qui s'est déroulée devant plusieurs de nos amis, notamment Jean Longuet et Georges Monnet.

Nous remercions donc Vandervelde de ces éclaircissements nécessaires qu'il nous a confiés.

*Maghreb*: n° 14, septembre 1933

#### SECTION 8:

### LA VÉRITÉ SUR LES «ÉVÉNEMENTS» DU 10 MAI 1934

Sa Majesté Sidi Mohamed, accomplissant son voyage annuel à travers l'Empire marocain, fit son entrée solennelle à Fès le 8 mai 1934. Le Sultan fut acclamé place Galliéni où se pressait une grande foule composée d'Européens et de Marocains. Sa Majesté fut saluée aux cris de: *Vive le Sultan!*  
*Vive le Maroc!*

Arrivé à Bab Makina, le cortège impérial se vit l'objet d'acclamations sans précédent dans les annales chérifiennes. Voici comment fut décrite par la presse française l'arrivée solennelle du Souverain:

Mieux vaut pour dire quelque chose qui soit vraiment du nouveau, constater avec plaisir que chaque année la foule assemblée pour saluer le Souverain, devient plus imposante, plus formidable.

Nous avons cru chaque année, atteindre dans cette description, le maximum, le summum des superlatifs mais nous nous apercevons que nous nous sommes trompés.

Le mechouar de la Makina présentait l'aspect d'une mer humaine avec ses flux et ses reflux contre la digue précaire qu'étaient des piquets garnis de fil et la digue plus solide des assas du Pacha.

Les notables montés sur leurs mules devant l'entrée de l'antique arsenal; ces oulémas prestigieux, ces chorfas, membres du Medjless el Baladi, Oumanas des corporations, fonctionnaires allaient tour à tour, présentés par le Pacha s'incliner devant le Souverain.

Les Caïds des tribus de banlieue, les cadis vénérés de la ville, avaient également fait leur hommage, et nous avons remarqué la délégation sympathique des Anciens élèves du Collège musulman, des écoles musulmanes et de l'orphelinat.

A un moment donné, les barrages se rompirent, et les pieux de fer piétinés par la foule témoignèrent de la ferveur du peuple assemblé.

Le service d'ordre dirigé par MM. les commissaires Granier et Oustric, et aussi l'énergie des assas du Pacha, et des moghaznis de la municipalité, eurent fort à s'employer pour garder un passage aux voitures du cortège qui étaient séparées à tout bout de champ par des grappes humaines surgissant de droite et de gauche.

Lorsque la voiture de Sa Majesté entra au palais, ce fut la ruée de la foule, et les vieilles tours de Bab Dekaken, patinées par cinq siècles, servirent de cadre à un véritable tourbillon humain.

L'évacuation dura fort longtemps, et l'avenue des Français comme la grande rue de Fès-Djedid, furent pendant de longs moments embouteillées.

Une particularité est à signaler. Au lieu des cris traditionnels: *Que Dieu protège la vie de notre Seigneur! Que Dieu donne la victoire à notre Seigneur! etc...*, une grande partie de la foule poussa des vivats délirants au nom du Sultan, du Maroc et du prince Moulay Hassan, connu actuellement sous le nom de prince de l'Atlas.

A part les inévitables mouvements de foule, il n'y eut, ce jour-là, aucun incident fâcheux, car le souverain marocain est considéré, le jour de sa rentrée dans la capitale intellectuelle et islamique de l'Empire, comme chef temporel et les cérémonies se déroulent généralement dans les formes protocolaires.

Il n'en est pas de même quand le Sultan accomplit la «ziara» traditionnelle, c'est-à-dire la visite des divers sanctuaires de Fès. Ce jour-là, Sa Majesté est considérée comme chef spirituel. Aucun déploiement de forces militaires et policières. Le protocole est réduit à sa plus simple expression. Seuls, les vizirs, le pacha et des mokhaznis font partie du cortège officiel. *Le peuple a le droit le plus absolu d'approcher le Sultan pour lui baiser les mains ou les pans de ses vêtements en signe d'hommage et pour participer*

à sa «baraka». Il arriva à plus d'un souverain marocain de se voir, au cours de la ziara, arracher des morceaux de son burnous que des gens, poussés par de louables sentiments de vénération, emportèrent comme de précieuses reliques. Inutile d'insister sur la portée sociale et politique de cette *ziara* durant laquelle le Souverain personnifie la belle démocratie de l'Islam.

Fès présentait le 10 mai un spectacle des plus grandioses. C'était une véritable féerie de pavoisement aux beaux tapis, aux étoffes brodées de soie et de fils d'or, aux arcs de triomphe faits de verdure et de fleurs et surtout aux couleurs chérifiennes.

Le Sultan provoquait, durant tout le parcours du cortège, des acclamations d'un enthousiasme délirant. Partout, on récitait en son nom des poèmes et hymne devenu actuellement très populaire. Fès s'était donc transformée spontanément en fêtes qui, de mémoire de Fassis, ne furent jamais égalées en pareilles circonstances.

L'après-midi, on procéda aux préparations nécessitées par la prière solennelle que Sa Majesté devait accomplir le lendemain à la grande mosquée de Karaouyne.

La population s'apprêtait, de son côté, à organiser, pour le lendemain, des réceptions encore plus grandioses que les précédentes.

Mais quelle ne fut pas la consternation générale quand on apprit vendredi matin que Sa Majesté le Sultan était parti de Fès.

Les journaux du matin publièrent ce communiqué aussi mensonger que tendancieux :

«Nous savions depuis quelques jours qu'une agitation se préparait dans certain milieu indigène, à l'occasion de la venue à Fès de S. M. le Sultan, et il nous avait paru préférable de n'en pas parler, afin de ne pas troubler la joie générale, mais comme cette agitation paraît en passe de devenir génératrice de quelque désordre, force nous est de tenir, suivant notre habitude, nos lecteurs au courant.

Ces manifestations se sont produites au Mechouar de la Makina, au moment où le Souverain allait gagner son palais.

Un certain nombre de jeunes gens essayèrent de s'approcher de la voiture du Sultan. Ils en furent empêchés par l'escorte et par le geste du Souverain pour leur imposer le silence.

Leurs cris se perdirent dans le brouhaha de la foule.

Hier, de nouveaux incidents se sont produits à la Médina et, notamment, au moment où S. M. le Sultan se rendait à la mosquée de Moulay-Idriss.

Des mesures d'ordre sont prévues pour le cas de besoin.

M. Helleu, délégué à la Résidence générale, informé de ces faits, a quitté Rabat immédiatement pour Fès, où il est arrivé vers 21 heures.»

Le texte original du communiqué n'est pas celui qu'on vient de lire. Un journal local, *Le Courrier du Maroc*, a dû détruire son premier tirage

où figurait le texte primitif. Mais *La Vigie Marocaine* l'a publié intégralement. Le voici :

Fès, 11 mai. — Le voyage à Fès de S. M. Sidi Mohammed vient d'être subitement écourté par un geste très grave, qui semble mettre fin à une situation dont l'équivoque pouvait devenir dangereuse.

On sait que les jeunes agitateurs de Fès qu'encourage le groupe de la revue « *Maghreb* » avait cherché, récemment, à s'appuyer sur le Sultan. La politique étant à la bienveillance, le Sultan n'avait pas voulu repousser, à priori, ces affirmations de loyalisme. Mais elles devaient prendre, au cours de son séjour à Fès, une singulière tournure et révéler le dessein réel qu'elles cachaient.

Il y eut bien, dès le début, quelques incidents, mais on pouvait les attribuer à une jeunesse toujours prête à déborder quelque peu le cadre des conventions.

Hier, comme le Sultan se rendait à Moulay-Idriss les jeunes gens, encouragés par les précédentes journées, l'attendirent, en nombre, dans les ruelles étroites de la vieille Médina et le séparèrent des moghaznis et du Pacha qui l'escortaient. Le Pacha, voulant intervenir, fut bousculé. Après quoi, se répandant en ville, ils engagèrent les commerçants indigènes, qui avaient arboré les drapeaux marocains et français, côte à côte, à enlever le drapeau français. Un boutiquier israélite se vit même enlever un drapeau français qui fut piétiné.

La manifestation prenait ainsi son caractère véritable: opposition au Pacha et à la France, anarchie se réclamant du Sultan.

C'est lorsqu'il apprit ces faits que le Sultan voulut désavouer de tels actes, prit la résolution de marquer sa désapprobation par son départ de la ville et en faisant publique la note qu'a donnée, ce matin, le « *Petit Marocain* » et que nous reproduisons dans nos échos.

Voici maintenant la *note* publiée au nom du Makhzen :

« D'ordre de S. M. le Sultan, le grand vizir a fait connaître ce qui suit :

Après la splendide réception que la ville de Fès a réservée à Sa Majesté Sidi Mohamed, qui a été particulièrement sensible aux sentiments de déférence et de dévouement de la population, des fauteurs de troubles ont profité de la visite du Souverain au sanctuaire de Moulay-Idriss, le troisième jour après son arrivée, pour manifester à la fin de la « *ziara* », devant la *Région*, des sentiments répréhensibles contre le Gouvernement français.

Sa Majesté, qui entend rester l'amie de la France, pour montrer toute sa réprobation d'actes aussi regrettables et manifester son mécontentement, quitte Fès aujourd'hui même pour regagner Rabat. »

C'est ainsi que l'on fut surpris d'apprendre, *vingt-quatre heures après*, qu'il y eut ce qu'on put appeler « *les incidents de Fès* ». Tout le monde perdit son temps à vouloir connaître exactement ces prétendus incidents. La lecture des communiqués de la presse ne put aider à comprendre les faits signalés. Personne n'était au courant de rien et n'avait pu être témoin d'aucune manifestation sûrement déplacée.

La presse locale *indépendante*, *L'Action du Peuple* et *La Dépêche de Fès*, réagirent contre cet assaut de mensonges et de calomnies dirigé contre Fès et sa population. Pour éclairer l'opinion publique, notre journal édita un supplément daté du 13 mai. Il put donc dénoncer à temps la manœuvre qui vit le jour avec lesdits incidents de Fès. *La Dépêche de Fès*, après une enquête menée sur place, se joignit à *L'Action du Peuple* dans ses dénonciations et sa lutte contre «*le bourrage de crâne*» de la Grande Menteuse. Ce confrère impartial qualifia ces «*incidents*» de «*faits montés en épingle pour les besoins d'une Cause*». A propos du communiqué de la presse et de la note officielle, *La Dépêche de Fès* (13-5-34) écrivait :

«Le vendredi, après bien des hésitations, le *Courrier du Maroc* sort. Où dit-il la vérité? En première page ou en troisième?... Dans la première, un texte (oh! ce texte) qui tend à justifier la décision du départ brusque de Sa Majesté. Dans la troisième, par contre, on relate la visite du Sultan, la réception chaleureuse, l'accueil enthousiaste qu'il reçut à la Médina.

«La vérité ne peut donc sortir de ces deux textes, ni surtout de leur confrontation.

«Chez nos autres confrères de la presse quotidienne, on y sent la même difficulté à expliquer les motifs qui purent déterminer un Souverain ayant, la veille et l'avant-veille, reçu dans la capitale politique religieuse et intellectuelle de son empire, un accueil inoubliable, débordant de l'exubérance naturelle de ses enfants, à quitter cette capitale...»

Un groupement fasciste, les Croix de Feu de Fès, envoya aussitôt le télégramme suivant :

*Colonel Delarocque,*  
76, rue Taitbout, Paris.

«Pour transmettre ministre Affaires étrangères (Stop). «Croix de Feu» Fès, protestent énergiquement contre manifestations antifrancaises (Stop). Drapeau national lacéré Fès, 10 mai (Stop). *Œuvre* excitateurs (Stop). Demandent intervention, prestige compromis. — Chef de section: BRAS.»

Mais les groupements de gauche le démentirent par le télégramme que voici :

Ponsot, Résident général Maroc,  
ministère Affaires étrangères, Paris.

«Front antifasciste, parti SFIO, Ligue Droits de l'Homme, Combattants paix, Syndicats s'élèvent contre télégramme absolument mensonger adressé par section Croix de Feu de Fès (Stop). Population marocaine Fès a affirmé loyalisme Sultan n'a aucunement manifesté hostilité contre nation protectrice.»

A propos de l'attitude des «*Croix de Feu*» et de celle du *Courrier du Maroc*, *La Dépêche de Fès* écrivait le 19 mai :

Ainsi donc «Croix de Feu et Briscards» «d'un côté, Courrier du Maroc de l'autre», aidés par les commerçants et artisans qui, bien que fassis, croient encore à la légende de la Médina «marmite en ébullition», prête à sauter; à la Médina «volcan» aux réveils périodiques, et, tous ceux-là, appuyés dans leur œuvre néfaste pour les intérêts de la cité, par les correspondants des journaux de la côte et d'Algérie et ceux des agences sont la cause de ce qu'on peut lire ceci dans un grand quotidien d'Alger:

#### UNE EMEUTE A FÈS

Fès, 10 mai. — Au cours de la visite du Sultan Sidi Mohamed à Fès, une sorte d'émeute s'est déclenchée. On manque de détails, mais la chose a dû être grave, car M. Helleu, délégué à la Résidence générale est parti d'urgence à Fès et a ramené Sa Majesté d'urgence à Rabat.

Et cela, n'est encore rien, nous avons lu bien d'autres choses... bien plus idiotes, hélas! C'est le moment de parodier l'interpellation qu'Alfred de Musset adressait aux déides de demander à tous ces Messieurs:

— «Pour qui travaillez-vous, démolisseurs stupides.

— Lorsque vous colportez partout de tels ragots.»

Le Sultan à Fès, les festivités qui avaient lieu en son honneur, l'animation que la présence du Souverain créait dans notre ville, le nombre de visiteurs et de touristes que cela y amenait, tout ceci ne compte pas aux yeux du *Courrier du Maroc*, des «Croix de Feu et Briscards» et de certains commerçants.

D'abord, l'assouvissement de leur politique... bonne ou mauvaise pour l'influence et le prestige français. Le reste... on s'en fout.

Quant au communiqué publié par le *Courrier du Maroc* — lequel était sensiblement différent de celui des autres journaux — *La Dépêche de Fès* le faisait suivre de ce commentaire:

*Vous saviez quoi?... Qu'on allait alors inventer quelque chose, déterminer des incidents, puisqu'il n'y avait rien à la Médina, sauf un mécontentement assez naturel, quand on a été... prié de ne pas arborer dans la vieille ville, pour le séjour du Sultan le drapeau marocain à côté du drapeau français, alors que sur les monuments publics ou officiels de la Ville-Nouvelle, obligatoirement, on doit l'y mettre.*

Et ce mécontentement des masses de la Médina, vous le saviez *Courrier du Maroc*, ne visait pas la France, mais votre ami le Pacha de Fès.

N'essayez donc pas maintenant, vous *Courrier du Maroc* et tous les organes de la presse Mas, qui avez lancé à tous les échos du Maroc, d'Algérie, de France et d'Etranger le bruit faux, d'incidents, de manifestations ou d'émeute à Fès, de venir déplorer les répercussions que ce bourrage de crâne a sur le malheureux commerce local.

Non, n'essayez pas...

On voit clairement que la presse a été divisée sur la relation des soi-disant incidents de Fès. Il a été surprenant de lire dans l'*Echo du Maroc* (14-5-34) (toujours la Presse Mas), sous la plume de *Candide* dans ses «*Heures Passent*», des absurdités de ce genre:

«*Tenons compte seulement des faits. Des jeunes gens ont manifesté contre leur souverain simplement parce qu'il était l'ami de la France...*»

Il y a lieu de relever le désaccord absolu entre les communiqués de la presse et la note officielle. Les premiers parlaient d'incidents survenus pendant que le Sultan se rendait à Moulay Idriss, c'est-à-dire au début de la Ziara, tandis que la note plaçait les «incidents» à la fin de la Ziara.

Il y a lieu de souligner également que le texte original du communiqué comportait l'explication *officielle* des «incidents», laquelle ne figurait plus dans ce texte après son remaniement. De plus on n'y parlait aucunement du défilé devant le Bureau des renseignements et la région. Il n'y était pas aussi question de «*cris hostiles à la France et à ses représentants*». On n'y faisait mention que de jeunes gens qui, pendant la visite à Moulay Idriss, «*engagèrent les commerçants qui avaient arboré les drapeaux marocains et français côte à côte, à enlever le drapeau français*». Si cela avait eu vraiment lieu, pourquoi les autorités n'auraient-elles pas pris immédiatement les mesures nécessaires pour châtier les délinquants?

Le premier communiqué disait que c'était à cause de ces faits que le Sultan avait décidé de partir en signe de désapprobation. Mais la note donnait comme motif la manifestation «*à la fin de la Ziara (donc après la rentrée du cortège impérial dans le palais) devant la Région (il n'était pas question du bureau des renseignements), des sentiments répréhensibles (lesquels?) contre le Gouvernement français*».

Mais le 13 mai, un journal fasciste, qui est en odeur de sainteté auprès de l'Administration, *Le Progrès de Fès*, écrivait ce qui suit:

«...Et la manifestation d'enthousiasme délirant se poursuivit à travers toute la Médina qui était pavoisée d'un nombre invraisemblable et inusité de drapeaux marocains (est-ce un crime ?).

Sa Majesté fut reconduite jusque dans son palais par les jeunes gens qui l'acclamaient sans cesse.

Au retour dans la Médina, des groupes passèrent devant le Bureau Régional des Renseignements et devant la Région EN CHANTANT DES CHANSONS A TENDANCE NATIONALISTE, si l'on peut dire.»

Et voilà le délit de lèse-gouvernement français!

Quant au *Courrier du Maroc*, lequel semblait prendre les devants dans cette campagne de calomnies, de bourrage de crâne et de chantage politique, il ne tarda pas à se ressaisir. En effet, le 19 mai, son *Rekkas*, parlant de «*La cure d'hostilité*», disait qu'elle «*comportait quelques raisons — raisons de mécontentement — et motifs à rentrer en nous-mêmes*». Puis il s'expliquait ainsi:

«Avons-nous toujours protégé les petits contre les gros, n'avons-nous pas surtout appliqué, quelquefois impitoyablement, des rigueurs financières qui

devenaient trop lourdes en période de crise?

Tout ceci est facile à arguer, facile aussi à justifier ou à expliquer...»

Le même *Rekkas*, comme pour s'adresser des reproches et faire son *mea culpa*, avait déjà écrit le 16 mai :

«Voici donc Fès passée à une nouvelle dissidence. Que de gens doivent être contents! S'il n'y avait que nous pour faire cette constatation, passe encore (oublie-t-il donc le rôle joué par son journal dans tous les événements de ces dernières années?) Mais la propagande étrangère nous guette (constatation bien tardive). Elle ne manque pas d'exploiter contre nous (mais c'est vous qui lui fournissez les éléments) toutes ces HISTOIRES qu'elle déformera à souhait pour les besoins de sa cause.»

C'est pour cela que *Le Courrier du Maroc* n'éprouva aucun scrupule à lui servir d'agent et de modèle.

Mais si on néglige tous les prétextes invoqués au sujet du départ impérial, sur lesquels, comme on le voit d'ailleurs, l'accord de la presse traduisant la version officielle, est loin de se faire, et si l'on ne retient que la pensée plus ou moins voilée des communiqués officiels ou officieux et des commentaires de la presse d'inspiration gouvernementale, il y a lieu de conclure qu'en fait d'incidents il n'y eut que le départ brusqué du Sultan.

Comme il n'est pas établi que les raisons alléguées pour «justifier» ce départ sont réelles ou même vraisemblables, il convient de considérer le retour inattendu du souverain comme la conclusion de l'accès de colère et d'emballement que venaient de subir les autorités françaises, à la suite des manifestations passionnément enthousiastes dont S. M. Chérifienne avait été l'objet de la part de la population marocaine de Fès.

Ces manifestations de loyalisme envers le Sultan s'étaient, aux yeux des autorités, aggravées du fait qu'elles avaient eu lieu dans un cadre nouveau : la Médina décorée de tapisseries, d'arcs de triomphes verdoyants et fleuris et pavoisée aux couleurs marocaines. Par ailleurs, le peuple avait reçu Sa Majesté Sidi Mohamed par des vivats modernes au lieu de ces vieilles formules d'acclamation : *Que Dieu prolonge la vie de notre Seigneur!* etc..., formules qui, par leur sens, équivalent les vivats laconiques.

L'affaire semble donc, au fond, se ramener à une question de prolixité ou de concision. Il s'agit donc de savoir si les Marocains ont un droit d'option. Mais il est communément admis que le Français, qui professe l'amour de la concision, qualité maîtresse de sa langue maternelle, serait le dernier à ne pas souhaiter que les Marocains optent pour la concision ou, du moins, à ne pas leur reconnaître ce droit d'option.

Mais les autorités ne paraissaient pas admettre que la jeune génération marocaine, après vingt-deux ans de Protectorat, *de mission de civilisation*, ne pût demeurer cramponnée aux vieilles expressions de joie et de salut par lesquelles nos grands-pères recevaient jadis les Sultans...

Combien surprenante est cette attitude des autorités françaises, surtout dans un pays tel que le Maroc où, naguère, le maréchal Lyautey, qui se fût mieux trouvé dans l'ambiance de Versailles, sous le Roi-Soleil ou dans celle du Premier Empire, était, *par ordre du Protectorat*, reçu à Fès dans des conditions que n'a connues aucun Sultan, puisque la Médina était obligée d'organiser des fêtes même dans les souks par où le cortège du maréchal ne devait pas passer. Et cette attitude est d'autant plus incompréhensible que les Français se vantent d'avoir accompli au Maroc des transformations qui tiennent du prodige.

On n'a pas négligé de soutenir aussi que cette expression: *Vive le Sultan!* n'avait pas l'agrément du Protectorat parce qu'elle avait pour lui une signification d'hostilité et de sédition! Pour expliquer le point de vue du Protectorat, on a fait un rapprochement entre le vivat chérifien et le vivat royal en Syrie. On a dit que *Vive le Sultan!* dans la bouche des Marocains était l'équivalent de *Vive le Roi!* qui, poussé par les Syriens du temps de Fayçal I<sup>er</sup>, roi de l'Irak, exprimait leur hostilité au régime mandataire. Les autorités françaises de Syrie le considéraient donc comme un cri séditieux envers le mandat.

Mais ce rapprochement est absolument insoutenable; il ne peut correspondre, ni en droit ni en fait, à la réalité. Il n'est donc que fantaisie et ne peut être l'invention que d'esprits imaginatifs.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que tous les Syriens soient convaincus d'un régime monarchique dans leur pays. Seuls les monarchistes recouraient au vivat royal, visant tout particulièrement Fayçal I<sup>er</sup>, roi de l'Irak, parce que cela correspondait à leurs convictions personnelles ou politiques.

Ils croyaient que la proclamation de Fayçal I<sup>er</sup> comme roi de Syrie réaliserait l'union des deux pays et la modification du régime actuel syrien dans le sens d'une uniformité avec l'Irak. C'était donc pour eux, à défaut d'un arrangement avec la puissance mandataire, un des moyens de se débarrasser du mandat et d'amener une entente avec la France sur des bases nouvelles correspondant à l'évolution du pays.

Mais, au Maroc, les choses sont totalement différentes. Les Marocains sont unanimement attachés au Sultan, qui est l'incarnation d'un idéal et d'une institution millénaire. Pour eux, l'expression *Vive le Sultan!* traduit tout simplement leur attachement et leur hommage au souverain du pays. Le rapprochement dont nous avons parlé serait vrai, par exemple, en Algérie, le jour où il passerait par la tête des Algériens de manifester au cri de *Vive le Sultan!*

De même que ce vivat ne peut être interprété comme dirigé contre la France, il convient aussi de ne pas le considérer comme moyen de conquérir le Sultan à notre mouvement politique. Nous estimons que Sa Majesté est, comme tous les chefs d'État, au-dessus des partis, et que Sidi Moha-

med, en se montrant «*tout particulièrement sensible aux sentiments de déférence et de dévouement de la population*», n'est pas sorti de son rôle naturel de souverain.

Nous estimons également que tous les Français qui vivent au Maroc doivent témoigner à Sa Majesté les mêmes sentiments de déférence que les Marocains. Il les lui doivent en tant que chef de l'Etat marocain et ami de la France.

Actuellement et conséquemment aux «*incidents de Fès*», un problème des plus délicats se trouve posé : *Quelle est l'attitude du Protectorat vis-à-vis du Trône marocain ?*

Il est à souhaiter que le gouvernement français ne soit pas amené à le résoudre en le traitant par l'indifférence...

Voyons maintenant les commentaires de la Presse sur les «*incidents*».

On a parlé d'«*incidents antifrançais*». Il est regrettable de qualifier d'une façon aussi affirmative des incidents sur la réalité et le caractère desquels on demeure encore sceptique et devant lesquels la presse elle-même reste manifestement perplexe.

D'aucuns ont considéré ces «*incidents*» comme étant «*le résultat d'une longue irritation contre les fautes accumulées au cours de ces dernières années*» et les ont attribuées à «*des écarts de conduite d'un groupe de nationalistes exaltés*».

Qu'une irritation de plus en plus profonde et générale existe, cela est incontestable. Elle est, d'ailleurs, imputable non seulement aux erreurs souvent assez graves d'une politique marocaine rigide et rétrograde, mais aussi à l'esprit de beaucoup d'administrateurs et de politiciens en chambre qui veulent sauver certaines situations acquises ou conquises en modelant la vie et l'avenir du peuple marocain — objet direct de leurs spéculations politico-égoïstes — sur leurs théories saugrenues, et en enchaînant notre société, au moyen de formules archaïques et désuètes.

Mais que ces soi-disant incidents soient le fait de nationalistes marocains *authentiques*, la chose nous surprend et on doit, *jusqu'à preuve du contraire*, se garder de lancer de telles calomnies et de tremper, peut-être inconsciemment, dans les combinaisons qui gravitent autour des incidents imaginés de Fès.

On n'a pas manqué aussi d'envisager ces derniers comme étant «*les réactions d'une ville qui a toute une tradition de fronde et de rébellion*». Or, rien ne nous semble plus calomnieux pour Fès que de faire crédit à cette *abominable légende* et de la perpétuer dans la généralité des esprits. Tous ceux qui connaissent Fès et la jugent par leur raison et leur conscience repoussent cette légende qui fait énormément tort à la ville et à sa population. Beaucoup de gens n'aiment pas Fès, précisément parce qu'ils la connaissent mal ou pas du tout. L'homme est l'ennemi de ce qu'il ignore,

dit un proverbe arabe.

On est allé jusqu'à considérer comme un tort qu'en matière de politique marocaine, «*les autorités locales conservent trop souvent l'habitude de demander, à propos de tout, les ordres de Rabat*».

Nous pensons le contraire. Nous craignons même que Rabat soit souvent mis devant le fait accompli des décisions des autorités locales ou qu'il contracte l'habitude de laisser celles-ci œuvrer et décider, sous prétexte qu'elles ont «*en mains les éléments d'appréciation et d'action*».

Il est donc souhaitable que Rabat, et ceci dans l'intérêt bien compris de la collectivité, ne transige pas sur *son droit de contrôle et son pouvoir de décision*, en matière de politique marocaine et que l'autorité supérieure surveille constamment les rapports des autorités locales avec la masse des administrés. En ce qui concerne Fès, il y a lieu de signaler publiquement l'existence d'un conflit qui s'aggrave de jour en jour entre, d'une part, certaines autorités politiques locales et, d'autre part, la population fassie moins un petit clan de privilégiés, de personnes adventices et de chercheurs de sinécures administratives. Dans beaucoup de cas, les autorités locales ne peuvent donc être jute et partie.

Il est non moins souhaitable que Paris n'accorde pas toujours à ses représentants au Maroc une confiance aveugle et une liberté d'action absolue...

Toute la Presse, interprétant la thèse officielle, a soutenu que le départ du Sultan a eu pour signification de «*condamner*» les soi-disant événements qui se seraient déroulés à Fès. Mais la réalité est que Sa Majesté, perplexe devant une situation des plus étranges, n'a rien trouvé de mieux que de se laisser décider finalement à se retirer à Rabat, en attendant que cette situation fût clarifiée et la vérité connue. A la suite de ce départ brusqué, des télégrammes ont été adressés de Fès à : S. M. le Sultan, à M. Ponsot et au ministre des Affaires étrangères; ils démentaient catégoriquement l'esprit et les gestes imputés à la population fassie à l'égard de la France, en affirmant que la Médina entendait, comme le Souverain, demeurer l'amie de la France. Voici lesdits télégrammes :

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, PARIS  
MONSIEUR L'AMBASSADEUR PONSOT  
76, Rue de l'Université, Paris

Traduisant les fidèles sentiments de la population fassie, profondément indignée de l'esprit et des gestes répréhensibles qui lui sont prêtés, nous venons démentir catégoriquement tous les faits déplacés et condamnables qui peuvent avoir été allégués à la population à l'occasion de la visite du Sultan à la Médina.

Attirons votre bienveillante attention sur les mobiles et la portée de toutes fausses accusations lancées contre les Fassis en vous priant d'ordonner une enquête objective sur place pour connaître l'exacte vérité.

Vous confirmons la confiance de la Médina en vous assurant qu'elle entend comme le Souverain demeurer l'amie de la France.

Signés: Mohamed Hassan Ouazzani, Mekki Naciri, Allal Fassi, Omar Abdeljalil, Ahmed Mékouar, Ahmed Bouayad, Driss Berrada, Abdelaziz Ben Driss, Hachmi Filali, Bouchta Jamaï, Brahim Kettani.

SA MAJESTE LE SULTAN, *RABAT*

Après l'enquête possible que nous avons menée, il appert que les faits et gestes propagés par des informateurs et des personnes de mauvaise foi comme étant susceptibles de porter atteinte à la considération de l'Etat français, ne reposent sur aucun fondement.

Nous venons très respectueusement en rendre compte à Votre Majesté pour dissiper tous soupçons pouvant résulter de fausses informations que nous réprouvons.

En nous faisant les interprètes auprès de Votre Majesté de l'inaltérable attachement de la population Fassie à Votre Trône, nous Vous assurons de son ardent désir de respecter les relations d'amitié entre la France et le Maroc.

Nous avons télégraphié dans ce sens au ministre des Affaires étrangères et au Résident général pour détruire toutes mauvaises impressions et manifester la solidarité de la population avec Votre Majesté dans la confirmation des liens d'amitié entre Votre Gouvernement et l'Etat français.

Nous prions votre Majesté de daigner accepter nos hommages dévoués et notre grand attachement à Votre Auguste Personne.

Mêmes signatures

A la suite de ces télégrammes, S. M. le Sultan a fait convoquer, pour le 14 mai, une délégation de cinq membres, choisis parmi leurs signataires: Mohamed Allal El-Fassi, Omar Abdeljalil, Mohamed Mekki Naciri, Abdelaziz Bendriss et l'auteur de ces lignes. Cette délégation a eu un entretien de plus de deux heures avec les membres du Makhzen au sujet des prétendus incidents de Fès et du retour inattendu de Sa Majesté. A cette réunion, assistaient Leurs Excellences: le Grand Vizir qui présidait, les Vizirs de la Justice et des Habous, le Chef du Secrétariat particulier de Sa Majesté et les présidents du Tribunal d'appel du Chraâ et du Haut Tribunal chérifien.

Les déclarations qui nous ont été faites *officiellement au nom de Sa*

*Majesté*, par les membres du Makhzen, corroboraient parfaitement les résultats de notre enquête.

Le Sultan, comme nous l'a déclaré le chef de son Secrétariat particulier, a été très sensible aux sentiments de déférence et de dévouement dont il a été l'objet de la part de la population le jour de son arrivée à Fès et pendant la visite des sanctuaires, «la Ziara». Le Sultan a, une fois rentré au palais, ordonné de faire des préparatifs nécessaires à la prière qu'il devait faire le lendemain vendredi à Karaouiyne. Ce n'est que l'après-midi que S. M. a été saisie de mauvaises nouvelles concernant les incidents qui se seraient produits à la fin de la Ziara, devant le Bureau des Renseignements et devant la Région. *Sa Majesté a, dès le début, compris que, dans le cas où de tels incidents se seraient réellement produits, ils ne pouvaient provenir que de certains éléments inconscients de la population. C'est pour empêcher certaines éventualités à propos de la prière qu'il devait faire le lendemain à Karaouiyne que le Sultan a jugé opportun d'interrompre son séjour à Fès.»*

Sa Majesté a tenu à nous remercier pour nos télégrammes adressés à Elle, à M. Ponsot et à M. Barthou. Nous avons eu également l'assurance que notre jeunesse n'était nullement visée par la note publiée par la presse au nom du Grand Vizir et où il était question de «*fauteurs de troubles*».

Les membres du Makhzen nous ont confirmé que les autorités tant marocaines que françaises n'attachaient pas une grande importance à l'affaire du petit drapeau en papier du commerçant israélite et que tous reconnaissaient que le jeune homme qui s'était disputé avec ce commerçant était personnellement responsable de son geste.

Quant aux cris hostiles qui auraient été poussés, on n'était pas encore arrivé à déterminer leur réalité ni à identifier leur ou leurs auteurs. Pour nous marquer sa confiance et vu que nous-mêmes avions désapprouvé toute manifestation de ce genre, Sa Majesté nous a demandé d'aider à l'enquête, en vue d'établir la véracité des faits et l'identité de leurs auteurs. A cette proposition, nous avons répondu que notre enquête avait été déjà menée et qu'elle avait été *absolument négative*. Mais les membres du Makhzen nous ont demandé de nous livrer à un supplément d'enquête. Nous avons accepté et la seconde enquête est venue confirmer les conclusions de la première.

Cette entrevue a donc projeté une vive lumière sur les prétendus incidents de Fès et les causes qui ont déterminé le Sultan à quitter la capitale fassie.

Le même jour, nous avons fait une visite à M. Durmarçais, le secrétaire de M. Ponsot, pour l'entretenir également des soi-disant incidents de Fès et lui exprimer nos sentiments à l'égard du peuple français. Mais M. Dumarçais était absent.

La presse a dit encore: «Alors que le Souverain, accompagné du Pacha de la ville, descendait vers le sanctuaire, une troupe de manifestants a forcé le *léger* service d'ordre qui encadrait le cortège. Le Pacha a été bousculé, jeté à terre et contusionné». Donc, rien ne s'est produit pendant la visite du Souverain aux divers sanctuaires de la Médina.

Maintenant, que le Pacha ait subi une bousculade, la chose est possible, étant donné les ruelles tortueuses de la Médina, l'immense foule qui s'y trouvait lors du passage du cortège impérial et le *léger* service d'ordre qui l'encadrait. Quant à dire que le Pacha ait été jeté à terre, c'est une invention accréditée et exploitée par la presse.

La presse a déclaré aussi: «On est un peu étonné de ne pas entendre parler de *responsabilités et de sanctions*. Les autorités ignorent-elles quels sont les coupables, ou bien hésitent-elles à les punir?» En effet, tout le monde s'est interrogé et a interrogé pour arriver à connaître la *stricte vérité* sur les «incidents» de Fès. Aucune enquête ne semble avoir été menée pour déterminer les *vrais* responsables de la situation créée à Fès par un système d'administration qui n'a plus de raison de se perpétuer. Nous avons déjà demandé à l'autorité supérieure au Maroc et en France l'ouverture d'une *enquête objective* menée sur place par des *hommes avertis et d'une impartialité reconnue*. Nous ne nous lasserons pas de répéter que l'Administration locale n'est pas qualifiée pour assumer une tâche pareille. Aux autorités *accusatrices*, nous avons demandé de livrer les noms des coupables, s'il y en avait. Nous croyons que le passé a emporté pour toujours ses *mystères* avec lui. Néanmoins, dans le cas où les culpabilités seraient pertinemment et légalement établies, les sanctions nécessaires devraient être impitoyablement ordonnées. Car nous n'entendons aucunement être impliqués dans des agissements que nous ne pouvons que prouver. Nous avons déjà réagi contre les calomnies par lesquelles nous étions explicitement ou sournoisement visés.

Pour le moment, nous persistons à croire que les «incidents» de Fès demeurent, comme le déclarait *La Dépêche de Fès* (19-5-34), de *faux bruits, une manœuvre bien orchestrée*. C'est aussi l'opinion d'un témoin impartial, le correspondant fassi du Soir Marocain. Rendant compte des résultats de son enquête faite à l'intérieur de la Médina, le correspondant en question écrivait, à la date du 12 mai.

«J'ai beau questionner à droite et à gauche, je ne puis avoir confirmation des bruits circulant à la Ville-Nouvelle: «Drapeau français lacéré... Pacha bousculé... Insultes à l'égard de la France, etc...»

Voici donc la vérité sur les *soi-disant incidents antifrançais de Fès*. Il ne faut donc pas chercher midi à quatorze heures.

En matière de conclusion, nous pouvons dire que notre enquête nous a révélé que le drapeau français n'avait subi aucune humiliation de quel-

que nature que ce soit. Tout ce que nous savons, c'est qu'un jeune homme, lequel ne possédait aucune attache de près ou de loin avec notre mouvement, a été arrêté sous prétexte d'avoir dit à un boutiquier juif de pavoiser aux couleurs chérifiennes. De l'interrogatoire qu'il a subi au commissariat, il semble avoir résulté que l'affaire se ramenait à une dispute personnelle entre le jeune homme et le commerçant israélite. L'enquête se poursuit dans cette affaire; nous en ignorons l'aboutissement.

Quant au défilé parfaitement ordonné d'une colonne de «*manifestants*» devant la Région, il a eu lieu, sans qu'on pût s'y attendre. Nous reconnaissons que ce cortège aurait dû se disloquer immédiatement après la rentrée du Sultan et de sa suite au Palais Impérial. Mais on nous a dit que le cortège avait emprunté le chemin du Batha uniquement pour éviter le passage par le faubourg de Boujeloud, qui était encore encombré par la foule et les voitures.

Nous démentons que des cris hostiles à la France aient été poussés lors du défilé du cortège. Si de tels cris avaient été poussés, pourquoi aurait-on négligé de procéder immédiatement à l'arrestation des coupables? Que signifie donc une telle *défaillance* en présence de faits et gestes condamnables?

Un journal conservateur français, l'*Ordre Marocain* (16-6-34), disait:

«On n'arrive pas à savoir de façon précise si parmi tous les cris qui se sont élevés presque sans arrêt de la foule, il y eut des injures ou des malédictions à l'adresse de la France.

Parmi toutes les acclamations en faveur de l'Islam et du souverain régnant, revenait sans cesse cette phrase adressée au Sultan: «C'est toi qui détiens le pouvoir.» *Cela a bien pu s'interpréter comme une offense implicite mais prudente au Protectorat.*

Dire à un Souverain qu'il détient le pouvoir, c'est lui demander de l'exercer.»

Mais pourquoi le Protectorat s'offusquerait-il de tels sentiments et se considérerait-il comme *offensé* du fait que les Marocains auraient exprimé une telle pensée?

Le Protectorat aurait-il la prétention de vouloir faire du Souverain marocain autre chose que ce qu'il est et devra demeurer? En commettant une telle erreur, ce régime ne pourrait que prononcer la condamnation de son principe fondamental.

L'*Action du Peuple* avait été impliquée dans l'affaire des «incidents de Fès», alors même qu'il n'y avait dans le cortège des manifestants aucun de ses collaborateurs et nul membre de son comité. Quelques-uns parmi nous étaient absents de Fès. Nous nous trouvions au siège du journal et nous ignorions totalement que ce défilé devait avoir lieu.

Mais ces « incidents », au lieu de se limiter, se sont, au contraire, amplifiés. Quelques jours après, ils devaient aboutir, en servant de prétexte, à l'interdiction de la revue *Maghreb* et de la presse nationaliste marocaine, l'*Action du Peuple*, *El-Hayat* et *As-Salam*.

La veille, c'est-à-dire le 16 mai, la population marocaine avait commémoré l'anniversaire de l'odieux dahir berbère. Les manifestations avaient revêtu un caractère absolument modéré et pacifique, puisqu'elles s'étaient déroulées dans les mosquées et n'avaient pas eu la rue pour scène. Des télégrammes et des pétitions avaient été adressés à Sa Majesté le Sultan et au Résident général. Les Marocains, tout en se félicitant de la modification du dahir du 16 mai, réalisée par le dahir du 8 avril 1934, qui supprime dans les régions « classées » comme de coutume berbère, la compétence des tribunaux français en matière criminelle, celle-ci étant devenue du ressort d'une *chambre spéciale* nouvellement créée au Haut Tribunal chérifien, n'estimaient pas devoir approuver cette *innovation* lourde de conséquences. Mais dans les pétitions, on considérait l'amélioration apportée par le dahir du 8 avril comme devant encourager à abolir purement et simplement *toute la politique berbère*, et ceci tant au point de vue culturel qu'au point de vue judiciaire.

Dans tout le Maroc, il n'y avait eu aucun incident; toute la commémoration s'était accomplie dans le calme et la légalité.

Le lendemain, tout le monde avait eu la stupéfaction d'apprendre par la presse l'interdiction des journaux et revues en question. Comme motif, le communiqué résidentiel se contentait de déclarer que « *leur responsabilité est formellement engagée dans les incidents anti-français (sic) du 10 mai.* »

Plus tard, on a appris par l'*Officiel* que la mesure avait été décidée à partir du 13 mai. Les ordres avaient été datés du 16 mai... Seulement on avait attendu le lendemain de la commémoration de l'anniversaire du dahir berbère pour donner comme réplique cette bravade au pays.

A Rabat, où Omar Ben Abdeljalil, Mohammed Lyazidi et moi sommes entrés en rapport avec les autorités résidentielles, nous n'avons pu obtenir des explications précises. M. Dumarçais nous a déclaré que les autorités supérieures savaient pertinemment qu'à partir du 14 mai, c'est-à-dire après notre entrevue avec le Makhzen, *notre action avait été très modératrice*. Ce fonctionnaire, après l'entretien cordial que nous avons eu avec lui, nous a proposé de voir M. Helleu, délégué à la Résidence. Plus tard, M. Dumarçais nous a répondu que le chef du Bureau politique était chargé de nous recevoir au nom de M. Helleu.

Mais, ni M. Dumarçais, ni le capitaine Spielman n'ont pu nous fixer sur la nature des « incidents » de Fès. Ils se sont contentés de nous « rappeler » vaguement l'état d'esprit qui aurait été créé dans les milieux marocains par nos campagnes de presse, dont ils ne pouvaient contester,

par ailleurs, la solide documentation et le bien-fondé. Sans nier ni exagérer cet état d'esprit, nous avons fait remarquer qu'il ne pouvait être attribué à notre action, qui n'est elle-même qu'un effet des causes générales qui demeurent à l'origine du malaise profond dont souffre le peuple marocain.

De même, malgré notre insistance pour obtenir des précisions sur les «*menées anti-françaises*» alléguées dans le communiqué relatif à l'interdiction de la presse marocaine et pour faire spécifier les charges relevées contre notre action et surtout contre notre presse, nos questions sont demeurées sans réponses nettes. Cela ne nous a point étonnés.

En réalité, on n'a eu recours à l'interdiction des quatre journaux et revues que pour essayer de désarmer provisoirement l'opposition qui se révélait *imbattable* sur le terrain de la légalité.

Mais cette manière de résoudre les problèmes marocains par des essais d'étouffement de la voix de l'opposition, les laisse entiers et les surchargent de complications nouvelles.

On a donc procédé au Maroc, ainsi que l'écrivait récemment M. André Servier, à propos du problème algérien musulman, «*comme le médecin qui, pour guérir un rhume, prétendrait interdire au malade de tousser. Il saute aux yeux des moins clairvoyants que le malade n'aurait d'autre alternative que de périr d'étouffement ou de se débarrasser de son médecin.*»

M. André Servier, un spécialiste des questions musulmanes, critiquant les erreurs de la commission interministérielle, écrivait encore ceci :

Avant de songer à prendre une mesure quelconque, avant d'accuser nos populations musulmanes de xénophobie et de rébellion, il conviendrait de s'enquérir de leur situation matérielle et morale, de leur condition, des abus dont elles souffrent. Sinon, on risque fort de commettre une erreur de jugement et d'appliquer à un mal, insuffisamment défini et connu, des remèdes qui, au lieu d'apporter un apaisement, provoqueront une aggravation. Quant un cheval rue dans les brancards, le charretier inintelligent le frappe à coups de fouet dans l'espoir de le calmer. Il ne réussit qu'à l'affoler et qu'à l'exaspérer, si bien que la bête furieuse provoque un accident. Le charretier intelligent agit tout autrement. Il examine de près les harnais, vérifie le chargement de la voiture et il ne tarde pas à découvrir qu'une courroie mal équilibrée risque de l'écraser. Il intervient aussitôt pour remettre chaque chose à sa place et l'animal, ne souffrant plus, retrouve son calme et sa docilité.

La Commission interministérielle ferait bien d'imiter le bon charretier.

C'est également notre avis. Le Protectorat ferait bien aussi d'agir constamment à l'exemple du bon charretier.

## SECTION 9:

## MENACES SUR LE MAROC

## I- La Presse

«Il n'y a pas de justice où il n'y a ni liberté ni contrôle de l'opinion.»

P. RENAUDEL.

Le régime de la presse au Maroc fut organisé par le dahir du 27 avril 1914 (1<sup>er</sup> Joumada II 1332 de l'Hégire). D'autres décrets intervinrent, par la suite, pour modifier le décret organique dans un sens de moins en moins libéral. A mesure que la colonisation capitaliste et terrienne prenait de l'extension et s'installait *confortablement* au Maroc, ses intérêts et ses ambitions exigeaient une marche régressive du Marocain dans la voie de la liberté. Ce régime colonial a toujours trouvé les hommes qu'il fallait pour *imposer* au Marocain, *sa victime directe*, une telle marche en arrière.

Le dahir du 9 février 1918 créa le cautionnement (6.000 fr. pour les journaux et 3.000 pour les périodiques). Cette entrave fut décrétée pour tous, Européens comme Marocains. Ainsi s'exprima la prudence des colonisateurs à l'égard même de leurs frères en entreprise.

Mais le dahir du 20 novembre 1920 fut uniquement le lot du Marocain. Si le dahir de 1914 prévoit que «tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable», mais seulement après l'accomplissement des formalités prescrites, le dahir de 1920 dispose que «toutefois, tout journal ou écrit périodique rédigé, *même en partie*, en langue arabe ou hébraïque, *ne peut être créé ou publié sans qu'un arrêté viziriel d'autorisation ne soit au préalable intervenu*, sur demande écrite adressée à notre Grand Vizir, par le gérant visé à l'art. 8 ci-dessous.» Ce n'est pas tout, car il y est ajouté que «*cet arrêté est toujours révoquant*». Là ne s'arrête pas la sévérité du législateur colonial. Citons encore le complément de l'article en question: «En cas d'infraction, les peines de l'art. 6 sont applicables *au propriétaire, au gérant et à l'imprimeur*, qui sont, le cas échéant, solidairement responsables des amendes. *La saisie de tous les exemplaires, publiés ou non*, peut avoir lieu par *mesure de police* et, en cas de condamnation, le jugement peut en ordonner la confiscation et la destruction.»

Cette disposition législative fut prise par le Protectorat au moment où ses services compétents furent saisis ou sentirent qu'ils allaient être saisis de demandes émanant de Marocains conformément aux formalités prescrites par la législation antérieure sur la presse. C'est ainsi que l'administra-

tion put s'abriter derrière un texte, son propre instrument, pour mettre, hypocritement d'ailleurs, les Marocains dans l'impossibilité d'avoir une publication dans leur langue maternelle.

Depuis quatorze ans, de nombreux Marocains ont, à plusieurs reprises, soumis à l'Administration, par le canal qu'elle avait décidé, des demandes d'autorisation conformément à toutes les formalités prescrites et sur la base des conditions prévues dans les textes en vigueur. Pendant toute cette longue période, cette administration n'a jamais cru, *une seule fois*, devoir *autoriser* la publication d'un périodique arabe fût-il *uniquement* islamique, littéraire ou scientifique.

Tout le monde au Maroc, Européens et juifs, possède une presse. A part le cautionnement, ils jouissent de toutes sortes de facilités et de subsides pour faire vivre leurs publications politiques, littéraires, scientifiques, confessionnelles, mondaines, etc.

Ainsi du côté judéo-européen, il y a pléthore de journaux et de périodiques, du côté arabe, il y a, à l'heure actuelle, carence complète.

Les Marocains, malgré les difficultés et les entraves qu'ils subissent, ont pu faire entendre leur voix. *Maghreb* est, depuis juillet 1932, leur tribune libre en France. En août 1933, le Parti jeune marocain lança son organe *l'Action du Peuple*, lequel ne fut possible que parce qu'il se publiait en français. Quelques mois après, deux autres publications arabes, *Assalam* (revue mensuelle) et *Al-Hayat* (journal hebdomadaire), virent successivement le jour à Tétouan, en zone espagnole.

Mais les autorités résidentielles de Rabat s'accommodaient fort peu de telles publications. Le libéralisme étant jugé par elles incompatible avec les nécessités du régime colonial et incommode pour l'atmosphère qui lui est propre, elles s'étaient saisies d'un prétexte, en l'occurrence les « incidents » de mai dernier, pour supprimer purement et simplement *l'Action du Peuple*, et interdire l'entrée dans la zone française de *Maghreb* et des deux publications de Tétouan. Débarrassée — pour combien de temps — de cette presse marocaine indépendante, libre, courageuse et imbattable sur le terrain de la « légalité » du Protectorat, la Résidence feint de croire qu'elle a réussi à étouffer définitivement la voix libre et indignée de tout un peuple, lequel continue à être la proie des profiteurs comme des serviteurs du régime. La Résidence se trompe lourdement. Qu'elle sache que *Maghreb*, publié à Paris et en langue française, est surtout destiné aux Français de France. Ses mesures draconiennes sont donc inopérantes sur ce terrain. La presse arabe de Tétouan, loin d'être considérée par les Espagnols comme leur étant hostile, malgré son caractère nettement nationaliste, collabore avec la haute administration pour assainir la situation par le dépistage des abus quels qu'ils soient et la dénonciation, souvent suivie d'effet, des tyrans et des prébendiers locaux.

Maintenant, en ce qui concerne la zone chérifienne proprement dite, la situation intolérable qui y est faite à la population marocaine ne peut pas durer éternellement. Tous les moyens d'expression de la pensée libre conduisent aux mêmes résultats. Il n'y a que les formes qui varient au gré des circonstances et par la force des choses.

En 1930, après la promulgation du dahir berbère du 16 mai, le peuple marocain, privé de ses libertés n'eut, à sa disposition, comme moyens d'exprimer sa voix protestataire, que les mosquées et la rue. On sait ce qui s'ensuivit. On sait également que, *malgré la répression barbare de l'administration*, ce peuple ne continua pas moins de crier son indignation contre les berbérissants et leur abominable entreprise.

En cette même année 1930, les autorités, responsables de tous ces événements comme de leurs causes directes et indirectes, pensèrent pouvoir condamner les Marocains au silence absolu en leur faisant subir un régime de terreur. C'est ainsi qu'elles furent amenées à créer le *délit de suspicion et de murmure*. Le bruit courut, à cette époque, qu'un décret allait bientôt paraître à l'*Officiel*. Mais, en raison des événements qui s'étaient produits et pour éviter de limiter *officiellement* le délit en question, l'Administration s'abstint de publier une telle mesure. Elle dut donc se contenter de l'appliquer comme le voulait le bon plaisir de ses agents exécuteurs.

Fès connut, à ce moment-là, un régime de terreur dont les virtuoses furent des agents du Service des Renseignements et leur créature, le vieux Pacha Mohamed Al Baghdadi, exécuter de la bastonnade à propos des événements du dahir berbère. La vie, dans la Médina, était empoisonnée par ce déchaînement répressif. Un réseau de mouchards travaillant à la tâche, enserrait fortement la ville arabe. La moindre dénonciation entraînait immédiatement l'emprisonnement le plus arbitraire avec, bien entendu, quelques brutalités, à l'encontre de la ou des victimes. Les personnes surprises en conversation dans la rue par les sbires de l'Administration étaient, sur-le-champ, et selon les procédés propres à la police locale, traduites devant le Pacha pour récolter des peines infligés par le bon plaisir d'une autorité par définition brutale.

Un tel régime survécut au Pacha Baghdadi. Ce qui prouve qu'il n'était pas personnel. C'est ainsi que l'année dernière, un étudiant, Abdesslam Ben Messaoud Left, «surpris» dans une cérémonie de mariage en train de chanter une chanson patriotique au milieu d'un groupe de jeunes invités, fut dénoncé le soir même à l'autorité locale et se vit, le lendemain, condamner sommairement à *un an de prison* confirmé en appel à Rabat. Le même étudiant fut, cette année, exactement en mai 1934, condamné à *neuf mois de prison pour avoir poussé*, comme des dizaines de milliers de Marocains, le jour de l'entrée officielle de Sa Majesté Sidi Mohamed à Fès (8 mai 1934), le cri «*séditieux*» de: «*Vive le Sultan! Vive le Maroc!*». Le

prétexte saisi fut le fait d'avoir entonné des chansons au moment où il se baignait avec quelques camarades dans le bassin de Sidi Harazem, à quelques kilomètres de Fès.

Ces atteintes à la liberté individuelle du Marocain se commettent au petit bonheur pour *raison d'Etat!* Celle-ci s'explique en langage administratif par le fait que de telles mesures répriment des délits de suspicion et de murmure, c'est-à-dire toutes manifestations qui ne concordent pas avec les vues officielles: des idées, vraies ou supposées, des attitudes, des propos, des chants, etc., lesquels sont jugés «*de nature à troubler l'ordre public, à porter atteinte à la sécurité du corps d'occupation, au prestige et à la considération de l'autorité*».

Mais tous ces procédés dictatoriaux ne paraissent pas contenter suffisamment l'Administration. Celle-ci, après la suppression que ne justifie sûrement pas la «légalité» en vigueur, prétendit avoir recouru à une mesure pareille pour soumettre la presse marocaine à une nouvelle réglementation inspirée de la quintessence des lois de presse qui existent en Egypte, en Irak et en Syrie. En langage précis, cela veut dire que les autorités entendent soumettre la presse des Marocains à une législation forgée à l'aide d'emprunts faits aux décrets antilibéraux qui régissent la presse arabe en Orient sous différents régimes coloniaux. C'est un *chef d'œuvre de bâtardise légale* auquel nous sommes donc exposés! L'expérience acquise en Orient par certaines autorités du Protectorat n'aura pas été sans originalité pour nous!

Et pour nous faire avaler la pilule — car on la prévoit amère — la Résidence, par la voix de son organe arabe, *Es-Saada*, — le seul «toléré» au Maroc jusqu'à ce jour — essaye de la dorer. Une campagne camouflée vient d'être amorcée en vue de préparer le terrain aux nouveaux décrets sur la presse.

Mais cette campagne «discrète» équivaut à une dénonciation de l'esprit de ces décrets «bâtards».

En effet dans le numéro du 25 août 1934 de la *Saada*, nous voyons présentée aux lecteurs une revue de la presse orientale où figurait le passage suivant:

«*Al Mokattam*» (Caire) s'est fait particulièrement l'écho d'une rumeur attribuant au parquet comme au Ministère de la justice l'intention de modifier le Code pénal et la législation sur la presse et l'imprimerie de façon à «mettre un terme à la calomnie, à l'humour et à la satire, pour des raisons que la logique ne justifie pas et que le goût et la coutume ne peuvent autoriser», et à faire du journalisme une profession officielle à laquelle ne peut se consacrer que toute personne réunissant les capacités scientifiques et les aptitudes personnelles requises et ayant obtenu du gouvernement une autorisation officielle.

«*Al Jihad* (organe nationaliste du Caire), ajoutait la *Saada*, a fait suivre cette rumeur de ce commentaire: « Quelque chose dans ce sens a, déjà été répandu et on a pensé, il y a six années, le mettre à exécution ».

« Que la législation, dit *Al Jihad*, toujours d'après la *Saada*, soit ainsi élaborée pour « mettre un terme à la calomnie, à l'humour et à la satire pour des raisons que la logique ne justifie pas et que le goût et la coutume ne peuvent autoriser », c'est, à n'en pas douter, ce que nous souhaitons sincèrement que les lois égyptiennes réussissent à définir dans des textes pouvant rendre sa réalisation d'une efficacité complète. Tout ce que nous demandons, à ce sujet, c'est que ces textes préventifs soient précis dans leur lettre et clairs dans leur esprit, de manière qu'ils ne puissent être habilement détournés ou permettre une interprétation abusive. »

Nous voilà amplement fixés sur les projets en « gestation » dans quelque officine des *Bosquets Sacrés*. Mais au Maroc, circule une autre rumeur, celle-là relative à la modification des dahirs réglementant les associations et les réunions. On attribue, en effet, à la Résidence, l'intention de soumettre les Marocains — toujours eux — à un régime de réunion non moins dictatorial que celui prévu pour la presse. Parmi les rigueurs « promises », il convient de signaler l'obligation qui serait imposée à tout conférencier marocain de soumettre préalablement sa conférence écrite aux autorités de contrôle militaires ou civiles, selon les régions, et de ne la lire, dans une réunion elle-même autorisée, qu'après consentement formel des autorités compétentes.

Tous ces raffinements dans la mutilation des droits et des libertés du Marocain sont de nature à compliquer les choses et à se révéler inopérantes. Mais, pour réaliser ses vues, avec cet avantage moral d'être loyale dans sa mauvaise politique marocaine, pourquoi la Résidence ne se démasquerait-elle pas complètement en décrétant, de la façon la plus laconique et la plus formelle, la suppression totale et absolue des libertés du peuple marocain? Ainsi, ce malheureux peuple aurait un grief de moins à reprocher à l'Administration: l'hypocrisie dans la manœuvre. Ce serait, à défaut d'autres choses, une position de franchise, même dans le mal. Bref, la politique d'étouffement pratiquée par l'Administration au Maroc nous accule de plus en plus à défendre nos intérêts foulés aux pieds et notre droit à la vie libre et digne par les seuls moyens qui restent en notre pouvoir.

Malgré la crise très aiguë d'ordre économique et politique qui se développe rapidement chez nous au Maroc, du fait de sa politique d'oppression et d'exploitation, l'autorité responsable persiste dans ses erreurs. Bien plus, elle les aggrave comme à plaisir et conduit ainsi infailliblement le peuple marocain à un désespoir dont il est difficile de prévoir les lendemains. En se bouchant hermétiquement les oreilles, en refusant, même

*sachant l'ampleur et la profondeur du malaise marocain, de jeter du lest, de travailler activement à la solution des problèmes spécifiquement marocains, et en recourant, par surcroît, à des procédés moyenâgeux d'étouffement, l'Administration vogue irrésistiblement vers l'aventure. C'est elle qui, le cas échéant, en supporterait toutes les responsabilités. Qu'elle le sache bien d'avance. Qu'elle sache également qu'un peuple qui estime devoir demander des comptes à ses gouvernants et exiger d'eux une ligne de conduite conforme à ses intérêts et à ses aspirations, ne peut jamais être à court de moyens pour le faire.*

## II. — Retrait du sceau impérial et suppression du gouvernement marocain

Le pouvoir législatif au Maroc est l'un des attributs du Souverain marocain. Lui seul peut l'exercer à l'heure présente.

Le Protectorat, tel que le fixent les traités passés entre le Maroc et les Puissances, d'une part, entre celles-ci et la France, d'autre part, est limité dans le temps et l'espace. Nous entendons par là qu'il s'exerce dans une partie déterminée du Maroc et qu'il tient *sa raison d'être* de la mission que la Puissance «protectrice» s'est engagée à remplir dans sa sphère d'action marocaine: *conseiller au Sultan et à son gouvernement les réformes dont le Maroc a utilement besoin et leur prêter le concours nécessaire pour les réaliser, dans le plan des traités liant les deux gouvernements français et marocain.*

En agissant autrement, le Protectorat se porte un coup très grave: *il détruit sa raison d'être et ne se justifie plus en droit comme en fait.*

Si nous supputons les réalisations du Protectorat, nous serions obligés de constater qu'il n'avait pas agi selon sa mission véritable définie plus haut. Cette désorientation n'est pas loin de s'arrêter. Nous n'en voulons pour preuve que le projet qui est prêté actuellement à la Résidence de *retirer à Sa Majesté le Sultan le sceau impérial, qui est l'unique symbole du pouvoir législatif chérifien*, pour le confier à un fonctionnaire marocain de son choix, ce qui serait un simple truquage de forme. Le bruit court également que ce projet, lequel relèverait d'un ensemble de projets de décrets résidentiels sur la presse, les associations et les réunions publiques, l'Administration, etc., serait complété par un autre qui tendrait à la suppression de tous les Vizirats (ministères marocains), sauf cependant, le *Grand Vizirat*, lequel serait maintenu à titre viager, conformément au testament (?) de M. Aristide Briand.

Si de tels projets existaient et s'ils étaient mis à exécution, le Protectorat se jetterait dans une catastrophe et supporterait la responsabilité de

toutes les éventualités qui pourraient en surgir.

Un tour de force pareil entraînerait le reniement par la France de sa signature vis-à-vis du Maroc et des Puissances.

Au nom de quelle morale internationale ou privée, demandons-nous, la France qui, par la voix de ses délégués à Genève et ailleurs, se pose en champion du maintien des traités et du respect des signatures, tolérerait-elle encore et davantage, que ses représentants au Maroc violassent décidément les engagements et l'honneur de sa signature?

Nous posons cette question, à titre d'avertissement.

*Maghreb* : n<sup>os</sup> 25-26 septembre, octobre 1934

#### SECTION 10:

### LA GRANDE PITIÉ DES PAYSANS MAROCAINS

Le *Petit Marocain*, de Casablanca, a publié, il y a quelques semaines, l'information ci-après :

L'Association des Colons de Sidi-Slimane a pris la décision suivante :

L'Association a reçu une lettre du contrôleur civil, chef de la circonscription. Faisant ressortir la *précarité des possibilités de nourriture* du cheptel indigène, à la suite de *l'année particulièrement sèche, du manque de récolte et de pâturage*, il demande aux colons autorisation, pour les indigènes, de laisser pâturer leur bétail sur leurs chaumes ou d'enlever la paille qu'ils n'utilisent pas, afin de constituer des réserves pour l'hiver.

Le président insiste sur *l'intérêt politique* qu'il y a pour les colons à venir au secours de leurs voisins indigènes sinistrés et fait appel à leur générosité et à leur esprit de solidarité.

Les membres de l'Association se sont fait inscrire pour l'abandon d'environ 700 hectares de chaumes et de paille à leurs voisins indigènes. La liste de ces colons sera remise à M. le Contrôleur chef de la circonscription. Ce geste de solidarité méritait d'être souligné.

Ce geste est, en effet méritoire, bien qu'il relève d'une charité intéressée, parce que motivée par des soucis politiques, mais il suffit de démontrer l'état d'extrême misère des fellahs marocains qui se voient — beau résultat de la colonisation, de l'exploitation officielle et des perturbations atmosphériques! — réduits à la condition décrite par l'information ci-dessus.

La *Vigie Marocaine* (1), grand quotidien réactionnaire et officieux, a relevé et commenté ce geste de « bienfaisance » des colons de Sidi-Slimane en un article de fond, dont voici quelques extraits :

1. 21 juillet 1935.

... Mais lorsque nous lisons, au-dessus d'un entrefilet de vingt lignes: «Les colons de Sidi-Slimane viennent en aide aux Fellahs de leur région», alors nous éprouvons une sorte de commotion qui nous oblige à nous redresser un peu. C'est comme si l'on venait de nous appliquer une bourrade dans le dos.

Fichtre! La misère règnerait-elle sur certaines régions de l'Empire Fortuné?

Et ceci à côté de nous, malgré nous!...

Si le cheptel vif meurt de faim, les hommes ne tarderont pas à subir le même sort.

Est-ce que nous ne le savions pas?

A vrai dire, nous n'y pensons guère. Préoccupés de nos propres et abondants soucis, nous négligions de rechercher ceux dont peuvent être accablés nos protégés.

Un fonctionnaire au cœur haut placé, M. le Contrôleur chef de la circonscription, y a pensé pour nous.

Eh quoi! ne sommes-nous des protecteurs que de nom? Impossible! A tel point même que *si le Protectorat, sous sa forme administrative, manquait à son rôle, à son devoir*, c'est nous, oui, nous: tous les Français du Maroc, qui devons, si nous comprenons bien notre grand rôle humain, notre rôle d'aînés et d'amis, remédier à sa carence.

...Et ce n'est pas seulement dans les Cherrarda que les troupeaux des meskines (1) eux-mêmes souffrent de la disette et de la misère des temps.

Pense-t-on qu'il fasse meilleur pour le fellah dans les rocailles d'El Borouj, les ensablements de Guercif, ou bien dans le Sous et peut-être même dans certaines parties des Doukkala?

En un pays comme celui où nous vivons et qui pourrait nourrir, non pas du jour au lendemain, mais avec un délai de quelques années de plus, si rien d'intempestif ne vient entraver encore son développement, trois, quatre et cinq fois plus d'habitants qu'il n'en compte, le strict devoir des Français surtout est de ne laisser disparaître ou s'amoindrir dans la misère et la faim aucun des indigènes qui composent sa population – ni les troupeaux qui les aident à vivre.

La santé d'un peuple est pour n'importe quel pays un bien plus précieux encore que ses richesses naturelles. Pour le Maroc, elle vaut dix fois les phosphates et dix fois les couches naphthifères, et dix fois ce que l'on découvrira demain dans le sol et le sous-sol marocains.

Puisque la santé, dépendante de l'alimentation en premier lieu, vaut parce qu'elle maintient la vie et parce que dans la vie abondante et saine la paix et la prospérité ne peuvent exister pour un empire, voilà bien la première nécessité à satisfaire...»

Ces extraits sont assez significatifs et révèlent à la réflexion la situation dont souffre le Maroc... *marocain*: l'extrême détresse de la population marocaine et la carence quasi absolue des autorités du Protectorat, qui sont souveraines maîtresses au Maroc, donc responsables, dans une très grande mesure, de beaucoup de misères qui pèsent ou menacent une grande partie de la population.

---

1. Pauvres, miséreux.



**Manifestation de personnes indigentes à Marrakech.  
Photographie parue dans le N°1 de Al-Atlas (août 1934).**

Le *Courrier du Maroc*, quotidien appartenant à la même firme que le *Petit Marocain* et la *Vigie Marocaine*, a signalé récemment que l'Administration « avait donné des ordres draconiens: plus de diffas (1), plus de fêtes pour les concours à l'élevage, plus de moussems (2), plus de ziaras (3). Décision justifiable, a ajouté ce journal, à bien des points de vue: la récolte a été mauvaise, l'argent liquide est devenu fort rare, certains chefs indigènes sont obérés pour avoir suivi le courant général dans la période de l'euphorie et du crédit. Beaucoup de fêtes sont prétextes à prélèvement abusif et à taxation faite par les chefs à leur profit. »

Mais cette mesure est-elle générale et veille-t-on à ce qu'elle soit rigoureusement appliquée?

En admettant qu'elle le soit déjà ou le devienne bientôt, elle ne doit être considérée que comme un remède palliatif. Car la misère de la population marocaine est trop grave pour que de simples palliatifs, même généralisés, en viennent à bout.

Mais, peut-on nous objecter, les autorités n'ont-elles pas, par dahir du 25 mai 1935, prévu la constitution d'un fonds de secours au profit de la collectivité marocaine, en créant une taxe sur le produit de revalorisation des stocks de blés libérés de l'exportation obligatoire sur le marché mondial? Certes oui. Mais ce fonds de secours — lequel est en lui-même une preuve de ce que la situation au Maroc est des plus graves — connaît-il déjà une existence réelle? Pour cela, il faut qu'il y ait eu des taxes à prélever. Y en a-t-il eu jusqu'à présent? La collectivité nécessiteuse marocaine en a-t-elle profité? Dans quelle mesure? Comment peut-on le constater?

Quoiqu'il en soit, ce fonds de secours n'est aussi qu'un palliatif bien précaire, puisque sa *seule ressource*, la taxe en question, dépend de la bonne volonté des détenteurs de blé qui sont titulaires de licences d'exportation. Il n'y aura donc de taxe à prélever que dans le cas où les exportateurs de blé *veulent* bien se libérer de certains engagements souscrits en matière d'exportation à l'étranger. Le dahir du 25 mai n'ayant qu'un caractère absolument facultatif, la constitution de ce fonds de secours ne se trouve pas assurée.

Le législateur marocain, en fait le Protectorat, ne s'illusionnait pas sur le sort destiné à ce fonds de secours. C'est peut-être pour cela que, dès le début, il ne s'était pas soucié d'en déterminer les conditions de répartition.

- 
1. Festins offerts gratuitement par les fellahs aux officiels, à leurs parents et amis ou à des touristes européens « recommandés ».
  2. Fêtes foraines occasionnant des dépenses et des souscriptions ruineuses pour beaucoup de paysans.
  3. Aumône prélevée par les marabouts tolérés ou soutenus par l'Administration.

C'eût été, à n'en pas douter, du temps perdu, n'étant pas assuré de la constitution ou encore même de l'importance utilitaire d'une « œuvre » frappée de précarité congénitale. C'est ainsi que les Fellahs demeurent réduits à voir leurs misères augmenter et s'aggraver avec le temps, en attendant l'intervention d'un secours fort précaire ou les ravages d'une famine de plus en plus évidente.

On est donc en présence d'une situation des plus alarmantes. Les autorités s'en rendent compte mieux que personne. Nous sommes arrivés à une période où les maux ne sont pas loin d'atteindre au paroxysme de la gravité. Il faut, une fois de plus, dénoncer cet état de misères qui fait régner à travers tout le pays un malaise économique sans précédent, qui crée et entretient dans les esprits une psychose périlleuse de pessimisme, de peur, de colère, quoique encore latente. Il faut crier aux pouvoirs publics : assez d'expédients, de demies-mesures ou de mesures qui trahissent de la paresse et de la mesquinerie en face des nécessités impératives d'une situation désespérante et pleine de risques.

Le Protectorat malgré d'autres problèmes qui s'imposent à lui à l'heure actuelle, fait l'impossible pour venir en aide à la colonisation décadente qui a été l'une des causes principales de la ruine de la paysannerie marocaine et de la dilapidation d'une partie considérable des deniers publics.

Il le fait pour deux raisons majeures : 1<sup>o</sup> sauver de la faillite une entreprise où l'on veut voir l'épine dorsale de la prépondérance française ; 2<sup>o</sup> ménager les congrégations agricoles qui sont puissantes et dont l'action semble inspirer une certaine peur aux dirigeants du Protectorat. Signalons, en passant, que les colons de la région de Meknès, réunis en assemblée générale de l'Association des Agriculteurs, le 17 août dernier, ont menacé l'Administration de leur *colère*. Après avoir critiqué les gouvernants, le président de l'assemblée a conclu « qu'il n'y avait plus d'espoir qu'en se faisant entendre en France ». Le rôle du Front paysan de M. Dorgerès a été longuement exposé et lecture a été donnée de la correspondance échangée avec le chef de la nouvelle coalition paysanne et comportant notamment « des précisions sur la marche à suivre au sujet des possibilités d'une adhésion d'ensemble » à l'exemple des colons algériens.

Pourtant le Protectorat fait de son mieux pour donner le maximum de satisfaction à ces « éternels mécontents », à ces colons insatiables, avec la crise ou sans la crise.

Ses efforts en faveur de la colonisation ont, en effet, abouti tout dernièrement, à des mesures *élaborées d'accord avec les représentants qualifiés de ces colons*. Elles se proposent toutes de réaliser la rénovation agricole tant réclamée par leurs associations corporatives et les chambres régionales d'agriculture. Parmi les mesures en question, il convient de signaler le dahir du 29 mai 1935, instituant une allocation calculée sur la

base de 48,50 fr. par quintal au bénéfice des blés tendres exportés sur le marché mondial (B. O. n° 1179 du 31 mai 1935, p. 585) et le dahir du 20 août 1935 sur le crédit mutuel et la coopération agricoles (B. O. n° 1191 du 23 août 1935, pp. 958-969).

Le communiqué publié par la presse en a donné une analyse assez substantielle. Le voici, aux divers titres qui nous intéressent :

Rabat, 23 août. — Le *Bulletin Officiel* du 23 août 1935 publie un dahir sur le crédit mutuel et la coopération agricole. Ce dahir est la conséquence des mesures d'aménagement des dettes de la colonisation, adoptées à la suite des réunions de la Commission intercollégiale.

La première partie de ce texte porte sur la réorganisation de la Caisse fédérale. Celle-ci comportera désormais une section chargée de la liquidation des opérations d'aménagement des dettes agricoles.

Cette section sera gérée par une commission d'administration, composée des membres des différents collèges du Conseil du Gouvernement. Une deuxième section gèrera la dotation du crédit mutuel et de la coopération agricoles.

Le Conseil sera composé de membres choisis au sein des caisses de crédit agricole mutuel et des coopératives agricoles ou de leurs Unions.

La deuxième partie du dahir traite du crédit agricole mutuel, de l'aménagement de l'ensemble des dettes aux caisses de crédit agricole, en particulier des prêts de la campagne 1934-35 et de leur blocage avec celles, auprès de la caisse fédérale qui ont eu pour conséquence la limitation du rôle et de l'importance des nouveaux crédits, qui pourront être consentis.

Ceux-ci ne seront plus que des prêts d'appoint. De ce fait les institutions existantes ont perdu leur raison d'être et il suffit de les remplacer par des caisses à circonscriptions réduites et à buts restreints. *Ces caisses seront au nombre d'une quinzaine environ. Leurs opérations seront celles qui ont été arrêtées, lors des réunions de la commission intercollégiale. Leur administration entièrement gratuite n'entraînera aucun frais*<sup>1</sup>. Le financement de leurs opérations sera assuré par la dotation gérée par la caisse fédérale, qui centralisera leur comptabilité.

Elles seront soumises au double contrôle des directions générales des finances et de l'agriculture. Leurs secrétaires sont nommés par le directeur général de l'agriculture.

Un troisième chapitre du dahir consacre le statut de la coopération agricole, la gestion des coopératives agricoles sera désormais entièrement distincte de celle des caisses de crédit. Toutes les opérations de crédit leur seront formellement interdites. Par ailleurs l'appellation de coopérative agricole se trouvera protégée.

Nous en sommes donc loin de ce fameux fonds de secours à l'existence problématique, aux profits douteux et sûrement trop insuffisants. Et que peuvent bien apporter comme remèdes radicaux à la grande détresse des fellahs faméliques, des institutions semblables aux Sociétés de pré-

---

1. Souligné dans le texte.

voyance et aux deux caisses régionales d'épargne et de crédit agricole qui existent pour les Marocains, à Rabat et à Fès? Un simulacre de crédit et d'aide? Mais ce n'est pas ce qu'exige l'état profondément pitoyable de la masse de nos paysans.

Le Protectorat qui connaît toutes les causes de la misère des fellahs et toutes les menaces qui pèsent sur leur proche avenir peut, doit même, à côté de l'action qu'il mène pour sauver les colons de la faillite et leur donner des possibilités et les moyens d'assurer leur avenir, s'occuper plus sérieusement, plus positivement, plus utilement qu'il ne le fait, des agriculteurs marocains qui ne cessent de subir, malgré la crise et la dispute quasi générale, toutes sortes d'oppressions et d'exploitations de la part des administrateurs criblés de dettes et des aventuriers de l'usure ou de la spéculation.

Nous ne sommes pas exigeants au point de prétendre à détourner la sollicitude de l'Administration au profit exclusif des fellahs. Nous savons que la chose est impossible, même dans le rêve. Nous souffrons même quoiqu'avec peine, que le Protectorat continue de *réserver la part du lion* à la colonisation «entretenu». Mais nous estimons avoir le droit d'exiger qu'il ne sacrifie pas totalement nos fellahs et qu'il ne fasse pas bon marché des vies humaines qui en dépendent.

Nous avons la certitude que le Protectorat changerait d'orientation et tiendrait mieux compte des fellahs si ceux-ci, agacés par la carence administrative et aiguillonnés par les affres de la faim, imitaient l'agitation des colons mais autrement que par des torrents de discours, des avalanches de télégrammes ou des processions de rue sous le symbole de quelque signe cabalistique. Nous souhaitons que les événements ne prennent pas une telle tournure. L'action directe et violente doit être la dernière ressource à laquelle un peuple opprimé et exploité peut avoir recours pour défendre son droit à la vie. Avant d'en arriver là, il faut épuiser toute la gamme des moyens pacifiques et légaux.

Au moment où l'Afrique du Nord était le théâtre d'événements sanglants dont les échos s'étaient répercutés, non seulement en France, mais dans le monde entier, le Maroc présentait à Rabat, faisait présenter à Paris, un *Plan de Réformes* que venait d'élaborer le *Comité d'Action marocaine*.

*Ce Plan de Réformes*, comme il est dit dans son avant-propos, a pour objet de faire connaître les droits auxquels aspire le peuple marocain, proposer des solutions de nature à lui donner satisfaction, indique les bases et les buts d'une bonne et utile politique de Protectorat, la seule capable de restaurer la confiance en l'œuvre de la France au Maroc.

«Nous pensons fermement que l'assainissement de la situation ne peut être réalisé avec succès qu'en entreprenant, dans l'ordre d'urgence qui

s'impose, des réformes profondes et générales. Celles-ci devront avoir pour but immédiat d'empêcher, dans toute la mesure du possible, la prolétarianisation des masses travailleuses et de secourir tous ceux qui, déjà, connaissent la misère sous toutes ses formes. Elles devront tendre, ensuite, à réaliser, au profit des uns et des autres, un certain bien-être général et une atmosphère rassérénée où chacun pourra respirer un air pur et vivifiant. La faim et l'injustice sont les pires ennemis de la paix sociale et de l'entente des peuples.»

Dans le domaine de l'agriculture, le Plan propose un ensemble de réformes, dont voici celles qui sont spécifiquement économiques :

1. Abolition de la « colonisation officielle » par la renonciation au principe assimilant l'expropriation au profit de la colonisation européenne à l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'annulation des expropriations en instance d'exécution et la redistribution aux expropriétaires marocains des terres encore disponibles.

2. Constitution pour le fellah d'un bien de famille insaisissable et incessible en utilisant les terres récupérées sur les biens collectifs des tribus, les domaines de l'Etat, les terres mortes susceptibles d'être vivifiées et des terres appartenant aux fondations pieuses musulmanes.

3. Organisation du crédit mutuel agricole en élargissant le champ d'activité des sociétés de prévoyance, en augmentant les ressources de leurs caisses par des subventions budgétaires et le produit d'exploitations rémunératrices et en leur assurant une gestion irréprochable, notamment par l'élimination des caïds et leurs agents et l'exercice d'un contrôle efficace et permanent de la part de l'Administration compétente.

4. Institution des mutuelles d'assurance contre les calamités agricoles et d'un fonds de secours général pourvu de ressources suffisantes et stables.

5. Création de magasins warrants coopératifs affiliés aux sociétés de prévoyance et chargés de l'écoulement des produits agricoles.

6. Lutte énergique contre l'usure en englobant dans la répression prêteurs et emprunteurs.

7. Suppression de l'exploitation sous toutes ses formes (corvées administratives, travail forcé chez les colons, nourriture et cadeaux pour les agents du fisc, de la Conservation foncière et les administrateurs, etc.).

8. Formation d'un cadre de conseillers agricoles marocains pour la vulgarisation des méthodes de culture moderne.

9. Respect des droits des fellahs sur les eaux de consommation, d'abreuvement et d'irrigation et rétablissement à leur profit de leurs anciens droits d'usage sur les forêts.

10. Assurer entre les agriculteurs aussi bien marocains qu'européens, l'égalité absolue en matière d'impôts (évaluation du rendement et procédure de perception).

11. Suppression du dix pour cent du tertib (impôt agricole) prélevé à titre de frais de perception pour les administrateurs (caïds et leurs agents); exonération des animaux non sevrés, des petits cultivateurs ne possédant pas plus de deux hectares et des cultures dont le rendement à l'hectare ne dépasse

pas cinq quintaux et dégrèvement au profit des familles nombreuses marocaines.

Pour terminer, nous devons signaler que le Bureau International du Travail, qui s'est occupé cette année de l'étude des problèmes spéciaux à l'Afrique du Nord et aux pays d'Orient, vient de publier sa brochure annuelle sur *l'Organisation du Travail en les pays nord-africains et du Proche-Orient*.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que le BIT, dans le programme déterminé d'après les enquêtes à lui soumises par des spécialistes des questions étudiées, indique un ensemble de solutions qui sont identiques ou s'apparentent de près à ce que propose dans le même domaine le *Plan de réformes* du *Comité d'Action marocaine*.

En ce qui concerne le problème de l'argent, le BIT préconise surtout «la lutte contre l'endettement de l'artisan, du paysan et parfois même de l'ouvrier salarié dû, dans une certaine mesure, aux agissements de l'usurier ou du prêteur sans scrupule, qui est un problème de première importance pour ces pays et qu'on cherche d'ailleurs à résoudre par la fixation légale du taux de l'intérêt, le contrôle administratif ou judiciaire des conventions d'emprunt et contrats conclus avec les indigènes ou par les indigènes entre eux, l'aménagement des dettes agricoles, l'institution d'un bien de famille ou d'une rémunération insaisissable, le développement de la coopération, l'institution de sociétés mutuelles ou de prévoyance en Afrique du Nord et d'organismes de crédit à taux modéré.»

Il est donc à souhaiter que devant l'importance, la gravité, l'urgence des problèmes qui se posent en notre pays et aussi devant l'unanimité qui est faite sur les solutions propres à les résoudre, le Protectorat auquel incombe une grosse part dans les responsabilités découlant de la situation présente, fasse immédiatement preuve de compréhension, de perspicacité, de justice, et se décide à agir au mieux des intérêts présents et futurs d'une collectivité qui ne veut pas encore désespérer, malgré tant de causes de désespoir.

Quant au gouvernement français — puisque tout dépend de lui et de son Haut Comité Méditerranéen — il ne doit pas oublier que de graves problèmes existent en Afrique du Nord et qu'il vaut certainement mieux s'employer à les résoudre que de se laisser entraîner dans les entreprises du fascisme agressif et vorace de l'Italie impérialiste, au risque de jeter la France et d'autres peuples dans une criminelle guerre de races dont on ne peut prévoir l'issue pour l'Humanité et la Civilisation.

# ANNEXES

---



## *Note de Robert Jean Longuet sur la fondation de «Maghreb»*

*Maghreb* est née par le «biais», si j'ose dire, d'une affaire judiciaire — d'un important procès politique.

Chargé, en 1931, de la défense d'un ami marocain, le Chérif A. Djebli condamné arbitrairement «par ordre» à deux ans de prison, je réussis, par mon acharnement — et avec l'aide de mon père — à le faire libérer et à obtenir un non-lieu.

De plus, je fis démissionner le responsable de ce déni de justice, le général Noguès, directeur des Affaires indigènes, par ma plainte contre lui en vol de correspondance à un avocat.

L'affaire fit grand bruit à l'époque et fut suivi par les Marocains avec la plus grande attention. C'est ainsi que je reçus, un matin, la visite de deux étudiants marocains: Omar Abdeljalil et Ahmed Balafrej.

Ils venaient demander aide et assistance pour des centaines de victimes de l'arbitraire.

Pour ce faire, A. Balafrej me proposait de venir m'installer avocat au Maroc.

Surpris, je manifestai peu d'enthousiasme. Je proposai, par contre, mon projet de revue «qui aurait une autre portée que la défense des cas individuels».

A. Balafrej fit une moue un peu dédaigneuse. Omar Abdeljalil, au contraire, écouta avec beaucoup d'attention. «Nous allons, dit-il, soumettre votre idée à nos amis».

Une réunion définitive eut lieu sous la présidence de mon père et en présence de Mohamed Ouazzani qui venait d'arriver.

Jean Longuet démontra l'inanité d'un cabinet d'avocat au Maroc qui serait très vite paralysé par la toute puissante Résidence. Il souligne par contre l'importance indéniable d'une revue éditée à Paris.

Mohamed Ouazzani fut d'emblée, et sans réserves, pour la revue.

Mon père, notre précieux conseiller de par son expérience et ses relations, fut l'instigateur du Comité de Direction avec des personnalités inattaquables «qui donneraient une indéniable autorité à la revue».

C'est ainsi qu'avec Mohamed Ouazzani, nous fîmes paraître le n° 1 de *Maghreb*.

Première publication dans son genre, elle eut d'emblée un grand succès; bénéficiant en particulier d'une énorme publicité gratuite: les innombrables et virulentes attaques de toute la presse réactionnaire.

Les colonialistes exploiteurs avaient senti le danger. C'est en effet autour de *Maghreb*, d'abord et ultérieurement autour des excellents journaux, édités au Maroc par Mohamed Ouazzani, que se forma, se cristallisa et se développa le Mouvement Nationaliste marocain.

*Le Plan de Réformes* doit beaucoup à cette presse. L'idée première d'étudier et de présenter des propositions concrètes et constructives a été lancée par Mohamed Ouazzani et moi-même, lors de mon séjour chez lui à Fès, 15 Derb Bouhaj comme je l'ai relaté dans un article.

R.J. LONGUET

## NOTES

---



1. Robert Jean Longuet a confirmé à plusieurs reprises l'attitude négative de Charles André Julien à l'égard de la question marocaine.

Dans le carnet de notes personnelles de R. J. Longuet relatives au 33<sup>e</sup> Congrès de la SFIO, on relève le passage suivant :

« Les délégués des fédérations coloniales et ceux qui s'intéressent à cette question se sont réunis sur ma demande à la fin de la séance du samedi.

L'attitude anti-musulmane de la plupart des délégués et de Julien en particulier est odieuse. Le soir, réunion au Versailles. La présence de Ouazzani choque — je veux me retirer avec lui. Sur l'insistance de tous, je demeure — mais le geste et ma protestation ont fait leur effet. »

Dans un autre carnet de notes personnelles de R. J. Longuet, on relève cette précision :

« Conversations négatives avec Julien et Loubet (décembre 1936). »

\* \* \*

2. Il s'agit du commissaire de police Lespinasse.

\* \* \*

3. En écrivant sur le Mouvement Nationaliste, beaucoup d'historiens parlent du « Comité d'Action Marocaine ». Or, cette appellation apparaît pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 1934. C'est une erreur d'en parler avant cette date.

\* \* \*

4. Après l'entrevue du 7 juillet 1936, Mohamed Hassan Ouazzani ne reçoit aucune réponse de la part de Viénot. Il le relance au moyen d'un télégramme et demande à Robert Jean Longuet de faire le nécessaire pour provoquer une réaction.

De Fès, il écrit le 10 août 1936 à R. J. Longuet une longue lettre dont nous extrayons le passage suivant :

«A propos de Viénot, je vous signale que je lui ai télégraphié au sujet du dossier à la date du 3 courant. Il a reçu le télégramme le 4 août à 7h:45mn. (d'après l'avis de réception). L'a-t-il reçu effectivement? Voici le texte du télégramme: *ai honneur réitérer démarches sept juillet et confirmer lettre quinze même mois et note annexe. Etant donné caractère pressant certaines pièces dossier, vous serais obligé me faire connaître bientôt réponse promise. Remerciements anticipés et respectueux hommages. Pas de réponse jusqu'ici; mais j'ai l'intention d'insister encore par télégramme. L'essentiel pour moi est d'être fixé sur la décision du ministre. Le silence de celui-ci me forcera d'en tirer les conclusions logiques, mais je préfère avoir une réponse personnelle de M. Viénot, quelle que soit la décision. Je compte sur vous, cher ami, pour faire le nécessaire auprès de lui.*»

\* \* \*

5. Le 17 juillet 1936, les garnisons espagnoles de Tétouan et de Larache donnent le signal de la rébellion qui s'étend aussitôt dans la zone nord du Maroc occupée par l'Espagne.

Le 18 juillet, le général Queipo de Llano s'empare de Séville. Mola prend le pouvoir à Pampelune, tandis que le général Franco, exilé aux Canaries, gagne Tétouan.

\* \* \*

6. L'auteur d'un article sur Abdelkhalek Torres paru dans «Le Mémorial du Maroc» — volume 6 — avance *injustement* (page 81) que «Mohamed Hassan Ouazzani fut contacté et autorisé à éditer un quotidien indépendant «Le Rif» sans être tenu de déposer «la caution réglementaire».

En écrivant ces quelques lignes, l'auteur, non seulement dit *un non-sens*, mais prouve qu'il n'a pas pris la peine de lire, même un numéro du journal «Le Rif».

Le journal «Le Rif» était édité par un certain *Thami Ouazzani* qui n'a rien à voir avec Mohamed Hassan Ouazzani.

\* \* \*

7. Au cours de plusieurs entretiens avec Izarab Ouazzani, président de la Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, Robert Jean Longuet a donné des précisions sur son voyage au Maroc en août 1936.

Une réunion a eu lieu à l'ambassade d'Espagne à Paris. Y assistaient Jean Longuet, R.J. Longuet et Léon Jouhaux. Ils examinent avec l'ambassadeur d'Espagne les possibilités de contrecarrer les franquistes dans la zone nord du Maroc et d'aider les républicains espagnols.

R.J. Longuet accompagné de Léo Wanner s'est rendu à Fès discuter avec ses amis marocains.

C'est Jean Moulin, chef de Cabinet de Pierre Cot, ministre de l'Air qui a facilité ce voyage.

Ils sont arrivés le 11 août à Fès. Ils ont habité l'Hôtel Bellevue (qui n'existe plus).

R.J. Longuet a eu plusieurs entretiens avec Mohamed Hassan Ouazzani qui l'a mis en contact avec des Rifains à l'occasion d'un mariage dans la

famille Ouazzani. Il a discuté avec eux de l'aide qu'ils pourraient apporter à la République espagnole. Par ailleurs, alors qu'il se trouvait au domicile de Mohamed Hassan Ouazzani, ce dernier recevait le consul d'Italie venu lui proposer le statut de «protégé italien pour mieux combattre la France». Mohamed Hassan Ouazzani a rejeté avec indignation la proposition en disant: «Je me bats toujours à visage découvert».

\* \* \*

8. En juin 1978 (trois mois avant sa disparition), Mohamed Hassan Ouazzani écrit à David Rousset une lettre. Tout en lui rappelant le voyage à Barcelone, il lui a demandé certains renseignements et documents. David Rousset n'a jamais répondu à cette correspondance.

Voici le texte de cette lettre:

Fès, le 22 juin 1978

Cher Ami,

J'éprouve un grand plaisir à vous écrire cette lettre après notre dernier contact à PARIS voici une quinzaine d'années sinon plus.

Il m'arrivait parfois de lire avec plaisir vos articles dans «Le Monde».

En tout cas, soyez sûr que je ne vous ai pas oublié malgré le manque de contact.

Dans mon ouvrage sur le Mouvement Nationaliste marocain depuis sa naissance, j'ai parlé de vous à propos de votre voyage à Fès en 1936 et de notre voyage commun à Barcelone; c'est pour la première fois que l'on apprendra ce qui est resté secret depuis. Je viens de lire ce qu'ont dit des livres en espagnol; c'est tout-à-fait inexact et sans aucune précision ni mention de nos noms.

Dans mon ouvrage, je raconte en détail le voyage en question pour la vérité historique. Mais je voudrais, avant de le publier, compléter certains souvenirs et y consigner certains faits et documents, c'est dans cette intention que je m'adresse à vous pour vous demander si vous avez publié ou écrit quelque chose à ce sujet. Si oui, je vous serais infiniment obligé de m'en adresser une copie. Sinon, vous m'obligeriez en me faisant parvenir:

a) Le nom de votre compagnon à FES.

b) Votre photo de l'époque si c'est possible.

c) La photo prise lors de notre réunion avec les délégués des formations de gauche à BARCELONE.

d) Une photocopie ou une copie du document signé avec eux. A défaut de l'une ou de l'autre, son contenu d'après vos souvenirs.

e) Ce que vous savez au sujet de l'attitude de BLUM vis-à-vis de notre projet pour aider la démocratie espagnole.

f) Le nom du chef de la FAI.

En vous en remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Mohamed Hassan Ouazzani.

9. «*L'Informateur Marocain*» dont le siège est sis à Paris, 8 Rue Cassini (domicile et cabinet d'avocat de R.J. Longuet) paraît du 20 juin 1936 au 24 novembre 1937 (15 numéros). R.J. Longuet s'apercevant du grand vide laissé par la disparition de «*Maghreb*» et ne voulant pas laisser le champ libre aux adversaires de ses amis marocains, décide de faire paraître à ses frais «*L'Informateur Marocain*»

qu'il distribue gratuitement dans tous les milieux politiques. Chaque numéro est imprimé en 600 exemplaires.

\* \* \*

10. Yves Farge arrive encore jeune au Maroc entre 1924 et 1925 pour travailler dans une société à Casablanca.

Il milite activement dans le Parti socialiste. Il est arrêté en août 1927 lors des manifestations en faveur de Sacco et Vanzetti et traduit devant le tribunal.

Il est défendu par Jean Longuet en tant qu'avocat.

Cela est l'occasion pour lui de faire la connaissance du petit-fils de Karl Marx avec lequel il entretient une correspondance suivie. Il l'informe de tout ce qui se passe au Maroc en lui demandant de dénoncer les abus commis par les autorités du Protectorat.

En raison de ses activités politiques, il est expulsé du Maroc en 1930. En France, il se convertit au journalisme et consacre plusieurs articles au Maroc. Il rencontre souvent Robert Jean Longuet. Il encourage la publication de la revue *Maghreb*.

\* \* \*

11. Avant la parution du 1<sup>er</sup> numéro de «*Maghreb*», Balafrej est parti en Espagne pour prendre des vacances. C'est Mohamed Hassan Ouazzani qui participe avec R.J. Longuet à la publication du premier numéro de la Revue.

\* \* \*

12. La couverture de «*Maghreb*» a été dessinée en couleur par un artisan de Fès. Le texte écrit dans une belle écriture arabe qui se trouve sur la couverture a été conçu à Fès.

Alexis Demarle, peintre et journaliste, ami de Robert Jean Longuet a fait la maquette en encre de chine à partir de l'original en couleur. Si le texte arabe est le même, l'écriture est différente.

\* \* \*

13. Quand «*Maghreb*» a été interdite au Maroc, R.J. Longuet a changé le titre «*Maghreb*» par «*Al Atlas*». Ce moyen pour détourner l'interdiction qui frappait «*Maghreb*» a été perçu par les autorités du Protectorat. Il s'était révélé inefficace.

La revue réapparaît alors, sous le nom de «*Maghreb*». Depuis mai 1934, la revue «*Maghreb*» paraît épisodiquement.

La collection complète de «*Maghreb*» contient 32 numéros. De mai 1934 à février 1936, il n'y a eu que 5 numéros.

\* \* \*

14. Il s'agit d'un projet de création d'une usine de fabrication de la farine de poisson en collaboration avec la FAO, pour lutter contre la sous-alimentation dans le monde.

# DOCUMENTS

---



DOCUMENT N° 1

*Plan de revendications immédiates pour l'Afrique du Nord  
présenté au Front populaire*

Nous savons les préoccupations qui retiennent l'attention du Front populaire et absorbent son action tant à l'intérieur que sur le terrain international.

Mais nous croyons devoir signaler que la question nord-africaine ne mérite pas moins que d'autres problèmes extérieurs l'intérêt suivi du Front populaire. Ceci nous paraît d'autant plus nécessaire qu'un gouvernement démocratique issu du «Grand Rassemblement populaire» possède, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, une assez grande liberté d'action qui lui permet d'entrer résolument dans la voie des réformes prévues par les traités et conformes à la mission que nous voudrions que la France réalisât dans les colonies et pays de Protectorat.

Nous ne saurions trop insister auprès du Front populaire sur l'intérêt que présente cet effort positif, effectué dans un but de compréhension, de collaboration et de rapprochement entre nos peuples.

Cette œuvre ne doit pas s'arrêter à de bonnes paroles et à de généreuses promesses, mais elle nécessite que les unes et les autres soient faites pour être réalisées et traduites dans des actes.

En vous soumettant, aujourd'hui, nos revendications immédiates, nous voulons croire que nous contribuons à préparer la voie à cette bonne et utile politique de compréhension qui est la seule capable d'acheminer les peuples nord-africains dans l'évolution qu'ils comptent réaliser avec l'aide du peuple français.

Nous nous permettons enfin de vous signaler que nos revendications les plus urgentes consistent à demander l'octroi aux Marocains, Algériens et Tunisiens, de la liberté d'association et d'expression dans les deux langues française et arabe, afin qu'ils puissent légalement exprimer leurs doléances et leurs aspirations légitimes. Il y a là, citoyens, non seulement un besoin impérieux, mais une condition indispensable à toute œuvre de compréhension mutuelle et une application juste et conforme des principes traditionnels que vous avez hérités de la Révolution et qui doivent demeurer votre code dans vos relations avec les peuples coloniaux.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer que par suite de la crise qui sévit dans le monde, l'Afrique du Nord, pays essentiellement agricole se trouve beaucoup plus touchée.

Les Résidents généraux en Tunisie et au Maroc et le Gouverneur général en Algérie, impuissants à juguler tant soit peu le marasme économique par des réformes adéquates, ont eu recours à des moyens d'oppression féroce qui ont soulevé l'indignation des milieux démocratiques en France et des différentes opinions publiques en Afrique du Nord.

C'est ainsi que pour faire diversion au mécontentement grandissant des masses nord-africaines, les gouvernements responsables du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie ont eu recours, à la promulgation du Dahir berbère au Maroc avec pour corollaire la suppression de la presse, aux provocations de Constantine en Algérie, à la suppression de la presse et à la déportation dans l'extrême Sud des chefs destouriens en Tunisie. Toutes ces mesures ont été prises dans le but de perpétuer les vexations et préserver les gros profits de quelques accapareurs et spoliateurs coloniaux.

De semblables actes, comme vous le pensez, n'ont pas manqué leurs effets; ils ont donné naissance aux pénibles événements de Fès, de Constantine et de Moknine.

Soucieux de respecter les intérêts en présence, l'Etoile nord-africaine, le Comité de Défense des intérêts marocains, et le Comité de Défense des libertés en Tunisie, auteurs du présent projet de réformes immédiates à effectuer en Afrique du Nord, espèrent trouver auprès des groupements composant le Front populaire un soutien effectif, un appui et une large compréhension.

Il y a donc lieu de souhaiter qu'un gouvernement de Front populaire, voit dans ces modestes revendications une œuvre méritoire et qu'il comprenne notre vœu de le voir adopter une nouvelle politique capable de redresser les erreurs commises et d'amener les peuples marocain, algérien et tunisien à faire confiance au peuple de France.

## REVENDEICATIONS POLITIQUES

Afin de faire renaître l'espoir dans le cœur des Nord-Africains et faire revenir le calme dans les esprits, un gouvernement de Front populaire devra s'attacher à renoncer à la politique de la race privilégiée qui a inspiré jusque-là toute la législation et l'organisation administrative dans les colonies, sources de haines et de vexations.

Pour cela, nous préconisons, et ceci dans l'intérêt de tous les éléments de la population en Afrique du Nord:

1. Une large amnistie comprenant tous les déportés, exilés et prisonniers politiques à quelques partis qu'ils appartiennent.
2. L'abolition de toutes les lois spéciales et de toutes les mesures d'exception telles:
  - a) Le Dahir berbère au Maroc.
  - b) Le Code de l'Indigénat et les lois forestières en Algérie.
  - c) Tous les décrets scélérats en Tunisie.

3. L'octroi des libertés démocratiques dont l'application sera consacrée par des lois:
- a) Liberté de presse, avec l'application de la loi 1881.
  - b) Liberté de réunion.
  - c) Liberté d'association avec l'application de la loi 1901.
  - d) Liberté de pensée. Nul Marocain, Algérien ou Tunisien ne doit être inquiété à cause de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses.
  - e) Libertés syndicales avec l'application des lois de 1884, de 1920 et de 1924.
  - f) Egalité des Français, des Tunisiens et des Algériens devant le service militaire.

## REVENDEICATIONS SOCIALES

### A. Enseignement

1. L'enseignement primaire obligatoire et gratuit.
2. Développement de l'enseignement secondaire.
3. Accession de tous à l'enseignement supérieur par l'octroi des Bourses et Prêts d'honneur aux plus méritants.
4. L'enseignement de la langue arabe obligatoire à tous degrés.

### B. Protection ouvrière

1. L'extension à l'Afrique du Nord de toutes les lois sur la protection ouvrière:
  - a) Lois sur les assurances sociales.
  - b) Lois sur la prévoyance sociale.
  - c) L'octroi de prime de chômage aux sans-travail.
  - d) L'octroi d'une indemnité familiale aux chômeurs chefs ou soutiens de famille.
  - e) Création de cuisines populaires dans les villes et les villages.
  - f) Ouverture de travaux nationaux pour résorber la main-d'œuvre en chômage.
2. L'application de la semaine de 40 heures.
3. L'application aux différents éléments de la population en Afrique du Nord de la formule «*A travail égal salaire égal*».

### C. Hygiène sociale

1. Multiplier le nombre des établissements sanitaires; hôpitaux et dispensaires dans les centres importants, infirmeries dans les villages et infirmeries mobiles pour les douars et les marchés. Intensifier la distribution gratuite des médicaments aux familles pauvres.
2. Création de sanatoriums anti-tuberculeux.
3. Création dans les villes et les centres importants de maternités pour les femmes indigènes.
4. Aménager les asiles d'aliénés selon les méthodes modernes.
5. Organiser une lutte permanente et intense contre les taudis et toutes les habitations insalubres.

*D. Protection de l'enfance*

1. Prendre les mesures qui s'imposent pour la protection de l'enfance coupable ou abandonnée.
2. Création en Tunisie, au Maroc, et en Algérie de tribunaux pour enfants.

## REVENDEICATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

*E. Budget*

## Dégrèvement des Impôts

1. Remplacer les innombrables taxes par une imposition unique et progressive.
2. Réduction des gros traitements qui grèvent lourdement les budgets marocains, algériens et tunisiens.

*F. Mesures économiques*

1. L'arrêt des ventes-saisies sans distinction et des expropriations collectives au profit de la colonisation officielle.
2. Abolition de cette colonisation.
3. Décréter le moratoire des dettes au profit des petits fellahs, des artisans et de petits commerçants.
4. Ouverture et élargissement du crédit agricole aux fellahs.
5. Etablissement d'un régime douanier sauvegardant les produits et les industries locales en Afrique du Nord et les protégeant contre les dumpings.
6. Le non recours à l'expropriation que pour cause d'utilité publique qui soit elle-même légalement établie et conformément aux prescriptions des articles ad hoc civil.

Adopter le jury d'expropriation pour l'estimation des indemnités et l'arbitrage dans le cas où il ne peut se former de majorité au sein du jury.

## RÉFORMES DIVERSES

- A. Suppression de l'Etat de siège des villes marocaines, où celui-ci n'est plus nécessaire (Fès, Marrakech, Meknès, etc...).  
Suppression des territoires militaires du Sud en Tunisie et en Algérie et leur remplacement par l'Administration civile.
- B. Suppression de la propagande religieuse en Afrique du Nord, des aides et subventions accordées aux cultes catholique et protestant par le gouvernement.
- C. Régime pénitentiaire  
Distinction entre les peines politiques et le droit commun. Accorder aux détenus politiques le régime compatible avec leur condition, adoucir la vie des prisonniers qui est particulièrement inhumaine en Afrique du Nord.

D. Maintenir pour les œuvres d'assistance les biens (habous) qui leur ont été légués par les particuliers et éviter que l'Etat s'en serve pour entretenir la colonisation officielle — ou pour tout autre moyen.

Ainsi et pour veiller à l'application scrupuleuse des réformes que nous vous proposons et considérant que, ce que les Résidents et les Gouverneurs généraux ont convenu d'appeler «la politique de collaboration» a entièrement fait faillite en Afrique du Nord.

Considérant que la situation politique et économique du monde à l'heure actuelle, ainsi que l'évolution des rapports entre nations colonisatrices et peuples colonisés posent le problème sous un jour nouveau.

Considérant que la subordination de plus en plus étroite des colonies vis-à-vis des métropoles au point de vue économique a abouti à la ruine des peuples colonisés.

Considérant que des pays colonisateurs ont résolument acheminé leurs colonies dans la voie de la libération.

Considérant que dans ces conditions et pour répondre aux vœux de tous les Nord-Africains, l'Etoile nord-africaine, le Comité de Défense des libertés en Tunisie et le Comité de Défense des intérêts marocains, soucieux de sauvegarder la personnalité nord-africaine et de consacrer la souveraineté du peuple.

Préconisent de remplacer les corps constitués (délégations financières en Algérie, Grands Conseils en Tunisie) plus ou moins dépendants des bons vouloirs des Résidents généraux et des Gouverneurs par :

1. La création dans chaque pays de l'Afrique du Nord ;
  - a) d'une assemblée représentative élue au suffrage universel ;
  - b) de municipalités élues, elles aussi, au suffrage universel et dans les mêmes conditions.
2. La séparation des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire.

## CONCLUSION

Les trois organisations qui vous présentent ces réformes urgentes, sont assurées qu'elles ne s'adressent pas en vain à votre esprit de libéralisme et de fraternité humaine. Conscientes dans le rôle qu'elles assument de représentantes attirées des trois peuples, elles ont agi en communauté d'idées et d'intérêts avec lui.

La politique coloniale de la France n'a pas donné jusqu'ici le résultat que les peuples qui ont mis leur confiance en elle en attendaient. Bien au contraire, c'est avec un mélange de peine et de regret que nous constatons, que ses représentants, ont, en dehors de la volonté du peuple français, pratiqué dans les colonies une politique raciale, inégale, injuste et incompatible avec les institutions de l'esprit démocratique.

Si les divers gouvernements ont commis des erreurs, souvent très graves, il importe qu'un gouvernement de gauche parvienne à bref délai, à les relever.

Ces populations qui ont souffert effroyablement de la colonisation, entendent-elles aussi invoquer ce principe que le monde n'est pas statique et que le moment

est venu pour eux de réclamer les droits essentiels de l'homme. Elles entendent obtenir par les voies pacifiques, le relèvement de leur situation morale et matérielle.

Au moment où les appétits impérialistes se font jour, au détriment des peuples de couleurs, il importe, de demander au Front populaire, qui combat pour l'application des sanctions contre l'Italie fasciste, agresseur d'un pays africain, s'il n'est pas temps que la France, adopte à l'égard de l'Afrique du Nord, la politique la plus compatible avec les besoins de ces pays et leur évolution progressive.

L'ETOILE NORD AFRICAINE

Comité de Défense des libertés en Tunisie

Comité de Défense des intérêts marocains

**N.B.** Etant donné l'opposition du CAM au voyage de Mohamed Hassan Ouazzani, ce dernier signe le document «Plan de revendications immédiates pour l'Afrique du Nord» présenté au Front populaire au nom d'un «Comité de Défense des intérêts marocains» et non au nom du «Comité d'Action marocaine».

DOCUMENT N° 2

*Lettre du 19 octobre 1936 adressée par Mohamed Hassan Ouazzani au nom du CAM à Viénot, publiée dans «L'Action du Peuple» N° 49 du 29 juillet 1937 et précédée d'un commentaire que nous reproduisons :*

Reçu par M. Viénot au Ministère des Affaires étrangères, le 7 juillet 1936, j'ai pu — au cours d'un entretien d'une heure — examiner avec l'ancien sous-secrétaire d'Etat l'ensemble des problèmes marocains.

Nous avons discuté avec franchise et M. Viénot m'a dit, à l'issue de l'entrevue, qu'il était d'accord avec moi sur nombre de réformes exigées par les nécessités de l'évolution marocaine et qu'il avait fermement l'intention de prendre des décisions importantes au sujet du Maroc.

J'ai eu donc l'impression très nette que M. Viénot était animé de bonne volonté et de sympathie à l'égard de notre pays.

Cela n'était évidemment pas suffisant pour opérer le changement espéré. Mais l'entretien avec le jeune ministre m'avait laissé prévoir un changement imminent et salutaire pour notre peuple assoiffé de progrès, de justice et de liberté.

Des mois s'étaient cependant écoulés sans résultat tangible et satisfaisant pour nous. Revenu à Paris, en octobre 1936, je n'avais pu finalement que constater avec une profonde amertume l'échec des tentatives faites auprès de M. Viénot pour savoir la position du gouvernement en face de nos problèmes. La preuve en avait été fournie par la réponse du ministre au rapport qui est publié par la suite.

Depuis neuf mois, le peuple marocain n'a obtenu que de bien trop maigres résultats. La situation s'aggrave de plus en plus du fait que le gouvernement français n'agit pas sérieusement en notre faveur et donne carte blanche à l'Administration du Protectorat pour faire ce qu'elle veut et elle ne veut que nous ruiner pour assurer toujours plus de privilèges et de luxe.

Paris, le 19 Octobre 1936.

**Monsieur Pierre VIENOT,**  
*Sous-secrétaire d'Etat,*  
*Ministère des Affaires étrangères,*  
**PARIS**

Monsieur le Ministre,

Le 7 juillet dernier, le Comité d'Action Marocaine a eu l'honneur de vous soumettre par l'intermédiaire de son délégué à Paris, Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani, un dossier aussi complet que possible sur les revendications du peuple marocain. Ce dossier renfermait, entre autres pièces, un exemplaire du Plan de Réformes, qui fut pour la première fois présenté au Cabinet de M. Flandin, le 1<sup>er</sup> décembre 1934, une liste de nos revendications immédiates, avec les textes des dahirs et arrêtés relatifs au régime d'exception imposé au peuple marocain, notamment en matière de libertés publiques et d'enseignement et un rapport documenté sur la politique berbère du Protectorat.

Préalablement à la remise de ce dossier, notre comité vous a fait parvenir directement du Maroc un volumineux dossier renfermant tous les documents adressés par lui, en diverses circonstances, aux cabinets de MM. Flandin, Laval et Sarraut, et ayant trait à divers problèmes de l'actualité marocaine.

L'ensemble de ces dossiers a pu permettre à votre département de constituer une importante documentation sur la question marocaine envisagée du point de vue de notre mouvement national.

Une telle documentation était assez suffisante pour éclairer le gouvernement français sur l'exactitude des besoins et l'ampleur des aspirations du peuple marocain. En tout cas, elle était de nature à faciliter largement la tâche d'information du gouvernement dans le domaine marocain et à lui permettre de prendre les décisions nécessaires ou à faire, en attendant plus, des gestes symboliques à l'égard de notre pays.

Monsieur le Ministre,

C'est à la fois avec joie et reconnaissance que notre Comité a appris l'accueil si cordial que vous aviez réservé à notre ami Ouazzani et l'optimisme avec lequel vous aviez envisagé avec lui l'ensemble des réformes réclamées par le Maroc.

Notre ami nous a rapporté notamment une de vos déclarations qui a été pour nous une promesse pleine d'intérêt et un réconfort. En effet, vous avez entre autres exprimé à Ouazzani tout l'intérêt que vous portiez au Maroc et à notre mouvement et déclaré que, dès la solution du problème syrien, qui prédominait dans vos préoccupations, vous vous consacriez d'une façon particulière au problème marocain pour lequel, vous aviez une sympathie pour ainsi dire traditionnelle. En

faisant cette déclaration, vous pensiez, Monsieur le Ministre, que le problème syrien était presque arrivé à son aboutissement. C'était en somme pour nous une question de jours, de quelques semaines tout au plus.

Nous étions par ailleurs informés que le gouvernement de Front populaire ne pensait pas prendre de décisions concernant le Maroc tant qu'il demeurerait représenté à Rabat par M. Peyrouton. On nous disait, ce qui était d'ailleurs juste, qu'il ne fallait pas seulement prendre des décisions, mais s'assurer également de leur exécution entière et loyale.

Il y avait là, Monsieur le Ministre, deux raisons essentielles qui nous incitaient à patienter dans l'espoir de parvenir sûrement et normalement à des résultats concrets et satisfaisants.

Trois mois se sont écoulés. Le gouvernement de Front populaire est actuellement représenté au Maroc par un Résident qui jouit de sa confiance.

Le problème syrien a déjà trouvé son aboutissement dans la reconnaissance de l'indépendance syrienne garantie par un traité d'alliance et d'amitié avec la France. C'est à l'honneur du gouvernement de Front populaire d'avoir servi la cause du peuple français, en faisant droit aux revendications du peuple de Syrie, suivant en ce domaine la politique réaliste et opportune de l'Angleterre à l'égard de l'Irak et de l'Égypte.

En Afrique du Nord même, le gouvernement de Front populaire a octroyé au peuple tunisien un régime de liberté, réalisant ainsi des aspirations essentielles de ce peuple frère.

En Algérie également, le Peuple arabe s'est vu reconnaître des droits et des libertés qui sont de nature à améliorer son sort général et à l'acheminer vers l'idéal qui lui est propre.

Dans les colonies françaises, enfin, le ministre compétent a pris diverses mesures favorables aux peuples autochtones.

Seule, la zone d'influence française au Maroc est demeurée à ce jour en marge de la sollicitude du gouvernement. En effet, ce n'est pas sans une profonde déconcentration que, au moment où ces peuples voyaient leurs revendications partiellement satisfaites, nous constatons une recrudescence de sévices à l'encontre des Marocains et le développement d'un anti-libéralisme provocateur et revanchard. De ceci, il n'y avait point d'explication.

Le moment est donc venu, Monsieur le Ministre, pour le Gouvernement de Front populaire de prendre les décisions qui s'imposent en faveur de notre *Plan de Réformes* — qui fut patronné par des personnalités du Front populaire, dont quelques-unes appartiennent au ministère actuel (MM. Monnet et de Tesson) — et de nos revendications immédiates.

Celles-ci peuvent être formulées de la manière suivante :

1. Désigner une commission composée de représentants de l'Administration française et du Comité d'Action Marocaine et ayant pour tâche essentielle d'étudier les modalités d'application du *Plan de Réformes* et les contre-propositions éventuelles du gouvernement français.

2. Octroyer sans aucune restriction et dans le plus bref délai possible toutes les libertés démocratiques (y compris la liberté de l'enseignement) en remplaçant les décrets restrictifs qui régissent ces matières par des textes comportant toutes les garanties nécessaires.

3. Le Maroc voudrait pouvoir bénéficier de toutes ces libertés élémentaires et légitimes. Son impatience se trouve accrue du fait que les Marocains de la zone d'influence espagnole jouissent, alors qu'ils sont sous le régime de l'autorité militaire et en période de guerre, de larges libertés démocratiques. Malgré le régime dictatorial qui règne actuellement dans la zone nord marocaine, la presse arabe de Tétouan est entièrement libre.

.....

Il est vraiment regrettable que nous soyons encore réduits à un pareil rang d'infériorité par rapport aux autres protectorats et colonies et contraints, en ce moment, à envier le sort de nos frères du Rif sous un régime de dictature militaire et en temps de guerre.

Les libertés démocratiques sont pour nous, Monsieur le Ministre, d'une importance telle que leur octroi ne saurait souffrir aucun retard. D'autant plus que toute décision les concernant ne paraît exiger ni enquête, ni moyens financiers, mais tout simplement de la bonne volonté de la part du gouvernement.

Nous nous permettons de même de souligner que les préoccupations d'ordre intérieur ou extérieur ne doivent point retarder la résolution du gouvernement en face du problème marocain, car le monde ne semble pas près de tarir en difficultés et en événements graves et rien ne servirait de remettre à plus tard les mesures qui s'imposent inévitablement aujourd'hui.

Nous pensons même qu'au moment où une partie du Maroc est à la veille d'événements importants et où la situation engendrée par la guerre civile espagnole dans l'ouest Méditerranéen est peut-être appelée à des développements qu'il est difficile de prévoir exactement, le problème intérieur marocain devra être résolu avec toute la clairvoyance exigée par de telles circonstances.

L'insistance que nous mettons à réclamer les libertés démocratiques s'explique par le fait qu'elles font partie du patrimoine sacré de l'homme, qu'elles constituent le moyen pacifique et légal d'obtenir le reste de nos revendications et qu'elles peuvent fournir à l'opinion marocaine la possibilité et l'instrument d'exercer dans le pays le contrôle qui fait entièrement défaut et que cette même opinion est seule à pouvoir assumer dans son propre intérêt comme dans l'intérêt moral de la France.

Ces libertés démocratiques, nous les réclamons, enfin, comme le bénéfice de toutes les professions de foi libérales et révolutionnaires du gouvernement du Front populaire, dont le chef éminent déclarait au monde entier, le 17 décembre dernier :

« Dans son immense majorité, la France reste attachée avec une passion réfléchie aux souvenirs et aux traditions de la Révolution française. La France croit à la liberté politique, elle croit à l'égalité civique. Elle croit à la fraternité humaine. Elle professe que tous les citoyens naissent libres et égaux en droits. Parmi les droits fondamentaux de l'individu, elle place au premier rang la liberté de pensée et de

conscience. Elle considère que l'action de l'Etat a pour objet essentiel d'introduire de plus en plus profondément l'application de ces principes dans les institutions légales, dans les rapports sociaux, dans les relations internationales. C'est en ce sens que l'Etat français est un Etat démocratique et que la nation française croit à la démocratie.»

Le 11 octobre, le président du Conseil proclamait également :

«Je crois aux principes de la Révolution française. Je crois pour ma part avec une ardeur qui ne s'est jamais affaiblie et qui, je l'espère, ne s'affaiblira jamais à tout ce qui a fait ma croyance et ma foi depuis que j'ai l'âge d'homme. Je crois à cet ensemble de vérités civiques, politiques, humaines, qui s'appellent les principes de la Révolution française, que la Révolution française a propagés dans le monde et qui s'expriment par un seul mot: par le mot de démocratie.»

Toutes ces raisons font que nous sommes une fois de plus intimement persuadés que notre voix sera entendue par un gouvernement aux destinées duquel préside le chef socialiste, Léon Blum.

Nous persistons donc à être optimistes suivant en cela le mot de Guizot appelé dernièrement par le président du Conseil lui-même.

«Les pessimistes ne sont que des spectateurs.»

N'est-ce pas le moment aussi de rappeler une fois de plus l'indicible joie avec laquelle notre peuple a, comme tant d'autres sur la terre, accueilli la victoire du Front populaire, l'immense enthousiasme avec lequel il a salué — et nos télégrammes adressés au gouvernement en font foi — l'avènement au pouvoir d'un gouvernement de Front populaire à direction socialiste.

Cette victoire n'a pas eu pour nous l'importance d'un simple succès électoral et de l'avènement d'un gouvernement de gauche tout court, mais elle a eu pour notre pays une signification beaucoup plus profonde et une ampleur plus considérable. Elle a en effet été pour nous l'équivalent de la grande Révolution française dont nous portons tous le culte et souhaitons le juste bénéfice. La France du Front populaire, nous l'espérons fort bien, n'y saurait faillir sans trahir gravement pour elle l'héritage de cette Révolution qui fut incontestablement la plus grande gloire et pour le peuple français et pour l'humanité entière.

Désireux de connaître la suite réservée par le gouvernement du Front populaire à toutes nos précédentes démarches, notre Comité nous a délégués auprès de vous, Monsieur le Ministre, pour renouveler nos demandes et obtenir du gouvernement une réponse décisive concernant notre revendication d'ordre général: l'application du *Plan de Réformes marocaines*, et nos revendications immédiates: les libertés démocratiques.

Nous vous serions donc très reconnaissants, Monsieur le Ministre, de vouloir bien nous faire l'honneur d'une entrevue pour nous communiquer la réponse en question.

En nous excusant de la franchise avec laquelle nous avons cru devoir poser à nouveau le problème marocain au gouvernement qui nous inspire confiance et jouit de toutes nos sympathies, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'être

auprès du chef du Gouvernement et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères l'interprète hautement qualifié de nos légitimes revendications et de nos sentiments les plus déferents.

Nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, avec notre entière et profonde reconnaissance, l'assurance de notre très haute considération.

DOCUMENT N°3

*Lettre adressée par Viénot à Ouazzani et Abdeljalil*

23 octobre 1936

**Messieurs Abdeljalil et Ouazzani,**  
Hôtel du Jubilé,  
125, Champs-Élysées, PARIS

Messieurs,

Je vous remercie des sentiments que votre lettre du 19 de ce mois exprime à l'égard de la France et de l'œuvre poursuivie par le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir et où vous retrouvez à juste titre la grande tradition démocratique qui a valu à mon pays tant de sympathies et de respect dans le Monde. Je suis trop convaincu de votre sincérité pour croire que l'allusion que vous faites à certaines mesures qui auraient été prises par le général Franco puisse signifier que vous enviez la condition actuelle des Marocains de la zone d'influence espagnole.

Au demeurant mes dispositions demeurent celles que j'ai témoignées à l'un d'entre vous quand j'ai reçu sa visite il y a quelques mois. Collaborateur du Maréchal Lyautey, j'ai conservé de sa grande tradition une profonde sympathie pour le Maroc. Membre d'un gouvernement qui, en quelques mois a déjà donné tant de preuves — auxquelles vous rendez d'ailleurs hommage — de sa volonté de trouver aux problèmes que pose pour la France sa responsabilité de grande puissance musulmane les solutions diverses qu'impose la diversité des situations, vous pouvez compter également sur mon désir de comprendre et ma volonté d'accueillir, dans tout ce qu'elles peuvent avoir de légitime, les aspirations et les demandes de la population marocaine: celles en particulier que formulent des jeunes hommes, distingués par l'intelligence et la culture, qui aspirent à servir les intérêts généraux de leur patrie.

Je ne veux donc pas m'arrêter aux réserves que je dois faire sur un certain nombre de points du *Plan de Réformes* auquel vous vous référez et lorsque les auteurs de ce *Plan* comptent pour peu de choses l'œuvre accomplie au Maroc dans les domaines les plus divers par la France depuis 25 ans, leur impatience même, à mes yeux, ne fait que montrer combien ils sont gagnés à la cause du progrès, inséparable de l'influence française. Quant aux réformes mêmes suggérées par le

*Plan*, je n'hésite pas à reprendre à mon compte la déclaration du Maréchal Lyautey citée dans l'avant-propos qui précède sa publication en français: à mes yeux comme aux siens «il y a dans ce mouvement quelque chose de justifié.»

Cela dit, le gouvernement français et son représentant au Maroc ne sauraient imposer au gouvernement chérifien tel *Plan de Réformes* élaboré comme programme d'action politique par un groupe d'études ni de le discuter officiellement avec ses auteurs. Nul ne peut prétendre, au Maroc pas plus qu'en France, s'instituer de sa propre autorité représentant de la nation. Il appartient au Résident général d'examiner avec le Maghzen de Sa Majesté le Sultan toutes les propositions qui peuvent trouver place dans le programme général de réformes que le gouvernement français lui a donné mission d'élaborer. Mais le gouvernement chérifien doit, sous la haute autorité du Souverain et avec l'accord du gouvernement français, conserver le choix de l'heure et des moyens.

Je ne puis donc que vous conseiller de prendre contact avec le Résident général actuel. Vous pouvez être assurés de trouver auprès de lui l'audience la plus attentive.

Quant à moi, vous pouvez être certains que j'examinerai avec lui les résultats auxquels son étude l'aura conduit et les propositions que je lui demande dès aujourd'hui de me soumettre avec la volonté de voir la France témoigner au peuple marocain son désir de l'aider dans une évolution vers un avenir qui soit digne de son grand passé.

Agréez, Messieurs, les assurances de ma considération distinguée.

VIÉNOT

DOCUMENT N° 4

*Lettre adressée par Ouazzani et Abdeljalil au nom du CAM à Viénot*

Paris, le 26 octobre 1936

**Monsieur Pierre VIÉNOT,**  
*Sous-Secrétaire d'Etat,*  
Quai d'Orsay, PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons reçu votre lettre en réponse à la nôtre en date du 19 courant.

Nous vous en remercions, tout en regrettant — vous voudrez bien nous permettre de le souligner — que Votre Excellence n'ait pas cru devoir faire davantage pour répondre à notre sincérité, que vous reconnaissez et à l'effort de compréhension et de rapprochement que, depuis des années, dans le calme et par une action méthodique, nous poursuivons dans l'intérêt commun de nos deux peuples.

Nous n'avons point à présent, Monsieur le Ministre, l'intention de répondre en détail à votre lettre du 23 courant. Nous nous proposons de le faire plus tard,

quand le *Comité d'Action Marocaine* en aura pris connaissance et dégagé le sens et la portée, ce recul de temps ne sera peut-être pas inutile. Il nous aura permis en effet, de mieux juger et d'être davantage en mesure de nous expliquer avec précision et loyauté. Ce que nous avons toujours fait pour nous faire comprendre des autres, leur prouver notre entière bonne volonté et mériter leur confiance.

Il est, cependant, Monsieur le Ministre, un point au sujet duquel nous voudrions, avec votre permission, dire très brièvement ce que nous pensons. Il s'agit de la conclusion de votre lettre.

Vous dites, en effet, Monsieur le Ministre :

*«Je ne puis donc que vous conseiller de prendre contact avec le Résident général actuel; vous pouvez être assurés de trouver auprès de lui l'audience la plus attentive.»*

Nous désirons saisir cette occasion pour vous rappeler un certain nombre de faits qui nous paraissent de nature à dissiper tout malentendu au sujet de notre position actuelle à l'égard du nouveau Résident général.

Vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le Ministre, que le représentant au Maroc du gouvernement du Front populaire n'est pas un inconnu pour le peuple marocain. Nous voudrions même préciser davantage notre pensée en disant que M. le général Noguès eut, comme directeur général des «Affaires indigènes», l'occasion de connaître ceux d'entre nous qui furent mêlés aux événements de 1930-1931 concernant la politique «berbère» du Protectorat. Nous évoquons ces souvenirs sans la moindre amertume, mais uniquement pour marquer l'ancienneté de nos rapports avec M. le Résident général.

Ce n'est pas trahir un secret de l'Action Marocaine que de vous dire, Monsieur le Ministre, qu'elle avait, avant même le départ de M. Peyrouton, qui s'avérait imminent, décidé d'envoyer une délégation à Paris pour prendre à nouveau contact avec votre Excellence et le *nouveau Résident général* qui serait désigné par le gouvernement du Front populaire.

La désignation de M. le général Noguès à la Résidence, quelles que fussent nos réserves la concernant, ne changea en rien la décision préalable de notre Comité. Etant des hommes qui se consacrent corps et âme à la cause de leur patrie, nous devons, par principe, rechercher tous les contacts que nous estimons utiles pour cette même cause ou seulement pour notre propre information.

L'*Action Marocaine* a donc, en vertu même de sa décision et de par ces considérations, adressé à M. le Résident Noguès, pendant qu'il était encore à Paris, une lettre de félicitations dans laquelle elle appelait son attention sur le problème actuel marocain.

M. le Résident général a bien voulu y répondre par la lettre que voici :

Paris, le 2 octobre 1936

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 17 septembre vous avez bien voulu, en me transmettant les compliments de votre organisation, m'assurer que le Comité d'Action Marocaine se félicitait du choix que venait de faire le gouvernement de la République en me désignant pour la Résidence générale du Maroc.

Je suis particulièrement sensible à votre message de bienvenue dont j'ai apprécié les termes confiants et tiens à vous assurer à mon tour que je ne manquerai pas de m'instruire avec soins de vos vœux et de leur réserver toute l'attention désirable. Associé très étroitement depuis près d'un quart de siècle à l'effort de protection matérielle et morale que la France poursuit auprès de l'Empire chérifien, je m'efforcerai, en toutes circonstances, d'étudier avec bienveillance les possibilités de réalisation pratique de vos suggestions à la lumière des exigences générales d'évolution de l'ensemble du pays.

Voulez-vous trouver ici, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

NOGUÈS

Nous n'ajoutons point de commentaire à cette lettre. Nous désirons, cependant, préciser que son effet moral fut quelque peu diminué par l'impression que nous eûmes le jour où M. le général Noguès, en débarquant à Casablanca, fit des déclarations où il disait son intention de s'inspirer des réalisations de ses prédécesseurs, notamment de M. Lucien Saint dont il fut l'intime collaborateur et de M. Peyrouton dont il entend «*continuer les initiatives fécondes de manière méthodique et durable.*»

Vous savez, Monsieur le Ministre, quelles furent les réalisations de M. Peyrouton. Le peuple marocain s'en souvient également, notamment des *quarante-six millions frs* accordés à quelques centaines de colons pour dettes et vins bloqués au moment où des *millions de fellahs*, beaucoup plus à plaindre, n'eurent rien et où des *milliers d'artisans* à Fès seulement, eurent pour tout et en tout la somme de *cinquante mille frs* dont une partie ne tarda pas à être récupérée par le fisc!

Le peuple marocain éprouve donc de légitimes appréhensions en ce qui concerne son avenir tout particulièrement.

Nos appréhensions se trouvent d'autant plus fondées que M. le Résident général, dans une interview accordée aux correspondants de «*Paris-Soir*» (21-1-36), après avoir reconnu que «*l'Arabe peine, paie et souffre*» a déclaré en parlant des colons que «*le prestige de l'Européen appauvri le diminue devant le Musulman*».

Nous ne voulons pas nous attarder à commenter la pensée publique de M. le Résident général. Néanmoins, vous voudrez bien nous permettre, Monsieur le Ministre, de faire une dernière citation empruntée cette fois-ci au discours prononcé à Fès par M. le Résident général pour préciser ses «*intentions à l'égard du peuple marocain*».

Il s'agit, en effet, de la déclaration que voici :

«*Je sais que quelques jeunes gens... voudraient que du jour au lendemain nous transformions le pays. Ils sont comme des enfants un peu turbulents, qui ne sont pas les moins aimés de la famille, mais que les parents, dans leur intérêt même, ont le droit et le devoir de maintenir en tutelle jusqu'à ce qu'ils aient acquis la maturité nécessaire... Nous désirons qu'ils ne fassent pas comme le jeune aviateur inexpérimenté qui, en voulant s'élever trop vite dans le ciel, retombe lourdement et vient s'écraser sur le sol...*»

Une telle déclaration que vous connaissez sans doute, Monsieur le Ministre, nous vous la rappelons tout simplement pour marquer *la discordance de fond et de forme* qui existe entre elle, votre propre lettre et la réponse de M. le général Noguès à notre Comité.

Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Ministre, que, malgré les déclarations quelque peu désobligeantes pour nous de M. Noguès, le *Comité d'Action Marocaine* maintient sa décision première et attend que M. le Résident général veuille bien, le convoquer pour prendre contact avec lui. Quant à nous, délégués du CAM, ce n'est pas sans regret que, retenus ailleurs, nous n'avons pu arriver à temps à Paris pour entrer en contact avec M. le Résident. Mais ce contre-temps n'est pas irréparable. Notre Comité, comme il l'espère, va pouvoir incessamment voir M. le Résident général.

Ainsi nous vous fournissons, Monsieur le Ministre, la preuve de notre esprit de compréhension et de notre bonne volonté à l'égard du représentant du gouvernement français au Maroc. Les graves circonstances de l'heure présente appellent d'urgence des décisions qui, sans être hâtives, font droit, en toute bonne foi, aux légitimes revendications du peuple marocain. Ces revendications, le gouvernement du Front populaire les connaît autant que nous-mêmes depuis plus de trois mois et nous venons de les formuler, en termes clairs et précis, dans notre lettre du 19 courant, dans l'espoir qu'elles seraient, cette fois-ci, examinées dans un esprit d'équité et de libéralisme.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité d'Action Marocaine  
OUAZZANI-ABDELJALIL

DOCUMENT N° 5

*Mise au point de Omar Abdeljalil*

Paris, le 2 décembre 1936

Délégué à Paris par notre organisation pour informer l'opinion publique des derniers événements du Maroc et protester auprès du gouvernement contre la provocation et l'arbitraire dont nos militants ont été victimes, j'ai appris, de sources sûres, que certaines autorités du Protectorat cherchaient à nous accabler d'accusations graves pour justifier l'action menée contre nous. «Notre ami Ouazzani aurait fait appel à l'action directe pendant le meeting de Fès; nous nous serions servi du nom de Sa Majesté le Sultan pour préparer le meeting de Casablanca et nous aurions projeté une manifestation sur la voie publique à l'issue de cette dernière réunion». Rien de cela, absolument rien, n'est vrai. J'ai envoyé à ce sujet un démenti formel que j'ai adressé à Sa Majesté le Sultan et à M. le général Noguès.

Le but poursuivi par nos calomnieurs est facile à deviner. Il s'agissait d'obtenir de Sa Majesté le Sultan un ordre interdisant la réunion privée de Casablanca et d'utiliser cette interdiction pour préparer la répression afin de susciter des troubles au Maroc, contrecarrer la propagande que nous menions en faveur de notre *Plan de Réformes* et créer des difficultés au gouvernement du Front populaire. A l'annonce de l'interdiction, nous avons demandé au Khalifa du Pacha (Benani) que cette mesure nous soit communiquée par écrit. Après avoir acquiescé à notre demande, il ne nous a pas donné de réponse. Mais de toute façon pourquoi les autorités de Casablanca ne nous ont-elles pas notifié l'interdiction dès le matin pour nous permettre d'en informer nos invités et pourquoi ont-elles attendu la dernière heure pour le faire? Pourquoi après avoir annoncé l'interdiction et fait évacuer la demeure où devait se tenir la réunion, n'ont-elles pas donné aux militants l'ordre de se disperser et ont-elles permis le rassemblement de ces derniers sur le terre-plein en face de cette demeure? Pourquoi au moment où nous haranguions les foules pour les disperser dans l'ordre, nous a-t-on envoyé le Khalifa du Pacha (Benfilali) pour annoncer en public que Sa Majesté le Sultan désirait recevoir une délégation de notre Comité et que toute l'assistance pouvait suivre cette délégation? Et quand nous sommes arrivés, malgré toutes ces manœuvres, à disperser le rassemblement dans l'ordre le plus parfait, comme en convinrent les dizaines de journalistes et amis français qui accompagnaient le cortège, pourquoi les autorités ont-elles opéré l'arrestation arbitraire de trois de nos chefs? La provocation est trop nette et rien ne peut la dissimuler.

Il y a eu, par la suite, à travers tout le Maroc, un large mouvement de protestation indignée et pacifique. La répression dont ont été victimes les protestataires était préméditée par les autorités. Pour le prouver il suffit de rappeler le langage tenu par le Contrôleur Chef de la région de Casablanca recevant le secrétaire de la Fédération socialiste du Maroc dès le 15 novembre, c'est-à-dire avant le déclenchement du mouvement de protestation: «Il faut mater les indigènes». C'est ce désir de «matage» qui a animé nos calomnieurs; il est à l'origine de l'interdiction de notre réunion et de l'arrestation arbitraire de trois de nos chefs; il explique la tournure prise par un mouvement de protestation qui n'avait à l'origine absolument rien d'agressif.

En plus des accusations précédentes, il y en a une autre, non moins grave: «Nous aurions partie liée avec Franco. Au Congrès de Tétouan qui s'est tenu le 21 octobre, nous aurions accepté les mots d'ordre suivants: propagande anti-française, mouchardage, désobéissance civile.»

L'accusation vient également du Chef de la région de Casablanca, le principal responsable des derniers événements du Maroc, et elle a été reproduite par plusieurs journaux. Elle nous donne l'occasion, tant recherchée par nous, de déclarer publiquement que nous n'avons aucune relation ni directe ni indirecte avec Franco, ni avec le mouvement qu'il a suscité dans la zone d'influence espagnole du Maroc. Nous n'avons fait aucune propagande pour le Congrès de Tétouan; personne de notre zone n'y a pris part; nous nous sommes contentés, pour être complètement et directement renseignés, d'envoyer, à titre d'observateur un ami qui n'est pas officiellement membre de notre organisation et qui avait des instructions formelles

pour intervenir si sa mission était abusivement interprétée. Nous ne reculerons pas devant la nécessité qui pourrait se présenter, à savoir d'intenter un procès en diffamation contre nos calomniateurs afin de les confondre et d'éclairer définitivement les autorités responsables et l'opinion publique.

Dans l'orientation de notre action, nous ne pouvons recevoir de mots d'ordre, ni de Tétouan ni d'ailleurs; notre seul guide est l'intérêt supérieur de la noble cause que nous défendons.

C'était pour éviter toute mauvaise interprétation au sujet de l'objet et de la tenue de nos réunions et pour tenter un effort de rapprochement entre les divers éléments de la population du Maroc, que nous avons tenu à inviter chaque fois des représentants de la presse française et les membres des partis et organisations de gauche.

C'était également pour prouver que notre mouvement n'intéressait pas seulement quelques intellectuels, mais qu'il avait pour lui l'appui enthousiaste des masses représentant toutes les classes de la société. Aucune animosité contre la France ne pouvait nous guider dans cette initiative, pas plus qu'une opposition systématique au gouvernement du Front populaire dont nous attendons encore, avec confiance, la réalisation de réformes conformes à son programme d'action et à son idéal démocratique.

Nous n'attendons, en outre, absolument rien du fascisme. Le fascisme qui opprime ses propres nationaux ne peut pas nous donner la liberté. Au point de vue économique, il est l'expression du capitalisme international qui nous asservit.

Nos alliés naturels sont les partis de démocratie. Mais si les démocraties se montraient hostiles à notre émancipation et si elles nous opprimaient, nous ne les comprendrions plus et nous nous refermerions sur nous-mêmes. Le pire qui peut advenir des masses incapables de juger les régimes autrement que par des réalisations effectives, est un renforcement de leurs sentiments de xénophobie. Les intellectuels qui voient dans les régimes l'expression de leurs idéaux resteront toujours, à travers le monde, une faible minorité.

Omar ABDELJALIL

#### DOCUMENT N° 6

*Télégramme adressé par le CAM au gouvernement du Front populaire à l'issue du meeting de Fès du 2 novembre 1936*

Trois mille fassis représentant toutes classes et corporations réunis domicile Benzaour pour appuyer décisions premier Congrès Action Marocaine adressent expression vive sympathie au Rassemblement populaire. stop. Prient gouvernement issu ce Rassemblement et qui a entrepris réalisation revendications colonies, pays mandat et protectorat, sauf Maroc ne pas retarder davantage octroi peuple marocain, libertés démocratiques dont presse, associations, enseignement, syndicats. stop. Cet octroi constituerait geste symbolique appréciable dans circonstances graves actuelles.

## DOCUMENT N° 7

*Télégramme envoyé le 26 novembre 1936 à Sa Majesté Sidi Mohamed Ben-Youssef, au général Noguès, à Mokri et à Mameri*

Paris, 26 novembre 1936

**Sa Majesté Sidi Mohamed**

**RABAT (MAROC)**

**Général Noguès,**

*Résident général.*

**Hadj Mohamed Mokri,**

*Grand Vizir.*

**Si Mohamed Mameri,**

*sous-chef du protocole.*

Délégué à Paris par l'«Action Marocaine», pour informer l'opinion des derniers événements du Maroc et protester contre l'arbitraire, j'ai appris, de sources sûres, que Sa Majesté le Sultan était offensé par les nouvelles selon lesquelles notre Comité aurait fait appel à l'action directe pendant le meeting de Fès, se serait servi de l'Auguste nom du Sultan pour préparer le meeting de Casablanca et aurait décidé de faire des manifestations de rues après ce meeting.

Nous opposons un démenti catégorique à ces odieuses calomnies des autorités responsables des derniers troubles du Maroc et désirant opposer notre Souverain respecté à son peuple fidèle. Nous demandons une enquête impartiale auprès des assistants aux meetings de Fès et de Casablanca. Nous rappelons à Sa Majesté les calomnies identiques de mai 1934 à Fès.

Présentons à Sa Majesté notre indéfectible attachement à son trône.

Omar ABDELJALIL

## DOCUMENT N° 8

*Communiqué de protestation du Bureau fédéral du Parti socialiste (section marocaine)*

Le CAM s'était, paraît-il, vu interdire la réunion sur un ordre du Sultan. Et M. Orthlieb nous expliqua «aimablement» que les trois propagandistes étaient inculpés de «REBELLION ENVERS LE SULTAN». Pas plus.

Et d'abord, pourquoi le Sultan a-t-il interdit cette réunion à Casablanca, alors que des réunions semblables, organisées par les mêmes militants, dans les mêmes conditions, se sont déroulées à Fès et à Salé, dans la tranquillité la plus absolue?

Nous ne comprenons pas cette différence d'attitude du Sultan, à moins qu'elle ne lui ait été suggérée...

Toujours est-il que lorsque nous avons voulu en connaître les «raisons», M. Orthlieb, consulté par une délégation, ne sut pas réfreiner sa pensée. «IL FAUT LES MATER», nous dit-il. Et il ne put supporter que, «même au nom du Parti socialiste», nous prenions la défense de personnes arrêtées arbitrairement.

Le Parti socialiste, lui, préféra rompre l'entretien et adressa au camarade Léon Blum un télégramme de protestation.

Nous protestons, en effet.

Car c'est le gouvernement qui, aux yeux des Marocains supporte les responsabilités de l'interdiction de la réunion, ce gouvernement dont certains membres patronnent le Comité d'Action Marocaine, ce gouvernement qui passe, malheureusement et à tort, pour être socialiste. Et cela nous ne le voulons pas.

Nous protestons parce que nous sentons qu'il ne faut pas «mater» les Marocains, parce que la France est ici la nation protectrice et non pas une dompteuse.

Nous protestons parce que nos amis marocains, avertis en dernière heure, ont fait — et ils ont réussi — pour que l'ordre soit respecté.

Nous sommes heureux que le banquet où nous étions invités en même temps que les représentants de la presse nous ait donné l'occasion de les connaître: nous les avons assurés de notre appui auprès de notre Parti et aussi de nos amis au gouvernement, pour l'aboutissement du *Plan de Réformes* immédiates (voir «Maroc Socialiste» du 14-11-36). Et c'est parce que nous savons que ce qu'ils demandent est du domaine de la justice, que nous protestons plus fort.

Le Bureau fédéral.

DOCUMENT N° 9

*Lettre du 17 novembre 1936 adressée par le Parti socialiste (section marocaine) à Léon Blum*

Casablanca, le 17 novembre 1936

*Le secrétaire fédéral,  
au camarade Léon Blum,  
Président du Conseil,*

PARIS

Cher camarade,

Vous avez dû recevoir un télégramme de protestation que je vous ai adressé au nom de la Fédération Marocaine du Parti, à la suite des événements regrettables qui se sont déroulés à Casablanca, les 14 et 15 novembre.

Le camarade Mattéi, actuellement à Paris, où il a dû voir Paul Faure, est en mesure de vous parler de ces événements, ou du moins de ceux qui se sont déroulés le 14.

Nous avons assisté, avec une forte délégation du P.S. au banquet offert par le Comité d'Action Marocaine. L'un des membres, Omar Abdeljalil, à l'heure des discours, a bien voulu nous dire toute la sympathie que ses amis avaient pour le Parti et vous-même. Je l'ai assuré de notre appui et de mon désir de servir d'intermédiaire entre eux et notre Parti et aussi nos camarades au gouvernement, Omar Abdeljalil nous a dit tout l'espoir qu'ils mettaient en vous au sujet de leurs revendications immédiates.

Camarade Léon Blum, les Marocains attendent de votre gouvernement un geste symbolique. Ils savent que les réformes qu'ils réclament ne se font pas en un jour, ni en un an, ni en dix. Mais ils pensent qu'après 25 ans d'occupation, il est temps de penser à eux. Nous qui vivons avec les Marocains, nous savons que nous ne pourrions pas vivre comme ils sont obligés de le faire et nous vous disons avec toute notre foi, de toute notre ardeur : «Pensez à eux». Si vous ne le faites pas, ils nous échappent. La masse indigène juge sur des faits, sur des réalités; elle voit ce qui a été fait en zone espagnole, et ne sait pas que les libertés accordées ne sont que provisoires. Elle attend avec impatience que le F.P. lui octroie la liberté de presse, de syndicat, de réunion.

L'interdiction de la réunion privée du 14 — réunion semblable à celles qui se déroulèrent dans le calme à Fès et Salé — est d'un effet malheureux.

C'est vous qui en supportez les conséquences. Nul doute que les autorités locales ont encouru en la circonstance une responsabilité énorme. Ces autorités, en la personne de M. Orthlieb ne m'ont pas permis, «même au nom du Parti socialiste», de protester, et m'ont rabroué d'un tel ton que je suis sorti du Bureau du Contrôle. «Il faut les mater», telles sont les paroles de M. Orthlieb. Non, il ne faut pas «mater» les indigènes; on ne peut pas les «mater». Ce serait les pousser au fascisme, et tout Français comprend qu'ils sont pour la France d'une utilité très grande.

Camarade Léon Blum, c'est un cri d'alarme que pousse la Fédération Marocaine.

Nous avons protesté contre l'arrestation des trois militants du Comité d'Action Marocaine, arrestation arbitraire et qui nous couvre de honte, nous avons protesté contre l'interdiction de la réunion, nous protestons contre l'état d'esprit des autorités locales qui assimilent la France à une dompteuse, à une nation mussolinialisée.

Camarade Léon Blum, si vous ne faites rien pour les indigènes — non dans le domaine de la charité, mais dans celui de la justice — vous les poussez aux La Rocque, Doriot, Franco, Mussolini qui mènent une active campagne dans ce pays, souvent avec l'appui des autorités et de l'armée.

Nous comptons sur vous, camarade, pour améliorer le sort de l'Indigène, pour faire du misérable mendiant qu'il est, un homme, et aussi pour ramener M. Orthlieb en particulier, à une compréhension humaine de son métier de contrôleur.

Croyez, cher camarade, à mes sentiments socialistes.

P. DELMAS

Copie transmise à Paul Faure, Robert-Jean Longuet et Marceau Pivert.

## DOCUMENT N° 10

*Lettre du 18 novembre 1936 adressée par le Parti socialiste (section marocaine) à Léon Blum*

Casablanca, le 18 novembre 1936

*Le secrétaire général  
au camarade Léon Blum,  
Président du Conseil*

Cher camarade,

Ce matin, par les journaux, j'apprends que des troubles graves se sont déroulés à Casablanca, Fès et Salé.

Des charges brutales de police ont fait de nombreuses victimes et de nombreuses arrestations ont été opérées. Les indigènes ont manifesté pour réclamer la libération de leurs camarades emprisonnés samedi 14. Les agents ont chargé à coups de nerfs de boeufs et de nervures de feuilles de palmier. Alors qu'ils étaient restés calmes samedi, les Marocains se sont révoltés, tombant ainsi dans le piège tendu par les autorités locales, en l'absence du Résident.

Ce qui se passe est grave et ignoble. Nous n'osons en tirer les conclusions.

La maladresse indigne des autorités locales nous apparaît fort être une provocation. Elles cherchent à vous créer des difficultés, et elles n'auraient pas mieux agi si elles avaient voulu transformer la zone française en zone espagnole du 19 juillet. Elles se sont donné l'occasion de «mater» les indigènes, mais c'est avec de pareils procédés dignes des tortionnaires allemands ou fascistes italiens qu'on rendra le Maroc francophobe.

M. Le Résident général Noguès étant à Paris, nous voulons espérer que vous vous entretendrez avec lui de la situation marocaine. Le rôle des autorités dans ces événements est ignoble.

Elles ont profité de l'absence du Résident pour motiver la colère du peuple, pour le bafouer dans ses amitiés les plus chères en emprisonnant des militants inculpés de rébellion alors qu'on ne leur a notifié l'interdiction de la réunion qu'en dernière heure. Il faut mettre à la retraite un fasciste comme M. Orthlieb.

Je vous prie, cher camarade, de prendre au sérieux la situation marocaine. Cette situation grave à l'heure actuelle, peut être critique demain et devenir tragique sous peu, si vous ne la solutionnez pas dans le sens que nous vous avons suggéré.

Ne croyez pas surtout que nous soyons aveuglés par l'importance que nous accordons au problème marocain. Vous êtes son espoir et il serait dangereux que vous ne le sachiez pas.

Croyez, cher camarade, en mes sentiments socialistes.

P. DELMAS

Copie transmise aux camarades: Paul Faure, Robert Jean Longuet, et Marceau Pivert.

## DOCUMENT N° 11

*Lettre de Viénot à Paul Faure*

16 novembre 1936

**M. PAUL Faure***Ministre d'Etat*

PARIS

Mon cher ami,

J'ai reçu de Robert Jean Longuet le télégramme suivant :

« Paris, 17 novembre, 12 h:10mn, Proteste avec indignation contre arrestation arbitraire camarade marocain pour avoir tenu meeting en faveur Front populaire – stop – Demande instamment qu'il soit relaxé sans délai. – Robert Jean Longuet secrétaire de la Commission coloniale du Parti SFIO ».

Robert Jean Longuet, en faisant suivre son nom de cette qualité, m'amène à vous en tant que Secrétaire général du Parti SFIO et à vous mettre au courant de certains faits concernant R. J. Longuet, ainsi que certains membres de la section socialiste SFIO de Fès (Maroc).

R. J. Longuet, dans le télégramme reproduit ci-dessus fait allusion à l'arrestation de trois membres dirigeants du Comité d'Action Marocaine qui a été effectuée dans la nuit du 14 au 15 novembre.

L'initiative de cette mesure revient au Sultan qui s'est jugé offensé par le fait que le Comité d'Action Marocaine avait organisé, pour le 14 au soir, une réunion à Casablanca, en abusant de son nom et en prétendant qu'il appuyait le mouvement du Comité d'Action Marocaine.

Contrairement à ce que prétend R. J. Longuet, la réunion en question, purement indigène, ne se réclamait ni de près ni de loin du Front populaire. Bien au contraire, les dirigeants du Comité d'Action Marocaine arrêtés sont en relations intimes avec les jeunes nationalistes de la zone espagnole qui se sont ouvertement ralliés au général Franco et qui mènent en faveur des rebelles espagnols une active propagande, à tel point que, mis au pied du mur au cours d'une réunion de la Commission coloniale du Parti SFIO, ils ont publiquement refusé de les désavouer.

La protestation de Robert Jean Longuet est plus curieuse encore à un autre titre.

En effet, les arrestations dont il a pris prétexte ont été voulues, en quelque sorte, par lui-même, et il doit être tenu pour personnellement responsable des troubles, d'ailleurs sans gravité, qui viennent de se produire au Maroc.

Je possède à cet égard des renseignements parfaitement sûrs et concordants.

Alors, en effet, qu'il n'avait pas été possible – pour des raisons bien connues de vous – de procéder à l'examen de certaines revendications, sans doute justifiées, du Comité d'Action Marocaine avant l'arrivée au Maroc du général Noguès, alors que celui-ci, au cours des premières semaines qui ont suivi son entrée en fonctions, a été inévitablement absorbé par d'autres préoccupations. R. J. Longuet a donné comme mot d'ordre, dès le mois d'octobre, à deux dirigeants du Comité

venus à Paris, d'abandonner leurs revendications écrites et leurs entrevues et de pratiquer une politique d'action directe (réunions et manifestations), même si elle devait conduire leurs instigateurs en prison).

Hassan El Ouazzani, principal chef du mouvement, a rapporté lui-même ces conseils de R. J. Longuet, au cours de la réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> novembre à Fès, chez Driss Benzakour et à laquelle assistaient plusieurs centaines de personnes.

Ces conseils ont d'ailleurs été entendus et le Comité d'Action Marocaine a suivi depuis lors la tactique préconisée par Robert Jean Longuet.

Le résultat le plus certain est que le général Noguès et moi-même nous risquons de nous trouver, de ce fait, paralysés dans l'œuvre de réformes que nous étions décidés à entreprendre et pour laquelle il nous sera, en particulier, des plus difficiles d'obtenir l'adhésion du Sultan.

Vous me permettrez donc de vous exprimer ma surprise de la protestation que j'ai reçue de Robert Jean Longuet et, puisque celui-ci a fait suivre sa signature de son titre de secrétaire de la Commission coloniale du Parti SFIO, de vous demander s'il était mandaté par celle-ci.

VIÉNOT

DOCUMENT N° 12

*Lettre adressée par R. J. Longuet à P. Faure*

**A Monsieur Paul Faure**  
*Secrétaire Général du Parti SFIO*  
*Ministre d'Etat*

Mon cher ami,

J'ai adressé à Monsieur Viénot, le 17 novembre, un télégramme de protestation contre les intolérables arrestations arbitraires d'amis sincères du Front populaire.

Monsieur Viénot a cru devoir vous adresser une longue lettre, parce que j'ai fait suivre mon nom du titre de secrétaire de la Commission coloniale du Parti SFIO.

La dernière réunion de la Commission a voté un ordre du jour qui est une cinglante protestation contre la politique des fonctionnaires factieux pour lesquels Monsieur Viénot semble avoir tant de penchants.

Je n'ai pas à justifier ou à préciser mon attitude devant Viénot qui croit devoir faire état de bas rapports de police, pour tenter de me discréditer aux yeux du secrétaire général de mon parti.

Je sais quel cas vous faites de semblables ragots et je n'aurais pas répondu à de si piètres allégations si des amis, excellents militants, appartenant à nos organismes centraux ne m'avaient conseillé de vous écrire — en disant «assez de calomnie contre les militants!» (C'est un jeu d'enfant de rétablir la vérité)

Le sous-secrétaire d'Etat cherche tout d'abord à couvrir les fonctionnaires factieux, en se retranchant derrière le Sultan. Il y a des années que je suis en lutte avec le Quai d'Orsay. Je sais qu'il n'a pas le courage de prendre ses responsabilités. Tout ce qu'il fait l'est toujours par le Sultan ou par un Pacha. C'est infiniment commode! Or, le Sultan et les Pachas ou Caïds ne peuvent absolument rien faire.

C'est la Résidence qui est toute-puissante.

Le Pacha poursuit sur ordre de la Résidence et c'est le Commissaire du Gouvernement (sorte de substitut) qui transmet les ordres d'en-haut.

Seule, l'Administration française fait ce que bon lui semble et bien des camarades du Maroc vous le diront.

Le général Noguès, en juin-juillet 1931, m'a dit lui-même, dans son cabinet de Directeur des Affaires indigènes à Rabat, à propos d'un innocent arrêté et condamné sans défense:

«Il n'est peut-être pas coupable, mais il fallait un exemple. *Je lui ai fait donner 2 ans par le Pacha!*»

Quant aux réunions tenues au Maroc, ce sont des réunions *privées d'informations*. Ces réunions étaient *indispensables* pour la défense du *Front populaire*. En effet, devant la carence et l'apathie de notre gouvernement, les masses indigènes, impatientes, *misérables* et *ignorantes*, risquaient de prêter une oreille attentive à la propagande fasciste admirablement organisée.

Sans libertés, sans presse, nos amis ont décidé de lutter avec le seul moyen qui leur restait: la réunion privée.

Au cours des réunions qui ont précédé, celle interdite *in-extremis*, nos amis ont manifesté leur sympathie et placé leur espoir dans le Front populaire.

Au banquet qui a suivi la réunion et dont la Fédération du Maroc vous a entretenu par l'intermédiaire du camarade Delmas, secrétaire fédéral, l'orateur du Comité d'Action Marocaine a dit combien ils espéraient de vous et de *Léon Blum*.

Voilà ceux que Viénot appellent des amis de Franco, faisant allusion à un incident à la Commission coloniale qui a été grossi, déformé et «rapporté» par celui-là même qui l'a créé.

Or, jamais les délégués du Comité d'Action Marocaine n'ont refusé de désavouer les Marocains de la zone espagnole.

Ils ont simplement déclaré qu'ils ne pourraient répondre qu'à des membres du gouvernement.

Et pourquoi?

Parce qu'ils se savaient liés par un secret d'Etat.

En effet, vous n'êtes pas sans ignorer le but de ma mission au Maroc, au mois d'août 1936, et le voyage que firent à leur tour les deux délégués du Comité d'Action Marocaine, tant à *Paris* qu'à *Barcelone* et *Madrid*.

Le Quai d'Orsay y est mêlé et le gouvernement espagnol et il serait extrêmement grave au point de vue international qu'une *certaine étude* fût publiée. C'est pourquoi mes amis n'ont pas parlé mais *s'il le faut moi je parlerai!*

Enfin Viénot déclare que ma protestation est curieuse, car j'aurais voulu les troubles et je dois être tenu pour responsable.

Mais qu'attend Viénot pour me poursuivre; qu'attend-il? Que craint-il? Faut-

il que je parte au Maroc et que je me présente à l'audience? avec la copie de sa lettre? Si nos amis ne sont pas relâchés, c'est *ce que je ferai*.

Ainsi, c'est moi qui ai donné le « mot d'ordre ». Hélas, je ne suis pas le colonel Lawrence français et je n'ai pas le pouvoir que Viénot me prête. Je suis le premier à le regretter.

Viénot prétend qu'il a reçu « des renseignements sûrs et concordants » comme ceux qu'il reçoit d'Espagne par exemple?

Revenant du Maroc, je vois Viénot. Je lui parle entre autres du consul d'Espagne à Rabat, M. Arno, qui ne peut communiquer avec son pays — la Résidence lui interceptant ses lettres. « Mais qui vous dit que ce n'est pas en Espagne que les lettres sont interceptées, réplique-t-il. Je sais que Barcelone et Alicante ne peuvent communiquer avec Madrid. »

Or, deux jours avant, séjournant à Alicante avec Andrée Viollis j'ai été reçu par le gouverneur avec lequel j'ai eu un entretien de trois-quarts d'heure et pendant ce temps Madrid a téléphoné trois fois longuement.

Pour les événements du Maroc, mêmes renseignements « sûrs ».

Or, de nombreux Français du Front populaire, des membres de la presse, ont assisté aux réunions et au banquet et rien de tout ce que Viénot avance n'a été dit.

(Voir Fédération du Maroc, Ligue des Droits de l'Homme, etc...). Hassan El Ouazzani n'a pas *prononcé un seul mot* ayant de près ou de loin un rapport quelconque avec les renseignements « sûrs » de Viénot.

Il est vrai que nous en avons vu d'autres ici à Paris avec Edouard Depreux, Ducos de la Haille, Zévaès, Berthon et Jean Longuet dans le procès politique d'ouvriers arabes. N'a-t-on pas vu un inspecteur rapporter qu'un kabyle avait prononcé un discours en arabe littéraire — et en donner le texte — alors que le malheureux ne sachant que quelques mots d'arabe vulgaire avait parlé en kabyle!

N'a-t-on pas vu dans la même affaire, faire parler un orateur absent!

Je connais et tout le groupe des avocats socialistes connaît la valeur des rapports de police — surtout en matière politique.

Mais il ne suffit pas d'avoir répondu aux allégations mensongères de Viénot.

Il me faut très brièvement vous dire quelle a été l'action de mes amis marocains depuis des années — quelle a été mon action personnelle.

Ayant eu à connaître de dénis de justice et après avoir réussi à arracher un innocent des mains de la Résidence, des Marocains, des Français du Maroc sont venus nombreux m'apporter force documents et me demander de les aider, je décidais de fonder une revue après un an d'efforts, nous réussîmes à grouper assez d'abonnés pour la lancer.

Pendant des années, je ne cessais de dévoiler les exactions, les dénis de justice, la misère du peuple marocain.

De leur côté, des amis marocains, heurtés par la Fédération du Maroc conduite par le « faisant Le Nabec » ne trouvaient pas au sein du Parti l'accueil qu'ils méritaient.

Cependant, je fis des efforts pour maintenir le contact et je réussis un rapprochement de plus en plus étroit entre le Comité d'Action Marocaine et certains éléments du Parti.

Jean Longuet, Pierre Renaudel, furent les plus actifs — avec Monnet —.

De tout temps, avec nous, dans l'opposition, les Marocains, après le voyage de Renaudel au Maroc et avec la publication du *Plan de Réformes* se classèrent définitivement à gauche. *Le Plan de Réformes* qui fut signé par de nombreuses personnalités préconise des mesures raisonnables et va cependant jusqu'à prévoir la nationalisation des mines, des transports, etc...

Je n'insisterai pas sur les *innombrables démarches* faites avec des camarades du Parti et des contacts avec ces mêmes camarades.

Sixte Quenin, Andrault, Monnet, Renaudel, Chouffet, ce pauvre Salengro, Farinet, Pivert, Bracke, Jean Longuet, etc... En Espagne, Sabout, de Los Rios, de Argila, etc...

Je conseillais, j'aidais les rapprochements.

Les amis marocains eux-mêmes décidaient de resserrer les liens avec le Parti SFIO.

En 1934, Hassan El Ouazzani assistait, sans manquer une séance, au Congrès du Parti socialiste espagnol et nous adressait un intéressant compte rendu.

En 1936, au Congrès d'Huyghens, le même Ouazzani assistait à notre Congrès et s'y intéressait vivement.

Il vint même à la table de ceux qui préparaient la motion sur les colonies. Il assista au banquet de la Commission Coloniale, etc...

Lorsque le *Plan de Réformes marocaines* fut édité, les Paz qui furent parmi les signataires se montrèrent tellement enthousiastes que Magdeleine Paz le présenta aux Indo Chinois et le leur donna en exemple.

Même le prudent Campinchi et Louis Roubaud signèrent. Deux ministres actuels, Monnet et de Tessan sont parmi les signataires.

Tout ce que nos camarades marocains ont réclamé montre un succès constant du bien-être de la masse des Fellahs et des artisans, des ouvriers.

Depuis trois ans, la misère s'accroît et nos amis — ceux-là même qui sont accusés par les fascistes français d'être les agents de Franco — ont *usé de tout leur crédit pour empêcher des révoltes*.

Lorsque je suis passé au mois d'août dans les rues de Fès, j'ai fait une enquête chez les artisans. Ceux du cuir et des babouches — une des corporations les plus nombreuses — m'ont décrit leur misère. Ils voulaient descendre dans la rue — et comme pour les faire patienter une fois de plus un ami prétendait que je venais justement «enquêter» de la part du Front populaire, plusieurs me dirent: «mais il faut nous aider tout de suite, *nos enfants dans trois semaines, dans un mois, seront morts de faim!*»

Des délégués du Comité d'Action Marocaine, Abdeljalil ingénieur agronome et Hassan El Ouazzani, diplômé des Sciences politiques, sont venus à Paris dire toute leur joie du triomphe du Front populaire. Puis ils ont présenté un cahier de *revendications immédiates*, approuvé par la Fédération du Maroc.

A de nombreuses reprises, ils ont attiré notre attention sur la propagande fasciste et italienne et ils nous ont suppliés de leur accorder quelques libertés dans l'intérêt même du Front populaire.

De mon côté, je n'ai cessé de mettre en garde nos amis du gouvernement et

j'ai lancé un cri d'alarme dès le mois de juin.

Puis après mon enquête du mois d'août, j'ai à nouveau insisté sur le danger de troubles provoqués par les *fascistes*.

Les troubles prévus, archi-prévus, non seulement par moi, mais par tous ceux qui ont daigné ouvrir les yeux se sont produits.

Alors le Quai d'Orsay et la Résidence triomphèrent. «C'est R. J. Longuet, le responsable».

Des Marocains, amis du Front populaire, sont arrêtés arbitrairement, leurs amis assommés à *coup de nerfs de bœuf*. et de *nervures de palmiers* – (voir lettre Fédération du Maroc) et ce sont eux les fauteurs de troubles!

Or, les amis du Comité d'Action Marocaine ont bien travaillé pour le Front populaire. Mais les *fonctionnaires factieux se sont inquiétés du trop bon accord entre le peuple marocain, musulman, les Israélites marocains et la Fédération du Maroc*.

Ils ont soigneusement préparé leur mauvais coup, ils ont gagné la première manche. A savoir, si le gouvernement du Front populaire va faire jusqu'au bout le jeu du fascisme.

Déjà le *Parti social français* ne perd pas une minute. Il publie dans la «*Presse Marocaine*» un appel dans lequel les «*amis indigènes*» sont invités à rompre avec les «*éléments de gauche*», *fourriers de révoltes sanglantes*, qu'il ne faut pas confondre avec la *France vraie, sincère, immortelle et généreuse*.

Il s'agit de savoir maintenant si nous allons commettre les *mêmes funestes erreurs* qui ont conduit la République espagnole au bord de l'abîme.

J'ai pour ma part fait mon devoir de militant vigilant, comme j'ai été à la pointe du combat contre la guerre au Maroc, suivant en cela l'exemple de notre grand Jaurès. Et je continuerai malgré les calomnies, les attaques, les perfidies.

Les camarades du gouvernement ont été avertis, alertés, pressés d'agir.

A eux de décider si le fascisme réalisera ou non en Afrique du Nord le programme de Front populaire.

Qu'ils prennent leur responsabilité. J'ai pris la mienne.

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments cordiaux et dévoués.

Robert Jean LONGUET

6 décembre 1936

## DOCUMENT N° 13

*Lettre recommandée de R.J. Longuet à Abdeljalil*

Paris, le 29 mars 1935

**Monsieur Abdeljalil**

Derb Ben Salem

Talaa-Fès

MAROC

Mon cher ami,

J'ai oublié de vous dire dans ma lettre d'hier que je ne vois absolument aucun inconvénient aux méthodes que vous désirez employer quant à la collaboration à la revue. Je vous ai déjà, par une lettre du début du mois, fait connaître mon acceptation en vous faisant remarquer simplement les difficultés matérielles que présentait votre système.

Dans votre réponse, je serais très heureux de savoir qu'elles sont les causes exactes de votre long abandon de vos amis parisiens?

Veillez croire, mon cher ami, à mes sentiments bien cordiaux.

Robert Jean LONGUET

## DOCUMENT N° 14

*Lettre recommandée de R.J. Longuet à Abdeljalil*

Paris, le 3 avril 1935

**Monsieur Abdeljalil**

Derb Ben Salem

Talaa-Fès

MAROC

Mon cher ami,

Nous avons réunion avec notre ami Rolti pour décider de la parution de la revue. Je voudrais bien avoir votre accord qui tarde tant! Dites-moi ce qu'il y a qui cloche afin que la situation soit bien nette.

Notre malheureuse revue est très éprouvée puisque parmi les amis qui ont patronné le plan, il y en a déjà trois ou quatre qui se sont déjà séparés de nous et aujourd'hui, nous perdons un des plus actifs membres de la revue, ce pauvre Renaudel.

Il est fort pénible de voir s'émietter la construction que nous avons eu tant de mal à établir, M. Balafrej peut en témoigner!

Veillez croire, mon cher ami, à mes sentiments bien cordiaux.

Robert Jean LONGUET

# Esquisses biographiques

---



# MOHAMED HASSAN OUAZZANI

## **Naissance**

Né à Fès, Maroc, le 17 janvier 1910.

## **Etudes primaires et secondaires**

Jeune, il fréquente l'école coranique de Sidi Ghiar (Sequiat Demnati de Fès).

Il s'inscrit à l'école El Mtyine pour recevoir une formation moderne et apprendre la langue française.

Après avoir passé le certificat d'études primaires, il entre au Collège Moulay Idriss à Fès, où il reste quatre ans.

Il suit des cours particuliers en arabe et approfondit ses connaissances religieuses et théologiques.

Après avoir terminé ses classes à Fès, il s'inscrit au Lycée Gouraud à Rabat où il reste deux ans. Il est interne chez les Franciscains.

Avant même de terminer ses études secondaires, il part pour Paris et il prépare le baccalauréat au Lycée Charlemagne.

## **Etudes supérieures**

1927: Il s'inscrit à l'Ecole libre des Sciences politiques dont il sera le premier marocain diplômé — au Collège de France — à l'Ecole du Journalisme — à l'Ecole des Langues orientales.

Pendant son séjour à Paris, il approfondit ses connaissances de la politique internationale en participant aux cours d'Histoire diplomatique et de Droit international organisés par la Fondation Carnégie pour la Paix.

## Activités culturelles et politiques

1927: Il participe à la création de l'Association des Etudiants musulmans Nord-Africains. Il est membre du Conseil de la dite association.

1928: Lors de l'Assemblée générale de l'AEMNA qui se tient le 16 décembre 1928 à Paris, il en est élu secrétaire général.

Le P.V. des délibérations est écrit et signé de sa main. Au cours de cette assemblée, il fait une importante intervention pour appeler les jeunes des trois pays du Maghreb à s'unir.

1928: Il organise en collaboration avec des étudiants arabes de Paris l'envoi du premier groupe de jeunes Marocains pour poursuivre leurs études en Palestine à l'Ecole Najah.

1929: Il prend une part active à la fondation de l'Association de l'Unité arabe à Paris dont le premier président est Mohamed Salah Eddine, devenu, par la suite ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Nahas en Egypte.

Il est membre de l'Association «Etoile nord-africaine» de Messali El Hadj créée en 1926.

1929, septembre: Lors de son séjour à Fès, il apprend la destruction du Sanctuaire de Sidna Omar (Palestine) par les forces anglaises en collaboration avec les sionistes. Il organise une protestation sous forme de pétition qui recueille des milliers de signatures et qui est adressée au Premier ministre anglais.

En tant qu'initiateur de cette pétition, il est l'objet d'une campagne de la presse colonialiste.

1929, novembre: Après un séjour à Barcelone, il quitte cette ville pour se rendre à Paris afin de terminer ses études.

1930: Il termine ses études supérieures à Paris et rentre au Maroc.

Il organise la récitation du Latif lors de la prière du Vendredi à la Karaouyne (Fès) et prend la tête d'une manifestation populaire dans les rues pour protester contre la promulgation du Dahir berbère (16 mai 1930).

A la suite de cette manifestation, il subit la bastonnade chez le Pacha Baghdadi. Il est condamné à trois mois de prison qu'il purge à Taza.

Libéré, il est assigné en résidence surveillée à Fès.

Cet emprisonnement, et cette assignation en résidence ne lui permettent pas d'assister au premier Congrès de l'AEMNA qui se tient le 20 août 1930 à Tunis.

1931: Il quitte le Maroc pour la France après avoir obtenu un passeport valable seulement deux mois.

Il publie en collaboration avec ses amis à Paris un ouvrage intitulé «Tempête sur le Maroc ou les erreurs d'une politique berbère» avec l'appui des milieux français opposés à la politique coloniale du gouvernement.

1932, 14 mars: Il donne une conférence à Paris: «Moulay Hassan: père de la renaissance marocaine».

1932: Il séjourne à Genève où il collabore avec l'Emir Chekib Arsalan. Il publie des articles dans «La Nation Arabe».

Il est contraint de quitter la Suisse à cause de ses activités politiques.

Il part pour Madrid où il participe à la création de «l'Association Arabo-Islamique» (juin 1932).

Il séjourne à Ceuta et Tétouan (septembre, octobre, novembre 1932) où il rentre en contact avec les nationalistes marocains du Nord du Maroc et coordonne avec eux un plan d'action.

1932, juillet: Il participe à Paris avec Robert Jean Longuet à la création de la revue «*Maghreb*». Il écrit régulièrement dans ce mensuel d'importants articles.

1932, décembre: Il est à Madrid où il entretient des relations politiques et culturelles avec les hommes nouveaux de la République espagnole.

1933, janvier: Il rentre à Fès en passant par Tanger.

Il entreprend un périple à travers le Maroc et organise des réunions et des manifestations à Fès, Khmisset et Casablanca.

1933, 4 août: Il crée à Fès le célèbre journal: «L'Action du Peuple».

1933, 19-23 septembre: Il prépare à Fès le 3<sup>ème</sup> Congrès de l'AEMNA qui est interdit en dernière minute.

1933, 8 décembre: Après la saisie par le Tribunal du n° 18 de «L'Action du Peuple», Mohamed Hassan Ouazzani publie «La Volonté du Peuple». «L'Action du Peuple» réapparaît après l'infirmité par la Cour d'appel de l'ordonnance de saisie.

En créant «L'Action du Peuple» et «La Volonté du Peuple», Mohamed Hassan Ouazzani donne au Mouvement Nationaliste marocain une arme à la fois redoutable et efficace pour permettre la réalisation des aspirations marocaines.

C'est grâce à ces journaux que les Marocains découvrent leurs droits à l'égard du Protectorat et un certain fondement à leur motivation.

1934, mars: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Fès au Congrès de la Fédération marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

1934, mai: «L'Action du Peuple» accusé d'entretenir l'agitation est interdit. C'est le retour à une politique d'étouffement.

1934: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès du Parti socialiste espagnol et adresse à ses amis français un rapport complet sur les travaux du dit Congrès.

1934, 18 septembre: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au meeting organisé à La Mutualité par la Ligue contre l'Impérialisme pour dénoncer la répression en Tunisie.

1934, 1<sup>er</sup> décembre: Mohamed Hassan Ouazzani est l'un des deux membres qui présente «Le Plan de Réformes marocaines» au gouvernement français à Paris.

Il est l'un des principaux rédacteurs de ce Plan.

- 1934, 28-30 décembre: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Bruxelles au Congrès Mondial de la Ligue contre l'Impérialisme.
- 1935, 11 janvier: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à un important meeting de travailleurs nord-africains organisé par le Secours Rouge à son siège Avenue Mathurin-Moreau à Paris.
- 1935, mars: Mohamed Hassan Ouazzani est membre, aux côtés de plusieurs journalistes dont Jean Longuet, du Comité Provisoire de la Fédération des Peuples Colonisés présidé par André Berthon.
- 1935, 2 mai: Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Paris aux côtés d'Algériens, Tunisiens, Syriens, Indochinois et Malgaches à une réunion organisée par le Comité de la Jeunesse contre la Guerre et le Fascisme où la question du boycottage des produits français notamment en Afrique du Nord a été étudiée.
- 1936, 31 mai: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès national de la SFIO. Il distribue aux congressistes et aux journalistes les revendications marocaines dans deux tracts ayant pour titre «Appel du Peuple marocain au Gouvernement du Front populaire» et «Au Peuple français!».
- 1936, 7 juillet: Mohamed Hassan Ouazzani est reçu en présence de Robert Jean Longuet par Pierre Viénot au Quai d'Orsay à qui il remet un mémoire sur la politique suivie par la Résidence générale au Maroc à l'adresse du gouvernement du Front populaire.
- 1936, août: Mohamed Hassan Ouazzani reçoit à Fès successivement David Rousset, Robert Jean Longuet et Léo Wanner, et Robert Louzon (un anarcho-syndicaliste) venus examiner avec lui la possibilité pour le Mouvement Nationaliste marocain d'aider la République espagnole contre la Franco. Mohamed Hassan Ouazzani prépare avec ses amis un plan d'aide et part en compagnie de Omar Abdeljalil à Barcelone où il présente avec succès au gouvernement républicain les thèses des nationalistes marocains. Il élabore avec la Fédération Anarchiste Internationale un plan de coopération.
- Le gouvernement républicain ne veut exécuter les accords passés qu'avec l'accord du gouvernement français du Front populaire. Malheureusement, Léon Blum s'y oppose.
- Après son séjour en Espagne, Mohamed Hassan Ouazzani part pour Paris pour essayer de convaincre le gouvernement français. En vain.
- 1936, 25 octobre: Le Comité d'Action tient son premier Congrès à Rabat.
- 1936, 2 novembre: Rentré de France, Mohamed Hassan Ouazzani prononce un discours lors d'un meeting du Comité d'Action marocaine à Fès dans lequel il rend compte de son voyage en France et de ses démarches auprès du gouvernement du Front populaire.
- Mohamed Hassan Ouazzani ne cache pas sa grande déception à la suite de l'attitude du gouvernement du Front populaire. Il envisage l'action directe au Maroc, étant convaincu que les Marocains ne doivent compter désormais que sur eux-mêmes. Plusieurs manifestations sont alors prévues par le Comité d'Action marocaine.

1936, 14 novembre: Interdiction à Casablanca d'un meeting sur la Liberté de la Presse. Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté, étant accusé d'être l'instigateur de l'agitation inspirée par Robert Jean Longuet.

Les mouvements de protestations se produisent dans plusieurs villes du Maroc. Des arrestations de plusieurs militants s'en suivent. Les autorités du Protectorat, pour détendre l'atmosphère, libèrent Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis et relèvent les mesures frappant la presse nationaliste.

1937: Cette année, une scission intervient au sein du Comité d'Action marocaine à la suite des divergences concernant le programme politique et les structures de l'Organisation. De ce désaccord sont nés deux mouvements: «Le Parti national» «Al-Hizb Al-Watani» et «l'Action Nationale marocaine»: «Al-Haraka Al-Qawmiya» de tendance moderniste et démocratique animé par Mohamed Hassan Ouazzani et ayant comme journaux «L'Action du Peuple» en français et «Ad-Difaâ» en arabe.

«L'Action Nationale marocaine» et ses deux journaux engagés soutiennent les mouvements de protestation à la suite des événements de Meknès (2 septembre 1937), occasionnés par le détournement des eaux de l'Oued Boufekrane et ceux de Marrakech (24 septembre 1937), provoqués par El Biaz pendant la visite de Ramadier et du Général Noguès dans cette ville.

Les nos 51 et 52 de «L'Action du Peuple» consacrés à ces deux événements sont saisis ainsi que «Ad-Difaâ».

C'est au cours d'une vague de répression et d'arrestations que Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté et exilé par un Dahir de novembre 1937 pour neuf ans.

1937-1946: L'exil de Mohamed Hassan Ouazzani commence début novembre 1937 et ne prend fin qu'en mai 1946.

1946: Mohamed Hassan Ouazzani crée le Parti démocrate de l'Indépendance (PDI) dont il est le chef en tant que secrétaire général. Il assigne à son parti les objectifs qu'il résume ainsi: «Comme son nom l'indique, le PDI est le parti démocratique marocain par excellence. Il est le champion de l'instauration au Maroc d'une démocratie au profit du peuple marocain. Pour le PDI, la lutte nationale pour l'indépendance a toujours été et demeure encore inséparable du combat pour l'avènement de la démocratie dans le cadre d'une monarchie libérale et constitutionnelle. Pour le PDI, l'indépendance n'est donc pas une fin en soi, mais le moyen de libérer le pays en le rendant à nouveau maître de ses destinées; ce qui ne peut se réaliser qu'au moyen d'une société libre d'essence démocratique. Ainsi, la démocratie apparaît-elle comme le contenu de toute souveraineté et de toute indépendance de la Nation.

«Depuis l'indépendance, la mission démocratique du Parti s'avère comme une œuvre de salut national et une action d'urgence capitale et décisive pour la vie du pays et le sort de son peuple.

«Pour accomplir sa mission, le parti entend par sa doctrine et son action mobiliser tous les éléments sains qui composent la nation. Cette mobilisation est nécessaire pour mener la lutte démocratique du peuple marocain. Les forces motrices essentielles de cette lutte sont le prolétariat, la paysannerie, l'intelli-

gentzia, les intellectuels, la petite bourgeoisie et en général, tous les individus et groupes pénétrés des idéaux et des buts de la Nation, plaçant l'intérêt national au-dessus de tout.

«Nos adversaires principaux sont, outre le colonialisme et ses suppôts dans le pays, le féodalisme et la dictature sous toutes leurs formes. La tâche essentielle et première de notre parti est donc de coordonner directement ou indirectement la lutte démocratique à l'échelle nationale avec la lutte des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des jeunes, des femmes, de tout le peuple sur tous les fronts nécessaires, principalement sur le front idéologique, le front social et le front économique.

«Le but général du Parti est de transformer le Maroc politiquement opprimé et économiquement exploité en un Maroc politiquement libre et économiquement prospère. De même, il faudra transformer le Maroc ignorant et arriéré en un Maroc instruit et prospère. Pour y aboutir, trois principes doivent être retenus: Indépendance, Démocratie, Bien-être du Peuple».

Depuis son retour de l'exil, Mohamed Hassan Ouazzani ne cesse de lutter pour la réalisation des objectifs qu'il a tracés à son Parti.

Dans le journal Raï Al-Amm créé en avril 1947, il écrit régulièrement dans la rubrique devenue célèbre «Al Ghamarat» des articles de fond où il aborde différents sujets d'actualité tant nationale qu'internationale, qu'ils soient d'ordre politique, social ou économique. Ses longs articles sont de véritables cours de science politique.

1946, août: Mohamed Hassan Ouazzani rejette toutes les réformes proposées par le Résident général Eirik Labonne dans son discours du 22 juillet 1946 et s'oppose à la participation des nationalistes marocains au Conseil du Gouvernement.

1947, septembre: Mohamed Hassan Ouazzani rédige le mémoire du 23 septembre 1947 présenté au gouvernement français et ayant fait l'objet de pourparlers officiels entre le PDI et la Résidence générale à Rabat en vue de régler le problème franco-marocain sur la base de l'abrogation du Protectorat, du recouvrement de la souveraineté nationale et de l'élection d'un Conseil national dont la première tâche serait de donner au Maroc une constitution sur la base d'une monarchie constitutionnelle. Il préside la délégation du PDI à ces pourparlers.

1951, avril: Mohamed Hassan Ouazzani est co-fondateur du Front marocain dont le pacte est signé à Tanger par les représentants des partis politiques marocains.

1951, août-1957, janvier: Mohamed Hassan Ouazzani s'exile volontairement à l'étranger. Il se rend dans plusieurs pays pour exposer et défendre la cause marocaine. (Moyen-Orient, Etats-Unis, Espagne, Portugal, Suisse, Pakistan, Inde, Indonésie).

Il assiste aux sessions des Nations unies (Paris: Palais de Chaillot — New-York). A Paris, il signe en mars 1952, au nom du PDI avec les dirigeants nord-africains (Ferhat Abbès notamment) le Pacte nord-africain.

Il est membre fondateur du Comité de Libération du Maghreb arabe au Caire dont le président à vie est Abdelkrim Khattabi.

Il représente le PDI auprès de la Ligue Arabe au Caire.

Il assiste en tant que délégué du Mouvement National marocain à la Conférence de Bandoeng (avril 1955).

A partir de Lausanne, le territoire français lui étant interdit, il dirige les pourparlers menés par la délégation du PDI à Aix-les-Bains (août 1955).

Il séjourne à Paris après le retour de S.M. le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef en France pour suivre les négociations franco-marocaines.

Il retourne au Maroc par la suite. Considérant que l'indépendance de son pays n'est pas une fin en soi, il va se consacrer désormais à l'instauration d'une véritable démocratie. Il définit lui-même les tâches qui l'attendent :

« Il y a près de trente ans que notre principal souci a été la libération du Maroc et la défense de son unité territoriale. On peut dire qu'en partie, ce but a été atteint, il reste cependant à parfaire notre indépendance et à compléter notre unité. Parallèlement à cette lutte pour la libération, le PDI a toujours préconisé de donner au peuple marocain une éducation démocratique pour qu'à la libération du pays, le peuple soit à même de gérer efficacement ses affaires locales et nationales.

« Mon premier souci, maintenant est de me consacrer à l'instauration rapide d'un régime de monarchie constitutionnelle, Sa Majesté le Roi étant d'ailleurs favorable à cette forme de gouvernement.

« Il faut aussi que je prenne contact avec les masses marocaines et avec les militants de mon parti. Mon rôle sera de veiller à l'éducation de ces masses pour les prévenir contre les appétits de ceux qui veulent les exploiter.

« Notre mission première est de révéler au citoyen marocain sa personnalité et de le libérer de ses complexes.

« Il faut donc aller vers le peuple pour comprendre ses aspirations, et détecter ses maux afin de leur trouver les remèdes appropriés.

« A présent, ce sont des problèmes économiques et sociaux qui sont les plus urgents et auxquels il faut trouver des solutions. Le Maroc doit mobiliser ses richesses et ses énergies humaines pour créer une prospérité économique qui doit profiter à tous les habitants du Maroc.

« Nous devons tout faire pour élever notre revenu national et en assurer une équitable répartition. N'oublions pas que notre économie, durant la période du Protectorat, a été une économie colonialiste qui n'a profité qu'aux étrangers et à quelques féodaux qui étaient les alliés de l'ancien régime. Le peuple marocain attend une réparation des injustices dont il a été victime. Dès à présent, je vais m'atteler à la réalisation de ce programme ».

Ainsi, Mohamed Hassan Ouazzani ne lutte-t-il pas seulement pour l'instauration d'une démocratie politique, mais également pour l'instauration d'une démocratie sociale. Ne déclare-t-il pas dans un meeting à Casablanca en janvier 1957 :

« Depuis la création du PDI, nous avons toujours lutté pour l'instauration d'un régime démocratique. Ce régime démocratique n'est pas seulement un régime politique, mais un régime social aussi. La condition du fellah, de l'ouvrier, nous impose de réviser nos conceptions sociales afin de concevoir une

nouvelle distribution équitable des richesses du pays selon une méthode moderne et juste.

« Il faut donner un standing de vie honorable à la classe ouvrière parce qu'en luttant pour l'indépendance et pour la libération, le monde du travail attendait de cette lutte bien-être et justice ».

Parallèlement, il poursuit le combat de libération nationale en revendiquant l'unité territoriale du pays :

« Les territoires de Ceuta, Ifini, Rio de Oro, de même que Colomb-Béchar, Kenadza, Touat, Tindouf, la Mauritanie, doivent redevenir territoires marocains. Nous devons tout mettre en œuvre pour unifier notre pays. »

Fin 1957: Mohamed Hassan Ouazzani préside la délégation marocaine à la Conférence afro-asiatique qui se tient au Caire. Il est nommé membre du Conseil national permanent de cette conférence.

1957-1959: Il réside à plusieurs reprises au Moyen-Orient et en Suisse.

1959: Il est nommé membre du Conseil constitutionnel marocain. Il n'a jamais assisté aux séances de ce conseil.

1959, août-septembre: Quelques membres du bureau politique du PDI quittent le parti pour fonder avec Mehdi Ben Barka l'UNFP en s'emparant du journal Raï Al-Amm et de l'imprimerie « Amal ». Mohamed Hassan Ouazzani réunit un Congrès à Fès le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier 1960.

Le PDI change de nom: il devient le Parti démocrate constitutionnel (PDC). Le journal « Choura Erraï El Amm » est son porte-parole.

1960, juin: Mohamed Hassan Ouazzani est nommé ministre d'Etat. Quelques semaines après sa nomination, il présente sa démission. En tant que ministre d'Etat, il est chef de la délégation officielle marocaine à la conférence préparatoire des pays non-alignés au Caire et au Conseil de défense commune arabe au Caire.

1964: Mohamed Hassan Ouazzani est élu député de Ouazzan au premier parlement marocain.

Mohamed Hassan Ouazzani crée des journaux politiques « Addastour » 1962 (La Constitution) et « Assiyassa » 1967 (La Politique) dont il est le rédacteur en chef. Dans ces périodiques, il expose ses idées tant en ce qui concerne les questions nationales qu'internationales.

1971, juillet: Mohamed Hassan Ouazzani est blessé lors des événements de Skhirat (Maroc). Son bras droit est amputé. Depuis, son état de santé ne cesse de se dégrader l'obligeant à des séjours hospitaliers soit au Maroc soit à l'étranger. Si sa blessure et sa maladie l'ont beaucoup fatigué, affaibli, elles n'ont jamais affecté ni son moral, ni son dynamisme, ni sa capacité de travail. Tout en continuant ses activités politiques en tenant des réunions à travers le Maroc pour expliquer ses positions par rapport à la situation qui prévalait alors, il entreprend la rédaction de l'Histoire du Mouvement de Libération nationale marocaine. Ses positions politiques en ce qui concerne les problèmes marocains à partir de 1971 peuvent se résumer ainsi:

## 1. SUR LE PLAN INTÉRIEUR

a) *Politique générale*

«Le Maroc affronte plus que jamais une situation intérieure profondément détériorée, voire explosive.

«Mais les responsables ne semblent pas, hélas! avoir conscience des dangers qu'elle recèle et des menaces qu'elle fait peser sur le pays.

«A les entendre même, le Maroc se porterait à merveille et tout y irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

«Il n'en demeure pas moins que la situation est aussi critique que fragile. C'est à n'en pas douter, une situation de crise qui risque à tout instant d'éclater. S'il est vrai qu'elle n'est pas née d'aujourd'hui, elle est en passe de devenir sans issue pour tout le monde.

«En cette heure décisive de la vie nationale, nous avons donc l'impérieux devoir de dire à tous, sinon toute la vérité, du moins certaines vérités qu'il n'est plus possible de taire.

«Disons tout d'abord que, depuis seize ans, malgré certaines réalisations dans différents domaines, le pays est toujours à la recherche de son chemin, de sa voie de salut.

«C'est ainsi que tous les Marocains s'interrogent inquiets sinon angoissés: Où va le Maroc? Que faire?

«Ce qui revient à dire?

«Où est le mal? Quel est le remède?

«Questions qui se posent avec de plus en plus d'acuité à mesure que la situation empire faute de changement de politique et de méthodes de gouvernement.

«A ces questions nous entendons apporter les quelques éléments de réponse que voici:

«Nul doute que le Maroc ressemble à «un homme malade» qu'il est urgent de secourir au moyen d'une «grande opération chirurgicale» qui extirpe le mal et que seul peut mener à bien un «praticien qualifié» qui n'est autre qu'une nouvelle équipe dirigeante capable de bien gouverner le pays.

«Aussi, plus que jamais se pose le problème politique du Maroc indépendant.

«Ce problème ne saurait être résolu qu'en sortant le pays de la crise de son système politique actuel. Sans la solution de ce problème capital, le Maroc continuera donc à souffrir du grand vide qui caractérise sa vie publique, vide qui ne peut d'ailleurs être comblé par un «quelconque gouvernement» ou une «quelconque institution» figurant une «démocratie nominale ou tutélaire», c'est-à-dire une «démocratie sans le peuple!».

«Pour tout dire d'un mot, le problème politique évoqué plus haut traduit bien la crise de l'Etat et la faillite de la classe dirigeante au Maroc. *Toute classe dirigeante qui ne peut durer qu'à la condition de ne pas changer, qui n'est capable ni de s'adapter au cours des événements, ni d'employer la force fraîche des générations montantes est condamnée à disparaître de l'Histoire.* (citation).

«Pour revenir à la situation, comment donc y remédier? Un seul moyen s'impose:

«Apporter au grand problème politique du Maroc la solution qu'il exige, c'est-à-dire, permettre au peuple marocain de devenir son propre dirigeant, le responsable de son sort et l'artisan de son avenir. Recouvrer donc ce droit naturel, absolu et inaliénable ne peut ainsi signifier pour lui que cesser d'être absent de la direction de ses affaires publiques, d'être écarté de la gestion de son patrimoine national comme si, avec l'indépendance arrachée de haute lutte, il ne récupère pas le droit de reprendre en mains ses propres destinées et de se gouverner lui-même en tant que peuple majeur et maître chez lui.

«A toute autre solution du problème politique capital de ce pays, qui est un problème de souveraineté nationale et d'exercice par le peuple de tous les droits qui en découlent, nous ne pouvons qu'opposer le refus le plus radical et le plus total rejetant ainsi toute solution qui ne soit pas la plus juste, la meilleure.

«En attendant, ce problème d'ordre national, donc fondamental et prioritaire, demeure le problème-clé de la situation actuelle au Maroc. Il est donc clair et évident que de sa meilleure solution dépend nécessairement celle de tout autre problème intérieur, si important soit-il.

«Pour être précis, disons que ce problème-clé n'est autre que celui de bien gouverner le pays. Un tel problème ne peut donc être résolu au petit bonheur, mais avec tout le sérieux qu'il mérite. Problème essentiellement national, il ne doit pas être traité en dehors de la Nation, mais avec elle et pour elle.

«Pour concrétiser une telle solution, il n'y a qu'un seul moyen: doter le pays d'un gouvernement d'un style nouveau, sans précédent au Maroc.

«Qu'entendons-nous donc par un tel gouvernement?

«Dans un mémoire politique remis au Souverain, le 20 avril 1965, notre Parti a déjà soulevé le même problème et indiqué la solution qui lui convient. Il s'agit donc pour nous, aujourd'hui comme hier, de tourner définitivement la page des expériences gouvernementales malchanceuses et de pourvoir enfin le pays d'un gouvernement authentique qui gouverne réellement et efficacement au nom de la nation, pour elle et avec son soutien. Ainsi seulement, celle-ci pourra-t-elle disposer d'une direction politique à la hauteur de sa mission, des tâches à accomplir et des responsabilités à assumer au service de l'intérêt national.

«Pour réaliser cette aspiration profonde et unanime de la nation, seul le changement fondamental et complet du système politique en place peut y aboutir. Il s'agit, en d'autres termes, d'un changement de structures, d'hommes, de politique et de méthodes.

«En ce qui concerne le gouvernement national valable proprement dit, il ne peut être qu'un gouvernement d'un style nouveau. Il doit donc comprendre de véritables hommes d'élite par leurs capacités et leurs mérites, autrement dit, des hommes de valeur par leur formation, leur compétence, leur moralité, leur dynamisme, leur dévouement à la chose publique et la confiance qu'ils inspirent au pays.

«Pour être à même de s'acquitter de ses tâches nationales et agir en tant que nouvelle équipe dirigeante digne de remplir sa mission à la tête du pays, le

gouvernement national valable doit être muni de tous les pouvoirs et de tous les moyens d'un réel gouvernement agissant et efficace, en un mot, d'un gouvernement qui gouverne effectivement et utilement. L'avènement d'un tel gouvernement est exclusif de tout autre où figurent des «hommes à tout faire», c'est-à-dire, n'importe qui, pour faire n'importe quoi, n'importe comment. En comblant le vide politique qui caractérise la vie nationale, le gouvernement valable établit le dialogue entre le «pays légal» et le «pays réel», entre le gouvernement et la Nation.

«En résumé, la venue d'un tel gouvernement national valable est l'unique solution du grand problème politique que soulèvent l'organisation et le fonctionnement du pouvoir au Maroc. A défaut de cette solution, il ne peut exister ni interlocuteurs valables, ni dialogues utiles entre gouvernants et gouvernés, entre responsables et citoyens. En d'autres termes, à l'impasse politique où se trouve le pays, il faut nécessairement une issue politique qui consiste à changer de conceptions et de méthodes en matière de gouvernement. Il s'agit donc d'une grande politique se proposant de réaliser le grand renouveau auquel aspire la nation entière. «Aux grands maux, les grands remèdes».

«Autrement dit, un tel changement doit mener et accomplir une véritable «révolution à froid par en haut» que nous ne cessons de préconiser depuis 1962 comme politique et programme pour une nouvelle équipe dirigeante jouissant de l'estime, de la confiance et du soutien du pays. Pour accomplir l'œuvre de rénovation nationale, qui est la sienne, la nouvelle équipe dirigeante doit fonder son action sur un double programme de réformes hardies conformes aux exigences de l'heure et aux aspirations légitimes de la nation marocaine. Ce double programme comprend :

1. «Un programme minimum ou d'urgence destiné à rasséréner le climat moral du pays, à assainir la situation de crise intérieure et à redonner confiance au peuple, provoquant ainsi le choc psychologique nécessaire.

2. «Un programme maximum ou à terme de réformes radicales ayant pour objet le renversement des structures et l'établissement d'un ordre national nouveau fondé sur un Etat moderne, un gouvernement valable, une économie organisée et une société renouée.

«En dehors donc d'une «révolution à froid par en haut», qui est une révolution non-violente, bien conçue, bien réglée et bien menée, il n'y a pas, selon nous, d'autre issue à l'impasse politique actuelle, d'autre moyen de résoudre la crise intérieure menaçant de conduire le pays au pire, d'autre voie de salut pour la nation marocaine qui, libre et souveraine, aspire à vivre son histoire, non à la subir.

«Devant la situation critique qui persiste au Maroc, nous nous faisons, une fois de plus, le devoir d'élever la voix pour revendiquer, avec le changement en vue de l'avènement d'un ordre national nouveau, le droit pour le peuple marocain d'être bien gouverné en sa qualité de peuple majeur, souverain et maître de ses propres destinées.

«Le peuple marocain est las de perdre des occasions, des efforts et des moyens. Il est las d'être traité comme il l'est. Le Maroc est un pays libre ayant

arraché son indépendance et sa souveraineté au prix de luttes et d'énormes sacrifices. C'est un pays digne d'assumer ses droits pleinement dans le domaine du pouvoir politique sans aucune tutelle ni contrôle.

«En résumé, la question primordiale qui demeure posée est celle d'un changement radical de la situation. Le changement tel que nous l'entendons ne peut être que l'œuvre de la *révolution à froid par le sommet*, à l'exclusion de toute autre voie. C'est une révolution imposée par d'autres événements qui pourraient être en gestation. Il va sans dire que la révolution à froid par le sommet comporte deux étapes inséparables et deux phases concomitantes: le renversement et l'édification, le changement et l'évolution, l'assainissement et la rénovation.

.....

Si la situation demeure inchangée et le statu quo maintenu, le Maroc restera exposé au pire, du fait de l'instabilité et de l'insécurité, ce qui sera de nature à dégrader davantage la situation, à aggraver la crise et à accroître les causes d'explosion.

«Nous déclarons à ce propos que tout nouveau dialogue devra s'engager avec toutes les forces vives et conscientes du pays, en vue d'établir un ordre politique sain à la place de l'état de dégradation intérieure qui constitue le plus grave danger pour la vie de la nation dans le présent et le futur. Le maintien du statu quo en matière de politique et la persévérance à cette fin dans des procédés manœuvriers usant de ruses, de subterfuges et tromperies, ne peuvent conduire le pays qu'à subir une nouvelle fois un bien triste sort pour tout le monde sans exception. C'est pourquoi, tout dialogue souhaité devra se proposer d'établir les fondements sur lesquels reposera nécessairement la nouvelle vie publique de la nation au temps de son indépendance et de sa souveraineté et conformément à sa volonté de changer et de rénover.» (1972).

#### *b) Expériences parlementaires*

Prenant position contre le projet de révision de la Constitution (1972), Mohamed Hassan Ouazzani exprime son point de vue concernant les expériences parlementaires.

Il écrit à ce sujet:

«Parmi ces expériences et ces tentatives malheureuses figurent les opérations constitutionnelles et les institutions représentatives de toutes sortes et de divers degrés. La conclusion inéluctable en fut de ridiculiser la démocratie dans ce pays, d'en entacher la réputation, d'en gâcher les institutions et de la discréditer dans l'esprit de la Nation qui n'en a connu que les expériences stériles et dépourvues de toute valeur.

«Si la démocratie et la constitution figurent parmi nos revendications fondamentales, nous leur donnons leur signification réelle qui ne veut dire en aucune façon un «plagiat de la démocratie et de la constitution» tel qu'il est pratiqué dans notre pays et qui est condamné à décevoir complètement et à échouer inévitablement.»

En ce qui concerne la non-inscription des citoyens sur les listes électorales, Mohamed Hassan Ouazzani donne l'interprétation suivante :

« Si la non-inscription des citoyens sur les listes électorales est une lacune dans le corps électoral marocain, la cause en revient au détournement de ces citoyens et même de beaucoup d'autres déjà inscrits des élections telles qu'elles se sont déroulées ou se déroulent habituellement au Maroc, ceci d'une part, d'autre part, l'inscription est un moyen et non un but en soi. Celui-ci consiste à établir une organisation démocratique authentique et saine qui tire vraiment son origine de la volonté populaire et qui se consacre au service de la cause publique, de telle sorte qu'elle ne soit pas un nom sans la chose ou qu'elle ne soit pas bâtarde et asservie par les gouvernements à leur propre intérêt et à leur politique de circonstance.

« Toute démocratie peut se réaliser sur la base de la Choura (consultation-participation) selon le concept et la règle propres à l'Islam.

« En résumé, l'inscription qui ne peut être un moyen pour cette fin n'est qu'une simple manœuvre destinée à falsifier la volonté populaire, à confectionner des institutions de la même façon que leurs précédents, si ce n'est plus.

« Ainsi, l'opération électorale et son résultat sont-ils en opposition avec la conception et le contenu de l'élection qui comporte la liberté et la sincérité du vote, car, sans cela, l'élection ne remplit pas sa mission au profit des citoyens et devient un moyen de servir les mobiles de la politique et sa propagande, ce qui est de la pure démagogie à la fois tapageuse et trompeuse ».

## 2. SUR LE PLAN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

« Il faut parfaire la libération du territoire national marocain dont certaines grandes parties, certaines villes importantes et plusieurs îles sont encore injustement et agressivement occupées par un Etat colonialiste, l'Espagne. Le maintien de ces portions territoriales sous la domination étrangère est incompatible avec l'honneur marocain et est blessant pour le sentiment national. Ce qui constitue pour le Maroc libre et indépendant un défi qui ne doit pas passer sous silence.

« L'affaire de la libération de notre sol national n'est ni celle de l'ONU, ni celle de toute organisation régionale, ni celle de tout congrès quel qu'en soit le niveau, mais elle est avant tout l'affaire des Marocains à l'exclusion des autres. De même, sa solution ne dépend nullement de la dite « politique d'amitié maroco-espagnole ».

« Notre amitié envers l'Espagne est à sens unique et n'a point de contrepartie. C'est pourquoi l'affaire de la libération exige la révision de la politique marocaine pour la rendre plus réaliste et plus conséquente et harmonieuse avec l'intérêt supérieur du Maroc et sa volonté de parfaire la libération de son sol national.

« En un mot, la bataille de la libération s'impose à nous après dix-huit ans d'indépendance et après avoir tout essayé et tout expérimenté sans succès, ce qui est de nature à nous pousser à l'action décisive avec tous les moyens en

notre pouvoir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.»

A l'égard de la politique gouvernementale vis-à-vis de l'Algérie, il écrit :

«Le peuple marocain est plus que jamais fortement attaché à son droit sacré de récupérer ce qui fût arraché de force du sol national marocain au temps du colonialisme par l'autorité occupante en vertu de sa politique expansionniste et annexionniste. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir de souveraineté ni d'intégrité sans la libération de nos portions territoriales de l'emprise des accapareurs occupants, quels qu'en soient la durée et le sacrifice nécessaires.»

Il réaffirme «son opposition à toute politique de concession et d'abandon qui consacre l'iniquité et l'illégitimité en sacrifiant la moindre portion de notre sol national. La même opposition s'affirme en ce qui concerne tout traité déjà conclu ou qui serait conclu à ce sujet en l'absence du peuple en tant que détenteur de la souveraineté et maître du sol national libéré ou qui demeure occupé à ce jour.»

A l'occasion de l'accord signé lors de la conférence africaine tenue à Rabat en juin 1972, Mohamed Hassan Ouazzani, «observe avec étonnement et trouve étrange le fait de ne pas rendre public le texte de cet accord qui demeure caché au peuple sans aucune raison claire. Il en résulte que le peuple ignore encore la réalité de ce qui fut décidé entre les responsables marocains et algériens durant des années, lors des rencontres, des pourparlers et des accords qui demeurent confidentiels, ce qui laissa le peuple et l'opinion mondiale dans l'ignorance de ce qui fut résolu ou non résolu dans l'affaire des frontières et des territoires occupés.»

Mohamed Hassan Ouazzani ajoute :

«Ainsi, après deux mois environ, les Marocains ignorent la carte de leur pays dans ses limites authentiques comme si cela ne les concerne nullement de quelque façon que ce soit. C'est pourquoi, nous demandons aux responsables dans notre pays de dévoiler ce que cache la diplomatie marocaine afin que le peuple puisse juger en toute connaissance de cause.»

Mohamed Hassan Ouazzani «s'élève énergiquement contre la politique de négligence et d'accommodement dictée par le sentimentalisme et la pratique des solutions faciles. Il demande en conséquence, le rejet de toute politique extérieure de la diplomatie marocaine, afin de la rendre plus conforme aux impératifs nationaux et plus soucieuse des intérêts supérieurs de la patrie et de la Nation.

«Ceci se réalisera en renonçant à toute politique sentimentale et complaisante et en adoptant une politique tenant mieux compte des faits et des réalités et agissant à la lumière des expériences par rapport aux choses, aux hommes et aux Etats. Toute autre politique qui ne suit pas la bonne voie, s'expose à l'échec et à la déception et mène le pays au défaitisme et à la catastrophe.»

Tel est très brièvement résumé le point de vue politique de Mohamed Hassan Ouazzani en ce qui concerne les problèmes que connaît son pays à partir de 1971.

1975: Mohamed Hassan Ouazzani dont la santé se détériore de plus en plus est très affecté par la disparition de son épouse Oum Keltoum à l'égard de laquelle

il manifestait beaucoup de respect et d'admiration pour les sacrifices qu'elle a consentis à ses côtés.

1978, 9 septembre: Mohamed Hassan Ouazzani décède le 9 septembre 1978. Selon ses vœux, il est enterré dans le cimetière familial à Fès, auprès de son épouse et parmi ses ancêtres, au cœur de cette cité, témoin des premiers appels à la liberté et à la justice qu'il a lancés au début des années trente et qui ont redonné confiance et espoir au peuple marocain à une heure sombre de son histoire.

Mohamed Hassan Ouazzani laisse une importante œuvre que la Fondation qui porte son nom publie.



## ROBERT JEAN LONGUET

### Naissance

Robert Jean Longuet, fils de Jean Longuet, petit-fils du communard Charles Longuet et de Jenny Marx, est l'aîné des arrière-petits-fils de Karl Max. Né à Paris le 9 décembre 1901 dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement (quartier modeste à l'époque, peuplé d'artisans, d'intellectuels pauvres et de nombreux réfugiés politiques, en majorité russes), Robert Jean Longuet habite avec ses parents dans le petit pavillon sis 29, Rue Boulard à deux pas du lion de Belfort et des petits cafés, lieux de rencontres des socialistes français et des révolutionnaires réfugiés politiques.

### Etudes

Robert Jean Longuet fréquente l'école communale. Après avoir fait ses études secondaires au lycée Lakanal, il s'inscrit à la Faculté de médecine où il passe deux années. Il abandonne ses études de médecine pour entreprendre les études de droit à la Faculté de Paris. Après avoir obtenu sa licence, il s'inscrit au barreau de Paris. Il est avocat à la Cour d'appel de Paris depuis 1929.

### Activités professionnelles

Robert Jean Longuet est avocat. Il est également journaliste depuis 1923.

### Milieu familial

Le petit pavillon du 29, Rue Boulard est un centre de rencontres internationales. Les réfugiés de toutes nationalités viennent voir Jean Longuet, l'aîné des petits-fils

de Marx, ce «Johnny», le préféré de son grand-père (voir les souvenirs de W. Liebknecht, compagnon de Marx et de Engels).

Jean Longuet n'est pas seulement le petit-fils de Marx, il se consacre entièrement au socialisme marxiste.

Secrétaire du groupe des Etudiants collectivistes en 1895, il assure, après ses études de droit et d'histoire, la politique étrangère au journal «*La Petite République*», puis dès sa parution, au journal «*L'Humanité*».

En 1900, Jean Longuet fonde une revue «*Pro Armenia*» (dont la collection se trouve à Moscou, à l'Institut du marxisme-léninisme), avec Jean Jaurès, Anatole France et Francis de Pressensé (député socialiste et président de la Ligue des Droits de l'homme) pour lutter contre les massacres des Arméniens par les Turcs.

Jean Longuet est en contact direct et en liaisons épistolaires avec les marxistes du monde entier (Japon, Amérique, Australie, ...etc.). Il est lié à Plekhanov, à Vera Zassoulitch et Katayama. Il publie une étude «*Le socialisme au Japon*» traduite en russe par Vera Zassoulitch et éditée à Moscou et à Odessa (1904).

Avant et au moment de la Révolution de 1905, le petit pavillon des Longuet est littéralement «envahi», jour et nuit par les révolutionnaires russes.

Puis au moment de l'affaire Azov, l'effervescence est très grande dans la colonie russe et particulièrement dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Jean Longuet écrit alors un livre «*Terroriste et Policiers*» — *L'affaire Azov* — traduit dans plusieurs langues (1909).

Par ailleurs, les problèmes coloniaux sont suivis, étudiés et commentés avec l'affaire d'Agadir et la conquête du Maroc qui inspire à Jean Jaurès ses articles sur «le guépier marocain».

C'est dans ce milieu international, vivant, passionné, que grandit Robert Jean Longuet. Il se souvient encore des débats animés sur la guerre russo-japonaise, sur la Révolution de 1905, mais plus encore des visites constantes des révolutionnaires russes au domicile familial, dont celles de Lénine.

Robert Jean Longuet est particulièrement attaché à Youri Stieklov qui vit dans la clandestinité sous trois noms différents: Stieklov, Nevsorov, Nakamkis.

C'est dans cette ambiance révolutionnaire intense, «imbibée» des grands problèmes internationaux et anti-colonialistes que Robert Jean Longuet passe son enfance et son adolescence.

Pendant la Première Guerre mondiale, Robert Jean Longuet suit passionnément le combat contre la guerre et pour la paix, de son père Jean Longuet. Il ressent profondément les attaques venimeuses contre «ce descendant de K. Marx, ce quart de Boche, ce quart de juif, ce traître».

## Activités militantes

Inscrit au Parti socialiste dans le but d'animer la Commission coloniale (qui n'existe que sur le papier) et secrétaire de cette commission, Robert Jean Longuet — devant la carence de la majorité des dirigeants socialistes — travaille surtout en étroite collaboration avec la Commission coloniale du Parti Communiste.

Il est en liaison avec Paul Vaillant Couturier, puis surtout plus tard avec Sampaix et Gabriel Péri. Plusieurs articles rédigés par R.J. Longuet paraissent dans «*L'Humanité*» sous la signature de Sampaix.

Encore étudiant, R.J. Longuet entreprend un long voyage d'études en Algérie et surtout au Maroc, à la fin de la guerre du Rif (1926-1927). Pendant son séjour à Casablanca, il fait la connaissance d'Yves Farge.

Jouissant d'une bonne formation politique et juridique, R.J. Longuet se met au service de la défense des Droits de l'homme et des peuples opprimés.

En 1930, R.J. Longuet est l'avocat du marocain Ahmed Djebli Aydouni, arrêté et condamné arbitrairement. R.J. Longuet, après neuf mois d'efforts constants, tant au Maroc qu'à Paris finit par obtenir un non-lieu et à faire libérer Djebli.

Noguès, chargé des affaires indigènes à la Résidence générale française à Rabat, se trouvant mêlé à cette affaire, est rappelé à Paris.

À la suite de ce succès, les jeunes Marocains étudiant à Paris prennent contact avec R.J. Longuet qui accepte volontiers de défendre la cause nationaliste marocaine.

Lors d'une séance de travail qui réunit à Paris Jean Longuet, Yves Farge, R.J. Longuet, Mohamed Hassan Ouazzani, Omar Abdeljalil, Ahmed Balafrej, il est décidé de créer une revue: la revue *Maghreb* (32 numéros: juillet 1932 — janvier-février 1936). R.J. Longuet en est le rédacteur en chef. Il suit ainsi une tradition familiale. En effet, son grand-père, Charles Longuet jeune créa «*la Rive Gauche*»; son père, Jean Longuet jeune fonda «*Pro-Armenia*».

*Maghreb* constitue le porte-flambeau des droits et des libertés des peuples sous domination étrangère, s'attaquant ainsi au colonialisme sous toutes ses formes. Le comité de rédaction de la revue est composé de personnalités françaises et espagnoles. Elle est interdite après quelques mois de parution.

L'interdiction est levée grâce à Edouard Herriot. Ultérieurement, la revue est interdite à nouveau. Elle pénètre cependant au Maroc. En effet, l'imprimeur permet à R.J. Longuet de la brocher dans des couvertures de catalogue du guide Michelin (qui avaient la même dimension).

Après la dernière interdiction et lorsque les autorités découvrent le stratagème, R.J. Longuet change le titre «*Maghreb*» en celui de «*Al-Atlas*».

Après quelques mois, «*Al-Atlas*» est aussi interdite. R.J. Longuet publie alors «*L'Informateur marocain*» (15 numéros: 20 juin 1936 — 24 novembre 1937) qu'il finance de ses deniers propres et qu'il distribue gratuitement dans les milieux politiques et journalistiques.

À cause de ses prises de position, R.J. Longuet est l'objet de violentes attaques de la part des réactionnaires et des colonialistes. Les différentes publications éditées par R.J. Longuet ont une influence considérable sur la jeunesse marocaine dans les années 30.

En 1931, Jean Longuet et R.J. Longuet plaident pour le chansonnier Montehus qui était un ami de Lénine (il est poursuivi pour délit d'opinion).

En 1934, R.J. Longuet participe activement à la préparation, à la rédaction et à la présentation au gouvernement français (1<sup>er</sup> décembre 1934) du Plan de Réformes marocaines. Il est un des membres du Comité de patronage de cet important

document de l'histoire du Mouvement Nationaliste marocain.

Toujours la même année (1934), R.J. Longuet qui est l'avocat du leader algérien Messali Hadj et du journal «Etoile nord-africaine» est envoyé en Algérie pour faire une enquête sur les massacres de Constantine, en compagnie d'un autre avocat, Hasse (fusillé par les nazis en 1940) et du député communiste Monjauvis. Tous les trois sont arrêtés par le commissaire central de Constantine puis relâchés sur intervention de Jean Longuet.

En 1935, après un meeting à La Mutualité, R.J. Longuet est envoyé par «l'Association Juridique Internationale» en Bulgarie, pour assister au procès des étudiants communistes (Hascovo). Il est arrêté, puis relâché. Il réussit même à voir le dictateur, le général Zlater, qui veut nier l'existence du procès, sans succès. L'action de R.J. Longuet est citée par Dimitroff.

En février 1936, R.J. Longuet est envoyé à Vienne (Autriche) pour le procès Zailer.

Il retrouve là le sénateur belge de Brouckère, Madame Vandervelde et le député socialiste anglais Philip Price.

Cette délégation est reçue par Winterthur, ministre de la Justice qui leur interdit l'accès au Tribunal. Cependant leur présence à Vienne alerte l'opinion publique mondiale.

En juillet 1936, R.J. Longuet et Léo Wanner, secrétaires du Comité de Défense de l'Ethiopie, se rendent à Genève pour assister à la session de la Société des Nations et défendre l'Ethiopie contre les attaques de Mussolini.

En août 1936, R.J. Longuet est invité avec Jean Longuet et Léon Jouhaux de la CGT, par l'ambassadeur républicain espagnol, Araquistain.

Il est décidé que R.J. Longuet, qui a des liens très étroits avec les jeunes démocrates marocains, parte aussitôt pour le Maroc pour essayer avec ses amis marocains d'organiser une révolte contre Franco. Il est accompagné par la militante communiste Léo Wanner que l'on fait passer pour sa secrétaire.

Au Maroc, à Fès, il se réunit avec les nationalistes marocains chez Mohamed Hassan Ouazzani. Des Riffains (montagnards de la zone nord du Maroc) se rendent discrètement chez Ouazzani.

Après de longues heures de discussion, un plan est établi. Il doit être remis aux républicains espagnols.

R.J. Longuet reprend l'avion pour Alicante. Entre Oran et Alicante, un des moteurs prend feu et l'avion atterit «en catastrophe» brisant son train d'atterrissage, mais les deux passagers — dont R.J. Longuet — s'en tirent avec une légère commotion.

A Alicante, R.J. Longuet fait un long compte rendu de sa mission au Gouverneur républicain qui téléphone aussitôt en sa présence à Madrid. Est présente aussi, la journaliste Andrée Viollis.

Une délégation marocaine dirigée par Mohamed Hassan Ouazzani se rend à Barcelone pour signer un protocole d'accord avec le Gouvernement de la République espagnole.

Le plan «*Marocain — R.J. Longuet*» pour aider les républicains espagnols n'a pas de suite pratique, à cause de l'opposition de Léon Blum (politique de non-intervention).

De retour à Paris, R.J. Longuet fait une campagne pour ce plan. Puis il part en septembre 1936 sur le front basque à Santander et San Sebastian. Il quitte cette dernière ville à 23 heures et les troupes franquistes dirigées par le Général Mola entrent dans la ville à 2 heures du matin.

Fin octobre 1936, R.J. Longuet est désigné par le Comité de défense de Carlos Prestes, leader communiste brésilien pour essayer d'arracher aux fascistes la campagne de Prestes. En effet, celle-ci, d'origine allemande a été livrée, bien qu'attendant un bébé, à Hitler par le dictateur Vargas. Le bateau était attendu à Hamburg.

La mission, extrêmement difficile et risquée, consiste à essayer d'enlever madame Prestes et de la ramener en France.

R.J. Longuet a des «ennuis» avec la gestapo et malgré sa ténacité et l'aide courageuse du Consul général de France, Arvangast, ne peut réussir cette mission.

Pendant l'hiver 1936-1937, R.J. Longuet fait plusieurs voyages à Londres, en sa qualité de secrétaire du Comité de Défense de la République espagnole pour influencer les Anglais afin de défendre les démocrates espagnols. Il effectue ces voyages en compagnie de Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme, du professeur Paul Langevin, du professeur Albert Bayet, du sénateur Morizet et de Jean Longuet.

Au cours de ces voyages, ils ont d'importants entretiens à leur domicile avec H.C. Wells, Winston Churchill, Sir Archibald Sinclair, leader des libéraux, la Duchesse d'Ascot, conservatrice libérale, Lord Listowell, Clement Attlee, leader du Labour Party, etc.

Au début de 1937, R.J. Longuet se rend en Tunisie, accompagné de P. Vienney, avocat de «L'Humanité», pour enquêter sur les massacres de Metlaoui, dans le Sud tunisien.

L'été 1937, R.J. Longuet fait un voyage d'études en Syrie pour la question de Sandjak d'Alexandrette. Il visite beaucoup de villages dans le Djebel druze et s'entretient à Soueda, avec le général druze Soltan Atrache.

Après son enquête à Alexandrette, R.J. Longuet revient en France pour discuter de l'indépendance de la Syrie, avec Viénot, sous-secrétaire d'Etat au Quai d'Orsay.

Membre d'«Amsterdam — Pleyel» contre la guerre et le fascisme, R.J. Longuet collabore à de nombreux journaux et notamment aux revues «Clarté» et «Monde» de Romain Rolland, de Paul Langevin et «Paix et Liberté» d'Henri Barbusse.

A la fin de 1936 et pendant 1937, R.J. Longuet mène une campagne par voie de presse et auprès des personnalités françaises pour obtenir la libération des chefs nationalistes marocains arrêtés.

En 1938, R.J. Longuet repart en Espagne, à Barcelone. Il rencontre Campagnys, président de la Généralité de Catalogne qui lui propose de mettre la Catalogne sous protectorat français pour la sauver de Franco.

A Paris, R.J. Longuet s'entretient avec Vincent Auriol de ce projet. Vincent Auriol déclare que «Léon Blum ne veut prendre aucun risque. Il a peur des complications!».

En septembre 1938, Jean Longuet meurt des suites d'un accident d'automobile, alors qu'il allait à une réunion politique en province.

R.J. Longuet se consacre alors à sa profession d'avocat – souvent négligée pour la politique –. Il doit travailler beaucoup pour faire vivre sa famille.

En 1939, il se rend à Londres. Il est depuis longtemps en correspondance avec Ivan Maisky au sujet des documents et meubles de Karl Marx, que depuis des années, Alix Guillain a examinés et choisis avec Jean et Anita Longuet.

A Londres, R.J. Longuet passe plusieurs jours avec Maisky pour l'envoi de ces objets à Moscou. En effet, à la mort de Jean Longuet, Robert et son frère ont tout laissé à leur mère, Anita Longuet, et c'est en son nom que R.J. Longuet s'occupe avec Maisky du transfert des objets.

En 1939, R.J. Longuet part pour les Etats-Unis et le Canada avec un ancien client de son père pour des contrats d'achats de bois. La guerre éclate.

R.J. Longuet est affecté par l'ambassadeur de France, Dognel de Saint Quentin comme avocat à la commission d'achats française à New-York.

En 1940, la mère de R.J. Longuet, Anita lui écrit – par l'intermédiaire de la Croix Rouge – pour lui dire de rester où il est en raison de ses activités anti-fascistes. En effet, dès leur arrivée à Paris, les nazis cherchent R.J. Longuet et arrêtent sa mère qui est interrogée pendant plusieurs jours. Elle n'a qu'une réponse: «Cherchez-le».

Ne pouvant rien obtenir d'elle, un commissaire français, collaborateur des nazis, la relâche en disant: «On ne tirera rien de cette vieille garce».

Sur le pas de la porte, Anita Longuet se retourne et lance aux policiers: «Il est à New-York!».

Avant de partir, les nazis prennent beaucoup de documents de R.J. Longuet et un manuscrit sur le Maroc de 900 pages.

Pendant la guerre, R.J. Longuet mène une vie très dure aux Etats-Unis.

Après une courte période de chômage, R.J. Longuet est nommé pour six mois expert en droit français à la Cour de New-York, pour deux affaires franco-américaines.

Après quelques semaines de chômage, il trouve une place comme ouvrier agricole dans une ferme, sur les bords de l'Hudson (Etat de New-York). Le travail n'est pas rémunéré; mais R.J. Longuet est logé et nourri.

Pour survivre, il fait d'autres métiers: traducteur, metteur en page d'un journal, professeur de civilisation française à Rutgers University (New-Jersey).

R.J. Longuet entre à l'Office of War Information.

R.J. Longuet est membre du Secrétariat Général de l'United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA) à Washington. (Fondée en 1943, l'UNRRA est une organisation d'aide aux réfugiés et déportés. Mise sous l'égide des Nations unies en 1945, elle est dissoute en 1947).

Avec la fin de la guerre, R.J. Longuet revient en France.

En juin 1946, il crée à Paris en collaboration avec des personnalités françaises et de jeunes étudiants marocains, la «Ligue de Défense du Maroc Libre». Il est président de cette association.

Après un bref séjour en France, R.J. Longuet est envoyé par Maurice Thorez comme correspondant de «Ce Soir» aux USA.

Rentré à Paris en 1950, il est chef-adjoint du service de politique étrangère au journal «Libération».

Il reprend contact avec les nationalistes nord-africains et s'intéresse activement à leur lutte pour l'indépendance de leur pays. Il les introduit auprès des personnalités françaises, anglaises et américaines avec lesquelles, il est resté en contact.

En avril 1955, avec différentes personnalités parmi lesquelles Claude Bourdet, Yves Dechezelles, Edouard Depreux, Pierre Mauriac, Georges Montaron, Marceau Pivert, Oreste Rosenfeld, Jean Rous, Robert Treno et R. Verdier, Robert Jean Longuet constitue le « Comité d'initiative » pour la création d'un « vaste mouvement pour la justice et la démocratie outre-mer », qui, s'inspirant du « Movement for Colonial Freedom », luttera contre toutes les formes d'oppression coloniale et mettra en contact l'opinion démocratique du pays avec les représentants qualifiés des peuples colonisés.

En 1956, il se rend en Algérie (Alger et Tizi-Ouzou) pour plaider pour les militants du Front de Libération nationale (FLN).

De 1957 à 1964, il effectue de longs séjours au Maroc. Il essaie de créer en collaboration avec la FAO une usine de protéine de poisson pour venir en aide aux peuples sous-alimentés.

Il publie en 1962 un important article « *Maroc 1962* » (l'Année Politique et Economique n° 170, décembre 1962), résultat d'une enquête et qui constitue un intéressant témoignage sur les principaux acteurs de la politique marocaine de l'époque.

En 1965, il est avocat de la partie civile dans l'affaire Mehdi Ben Barka.

En 1966, il entreprend un long voyage en Afrique pour enquêter sur les peuples sous-alimentés et essayer de contribuer au règlement de ce grave problème de la faim.

A partir de 1968, il effectue de nombreux voyages d'études en URSS dont il visite les principales villes et régions.

De 1971 à 1974, R.J. Longuet se rend plusieurs fois en Tchécoslovaquie pour étudier la situation de ce pays, au lendemain de mai 1968 et de l'intervention soviétique. Il publie les résultats de son enquête sous forme de livre qu'il édite en 1978 sous le titre « *Au Cœur de l'Europe* » avec une préface de Jeannette Vermeesch-Thorez.

A partir de 1974, R.J. Longuet entreprend la préparation d'un ouvrage sur Karl Marx qu'il édite en 1977 sous le titre « *Karl Marx, mon arrière-grand-père* » (Stock). Il est traduit dans plusieurs langues.

Pendant les dernières années de sa vie, R.J. Longuet réunit la documentation pour écrire un livre sur son grand-père, le communard Charles Longuet. Malheureusement, son état de santé ne lui permet pas de réaliser son projet. Quand il sent une petite amélioration de sa condition physique, il se remet au travail en relisant ses notes, en revoyant ses archives, qu'il classe soigneusement.

R.J. Longuet s'est éteint le jeudi 19 mars 1987, à Paris. L'inhumation a eu lieu le mercredi 25 mars au Père Lachaise.



## LÉO WANNER

Elle est née en 1886 à Bourg-en-Bresse du nom de Léonic Berger. Militante du Parti communiste français, elle est membre de «La Ligue française contre l'Impérialisme et l'Oppression coloniale». Dans ce cadre, elle s'intéresse d'une manière active aux problèmes de l'Afrique du Nord, de l'Ethiopie, du Moyen-Orient, de l'Indochine.

En 1933, elle fait partie d'une Commission d'études chargée par le «Comité français de la lutte contre la guerre et le fascisme» d'enquêter sur la pacification marocaine.

A l'issue de son voyage, elle publie dans «L'Humanité» et dans «Monde» d'intéressants articles sur le Maroc. Elle est la première journaliste communiste à évoquer avec sympathie le mouvement des jeunes nationalistes marocains. Elle est par ailleurs Secrétaire du Comité de Défense des libertés syndicales et de la presse en Syrie.

Ses idées anti-impérialistes la rapprochent de Robert Jean Longuet qui lui explique davantage les problèmes de la colonisation. Léo Wanner et Robert Jean Longuet sont tous les deux secrétaires du Comité de Défense des Ethiopiens.

Léo Wanner participe à Paris en 1934 et en 1935 à des meetings avec des représentants du Parti socialiste, du Parti communiste, de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est ainsi qu'elle prend la parole le 18 septembre 1934 lors du meeting contre l'impérialisme et la répression en Tunisie. Elle assiste au rassemblement organisé le 23 novembre 1934 à Clichy par la Ligue contre l'Impérialisme.

Elle préside le 1<sup>er</sup> décembre 1934 à Saint-Denis une grande réunion de la même ligue.

En juin 1935, elle assiste au banquet offert par la Ligue contre l'Impérialisme à l'occasion de la libération de Messali Hadj.

Elle est parmi les orateurs aux côtés de Messali Hadj et de Fairne à prendre la parole pour flétrir le fascisme italien lors d'un grand rassemblement organisé le 22 août 1935 dans la Grande Salle du 58, Boulevard de l'Hôpital par «L'Etoile nord-africaine», «le Comité de Défense de la race nègre» pour la défense de l'Ethiopie (Voir El-Ouma n° 33 août-septembre 1935).

Lors de la session de la SDN (début août 1936) consacrée à l'Ethiopie, Léo Wanner et Robert Jean Longuet tiennent à Genève une conférence de presse.

Lorsque la guerre d'Espagne éclate, Léo Wanner accompagne Robert Jean Longuet à Fès (Maroc) pour rencontrer Mohamed Hassan Ouazzani et examiner avec lui la possibilité pour les nationalistes marocains d'organiser une aide aux républicains espagnols.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1936, elle assiste au meeting de La Mutualité pour protester contre la répression au Maroc en novembre et décembre 1936.

On perd la trace de Léo Wanner en 1937.

## Table des matières

---

- 7 **Avant-Propos**
- 11 **Préface**
  
- 17 **PREMIÈRE PARTIE: Le Socialisme français — Le Nationalisme marocain — La revue «Maghreb» (1932 — 1936)**
- 19 **Chapitre I: Le Socialisme français et le Nationalisme marocain**
- 19 *Section 1: Le Mouvement nationaliste marocain et le Socialisme français*
- 24 *Section 2: Le Mouvement nationaliste et les organisations socialistes*
- 28 *Section 3: Des personnalités socialistes à Fès: R. J. Longuet et P. Renaudel*
- 41 *Section 4: Les Socialistes et la présentation du Plan de Réformes marocaines*
- 49 *Section 5: Le Front populaire et la cause marocaine*
- 68 *Section 6: Le Mouvement nationaliste et le Gouvernement du Front populaire*
- 72 *Section 7: Les Socialistes français, la République espagnole et les Nationalistes marocains*
- 87 *Section 8: Les Nationalistes marocains passent à l'action, — La répression de la Résidence générale — La réaction socialiste*
  
- 95 **Chapitre II: La revue «Maghreb»**
- 95 *Section 1: Création de la revue*
- 110 *Section 2: Contenu de la revue*
- 111 *Section 3: Objectifs de la revue*

**129 DEUXIÈME PARTIE: Les articles de Mohamed Hassan Ouazzani dans «Maghreb» et dans «Al Atlas»**

**131 Chapitre I: Etudes sur le Protectorat**

**131** *Section 1: Le Protectorat (Maghreb n<sup>os</sup> 1 – 4 – 9 – 12 – 13 – 14)*

**172** *Section 2: A propos du Ministère de «La France d'outre-Mer» Protectorat et Colonie (Maghreb n<sup>o</sup> 21)*

**181** *Section 3: Souveraineté et Protectorat (Al Atlas n<sup>o</sup> 1)*

**185 Chapitre II: Le dahir berbère**

**185** *Section 1: La Politique berbère et le Statut du Maroc (Maghreb n<sup>o</sup> 11)*

**194** *Section 2: La Question berbère au Maroc Réactions et Représailles (Maghreb n<sup>o</sup> 11)*

**202** *Section 3: Le Règne de l'incompétence (Maghreb n<sup>o</sup> 12)*

**203** *Section 4: A Propos du dahir berbère (Maghreb n<sup>o</sup> 16)*

**205** *Section 5: Le Droit coutumier berbère (Al Atlas – août 1934)*

**210** *Section 6: 20<sup>e</sup> Anniversaire de la Politique berbère (1914 – 1934) (Maghreb n<sup>os</sup> 25 – 26)*

**227 Chapitre III: Espagne – Maroc**

**227** *Section 1: La Politique marocaine et islamique de l'Espagne (Maghreb n<sup>o</sup> 2)*

**230** *Section 2: L'Espagne et le Maroc avant et après l'avènement de la République (Maghreb n<sup>o</sup> 3)*

**237** *Section 3: La collaboration hispano-marocaine (Maghreb n<sup>o</sup> 3)*

**240** *Section 4: Le problème marocain et le Socialisme espagnol (Maghreb n<sup>o</sup> 5)*

**247** *Section 5: Le problème marocain et le Parti radical socialiste espagnol (Maghreb n<sup>o</sup> 6)*

**254** *Section 6: Autour d'un voyage d'Espagne (Maghreb n<sup>o</sup> 6)*

**256** *Section 7: A propos du problème de la terre en zone espagnole (Maghreb n<sup>o</sup> 7)*

**262** *Section 8: Le Protectorat espagnol (Maghreb n<sup>o</sup> 13)*

**263 Chapitre IV: Sujets divers**

**263** *Section 1: Les aspirations du «Maghreb» (Maghreb n<sup>o</sup> 1)*

**265** *Section 2: Le Maroc face à l'Emprunt (Maghreb n<sup>o</sup> 2)*

**272** *Section 3: La situation critique du fellah et le recouvrement des impôts (Maghreb n<sup>o</sup> 5)*

- 274 *Section 4*: Liberté (Maghreb n° 8)  
277 *Section 5*: Le problème de l'enseignement au Maroc (Maghreb n° 10)  
283 *Section 6*: Le nouveau Résident (Maghreb n° 13)  
284 *Section 7*: Conversation avec Vandervelde (Maghreb n° 14)  
285 *Section 8*: La vérité sur les «Événements» du 10 mai 1934 (Supplément de Al Atlas n° 1)  
302 *Section 9*: Menaces sur le Maroc (Maghreb nos 25 – 26)  
308 *Section 10*: La grande pitié des paysans marocains (Al Atlas: septembre – octobre 1935)
- 317 **Annexes:**  
319 **Note de Robert Jean Longuet sur la fondation de «Maghreb»**  
321 **Notes**  
327 **Documents**  
357 **Esquisses biographiques**

Achevé d'imprimer dans les ateliers de l'imprimerie:  
Nemr Habib, Beyrouth

La photocomposition et la mise en pages ont été effectuées par  
HASSIB DERGHAM & FILS  
Mkallès – Liban.

Dépôt légal à la Bibliothèque Générale de Rabat n°1987/454

